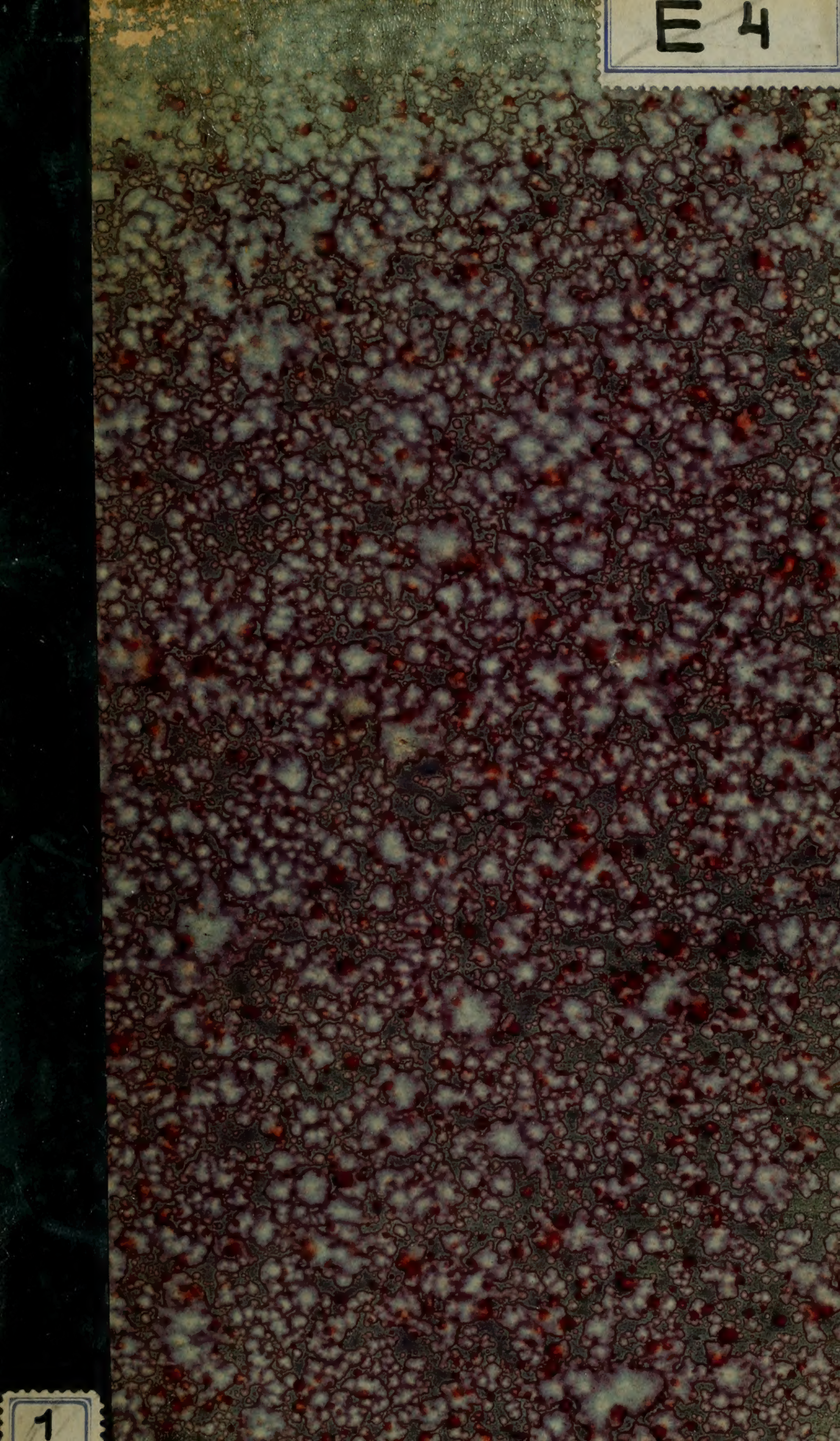
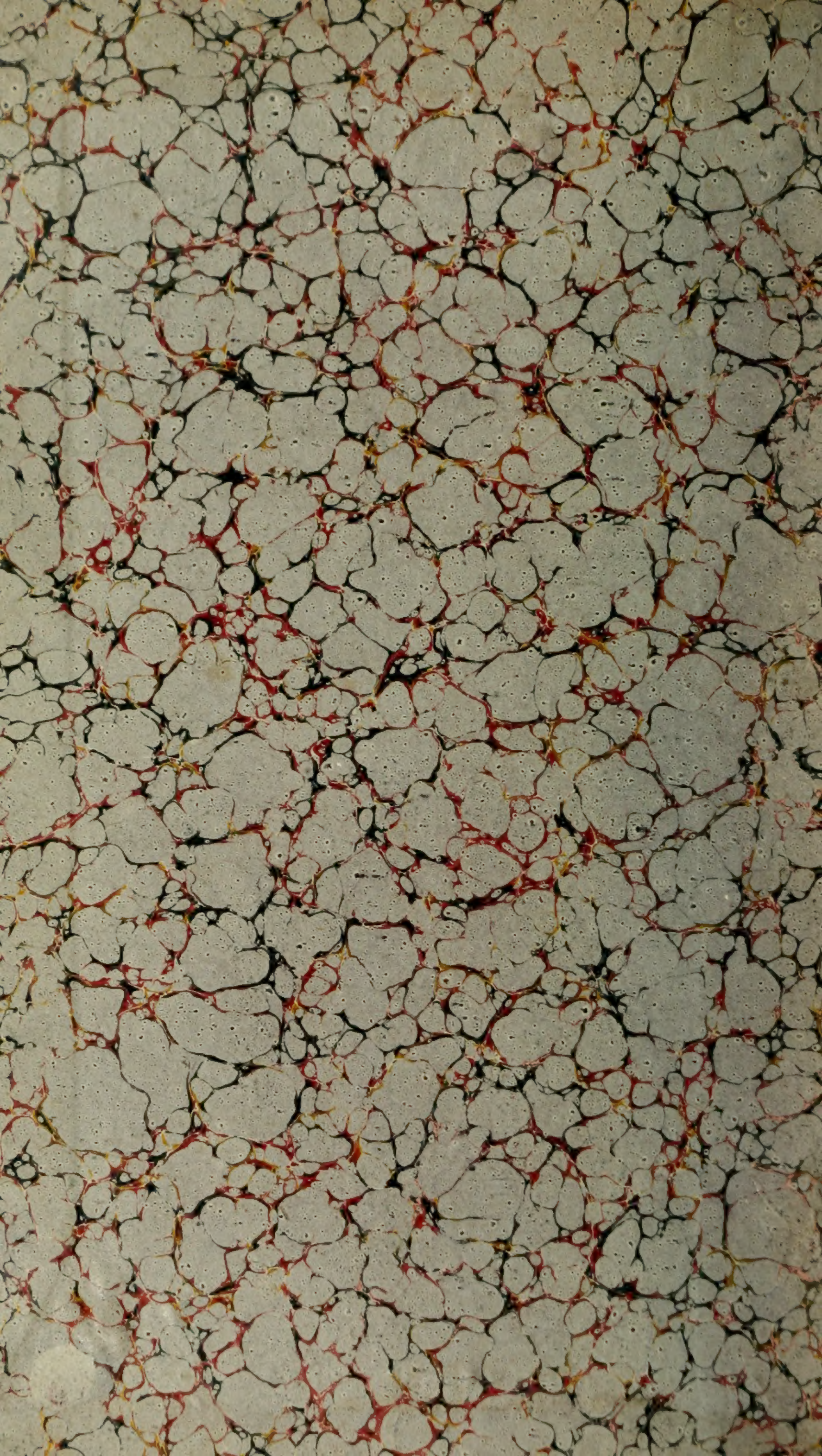

E 4
1




Toronto, Ontario

SAINT ANSELME.

AVEC L'APPROBATION DE MONSEIGNEUR DE PIGNEROL.

S. ANSELME

(D'AOSTE)

ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY

HISTOIRE DE SA VIE & DE SON TEMPS

PAR LE CHANOINE

J. Croset-Mouchet,

Professeur de Théologie à Pignerol, chevalier de Saint-Maurice, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Turin, de celle de Chambéry, d'Aoste, et de la Députation d'histoire nationale des États Sardes.

È qui con elli
. . . .
Natau profeta e l'metropolitano
Grisostomo, ed Anselmo...
Ch' alla prim' arte degnò poner mano
(DANTE, *Paradis*, Chant XII, v. 137.)

PARIS
LIBRAIRIE DE P. LETHIELLEUX,
RUE BONAPARTE, 66.

TOURNAI
LIBRAIRIE DE H. CASTERMAN,
RUE AUX RATS, 11.

H. CASTERMAN
ÉDITEUR.
1859



PROPRIÉTÉ.

INTRODUCTION.

Entreprendre d'écrire l'histoire de saint Anselme, de faire le portrait de cet homme, moine obscur, ou prince de l'Eglise brillant aussi bien par ses luttes que par son génie, pourrait sembler étrange dans un siècle, comme le nôtre, dont les pensées, les aspirations, les passions s'agitent dans le cercle étroit des intérêts matériels. La foule indifférente ou hostile, par-dessus tout matérielle, ne comprendra peut-être pas le prix qu'il y a à se dégager des tendances et des appétits de la terre, pour remonter le courant des siècles et se livrer à la recherche de ces hommes de la pensée, qui dans les contemplations de leur génie, dans le silence de leur solitude ont donné la solution des grands problèmes de nos destinées, du monde et de la société, et s'enivraient des chastes délices de l'intelligence. Pour nous, peu nous importe le sourire de dédain ou de pitié avec lequel cette classe d'hommes accueillera nos travaux : leur critique ne saurait ni nous atteindre, ni nous émouvoir. Ce qui nous préoccupe davantage, c'est la crainte d'être taxé de témérité en nous

imposant une tâche déjà si honorablement remplie par des écrivains justement illustres, et dont la seule comparaison nous effraie. Certes, s'il ne se fût agi que de suivre la voie tracée par les hommes éminents qui ont écrit la vie de saint Anselme, à coup sûr nous aurions reculé devant l'œuvre, et nous aurions chassé de notre esprit cette pensée de vaine et orgueilleuse présomption. Mais il nous a semblé que ces écrivains n'avaient pas épuisé leur sujet, et qu'il restait encore beaucoup à dire sur ce thème si beau et si vaste, surtout qu'il fallait redresser certains jugements, certaines appréciations peu conformes à la justice et à la vérité, même à la rigoureuse impartialité de l'historien. En effet, la plupart des écrivains qui se sont occupés de saint Anselme ont été les uns injustes à son égard, les autres incomplets : ceux-là n'ont envisagé en lui que le penseur et le philosophe, et semblent lui faire honneur d'avoir été le devancier de Roscelin et d'Abeilard, et lui donner pour titre de gloire d'avoir ouvert les voies au rationalisme moderne : ceux-ci se sont attachés à ne considérer en lui que l'homme politique, opposant la puissance de son ministère de paix aux fureurs de la violence. De là, nous avons cru qu'il restait à faire un portrait en pied et fidèle de ce noble génie qui domine les hommes et les événements du XI[e] siècle, et que pour cela il fallait être plus juste dans l'appréciation de son caractère, et plus exact dans l'exposition de son histoire. Telle est la pensée qui nous a inspiré de donner une nouvelle histoire de saint Anselme, de son temps et de ses écrits.

En poursuivant notre plan, nous nous sommes senti ému par un double sentiment : d'abord par une haute vénération, par une vive admiration pour un si beau génie, à qui ni la poussière des temps, ni les ténèbres des siècles éloignés n'ont rien ôté de sa splendeur et de sa puissance ; ensuite par un attachement inviolable à la sainte cause de l'Eglise, dont la

défense doit passionner toute ame sincèrement catholique. Nous le déclarons hautement, c'est dans ce double ordre d'idées que nous avons étudié saint Anselme. Pendant vingt ans passés dans l'enseignement des sciences sacrées, nous avons constamment pris pour texte et pour modèle le sublime penseur, le professeur du Bec. Plus nous lisions ses œuvres et plus nous approfondissions ses doctrines, plus aussi nous y trouvions une veine intarissable de richesses et de beautés : à mesure que nous avancions dans cette étude, nous nous sentions pénétré d'une admiration toujours croissante et qui nous subjuguait tout entier.

S'il est vrai que les grands hommes portent en eux le reflet de leur époque et qu'ils réagissent sur elle de toute la puissance de leur génie, personne plus que saint Anselme d'Aoste n'a porté ce caractère et rempli la haute mission qui s'y rattachait. En étudiant cet homme dans les temps auxquels sa vie a appartenu, on reconnaît aussitôt qu'il a été tout à la fois un symbole et un principe : c'est sous ce double aspect que nous ne cesserons de l'envisager dans le cours de cette histoire ; car, pas plus que M. de Rémusat, ce n'est ni une légende ni même un panégyrique que nous voulons faire ; persuadé que ce serait amoindrir notre héros, que de le raccourcir de toute sa hauteur pour le faire entrer dans un si mince tableau, nous laisserons parler les faits ; ils ont une éloquence qui dépasse tout ce que la rhétorique peut avoir de plus séduisant.

Dans quelque condition ou à quelque époque de sa vie que nous considérions saint Anselme, nous le voyons résumer en lui-même deux idées, deux principes fondamentaux : *Foi*, *Eglise*. Pour le philosophe du Bec, c'est *la raison dans la foi ;* pour l'homme public transporté sur le théâtre de la vie active, c'est *la liberté dans l'Eglise ;* voilà ce qui a formé le fond du système, des doctrines et de la vie de saint Anselme. Le philosophe ne *croit* pas pour *comprendre,* mais

il emploie sa vaste et forte intelligence éclairée par la foi à justifier les dogmes qu'elle renferme. C'est par l'alliance de ces deux éléments, l'un divin, l'autre humain, que le moine philosophe du Bec sonde les plus terribles problèmes de la vie, les plus sublimes vérités de l'infini ; c'est par elle qu'il ouvre à l'œil de l'homme des horizons incommensurables. L'élément divin de la foi ne perd rien à être scruté par la raison, puisqu'elle amène celle-ci à s'immoler dans un *hommage raisonnable*, (*rationabile obsequium*) : et la raison, l'élément humain, a tout à gagner à sonder les abîmes de la foi, pour y puiser des richesses immenses, d'ineffables consolations. Tel est Anselme comme philosophe.

Comme prince de l'Eglise et comme pasteur, sa mission n'est pas moins admirable. Si l'Eglise a civilisé le monde romain et le monde barbare, en les rangeant tous sous l'étendard de la Croix, c'est qu'elle avait toute liberté d'action dans l'accomplissement de son œuvre réparatrice. Mais si, comme au temps de saint Anselme, par suite de la plus déplorable et de la plus irrationnelle des réactions, l'Eglise se trouve dans le servage de ce même pouvoir civil que naguère elle a émancipé et réchauffé dans son sein, c'est que le pouvoir était retourné aux erreurs du paganisme, et que, jaloux d'une autorité dont l'origine et la cîme se cachent dans les cieux, il croyait son trône ébranlé par le seul contact de l'Eglise. Dès lors, il n'a plus eu d'autre souci que de la tenir dans les chaînes et dans le servage. Quand, par exemple, on voit l'empereur Othon I, extorquer dans un concile de Rome et d'un anti-pape Léon VIII, le droit absurde d'élire les souverains Pontifes, et les archevêques et évêques dans toute l'étendue de son empire, ou bien un autre empereur Henri IV, forcer par la torture et les horreurs du cachot Pascal II à lui reconnaître un autre droit, non moins anormal, celui d'*investiture*, on gémit de tant d'aveuglement, et l'on croirait voir

Trajan écrivant à Pline de ne donner aux chrétiens que tout juste une dose de liberté qui ne leur permît pas d'annuler les lois de l'empire, ou bien Marc Aurèle faisant la grâce au Christ de le placer dans l'oratoire de son palais, à côté de Socrate et de Platon, et de reconnaître la beauté de ses doctrines, mais à condition qu'il ne détrônerait ni les faux dieux ni les Césars. Et cependant, peu d'années s'étaient écoulées dans d'atroces persécutions, que l'Eglise, fière non moins du sang de ses enfants que de ses conquêtes, s'écriait par l'organe de Tertullien : « Insensés, donnez-vous carrière : à vous le pouvoir, les richesses, l'univers ; à nous les gibets, les bourreaux : nous ne sommes que d'hier, et cependant nous remplissons l'univers et nous ne vous laissons que vos temples et vos sales divinités ! » C'est que l'Eglise était libre, et que cette liberté, réchauffée au foyer de la charité divine, triomphait partout et toujours.

Tel était donc, dès son origine, l'apanage de l'Eglise, telles étaient ses destinées providentielles, dirigées et soutenues par le bras de Dieu : « *luttes* et *triomphes*. » L'Eglise, toujours combattue et toujours combattant, la Croix partout et toujours triomphante, voilà son histoire : telle a été sa condition aux temps de saint Anselme; telle elle est encore aujourd'hui, et sera sans cesse jusqu'à la dernière heure qui sonnera sur l'existence du monde.

C'est dans ce milieu que saint Anselme a vécu ; c'est par ces convictions qu'il a grandi à travers les siècles : l'envisager en dehors de cet élément, c'est amoindrir son caractère, c'est perdre le seul fil qui puisse expliquer ses actes et ses combats. Notre tâche à nous est de le contempler sous son vrai jour. Comme homme public, comme pasteur, nous verrons que le caractère de saint Anselme est d'avoir été, à son époque, la personnification des destinées, des labeurs, des luttes de l'Eglise : nous verrons que, après avoir fait dans ses ouvrages,

comme philosophe, l'apologie de la foi par la raison, pour éclairer le monde des intelligences, il devait remplir le rôle de champion de l'Eglise, pour sauvegarder les règles éternelles de la justice, le droit, base des sociétés, pour résister à la tyrannie du pouvoir séculier, pour affranchir l'Eglise elle-même du servage, et lui reconquérir sa liberté.

Dans cette grande lutte, Anselme paraît au premier rang de la phalange sacrée, tout proche de cette grande figure qui domine tout le XI[e] siècle, Hildebrand, Grégoire VII. Cette lutte inouïe et acharnée aurait dû finir par écraser les défenseurs de l'Eglise et l'Eglise elle-même, si ses destinées n'étaient immortelles. Que si la victoire s'est tournée contre les puissances séculières conjurées pour river à l'Eglise les chaînes du servage, et si au contraire elle a couronné les efforts pacifiques, mais surhumains, des défenseurs de l'Eglise, en lui rendant sa liberté, ce phénomène ne peut s'expliquer par les données de la sagesse humaine. Dès lors on comprend l'élan d'admiration qui a arraché de la bouche de l'homme, dont le nom et la gloire ont rempli le monde au commencement de ce siècle, cet hommage au vrai génie : *Si je n'étais Napoléon, je voudrais être Grégoire VII.* Et cependant ce même homme, par une inconcevable inconséquence, a osé renouveler la lutte de l'Empire contre la Papauté : il avait dans ses mains à Savone, d'abord, puis à Fontainebleau, un vieillard captif, faible, désarmé; mais fort du caractère auguste qui marquait son front, fort de la cause sacrée qui était personnifiée en lui : néanmoins la victoire est restée à ce dernier; et celui-là a été vaincu bien plus par l'impassible résistance de ce vénérable vieillard, que par les frimas du nord et par les baïonnettes de l'Europe entière coalisée contre lui.

Ainsi, ce qui fait, à notre avis, la gloire de saint Anselme, c'est d'avoir été le héros de la liberté de l'Eglise, d'avoir fait converger vers ce but suprême les sublimes contemplations

du cloître, et l'énergie de son caractère dans le ministère pastoral. Sous ce point de vue, l'étude que nous entreprenons pourra avoir quelque mérite d'actualité ; car aujourd'hui, aussi bien qu'au XIe siècle, le principe que le grand philosophe moderne de l'Italie appelle *principe du monde païen,* tend à dépouiller l'Eglise de la liberté de son action, pour arriver à neutraliser ses divines prérogatives : on se défie d'elle, on la redoute, parce que l'on a de la haine mal dissimulée contre son œuvre ; tandis que, de son côté, elle n'aspire qu'à vivifier même ses ennemis, parce qu'elle aime ; et c'est parce qu'elle aime, qu'elle veut être libre.

Maintenant, donnons une idée du plan de notre ouvrage, et des sources où nous avons puisé.

De toutes les histoires qui ont été écrites sur saint Anselme, il en est une qui a piqué au vif notre curiosité, et a ravi nos sympathies, bien que nous ne puissions souscrire à toutes les opinions de l'illustre auteur, nous voulons parler du livre que M. Charles de Rémusat a publié sous ce titre : *Saint Anselme de Cantorbéry, tableau de la vie monastique et de la lutte du pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel au XIe siècle.*— Paris, 1853. A peine cet ouvrage remarquable sous plusieurs titres eut-il été publié, que nous l'avons saisi avec empressement, que nous l'avons étudié à fond et avec une attention soutenue. Dans l'histoire, nous avons cherché à connaître l'historien, pour apprécier la couleur et la portée qu'il donnait à son livre. Sans doute, M. de Rémusat est sincèrement catholique : nous avons hâte de rendre hommage à son attachement à la Religion ; mais nous avons lieu de douter qu'il n'a pas eu une idée bien exacte de la puissance et des prérogatives de l'Eglise : on peut entrevoir par-ci par-là dans ses écrits les traces de ces préventions froides, dont il faut chercher la source, deux siècles en arrière, dans les traditions des anciens Parlements. M. de Rémusat paraît avoir trop vécu dans l'atmosphère de

l'ancien parlementarisme, lequel a été une exagération du gallicanisme, de même que le gallicanisme a été l'exagération d'une liberté mal comprise, ou pour mieux dire une fausse application, un démenti du titre de liberté dont il se targue. Ainsi, par exemple, l'illustre écrivain semble adopter la thèse de MM. Guizot et Savigny, c'est-à-dire, que l'Eglise ne s'est constituée qu'après la chute de l'empire romain, et que les luttes qui ont signalé les IXe, Xe, XIe et XIIe siècles n'ont été qu'une protestation des puissances séculières, une réaction plus ou moins violente contre les empiétements du nouveau pouvoir. C'est là, croyons-nous, une double erreur historique et dogmatique : dogmatique, car il est de foi que l'Eglise, dans son origine, dans son essence, dans sa constitution hiérarchique, dans son autorité et sa mission, et dans ses moyens d'action, n'est aujourd'hui, au XIXe siècle de son existence, que ce qu'elle a été faite par son divin fondateur ; rien de plus, rien de moins : historique, car l'histoire de ces dix-neuf siècles est un hommage solennel et continu rendu par l'humanité tout entière à l'immuable invariabilité de l'Eglise dans sa constitution et dans son essence, et à son indéfectibilité dans la foi et la doctrine. Sans doute, en suivant le cours des siècles, l'Eglise s'est développée au dehors; elle a élargi sa sphère d'action à mesure qu'elle multipliait ses conquêtes; elle a modifié ses rapports avec le monde extérieur et politique; elle s'est réglementée au dedans : cela est vrai, et tout catholique l'accorde volontiers : mais, que son pouvoir soit né dans le cours des siècles, qu'elle ait ajouté une coudée à l'élévation de son essence, qu'elle se soit créée elle-même, rien n'est plus faux, ni plus contraire à la conduite du Sauveur. Si le Christ a conquis l'Eglise au prix de son sang, s'il l'a fondée sur une pierre inébranlable, c'est qu'il l'a établie pour continuer à travers les siècles son action sanctificatrice ; c'est pour cela qu'il lui a confié le dépôt de la foi et l'autorité de la

parole et des sacrements : il l'a fondée comme *magistère*, et comme *ministère* en la dotant du privilége divin de la triple indéfectibilité, dans la vérité, dans l'espace et dans le temps : en un mot, l'Eglise est catholique dans la plus large acception du mot, ou elle n'est rien : c'est là, c'est dans cette admirable économie de son divin fondateur que gît sa raison d'être.

Nous avons jugé opportun d'entrer dans ces détails préliminaires ; d'abord pour tracer clairement la ligne de démarcation qui séparera nos appréciations doctrinales et historiques de celles d'une certaine classe d'écrivains de nos jours ; et pour faire connaître d'avance le terrain sur lequel saint Anselme a combattu les guerres du Seigneur : du reste, en faisant ainsi notre profession de foi comme catholique et comme historien, nous sommes persuadé d'avance que l'illustre écrivain dont il a été question plus haut ne saura la prendre de mauvaise part, lors même qu'elle diffère de ses propres opinions ; car sa haute intelligence, son noble caractère, l'élévation de son ame, nous sont le plus sûr garant qu'il ne voudra pas prendre pour de l'hostilité ce qui n'est que divergence de jugement : il ne pourrait prendre le change à cet égard, nous avons hâte de le déclarer, sans blesser au vif la haute estime, et les profondes sympathies que nous nous honorons de lui vouer.

Avant d'avoir étudié l'ouvrage de M. de Rémusat, nous avions lu et compulsé tous les travaux soit historiques soit critiques qui ont été publiés sur la vie et sur les ouvrages de saint Anselme. M. Moëlher nous a été un guide, trop concis il est vrai, mais sûr. Récemment l'illustre M. Ceutofauti vient de publier, dans l'*Archivio storico* de Florence, une série d'articles sur saint Anselme : cet ouvrage, des plus remarquables à tout égard, nous a fourni des aperçus sinon nouveaux, à coup sûr très-sages et très-justes, mais ils roulent plutôt sur

le ministère public et pastoral, sur les luttes de l'archevêque de Cantorbéry et sur ses immortels ouvrages.

Il est un point sur lequel nous nous applaudissons d'avoir été plus heureux que nos devanciers. Compatriote de saint Anselme, nous l'avons étudié sur place et dans la province qui l'a vu naître; nous avons cherché dans les lieux mêmes qui ont été son berceau, les renseignements qui établissent son origine, sa famille, sa parenté : nous avons demandé l'histoire de ses jeunes ans à ces hautes montagnes qui encadrent la plus belle des vallées des Alpes, à ce modeste manoir de la *Tour en Gressan* fief de sa famille, aux traditions populaires des habitants de ces villages pittoresques, à la vénération séculaire, à l'orgueil patriotique de toute la population de la vallée d'Aoste. Nous avons visité à plusieurs reprises ces lieux riants, nous y avons séjourné avec délices, comme attaché à ce sol par notre vénération envers ce saint et savant personnage. L'heureuse circonstance qui nous est propre, c'est-à-dire d'appartenir à la même patrie que saint Anselme, donne à nos lecteurs le droit d'exiger de nous des données plus claires, des renseignements plus précis et plus positifs sur l'origine de ce grand Saint, sur sa famille, sur les premières années de sa vie, sur ses études primitives, enfin sur tout ce qui se rattache à sa première jeunesse; car, il faut en convenir, les historiens ont passé trop rapidement sur cette première période de la vie de leur héros; à tel point que la plupart ne commencent réellement son histoire que de son entrée au monastère du Bec. Nous nous applaudissons donc d'avoir été dans l'heureuse condition de pouvoir satisfaire à la juste curiosité des admirateurs de notre Saint. Et si d'une part nous faisons une gloire à notre patrie d'avoir été le berceau d'un homme aussi éminent par sa sainteté, que par sa doctrine, ses œuvres et ses combats, si nous nous attachons à embellir sa mémoire comme une des plus grandes illustrations

de notre pays, le Piémont, et si avec tout cela nous tirons pour nous-même un titre d'honneur d'appartenir au même pays, nous ne voudrions pas d'un autre côté encourir le soupçon d'exagérer ni les mérites de notre héros, ni les jugements que nous portons sur le rôle important qu'il a joué de son temps. Notre soin unique sera d'être plus étendu et plus complet sur l'enfance et la jeunesse de saint Anselme, persuadé que nos lecteurs nous sauront gré des détails inédits que nous donnerons sur cette époque.

Nous ne pourrions nous pardonner de passer ici sous silence les moyens tout particuliers qui ont été mis à notre disposition dans notre œuvre de recherches ; il nous est trop doux de remplir un devoir de justice et de reconnaissance en les signalant.

En premier lieu, vient l'illustre prélat, Mgr André Jourdain, évêque d'Aoste, lequel a été admirable de courtoisie et de bonté à notre égard. Chaque fois que nous visitions la province et les lieux qui ont vu naître saint Anselme, il nous a fourni les renseignements les plus rares et les plus précis touchant la famille et la naissance de ce grand Saint. De tels services ont imprimé le sceau de la reconnaissance à la vénération que nous avions déjà pour ce saint Prélat, qui forme aujourd'hui la joie et l'orgueil de l'Eglise d'Aoste qu'il gouverne avec tant de zèle et tant de sagesse.

Le jeune et savant curé de Gressan, M. l'abbé Teppex, s'est prêté avec empressement à nous accompagner dans notre visite au hameau et à l'ancien manoir qui était le fief de la famille de saint Anselme; il nous a aidé à interroger les anciennes traditions de ces bons villageois, et à nous former un plan topographique de la maison où notre Saint a passé quelques-uns de ses jeunes ans ; et il nous a fourni lui-même des détails historiques de la plus haute importance sur cette bourgade.

Nous devons aussi un témoignage de notre reconnaissance et de nos sympathies à notre savant et illustre confrère et ami, M. le chevalier chanoine Gal, grand-vicaire du diocèse, membre de plusieurs sociétés savantes. M. Gal s'est placé au premier rang des philologues et des historiens de notre pays par sa science aussi profonde que modeste, et par son immense érudition. Ce savant, si versé dans la science des antiquités profanes et sacrées, romaines et ecclésiastiques de la vallée d'Aoste, sa patrie, est d'autant plus épris des charmes de la science, qu'il l'est moins du retentissement et de l'éclat, dont il serait cependant digne à tant de titres, hors de la modeste sphère dans laquelle son humilité aime à se renfermer.

Nous ne ferons qu'indiquer sommairement les sources anciennes, primordiales, d'où nous avons tiré les matériaux de cette histoire : sources auxquelles nos devanciers ont puisé comme nous ; ce sont les œuvres de Eadmer, de Jean de Salisbury, de Orderic Vital, de Guillaume de Malmesbury, de Guillaume de Jumiége, de Guibert de Nogent, de Mathieu Pàris. Eadmer, attaché à la personne de saint Anselme, son ami et son confident, en a écrit la *Vie* en deux parties, la vie proprement dite, et *Historia novorum sex libris distincta :* ces deux ouvrages se trouvent dans l'appendice des œuvres de saint Anselme, recueillies dans ses deux parties, par D. Gerberon, édit. de Venise, 1744, par Jos Corona. L'histoire écrite par Eadmer comprend l'époque qui s'est écoulée depuis la naissance de saint Anselme, jusqu'à l'an 1122 : presque un siècle. — Jean de Salisbury a donné un abrégé de la vie de notre Saint : *Vita S. Anselmi Arch. Cant. auctore Johanne Sarrisburiensi Exis. Carnot.* part. II, p. 153 de l'*Anglia sacra*. Londres, 1691. — Guillaume de Malmesbury est un des écrivains anglais qui font plus d'autorité dans l'histoire de cette nation : en 1125, il terminait son grand ouvrage, *De gestis Regum, de gestis Pontificum Angliæ :* quinze ans après, il

achevait son autre ouvrage, *Historiæ novellæ.* — Orderic Vital, né en 1075 et mort vers l'an 1143, a fait une *Histoire ecclésiastique* qui regarde principalement la Normandie et l'Angleterre ; c'est l'historien de la conquête et des événements qui s'y rattachent. — Guibert de Nogent ne parle qu'accidentellement de saint Anselme ; mais le peu qu'il en dit, fournit d'excellents matériaux de son histoire. Guillaume, abbé de Jumiége, a fait une *Histoire des Normands* qu'il dédia à *Guillaume le Conquérant* : son ouvrage, dont le titre est *Willelmi Gemiticensy de Ducum Normandorum gestis,* se trouve dans le recueil de *Duscheney Historiæ Normandorum scriptores antiqui*, Paris, 1619, p. 215. — Mathieu Paris, moine de Saint-Alban, a donné une grande chronique sous le titre *Historia major Angliæ.* Parmi tous ces historiens, celui auquel nous nous sommes attachés de préférence, c'est Eadmer ; c'est lui qui nous a fourni le fond de cette histoire. Quant à la collection des œuvres de saint Anselme, dont nous nous sommes servi comme de texte, c'est celle de D. Gerberon : elle a pour titre *Sancti Anselmi ex Beccensi abbate Cantuariensis archiepiscopi opera omnia, necnon Eadmeri monachi Cantuariensis historia novorum et alia opuscula D. Gabrielis Gerberon, prima editio Veneta. — Venetiis, 1744, typ. Josephi Corona.*

Notre ouvrage se trouve naturellement divisé en trois parties : les deux premières donneront l'histoire complète de saint Anselme et celle des événements de son temps avec lesquels il a eu des rapports;elle embrasse deux périodes : la première s'écoule depuis sa naissance jusqu'à l'époque où il fut élevé sur le siége de Cantorbéry ; la seconde comprend les événements qui se sont déroulés pendant le temps de son ministère pastoral, et la narration de sa mort. Le second volume renfermera l'examen historique et critique, et l'analyse de ses ouvrages. En donnant l'histoire de saint Anselme, nous aurons soin d'intercaler ses lettres : elles apporteront une

grande lumière au récit, et le rendront en même temps plus intéressant, selon l'adage de Baronius : *Epistolari historia nulla fidelior atque tutior.*

Mais, avant de terminer cette introduction, nous avons encore une tâche à remplir : avant d'aborder l'exposition historique de la vie de saint Anselme, nous avons cru nécessaire de donner en raccourci le tableau des circonstances politiques et religieuses au milieu desquelles il a vu le jour et il a vécu. On ne saurait comprendre ni le caractère, ni la haute influence qu'un homme a exercée sur son siècle, sans avoir une idée juste et précise de l'époque à laquelle il appartient ; car le rôle que la Providence assigne aux grands hommes est toujours en rapport avec les besoins, avec les conditions des temps et des lieux où il les envoie sur la face du monde : le génie qu'il dépose dans leur sein est tout à la fois et le reflet de leur époque, et le moyen dont il se sert pour l'éclairer, l'émouvoir ou bien encore pour la châtier. Traçons donc à grands traits le tableau du XI[e] siècle auquel appartiennent la vie, les travaux, les vertus de saint Anselme ; et commençons par jeter un coup d'œil rapide sur les différentes nations de l'Europe en général, puis en particulier et avec plus de détails sur l'Italie, l'Eglise et la Papauté.



COUP D'ŒIL

SUR

L'ÉTAT POLITIQUE ET RELIGIEUX DE L'EUROPE

AUX Xe ET XIe SIÈCLES.

L'Europe à cette époque subissait une crise. Le travail qui devait enfanter l'avenir devenait violent et sanglant chaque fois qu'il rejetait la main secourable, pacifique et éclairée du catholicisme. D'une part, la chute de l'empire romain avait couvert le sol européen de ruines et de décombres ; de l'autre, l'irruption des barbares n'avait pas encore subi la salutaire influence de l'Evangile : l'Eglise n'avait pas encore eu le temps de s'assimuler, de réchauffer dans son sein ses nouveaux enfants, et de faire couler dans leurs veines la mansuétude de la charité. C'était une halte dans les voies de l'humanité. On s'est plu d'appeler cette époque du nom de *ténèbres*, de *barbarie :* cela peut être vrai au point de vue des intérêts matériels, et même de la marche politique des nations, qui n'avaient pas encore, pour ainsi dire, la conscience d'elles-mêmes ; mais sous un autre aspect, l'histoire dément une telle appellation, car jamais le travail latent de l'intelligence, ne fut plus actif, quoique restreint le plus souvent à la sphère modeste, à la solitude des cloîtres.

Tandis que l'Eglise s'efforçait de sauver la société en la plaçant sur des bases chrétiennes, et qu'elle y réussissait, le monachisme sauvait les sciences et les lettres. Ainsi l'Eglise et le monachisme ont enfanté la civilisation moderne. A cette époque, le savoir s'était réfugié dans les monastères; là, on voyait une foule d'hommes, au cœur ardent, à l'intelligence vaste et puissante, s'élever avec d'autant plus d'ardeur dans les hautes régions du monde moral et intellectuel, qu'ils voyaient autour d'eux le fracas des passions violentes, le tumulte des chocs et des combats de la force abandonnée à ses propres fureurs.

De nos jours, on fait grand étalage de la puissance de l'esprit d'association, et l'on a raison en principe ; mais on se trompe dans l'application ou dans la direction qu'on lui donne. Aujourd'hui, cette puissance n'est dirigée que vers un but matériel. Un jour viendra, et peut-être Dieu pour nous châtier en a-t-il rapproché le terme, où l'on sera forcé de reconnaître cette funeste erreur par les fruits de mort qu'elle aura engendrés. Matérialisez l'esprit d'association en le déplaçant de sa base chrétienne, vous aboutissez droit au socialisme : spiritualisez-le, vous arrivez de plein pied au catholicisme. Qu'on ne s'y trompe pas : c'est dans l'esprit qui anime l'association d'hommes libres, c'est dans l'alliance de cette liberté morale avec le catholicisme qui seul peut la régler en l'éclairant, que la société peut désormais trouver son salut : hors de cette alliance, il n'y a, il ne peut y avoir que ruines, que mort et néant.

Au moyen âge, la direction que l'on imprimait à ce besoin d'association était tout opposée à celle qu'on lui donne aujourd'hui. Les ames les plus fortement trempées se révoltaient à la vue des intérêts matériels qui étaient l'enjeu de tant de luttes, et qui fournissaient des armes au despotisme le plus odieux, lequel ne pouvait se soutenir un seul instant que par

l'oppression des faibles et par le servage des vaincus : dès lors, ces hommes généreux rejetaient loin d'eux ce bagage funeste, et en embrassant la pauvreté, ils savaient reconquérir la liberté et avec elle la science et la vertu. Ils se retiraient alors dans les solitudes des monts, dans les forêts et les déserts, où le fracas du monde ne pouvait retentir. Là, leurs ames se nourrissaient de la contemplation des grandeurs de Dieu; leur intelligence cherchait le savoir jusque dans la poussière de l'antiquité profane : et grâce à des travaux admirables de patience, d'exactitude et de persistance, ils purent rendre au monde moderne les chefs-d'œuvre de l'ancien monde, les monuments glorieux des sciences et des lettres de l'antiquité. Le Mont Cassin en Italie, Cluny dans les Gaules, ont été les chefs-d'œuvre de l'esprit d'association, les modèles de la puissance dynamique de civilisation renfermée dans son sein : et ce modèle, et ces chefs-d'œuvre n'ont pas encore été, que nous sachions, ni dépassés, ni même égalés par les associations des temps modernes. Les monastères ont été les aînés des universités; celles-ci ont continué leur œuvre, en déplaçant le centre de l'association ; et ces deux institutions éminemment chrétiennes ont été, chacune à son époque, des foyers de science, de lumière et de vertu.

Maintenant, jetons nos regards sur la carte géographique de l'Europe au Xe siècle, et passons rapidement en revue les nations qui la partagent.

Au midi, l'Espagne, à cette époque, ne comptait au rang des nations que par le déplorable servage dans lequel elle gémissait sous le joug des Sarrasins ou des Maures. Ces hordes barbares avaient successivement abordé en Italie, menacé Rome, et pendant longtemps fixé leur demeure au Fraissinet (Piémont), après avoir dévasté les belles et riches vallées qui descendent des deux versants des Alpes. Mais leur domination en Espagne avait été et plus longue et plus terrible. Les

califes, en étouffant la nationalité de cette contrée infortunée, avaient aussi cherché à étouffer sa foi, en l'enchaînant au cadavre infect de l'islamisme. Mais dans cette dure et longue épreuve, l'Espagne ne faillit ni à sa foi ni à elle-même : l'Espagne n'existait presque plus, que les Espagnols restaient encore les fidèles disciples de la croix, et un très-grand nombre scellèrent de leur martyre la foi au Crucifié. Cependant, il devait s'écouler quelques siècles avant que le Cid, d'abord, puis Ferdinand le Catholique brisassent à jamais ces chaînes fatales : et ce n'est qu'après avoir rendu l'Espagne à son indépendance et raffermi sa foi, qu'ils l'élevèrent assez haut pour la rendre capable de découvrir un nouvel hémisphère , juste récompense de son double héroïsme politique et religieux.

Au Nord, la Russie et les peuples scandinaves venaient à peine d'embrasser le christianisme, et déjà de saints rois honoraient le trône de ces nations encore à demi barbares : les Danois eurent leur saint Canut, les Suédois leur saint Olaf, et les Normands, issus des Danois, virent bientôt dans Rollon ce que peut le souffle de la croix pour adoucir un cœur de fer, une ame barbare.

L'Angleterre, dont il sera principalement question dans la dernière partie de cette histoire, l'Angleterre, disons-nous, hormis quelques révoltes sanglantes de quelques grands ambitieux, était heureuse sous le sceptre de ses rois anglo-saxons : il appartenait à saint Edouard inspiré par le catholicisme de jeter les bases de l'admirable constitution qui, depuis tant de siècles, fait la gloire et la prospérité de cette nation illustre. Et si, depuis et malgré la fatale réforme du XVIe siècle, elle est restée en possession de ses belles institutions, ce n'est pas à coup sûr au protestantisme, encore moins à ce type des despotes qui s'appelle Henri VIII, qu'elle en est redevable ; car rien ne ressemble moins à une nation libre que l'Angleterre, telle qu'elle était sous le sceptre de fer de ce tyran sangui-

naire, et sous celui des puritains et des presbytériens de Cromwel; si elle les a conservées à travers ces grandes crises, c'est que tout en embrassant la nouvelle réforme, elle est restée catholique dans sa grande charte politique,[1] enfantée, consacrée par le catholicisme, tant ces belles institutions placées sur des bases catholiques étaient enracinées dans les mœurs de la nation : cela est si vrai que, dès la conquête, les rois normands n'eurent d'autres moyens d'assurer leur nouvelle domination, qu'en garantissant sous serment l'observance des *lois du bon roi Edouard*.

Dans le centre de l'Europe, à peine les restes mortels de Charlemagne étaient-ils descendus dans le caveau impérial d'Aix-la-Chapelle, que l'on put prévoir le démembrement de son empire ; ses descendants n'étaient pas de taille à porter le colosse qu'il avait fondé ; et la discorde entre les derniers Carlovingiens, venant en aide à leur faiblesse, hâta la chute de l'empire. Toutefois, ce démembrement fut un coup de la Providence. Pendant que l'Italie se donnait des rois, pendant que la Germanie se livrait à Arnoulf, et que Boson reconstruisait dans de plus vastes proportions le royaume de Bourgogne, les Gaules étaient amoindries, presque effacées, et le petit trône de Laon formait un étrange contraste avec la splendeur de celui de Charlemagne deux siècles auparavant. Hugues Capet continua et acheva l'œuvre de son immortel père Hugues le Grand d'Herstal : et tandis que celui-ci, après avoir relevé le trône, refusait d'y monter, son fils devait y être porté aussi bien par la nécessité du moment que par le suffrage de tous les Français. Mais cette œuvre de reconstruction fut disputée aux rois de la troisième race par les Normands qui prenaient racine dans les deux bassins inférieurs de la Seine et de la Loire : race puissante, énergique, guer-

[1] M le comte de Montalembert, *De l'avenir politique et religieux de l'Angleterre*, 1re part. — Paris, 1855.

rière, dont la force envahissante devait bientôt déborder par delà la Manche et s'établir sur le trône d'Angleterre, où nous verrons ses premiers rois ouvrir une lutte acharnée contre saint Anselme, et contre la liberté et les droits de l'Eglise.

A cette même époque, les races celtiques, scandinaves et tudesques commençaient d'avoir conscience d'elles-mêmes : elles se constituaient lentement. C'était encore l'Eglise qui les aidait puissamment à accomplir cette heureuse régénération, car l'Eglise consacrait en quelque sorte le cachet spécial, le caractère, la physionomie particulière de chaque nation à qui Dieu avait donné une race, une patrie, à qui la nature avait tracé des frontières, et qui avaient chacune des mœurs, des lois, une langue particulières.

Mais de toutes les nations de l'Europe, celle dont il importe davantage d'avoir une notion exacte, c'est celle qui avait recueilli la plus large portion de l'héritage de Charlemagne : c'est l'empire de Germanie ; ce sont aussi les peuples de race latine, l'Italie surtout, dans leurs rapports avec le nouvel empire, qu'il faut étudier à fond, afin de se rendre compte de la grande lutte qui s'éleva bientôt entre le sacerdoce et l'Empire.

La féodalité dont Charlemagne avait jeté les bases pour assurer la conservation de son empire, fut précisément la cause qui fit surgir de ses débris la souche des Etats modernes. Lorsque la race carlovingienne se fut éteinte, les Italiens tentèrent de reconstruire l'Italie, de même que Boson venait de le faire pour la Bourgogne, et Arnoulf pour la Germanie. Mais celui-ci ne pouvait ignorer les anciennes traditions de l'empire qui l'avait fait pencher constamment vers la péninsule italienne : aussi, les nouveaux empereurs de Germanie firent-ils tous leurs efforts pour les faire revivre à leur profit. Arnoulf d'abord, puis Henri Ier l'*Oiseleur*, ensuite les trois Otton de la maison de Saxe, puis encore saint Henri II, et les empereurs de la maison de Franconie, passèrent successivement les

Alpes pour asseoir leur domination en Italie. Dès lors, l'empire se trouve en face de la papauté ; il ne tardera pas à lui disputer la puissance souveraine.

Toutefois, il résultait de la féodalité, règlementée par Conrad le Salique, un nouvel ordre de chose de la plus haute importance, et qui devait exercer une grande influence sur les rapports de l'Eglise avec la société extérieure et politique, et même opérer une certaine pression dans les rangs du clergé : pour se rendre raison de cette influence, il est bon de remonter plus haut pour faire l'analyse d'un fait historique sur lequel les publicistes passent trop rapidement, nous voulons parler de la reconstitution du droit de propriété.

Par suite de la conquête, ou pour mieux dire à cause d'elle, le droit de propriété avait subi une éclipse : il avait été, de même que le sol, bouleversé de fond en comble. Avant que la propriété revînt aux règles qui avaient régi l'*Ager Romanus,* il fallait traverser l'ère de la féodalité, il fallait que l'Eglise vînt imprimer au nouvel ordre de propriété le cachet de sa consécration. Jusques-là, la conquête avait absorbé ce droit. La féodalité était la transition qui devait le faire descendre des hauteurs du pouvoir souverain dans tous les rangs inférieurs de la société ; car alors l'idée d'autorité impliquait celle de propriété. Mais la loi suprême qui, à cette époque, régissait l'autorité, c'était la force, c'était la violence qui marquait les allures et les caprices du pouvoir. De là, les déchirements, les secousses terribles qui bouleversaient les nations : en ce temps-là, les révolutions venaient d'en haut. Mais à côté et au-dessus de ce pouvoir souvent sanguinaire, toujours tyrannique, créé par le triomphe de la force et n'ayant que la force pour se maintenir et se développer, il existait une société dépositaire du droit et des règles de la justice, et qui seule pouvait le régir et le sauvegarder, l'Eglise. Cette société, embrassant tous les peuples de la terre dans l'univer-

salité de temps et de lieu qui est son apanage divin, ne reconnaissait, en fait de justice et de droit, aucune différence ni de langues, ni de races, ni de frontières : pour elle, il n'y avait, il ne pouvait y avoir ni *Grecs* ni *Barbares :* tutelle salutaire et vraiment providentielle, à laquelle recouraient à l'envi toutes les générations des faibles et des opprimés, tutelle immuable, qui ne faillit jamais à sa haute mission d'ordre et de paix. C'était donc l'Eglise qui, grâce à la liberté pleine et entière de son action, donnait à tous ses enfants la véritable égalité, et sauvegardait tous les droits, surtout celui de propriété.

Après avoir assis ce droit de propriété privée sur les règles éternelles de la justice, l'Eglise vit une grande partie du haut clergé subir une réaction qui pouvait être funeste. La féodalité repose sur ce principe que le *pouvoir est indivisiblement attaché au sol*, et qu'il porte dans ses flancs la *propriété :* et comme à cette époque, le pouvoir était prodigieusement morcelé dans la foule des feudataires plus ou moins grands, qui tous s'arrogeaient l'indépendance, on inféra que partout où il y avait propriété, là devait être le pouvoir, sans tenir aucun compte du caractère spécial que celui-ci pouvait avoir ni de son but suprême, ni de son origine. De là, il arriva que le haut clergé devint aussi *feudataire*, en raison des grands *fiefs* que les souverains avaient annexés aux églises les plus considérables et des biens que la piété des fidèles leur avait dévolus ; cette nouvelle condition établit des rapports de *relevance* entre les évêques et les empereurs comme leurs suzerains, du même genre que ceux qui existaient entre les autres feudataires et l'empire ; car, disait-on, il est de l'essence de l'autorité souveraine que tout fief relève d'elle, n'existe que par elle. Dès lors, selon la loi générale des fiefs, les fiefs ecclésiastiques durent prêter services et hommage-lige, payer les taxes et les impôts de *relevance* ou de *semouvance*. Ces rapports se cimentèrent avec

le temps; bientôt ils se changèrent en servage, du moment que les empereurs voulurent absorber dans leur autorité souveraine, partant humaine, l'autorité spirituelle et divine des évêques : le souverain du fief voulut être souverain de l'Eglise, de l'évêché. Cet abus énorme, cette prétention illogique partait bien moins de la nature de la féodalité ecclésiastique prise en elle-même, que de la fausse direction qu'on lui imprimait : la faute en retombe exclusivement sur l'ambition des empereurs, qui s'en servaient comme d'un moyen puissant d'escamoter l'autorité spirituelle. Et comme ils disposaient en maîtres absolus de ces fiefs, de même ils s'arrogeaient le pouvoir de disposer de celle-ci selon leur caprice : ils portèrent la main sur l'encensoir ; ils assujettirent l'Eglise à leur despotisme; ils prétendirent dominer en maîtres sur tous les rangs de la hiérarchie, depuis le simple prêtre, jusqu'au souverain Pontife, chef de l'Eglise. Mais ils rencontraient un obstacle grave dans le droit constitutif de l'Eglise : le système d'élection, qui jusque-là avait été le moyen légal de pourvoir aux églises, les gênait : ils l'abolirent, et se substituèrent eux-mêmes au lieu et place de la voix du peuple ou des chapitres, ou des provinces ecclésiastiques présidées par le métropolitain. De cette sorte, les empereurs s'élevèrent au-dessus des évêques et du pape lui-même, qu'ils s'arrogèrent le pouvoir d'élire et de constituer. Cette idée fatale, qui confondait le spirituel dans la personne de l'empereur avec le temporel et soumettait celui-là à la même autorité dont ce dernier relevait, enfanta la funeste lutte des *investitures* : car, dès lors, les empereurs se crurent maîtres des évêchés; et de même qu'ils donnaient l'investiture des fiefs, ils voulurent aussi donner l'investiture des siéges épiscopaux. Or, selon le droit féodal, selon les règles du même rituel, celui à qui un fief quelconque était dévolu, au moment où il prêtait *hommage-lige* et devenait l'*homme* du suzerain, il recevait en signe d'investiture la

pioche, ou la *motte*, ou le *hang*, ou le *angon-rangon*; on voulut suivre la même règle envers celui qui était élevé à un siége épiscopal; on exigeait de lui *hommage-lige* par lequel il se faisait aussi lui, l'*homme* du prince, puis celui-ci lui donnait l'investiture par la *crosse* et l'*anneau*, symboles de l'autorité pastorale. Si cet *hommage* se fût borné aux rapports matériels que le fief établissait entre le suzerain et l'inféodé, ou même si ces symboles n'eussent eu d'autres significations qu'une simple reconnaissance du pouvoir séculier qui alors semblait se faire gloire du titre d'*avocat*, de protecteur, de défenseur de l'Eglise, il n'y eût eu là rien qui pût motiver les réclamations et les condamnations de l'Eglise, ni allumer cette lutte fatale qui bouleversa deux siècles, et qui finit par affaiblir et désarmer les deux puissances, devant le double ennemi qui plus tard leva l'étendard de l'invasion et de la révolte, nous voulons dire les Musulmans qui vinrent planter leurs tentes jusques sous les murs de Vienne, et les Albigeois et les Vaudois, plus tard, les Wiclefites et les Hussites qui couvrirent les uns le midi de la France, ceux-ci le centre de l'Allemagne, de ruines, de cendres et de sang.

L'Eglise ne pouvait rester impassible à la vue de tant et de si énormes empiétements, sans abdiquer son autorité et se suicider elle-même. Plus on faisait d'efforts pour l'amoindrir, pour la dépouiller et l'asservir, plus aussi elle devait en faire de son côté, tout en se renfermant dans le rôle pacifique de légitime défense, rôle dont elle n'a jamais franchi les bornes. Elle tenait au sol comme condition de son indépendance, et l'on voulait restreindre, décimer ou annuler ses droits : elle tenait son pouvoir d'en haut, de Dieu qui l'a fondée, et César voulait qu'il découlât de sa propre autorité souveraine et de son bon plaisir : l'Eglise ne pouvait subir ce double joug; elle le rejeta loin d'elle; elle employa à sa défense les armes que le Christ a mises dans ses mains; puis, au fort de la mêlée, elle

s'adressa à la conscience des peuples, et leur dit : « Voyez, celui qui règne sur vous veut asservir l'Eglise de Dieu; il se révolte contre l'œuvre de Dieu, il s'insurge contre le Christ; devez-vous, vous, chrétiens, obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu? » A cette voix, la conscience des peuples se révolta à son tour, et dans leurs *plaids*, dans leurs assemblées plénières, dans leurs diètes, par l'organe de leurs évêques et de leurs fiers barons chrétiens, ils déclarèrent retirer leur soumission envers ces princes oppresseurs, et s'en donnèrent d'autres par la voie légale de l'élection. Telle fut la conduite de l'Eglise dans toute sa vérité dogmatique et historique ; c'est ainsi qu'elle traversa une des plus grandes crises auxquelles elle ait pu être exposée.

Cette conduite est justement appréciée par un homme, juge des plus compétents en matière d'histoire, et une de nos plus belles gloires italiennes, l'illustre M. *César Cantu,* que nous nous honorons d'avoir pris pour guide dans nos études historiques sur cette grande époque : nous nous appuyons de son témoignage. « Lorsque la piété des fidèles, dit-il, et la politique des princes eurent enrichi l'Eglise et fait des évêques et des abbés autant de grands propriétaires, et que l'organisation sociale du temps les eut placés parmi les feudataires, les rois se crurent parfaitement en droit de les obliger à recevoir d'eux l'*investiture* de leur bénéfice. Les évêques et les abbés nouvellement élus durent donc prêter hommage au prince... et il leur *accordait l'investiture* en leur donnant l'*anneau* et la *crosse*. Comme dans la féodalité tout pouvoir dérivait des terres possédées, on voulut faire découler de la même source la puissance ecclésiastique, sans établir de distinction entre le fief et la dignité. »[1]

Et plus bas : « Cet agrandissement apporta donc au clergé

[1] César Cantu, *Hist. univ.* t. IX, chap. XVI, p. 291.

une humiliation réelle. Aussi Atton, évêque de Verceil (lib. de *pressuris Eccl.*), ne cesse-t-il de déplorer la tyrannie à laquelle sont en butte les évêques. *Les princes usurpaient* sur le clergé et sur le peuple le droit d'élection. »

M. de Rémusat fait la même appréciation des conditions et de la conduite de l'Église à cette époque. «Dans ce monde nouveau, dit-il, fondé sur la conquête, la propriété, ou pour mieux dire la possession territoriale foncière, *était l'attribut du plus fort, et un signe d'autorité*... L'Eglise pouvait se regarder en principe comme arbitre de tout droit et de tout devoir : et si, en toutes choses, elle n'intervenait pas à ce titre, c'était prudence ou modestie; c'était, si l'on veut, faiblesse ou nécessité, *mais ce n'était pas incompétence :* la mission catholique n'a pas de limites morales ; car rien ne se fait qui ne soit bien ou mal, et qui, par conséquent, ne soit du ressort du pouvoir de lier et de délier, » (*Vie de S. Anselme,* chap. 10, pag. 182 et plus bas, p. 186). « Il fallait absolument grandir l'Eglise pour l'affranchir, et l'affranchir pour la purifier... *L'Eglise universelle qui se résumait* dans l'Eglise de Rome pouvait seule prendre l'initiative en donnant l'exemple, affranchir la chrétienté en s'affranchissant elle-même : ainsi s'expliquent ces luttes... Ajoutez *à cela le sentiment d'une mission divine et d'une autorité morale infinie*, et vous concevrez comment.. la conscience put entraîner de grandes ames à l'idée de la dictature spirituelle.»

Ainsi, la conduite de la papauté dans ces grandes luttes était inspirée aussi bien par la conscience du pouvoir et de son origine, que par la mission de protéger le droit du faible et de sauver les règles de la justice. « La papauté marchait à la tête de la civilisation, et s'avançait vers le but de la société générale[1] ». Il est vrai de dire (à quoi bon le dissimuler?) que

[1] Châteaubriand, *Et. hist.* t. 3. *Analy. de l'hist. de France*. p. 72.

les désordres, l'anarchie déplorable qui bouleversa Rome depuis 886 jusqu'à saint Léon IX, Nicolas II, (Gérard de Tarentaise), pouvaient jusqu'à un certain point exiger l'entremise des empereurs de Germanie pour le rétablissement de l'ordre : mais il n'est pas moins incontestable qu'ils dépassèrent le but; que non contents de protéger, ils voulurent amoindrir, absorber ; que, loin de veiller à la liberté des élections des Pontifes, ils l'annulèrent, et se substituèrent eux-même au lieu et place de ceux qui avaient le droit d'élire. C'en était fait de l'Eglise, si jamais l'Eglise pouvait faillir dans ses destinées immortelles.

Pour remédier à tant de maux, pour rendre à l'Eglise sa pureté, sa dignité, et avant tout cela sa liberté, il fallait un génie. Dieu le souffle dans l'ame d'Hildebrand. Des historiens, des publicistes, des hommes d'Etat, prévenus contre l'Eglise et ne contemplant ses allures qu'à travers le prisme de leurs préjugés, ont représenté Grégoire VII comme l'homme de la domination universelle. Rien n'est ni plus injuste, ni plus faux, ni plus démenti par l'histoire. Nous ferons voir dans la suite de cette histoire que personne ne fut plus que Grégoire VII pénétré de ce grand principe *de rendre* et *faire rendre à César ce qui est de César;* il le respectait, selon la belle expression de Tertullien, *comme la seconde majesté du dehors;* mais aussi il connaissait ses devoirs, surtout il possédait à fond la connaissance des droits de l'autorité spirituelle dont Dieu lui avait confié la plénitude : il veillait à ce que les empereurs remplissent leurs devoirs envers les peuples, envers l'Eglise elle-même ; ce qu'il voulait, ce à quoi il tendait par tous les moyens de la charité et de l'autorité, c'est que les empereurs tempérassent leur despotisme, et que l'Eglise et les peuples prissent place au banquet de la liberté. Voilà ce qu'il voulut, et s'il combattit César, c'est que César s'efforçait de ravir à Dieu ce qui est à Dieu et presque de le détrôner dans le gouver-

nement du monde. Certes, personne ne pourrait lui faire un crime de cette prétention, qui était de l'essence de sa mission. Au reste, Grégoire VII est abondamment vengé, d'abord par le mouvement qu'il imprima au monde vers la civilisation fondée sur la justice et la liberté, et par les admirables apologies que de nobles et savants protestants ont faites de sa vie, de ses travaux et des services immenses qu'il a rendus à l'Eglise et par l'Eglise à la société moderne.

Poursuivons la revue des différentes nations qui se partageaient l'Europe à cette époque.

Au sud-est de l'Europe, on voyait poindre à l'horizon deux points noirs, gros d'effroyables tempêtes : le schisme Grec, et l'irruption des Turcomans.

Tandis que la cour de Byzance se débattait dans le bouge de sa corruption, et que le débordement inouï d'impératrices éhontées et les intrigues d'eunuques, rehaussées de massacres de palais, d'assassinats d'empereurs, hâtaient l'agonie de ce corps tombant en dissolution; tandis que les empereurs d'Orient se prélassaient dans les orgies d'un despotisme crapuleux et sanglant, il se préparait une double révolution qui devait engloutir ce fantôme. Le schisme élaboré par l'ambitieux Photius deux siècles auparavant, et successivement rejeté, puis repris, puis encore renié à mesure que les empereurs de Constantinople avaient besoin des secours de l'Occident pour soutenir leur trône vermoulu, pour arrêter l'irruption des Barbares, le schisme, disons-nous, s'accomplissait par Michel Cérulaire, précisément dans l'année même qui vit naître saint Anselme, lequel devait, un jour, au Concile de Bari, et sur la pressante invitation du pape Urbain II, confondre l'arrogance et les erreurs de ces sectaires bysantins, et prouver victorieusement la foi catholique touchant la divinité et la procession du Saint-Esprit également du Père et du Fils.

Plus loin, un épais nuage de poussière soulevé par des

hordes en marche, annonçait une nouvelle irruption de barbares. Les Turcomans, poussés par le fanatisme, s'avançaient du levant au couchant, et ils marquaient leurs traces pas le fer et le feu. Après avoir ravagé la Perse, l'Arabie et la Syrie, et profané les Lieux consacrés par les augustes mystères de la vie et de la mort du Sauveur des hommes, ils s'avançaient vers Bysance. Il leur fallut peu d'efforts pour s'en emparer : ils y élevèrent le trône des Seldjoucides à la place de celui des impurs et lâches successeurs de Constantin; et au lieu de la Croix, ils arborèrent le croissant qui y flotte encore de nos jours, symbole de la décrépitude d'un empire taré et corrompu jusqu'à la moëlle, et dont la dernière guerre n'a fait que prolonger de quelques années seulement l'agonie et la chute, à moins qu'il ne se retrempe et ne renaisse dans les eaux vivifiantes du catholicisme qui seul peut le sauver de sa ruine imminente : c'est la seule planche de salut qui lui reste désormais.

Mais ce même XIe siècle, dont le commencement avait été signalé par ces deux orages, devait à son déclin voir s'accomplir une de ces entreprises qui ne peuvent être inspirées que par la sagesse de Dieu, qui ne peuvent être mises en action que par le bras de sa toute-puissance. Un pauvre hermite, Pierre, revenait de l'Orient où il avait accompli un pieux pèlerinage aux Lieux-Saints : mais la vue des profanations de ces lieux sanctifiés, des atroces persécutions soulevées contre les disciples de la Croix par les fanatiques disciples de l'Alcoran, a navré son ame, ardente de foi, d'une douleur si poignante, qu'il revient en Europe, semant la route de ses gémissements, de ses sanglots, de la triste histoire des scènes lugubres et sanglantes dont il avait été témoin en Palestine. Partout, dans les villes et dans les campagnes, dans les châteaux et les manoirs, ce pauvre pèlerin est accueilli avec une sympathique curiosité : la simplicité, et la fougue de son

éloquence captivent les cœurs, des larmes générales se mêlent aux siennes, et bientôt il a soulevé toute l'Europe, pour la pousser au secours de ses frères d'Orient, à la délivrance de la Terre Sainte. Les évêques, les pontifes, s'associent au pieux hermite : Urbain II vient en France, et, au concile de Clermont, en 1097, il proclame la *première croisade*. A la voix du Père commun des chrétiens, toute la société européenne s'émeut et prend la croix : la foule se réunit des quatre coins de l'Europe sous la même bannière, la Croix, part au cri de *Dio el voult, Dieu le veut,* et la Palestine est délivrée par la vaillance immortelle des Godefroi de Bouillon, des Baudoin de Flandre, des Eustache de Boulogne, des Robert de Normandie et d'une foule d'autres princes croisés. Mais le saint pontife qui avait conçu et organisé cette immense entreprise, ne put en voir le glorieux dénouement ; il était mort au commencement de juillet de 1099, quinze jours avant que n'arrivassent à Rome les nouvelles des étonnantes victoires des croisés en Orient, et de la prise de Jérusalem. Ces victoires comblèrent de joie l'Eglise d'Occident, et tempérèrent l'amertume qu'elle éprouvait dans sa grande lutte contre l'oppression des empereurs. Les croisades ont été l'objet d'appréciations opposées, selon l'état de l'esprit et du cœur de ceux qui ont voulu les soumettre à la balance de leur jugement. Aujourd'hui, les écrivains impartiaux, catholiques et protestants, ont fait justice de la critique haineuse des ennemis du catholicisme, et ont pulvérisé leurs misérables objections. Il est reconnu désormais, par tout homme de sens, que les croisades, au point de vue littéraire, ont enrichi l'Occident des dépouilles de l'Orient, qu'elles ont sauvé les trésors des sciences, des lettres, des beaux-arts, monuments admirables de l'ancienne civilisation, de l'incendie qui, sur l'ordre d'Omar, consuma la célèbre bibliothèque d'Alexandrie ; au point de vue commercial, elles ont ouvert un débouché à

l'industrie européenne, et, en retour, elles ont enrichi l'Europe des richesses de l'Orient ; au point de vue religieux, elles ont été l'explosion la plus sublime et la plus universelle du sentiment de la foi, dans les peuples de l'Occident, pour délivrer le berceau même du christianisme profané par les infidèles ; au point de vue politique, elles ont été une crise nécessaire, un exutoire salutaire au trop plein de vitalité des peuples nouveaux, qui, sans elles, se seraient entretués et détruits les uns les autres. Sans les croisades qui donnèrent une autre direction aux esprits, et même aux passions, la force, triomphant du droit et s'arrogeant le pouvoir de conduire les peuples comme des troupeaux d'esclaves, aurait, dans un bref délai, renouvelé les carnages et la barbarie qui, peu de siècles auparavant, avaient bouleversé le monde européen ; elle aurait dépassé, effacé la fureur des Huns, des Goths, des Vandales. Au contraire, les croisades ont enfanté la *chevalerie* dans son idée la plus pure, la plus noble et la plus rationnelle, et elles ont fait éclore la *renaissance :* c'est par ces divers degrés qu'elles ont fait progresser le monde dans les voies de la civilisation[1]. Telle était la condition générale de l'Europe au temps où parut saint Anselme. Mais pour rendre ce tableau plus complet, nous croyons indispensable d'esquisser à part, quoique à grands traits, l'état spécial, à cette même époque, de l'Italie, du Piémont, patrie de notre Saint, puis de l'Eglise et de la Papauté, dont il fut un des plus vaillants défenseurs.

[1] « Des mœurs pleines de splendeur et de naïveté, des crimes et des vertus, des croyances ardentes, des faits héroïques, des souvenirs merveilleux, d'immenses résultats matériels et moraux, scientifiques et politiques, voilà ce que présentent les croisades... La chrétienté parut aussi pour la première fois, sous la forme d'une immense nation, agissant par l'impulsion d'un même chef. Et qu'allait-elle conquérir ? un tombeau. » CHATEAUBRIAND, *Etudes hist.* t. III. *Analy. rais. de l'hist. de France,* pag. 88.

CONDITION

DE

L'ITALIE ET DU PIÉMONT, DE L'ÉGLISE ET DE LA PAPAUTÉ,

AUX Xe ET XIe SIÈCLES.

Aussitôt que le dernier des Carlovingiens se fut éteint, l'empire de Charlemagne tomba en lambeaux ; et ses débris épars, recueillis par les plus audacieux, formèrent la souche des monarchies modernes. Tandis que, comme nous l'avons dit plus haut, Arnould, bâtard de Carloman, s'arrogea la Germanie, Boson, poussé par l'ambitieuse Ermengarde, sa femme, fille de Louis le Débonnaire, se fit décerner la couronne de Bourgogne, cisjurane[1], d'Arles et de Provence, par une assemblée d'évêques[2]. Dès lors, le sentiment

[1] Provinciam inter Juram et Alpes Penninas occupat, regemque appellavit. V. *Annal. Met. apud script. Franc.*, t. VIII, p. 68.

[2] Quelques érudits savoyards pensent que l'assemblée des évêques qui élut et couronna Boson, roi de Bourgogne, se réunit, non pas à Valence, comme le prétendent quelques historiens français, mais bien dans le bourg de *Saint-Jean-de-la-Porte* (province de Savoie-Propre) au hameau qui s'appelle encore aujourd'hui *Evescal* (bourg des Evêques), et qui était l'ancienne *Mantala* des itinéraires romains. Cette hypothèse peut avoir quelque vraisemblance, soit parce que ce bourg faisait partie du royaume de Bourgogne, soit parce que l'archevêque de Tarentaise, dont il relevait, joua un grand rôle dans cette élection de Boson. Nous pensonsque ce fut à *Mantailles* que se réunit cette

de nationalité se réveilla aussi chez les Italiens, qui avaient gémi jusques-là sous le poids de tant de maux, qu'un pieux évêque de Brescia, écrivant à un prélat d'Allemagne, s'écriait que *les Italiens étaient les métayers de leur patrie et la proie du plus fort*. L'heure de la délivrance leur parut sonnée, et ils se crurent assez forts pour reconquérir leur indépendance et pour se gouverner eux-mêmes. Le royaume d'Italie étant électif, les grands ne se crurent plus liés envers le dernier et illégitime rejeton des Carlovingiens, Arnoulf, et ils voulurent se donner un roi national. Deux prétendants se présentèrent à leur choix, Bérenger, duc de Frioul, petit-fils de Didier, dernier roi lombard, et neveu de Louis le Débonnaire, par Gisèle sa mère, et Guy, duc de Spolète et de Camerino, né d'une fille de Pépin, roi d'Italie. Bérenger fut couronné à Pavie, en 888, Guy lui ayant abandonné l'Italie, dès l'instant qu'il porta ses vues sur le royaume de France, auquel il était appelé par la diète de Langres, comme proche parent du dernier roi. Quand il arriva en France, il était trop tard ; le trône était occupé par Eudes, comte de Paris, élu et reconnu par les évêques auxquels Charles le Chauve, en 853, avait abandonné une partie de l'autorité temporelle. Il revint donc en Italie pour disputer à Bérenger la couronne royale. Aidé par Adalbert, marquis de Toscane, il assaillit Bérenger, près de Brescia, mais il est vaincu ; il lui livre un nouveau combat sur la Trebbia : cette fois il est vainqueur, et force son rival à se renfermer dans les murs de Vérone. Alors, les évêques qui, au milieu de ces luttes sanglantes et de cette anarchie, avaient attiré à eux le droit suprême de protéger les faibles, de sauvegarder l'ordre public et la justice, et de sauver

assemblée de vingt-trois évêques du midi et de l'orient des Gaules. V. *Act. Concil.*, *apud script. Franc.*, t. IX, p. 304. Michelet, *Hist. de France*, liv. II, p. 149. (V. Godofredo, *Casalis-Disionario Geog. stor. de stati di Sardegua*, art. *S.-Jean de la Porte*.

la patrie opprimée d'*une telle somme de maux,* disaient-ils[1], *que nulle langue ne peut répéter, ni aucune plume raconter,* se réunirent à Pavie, et élurent Guy, roi d'Italie, en lui imposant toutefois, comme conditions de son élection, certaines obligations marquées au cachet de la plus haute sagesse politique, entre autres, *que justice serait faite également à tous, qu'il serait accordé à chacun des lois propres, que nul impôt ne serait levé par le fisc, sans avoir été préalablement consenti,* etc.; et ce ne fut qu'après avoir promis sous serment la fidèle observance de ces conditions, qu'il fut proclamé roi, le 21 février 889 : il se fit associer son fils Lambert[2].

Depuis cette époque (889), la lutte continua entre Bérenger et Guy avec des succès divers et alternés : mais Guy, étant mort le 30 décembre 891, de même que son fils Lambert, en octobre de la même année, Bérenger, débarrassé de ces deux compétiteurs, conserva le pouvoir jusqu'à sa mort (921). Après lui son neveu et successeur Bérenger II et

[1] César Cantu, *Hist. univ.* t. IX, époque X, p. 228.

[2] Election de Guy, par le concile de Pavie. Décrets de ce concile : « Post bella horribilia, cladesque nefandissimas quæ acciderunt huic provinciæ » (le décret d'élection dit : « Quot, quantaque pericula huic italico regno usque in præsens tempus supervenerint, nec lingua potest evolvere, nec calamus explicare »), « nos Episcopi... Decrevimus... in primis ut Mater nostra Sancta Romana Ecclesia in statu honore suo teneatur... Plebeï homines et universi Ecclesiæ filii suis utantur legibus : ex parte publica, ultra quam legibus sancitum est, ab eis non exigatur, nec violenter opprimantur. » (*Syn. Ticin. Labbe* — *Rer. It. Script.* t. II, p. 416. Cantu. Xe époq. *Hist. univ.* p. 229.) Ce document de la plus haute importance, répond d'une manière trop péremptoire aux préjugés de ceux qui affirment que le catholicisme est incompatible avec la liberté, il établit, au contraire, trop clairement cette alliance rationnelle nécessaire au salut de la société, pour qu'il soit permis de l'omettre : nous le donnons *in extenso* parmi les *Documents justificatifs*, à la fin du volume, n. 1. — Peu après, Alexandre III, au troisieme concile de Latran declare que tous les chretiens doivent être exempts de la servitude.

le fils de celui-ci Adalbert, marquis d'Ivrée, n'eurent plus d'autre souci que de défendre leur couronne contre Arnould d'abord, puis contre Hugues de Provence[1], appelés successivement par ces turbulents grands italiens, que Durandi appelle avec raison *ugualennite incapaci di esser liberi ediesser soggetu*[2], jusqu'à ce que Othon-le-Grand, venu en Italie en 951, défit Bérenger II et Adalbert, s'empara de la personne de celui-là qu'il envoya prisonnier à Bamberg où il mourut deux ans après, et jeta celui-ci dans une place forte en Italie. Othon alors, en même temps qu'il établissait sa domination en Italie, épouse Adelaïde (la sainte), veuve du jeune Lothaire, roi d'Italie, mort à Turin le 22 novembre 950 : elle était fille de Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, et mère de l'empereur Othon II[3].

Othon-le-Grand revint une seconde fois en Italie, en 961 et reçut à Rome la couronne impériale des mains de l'antipape Léon VII (963) : alors il avait achevé sa domination en Italie, et elle continua sans interruption sous les deux Othons ses successeurs, depuis 961 jusqu'en 1002, pendant l'espace de quarante-deux ans.

A la mort du dernier des Othons, janvier 1002, les grands italiens voulurent encore une fois se donner un roi de leur nation. Ils portèrent leur choix sur Ardoin marquis d'Ivrée

[1] Hugues de Provence, forcé de repasser les Alpes, laissa en Italie son fils Lothaire avec le titre de roi : celui-ci se retira, avec sa jeune épouse Adelaïde, à Turin, où il reçut une honorable hospitalité de la part d'Ardoin Glabrion : il y mourut le 22 novembre 950. Sa veuve Adelaïde, ayant refusé d'épouser Adalbert, marquis d'Ivrée, fils de Bérenger II, fut renfermée dans un château sur le lac de Garde.

[2] Meditavano, ordivano unovefazioni a miscera dei coro interessi. Creavano, o abbandonavano : ovvero limolteplicavano per quindi obbidir a nissimo. Invitavano ifolutieri adinvadere il regni, che il più soventi tenniro aporto à principidi Gamenir. DURANDI, *Maria d'Ivrea*, cap VII, p. 50.

[3] Cette sainte impératrice eut la régence de l'empire, sous son fils et son petit-fils, Othon II et Othon III.

fils de Dadon : il fut couronné à Pavie le 15 février suivant. Quelques auteurs croient que ce Dadon fut un des trois fils de Suppon, comte de Turin et neveu de Bérenger I. De cette sorte, Ardoin d'une part se rattachait à la première lignée des rois d'Italie de nation italienne, conséquemment à Adalbert II, père d'Othon-Guillaume ; et de l'autre, par sa mère, fille d'Ardoin Glabrion, comte de Turin, il était en rapport de parenté avec les aïeux maternels des princes de la maison de Savoie. Après un règne de douze ans, agité, difficile et combattu avec autant d'acharnement par la jalousie haineuse, par l'ambition, par les éternelles dissensions des grands italiens, que par les armes des empereurs d'Allemagne, il abdiqua la couronne italienne, se retira dans le monastère de Saint-Benigne de Fruttuaria auquel il avait fait de grandes largesses ; il déposa sur l'autel les insignes de la royauté, revêtit l'habit monastique, et mourut le 11 décembre 1015. Ainsi finit le dernier roi d'Italie de race italienne, et avec lui la lignée directe des marquis d'Ivrée. Huit siècles plus tard, un autre roi de nation italienne après des efforts non moins héroïques mais non moins infructueux pour ceindre cette couronne d'Italie, après un règne également laborieux, vit aussi la fortune se tourner contre lui, le forcer d'abdiquer la royauté et de se retirer non pas dans un monastère, mais dans un exil volontaire à Oporto, où il trouva la mort qu'il avait affrontée et désirée sur les champs de bataille.

Ces luttes, ces scènes sanglantes qui ensanglantèrent, pendant un siècle et demi, la Haute-Italie dans le pénible travail, de son indépendance, devaient causer de funestes contrecoups dans l'état intérieur de l'Eglise. En effet, tandis que Guy et Bérenger se disputaient la couronne d'Italie, les puissants seigneurs de la Romagne, agnats du même Guy, se crurent permis de tout entreprendre pour usurper le pouvoir temporel et la souveraineté dans les États pontificaux, et de réduire le

pape à la condition d'un vain fantôme. C'est précisément depuis 886 jusqu'en 1033, époque de la descente de l'empereur Henri III en Italie, que l'on vit se dérouler sur la chaire de saint Pierre une série de pontifes que les factions sanglantes des comtes de Tusculum, quelquefois les intrigues les plus infâmes de femmes dévergondées, telles que les Marosia, les Théodora, réussissaient d'élever sur le siége pontifical. Toutefois, c'est en vain que les ennemis du catholicisme s'efforcent de se prévaloir des turpitudes de cette époque de fange et de sang, pour effacer de la papauté le caractère divin qui la marque au front. Sans doute, nous sommes les premiers à gémir de tant de désordres, et à flétrir les hommes, même couverts de pourpre, qui s'étaient laissés entraîner par le torrent, dans ces temps où la corruption avait triomphé de la vertu. Mais loin de décrier l'institution divine à cause des scandales des hommes, l'histoire nous force d'admirer ce trait évident de la Providence, que dans ces temps de scandales la foi n'a subi aucun échec, aucune hérésie n'a paru ; la pureté du catholicisme rayonnait au milieu de ce flux et reflux de débordements ; la conscience des peuples, tout en protestant contre ces turpitudes, se fortifiait dans la religion ; et ces mêmes papes contre lesquels on s'est déchaîné avec tant de fureur, ont sanctionné des décrets très-sages et très-utiles à la religion et à l'Eglise. Ainsi la papauté, pas plus que la perle dans la fange, n'a contracté aucune souillure de la part des hommes vicieux qui portaient au front la tiare et dans les mains les clefs de saint Pierre, prince des apôtres. Après tout, pour peu que l'on ait de sens et d'impartialité, à qui doit-on attribuer la cause principale de ces scandales? Le mal avait sa source dans les passions, dans l'ambition effrénée des grands, dans les usurpations dont la puissance séculière se rendait coupable en démolissant la liberté de l'Eglise, en annulant la liberté de ses élections, et en s'arro-

geant le pouvoir absurde de tout faire dans l'Eglise. Dès lors, qu'y a-t-il d'étonnant si le débordement de la violence ait cherché, comme toujours, de s'étayer sur le débordement des plus sales passions?

Cependant, cet état de honteuse violence et d'usurpation sacrilége devait avoir un terme : cette gloire était réservée à un saint empereur, à Henri III. Il rendit à l'Eglise pendant son règne la liberté des élections ; il veilla à la conservation de l'ordre et à la liberté du concile de Sutri qui éleva sur la chaire de saint Pierre Swiger de Bamberg, sous le nom de Clément II. Dès lors, l'Eglise commença de respirer, non pas cependant qu'elle n'eût encore à traverser des jours de rudes épreuves : le règne fatal de Henri IV n'était pas encore venu, mais il approchait pour le malheur de l'Eglise, pour la honte de l'empire. Néanmoins, la gloire de cet Henri III est d'avoir, pendant son règne, rétabli l'élection des pontifes dans ses conditions normales, d'avoir rendu à l'Eglise sa liberté dont elle avait toujours joui, en droit sinon en fait, même dans l'intervalle qui s'écoule depuis Charlemagne jusqu'en 886[1]. Henri III prépara les voies à Hildebrand. Appelé à Rome par saint Léon IX, qui l'avait connu simple moine à Cluny, Hildebrand voit, comprend les maux qui affligent l'Eglise, il trouve le remède de la guérir en lui rendant sa pureté, en lui reconquérant sa liberté. Mais de combien de sagesse, de prudence et de persistance n'eut-il pas besoin pour accomplir cette grande mission réparatrice? Pendant trois pontificats dont il fut constamment l'ame, le conseil et

[1] L'histoire atteste que les pontifes qui succédèrent à Valentin, furent tous élus sans la participation et sans le consentement des empereurs : ainsi furent élus Grégoire IV, Sergius II (846), Léon IV (849), celui qui repoussa les Sarrasins, sauva Rome, et fonda la cité Léonine, proche de Saint-Pierre et du Vatican, Martin II et surtout Adrien qui avait fait un decret tout expres, pour interdire aux empereurs toute participation a l'election des pontifes

le guide, il prépara de longue main les voies à la réalisation de son plan, comme s'il eût prévu le jour où il devait lui-même ceindre son front de l'auguste tiare.

Portons maintenant nos regards sur deux contrées de la Haute-Italie, qui furent le berceau de saint Anselme. Pour avoir une idée précise de l'origine et de la famille de notre saint, il est indispensable de connaître l'importance et la vicissitude des deux marquisats d'Ivrée et de Turin : car c'est de l'alliance de ces deux familles illustres que sortirent ceux qui donnèrent le jour à ce glorieux saint.

Lorsqu'en 894, l'empereur Arnould vint en Italie combattre Guy, le marquisat d'Ivrée était possédé par Anscaire I frère de ce même Guy, qui le lui avait donné, comme son lot, dès qu'il eut ceint la couronne italique : ils étaient l'un et l'autre fils de Guy-le-Vieux duc de Spolète et de Camerino. Cet Anscaire I que Luitprand appelle *homo formidolosus valde*[1], se vit enlever par Arnould la ville d'Ivrée, capitale de son marquisat, et fut obligé de se cacher dans des cavernes proches du mur de la ville, laissant libre le passage à cet empereur qui retournait en Germanie par la vallée d'Aoste[2]. Il eut pour successeur son fils Adalbert I qui épousa, en premières noces, Gisèle, fille de Bérenger I, dont il eut des enfants, et en secondes noces, sa cousine Ermengarde, fille de Berthe et d'Adalbert, marquis de Toscane, et sœur de Hugues de Provence; elle était ainsi petite-fille de Rotilde, sœur de Guy, empereur

[1] LUITPRAND, *Rer. It. hist.*, t. II, p. 2, col. 120.

[2] « De castello exivit et juxta murum civitatis in cavernis petrarum catuit. » (Luit. *loc. cit.*) Annales Lambuiani. — Ce qui détermina Arnould à repasser en Germanie, ce fut la ruse d'une femme, *Agintrude*, veuve du roi Guy, qui défendait Rome assiégée par Arnould : ayant dû céder à la force, elle s'en vengea en soulevant les Romains contre les troupes d'Arnould, dont ils firent un grand massacre sous les murs de la ville : ce fut ce qui força l'empereur de repasser en Germanie, mais après avoir contraint le pape Formose à lui donner la couronne impériale.

et roi. De l'union avec Gisèle, naquirent Bérenger II et Anscaire II : l'aîné fut élu roi d'Italie à la mort du vieux Bérenger I, et il conserva le marquisat d'Ivrée qu'il unit, pour quelque temps, à la couronne d'Italie ; Anscaire II eut le duché de Spolète. Bérenger II et Willa sa femme donnèrent le jour à Adalbert II, qui fut associé avec son père à la royauté d'Italie dans la diète de Pavie [1], Adalbert II épousa Gerberge, fille de Hugues de la famille des rois de Bourgogne : ils eurent pour fils unique le célèbre *Othon-Guillaume*.

Après la mort d'Adalbert II et la captivité de Bérenger II en Allemagne, Gerberge et son enfant furent renfermés dans le château de Pavie. Mais elle réussit à s'enfuir, se retira auprès de sa famille en Bourgogne, et épousa Henri-le-Grand frère du roi Robert et tous deux enfants de Hugues-Capet; cet Henri était investi du duché de Bourgogne[2]. Peu de temps après, la pieuse astuce d'un moine dévoué trompa la vigilance des gardiens de cet enfant, le délivra de sa prison et le rendit sain et sauf, en Bourgogne, à sa mère Gerberge. Othon-Guillaume grandissait dans cette petite cour ; il sut si bien captiver l'affection et les bonnes grâces du duc Henri, que celui-ci n'ayant pas d'enfant, l'adopta et lui laissa par testa-

[1] Cet Adalbert est celui-là même à qui Bérenger II voulait qu'Adelaïde, jeune veuve du roi Lothaire, donnât sa main.

[2] Pour éviter ici toute confusion au sujet de la Bourgogne, nous rappelons la distinction précise que M. De Barante, l'illustre historien des ducs de Bourgogne, établit entre les différentes contrées qui portaient le même nom. Il y avait : 1° le roi de Bourgogne cisjurane, soit le roi d'Arles et de Provence, dont la capitale était Vienne ; — 2° le roi de Bourgogne transjurane, dont la capitale était Genève, et qui comprenait une grande partie de la Suisse, le Lyonnais, une partie du Dauphiné, la Bresse, la Savoie, et, en deçà des monts, les vallées d'Aoste, de Suze, de Lause soit de Mati, comme on le voit dans un diplôme de l'an 1025 de Rodolphe III, et signé par *Humbert-aux-blanches-mains*, — enfin 3° le duché proprement dit : c'est de ce duché qu'était alors investi Henri, frère du roi de France, lequel épousa sa parente Gerberge, veuve d'Adalbert d'Ivrée.

ment son héritage[1]. Ainsi ce jeune prince qui descendait par sa mère des rois de Bourgogne, et qui comptait parmi ses ancêtres paternels les rois d'Italie, les deux Bérenger, et Adalbert son père[2], acquit bientôt dans cette partie de la Gaule un Etat considérable qui pouvait le dédommager de la perte de ses droits en Italie, jusqu'au jour où la Providence rendrait à son fils la plus grande partie de ses droits, accrus par ceux qu'apporterait à l'un de ses descendans la dot d'une riche princesse italienne. Othon-Guillaume mourut en 1026 ou 1027.

L'obscurité que cette éclipse d'Othon-Guillaume en Bourgogne jette sur sa descendance immédiate et sur l'origine de la maison de Savoie, n'est pas tellement épaisse que l'œil de la critique ne puisse la dissiper, à l'aide des documents précieux découverts naguère par d'illustres savants piémontais. Grâce à leurs doctes travaux, l'on sait maintenant qu'Othon-Guillaume est l'anneau qui unit Humbert-aux-blanches-mains, au dernier des marquis d'Ivrée, rois d'Italie.[3]

[1] Othon-Guillaume eut à défendre cet héritage du duché de Bourgogne contre les prétentions de Robert de France qui, comme frère et comme roi, attaquait en nullité le testament de Henri. Après une lutte armée qui dura, depuis 1003 jusqu'en 1015 avec des succès divers, on en vint à un accord, par lequel Othon cédait le duché au roi de France, ne se réservant que le titre de comte et les biens allodiaux qu'il y possédait.

[2] V. Rodolf Glabr. *Hist. sui temp.* lib. III, cap. 2. — *Dintmar.* — D. Plancher *Hist. gén. et part. de la Bourg.* t. I, liv. V, p. 251. — Dunod, *Hist. du second roy. de Bourg.* t. II, p. 138. — Mille, *Hist. du comté de Poligny.* — De Barante, *Hist des ducs de Bourgogne.*

[3] Ce point important de notre histoire a été éclairci naguère par d'illustres écrivains de ce pays. Nous sommes heureux de citer le comte Napion, pour ses Mémoires insérés dans le recueil de l'académie des sciences, t. XXI, XXV, XXVIII, XXXI.; S. E. le chevalier Cibrario; le comte Selopin, président de la *Commission d'hist. nationale*, le chevalier Louis Provaux, que la mort vient de ravir; leurs lumières et leur amitié nous ont guidé et soutenu dans nos travaux. Ils ont eux-mêmes suivi les traces des deux évêques Della Chiera, de Durandi, de Terraneo. V. le *tableau Généalogique* parmi les documents.

En effet, Othon-Guillaume laissa les biens, le grand Etat et la puissance dont il avait joui en Bourgogne, à Humbert, lequel figure avec éclat à la cour des rois de Bourgogne : il y était même si honoré et si puissant que le dernier roi, Rodolphe-le-Fainéant, avait placé en lui toute sa confiance, ne faisant rien que par ses conseils. Bien plus, Humbert jouissait déjà alors d'une certaine indépendance dans une province reculée de ce royaume, la Maurienne, dont il possédait le comté, avec le droit de battre monnaie à Aiguebelle[1]. Rodolphe n'avait pas d'enfant : par son testament, il laissa à Humbert de grands biens[1] et des fiefs en Suisse, lui confiant sa veuve Ermengarde. Il céda le royaume de Bourgogne à Conrad-le-Salique de Franconie, et mourut en 1032. Conrad continua à Humbert la haute confiance dont il avait joui sous le dernier des Rodolphe; il le nomma son *conseiller* et son *lieutenant* (vicaire impérial) pour le royaume de Bourgogne. On le voit figurer avec éclat en 1034. Lorsque Eudes de Champagne, neveu de Rodolphe, voulut faire annuler le testament de celui-ci et disputer à Conrad le royaume de Bourgogne, cet empereur eut pour la défense de ses droits l'appui du comte Humbert d'Eribert, archevêque de Milan, et de Boniface, marquis de Toscane, qui envoyèrent leurs troupes dans la vallée d'Aoste, où Eudes avait déjà pénétré. Ces troupes étaient commandées par Humbert-aux-blanches-mains, qui défit Eudes en plusieurs rencontres, et l'obligea de repasser les Alpes[2]. En récompense, il reçut de Conrad la confirmation de l'investiture du comté d'Aoste, sur lequel ses ancêtres, les marquis d'Ivrée, avaient

[1] Mem. du comte Napione. Osservazioni intorno ad alcune antiche monete del Piemonte. — Séance du 20 mai 1812. — Tom. XXI *des Mémoires de l'acad. des sciences*, p. 181, et tom XXXI. *Carta del prioreta di Coyse*.

[2] Eudes fut encore battu par les alliés de Conrad, pres de Genève. Ce fut alors que l'empereur se fit couronner, dans cette même ville, roi de Bourgogne, en recevant, des mains de l'archevêque de Milan, l'anneau de saint Maurice, qui était le symbole du couronnement des anciens rois de Bourgogne.

eu jadis quelques droits. Le comté d'Aoste fut ainsi la première province que Humbert acquit en deçà des Alpes. Ce fut le noyau d'un agrandissement plus considérable en Italie, qui devait être l'œuvre des temps et de la sagesse de nos princes. C'est cet Humbert-aux-blanches-mains que tous nos historiens regardent comme la souche de la maison de Savoie[1].

Il était donc, par Othon-Guillaume, son père, de race italienne.[2] Il eut un fils, Oddon, qui épousa, en 1060, la célèbre comtesse Adelaïde de Suze, fille aînée d'Orderic Mainfroid, comte de Turin et marquis de Suze, et que saint Pierre Damien appelle *puissante duchesse des Alpes Cottiennes*. Elle apporta en dot toutes les possessions de son père en deçà des monts, c'est-à-dire, la plus grande partie du Piémont actuel. Ainsi, cette alliance rendait aux comtes de Savoie des possessions en Italie, sur lesquelles leurs ancêtres, avant le départ d'Othon-Guillaume, avaient exercé leurs droits.

C'est ici que les détails généalogiques acquièrent plus d'importance au point de vue de l'origine de saint Anselme, puisque c'est dans cette alliance que nous trouvons les traces de sa parenté avec les premiers princes de la maison de Savoie, parenté que Terraneo et le comte Napione avaient

[1] Il est étonnant que M. de Rémusat ait pu dire que cet Humbert-aux-blanches-mains, était un des *douteux fondateurs de la maison de Savoie;* ignorait-il les notions les moins contestables et les moins contestées de l'histoire de notre pays?

[2] Cela est si vrai, que tous les actes publics de ces premiers comtes de Savoie, portent la déclaration *Professus sum ex nacione una vivere lege Romana.* Outre cela, vers la fin du même siècle, le comte Humbert II, dit le *Renforcé,* donna à l'église d'Ivrée le reste des biens dont la majeure partie avait été donnée (dès 1019), par Othon-Guillaume, à l'abbaye de *Frutluaria,* fondée en 1003; cet important document a été retrouvé naguère dans les archives Capitulaires, par l'illustre chevalier Louis Provana. Le comte Oddon faisait battre monnaie à Aiguebelle avant 1060. *Spicil. d'Achery.* t. III, p. 397. Edit. Paris, 1703.

déjà reconnue, pour justifier cette lettre de notre Saint au comte Humbert, où il lui donne le titre de cousin. Mais pour cela, il est encore nécessaire de donner la généalogie des ancêtres de la comtesse Adélaïde de Suze.

Dès l'année 943, on voit à Turin un Ardoin III[e] du nom, surnommé *Glabrion,* qui conquiert la vallée de Suze, dépeuplée par les Sarrasins, qui, en 950, reçoit du roi Lothaire, réfugié auprès de lui, après les revers de Hugues de Provence, son père, l'inféodation de l'abbaye de Brème; qui, en 969, permet à *Hugues-le-Décousu,* gentilhomme auvergnat du nom de *comte de Montboisier,* de construire la célèbre abbaye de Saint-Michel de la Chiusa ; qui, en 975, envoie à Roboald de Provence des secours pour chasser les Sarrasins de leur repaire du Fraissinet, et qui meurt en cette même année 975. Or, cet Ardoin Glabrion descendait d'un autre Ardoin, son trisaïeul, que l'on voit, en 853, comte de Neustrie, à la cour de Charles-le-Chauve, et un de ses *missi Dominici,* pour pacifier la Neustrie. De ce premier Ardoin, naquirent Oddon, qui, outre ses biens en Neustrie, en possédait aussi en Bourgogne, et Ansgarde, épouse de Louis-le-Bègue, qu'il avait connue en Bretagne lorsqu'il s'y réfugia pour se révolter contre son père, et qu'il épousa sans le consentement de celui-ci : il en eut Louis III et Carloman. Louis-le-Bègue voulut répudier Ansgarde, mais le pape Jean VIII, au concile de Troyes, refusa de ratifier ce divorce inique. Ansgarde néanmoins quitta la cour, et vint se réfugier d'abord au monastère de Chelles, près de Paris, puis définitivement à Ivrée, sa patrie, où elle mourut en 889, et fut ensevelie dans l'église paroissiale de *Settimo Vittone*[1]. La persécution à laquelle

[1] L'épitaphe écrite sur la pierre tumulaire de cette Ansgarde, dans l'église de Seltimo Viltore, est ainsi conçue :

« Auscarides caduca sciens terrestria regna
» Et quæ donarat Francia blanda sibi,

Ansgarde avait été en butte, entraîna la disgrâce de son neveu Ardoin, fils de son frère Oddon : il fut dépouillé de ses biens de Neustrie par les enfants de Godefroi, comte du Mans : ce neveu retourna avec sa tante Ansgarde, à Ivrée, patrie de leurs aïeux. Ardoin eut deux enfants, Roger et Ardoin : Roger fut père d'Ardoin Glabrion, comte et marquis de Turin, dont il a été parlé plus haut. L'existence et les destinées romanesques de ces deux frères, dans une autre partie du Piémont, dans le marquisat de Saluces, excitent un vif intérêt[1].

» Tota Deo vixit justorum morte quievit :
» Tuta sub hoc tumulo corporis ossa jacent.
» Dicimus exactos a partu Virginis annos
» Bis quatuor centos, octoginta novem.»

V. *Terraneo Adelaide illustrata*, part. I, cap. 14, p. 102.

[1] La *Chronique de la Novalese* raconte au sujet de *Roger* et *Ardoin*, que ces deux jeunes frères, étant venus en Piémont, après les revers qui avaient affligé et appauvri leurs familles, s'arrêtèrent à la petite cour du comte d'Auriate, Rodolphe. Celui-ci les prit en affection : ne pouvant, à cause de son grand âge, se rendre à Pavie où l'empereur avait convoqué les grands d'Italie (commencement du Xe siècle), il y envoya à sa place ce Roger, lequel sut si bien remplir le rôle qui lui avait été donné, que, à son retour, Rodolphe, en témoignage de sa satisfaction, lui dit : « Après ma mort, tu seras le seigneur de cette terre, » et en lui donnant un collier et d'autres insignes honorifiques, il le renvoya auprès de l'empereur. Cette fois, Roger s'appliqua à gagner les grâces de l'empereur ; il y réussit, et il en obtint l'investiture du comté d'Auriate, après la mort de Rodolphe, comme celui-ci le lui avait promis. En effet, à la mort de Rodolphe, il prit possession du comté d'Auriate, alors fort considérable, puisqu'il comprenait la partie du Piémont qui s'étend entre le Pô et la Stura, et qui prit plus tard le nom de marquisat de Saluces. L'heureuse étoile de ce Roger lui donna encore une autre faveur, il épousa la veuve de ce même Rodolphe ; il en eut deux enfants qu'il appela de son propre nom et de celui de son frère Ardoin et Roger. Cet Ardoin fut ce même Glabrion, dont il a été question plus haut. Le marquisat de Turin rivalisait alors avec celui d'Ivrée, beaucoup plus considérable, et il effaçait celui de Saluces qui se formait à peine, mais qu'il devait absorber un jour, après une longue lutte avec les marquis de Montferrat et les rois de France, qui finirent par le céder aux ducs de Savoie, en échange de la Bresse et du Bugey. — *Traité de Lyon*, entre la France et la Savoie, 1600.

Ardoin Glabrion eut une nombreuse descendance, cinq enfants mâles et trois filles : les deux aînés moururent avant leur père; le troisième était Mainfroid Ier, époux d'une fille d'Attone, comte de Reggio : il eut pour fils Orderic Mainfroid II, lequel épousa Berthe, fille d'Autbert, marquis d'Este, et fut le père de la célèbre comtesse Adelaïde de Suze, dont l'alliance avec Oddon de Savoie, fils de Humbert-aux-Blanches-mains, a été la première phase italienne stable de l'auguste maison qui nous gouverne. Des trois filles de Glabrion, l'aînée, dont l'histoire a perdu le nom, devint, selon Terraneo, l'épouse de ce Dadon que nous avons vu plus haut, père du célèbre Ardoin, dernier des marquis d'Ivrée, dernier des rois d'Italie de race italienne. La seconde, *Richilde* ou *Ichilde*, devint, selon De La Chiesa, l'épouse de Conon ou Conrad, troisième des enfants de Bérenger, et qui eut lui-même trois enfants, Ardoin, Lanfranc, et Maginfroid. La troisième, *Anselde*, fut l'épouse de Giselbert, comte du Sacré Palais; ils eurent pour fille unique, *Richilde*, épouse du célèbre *Boniface*, marquis de Toscane et mère de la non moins célèbre comtesse *Mathilde*. Or, c'est dans l'alliance de Richilde avec Conon ou Conrad, fils de Bérenger II que, à notre avis, il faut placer la souche de la parenté qui rattache la famille de saint Anselme à la maison de Savoie, comme on le verra dans le chapitre Ier de cette histoire, et dans le grand arbre généalogique joint à ce volume.

Nos lecteurs nous pardonneront ces détails généalogiques et historiques : nous ne dissimulons pas qu'ils auront peu d'intérêt pour ceux qui sont étrangers à la nation piémontaise; mais nous sommes persuadé qu'ils en auront beaucoup pour nos compatriotes, pour qui surtout cette histoire est écrite dans le but de leur faire le portrait d'une de nos plus grandes gloires nationales. D'ailleurs, nous les croyons nécessaires à l'intelligence de notre sujet, dans toute sa vaste

étendue; car, il ne faut pas perdre de vue qu'en donnant l'histoire de saint Anselme, nous nous attachons à faire connaître le milieu dans lequel il a vécu, pensé, agi et combattu. Ils n'étaient pas moins nécessaires à l'intelligence des personnages que nous mettrons en scène dans l'histoire de cette époque agitée et déchirée. Le rôle que la Providence avait départi à saint Anselme, cadrait avec le caractère et les besoins de son époque : et l'élévation de sa famille lui fournissait, dans ses relations de parenté, des moyens efficaces de remplir ce rôle hors des contrées dans lesquelles il avait été comme transplanté.

Mais ce point historique de la parenté de saint Anselme avec la maison de Savoie, sur lequel on n'avait eu jusqu'ici que des doutes, des suppositions obscures et confuses, nous a coûté de longues et laborieuses recherches : nous avons eu beaucoup de difficultés à trouver un fil rationnel qui nous conduisît vers le but que nous nous proposions à travers un dédale immense de bouleversements, de guerres nationales et civiles, de révolutions de palais, d'alliances, de divorces ou de répudiations dans les familles régnantes, de diversité de noms dont la plupart ne sont arrivés jusqu'à nous que défigurés, altérés; de répétition systématique des mêmes noms dans la même famille, tellement que le fils portait souvent le même nom que son père, sans aucune distinction, comme les Ardoins, les Amédées, dans la maison des Comtes de Turin. Néanmoins, nous ne nous sommes pas rebuté devant les difficultés qui s'amoncelaient sur notre route. Pour que rien ne manquât ni à cet arbre généalogique, ni à l'intelligence des temps, dont nous écrivons l'histoire avec celle de saint Anselme, nous l'avons rattaché à une souche étrangère, il est vrai, mais dont les rameaux éclairent davantage les rapports des différentes familles de rois ou de grands feudataires qui jouent un rôle dans cette histoire. Dans le grand tableau que nous leur mettons sous

les yeux, nos lecteurs verront, d'un coup d'œil, les personnages qui ont fait bruit dans ces temps reculés: ils découvriront les rapports de parenté ou d'alliance qui les ont reliés les uns aux autres; ils connaîtront même la raison de l'itinéraire qu'ils ont suivi dans leurs voyages, leurs pérégrinations, ou leurs exils ; ces avantages, nous l'espérons du moins, compenseront abondamment les recherches ingrates que ce travail nous a coûtées.

Enfin, en fouillant ce cahos à travers l'épaisse poussière des siècles, nous avons joui d'une satisfaction de patriotisme : nous avons admiré avec orgueil cette pléïade de saints qui ont eu leur berceau dans notre pays, et parmi lesquels domine de toute sa hauteur la grande et belle figure de saint Anselme d'Aoste, et qui ont été ses contemporains, ou qui n'en ont été séparés que par un court intervalle de temps : nous avons vu cet Alton, évèque de Verceil, qui, nouveau Jérémie, dans son admirable ouvrage de *Pressuris Eccl.* gémissait sur la servitude et sur les maux qui affligeaient l'Eglise, — saint Germain de Talloire, gloire de cet ancien et illustre prieuré monacal, — saint Bernard de Menthon qui, après avoir chassé Jupiter et les faux dieux de la cîme des Alpes où ils s'étaient réfugiés, y fonda les célèbres hospices du Grand et du Petit Saint-Bernard, — saint Guillaume d'Ivrée des comtes de Volpiano, parent de saint Anselme, qui fut le créateur de l'art chrétien dans l'architecture sacrée, à laquelle, dit M. de Châteaubriand, on a donné si improprement le nom de gothique, — saint Brunon d'Asti, le conseiller, l'ami, le compagnon du Pape Urbain II, lorsqu'il vint au Concile de Clermont proclamer la première croisade, et qui se rendit illustre par ses commentaires sur plusieurs livres de l'Ecriture sainte, — saint Anselme d'Aoste qui est le sujet et le héros de cette histoire, saint Jonas de Suse, — plus tard, saint Pierre de Tarentaise, le modèle des Pasteurs, et sur le trône le bienheureux

Humbert III, comte de Savoie, et son frère le bienheureux Boniface, successeur de saint Anselme sur le siége de Cantorbery ; — plus tard encore, le père de la Scolastique, Pierre Lombard de Novare, le maître de l'Ange de l'école, saint Thomas d'Aquin, qui tous devaient un jour se voir résumés dans cet immortel François de Sales, cette abeille évangélique qui sut tirer de la parole de Dieu ce miel admirable, si doux, et en même temps si substantiel, pour conduire l'homme à Dieu à travers toutes les conditions de la vie, et qui fut aussi un des défenseurs les plus courageux de la foi catholique contre les attaques du protestantisme né de son temps. Tous ces grands hommes ont pris naissance, ils sont éclos dans ce pays ; quoiqu'ils aient été transportés ailleurs, la gloire de leur berceau nous appartient ; une nation qui produit de telles gloires religieuses peut être fière d'elle-même : elle a droit de se glorifier de la gloire de pareils enfants.



SAINT ANSELME

(D'AOSTE).

CHAPITRE I.

Aoste et son antiquité. — Patrie d'Anselme. — Ses parents *Gondulphe* et *Ermenberge* ou Ermengarde; leur origine. — Parenté avec les premiers princes de la maison de Savoie. — La famille du roi Ardoin et les comtes de Volpiano. — Saint Atton, évêque de Verceil. — Saint Guillaume d'Ivrée. — Enfance et premières études d'Anselme. — Monastère de Saint-Léger d'Aymaville. — A l'âge de quinze ans, il veut se faire moine. — Il essuie un refus. — Sa vie dissipée. — Mort de sa mère. — Vexations de son père. — Anselme s'enfuit. — Abbaye de Fructuaria. — Saint Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste. — Ses hospices sur les Alpes.

Aoste, capitale du pays des *Salasses,* qui habitaient toute la vallée depuis la cime des Alpes Pennines et Cottiennes, jusqu'au lac de Vivron à huit milles Est de la ville d'Ivrée, devint, sous les Romains, vainqueurs et exterminateurs de cet ancien peuple, une puissante colonie militaire. La ville fut bâtie sur l'emplacement même du camp de *Terentius Varron :* de solides maisons remplacèrent les tentes, sans rien changer toutefois ni à l'ouverture, ni aux dimensions, ni à la direction des rues qui avaient partagé le camp militaire ; elle acquit bientôt une telle importance dans les plans de la politique envahissante du peuple-roi, que l'empereur Auguste lui donna son nom. Cette ville, ainsi que la vallée dont elle est le chef-lieu, subit toutes les péripéties du bouleversement de l'Europe, depuis la chute de l'empire romain. Les rois Francs de la race mérovingienne en eurent la domination. Gontram, fils de

Clotaire et neveu de Clovis devenu, en 561, roi d'Orléans et de Bourgogne, par suite du partage du royaume de Clovis entre les trois frères, eut dans son lot le pays d'Aoste : mais il ne le posséda que pendant une dizaine d'années ; car en 571, Alboin, premier roi et fondateur du royaume des Lombards, s'en était emparé : depuis lors, Aoste fit partie de ce royaume jusqu'au temps de Didier. A cette époque, le pape Adrien ayant appelé en Italie Charlemagne, pour lutter contre Didier, cet empereur s'empara de toutes les vallées des Alpes Cottiennes et Pennines; dès lors, le pays d'Aoste retourna sous le domaine des rois Francs.

Mais à la chute des Carlovingiens, il est probable qu'il tomba au pouvoir de Rodolphe I, roi de la Bourgogne transjurane ; ce qui le prouve, c'est que, ayant convoqué les évêques de ses Etats pour son couronnement qui eut lieu dans l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, on comptait dans leur nombre, l'archevêque de Tarentaise, les évêques de Lauzanne, de Genève, de Maurienne, d'Aoste. En outre, lorsqu'en 894, l'empereur Arnoulphe, retournant en Germanie, s'empara de la ville d'Ivrée, cette ville était défendue par un corps de troupes de Rodolphe. Enfin, on voit ce même Rodolphe ratifier une donation faite par l'évêque Anselme (923) à la cathédrale et à la collégiale de Saint-Ours de cette ville. On peut donc conclure de ces faits que, à cette époque, le pays d'Aoste faisait partie de la Bourgogne transjurane.

Il paraît que, depuis ce temps, cette contrée eut à subir de rudes contre-coups des guerres d'indépendance qui ensanglantèrent l'Italie sous les deux Bérenger, et sous Ardoin, puisqu'on lit dans le Martyrologe de l'église cathédrale : *Hanc civitatem æquarunt solo et fere vallem sine colono, multis temporibus reliquerunt*. Ce qu'il y a de certain, c'est que le pays d'Aoste a suivi toutes les vicissitudes du royaume d'Italie. Et comme cette couronne avait été portée pendant quelque temps par les *marquis d'Ivrée,* ces seigneurs puissants eurent toujours à cœur, après leurs revers, de conserver leurs droits sur cette vallée. Aussi, voit-on la fameuse Ermengarde, sœur de Hugues de Provence, et ses agnats, ces mêmes marquis d'Ivrée, jaloux

de conserver ce pays sous leur domination, en confier le gouvernement partiel ou à leurs enfants, ou bien à quelques seigneurs de leur parenté, et leur donner la propriété de riches apanages[1].

Tels furent les circonstances et les motifs qui appelèrent et fixèrent dans le pays d'Aoste *Gondulphe,* seigneur lombard, avec *Ermenberge* ou *Ermengarde* sa femme. Issus l'un et l'autre de familles riches et puissantes[2], ils avaient un grand état dans le pays où ils possédaient des biens fort considérables qu'ils tenaient de la libéralité et de la politique de leurs parents, les marquis d'Ivrée.

Il y a raison de croire que Gondulphe appartenait à la famille de *Giselbert* comte du Sacré Palais (979), dont la seigneurie comprenait une partie du pays de Lodi, dans lequel on voit que ses enfants *Ardoin*, *Lanfranc*, *Maginfroid* avaient une position considérable. Ce Giselbert était parent d'Ardoin Glabrion, marquis de Turin, par Anselde sa femme, et père de *Richilde*, femme de Boniface de Toscane, lesquels donnèrent le jour à la célèbre comtesse *Mathilde*. De cette manière, Gondulphe aurait été cousin, en degré assez rapproché, d'un côté avec Mathilde de Toscane, et de l'autre avec la comtesse Adelaïde de Suze.

Les documents de nos archives nationales fournissent plus de lumières sur la famille de la mère de saint Anselme. Nous croyons que *Ermenberge*, ou, selon d'autres historiens, *Ermengarde* appartenait à la famille du roi Ardoin et des marquis d'Ivrée, et qu'ainsi elle était alliée des marquis de Turin et du premier prince de la maison de Savoie. Quoique cette opinion ne repose que sur des inductions, elle n'en a pas moins un caractère de vraisemblance qui la justifie aux yeux de l'historien. Il n'est pas étonnant que les généalogies de ces

[1] Comte NAPIONE, *Osserv. attorno adalcune monete del Piemonte*, dans les *Mémoires de l'académie des sciences de Turin*, tom. XXI, p. 216.

[2] *Nobiliter sicut in ea civitate conversati Eadmer....*

L'ancien bréviaire de l'église d'Aoste, dans la légende propre de saint Anselme dit : *Anselmus Augusta urbe ad radices Alpinas parentibus non obscuris ortus est.*

temps reculés et obscurs ne donnent pas explicitement le nom des parents d'Ermenberge, car elles se bornaient à donner ceux des enfants mâles ; et encore faut-il les tirer des actes de donations ou autres documents de pieuses largesses pour établir la filiation. Néanmoins, ce silence s'explique par l'identité des noms propres : les chronistes sont d'accord à admettre, comme preuve d'induction pour établir la parenté, la répétition fréquente de certains noms propres, comme le cachet de la famille à laquelle ils appartenaient : ainsi les *Humberts*, et les *Amédées* dans la maison de Savoie, les *Louis* dans la dynastie des rois de France; les Rodolphe dans la maison de Bourgogne; les Othons de Germanie, etc. A cette preuve d'induction, il faut encore ajouter celles que fournissent, soit les conditions politiques et sociales des différentes branches de la même famille, soit les couleurs et autres signes héraldiques qui ont rendu le même blason commun aux différentes sections descendantes d'une même souche ; or, toutes ces preuves se rencontrent pour justifier l'opinion que nous venons d'énoncer, et que nous partageons avec plusieurs historiens considérables de notre pays. Nous donnons, parmi les *Documents et pièces justificatives* l'arbre généalogique que nous avons calqué sur celui manuscrit, formé par Mgr De La Chiesa, et qui existe parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi. Nous partageons donc l'opinion qui admet que cette Ermenberge était fille de Robert-Anselme, et petite-fille de *Robert* comte d'*Aughiera*, de *Valgo* et de *Volpiano*, mari de *Périnza*, sœur aînée du roi *Ardoin*, et fille de *Dadon*. Ce *Dadon*, quelle que soit l'obscurité de son origine, était incontestablement parent d'*Ardoin Glabrion* marquis de Turin[1]. Il eut plusieurs enfants, *Périnza* qui était l'aînée, *Anselme* tué dans les commotions politiques qui ensanglantèrent la ville d'Ivrée vers l'an 996, *Wibert*, et *Ardoin* élu roi d'Italie. *Périnza* épousa *Robert*, *comte de Volpiano*, et lui donna plusieurs enfants : saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon et fondateur de l'abbaye de *Fructuaria* ; Robert soit Anselme, père de notre Ermenberge.

[1] Ce Robert portait deux noms ; il avait aussi celui d'Anselme

et grand-père de saint Anselme, Godefroid et Nitard moines de cette même abbaye. Le père de cette nombreuse descendance, Robert, avait eu la première idée de fonder une abbaye sur ses propres domaines de Volpiano ; ses enfants accomplirent cette pieuse intention, et lui consacrèrent tous leurs biens; saint Guillaume en fut l'architecte et le constructeur. Mais lorsque l'empereur saint Henri II confisqua tous les biens des adhérents du roi Ardoin[1] en 1014, ceux de Robert de Volpiano furent expressément compris dans cette confiscation, à l'exception toutefois de ceux de ses enfants, Guillaume Godefroid et Nitard, qui étaient moines dans ce même couvent de Fructuaria, auquel il avait lui-même fait de grandes largesses. Quinze ans auparavant (999), son prédécesseur Othon III avait adjugé à l'église de Verceil tous les biens d'Ardoin, bien qu'il n'eût pas encore été élu roi; mais il le châtiait pour la mort violente de Pierre, évêque de Verceil qui lui était imputée; cette confiscation est ainsi conçue : *Damus omnia prædia Arduini filii Dadonis, qui hostis publicus adjudicatus Episcopum Petrum Vercellensem interfecit*[2]. Ainsi Ermenberge était fille de Robert-Anselme, comte de Volpian et ainsi nièce de saint Guillaume d'Ivrée. Il est aussi fait mention de deux autres Anselmes, parents plus éloignés de la même famille, l'un abbé de Saint-Janvier de Lucedio, en 1092, et un autre qui, de concert avec sa femme Adelaria, fait des largesses en faveur d'un monastère en France. Le nom d'Anselme était donc caractéristique dans la famille des comtes de Volpiano, branche féminine des marquis d'Ivrée; c'est pourquoi il fut donné à notre saint, fils d'Ermenberge, et à son petit-fils, le moine Anselme, dont il sera fait mention dans cette histoire.

Cependant, la confiscation prononcée par les deux empereurs Othon III et saint Henri II contre l'infortuné Ardoin et ses adhérents, eût dû appauvrir toute cette famille, si elle eût été rigoureusement exécutée : heureusement, elle ne le fut pas, puisque nous voyons que Othon-Guillaume,

[1] *Monum. hist. patriæ,* Chart. tom. I, col. 406.

[2] Dipl. Ottonii III Leoni Episc. Vercell. an 999 apud Durandi Piemont. transpad. p. 148.

quoique exilé en Bourgogne, donna au même monastère les biens qu'il possédait dans la Marche d'Ivrée, entre les *Alpes*, le *Pô*, la *Doire* et l'*Amalon*[1], bien plus, le roi Ardoin lui-même, en prenant l'habit monastique dans cette abbaye où il mourut, lui fit aussi donation de plusieurs domaines qu'il possédait encore dans ces mêmes contrées. Néanmoins la condition de fortune d'Ermenberge avait donc souffert de graves atteintes. Unie en mariage avec le lombard Gondulphe, ils durent se retirer dans le haut de la vallée d'Aoste, où ils avaient quelques restes d'influence, d'autorité, et surtout des domaines considérables.

A ces circonstances, nous devons ajouter les preuves héraldiques. Nous savons que l'origine du blason proprement dit, ne remonte pas si haut dans l'antiquité du moyen âge. Il eut, sinon son origine, à coup sûr, son développement dans les croisades. Néanmoins, l'histoire de l'époque dont nous nous occupons, rapporte des exemples de signes particuliers, de symboles que chaque seigneur adoptait dans son armure, dans sa maison, dans ses rapports extérieurs. Guillaume-le-conquérant, en mettant le pied en Angleterre, arbora la bannière aux *trois lions*. Du reste, lors même que cette comparaison des armoiries ne se rapporterait qu'à une époque plus rapprochée de nous, elle n'en perdrait pas pourtant sa valeur, qui est une valeur traditionnelle. Or, on voit qu'aux XIIIe et XIVe siècles, l'armoirie des nobles de La Tour en Gressan, de la famille de saint Anselme, était *porte de sable au lion d'or lampassé armé de gueules*, avec la devise : *Precibus et operibus*. Ce blason était celui de Pierre de La Tour (de la même famille) qui était prieur de l'antique collégiale de Saint-Pierre et Saint-Ours, en 1386. Ces armoiries sont précisément celles dont le blason de la maison de Savoie est écartelé au sixième, selon Guichenon[2], où l'on voit aussi l'*écu de sable*

[1] Charte du 18 octobre 1019. *Monum. hist. patr.*, tom. II. Chart. col. 498.

[2] *Hist. généal. de la maison de Savoie*, tom I, *Armes et sceaux*, p. 134-135. L'historien Vallaison De Rivaz, qui ecrivait au dernier siecle, donne une généalogie que rapporte en latin un compilateur du même pays, et qui ecrivait

portant le lion lampassé armé de gueule. Il résulterait donc que l'identité des armoiries entre la famille de saint Anselme et la maison de Savoie, serait fondée sur les liens de parenté qui les unissait. Ces liens de consanguinité furent, du reste, avoués et reconnus explicitement par saint Anselme et par le comte *Humbert II-le-Renforcé*. Ce prince invitant le saint archevêque à s'arrêter à sa cour en allant à Rome, le traite de *cousin;* et saint Anselme, répondant à cette gracieuse invitation, reconnaît tout l'honneur qui lui revenait de cette parenté, et il avoue que ses parents lui avaient maintes fois fait connaître les rapports qui les liaient à ce prince[1]. Ce témoignage, de lui seul, suffirait abondamment à justifier nos assertions.

Le fief[2] principal de Gondulphe et d'Ermengarde était *Gressan*, mandement d'Aymaville. Il subsiste encore des restes fort remarquables de cet ancien et vénérable manoir, entre autres, une haute *tour* carrée, appelée encore aujour-

vers la fin du même siècle : nous la rapportons ici comme appartenant à notre sujet, sans que nous connaissions toutefois les bases sur lesquelles elle repose.

GENEALOGIA COMITUM ANSELMORUM.

Anselmus comes Conrardo a secretis 925, duxit Mathildem filiam Ludovici ultramarini, quæ post mortem Anselmi nupsit Ottoni I, et obiit hæc 952. — Duxit Otto Adelaidam Viduam Lotarii filii Hugonis Italiæ Regis Sororem Conrardi Burgundiorum Regis.

Anselmus comes, ejus uxor Adelina, Aldinia, Adelana, Adeis, de *familia sancti Anselmi Cantuariensis* Ep., ex qua habuit Rodolphum III, 1038, et Conrardium, Burchardum Archiep. Lugd. et Mathildam.

Ex Anselmo habuit autem Adelania uxor, 1023, Conrardi 2do nupta Ulricum comitem et, 1028, Burcardum Archiepiscopum Viennensem. Mathilda autem uxor fuit Godefredi ducis Lotaringiæ, a quo Berta nupta Geroldo comiti Alsaciæ, dein duci Burgundiæ, a quo Humbertus vulgo *aux-blanches-mains*.

[1] Epist. 65, lib. III. Quantus enim est mihi honor, quum vestra Celsitudo, cujus se homines gaudent esse parentes mei, dignatur dicere me sibi consanguinitate copulari .... Memor enim me naturaliter a progenitoribus, Vobis debitorem esse.

[2] Ce fief comprenait les communes de Chevrot, de Gressan et de Sainte-Magdeleine, aujourd'hui réunies en une seule, celle de Gressan. Il fut inféodé plus tard à la seigneurie d'Aymaville, dont l'investiture fut donnée, en 1354, à la célèbre famille de *Challant :* c'était une *baronnie* composée des communes de Saint-Léger, de Saint-Martin, d'Aimaville, de Jouvenceau, de Sainte-Magdeleine, de Gressan et de Chevrot. V. Le Tellier, *Chronologie hist. des familles nobles du duché d'Aoste.* M. S. 1726.

d'hui *la tour de Saint-Anselme*. Le portail en plein cintre, en grosses pierres de tuffe, en partie rongées par le temps, porte l'empreinte de l'époque où vécut le saint docteur. Dans la cour au Sud-Ouest, on voit, sur la porte d'entrée de cette tour, une image du Saint, avec cette inscription :

Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry,
En Angleterre, docteur de l'Eglise,
Fort dévot à la passion de notre Seigneur,
Favori de Marie, protecteur du duché d'Aoste,
Originaire de Gressan, mort en 1109.

D'après les renseignements que nous avons recueillis sur les lieux, de la bouche des principaux habitants, et entre autres, d'un vénérable octogénaire de ce village, la conviction que cette tour, des restes de murailles et de remparts très-solides, ont été le domaine et le château de saint Anselme est tellement universelle et enracinée dans les esprits, que l'on n'oserait la contester sans danger de s'attirer de leur part quelque mauvais parti. Dans les temps plus reculés, les seigneurs de La Tour, en Gressan, avaient une puissance très-étendue, et de grands domaines, même dans la ville d'Aoste ; ils jouissaient du titre et des priviléges de la *Parité* au premier degré, et comptèrent plusieurs chevaliers de *Saint-Jean de Jérusalem ;* mais depuis leur inféodation à la baronnie d'Aymaville, leur autorité fut considérablement restreinte; la famille s'éteignit il y a un siècle et demi environ, vers l'an 1693. Mais en remontant le cours des siècles, on rencontre plusieurs membres de cette illustre famille, qui se sont signalés par leurs pieuses largesses : nous nous bornerons à en rapporter deux. Godefroi, de La Tour, en Gressan, né vingt ou trente ans après la mort de saint Anselme, fit donation, à l'église de Saint-Etienne de Gressan, de tous les biens qu'il possédait sur les territoires d'Aymaville et de Gressan. Cet acte[1] est du mois de janvier,

[1] V. les documents, n. V. L'église paroissiale de Gressan, sous le vocable de Saint-Etienne, proto-martyr, fut donnée au chapitre de Saint-Ours, par l'évêque Armannus, vers l'an 1141. Depuis lors, la plupart des curés de cette paroisse ont été nommés par le chapitre de cette collegiale, plusieurs même eurent le titre de chanoine.

avant le jour de l'Epiphanie de l'an 1200: il est remarquable par les sentiments d'une tendre piété à la sainte Vierge, de reconnaissance pour les faveurs qu'elle a répandues sur sa famille, de détachement des biens terrestres, comme on les admire dans les ouvrages et dans les lettres de saint Anselme. Le même Godefroi fit aussi une donation considérable en faveur de la collégiale d'Aoste, sous le titre de Saint-Pierre. Anselme de Gressan, son père, avec leurs neveux et parents, sont cités dans une charte de l'an 1113, par laquelle Boson, évêque d'Aoste, donne l'église de Latuille, aux chanoines réguliers de Saint-Augustin de Verrès[1]. Aimon, Richard, et Vullierme de *Grachano,* vivaient en 1191, ils signèrent comme témoins aux lettres de déclaration, par laquelle le comte Thomas de Savoie cède les droits de régale à l'évêque et à l'église d'Aoste[2].

Outre le fief de Gressan, les parents de saint Anselme possédaient aussi une maison dans la ville, au faubourg de Saint-Ours (*Porta S. Ursi*), quartier et rue dénommés de Bouvernier. C'est dans cette maison que, selon la tradition antique et constante, saint Anselme vit le jour, vers l'an 1034 : cette tradition s'est constamment maintenue, malgré les vicissitudes que cette maison a subies; elle est d'ailleurs conforme au témoignage d'Eadmer, qui dit que Gondulphe et Ermenberge : *Nobiliter sunt in Augusta civitate conversati;* et à celui de l'ancien bréviaire de l'église d'Aoste, qui dit que : *Anselmus Augusta urbe... ortus est*. Dans l'intérieur de cette maison, il y avait autrefois une ancienne image de saint Anselme, et des vieillards ont attesté avoir vu une inscription lapidaire relative à ce Saint, antérieure à l'an 1505, époque où cette maison fut en partie reconstruite; cette inscription fut recouverte par une couche de chaux, mais on croit qu'elle était écrite sur une pierre monumentale, encadrée dans l'intérieur de la

[1] On lit dans cette charte, qui existe dans les archives des religieux de Verrès, ces mots : *Nomina advocatorum qui hoc fieri rogaverunt hæc sunt : Anselmus sacrista et patri* (sic) *ejus de Grazano cum nepotibus et consanguineis suis.*

[2] Le Tellier, *loc. cit.*

muraille, du côté du nord, de la chambre appelée encore aujourd'hui *chambre de saint Anselme*. Proche de cette maison, du côté du couchant, existe un hospice, le plus ancien de la vallée, d'*Hospice de Saint-Ours*[1], dépendant de cette collégiale ; il paraît que la famille de saint Anselme, dans la suite des temps, fit de pieuses largesses à cet établissement, et qu'elle y exerçait une certaine autorité[2], comme on peut l'arguer du nécrologe de l'antique collégiale de Saint-Pierre et Saint-Ours, dans lequel on voit les noms de quinze personnages de cette illustre famille. Il y est aussi fait cette mention, *au IV Non. maii : Ob... Ermengarda conversa.* Plusieurs auteurs pensent que c'est la mère de saint Anselme, dont le nom est ainsi écrit dans quelques documents, et qui, selon Eadmer, mourut à Aoste pendant la jeunesse de saint Anselme.

L'époque où Anselme vit le jour, c'est-à-dire, le premier tiers du XI[e] siècle, fut signalé par des événements extraordinaires, même pour ces temps de déchirement et de lutte, des monarchies s'écroulent, d'autres naissent et prennent rang dans la famille des monarchies européennes ; le royaume de Bourgogne, après Rodolphe-le-Fainéant, passait à son beau-frère, Conrad-le-Salique (1032); par contre, Adelaïde de Suze, fille d'Olderic Mainfroid, commençait, à la mort de son père, à gouverner ces provinces subalpines qu'elle devait bientôt apporter en dot à Oddon, fils d'Humbert-aux-Blanches-mains, et fonder ainsi sur le sol italien la plus ancienne de ses familles de rois (1035). Pendant deux ans, de 1031 à 1033, une famine que les auteurs contemporains appellent *atroce;* après la famine, d'effroyables épidémies décimèrent les populations[3]. En 1034, s'accomplissait le fatal schisme d'Orient, commencé par Photius, consommé par

[1] Il est appelé *Vetus hospitale Sancti Ursi*, dans des actes de 1250. — V. *Monum. hist. patriæ*, vol. I, charte. Cibrario e Promis, *documenti e monete*, etc.

[2] V. parmi les documents, n. VI, l'extrait de ce nécrologe tiré du vol. I, charte, *Mon. hist. patriæ*, col. 518.

[3] Rodolphe Glab. lib. IV, cap. III. Cet historien dit que dans l'espace de 73 ans, il y en eut 48 de disette, de famine, d'épidémies.

Michel Cérulaire, qui sépara de l'unité religieuse cette illustre Eglise d'Orient, laquelle en avait été jadis la splendeur et le soutien. En cette même année, le comte Humbert, que nous venons de nommer, se signalait par ses hauts faits, lorsque, à la tête des troupes confédérées de Milan et de Toscane, alliées de l'empereur Conrad, il chassait de la vallée d'Aoste, Eudes de Champagne, compétiteur de cet empereur pour le royaume de Bourgogne, et conservait à celui-ci la souveraineté de ce pays alpestre, dont il reçut, en récompense de ses services, l'investiture avec le titre de son lieutenant-général, soit, comme on disait alors, de son vicaire impérial dans toute l'étendue de ce royaume.

Ainsi, la patrie de saint Anselme quand il vit le jour, en 1034, était déchirée par la guerre, dévastée par les excès des troupes d'Eudes de Champagne vaincues. Mais si les tumultes de la guerre retentissaient autour de son berceau, il était couvert, au foyer domestique, des ailes de l'ange de la paix. Ses parents pieux et éclairés lui vouèrent la plus tendre sollicitude. A peine né, le petit Anselme était le centre vers lequel convergeaient toutes les pensées, tous les soins de ses parents, bien que différents entre eux d'humeur et de caractère. Le père, Gondulphe, homme bouillant, impérieux et aimant le faste, était imbu de ces maximes qui placent l'importance d'un homme, plutôt dans le bruit qu'il fait, dans l'éclat dont il s'environne, que dans les œuvres de vertu. La noblesse de son nom ajoutait encore à cette manie, qui, à force de dépasser dans le luxe les limites de ses revenus, avait fini par rompre l'équilibre de sa fortune. Ermenberge avait des principes tout opposés; d'un côté, elle souffrait au fond de son ame à la vue des brèches que la prodigalité de son mari faisait au patrimoine de la famille; mais de l'autre, elle s'efforçait, par les pieuses industries de sa tendresse, de verser dans l'ame de son enfant un trésor qui compensât largement les conséquences ruineuses des folles prodigalités de son mari. Femme aussi forte que mère tendre, elle les supportait avec une imperturbable résignation, sans que rien la détournât de l'éducation de ses jeunes enfants; son désir le plus

cher était de revivre tout entière en eux, en les formant sur son propre modèle, au mépris des choses terrestres, et à la soif des choses d'en haut. Telle fut la direction qu'elle donna constamment aux soins qu'elle prodiguait à ses tendres enfants : la vie d'Anselme et de sa sœur Richera ne fut que le développement des germes qu'Ermenberge avait jetés dans leur ame, et Dieu bénit largement cette précieuse semence de vertu. Ce fut à cette école qu'Anselme apprit à élever ses pensées et son cœur au-dessus de la sphère des biens passagers, et à goûter d'ineffables joies dans la contemplation des beautés qui remplissent l'horizon de l'infini. Aussi une piété douce et généreuse fut-elle caractéristique chez Anselme et sa sœur Richera, comme on le verra dans la suite de cette histoire.

La pieuse Ermenberge s'appliquait sans cesse à faire comprendre au jeune Anselme que l'homme, par la vertu et par l'amour, peut s'élever jusqu'à la hauteur de *roi de l'univers*. L'ame ardente et ingénue de cet enfant prédestiné à de si grandes choses, prenait à la lettre les expressions par lesquelles sa bonne mère cherchait à lui rendre facile et familière la pensée des grandeurs et des bontés infinies de Dieu, au-dessus de tout ce que la terre renferme et peut renfermer de grand, de bon et de beau : aussi s'était-il pris à croire que Dieu habitait les hautes régions du ciel, et que sa cour céleste dominait les hautes cîmes des monts qui bornaient son horizon. C'est là que la jeune et naïve imagination d'Anselme plaçait l'habitation du Roi des cieux. Cette pensée s'était fixée dans son ame et le préoccupait nuit et jour, souvent elle embaumait son sommeil. Il raconte lui-même que, une nuit, il crut toucher à la hauteur divine que sa bonne mère lui avait fait entrevoir. Il vit dans la plaine des femmes ; elles étaient les servantes du grand Roi du ciel ; elles étaient occupées à recueillir la moisson, mais elles s'acquittaient de leur tâche avec tant de lenteur et de nonchalance qu'il en fut indigné, il les gourmanda sévèrement, et les menaça de les dénoncer à leur maître céleste. Il gravit ensuite la montagne ; arrivé sur la cîme, il se trouva tout à coup dans un palais éblouis-

sant de splendeur et de richesses : pendant un instant, il se trouva seul avec le *premier officier* de ce palais, car tout le monde était aux champs pour veiller à la moisson. Tout à coup, il s'entendit appeler par son nom : c'était le grand Roi qui l'appelait auprès de lui ; il l'accueillit avec une touchante bonté, s'enquit de ses parents, de sa mère, lui demanda d'où il venait, ce qu'il voulait, s'il était fatigué de sa course alpestre : le jeune homme répondit à tout avec une ingénue simplicité. Alors le roi donna à ses officiers l'ordre d'avoir soin de l'enfant, de lui fournir ce dont il avait besoin, puis il le congédia ; les officiers du roi lui apportèrent un pain d'une blancheur éblouissante, et d'un goût exquis ; l'enfant s'en nourrit avec délices, puis il sortit du palais, descendit de la montagne, le cœur ravi de toutes les merveilles qui lui étaient arrivées. Cette vision avait fait sur son ame une impression si profonde, qu'il crut pendant quelque temps à sa réalité. Dès le lendemain, Anselme, rayonnant de joie et de bonheur, racontait à sa mère et à ses jeunes camarades qu'il s'était nourri du pain du Roi du ciel. Ce n'était, il est vrai, que la vision d'un songe ; mais ce songe prophétisait l'avenir : c'était le mirage de ses destinées futures.

Au sortir de l'enfance, Anselme réclamait d'autres soins que ceux de la tendresse maternelle. Jusque-là, Ermenberge avait ébauché le cœur en lui donnant cette trempe d'enthousiasme pour tout ce qui est au-dessus de la sphère des biens périssables ; elle avait jeté les fondements ; mais, sans cesser son œuvre, il fallait que la culture intellectuelle se greffât sur la culture morale et religieuse fournie par la pieuse mère : c'était là la base, le point de départ de tout ce qui devait se faire par la suite, pour le perfectionnement intellectuel de cet enfant, en le façonnant de bonne heure à la recherche de la vérité. L'aptitude du jeune Anselme à l'étude, la facilité et la promptitude de perception, la soif de savoir qui ne le laissait jamais en repos, avaient besoin de guides sûrs et expérimentés dans les voies de la science, et qui sussent en adapter le développement à celui de cette jeune intelligence, selon les règles d'une méthode rigoureuse, non pas seulement

pédagogique, mais bien didactique qui, fondée sur la synthèse, progresse rationnellement, sans faire jamais un pas en avant que celui qui le précède ne soit solide et arrêté.

A cette époque, comme nous l'avons dit ailleurs[1], les monastères étaient des foyers de lumières et de vertus : ils furent les premières écoles ouvertes par la raison catholique aux jeunes générations. Les universités n'existaient pas encore ; mais elles étaient en germe dans les monastères. Les pieux solitaires, en renonçant à tout, n'avaient pas pour cela abdiqué les services qu'ils pouvaient rendre, et qu'ils rendirent en effet à la société d'où ils étaient sortis. La science, dont ils s'enrichissaient eux-mêmes, ils étaient heureux de la transmettre aux jeunes ames qui la leur demandaient. Dans ces monastères, il y avait des écoles pour toutes les branches des sciences divines et humaines, théologie, philosophie, jurisprudence et même la médecine ; il y en avait pour les belles-lettres, dont ils sauvèrent les modèles, les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Ces écoles étaient donc de véritables universités, moins le nom, mais non moins encyclopédiques. La vallée d'Aoste possédait un grand nombre de ces écoles monastiques : outre celles qui étaient ouvertes auprès de la chaire épiscopale, il y avait plusieurs monastères épars dans la vallée, parmi lesquels il convient de citer le monastère des bénédictins de Saint-Léger des Aymaville.

Ce monastère, dont il reste fort peu de traces, existait avant le Xe siècle, et il appartenait à l'ordre de Saint-Benoît ; il y a raison de croire qu'il dépendait, au commencement du XIe siècle, de l'abbaye de Fructuaria, car nous avons deux chartes, l'une de Humbert-aux-Blanches-mains, de l'an 1032, l'autre de Humbert II, de l'an 1100, qui donnent à cette abbaye des biens situés proches de Saint-Léger[2]. Ce

[1] V. Introd. M. De Rémusat.

[2] *Monum. hist. patriæ*, chart. v. I, col. 498, n. 287, et col. 728, n. 439. M. Casalis dans son *Diz. Geog. stor. fascic.* I, p. 87, avance que ce monastère passa aux *Templiers;* nous ne connaissons pas de documents qui justifient cette assertion.

qu'il y a de certain, c'est qu'en l'an 1145, cette église appartenait déjà aux chanoines réguliers de Saint-Augustin de Verrès, comme le prouve la bulle d'Eugène III (Non. april. 1145); mais elle ne leur appartenait pas encore en l'an 1075[1]. C'est donc entre ces deux époques, qu'il faut placer la cession du monastère des bénédictins de Saint-Léger, de même que de plusieurs églises conventuelles dans le pays d'Aoste aux chanoines réguliers de Verrès, vers la fin du XI[e] et pendant le XII[e] siècle. L'église de Saint-Léger offre des particularités qui méritent l'attention des archéologues : au-dessous de l'église actuelle, on voit une vaste crypte avec son chœur, d'un style roman fort bien conservé, et que l'on croit du IX[e] ou au plus tard du X[e] siècle : elle est *orientée,* tandis que l'église supérieure est *occidentée*.

On ne saurait douter que saint Anselme n'ait fait ses premières études dans sa patrie ; Eadmer l'atteste en ces termes : « Crevit ergo puer, et ab omnibus diligebatur : mores enim probi in eo erant, qui magnopere eum diligi faciebant : traditur litteris, discit, et in brevi plurimum proficit[2]. » Cette assertion générique est spécifiée par la tradition qui se perd dans la nuit des temps, et qui atteste que notre Saint fit ses premières études dans le monastère des bénédictins de Saint-Léger ; la proximité de ce couvent du fief de Gressan, où les parents d'Anselme passaient sans doute quelques mois de l'année, les rapports qui ont dû exister entre les religieux et cette noble famille, cimentés par les pieuses libéralités de celle-ci, ont dû déterminer Gondulphe et Ermenberge à leur confier leur jeune enfant : cette tradition s'est conservée dans le pays d'Aoste; on en voit des traces dans les usages actuels de l'église de Saint-Léger, et de celle de Saint-Martin d'Aymaville qui en est distante à peine de peu de minutes : de temps immémorial, on célèbre dans ces deux paroisses la fête de saint Anselme, par une longue et solennelle proces-

[1] Il existe une bulle du pape Alexandre, sans date, qui établit quelques points de discipline pour les religieux de Verrès ; mais elle ne fait aucune mention de leur juridiction. — V. *Mon. hist. patriæ,* Chart. vol. I. col. 634, n. 377.

[2] Eadm. Vit. S. Anselmi, lib. I, p. 6.

sion, et c'est le seul jour où les paroissiens de Saint-Martin passent processionnellement devant l'église de Saint-Léger : les vieillards rapportent que jadis, en ce jour de fête, les prédicateurs avaient coutume de parler dans leur sermon des études que saint Anselme avait faites dans le couvent qui y existait alors[1].

Les pieux cénobites de Saint-Léger ne tardèrent pas de découvrir le trésor caché dans la jeune ame d'Anselme qui était confié à leurs soins : ils virent bientôt qu'une double impulsion, non moins puissante l'une que l'autre, dirigée parallèlement vers le même but, le poussait d'un côté aux connaissances, à la science, à la recherche du savoir, de l'autre à tout ce qui est grand, noble et beau, et à la pratique de la vertu. Dès ses jeunes ans, Anselme révélait déjà le caractère de toute sa vie. Aussi, les mains habiles de ces bons moines cultivèrent-elles avec autant d'amour que de succès un sol si fertile. La mère avait eu le mérite des premiers défrichements ; les religieux eurent celui d'une plus vaste et plus abondante culture.

Il n'est pas étonnant que le jeune Anselme, dont l'ame ardente se passionnait pour tout ce qui relève la dignité de l'homme, en lui facilitant les moyens d'accomplir ses destinées immortelles, découvrît bientôt que la solitude du cloître, que les obligations mêmes de la vie religieuse étaient un levier puissant pour quiconque veut s'élever plus près de Dieu, au-dessus des biens passagers d'ici-bas. Mettant dans la

[1] La salubrité de l'air, le site pittoresque du bassin d'Aymaville, seront entrés pour quelque chose dans le choix des parents d'Anselme. Ce riant pays est parsemé de monuments romains : le plus remarquable est le magnifique *Pont-aqueduc*, appelé *Pondel*, sur le torrent qui descend de la vallée de Cogne : ce pont, d'une seule arche, et haut de 45 mètres, porte encore, sur la clef de voûte, cette inscription :

Imp. Cæsare Augusto XIII, cos. desig.
C. Avillius C. F. C. Aimus patavinus Privatum

Cette date coïncide avec l'année 752 de Rome. Du temps des Romains, la terre de Saint-Léger s'appelait *Avillia*, du nom d'un des constructeurs du fameux pont, et tout le bassin prit le nom d'*Aimaville*, qu'il porte encore, c'est la réunion des deux noms d'Aimus et d'Avillius. V. Jacopo Durandi: *Contea d'Aosta*, cap. III, p. 25.

balance la haute position que les richesses, l'autorité, la parenté, le nom de sa famille pouvaient lui assurer dans la société, avec les avantages d'un ordre supérieur que la vie religieuse lui promettait, il n'hésita pas un instant à prendre la résolution d'embrasser l'état monastique. La trempe si privilégiée de son ame s'accommodait bien mieux de l'oubli, des travaux, des sacrifices de la vie cachée en Dieu, que des grandeurs du siècle : il résolut de se faire moine. Il s'en ouvrit d'abord à l'abbé du monastère avec qui les rapports assidus et journaliers lui avaient donné plus d'intimité, et en qui il avait mis plus de confiance ; il s'adressa donc à l'abbé de Saint-Léger, lui déclara son intention, et lui développa avec une sagacité bien supérieure à son âge les motifs qui le portaient à ce dessein. Le père abbé fut émerveillé de la maturité de jugement de cet enfant, de la hauteur de ses vues, de la pureté et de l'ardeur de cette jeune ame : sans doute, il eût consenti à cette pieuse demande et accueilli Anselme dans son monastère, s'il n'eût été retenu par des raisons de prudence humaine ; ces raisons lui inspirèrent une réponse contraire à celle que le jeune Anselme attendait. S'appuyant sur le défaut de consentement du père, mais au fond redoutant de déplaire à ce puissant seigneur, s'il eût acquiescé à un projet qui lui ôtait son fils unique, l'espoir de ses vieux ans, l'appui de sa famille, l'héritier de son nom et de ses richesses, il se refusa aux prières et aux larmes de cet enfant.

Mais Anselme ne se laissa pas rebuter par cette dureté inattendue : il espérait que quelque incident surgirait pour changer les dispositions de cet abbé, et l'amener à accueillir enfin sa demande. Il alla même si loin, qu'il pria le Seigneur de lui envoyer quelque infirmité qui, inspirant de la compassion à l'abbé, pût lui obtenir de revêtir l'habit monastique sous lequel il voulait mourir. Chose étrange ! la prière du pieux enfant est exaucée ; Dieu lui envoie une grave maladie, qui le réduit bientôt à l'extrémité. Alors Anselme mande auprès de lui le révérend abbé; il lui dit que, voyant la mort approcher, il ne demandait qu'une grâce, celle de mourir for-

tifié par les grâces de la profession religieuse. Tout fut inutile, rien ne put fléchir le refus obstiné de l'abbé. Tel fut le résultat des instances d'Anselme apprécié selon les vues du monde ; mais les desseins de Dieu avaient un autre but : le Seigneur ne voulait pas qu'Anselme fût, pour ainsi dire, perdu dans la sphère étroite du cloître de ce lieu, il avait des vues plus grandes, plus vastes, et il réservait Anselme à un théâtre plus étendu : et là, où le jeune homme dans le dépit de ses espérances déçues, pouvait voir l'événement qui brisait l'avenir qu'il avait caressé de ses illusions enfantines, la Providence formait le premier anneau de la chaîne qui devait l'appeler plus tard à une destinée plus glorieuse, sans doute, mais aussi plus laborieuse, plus digne de lui et de la grande cause pour laquelle il devait conquérir un nom illustre à travers les siècles. L'avenir justifia les vues de la Providence dans le refus de l'abbé, et Anselme refoula dans son cœur le dessein qui venait d'échouer.

Le jeune Anselme eut à traverser d'autres épreuves. A mesure que la santé lui revenait, le feu de la jeunesse se réveillait en lui : les charmes du siècle se présentèrent en foule à son imagination ardente, et son cœur n'y fut pas insensible. Les dangers se multipliaient autour de lui par la haute position et par les richesses de sa famille. Dès lors, une violente tempête se déchaîna sur son ame : la dissipation et les plaisirs mondains étouffèrent peu à peu l'amour de l'étude qui l'avait passionné jusque-là, et il songeait davantage à courir les voies enchantées des jouissances du siècle, qu'à poursuivre son dessein primitif d'embrasser la vie religieuse. Un changement total s'était donc opéré en lui-même, et peu de temps avait suffi pour le rendre méconnaissable à ses propres yeux. Souvent la Providence permet que les hommes qu'elle appelle cependant aux destinées les plus sublimes et qu'elle veut employer avec plus de gloire au triomphe de sa cause, passent par les tempêtes des passions de l'humanité. On dirait que plus ils sont appelés à s'élever un jour, plus ils s'efforcent de descendre bas, poussés qu'ils sont par l'esprit du mal, jusqu'à ce qu'enfin l'esprit de Dieu finisse par

triompher des orages par un de ces éclats prodigieux de sa grâce. Ainsi, Anselme retraçait en lui-même les épreuves d'Augustin, comme il devait plus tard partager ses luttes, sa gloire, sa sainteté, et propager ses doctrines théologiques et philosophiques.

Toutefois, il avait encore auprès de lui un ange qui veillait et priait. Sa pieuse mère, nouvelle Monique, pressentait les dangers qui menaçaient l'ame de son fils, et au-devant desquels il courait lui-même en aveugle. Elle n'épargnait rien pour le retenir sur la bonne voie ou pour l'y ramener : avis, exhortations, prières, larmes et caresses d'une mère toujours si puissantes, tout était mis en œuvre; et là où le succès ne répondait pas à ses tendres et pieuses industries, cette mère admirable priait; elle demandait à Dieu le salut de cet enfant chéri. Heureusement, Anselme aimait passionnément sa mère, et cet amour était un frein puissant qui le retenait encore.

Mais cette influence salutaire devait bientôt lui être ôtée, Dieu appela à lui cette pieuse Ermengarde, ce modèle des mères. Dès lors Anselme, abandonné à lui-même et semblable à un navire sans gouvernail et sans ancre de salut, ballotté plus que jamais par la fureur de la tempête, s'engouffrait de plus en plus dans l'abîme. Alors les jouissances mensongères et empoisonnées du siècle devinrent le but unique de ses pensées et de ses désirs.

Toutefois, Dieu ne permit pas que cette paix trompeuse fût sans amertume, et qu'Anselme s'endormît du sommeil de la mort : il le soumit à des épreuves d'un autre genre; il voulut qu'il subît sous le toit paternel, et de la part de son propre père, une lutte acharnée : ce fut cette lutte intestine qui le sauva.

Nous avons dit que Gondulphe était d'un caractère dur, altier, impérieux : soit que la douleur de la perte de son épouse chérie eût aigri son ame, soit qu'il fût irrité de la conduite de son fils, il lui fit ressentir toutes les rigueurs de son autorité : loin d'employer les voies de douceur et d'autorité qu'un père retrouve toujours dans sa tendresse, il se changea au contraire en ennemi, en persécuteur acharné, inexorable. Peut-être

espérait-il que la sévérité réussirait à dompter la fougue de son jeune fils : mais en lui c'était plus que de la sévérité ; c'était le fiel de la haine qui bouillonnait dans son ame, réprouvant avec aigreur toutes les actions de son fils, et souvent gourmandant plus les bonnes que les mauvaises. Cette aigreur haineuse était portée à un tel point que, quoi que Anselme fît, ni les égards, ni les prévenances, ni les prières, ni la soumission ni même les humiliations, rien ne pouvait le fléchir : tout échouait devant ce caractère dur et violent. On eût même dit que, à mesure qu'Anselme s'abaissait davantage pour fléchir son courroux, son père devenait plus irritable et plus inexorable. Une telle situation dans l'intérieur de sa famille était devenue désormais intolérable. Anselme se voyant à bout de patience, et redoutant de se laisser emporter à quelques excès violents, crut plus prudent de se soustraire par la fuite à ces dangers et à une si triste existence. Jusque-là, il n'avait rencontré que déception dans les plans qui avaient souri à sa jeune imagination : dans le sein de sa famille, il n'avait respiré qu'une atmosphère de brutales duretés ; l'éloignement de sa patrie, de ses parents et amis, l'exil, la pauvreté même lui semblaient préférables à l'existence si dure qu'il avait traînée jusqu'à ce jour, tout en cherchant de s'étourdir par le tumulte et les jouissances du monde. Dès qu'il eut arrêté sa résolution, il la tint secrète dans son cœur, attendant l'occasion propice de la mettre à exécution.

Après avoir fait, le plus secrètement qu'il put, ses préparatifs de départ, il se mit en route accompagné d'un serviteur fidèle. Quelque pénibles qu'eussent été les luttes qu'il avait essuyées dans sa patrie, il ne put néanmoins la quitter, sans que ce sacrifice ne vînt frapper la fibre la plus délicate de son cœur. Il quittait, peut-être sans espoir de les revoir jamais, ces lieux qui l'avaient vu naître, où il avait passé ses jeunes ans, dont le souvenir est toujours un baume rafraîchissant au milieu des grandes luttes de la vie; il quittait ses parents, ses amis d'enfance : mais ce qui lui coûtait davantage, c'était d'abandonner la terre où reposaient les cendres de sa mère bien-aimée : mais il emportait dans son ame, comme

un trésor précieux, le souvenir de l'image de cette mère admirable, qui ne l'abandonna jamais, et l'on voit dans ses lettresqu'elle se mêlait aux plus douces jouissances de cette ame prédestinée.

Jusques-là, il ne paraît pas qu'Anselme, en quittant sa patrie, eût aucun plan arrêté, ni aucun but déterminé. Si, dès le principe, il eût eu l'idée de se rendre en France, il est probable qu'il aurait suivi l'itinéraire que lui avait tracé naguère la charité d'un de ses compatriotes. Le souvenir de la sainteté et des merveilleuses entreprises de saint Bernard de Menthon, était vif dans la vallée d'Aoste. Cet homme de Dieu, né en 923, au château de Menthon, près d'Annecy, d'une des plus illustres maisons de la Savoie, fugitif, comme Anselme, du toit paternel sous lequel il n'avait rencontré qu'obstacles et déceptions, avait franchi les Alpes, et s'était fixé dans la vallée d'Aoste. Contristé de l'ignorance et des superstitions des habitants des Alpes, dont plusieurs étaient encore idolâtres, il les éclaira des lumières de la vraie foi, et il abattit les idoles qui existaient encore sur la cîme des hautes montagnes. Affligé des maux et des dangers que couraient les pèlerins, qui de France et d'Allemagne se rendaient en Italie en franchissant les Alpes, il y fonda deux hospices qui existent encore de nos jours et où les voyageurs qui traversent le *Grand* ou le *Petit-Saint-Bernard*, reçoivent secours et guides. Cet apôtre de la charité porta aussi la prédication de la foi en plusieurs cantons de la Lombardie, où il fit de nombreuses conversions : de là, il passa à Rome, où il obtint l'approbation de l'Institut qu'il avait fondé pour desservir ces deux hospices, et il mourut plein de jours et de mérites en 1008, âgé de 85 ans. Ses éminentes vertus et ses miracles le firent canoniser l'année suivante (1009), un siècle tout juste avant la mort de saint Anselme[1].

L'époque où Anselme était né, était précisément celle où la vie et les œuvres admirables de saint Bernard avaient le plus d'éclat et conquis la vénération de toute la vallée d'Aoste

[1] *Hist. eccl.* Henrion, liv. XXIX, p. 213.

qui aimait le saint archidiacre de cette illustre cathédrale comme son bienfaiteur, comme une de ses gloires. Il est à croire que Gondulphe et Ermengarde auront eu des rapports avec le saint vieillard qui avait rendu des services si éclatants dans ce pays alpestre, qu'ils en auront souvent répété le nom à l'imagination de leur enfant chéri ; et cette jeune ame, si impressionnable par tout ce qui était grand et beau, aura sans doute partagé le respect et l'admiration générale envers saint Bernard. Il est donc vraisemblable qu'Anselme aurait dirigé ses pas vers le Saint-Bernard, qui était d'ailleurs la voie la plus courte, s'il eût eu la pensée déterminée, en quittant sa famille et sa patrie, de se rendre en France. Du reste, d'autres raisons assez fortes lui suggéraient un autre itinéraire.

On peut admettre qu'Anselme avait alors vingt ou vingt-un ans : car il dut s'écouler un certain laps de temps entre le projet qu'il avait formé à l'âge de quinze ans[1] d'entrer dans la vie monastique, et sa fuite de la maison paternelle, laps qui s'écoula dans la tempête morale dont nous venons de parler. Quelque jeune qu'il fût alors, il avait néanmoins assez de maturité pour avoir longuement réfléchi sur le parti qu'il prenait, et sur les conséquences qui devaient s'ensuivre. Mais ce parti, en effet, était trop violent, il devait avoir une influence trop nécessaire sur tout son avenir, pour qu'il ne cherchât pas de s'éclairer des lumières des personnages les plus éminents de sa parenté. Ce fut là le motif qui dirigea ses pas vers le Piémont.

Depuis peu d'années, l'abbaye de Saint-Bénigne de Fructuaria avait été fondée, sous les auspices du roi Ardoin et de Berte sa femme, par saint Guillaume d'Ivrée fils de Robert comte de Volpiano. Ce pieux institut était rempli du souvenir et de la vénération de son saint fondateur[2]. La réputation qu'il s'était acquise en Italie et en France, par sa sainteté, par ses travaux, le firent regarder, et à bon droit, comme le créateur de l'art chrétien : l'admirable architecture des temples de cet

[1] Eadm. *Vit. Ans.*
[2] V. notre *Notice historique sur saint Guillaume d'Ivrée.*

âge, et qui étonne encore aujourd'hui par sa hardiesse et ses immenses proportions, où l'on reconnaît le cachet des grandeurs du catholicisme, a été injustement appelé du nom de Gothique ; c'est la pensée chrétienne traduite à la lettre, moulée dans la pierre et le marbre, et la gloire de saint Guillaume est d'avoir été le premier à la réaliser : à chacun le mérite et la gloire de ses œuvres, à saint Guillaume la gloire immortelle d'avoir attaché son nom aux splendeurs de l'art chrétien. Il était donc naturel que le jeune Anselme vînt s'inspirer sous les auspices de son illustre et saint parent, sur le parti qu'il devait prendre dès qu'il s'était ainsi lancé, tout jeune encore, sur la scène du monde. L'abbaye de Fructuaria, récemment fondée et construite par son cousin, attira ses pas; elle lui offrait ce qu'il cherchait avec plus d'avidité ; le repos, la paix, l'étude.

De Fructuaria, Anselme se rendit à Turin où l'appelaient les rapports de parenté qui l'unissait aux seigneurs du Piémont[1]. Comme les développements de la puissance de ces princes intéressent cette histoire sous le double rapport de la patrie et de la parenté, nous en ferons à grands traits le tableau dans le chapitre suivant.

Mais avant de terminer ce chapitre, pour suivre le jeune Anselme dans ses pérégrinations en des pays étrangers, nous devons faire ici mention des membres qui composaient la famille qu'il abandonnait, et avec lesquels il conserva néanmoins de douces relations.

Le recueil de la correspondance de saint Anselme nous a conservé quatorze lettres qu'il écrivit aux différents membres de sa famille : c'est de là seulement que l'on peut en tirer la notice.

Il avait deux oncles *Lambert* et *Folcerade*, auxquels il écrivit deux lettres collectives, l'une pour leur exprimer son affection, malgré la distance des lieux et des temps qui les séparent; dans l'autre, il les exhorte à ne pas se laisser surprendre par le sommeil léthargique du monde, et à se donner à Dieu dans la vie monastique[2]. Il paraît qu'il n'y eut que

[1] V. le *Tableau Généal*. à la fin du volume.
[2] « Utinam in legendo Epistolam meam sentiant avunculi mei quem affectum

Folceralde qui suivit les conseils de son neveu, et qui vint en France où il prit l'habit monastique, on ne sait cependant dans quel couvent[1].

Dans une lettre, il lui exprime le désir de le voir et d'être réuni à lui dans la vie commune : il serait même allé le visiter dans son couvent, s'il n'eût été retenu par les dangers du voyage[2]. Cet abbé Henri ayant acquiescé à ce désir en lui envoyant au Bec ce même Folceralde, mais sans les formalités de règle, Anselme écrivit à l'abbé qu'il ne devait permettre à ses moines de sortir du couvent, qu'en leur donnant une lettre scellée de son sceau abbatial[3]. En même temps, il écrit à Folceralde qu'il était inutile qu'il vînt, si c'était seulement pour peu de temps[4].

in dictando testantur oculi mei... sicut me temporum diuturnitas nec locorum longinquitas corpori meo valuit adimere quod nascendo degenere vestro incepit, sic nulla sollicitudo, nulla occupatio animæ meæ potest minuere amorem vestri...

[1] Dulcissimis nutritoribus, dilectissimis avunculis *Lamberto* et *Folceraldo*, fr. Anselmus. « Plut à Dieu que, en lisant cette lettre, mes oncles sentent l'affection qui brille dans mes yeux en leur écrivant cette lettre... De même que la distance des temps et des lieux n'a pu ôter de mon corps le sang qui le lie à votre parenté, de même, ni soucis, ni travaux n'ont pu diminuer l'amour que je vous porte. » — Lib. I, epist. 18, p. 12.

Dilectis avunculis et dulcissimis nutritoribus suis. Lamberto et Folceraldo, fr. Anselmus. Quamvis nos temporum locorumque spatia separent... nulla tamen causa vestræ dilectionis affectum valet aut valebit mihi minuere... Ut tamen aliquid de cordis abundantia loquar, nil magis de vobis timeo, quam ne in amore sæculi et sæculari vita perseveretis dormientes usque in finem. — Lib. I, epist. 45, pag. 23.

[2] Secundum carnem consanguineo, in Christo fratri charissimo Folceraldo.

« Cogitavi ipse ad te venire, et ad pedes reverendi (Abbatis tui prostratus quanta possum humilitate postulare ne animas nostras (me et te dico) tanto conglutinatas vinculo carnis et spiritus violenta conversationis separatio non tam disjungeret quam scinderet... Quanquam te valde sufficienterque te consolari ex sancta paternaque benignitate abbatis tui. » — Lib. I, epist. 46, pag. 24.

[3] Domno et Patri *Henrico* abbati fr. Anselm. De Folceraldo Beccum transmittendo ut ibi sub Anselmi regimine degat petit epistolam sigillo abbatis munitam. — Lib. II, epist. 20, p. 46.

[4] Suo charissimo in Christo fratri in carne consanguineo *Folceraldo*. fr. Anselmus.

« Si D. abbas Henricus te nostræ Ecclesiæ perpetim concedere paratus est... aliter enim non consulo te venire, quia non expedit. Moneo igitur quatenus

Outre ces deux oncles, il avait d'autres parents, un cousin nommé *Pierre,* et deux autres, appelés *Aimon* et *Rainauld*. Il écrit à ce jeune Pierre pour le féliciter de ses bonnes études, et il l'exhorte à embrasser un genre de vie plus pure et plus sainte. Dans cette lettre, il est fait mention d'un cousin nommé aussi Folceralde ; et il est dit qu'Anselme avait beaucoup aimé son *grand-père,* son *père* et sa *mère,* et ce Pierre lui-même qu'il avait connu tout enfant[1]. Quant aux deux autres, *Aimon* et *Rainauld,* c'est toujours la même exhortation à embrasser la vie religieuse, exprimée en termes d'une affection encore plus ardente[2].

Mais, de tous les membres de sa famille, ceux sur lesquels Anselme avait concentré la source de ses affections, c'était sa sœur *Richera* et son neveu *Anselme.*

Gondulphe et Ermengarde n'avaient eu de leur union que deux enfants, *Anselme* et *Richera,* c'est Anselme lui-même qui nous le dit quand il écrit à sa sœur[3], *je suis votre frère unique, et mon neveu Anselme, votre fils unique.* Cette Richera retraçait

aut litteras cum sigillo præfati abbates mittas, aut omnino quod fieri nullatenus potest dimittas. » — Lib. II, epist. 21, pag. 47.

[1] Charissimo suo consobrino *Petro* fr. Anselmus.

« Dicere non possum, dilectissime, quanto gaudio exultavit cor meum, cum audivi a dilecto fratre et consobrino nostro Folceraldo te, non solum ad hanc quam habes ætatem pervenisse, sed etiam bonis honestisque studiis profecisse et in dies proficere. Sed et huic meo gaudio multum est additum, quum mihi dixit quia me desiderabas videre. Memor enim et servator magnæ amicitiæ quæ olim fuit inter me et *avum* et *patrem* et *matrem* tuam et immensæ dilectionis quam habui erga te quum adhuc puerulus esses, ea semper de te desidero quibus meliora non possent... Unde hortor precor, obsecro, mi dilectissime... Ama quod relinquentibus sæculum, propter se Deus promisit... Quod si tibi Deus inspiraverit, charissime, ne dubites propter itineris laborem venire ad amicum et consanguineum tuum te desiderantem. » — Lib. I, epist. 47, pag. 24.

[2] Dilectissimis et desideratissimis consanguineis *Haimoni*, *Folceraldo* fr. Anselmus.

« Cum audivi animæ dilectissimæ animæ meæ, quos sicut se diligit anima mea... Vos de tam longe quæsivisse faciam meam, exprimere nequeo quantum gaudium perfudit cor meum.. Vos in Normannium adduxit voluntas Dei Altissimi... Desiderati mei, nihil tam bene facere potestis, quam monasticæ vitæ propositum arripere... Dic, tu bone Jesu, cordibus eorum, dic illis ut relinquant omnia et sequantur te... » — Lib. II, epist. 28, p, 50.

[3] Lib. 14, epist. 67, pag. 97.

en elle-même l'image parfaite de son admirable mère ; elle se distinguait par l'ensemble de toutes les vertus de la femme forte, et vraiment chrétienne, et c'est ce qui la rendait si chère à saint Anselme, qui avait pour elle une affection vive et profonde. Elle avait épousé un certain *Burgunde,* dont la famille, l'origine, la fortune, nous sont restées inconnues. On peut néanmoins arguer du rôle qu'il voulut avoir dans la première croisade, qu'il avait une position considérable. Mais les premiers temps de cette union ne furent pas heureux pour le cœur si bon et si sensible de Richera ; l'humeur dure et violente de son mari, contrastait avec son caractère doux et humble. Plusieurs enfants sortirent de ce mariage ; mais Dieu les ravit en bas âge, et ne laissa que le jeune Anselme. Ce fut à l'occasion de la perte de ces enfants, que saint Anselme écrivit trois lettres à son beau-frère *Burgunde* et à *Richera* sa sœur. Dans la première, il ne les félicite pas seulement de ce que leur fils aîné Anselme se soit consacré à Dieu, mais encore de ce que le Seigneur, en leur ravissant leurs autres enfants, les avait dégagés de tout lien qui eût pu les empêcher, par l'amour naturel des biens de ce monde, de s'attacher exclusivement à Dieu, dont le service devint la règle et le mobile de toute leur vie[1]. C'est ce dont il cherche de les persuader avec les termes d'une conviction ardente, inébranlable. Comme ils lui avaient exprimé le désir qu'ils avaient d'aller le voir en Angleterre, précisément dans le temps où sa lutte avec Guillaume-le-Roux le rendait incertain s'il resterait en Angleterre, il leur répondit de surseoir jusqu'à ce qu'il leur eût récrit lui-même[2]. Mais il paraît que ses pressantes exhortations

[1] « De filio vestro hoc vobis dico quia gaudere potestis multum quia illum Deo obtulistis... primogenitum vestrum... Insuper si sapientes estis...intelligetis Deum fecisse vobis magnam misericordiam quoniam abstulit hæredes in hac vita, et fecit filios vestros hæredes suos et suos filios in æterna vita... Ergo, dilectissimi et amicissimi, frater charissime et soror charissima, precor, obsecro, moneo, consulo ne contemnatis misericordiam quam Deus vobis fecit... Cognoscite, quia quod Deus vos ita omnibus filiis orbatos in hac vita solos fecit, non est ira Dei, sed gratia Dei. — Lib. III, epist. 43, pag 87. C'est le même esprit qui inspire l'autre lettre.

[2] Lib. III, epist. 63, pag. 96.

avaient fait une impression profonde sur l'esprit de son beau-frère Burgunde, puisque celui-ci, ramené aux pensées religieuses et enthousiastes de l'idée qui avait inspiré la Croisade (1096), résolut de prendre la croix et d'aller en Terre-Sainte : mais il ne voulut accomplir ce pieux dessein, sans avoir le consentement de saint Anselme et de son neveu. Le saint archevêque lui répond en louant son pieux projet, et lui donnant pleinement son consentement ; mais il ajoute de sages conseils dans l'intérêt de sa femme *Richera* et de sa famille, l'exhortant à pourvoir à leurs besoins par un testament régulier et sagement mûri[1]. Puis il exhorte sa sœur elle-même à se donner entièrement à Dieu. Elle ne pouvait rester sourde à de tels avis : abandonnée de tout ce qu'elle avait de plus cher, des enfants qui l'avaient précédée au tombeau, son aîné Anselme, qui avait embrassé la vie religieuse sous la direction de son saint oncle, son mari qui prenait la croix pour courir, à la voix du Pontife, à la délivrance des lieux saints, cette ame agrandie par la foi, savait que désormais elle ne devait plus attendre que de Dieu seul la paix et le bonheur, aussi finit-elle par embrasser l'état religieux[2]. Il y a lieu de croire que son mari mourut dans la Croisade : dès lors, dégagée même de ce lien, elle prit le voile religieux dans le monastère de Marcigny, que le saint abbé de Cluny, Hugues,

[1] « Mandasti mihi, omnium charissime Burgundi, vos velle ire Hierosolymam pro servitio Dei et salute animæ vestræ et hoc vos facere velle concessione mea et filii vestri *Anselmi*. Gaudeo de vestra bona voluntate ... facite confessionem peccatorum vestrorum... disponite totam rem vestram sicuti faceretis si in præsenti vos moriturum sciretis. » Puis, il lui recommande instamment de faire en sorte que son excellente épouse ne reste pas, après son départ, *sine auxilio et consilio quidquid Deus de vobis fuerit,* puis, s'adressant à sa sœur elle-même, il lui dit : « Tibi dico, soror mea charissima, converte totam intentionem tuam et totam vitam tuam ad serviendum Deo; et quod Deus abstulit tibi omnem dilectionem hujus vitæ, credo, quia ideo fecit ut in illo solo delectaris. » — Lib. III, epist. 66, p. 97.

[2] C'est le saint archevêque lui-même qui annonce à son neveu, Anselme, l'entrée de sa mère au couvent de Marcigny. « Sollicitudinem et tristitiam quam habes de tua matre ego quoque tolero. A Domno Abbate Cluniacensi petii ut eam in monasterio ancillarum Dei in *Marcincio* sumat : quod ipse libenter annuit, et ipsæ ancillæ Dei voluerunt. » — App. Epist. 20, pag. 20.

venait de fonder[1] pour offrir une retraite aux personnes du sexe qui voulaient sortir du siècle et se vouer à Dieu. C'est dans ce monastère que la pieuse Richera passa le reste de ses jours dans la pratique des vertus religieuses, et qu'elle rendit sa belle ame à Dieu, qu'elle avait constamment servi avec une inébranlable fidélité dans le siècle et dans le cloître, dans l'état de mariage, et sous le voile de son épouse.

Quant au jeune Anselme, notre saint archevêque eut toujours pour lui l'affection la plus tendre ; ce sentiment perce dans les trois lettres qu'il lui écrivit ; sages conseils pour la direction de son ame, pieuses exhortations, avis prudents même pour son instruction, et tout cela animé par des expressions d'une vive tendresse : tel est le résumé de ces lettres[2]; deux d'entre elles méritent d'être rapportées ici en entier[3]. Le jeune Anselme entra au Bec, dans le temps où son oncle en était abbé ; dès que celui-ci fut élevé sur le siége de Cantorbéry, il le suivit en Angleterre. Le saint archevêque avait autant de confiance que de tendresse envers ce neveu,

[1] Le couvent de Marcigny, en Bourgogne.

[2] Dans la même lettre où il lui annonçait le parti que sa mère venait de prendre d'entrer au couvent de Marcigny, il lui dit : « Quod autem pertinet ad te mando et præcipio tibi ut nullatenus sis otiosus, sed in hoc propter quod te in Anglia reliqui in dies statum proficere virtutum. Grammaticæ stude cognoscere, dictare quotidie assuesce multum in prosa...Semper nisi te necessitas cogit, latine loquere... Super omnia bonis moribus et gravitati intende. » — *Loc. cit.*

[3] « Quoniam singulariter te inter omnes consanguineos meos diligo, ut proficias coram Deo et omnibus desidero. Quapropter moneo te et præcipio tibi quatenus ad hoc pro quo te in Angliam dimisi sollicite perficere studeas, et nullum tempus in otiositate transeas. In declinatione et virtute grammaticæ cognoscenda maxime intende. In dictamine et plus in prosa quam in versibus te exerce. Super omnia mores et actus tuos coram hominibus et cor tuum coram Deo custodi. Quatenus quem, Deo annuente, te videro, de tuo profectu gaudeam, et tu de mea lætitia gaudeas. Vale. » — Lib. IV, epist. 30, pag. 145.

« Non ego apud te commendare dilectionem meam et curam per te, quia ipsa natura persuadet tibi pro me. Te hortor, te moneo, tibi præcipio, ut bonis moribus et scientiæ studeas, et ut ad meliora post gratiam Dei quantum in te est perficias, et ibi ubi es, donec Deo disponente aliter de te ordinem, permaneas. Magistrum tuum Dominum Gualterum... et D. Theodorum socium tuum ex nostra parte benigne saluta. Salutat te multum D. Eadmerus qui vere sincero amore diligit te. Vale. » — Lib. IV, epist. 51, pag. 151.

et il paraît qu'il était initié à ses pensées les plus secrètes, à ses desseins, à ses plans d'administration. Lors du premier voyage de saint Anselme à Rome, son neveu resta en Angleterre, comme on le voit par sa lettre que nous venons de citer. Mais il le prit pour compagnon dans son dernier exil, et dans le voyage qu'il fit alors à Rome. Il le laissa dans cette ville quand il revint en Angleterre. Ce fut alors que le pape Pascal II, soit en témoignage de l'estime particulière qu'il en faisait, soit pour marquer à son oncle toute sa vénération, le fit abbé du monastère de *Saint-Sabas*. Il était à Rome revêtu de cette dignité, et jouissant de la confiance du souverain Pontife, quand saint Anselme mourut. Mais ce fut, grâce à sa puissante influence, que les messagers du roi Henri obtinrent le pallium pour l'archevêque Thomas d'York, dont les contestations avaient attristé les derniers jours de saint Anselme. Bien plus, le pape envoya le jeune Anselme en Angleterre avec les messagers du roi, lui conférant la mission de porter et de remettre le pallium à Thomas. Le roi Henri l'accueillit avec de grands honneurs. Anselme le jeune retourna à Rome ; mais peu de temps après, le même pape le renvoya de nouveau en Angleterre, en qualité de légat du Saint-Siége. Depuis lors, on n'a plus de traces du reste de la vie de cet Anselme le jeune, dont on ignore le lieu et la date de la mort.



CHAPITRE II.

Origine et développement de la maison de Savoie. — Oddon et Adelaïde de Suse. — Leur fille Berthe épouse l'empereur Henri IV. — Anselme va à Turin, il passe le mont Cénis. — Abbaye de Talloires, près d'Annecy. — Il va en Bourgogne. — Cluny. — Il va en Normandie. — Avranche. — Lanfranc, son origine, son caractère, son autorité. — Herluin fonde le Bec. — Anselme à l'école de Lanfranc, au Bec. — Il y prend l'habit monastique.

Nous avons vu que la maison de Savoie à cette époque, n'avait pas encore pris les développements qui l'attendaient dans peu de temps. Otton-Guillaume et sa mère Gerberge, exilés au delà des Alpes, par le flot qui engloutissait la couronne italienne de Bérenger II et d'Adalbert II, père de ce même Otton, étaient restés en Bourgogne, pendant tout le temps du second essai d'indépendance tenté par Ardoin. La condition qu'il avait acquise dans les Gaules, grâce à l'affection de Henri-le-Grand, duc de Bourgogne et second mari de sa mère, semblait satisfaire son ambition, sans toutefois lui faire perdre de vue les événements sanglants qui déchiraient sa patrie; il se contentait, en attendant l'avenir, de répandre ses largesses sur les monastères qui se construisaient en Piémont ; c'était le seul moyen qu'il eût de traduire en actes, son espoir de revendiquer un jour ses droits sur le sol italien. La mort le surprit dans l'exil. Mais il laissa à son héritier Humbert-aux-Blanches-mains cet héritage de l'exil et de ses espérances.

Le comte Humbert continua, en apparence, de suivre la politique que l'exil lui imposait : mais il ne laissait échapper aucune occasion de se rapprocher des Alpes; son petit comté de Maurienne s'agrandissait de jour en jour, par ses conquêtes sur les comtes de Brianzon, sur les évêques de Mau

rienne et sur les archevêques de Tarentaise. Le riant et pittoresque bassin d'Annecy avait fixé son affection ; et lorsque Ermengarde, veuve de Rodolphe III, dernier roi de la Bourgogne transjurane, fonda le monastère de Talloires, Humbert, qui avait reçu du même Rodolphe la charge de protéger, conseiller et soutenir cette veuve, l'aida avec joie à remplir sa pieuse intention ; il signa la charte de fondation de cet illustre monastère, et il s'occupa avec amour de tous les détails qui intéressaient la prospérité de cette nouvelle fondation. Ainsi, nos premiers princes prenaient d'abord de larges et profondes racines sur le sol de la Savoie, avant d'être transplantés au delà des Alpes. Le moment approchait où devait se réaliser cet agrandissement, comme couronnement des droits que leurs ancêtres avaient conservés dans les malheurs de l'exil[1].

L'empereur Henri III, dit le Noir, était venu en Italie autant pour mettre un terme aux scandales et aux déchirements qui déshonoraient Rome depuis plus d'un siècle, que pour se faire décerner la couronne impériale. Le Saint-Siége était occupé par Benoît IX, homme qui, en d'autres temps, eût peut-être porté la tiare avec honneur, mais qui ayant subi l'influence de son époque, ne put mettre un terme aux désordres. Henri fait réunir un concile à Sutri (1046) : Benoît IX est déposé ; il ne quitte pas encore les insignes de la papauté : on élit à sa place Swiger ou Suger, évêque de Bamberg, qui prend le nom de Clément II : celui-ci était à peine intronisé que Benoît rentre à Rome qu'il retient en son pouvoir jusqu'en 1048. Mais bientôt, cédant aux instances des personnages les plus vénérés de l'époque, il se décide à abdiquer, et se retire au monastère de *Grotta-Ferrata*, où, sous la conduite du saint abbé Barthélemy, il passa le reste de ses jours dans l'exercice de la pénitence. Le 5 août de

[1] Le comte Humbert I avait épousé *Ancilie* et en avait eu cinq enfants : Amédée, son successeur, Oddon, Burchardt, Aymon, et une fille qui devint l'épouse de Liutfrid, comte de Zéringen. La charte de donation qu'Amédée-Queue fit en 1030, 2 octobre, au prieuré de Bourget, fait mention de son père *Humbert-aux-Blanches-mains*, et de sa mère *Ancilie*. — V. *Monum. hist. patriæ*, vol. I, chart. n. 281, col. 490.

cette même année, l'empereur fit élire Poppon, évêque de Brixen, qui prit le nom de Damas II et qui mourut le 28 du même mois, après vingt-trois jours de pontificat. La même influence le fait remplacer par Brinon, évêque de Toul, parent de l'empereur et qui prit le nom de Léon IX[1]; il ne fut intronisé que le 12 février de l'année suivante.

L'influence de l'empereur fut salutaire en ces temps de troubles et de désordres; mais dès que ses successeurs prétendirent la changer en droit et la continuer au delà des besoins du moment, elle devint funeste, et elle engendra la lutte fatale que nous décrirons bientôt. Néanmoins, le choix de ces trois papes fut heureux, le dernier surtout qui fut une des lumières et des gloires de la papauté.

Pendant que l'empereur s'occupait de rendre la paix et la splendeur au Saint-Siége, il parcourait aussi la péninsule pour y établir sa puissance. Comme il se trouvait à Vérone en l'an 1047, tous les seigneurs de la Haute-Italie s'y rendirent en foule pour faire leur cour à l'empereur; c'était une occasion favorable de s'assurer leurs propres domaines, d'en obtenir de nouveaux, de s'étendre en puissance et en territoire. Le comte Humbert, n'ayant pu s'y rendre à cause de son grand âge, y envoya son fils aîné Amédée, qui fut reçu avec de grandes distinctions, et qui en obtint plusieurs fiefs considérables[2]. Ce fut cet Amédée-Queue qui occupait alors le

[1] Ce grand et saint pape est un de ceux qui ont le plus illustré le Saint-Siége, et rendu des services plus signalés à Rome et à l'Italie. De même que saint Léon II avait sauvé Rome des fureurs d'Attila, de même saint Léon IX la sauva des atrocités des Sarrasins. Ce fut encore lui qui fit fortifier la partie de Rome qui entoure la basilique de Saint-Pierre, et qui de son nom fut appelée depuis *cité Léonine*.

[2] Les historiens de ce temps racontent une anecdote sur ce même Amédée. Il s'était rendu à Vérone au nom de son père, et accompagné d'une suite très-nombreuse de gentilshommes savoisiens. Henri III le fit prévenir qu'il le recevrait lui, mais sans la foule d'étrangers qui l'accompagnait. Le jeune prince, voyant qu'on voulait l'amoindrir en le séparant de ses gentilshommes, se crut piqué dans son honneur : *Eh bien!* s'écria-t-il, *je proteste que je n'entrerai pas sans ma queue*. Cette fermeté ne déplut point à l'empereur; mais l'expression courant de bouche en bouche, finit par être attachée à son nom comme un sobriquet, qui s'est conservé dans l'histoire de notre auguste dynastie.

comté de Savoie. On voit que dès l'an 1030, cet Amédée avait été associé au gouvernement de la Savoie par son père Humbert-aux-Blanches-mains, lequel mourut en 1048[1].

Le comté de Turin était alors possédé par une femme, mais cette femme mérita par ses hautes qualités l'admiration de ses contemporains, et les éloges de la postérité. Oldric-Mainfroid, marquis de Suse et de Turin, était mort en laissant son héritage à deux filles, Adelaïde et Imille, qu'il avait eues de sa femme Berthe d'Este. On ne peut guère préciser le lot qui échut à Imille : ce qui est certain, c'est que l'aînée Adelaïde eut en partage les riches et belles provinces qui s'étendent aux pieds des Alpes, et qui comprenaient ce qu'on a appelé depuis le Piémont proprement dit.

Adelaïde épousa trois maris : le premier, Herman, duc de Souabe; le second, Henri, fils de Guillaume, marquis de Montferrat, mais elle n'eut point d'enfant de ces deux unions : restée veuve encore une fois, elle épousa le second des enfants de Humbert I aux-Blanches-mains, Oddon, auquel elle apporta en dot les riches provinces qu'elle tenait de son père, et qui avaient fait l'apanage de ses ancêtres depuis son bisaïeul, Ardoin Glabrion. Cette alliance donna à Adelaïde et à son mari Oddon, une position et une politique plus nationale : les deux premières unions avaient subi l'influence des empereurs d'Allemagne ; celle-ci était italienne à double titre, soit parce qu'elle réunissait la Savoie et le Piémont en un seul Etat, et formait le noyau de cette monarchie dont la destinée à travers les siècles a toujours été de s'étendre dans le nord de l'Italie, soit en rendant au petit-fils d'Othon-Guillaume les droits que celui-ci avait perdus dans le naufrage de l'indépendance italienne qui avait englouti Bérenger et Ardoin. En effet, après la chute et la mort d'Ardoin, on voit que la

[1] Amédée-Queue eut pour épouse Adèle ou Adelgide, fille de Rainaud, comte de Bourgogne; c'est de concert avec elle qu'il fonda le prieuré du Bourget. (Voir la charte citée plus haut.) Elle lui donna deux enfants qu'il eut la douleur de voir mourir avant lui : cependant quelques chronistes prétendent que sa fille épousa Ulric, sire de Beaugé. — Adèle, restée veuve, épousa, dit-on, Rodolphe, le compétiteur de Henri IV au trône de Germanie.

comtesse Adelaïde étendit son administration sur la Marche d'Ivrée. Cette ville était alors (dès l'an 1041) gouvernée par des *consuls*, et offre ainsi la trace la plus ancienne des *municipes* italiens; mais le marquisat était gouverné par la comtesse Adelaïde de concert avec l'évêque de la ville : il est probable que la princesse avait sous sa domination la Marche, et l'évêque le comté[1].

L'importance des Etats gouvernés par Adelaïde et la haute sagesse qu'elle déployait dans son administration, lui méritèrent des éloges de la part de saint Pierre Damien. Outre la mention honorable qu'il en fait dans son livre *De Eleemosinis*, il lui écrivit deux lettres. Dans la première, il relève la puissance de ses domaines[2], il donne le titre de roi au défunt mari d'Adelaïde, Oddon, et le nom de royaume aux Etats qu'il possédait; il loue leurs enfants par leur caractère et leurs qualités vraiment royales[3]. Dans la seconde lettre, parlant de la sagesse de cette princesse, il la loue de gouverner elle-même ses Etats avec autant de prudence que si elle était assistée du *roi* son époux, *sine virili Regis auxilio*. Ces témoignages de saint Pierre Damien ont fourni à nos historiens, une preuve pour établir la dignité royale inhérente à la souche des princes de la maison de Savoie[4].

L'élévation des princes qui gouvernaient alors le Piémont et la Marche d'Ivrée, et les liens de parenté qui l'unissaient à eux, étaient des motifs puissants pour amener le jeune Anselme à Turin. Mais cette ville était alors dépourvue de ce que ce jeune homme recherchait avec plus d'empressement : elle était loin d'être ce qu'elle devint, huit siècles plus tard, l'Athènes de l'Italie. Ce n'étaient pas les richesses ni les gran-

[1] Le siége épiscopal d'Ivrée était alors occupé par le célèbre *Ogger*, chancelier de l'Empereur Henri IV dans les premières années de son règne.

[2] « In ditione tua, quæ in duorum regnorum Italiæ scilicet et Burgundiæ porrigitur non breve continium, multi episcopantur antistites. — T. III. op. Opusculo 18, cap. 3.

[3] « Videmus autem nepotes ejus (Pierre et Amédée) mirande scilicet indolis pueros maximam partem regni Burgundiæ possidere... quorum insuper soror Imperatori nostro sponsali cognoscitur jure dotata. »

[4] Napione. — T. 21, Mém. de l'Acad. des scien. de Turin. Osserv. intorno alle antiche mon. di Piem.

deurs que le jeune Anselme ambitionnait, il les eût trouvées dans le sein de sa famille : ce qu'il cherchait avec une insatiable avidité, c'était la science et la paix, dût-il, pour les atteindre, s'ensevelir dans un cloître : son but dès lors fut marqué.

Sitôt que le Saint-Siége fut rétabli dans l'état normal de sa liberté et de sa salutaire influence, sous les hommes de la trempe de Clément II, de Damas II, de Léon IX, de Nicolas II, il se réveilla dans le sein de l'Eglise un travail d'épuration et de réorganisation. La puissance expansive du catholicisme s'exerça d'abord sur lui-même ; puis elle s'appliqua à conquérir le règne des ames par la paix, par la persuasion de la charité et par la confirmation des grands principes sociaux. Jamais peut-être, les papes ne déployèrent plus d'activité et plus de zèle ; ils étaient, soit de leur personne, soit par leurs légats, partout où les appelaient les besoins de la religion et de l'Eglise. Le foyer de cette prodigieuse et salutaire activité, était la France. Anselme résolut donc de se rendre dans ce pays, pour y étudier ce grand mouvement de renaissance morale et intellectuelle : il ne savait pas alors (la Providence le tenait caché dans ses décrets) qu'il devait être un jour un des ouvriers les plus laborieux de cette grande œuvre qui sauva l'Europe et le monde.

Accompagné de son fidèle serviteur, il prit la route du Mont-Cénis. On était alors au cœur de l'hiver ; aux frimas s'ajoutaient les dangers de tout genre qui marquaient la route dans la traversée de ces hautes montagnes. Une bête de somme portait leur modique équipage ; mais les provisions furent bientôt épuisées. Il y eut un moment où il se sentit accablé de fatigue ; les forces lui échappaient : pour se réconforter, il ramassait dans le creux de la main un peu de neige, qui semblait lui rendre un peu d'énergie en la mangeant. Le serviteur, inquiet de cet accablement de son jeune maître, et craignant qu'il n'y succombât, se mit à fouiller dans l'équipage, si par hasard il y trouverait quelque aliment. Contre son attente, il y trouva un pain entier qui rendit la vie et les forces au jeune Anselme et à lui-même. Cette ressource miraculeuse

rappela au souvenir d'Anselme le *pain blanc* qu'il avait reçu et mangé dans sa vision en son enfance.

Après avoir franchi les Alpes et traversé les gorges de la Maurienne, Anselme se dirigea vers la Bourgogne transjurane. A cette époque, le prieuré de Talloires, quoique de récente fondation, jetait néanmoins un grand éclat. La sainteté des hommes qui le gouvernaient ou qui l'habitaient l'avait rendu célèbre, et la réputation des saint Germain, des saint Jorioz et autres, retentissait au loin. Tout porte à croire qu'Anselme l'a visité en passant, soit parce qu'il savait que cet institut avait été l'objet de la sollicitude et des largesses de son parent le comte de Humbert, soit par désir de voir de près les hommes qui lui donnaient un si grand relief. Mais son but n'était pas de s'y fixer; il continua sa pérégrination.

L'abbaye de Talloires à peine fondée par Ermengade, avait été peuplée par une colonie de moines de Cluny, et bien qu'elle fût placée sous la dépendance immédiate de l'abbaye de Savigny, elle ne relevait pas moins aussi bien que celle-ci, de la maison mère de Cluny : il était donc naturel qu'Anselme remontât à la source ; il se dirigea vers Cluny qui avait été fondé naguère par Bernon.

Ce Bernon, issu des comtes de Bourgogne, après avoir établi dans les monastères de Beaune, dont il était abbé, et de Giguy une règle modelée sur celle de Saint-Benoît, l'établit aussi dans celui de Cluny qu'il venait de fonder, au moyen des largesses et sur les terres de *Guillaume-le-débonnaire,* duc d'Aquitaine[1]. Cette règle qu'Oldon, ou Oddon son successeur compléta, acquit bientôt une telle célébrité, que plusieurs autres monastères se mirent sous la direction de l'abbé de Cluny : Bernon, son fondateur et premier abbé, en gouverna sept. En excitant l'admiration générale par sa régularité, cette illustre abbaye s'attira aussi les libéralités des plus grands seigneurs de ce temps, et saint Odon put transmettre à Aymon son successeur, 278 diplômes de donation déposés, dans l'espace de trente ans, sur l'autel de l'église de Cluny ;

[1] *Histoire Eccl. de Henrion*, titre IV, livre 28, p. 36.

et le vieux Hugues, contemporain et ami intime de saint Anselme, admit et gouverna dix mille moines dans les différentes maisons soumises à l'abbaye de Cluny, laquelle à elle seule, comptait près de deux mille monastères sous sa dépendance[1]. C'est vers cette abbaye qu'Anselme se dirigea ; et ce fut en cette circonstance qu'il connut le vieux Hugues abbé, avec lequel il entretint jusqu'à sa mort un commerce épistolaire, et une amitié que le temps ne fit que cimenter davantage. Du reste, un motif tout spécial pouvait le conduire dans cette partie de la Bourgogne ducale; c'est dans ce pays qu'Othon-Guillaume et sa mère s'étaient réfugiés, un siècle auparavant, et qu'ils y avaient acquis une position et une autorité considérable, comme nous l'avons dit plus haut : il était donc naturel que les rapports de parenté qui unissaient Anselme aux descendants de cet Othon-Guillaume l'amenassent en Bourgogne, pour chercher dans les grandes institutions religieuses de ces contrées, ce qui était le but de son voyage, l'objet de ses vœux les plus ardents.

Anselme avait à peu près vingt-deux ans, quand il arriva en Bourgogne. Il y passa trois ans, errant de ville en ville, de monastère en monastère, comme l'oiseau qui cherche la branche où faire son nid. De la Bourgogne, il se rendit en Normandie, où, quelques années auparavant, le duc Richard II avait appelé saint Guillaume d'Ivrée pour construire des églises et des couvents qui forment encore aujourd'hui l'admiration des hommes de l'art, et qui rendirent le nom de Guillaume si vénéré et si populaire dans ces belles provinces. Anselme devait être tenté d'aller suivre les traces que son illustre parent avait laissées dans ce pays si religieux. Mais outre ces affections de famille, une autre impulsion le poussait, l'avidité de la science.

[1] Les moines de Cluny étaient au nombre de 460, et le monastère était si vaste, qu'on n'eut pas à changer la distribution d'aucune des cellules et des logements, lorsqu'on y vit venir, en 1245, le pape Innocent IV, accompagné d'un grand nombre de cardinaux et d'évêques; le Roi de France et sa famille, l'Empereur de Constantinople, les fils du Roi de Castille et d'Aragon, tous avec leur cour respective, et qui reçurent, dans cette illustre abbaye, une hospitalité digne d'eux.

Il se fixa pendant quelque temps à Avranches, où l'avait attiré la célébrité de l'école que Lanfranc, italien comme lui, venait d'y fonder.

Il est à propos de rapporter ici à grands traits l'histoire de cet homme célèbre, dont la mémoire sera à jamais en vénération pour les services qu'il rendit à l'Eglise, à la religion, à la république des lettres, à l'ordre monastique et aux doctrines catholiques. D'ailleurs, la Providence semblait avoir arrêté que, depuis leur première entrevue, Anselme et Lanfranc fussent unis de la plus étroite amitié, et qu'Anselme dut l'avoir pour prédécesseur dans les grandes phases qui marquèrent le reste de sa vie.

Lanfranc naquit à Pavie, vers l'an 1005[1] : étant encore jeune, il perdit son père Humbald, et il devait lui succéder dans sa charge de magistrature. Il alla à Bologne étudier les lois et l'éloquence, et il s'y acquit bientôt une telle célébrité dans la jurisprudence, qu'il l'enseigna publiquement et avec éclat, et composa plusieurs ouvrages fort remarquables. Il retourna à Pavie, où il s'arrêta peu de temps. De là, il alla en France et s'arrêta à Avranches, en Normandie, où il ouvrit une école de jurisprudence. Il avait attiré dans cette ville une foule de jeunes gens avides d'entendre ses leçons, et de se former sous sa direction. A cette époque, Lanfranc avait déjà pris une part active et brillante aux controverses qui agitaient ces contrées. Sous son nom, l'école d'Avranches était devenue illustre; et les historiens normands attestent que cette province était renommée au loin pour la culture des sciences, pour ses monuments religieux et pour ses écoles, surtout celle d'Avranches. Mais l'ame de Lanfranc était simple et naturellement pieuse : il s'aperçut des dangers qui naissent des applaudissements publics, dont l'encens donne souvent le vertige de l'orgueil : il résolut de renoncer à cette carrière de l'enseignement.

A cette époque, et tout proche d'Avranches, surgissait

[1] *Vita Lanfranci apud Mabillon. Act. ord. S. Bened.* tom. IX. p. 633 Edit Venet.

modestement une abbaye dont Lanfranc devait faire la gloire et qui devait sous peu attirer Anselme lui-même ; c'était *l'abbaye du Bec*, dont il convient de connaître l'origine et les développements, puisqu'elle eut une si grande place dans les destinées de ces deux grands hommes.

Herluin, fils d'Ansgot, d'origine danoise ou normande, et d'Héloise, issue des comtes de Flandre, avait été élevé auprès de Gislebert comte de Brionne, petit-fils du duc Richard I et l'un des régents du duché de Normandie pendant l'absence du duc. Herluin, ardent et brave, s'était distingué dans la carrière des armes. Un jour, s'étant trouvé enveloppé dans une lutte opiniâtre contre le comte de Ponthieu, où il courait les plus grands dangers de succomber, il avait fait vœu, s'il en échappait, d'embrasser la vie monastique. Ayant eu le bonheur d'en échapper, sain et sauf, il avisa aux moyens d'accomplir son vœu. Une mission militaire, longue et périlleuse que Gislebert voulait lui donner, était un obstacle à sa résolution; il la refusa et provoqua ainsi une violente colère de la part de son seigneur, qui lui confisqua ses biens et le dépouilla de ses honneurs. Mais, lui ayant fait connaître son dessein et le vœu qu'il avait fait, Gislebert se ravisa ; il lui rendit ses biens et ses faveurs, et lui laissa la liberté d'accomplir son pieux dessein. Désormais, Herluin était libre de sa personne et de ses avoirs ; il en fit donation à la *Vierge Marie* : il se retira dans un coin de ses terres, au lieu dit *Bonneville*, à deux lieues du Bec, et se mit à y construire une église et un monastère, dont il était tout à la fois l'architecte et le maçon : quoique âgé de quarante ans, il apprit à lire. L'église fut consacrée par Herbert, évêque de Lisieux, le 24 mars 1031 : le prélat y installa la communauté monastique, dont il proclama et sacra abbé Herluin. Ce nouveau monastère suivait la règle de Saint-Benoît. Héloise, la pieuse mère d'Herluin, étant restée veuve, vint se fixer auprès de son fils, et comme simple servante, elle se voua aux soins de la maison et à l'exercice de la vie religieuse.

Cette première construction ayant été consumée par un incendie, Herluin pensa de la relever, mais dans un endroit

plus salubre : il la transporta au confluent de deux petites rivières, dans un site qui porte encore aujourd'hui le nom de *Heitterlime*. Mais il n'y possédait qu'un tout petit coin de terre, insuffisant pour bâtir son nouveau monastère ; il eut recours à ses deux frères, qui lui abandonnèrent leur portion des biens qu'ils possédaient en ce lieu. Au moyen de cet agrandissement, Herluin put pousser activement la nouvelle construction. Le monastère fut achevé en 1039, et l'église fut consacrée le 24 février 1041.

A peine deux ans s'étaient écoulés, que Lanfranc arriva à ce nouveau monastère, poussé, à son insu, par l'esprit de Dieu : ce fut le résultat d'un incident extraordinaire. Un jour qu'il traversait la forêt sur les bords de la Risle, sur la route d'Avranches à Rouen, il tomba dans les mains des voleurs qui le dévalisèrent, l'attachèrent au tronc d'un arbre, l'abandonnèrent à une mort presque certaine, et s'enfuirent. Livré ainsi à toute sorte de dangers à l'entrée de la nuit, perdu dans une forêt vaste et sombre, Lanfranc n'avait devant lui que la perspective de la mort : il eut peur ; il invoqua alors le Seigneur ; mais la parole de la prière manqua sur ses lèvres. Confus et humilié d'une telle ignorance des éléments les plus vulgaires de la vie chrétienne, lui, le savant, le célèbre jurisconsulte, il rentra en lui-même, et fit serment de se consacrer définitivement au service de Dieu, dans un cloître. Dieu l'exauça. Dès que l'aurore commença à poindre, il entendit non loin de lui le pas de quelques voyageurs, il les appela à sa délivrance : ils accoururent et le détachèrent de l'arbre. Il leur demanda de lui indiquer le monastère le plus proche, le plus humble et le plus pauvre. Ils lui indiquèrent le *Bec* ; c'est là que Lanfranc se rendit.

Se présentant à Herluin, il le trouva occupé à construire un four. Herluin l'accueillit avec bonté, s'enquit de l'objet de sa venue, et le plaça sous la direction d'un de ses moines, appelé Roger. Le vénérable abbé lui ayant demandé s'il se sentait la force d'observer fidèlement la règle, Lanfranc lui répondit qu'il l'espérait, avec l'aide de Dieu : sur quoi, il baisa les pieds de l'abbé, et se retira avec son guide. Il fut fidèle à sa

parole. Pendant trois ans il observa le silence d'une manière si rigoureuse, que jamais il ne répondit mot, lors même qu'il était repris ou corrigé à tort, préférant, comme il le dit plus tard, *le mérite de l'obéissance, à une vaine satisfaction d'amour-propre.* Ainsi, un jour comme il lisait au réfectoire, l'abbé le reprit, bien à tort, de ce qu'il avait prononcé longue, la dernière syllabe du verbe *docere*. L'humble cénobite, sans dire mot pour se justifier, prononça la brève. Mais peu de temps d'épreuve avait suffi pour révéler la valeur de l'homme, et le génie caché sous la modeste apparence du novice. Peu propre aux occupations manuelles, il s'adonna à un autre moyen de procurer à son couvent les ressources d'un travail qui lui était plus naturel ; il ouvrit une école. Dès l'an 1046, cette école du Bec avait acquis un grand retentissement ; la réputation de savoir et de piété de Lanfranc attirait au Bec, un grand nombre d'étrangers de tout âge et de toute condition : des clercs, même des militaires, des enfants de la plus haute noblesse, plusieurs qui se vouaient à l'enseignement dans les autres monastères, se pressaient autour de la chaire de Lanfranc. Il sortit de cette école, un grand nombre d'hommes remarquables, dont le nom est arrivé jusqu'à nous, qui jouèrent un grand rôle dans les événements politiques et religieux de ce siècle, et plusieurs d'entre eux furent élevés aux plus hautes dignités, tels qu'Anselme de Bagio, milanais, qui fut élevé au Saint-Siége de Rome, sous le nom d'Alexandre II etc.[1] C'est ce qui porta l'école et l'abbaye du Bec au plus haut degré de célébrité[2]. Toutes les sciences du temps étaient enseignées au

[1] Yves de Chartres, Guillaume d'Avesnes, Guillaume archevêque de Rouen, Foulques évêque de Beauvais ; Gislebert premier abbé de Westminster ; Milor Crespin, Guibert de Nogent, et peut-être Anselme de Laon qui fut le maître d'Abailard, et une infinité d'hommes illustres, avaient fréquenté l'école du Bec, ou sous son fondateur Lanfranc ou sous son successeur et ami Anselme. — *Voyez histoire littéraire de France*, tome VII, page 79, et tome X, page 171.

[2] Guidmond appela Bec : *Beclesene magnum et famosum omnis litteraturæ gymnasium.* De Eucharist. lib. 1, page 141, in tom. XVIII. *Bibli. patrum.* — Et Orderic Vital : *Plures egregii doctores providi nautæ et spirituales aurigæ quibus ad regendum in hujus sæculi stadio divinitus habent commissa sunt Ecclesiæ.* Hist. eccl. lib. VII, tom. II, p. 111 et tom IV p. 141.

Bec ; aussi faisait-elle autorité dans toutes les questions de théologie, de philosophie, de dialectique, de jurisprudence, d'érudition et de littérature sacrée et profane. Peu de temps auparavant, Herluin avait nommé Lanfranc *prieur*, et partageait avec lui le gouvernement de sa communauté. Lanfranc remettait aux mains de l'abbé, les ressources qu'il tirait de la reconnaissance de ses écoliers ; et celui-ci s'en servait pour payer le salaire des ouvriers qui travaillaient aux bâtiments du monastère.

En l'an 1049, le Pape saint Léon IX, après avoir présidé le Concile tenu à Pavie, dans la semaine de la Pentecôte, où il confirma les décrets déjà formés contre les simoniaques et les concubinaires, s'était rendu en France, où il présida le Concile assemblé à Reims, le 29 septembre, pour le même objet. Ce fut dans ce Concile, que le Pape défendit sous peine d'excommunication à Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, d'épouser Mathilde, fille de Bauduin V, comte de Flandre, et petite-fille de Richard II, duc de Normandie, et par conséquent sa proche parente à un des degrés prohibés par l'Eglise. Le duc ne tint aucun compte de cette défense faite par le Pape en plein concile, et contracta cette union : par le fait, il avait encouru l'excommunication.

Cette décision du Concile, l'autorité du souverain Pontife, devaient avoir trop de poids sur l'esprit de Lanfranc, lors même que sa science en jurisprudence ne l'eût pas convaincu de la justice de cette sentence, pour qu'il ne s'employât pas de tout son pouvoir auprès du duc Guillaume, pour le faire changer de sentiment et le ramener à l'obéissance aux lois de l'Eglise. Guillaume savait donc que Lanfranc désapprouvait cette union ; cela suffit pour qu'il lui fît encourir sa disgrâce : il lui ordonna de s'éloigner du Bec, et même de quitter la Normandie. Cette mesure violente affligea profondément l'abbé Herluin, qui pressentait la déchéance de son monastère, comme conséquence nécessaire de l'éloignement de Lanfranc : la cessation de son école devait priver Herluin de toutes les ressources que le maître y recueillait. Néanmoins, il fallut plier devant cette disgrâce, et Lanfranc se résigna à

quitter sa chère école, et il partit. Montée sur une vieille haquenée, il s'acheminait pensif et lent, s'abandonnant aux soins de la Providence ; tout à coup, il rencontre le duc Guillaume, entouré de ses écuyers, qui revenait d'une partie de chasse. Le duc ne put se tenir de rire à la vue de la pauvre monture du prieur, et lui dit en riant, *qu'avec une telle monture il n'irait pas loin.* « *Que voulez-vous que j'y fasse,* répondit gravement le pauvre moine, si vous voulez que je continue ma route, seigneur, *donnez-m'en une autre.* » Cette repartie spirituelle plut au duc, et suffit pour le réconcilier avec le prieur : il lui ordonna de rebrousser chemin, et de le suivre à Rouen. Le duc le combla de témoignages d'estime et de respect. Lanfranc passa quelques jours à la cour de Rouen ; et de là, il revint à son couvent du Bec, où l'abbé Herluin l'accueillit comme un envoyé miraculeux de la Providence. Il est à croire que dans les entretiens que Guillaume eut avec Lanfranc, il lui aura demandé conseil sur les moyens de se faire délier de la censure qui avait été prononcée par le pape au concile de Reims, et de soustraire ses Etats à l'interdit, dont le pape Nicolas II, qui venait de remplacer le pape Alexandre II, les avaient frappés. L'expédient le plus sûr et le plus convenable de prier le pape de lever l'excommunication et l'interdit, était d'envoyer à Rome un homme docte, éloquent, dévoué à l'Eglise, et qui, en dehors des voies ordinaires toujours si longues, obtînt du Saint-Siége l'absolution des censures, et la convalidation du mariage du duc Guillaume. Le choix ne pouvait être ni difficile, ni long, car l'homme le plus apte à cette négociation, Lanfranc, se présentait naturellement à la pensée de Guillaume ; jurisconsulte célèbre, négociateur habile, connu personnellement du Saint-Père, et d'un autre côté devenu illustre, par la part qu'il avait prise dans les nouvelles controverses religieuses, il avait toute l'autorité de la science et de renom pour obtenir le résultat que Guillaume avait tant à cœur[1].

[1] *Ut ageret pro Duce Normanorum et conjuge ejus.* Vita Lanf. apud scrip. rerum franc. t. XIV, p. 31.

Saint Léon IX était mort (19 avril 1054); il avait été suivi de près au tombeau par ses deux successeurs immédiats, Victor II (Gébéard d'Eischstedt, mort le 13 avril 1055) et Etienne IX (cardinal Frédéric parent de l'empereur et abbé de Mont-Cassin, mort à Florence le 29 mars 1058). Depuis lors, le Saint-Siége était occupé par Gérard de Tarentaise, archevêque de Florence qui avait pris le nom de Nicolas II, quoique Rome fût alors au pouvoir de l'anti-pape Benoît X, Jean de Velletri. Peu de mois après l'avénement de ce pape, Lanfranc arriva à Rome (1059). Il ne rencontra pas d'abord les dispositions favorables qu'il attendait, car le pape refusait obstinément de convalider l'union des deux époux en dispensant de l'empêchement qui la frappait de nullité, et de lever les censures que les conjoints avaient encourues. Mais il ne se laissa pas rebuter ; il plaida avec autant de respect que d'éloquence devant la cour de Rome la cause de ce mariage, que lui-même dès le principe avait hautement désapprouvé, au point d'encourir la haine et la disgrâce de son souverain ; à force de prières, d'éloquence et d'adresse, il obtint du souverain Pontife une dispense en toutes règles, qui convalidait le mariage, et absolvait des censures, moyennant une pénitence qui consistait en une œuvre de religion.

Muni de ce décret pontifical, Lanfranc retourna en Normandie où il fut accueilli par le Duc avec joie et reconnaissance; depuis lors, Guillaume le traita avec plus d'intimité que jamais; Lanfranc devint l'ame de ses conseils, et le confident de ses pensées les plus secrètes.

Mais le pape avait imposé pour pénitence à Guillaume et à Mathilde de bâtir chacun un monastère. En accomplissement de cette obligation, Guillaume fonda le monastère de Saint-Etienne de Caen, et Mathilde celui de la Sainte-Trinité de la même ville.

Le premier abbé de ce monastère devait être naturellement le personnage qui venait de rendre à son souverain un service aussi éminent. C'est ce que fit Guillaume; il élut Lanfranc abbé du monastère de Saint-Etienne (1063), mais ce ne fut pas sans difficultés qu'il pût vaincre la répugnance que le pieux

moine opposait à cette élection. A peine fut-il à Caen, qu'il écrivit au pape Alexandre II, Anselme de Baggio qui avait été son disciple au Bec, et qui venait de remplacer le pape Nicolas II, mort le 21 juillet 1061. Le pape lui répondit qu'il approuvait hautement cette élection, lui recommandait d'accepter cette charge : et il prit la nouvelle abbaye de Caen sous la protection immédiate du Saint-Siége.

En quittant le Bec, Lanfranc avait emmené avec lui un moine nommé Rodulphe pour l'aider à commencer sa nouvelle communauté, laquelle devint bientôt nombreuse et célèbre. Ce Rodulphe jouissait de toute sa confiance, il était son secrétaire, son ami et son confident. L'archevêché de Rouen étant devenu vacant par la mort du vénérable Maurille (1067), le clergé et le peuple de cette ville demandèrent à hauts cris pour son successeur l'abbé de Saint-Etienne, Lanfranc. Mais celui-ci refusa péremptoirement, et il suggéra à sa place Jean qui était alors évêque d'Avranche. Mais comme cette translation ne pourrait se faire sans le consentement et l'autorisation du Saint-Siége, on envoya Lanfranc à Rome pour obtenir la confirmation de cette élection ; il réussit, et le pape Alexandre II envoya le pallium au nouvel archevêque.

Le renom que Lanfranc s'était acquis comme professeur, soit à Avranches, soit au Bec, l'avait rendu un personnage considérable dans l'Eglise ; son opinion faisait autorité. Zélateur ardent de la pureté de la foi, sitôt que Bérenger eut commencé de répandre ses erreurs sur l'Eucharistie, il le combattit avec ardeur et succès, et lutta avec lui corps à corps dans des conférences publiques. Dès l'an 1049 il avait assisté au concile de Reims, présidé par le pape saint Léon IX : à cette époque, il n'était pas encore entré dans la vie religieuse ; mais le professeur d'Avranches n'en joua pas moins un grand rôle, dans la célébration de ce concile contre Bérenger, au point de mériter l'estime du souverain Pontife qui voulut l'emmener avec lui en Italie.

Dès le commencement de l'année suivante (1050), le même pape convoqua un concile à Rome auquel Lanfranc assista. On y renouvela la condamnation des erreurs de Bérenger et

l'excommunication contre la personne de cet hérésiarque. Bérenger eut l'apparence d'abjurer ses erreurs ; mais s'étant rétracté dès qu'il fut de retour en France, Lanfranc s'y rendit en toute hâte pour combattre cet homme perfide jusque dans ses derniers retranchements. C'est alors qu'eut lieu la célèbre conférence de Brienne entre Lanfranc et Bérenger : celui-ci fut forcé d'avouer ses erreurs. Mais presque aussitôt après, il redoubla d'intrigues pour les disséminer et les faire prévaloir, et pour éluder la condamnation dont il avait été frappé. Peu de mois après, le pape convoqua un grand concile à Verceil : plusieurs historiens appellent ce concile *plénier*, à cause du grand nombre d'évêques qui y accoururent de toutes les parties du monde. Bérenger avait été cité à comparaître devant cette assemblée ; mais il s'y refusa, et se borna à envoyer deux de ses adeptes. On y condamna de nouveau Jean Scot et Bérenger. Mais l'hérésiarque s'efforça encore d'éluder cette nouvelle condamnation : le roi de France, circonvenu par deux évêques fauteurs de Bérenger, convoqua un nouveau concile à Paris, le 15 octobre de cette même année; il eut le même résultat que les autres, et Bérenger, frappé encore une fois, prit la fuite et courut se cacher chez son ami l'évêque d'Angers. Il semblait que cette grande controverse devait être désormais terminée, mais l'esprit de mensonge et d'erreurs est toujours inépuisable dans ses subterfuges. L'infatigable Léon IX passa de nouveau en France : les novateurs dissimulèrent encore. Néanmoins, la secte était abattue à jamais, et la foi catholique sur l'auguste sacrement de l'Eucharistie sortit triomphante de cette grande épreuve. Après le saint Pontife Léon IX, celui qui travailla avec plus de zèle pour cette sainte cause, ce fut Lanfranc, il lui revient une bonne part de la gloire de ce triomphe : discussions, conférences, dissertations en pleins conciles, écrits, voyages, il n'épargna rien ; et le traité qu'il composa sur ce dogme adorable reste encore comme un monument de sa science, de sa dialectique, et de sa piété.

Cependant, le duc Guillaume, après avoir accompli la conquête de l'Angleterre, voulait renouveler la face de l'Eglise de



cette nation, afin de s'assurer, par l'influence d'un nouveau clergé, plus de stabilité et de durée dans sa nouvelle conquête. Le concile de Waterford venait de déposer Stigand du siége de Canterbury comme coupable de plusieurs crimes, et comme usurpateur de ce siége sur Robert de Normandie qui en était légitimement pourvu. Le roi députa alors Hermenfroid évêque de Sion, légat du pape, et deux cardinaux qui se trouvèrent avec lui en Angleterre pour engager Lanfranc à accepter le siége métropolitain de Canterbury. Herluin, abbé du Bec, joignit ses instances à celles des légats pour vaincre la répugnance de Lanfranc, dont ils eurent grande peine d'obtenir le consentement. Il passa en Angleterre, il fut consacré dans l'église de Canterbury le 29 août 1070 par huit de ses suffragants[1]. Il se hâta d'écrire au pape Alexandre II pour lui faire part de son élévation[2]. Cette lettre prouve avec quelle répugnance il avait accepté l'épiscopat ; il exprimait son désir d'y renoncer, si le pape le lui eût permis : il redoutait le fardeau qui allait peser sur lui, mais ce qui l'effrayait, c'étaient les désordres de l'église d'Angleterre. Il se résigna néanmoins, et il mit courageusement la main à l'œuvre : il pourvut à tout ; il rétablit la pureté de la foi et des rites religieux, il remit en vigueur la discipline ecclésiastique, il réforma les congrégations religieuses ; il obligea les clercs à vivre selon les saints canons ; il rétablit son église cathédrale ainsi que les bâtiments qui en dépendaient, et il fit rentrer les biens ecclésiastiques usurpés par les barons. Mais il dut entreprendre une troisième fois le voyage de Rome en 1071. Le pape Alexandre II l'accueillit avec les plus grands honneurs ; il lui donna solennellement deux *palliums*[3], l'un qu'il prit selon l'usage sur l'autel, l'autre qu'il reçut en cadeau comme témoignage d'amitié. Le pape

[1] *Eadmer*, lib. 1, hist. p. 30.

[2] Mabillon, t. IX act. ord. S. Bened. p. 643 et 645. — Lib XIII, annal. n. 50 et 51. — Et in append. V. p. 648 et 649.

[3] Mabillon remarque que l'histoire ecclésiastique ne rapporte que deux exemples d'une telle faveur. L'une fut accordée à Hincmar, archevêque de Reims; l'autre à saint Brunon archevêque de Cologne. — Act. t. IX, page 647, note.

lui remit une lettre qu'il adressait au roi Guillaume, par laquelle il lui notifiait qu'il avait donné à Lanfranc archevêque de Canterbury, toute l'autorité du Saint-Siége pour l'examen et le jugement de toutes les affaires de l'Eglise d'Angleterre.

De son côté, le roi Guillaume avait donné à Lanfranc toute sa confiance ; et lorsque ses affaires l'appelaient en Normandie, c'est à lui qu'il confiait le soin de tout le royaume, enjoignant aux grands du royaume de lui obéir comme à lui-même, et de l'aider en toutes choses pour le maintien de l'ordre et de la paix selon les lois du pays.

Mais Lanfranc était déjà d'un âge avancé ; sa santé et ses forces diminuaient, mais sans altérer son zèle actif pour l'administration de son église, et pour aider le roi dans celle de son royaume.

Le roi ne faisait rien d'important sans s'être avant tout éclairé des lumières de Lanfranc. Dès qu'il vit approcher la fin de ses jours, il lui fit connaître comment il avait partagé son héritage entre ses enfants ; et, en lui déclarant qu'il voulait faire passer la couronne d'Angleterre sur la tête de son fils, le prince Guillaume-le-Roux, il le pria de le couronner sans délai aussitôt qu'il aurait rendu le dernier soupir. Lanfranc exécuta fidèlement les intentions du roi. Sitôt que le roi fut mort en Normandie, et que son fils Guillaume se fut rendu en toute hâte avec son chapelain, Robert Bloët, en Angleterre auprès de Lanfranc, celui-ci le couronna, dans l'église de Westminster le 29 septembre 1087. Lanfranc vécut encore deux ans depuis, sans qu'il eût à s'applaudir de son extrême condescendance envers le nouveau roi; il mourut le 28 mai 1089, dans la dix-neuvième année de son épiscopat, et dans la quatre-vingt-quatrième de son âge. Lanfranc s'est rendu célèbre par ses vertus, par la sainteté de ses mœurs, par ses ouvrages, sa science et son immense érudition : et bien que le culte des saints ne lui ait pas été décerné, son nom n'en figure pas moins dans plusieurs martyrologes. Sa vie a été écrite par Milon Crespin, moine du Bec et son disciple : c'est celle que Dachéry a placée en tête de la collection des ouvrages de Lanfranc.

Le lecteur nous pardonnera cette digression ; car si nous avons cru devoir nous étendre à faire le portrait de cet homme éminent, c'est que nous y étions conduit par le sujet même de cette histoire : l'histoire de Lanfranc projette de la lumière sur celle de saint Anselme. Lanfranc est le premier anneau de la chaine traditionnelle du XI[e] siècle ; Anselme en est le second : tous deux ils ont combattu sur le même terrain, et pour la même cause ; l'un complète l'autre. Mais revenons à notre sujet.

Nous avons dit plus haut qu'Anselme, après avoir erré en Normandie pendant trois ans, s'était fixé à Avranches pour fréquenter l'école et recevoir les leçons de son compatriote Lanfranc. Ce fut pendant le séjour qu'il fit alors dans cette ville qu'il connut *Hugues*, surnommé *le Loup* comte de cette ville, avec lequel il se lia d'amitié. Ce seigneur fut un des compagnons les plus braves et dévoués de Guillaume-le-Conquérant. Cette relation d'amitié exerça une grande influence sur les destinées de saint Anselme, comme nous le verrons bientôt.

Dès que Lanfranc fut entré au monastère du Bec, Anselme l'y suivit (1059); il avait alors vingt-cinq à vingt-six ans. Jusque-là, il n'avait d'autre préoccupation que la science sans aucun but arrêté pour son avenir, mais déjà il avait conquis l'estime et l'affection de son maître : il avait fait, sous sa direction, des progrès si étonnants dans la science et la piété, il s'était fait un tel renom auprès des nombreux disciples qui fréquentaient cette école, que, après Lanfranc, c'était Anselme qu'on aimait à entendre et à interroger sur les questions les plus hautes et les plus ardues. Non content de s'instruire lui-même, il éprouvait encore un charme particulier à communiquer aux autres le trésor de connaissances qu'il s'était amassé, à dissiper leurs doutes, à leur éclaircir toutes les questions. Dans cette double œuvre rien ne lui était ni pénible ni difficile ; aucun sacrifice ne lui coûtait ; les veilles, les privations, la vie dure, rien ne lui répugnait, pourvu qu'il marchât à grands pas dans la voie qu'il s'était ouverte et tracée.

Cependant les progrès mêmes qu'il faisait, et qui le rendaient aussi cher à son maître qu'à ses condisciples, les conditions

de l'école qu'il fréquentait, l'exemple de son maître vénéré, le spectacle des vertus qu'il admirait chaque jour davantage dans le modeste couvent du Bec, devaient impressionner vivement cette ame si bien trempée pour tout ce qui est beau et grand : ce spectacle devait tôt ou tard réveiller en son esprit, le dessein qu'il avait eu dans son enfance d'embrasser l'état religieux, dessein qui, sans avoir été étouffé, ne faisait que sommeiller, depuis qu'il avait échoué alors contre l'opposition de son père et contre l'indifférence ou la servilité de l'abbé de Saint-Léger. Ce qui le fit revivre, ce fut la pensée que, en se faisant moine, il n'aurait pas eu à mener une vie plus dure que celle qu'il suivait alors, uniquement pour acquérir la science, et que, loin de perdre le mérite de ses études et de ses privations, il s'en assurait au contraire la jouissance, et le doublait par le mérite de l'obéissance, de l'humilité et des autres vertus religieuses. Sa volonté se décida incontinent. Mais il hésitait sur le mode et sur le lieu où il devait accomplir son projet. Le but qu'il se proposait dans le choix, c'était de se procurer une plus grande somme de moyens de progresser dans la science et dans la sainteté.

C'est ce travail intérieur que Eadmer nous retrace d'une manière si intéressante; il représente Anselme raisonnant ainsi par devers lui-même : « Il est donc arrêté que je me ferai moine. Mais où?... Si c'est à Cluny ou bien au Bec, alors je perdrai tout le profit que j'ai fait jusqu'ici dans les lettres; car à Cluny la régularité sévère et l'austère discipline, au Bec la science et le grand nom de Lanfranc, feront que je ne serai plus utile à rien, et que je serai effacé par un homme d'une aussi grande valeur. Je dois donc choisir le monastère où je pourrai faire plus d'éclat de ma science, et être plus utile aux autres. » Telles étaient les premières réflexions qui se présentaient à son esprit, sous le couvert d'une confiance un peu orgueilleuse de sa propre valeur : mais aussitôt il se ravise, et s'humilie : « Je ne m'étais pas encore dompté moi-même, je n'avais pas encore conçu le mépris de ma personne et du monde, je ne comprenais pas encore les dangers de la vanité. Eh quoi! est-il permis à un moine de

chercher à briller, à s'élever au-dessus des autres, à s'attirer les louanges et les honneurs? Non, certes : la vocation religieuse consiste au contraire à s'abaisser au-dessous des autres, à être plus humble, plus méprisé qu'eux. Or, où trouverai-je jamais tous ces avantages, sinon au Bec? Là, je ne jouirai d'aucune estime, je n'aurai aucune valeur, puisque je serai effacé par la grandeur et par l'éclat de la science de Lanfranc : Lanfranc seul suffit à tous, tous l'aimeront lui seul et l'honoreront. C'est donc là le lieu de mon repos; là, où je n'aurai qu'à penser à Dieu seul ; là, je lui vouerai tout l'amour de mon cœur, toutes les contemplations de mon esprit ; là, je pourrai m'anéantir dans sa pensée, devant sa majesté infinie, et dans le désir de l'éternelle félicité. »

On voit par cette touchante description, quel changement soudain s'était opéré en lui. L'amour, la soif de la science avaient calmé les troubles et les désordres de sa vie ; l'amour et la soif de la science l'appelaient maintenant à Dieu. Ce n'est pas toutefois qu'il perdit de vue ses autres plans de vie et d'avenir : mais dans le parti qu'il venait de prendre, il voulut encore s'appuyer sur les lumières de quelque homme sage et prudent; il avait besoin d'un cœur ami et expérimenté. Mais de tous ceux auxquels il avait voué son amitié, il n'y en avait qu'un seul dont les avis pussent tranquilliser sa conscience et le guider dans cette grave détermination, c'était Lanfranc. Soudain, il lui vint la pensée d'aller le consulter. En lui ouvrant son ame, il lui dit qu'il avait devant lui trois partis à prendre, ou devenir moine, ou se faire ermite, ou bien rester dans le siècle et distribuer aux pauvres les biens dont son père, mort depuis peu de temps, lui avait laissé la pleine jouissance. C'est entre ces trois partis que son ame balançait, et il pria Lanfranc de lui indiquer celui qu'il doit choisir, comme le plus propre à lui assurer son salut. Lanfranc refusa de prononcer sur une question aussi délicate, et lui proposa de la soumettre à Maurille, alors archevêque de Rouen, prélat d'une haute réputation de prudence et de sainteté, non-seulement en Normandie et en France, mais encore en Italie où il avait été abbé de Sainte-Marie à Florence : il avait ainsi des

titres particuliers à la confiance des deux amis, ils partirent pour Rouen.

Mais cette confiance, Anselme l'avait aussi entière en Lanfranc qu'en Maurille : à l'égard de son maître elle était telle, que, en traversant la forêt entre le Bec et la Capitale de la Normandie, tout concentré en lui-même, et portant ses réflexions tour à tour sur l'homme qu'il s'était choisi pour guide et pour conseiller, sur l'objet de leur voyage, sur la dignité du personnage qui allait prononcer sur son sort, Anselme se disait à lui-même qu'il avait mis ses destinées avec une soumission aveugle dans les mains de Lanfranc, et que lui eût-il ordonné de se fixer pour le reste de ses jours dans la forêt, il aurait obéi sans réserve. Voilà à quel point d'abnégation et de renoncement, Anselme était déjà arrivé. Mais cette soumission même, quelque aveugle qu'elle fût, n'était pas moins le fruit d'une réflexion généreuse et libre : elle révélait la trempe de son caractère, tel qu'il fut toujours, ardent et simple, et portant dans l'union de ces deux qualités, le germe d'une fermeté à toute épreuve.

Arrivés auprès de l'archevêque, ils lui exposèrent le motif qui les amenait, ils le supplièrent de prononcer le jugement qu'ils attendaient de sa sagesse. Le saint prélat loua beaucoup la vie religieuse, qu'il élevait au-dessus des autres états de vie. Ces paroles du prélat furent un oracle du ciel pour le pieux Anselme : il obéit; sur le-champ, il renonça au siècle, et l'archevêque reçut sa profession monastique dans l'ordre du Bec. Ceci se passait en 1060, et à la vingt-septième année de son âge, Anselme devint moine du Bec, au temps où le vieux Herluin en était encore abbé et Lanfranc prieur.

Cette nouvelle condition apportait un changement radical dans les destinées d'Anselme, et devait décider de tout son sort à venir. Le jeune homme qui s'était enfui du toit paternel, qui avait erré çà et là à l'aventure pendant plusieurs années, sans soucis de l'avenir, uniquement occupé à employer le temps présent à s'enrichir de connaissances, ce jeune homme, disons-nous, voyait désormais son existence fixée ; il ne lui restait qu'à en remplir fidèlement les devoirs, et en tirer tout

le profit possible, soit pour grandir dans la science et la piété, soit pour se former au gouvernement d'une Eglise célèbre. Une qualité caractéristique d'Anselme, c'était de ne rien faire jamais sans maturité de réflexions, et là où ses propres lumières lui semblaient insuffisantes, il s'adressait aux plus sages pour s'éclairer de leurs lumières et de leur expérience.

De là, son habitude de se pénétrer tellement des déterminations qu'il prenait, qu'il envisageait toujours le moindre de ses devoirs comme étant de la plus haute importance, que jamais il ne transigeait avec ses devoirs, et qu'il s'appliquait, au contraire, à les remplir de la manière la plus parfaite. Aussi prenait-il toujours pour modèle, ceux dont la vie était la plus édifiante. Il sacrifiait tout à l'observance la plus exacte de la discipline monacale, et à force de vigilance, il avait fini par se faire esclave de la règle et le modèle de la régularité religieuse : quiconque avait résolu de mener une vie sainte dans cette fervente communauté, n'avait qu'à jeter les yeux sur la vie d'Anselme, pour trouver en lui un parfait modèle à imiter. Telle fut sa conduite pendant les trois premières années de son séjour au Bec ; il avançait à grands pas dans les voies de la science et de la perfection, et il grandissait dans l'estime et dans l'amour de tous ceux qui l'entouraient.

Une occasion allait se présenter de mettre plus en relief la haute vertu d'Anselme ; cette lumière brillante allait être placée sur le boisseau.



CHAPITRE III.

Anselme est fait prieur au Bec à la place de Lanfranc. — Ses qualités. — Son administration. — Ses études et ses premiers écrits. — Sa correspondance et ses rapports avec les personnages du dehors.

Guillaume, duc de Normandie, venait d'achever la fondation du monastère de Saint-Etienne de Caen ; le premier abbé qu'il élut fut Lanfranc. Le Bec, en perdant son prieur, perdait sa lumière et son soutien : le vieux Herluin était inconsolable de se voir ainsi privé des ressources qu'il tirait de l'école de Lanfranc. Mais la Providence lui réservait un successeur digne de lui, le seul qui pût conserver à ce monastère ses ressources, et la splendeur à cette école : c'était Anselme. Il fut fait prieur à la place de Lanfranc (1063)[1]. Mais quoique séparés l'un de l'autre, Lanfranc et Anselme continuèrent d'être unis par les liens de l'amitié la plus étroite, et d'une confiance fondée sur l'estime réciproque.

Cette dignité plaçait Anselme dans une position plus naturelle et surtout plus conforme à ses goûts. Dégagé de certains devoirs, de certains offices propres aux simples moines, et qui absorbaient un temps précieux, mais qu'il avait remplis jusques-là avec la plus scrupuleuse exactitude, Anselme pouvait désormais vaquer plus librement à ces études qui lui étaient si chères, et qui le rendaient aussi bien cher à tous ceux avec lesquels il était en rapport : science et piété, pour lui d'abord, ensuite pour les autres, telle était la sphère d'action

[1] La chronique du Bec place cette double promotion à l'an 1062. L'autorité d'Eadmer, et le nombre des années de la vie de saint Anselme, nous font admettre la date que nous rapportons.

dans laquelle il allait donner désormais libre carrière aux éminentes qualités de son ame[1]; aussi laissait-il entièrement de côté le siècle, les pensées du siècle, les soucis qui se rattachent aux choses du siècle. Les pensées de sa haute intelligence, les affections de son cœur sensible et ardent n'eurent plus dès lors qu'une direction unique, — Dieu, les grandeurs, les miséricordes, les décrets de Dieu. — La puissance de réflexion qu'il développait dans ses contemplations sublimes s'était tellement fixée et comme attachée à son objet, qu'il eut une perception plus profonde de l'infini, et qu'il y puisa la solution des problèmes les plus obscurs touchant la nature de Dieu et les mystères de la foi. Il ajoutait à cette rare prérogative celle non moins précieuse pour quiconqne l'écoutait, de prouver ce qu'il disait par des arguments si irrésistibles et si clairs, au point de produire dans les esprits la plus ferme persuasion de la vérité de ce qu'il avançait. Sa foi dans la divinité de l'Ecriture sainte était immuable; il ne pouvait permettre le simple soupçon que ce qui y est contenu s'éloignât des voies de la vérité. C'est pourquoi, il employait toutes ses études, toutes les ressources de son intelligence à éclaircir, par les lumières de la raison et selon les règles les plus sévères de la foi, ce qui semblait obscur dans la sainte Ecriture.

C'est dans la sublimité de telles contemplations qu'Anselme passait les jours et souvent les nuits, sans que rien pùt jamais le troubler ou le détourner dans ces élévations de sa pensée. Mais aussi, il ne descendait jamais de ces hautes régions de l'infini, sans en rapporter quelque nouvelle preuve des vérités de la foi, sans quelques nouveaux éclaircissements sur des points obscurs et difficiles de la science divine. Ainsi, une nuit, il lui arriva dans une de ces insomnies, fruit de la contention de sa pensée, et tandis qu'il reposait tout éveillé sur son lit avant l'heure de l'office nocturne; que malgré ses efforts pour se rendre raison de la vue des prophètes dans les

[1] « Sint autem quatuor, unde ei poterant justitiæ rivuli scaturire, scilicet legis Dei meditatio jugis, executio cauta, fida relatio, oratio devota. » Johan. Salisburiensi, *Vita Anselmi*, p. II. — *Anglia sacra*, t. II, p. 156, cap. III.

profondeurs de l'avenir, il ne pouvait encore comprendre comment les prophètes voyaient le passé et l'avenir comme si c'était le présent, et qu'ils annonçaient les événements futurs avec autant de certitude que s'ils les voyaient actuellements sous leurs yeux. Tandis que sa pensée s'obstinait dans cette recherche qu'il avait à cœur d'éclaircir, il entendit le son de la cloche qui appelait les frères à matines; il ouvrit les yeux, et par la pensée, il voyait à travers les murs de l'oratoire et du dormitoire, les moines qui allaient et venaient, chacun selon son office, les uns préparant l'autel, les autres allumant les cierges; l'un d'entre eux reprendre la corde de la cloche pour donner le second signal de l'office, ceux-ci commencer leur prière, ceux-là préparer les livres de l'office pour chanter les louanges du Seigneur. Cette vision mentale fut pour lui une lumière extraordinaire ; il en conclut qu'il devait être pour le moins aussi facile à Dieu de faire que la vue prophétique connût l'avenir aussi bien que le présent, qu'il le lui avait été à lui-même de voir à travers les corps matériels et opaques, ce qui se passait loin de ses yeux dans le chœur de l'église, dans la réunion de ses moines : « Les prophètes, se dit-il, voient à travers la distance des temps ; moi, je viens de voir à travers l'espace. »

La charge de prieur d'un couvent, selon les sages lois établies par saint Benoît, emporte nécessairement des rapports, des contacts habituels, soit avec les subordonnés, soit aussi avec les personnes du dehors : elle embrasse l'administration économique et morale du monastère ; elle exige conséquemment des qualités toutes spéciales dans celui qui en est revêtu. Anselme les possédait toutes, et au degré le plus éminent.

Il était doué d'une admirable perspicacité à pénétrer la conduite et les sentiments des personnes de tout âge et de tout sexe, à découvrir le mobile des actions de chacun, à discerner la trempe, l'aptitude, les tendances des différents caractères. La connaissance intime des ames était en lui telle, qu'elle se traduisait spontanément dans ses discours, dans sa conversation, soit en public, soit en particulier, et que chaque

fois qu'il parlait en public sur quelque sujet de la vie spirituelle et de la conduite des ames, il s'exprimait avec tant de clarté, d'à-propos, de sens pratique, qu'il traçait, sans le savoir, à chacun le portrait de son propre caractère. Chacun pouvait se reconnaître dans ce qu'il disait, comme s'il lui eût révélé le fond le plus secret de son ame.

Il excellait aussi à découvrir l'origine, les germes, les racines, les développements, soit des vertus, soit des vices dans la conduite de chacun, à appliquer les moyens pratiques d'acquérir celle-là, et d'éviter ou de vaincre ceux-ci. C'est qu'Anselme avait fait sur lui-même un travail étonnant d'analyse morale, d'anatomie spirituelle. Les études qu'il avait faites de lui-même, lui avaient donné une connaissance extraordinaire du cœur humain jusques dans ses derniers replis, jusques dans ses tendances les plus cachées.

Cette étonnante perspicacité avait engendré en lui une autre qualité non moins précieuse, le sentiment de commisération et de charité. La connaissance du cœur humain produit presque toujours, soit de la pitié pour les faiblesses de nos semblables, soit un talent de conseil pour éclairer leurs doutes et dissiper leurs ténèbres. Personne ne sera plus apte à consoler, à conseiller, à conduire, que celui qui a sondé les mystères de l'ame humaine. Anselme se signalait aussi par cette double qualité : on eût dit que le Saint-Esprit l'eut enrichi du *don de conseil;* aussi rien ne l'arrêtait-il quand il s'agissait de donner de salutaires exhortations, des conseils pieux, de sages avis : il était infatigable. De même que saint Martin, Anselme, au dire d'Eadmer[1] portait dans chacune de ses paroles et de ses actions l'empreinte de l'amour de Jésus, de la justice, du bonheur véritable de ses frères. C'était la réalisation pratique du songe qu'il avait fait dans son enfance, lorsqu'il crut s'être nourri à la table du Roi du Ciel du pain substantiel de sa grâce et de sa sagesse infinie.

Ces dons précieux de discrétion et de conseil avaient acquis

[1] « Quod dicitur de S. Martino, ejus ori nunquam defuit Christus sive justitia. » — Eadm. *Vita S. Anselm.* lib. I, p. 9.

à Anselme un renom qui retentissait au loin. De toutes parts on accourait au Bec, on se pressait en foule auprès de lui, pour verser dans son cœur, toujours bon et compatissant, le poids de ses peines, la confidence de ses angoisses, de ses fautes. Anselme répondait à chacun par des paroles de consolations, il allégeait les peines, et tarissait les larmes de la douleur ; il exhortait avec force et douceur à l'amendement de la vie, à l'avancement dans les voies difficiles de la vertu et de la perfection chrétienne. Personne ne s'éloignait de lui sans être devenu ou meilleur ou plus fort dans les luttes de la vie humaine et dans l'accomplissement de ses devoirs.

Anselme avait en lui-même un trésor inépuisable qu'il ne dépensait pas tout au dehors. Avant toute chose, sans doute, le soin de son propre perfectionnement l'occupait sans cesse et il lui subordonnait tous les soins ; chaque jour était marqué par quelques traits éclatants de vertu ; chaque jour il se montrait observateur fidèle de la discipline monastique. Rien dans la règle n'était pour lui léger ou de peu d'importance. Esclave du sentiment du devoir, il l'accomplissait avec la plus scrupuleuse exactitude, même dans les actes les plus communs. Jamais il ne s'exemptait des différents exercices de discipline corporelle ; les veilles, les macérations, les austérités, les jeûnes étaient fidèlement observés ; et il ne donnait au soin de son corps que ce qu'il n'aurait pu strictement lui refuser sans charge de conscience, et jusqu'à la limite du devoir de sa propre conservation.

Mais c'était surtout dans l'oraison et la prière que cette ame si tendre et si pieuse goûtait un charme tout céleste. C'est alors que son cœur se fondait dans la contemplation des grandeurs de Dieu, dans l'amour de l'infini. Il en a laissé un précieux monument dans cette admirale formule de prières que, à la demande de ses amis, il composa, et que nous voyons dans le recueil de ses œuvres sous ce titre *formulæ piorum affectuum erga Deum, Christum Dominum, Deiparam, Cœlites complures*, prières qui respirent une crainte profonde, une espérance ferme et suave, un amour tendre et vivifiant ; prières que personne ne récite sans sentir son cœur enflammé d'amour

divin, sans se porter avec plus d'ardeur aux œuvres de vertus et de sanctification. Le temps qu'Anselme consacrait de préférence à son avancement spirituel, c'étaient les longues veilles de ses nuits. Le jour ne suffisait pas à satisfaire le pieux empressement de tous ceux qui accouraient pour lui demander des conseils et des lumières; souvent il leur consacrait une partie de la nuit; ce qui lui restait de temps, il l'employait à la prière, à l'étude, aux travaux littéraires, à copier ou à corriger des copies de livres. A peine prenait-il un peu de sommeil avant l'heure des matines. C'est ainsi qu'Anselme employait tout son temps, sans en laisser perdre la moindre partie.

Une vie si laborieuse et si pleine devait faire rayonner au loin l'éclat de sa sainteté, et étendre la réputation du monastère du Bec. Lanfranc lui avait acquis la splendeur de la science; Anselme ajouta celle de la perfection spirituelle et de la sainteté, et les quinze ans de son priorat furent les plus glorieux de cette illustre abbaye[1].

Ce n'est pas toutefois qu'une vertu si éprouvée et si solide fut sans combat. Dieu lui en réservait dans l'accomplissement même de sa charge de prieur.

L'éclat même de sa vertu devait piquer la jalousie de ceux qui étaient loin de l'imiter. Dès le commencement de son entrée au Bec, une jalousie sourde couvait dans le cœur de plusieurs de ses moines : ils admiraient, sans doute, ses progrès dans la perfection, mais ils étaient froissés de l'influence qu'il acquérait chaque jour davantage. Cette jalousie éclata le jour où il fut créé *Prieur* à la place de Lanfranc. Ils ne purent souffrir qu'une vertu si pure fût élevée au-dessus d'eux; dès lors, ils se troublent, s'agitent, et aussi, ils troublent la paix et l'ordre du monastère; les partis se forment, le désordre allume ses feux, le scandale éclate, et alors, une formidable opposition cimentée par la haine se soulève contre le nouveau prieur A cette vue, tout autre qu'Anselme se serait avoué vaincu, et

[1] Selon Eadmer, Anselme fut prieur du Bec *ab anno* 1063 *ad annum* 1078, *per annos quindecim*.

aurait cédé à d'autres le terrain du combat : mais c'eût été une lâcheté indigne de la force du caractère d'Anselme ; il se raidit contre l'orage ; il employa toutes les armes de la douceur et de la charité pour vaincre ses injustes adversaires[1], et pour les gagner à lui. Envers ceux qui se montraient ennemis si ardents de la paix, il était pacifique et doux ; en retour de leurs murmures haineux, de leurs détractions, il leur rendait avec empressement et avec calme, tous les services de la charité fraternelle ; il préférait vaincre leur malice par le bien qu'il leur faisait, que leur faire ressentir le poids de la moindre représaille. Cette admirable tactique fit son triomphe. En peu de temps, sa douceur inépuisable étouffa la lutte. Ses ennemis, voyant avec quelle mansuétude, avec quelle pureté d'intention, il marchait dans la voie de ses devoirs, voyant que rien en lui ne pouvait motiver le moindre blâme, déposèrent peu à peu leurs sentiments hostiles; ils revinrent à des pensées de justice et de paix, et, d'ennemis qu'ils étaient, ils devinrent ses amis les plus dévoués et les plus enthousiastes.

De tous les faits qui signalèrent l'ingénieuse charité d'Anselme, Eadmer en choisit un, qu'il raconte avec complaisance dans ses plus petits détails : c'est celui d'Osbern.

Ce jeune moine, distingué autant par la sagacité de son intelligence et par les belles qualités de son caractère, que par une certaine habileté aux ouvrages manuels, mais indocile, turbulent, et de mœurs peu régulières, était un des ennemis les plus déclarés d'Anselme; il ternissait toutes ses belles qualités par une aversion profonde contre le prieur ; celui-ci connaissait à fond le caractère du jeune moine, et il ne se laissa point rebuter par la haine dont il était l'objet de sa part : au contraire, il s'appliqua à le gagner ; il y réussit complétement. A force de ménagements, de pieuses industries, de condescendance, sans violer toutefois les prescriptions

[1] « Itaque turbati, aliosque turbantes, scandala movent, dissensiones pariunt, sectas nutriunt, odia fovent : at ipse cum his qui oderunt pacem erat pacificus, et detractionibus eorum reddebat officia fraternæ charitatis, malens vincere malitiam in bono, quam a malitia eorum vinci in malo. — Eadm. *Vit. S. Anselm.* lib. I, pag. 9.

de la règle, il passait sur ses enfantillages et tolérait les vivacités de l'âge; mais au milieu de son étourderie, il savait glisser une parole, un bon avis; à force de persistance, il eut la joie de voir ses efforts couronnés de succès. Non-seulement, il corrigea les défauts de ce jeune homme ; mais il en fit un modèle de l'observance de la règle, et celui dont la conduite était naguère un sujet de scandale dans tout le monastère, atteignit bientôt, sous la direction d'un maître si expérimenté, un haut point de perfection dans l'ensemble des vertus religieuses. Anselme se réjouissait d'un tel succès, mais le jeune homme lui-même devait bientôt en recevoir la couronne. Ce fruit qu'il avait réchauffé dans son sein, avait mûri rapidement. Frappé soudain d'une grave maladie, il fut bientôt aux portes du tombeau. Qui pourrait redire les soins que nuit et jour Anselme prodiguait à celui qu'il regardait et aimait comme son fils spirituel! Attaché au chevet de son lit d'agonie, il remplissait auprès de l'infirme le double rôle de père et d'ami, occupé à en soigner aussi bien le corps que l'ame : dans les doux épanchements de sa tendresse, dans les entretiens de la piété la plus haute, il fortifiait cette ame chérie dans le combat suprême; et comme la mort approchait à grands pas, Anselme pria le moribond de lui faire connaître, aussitôt après sa mort, le sort que la justice de Dieu lui aurait fait. Osbern le promit, et il rendit le dernier soupir. Aussitôt, le cadavre du pieux jeune homme est lavé selon l'usage, revêtu de l'habit monacal, déposé dans la bière, et porté dans l'église. Tandis que les religieux du monastère lui rendaient les derniers devoirs, et imploraient pour lui la paix du Seigneur, Anselme s'était retiré dans un coin de l'église, pour donner un libre essor à la douleur de son ame; il s'évanouit sous le poids de sa tristesse : alors il vit en esprit plusieurs personnes d'un aspect vénérable et revêtues de robes blanches, elles étaient réunies dans la maison où Osbern avait rendu le dernier soupir, et se préparaient à prononcer le jugement qui devait décider de son sort éternel; mais cela ne suffisait pas pour lui faire connaître, comme il le désirait, le résultat de la sentence. Alors, il vit Osbern se présenter à lui : Anselme lui demanda

avec anxiété ce qu'il en était de sa destinée ; Osbern lui répondit : « L'ancien serpent s'est levé trois fois contre moi, et trois fois il est retombé sur lui-même; un des gardes du Seigneur m'a délivré[1]. » Cette réponse mit l'ame d'Anselme au comble de la joie ; il se réveille en sursaut, mais Osbern avait disparu. Ces trois assauts du serpent signifiaient les trois classes de fautes qu'il avait commises depuis son baptème, jusqu'au temps où il avait été voué par ses parents au service de Dieu; depuis son entrée en religion jusqu'à sa profession ; depuis sa profession jusqu'à sa mort. Cette vision consolante avait rassuré Anselme sur l'état de béatitude d'Osbern ; néanmoins, chaque jour, pendant le cours d'une année entière, il célébra, ou, s'il était empêché, faisait célébrer le saint sacrifice pour le repos de son ame. Depuis, il écrivit à plusieurs monastères, pour demander le suffrage de leurs prières en faveur de son cher défunt : dans ces lettres, il n'hésite pas de déclarer Osbern, *bienheureux dans les joies* éternelles du ciel.

Les circonstances des derniers moments et de la mort d'Osbern, firent une impression salutaire sur tous les moines du couvent. Dès lors, tous s'efforçaient à l'envi de remplacer Osbern dans l'affection du saint prieur : et Anselme, consolé de cet heureux changement, ne négligeait rien pour leur utilité, se faisant tout à tous pour les gagner tous à la pratique de la perfection religieuse. Mais c'était surtout à l'égard des plus jeunes qu'il se montrait prodigue d'une sollicitude incessante et infatigable, s'attachant, avant tout, à extirper de leur cœur les germes du mal, puis les formant à la pratique de toutes les vertus.

Cependant, tant de soins minutieux et infatigables le fatiguaient; ils lui ravissaient cette tranquillité d'esprit qui lui était si chère; il voulut se démettre de la charge de prieur. Il alla consulter à ce sujet le saint archevêque Maurille. Après lui avoir exposé le motif de sa venue, il se mit à répandre des larmes de regret d'avoir perdu la paix de son esprit au milieu

[1] Ursarius Domini Dei me liberavit. — Ursarii Domini sunt angeli boni. — Eadm. *Vit. S. Anselm.* p. 10.

des soins continus qu'il devait prendre de ses subordonnés, et il suppliait le saint prélat de le décharger du poids d'une prélature qu'il disait lui être devenue insupportable. Le saint archevêque écouta les motifs de cette demande, et, après un moment de réflexion, il lui répondit : « Gardez-vous, mon fils, de faire de pareilles instances : gardez-vous de chercher à vous débarrasser des soins que vous devez à vos subordonnés, dans la vue de n'avoir plus qu'à penser à vous seul. J'ai vu nombre d'hommes qui, pour s'être refusés d'être utiles aux autres, pour ne s'occuper que de leur propre état, ont fini par tomber dans une apathie spirituelle, et de là sont descendus par tous les degrés du mal. C'est pourquoi, je vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de retenir la prélature dont vous êtes maintenant investi, de la garder tant qu'il plaira à votre abbé de vous la conserver, et jusqu'à tant que vous soyez élevé à une plus haute dignité; car, je prévois que le Seigneur ne vous retiendra pas longtemps dans votre charge actuelle, et qu'il ne tardera pas de vous élever plus haut. » Mais, reprit Anselme, si ma charge actuelle est déjà si supérieure à mes forces, comment pourrai-je jamais en accepter une autre plus grande encore? L'archevêque ne fit que lui répéter sa prédiction. Cette réponse inattendue frappa Anselme d'une vaste épouvante. *Malheur, malheur à moi,* s'écria-t-il; et il s'enfuit avec précipitation.

De retour à son monastère, Anselme se voua de nouveau tout entier aux devoirs de sa charge. Aussi attentif à la conduite qu'à la santé de ses moines, il leur prodiguait tous les soins imaginables. Sa tendresse envers les malades était admirable, et plusieurs recouvrèrent la santé, grâce à la sollicitude de son inépuisable charité. C'était entre autres un vieillard vénérable du nom d'Héréwald, moine au Bec, qui, arrivé à la dernière décrépitude, et de plus, affligé d'une infirmité générale qui ne lui avait épargné que la langue, ne voulait recevoir d'aliment et de boisson que des mains d'Anselme. On voyait alors le saint prieur exprimer le jus de quelques grains de raisin dans le creux de sa main, et le verser sur les lèvres du bon vieillard pour étancher sa soif.

Anselme ne bornait pas ses soins aux moines de son couvent : les étrangers attiraient aussi le zèle de sa charité ; il les visitait fréquemment, il s'enquérait de leurs maux et de leurs besoins, et pourvoyait à tout : il les consolait dans leurs angoisses, relevait leur moral abattu, et leur rendait la force de l'ame, au moyen de ses avis empreints d'une douceur admirable. Cette inépuisable sollicitude lui captiva l'amour de tout le monde : il était, dit Eadmer[1], un père affectueux envers les moines sains et robustes, et une mère tendre envers ceux qui étaient atteints de quelque infirmité : aussi n'avaient-ils rien de secret pour lui, et versaient-ils dans le sein de sa tendresse, tout ce qu'ils pouvaient avoir ou penser de plus secret, surtout ceux qui étaient encore dans leurs jeunes ans. Un jeune moine, par suite d'une révolution inspirée par une austérité téméraire, se trouvait en butte à des douleurs atroces que la pudeur ne lui permettait pas de révéler. Mais comme il dépérissait à vue d'œil, Anselme l'obligea à lui avouer son mal, et il ne dédaigna pas, assisté d'un autre moine plus avancé en âge, et dont la vertu lui inspirait plus de confiance, de visiter le siége du malaise. L'absence de toute trace sensible d'infirmité, le confirma dans la pensée que le jeune moine était en butte à quelque piége de l'esprit malin : le remède qu'il employa, ce fut la prière ; et la seule invocation d'Anselme suffit pour délivrer le jeune homme des douleurs aigües dont il avait si cruellement souffert jusque-là. C'est ainsi que le Seigneur se plaisait de sceller du cachet de sa toute-puissance, la haute vertu et la pieuse sollicitude du saint prieur du Bec.

Cette puissance surnaturelle se manifesta d'une manière encore plus éclatante dans un autre fait. Un des moines qui avaient autrefois nourri plus de haine contre Anselme, et qui ne l'avait jamais regardé que d'un œil plein de jalousie et de fiel, venait de tomber dans une grave maladie, qui l'avait rapidement réduit à l'extrémité : c'était l'heure où, selon

[1] *Sicque sanis pater, et infirmis erat mater, immo sanis et infirmis, pater et mater in unum.* — Eadm. *Vit. S. Anselm.* lib. I, p. 11.

l'usage, les religieux prenaient le repos du milieu du jour ; l'état du malade empirait. Dans les angoisses de son agonie, le moine semblait voir devant lui deux loups enragés : cette vue lui arrachait des hurlements d'effroi et de douleur, qui épouvantaient tous ceux qui l'entouraient. Bien plus, ces animaux féroces ne se contentaient pas de l'effrayer de leur vue, mais ils se ruaient sur lui, le saisissaient à la gorge qu'ils déchiraient avec leurs griffes, et l'étouffaient dans des étreintes mortelles; l'infortuné souffrait des douleurs inouïes. Alors le moine Riculphe, qui remplissait dans le couvent la charge de secrétaire, courut auprès du prieur Anselme pour l'informer du déplorable état de ce malade, il trouva le saint occupé à corriger des copies de livres : il dit à Riculphe de retourner sur-le-champ auprès du malade, auprès duquel il allait lui-même se rendre. A peine arrivé sur le seuil de l'infirmerie, Anselme leva la main, fit le signe de la croix en prononçant ces mots : *In nomine Patris,* etc. Aussitôt, le malade recouvra le calme et la paix; la joie rentra dans son ame, et il rendit à Dieu d'ardentes actions de grâce de sa délivrance qu'il regardait comme un miracle : comme on lui en demandait l'explication, il dit que, aussitôt qu'Anselme eut mis le pied dans l'infirmerie, et eut fait le signe de la croix, il vit sortir de sa bouche une flamme en forme de glaive dont il avait frappé les deux animaux féroces et les avait mis en fuite. Alors Anselme, s'approchant du lit du malade, et l'entretenant en secret du salut de son ame, répandit dans son cœur le baume ineffable de la paix ; et, après l'avoir exhorté à faire une humble confession de ses fautes, avec un vif sentiment de componction, il lui donna lui-même l'absolution, et lui prédit que, à l'heure où les moines se seraient rendus à l'Eglise pour l'office de none, le bon moine rendrait son ame à Dieu. En effet, à l'heure indiquée, le moine expira. Le même Riculphe, traversant le cloître à cette heure de la nuit où les moines se rendent à l'office, et passant devant la cellule d'Anselme dont la porte était entr'ouverte, le vit plongé dans l'extase de la prière, resplendissant d'une lumière éblouissante. A cette vue, il fut saisi d'admiration et se

demanda à lui-même ce que pouvait signifier un tel prodige; il courut à la cellule pour s'en assurer, mais Anselme n'y était déjà plus; Riculphe revint sur ses pas, et il trouva le prieur en oraison dans le chœur de l'église; la splendeur avait disparu.

Tous ces événements mettaient en relief la sainteté du prieur Anselme, et augmentaient encore la haute vénération dont il était l'objet : cette vénération ne se renfermait pas dans les limites étroites du cloître du Bec; elle rayonnait au dehors, et avait porté au loin le nom d'Anselme et le renom de ses vertus : grands et petits, nobles et plébéïens, tous accouraient à lui comme à leur providence.

Un jour, un grand seigneur de Normandie, sur le point de passer en Angleterre, fait inviter Anselme à venir auprès de lui, soit pour traiter de plusieurs affaires importantes, soit pour se recommander à ses prières, afin d'obtenir du ciel une heureuse traversée. Anselme se rendit à cette invitation : le jour tout entier se passa en entretiens; et comme la nuit approchait, et que jusques-là rien ne lui avait été dit au sujet de l'hospitalité, que, de son côté, Anselme n'avait pas osé demander, quoiqu'il vît bien que ce n'était qu'une inadvertance de la part de ce seigneur, il prit congé et se retira : il marchait à l'aventure, ne sachant où diriger ses pas, ni où trouver un logis pour cette nuit, car il se trouvait à une grande distance du monastère. Au moment où il était absorbé par ces pensées, voilà qu'il rencontre un des moines du Bec qui venait au-devant de lui. Anselme lui demanda où il allait, et quel parti il proposait pour passer cette nuit. Le moine lui répondit qu'il connaissait bien à la vérité une pauvre chaumière à peu de distance de là, mais qu'il doutait fort qu'il pût y trouver pour lui et ses compagnons autre chose qu'un peu de pain et de fromage. A ces mots, Anselme sourit, et il engagea le moine à aller jeter les filets dans la petite rivière qui coulait près de là, l'assurant qu'il ferait une bonne pêche qui aurait suffi abondamment à tout le monde. Le moine, bien qu'avec un peu d'hésitation, obéit néanmoins; il courut à la recherche d'un pêcheur et de filets : il trouva l'un et l'autre : mais le pêcheur, qui connaissait fort bien la

rivière, se mit à rire de la demande qui lui était faite : le moine insista, il fallut céder : le pêcheur jeta les filets avec le sourire de la défiance et du doute ; puis, il le retira, mais chargé d'une truite d'une grosseur énorme : à cet aspect inattendu, le pêcheur fut saisi d'admiration, et il avoua que depuis vingt ans qu'il faisait la profession de pêcheur dans cette rivière dont il connaissait tous les replis et recoins, jamais il ne lui était arrivé de prendre un poisson d'une telle grosseur : la truite fut portée à la chaumière, on dressa la table, on prépara les mets, et, comme l'avait dit le prieur Anselme, chacun put en manger selon son appétit.

Une autre fois, Anselme traversait les terres d'un seigneur du nom de Walter (Gautier) Tirrel, le même qui joua plus tard un si triste rôle dans la mort violente de Guillaume-le-Roux. Ce seigneur était, selon l'usage de la plupart des châtelains de ce temps, un détrousseur de grands chemins. Ayant rencontré Anselme, il l'aborda, non pas pour le dépouiller, mais pour le traiter au contraire avec une courtoisie qui étonna son entourage ; il le retint auprès de lui, ne voulut pas permettre qu'il continuât sa route sans dîner, et l'emmena à son château. Il s'excusait auprès d'Anselme de ce qu'il ne pouvait lui offrir que des mets ordinaires et sans recherche, alléguant la pénurie de poissons dans le pays. « Eh quoi, reprit Anselme en souriant, vous vous plaignez, tandis que vous avez à votre porte un homme qui vous apporte un gros esturgeon ? » Gauthier Tirrel eût eu envie de rire à ce propos, si au moment même un de ses valets ne fût venu lui annoncer deux hommes qui lui apportaient un esturgeon, pris, disaient-ils, par leurs bergers, sur les bords de la rivière. Les convives restèrent émerveillés de cet incident qui dévoilait le don de prophétie dans le prieur du Bec.

Telles étaient les occupations assidues auxquelles le prieur Anselme se livrait tout entier. Zélateur infatigable des devoirs de sa charge, il déployait dans cette humble prélature toutes les qualités de son caractère, celle surtout qu'il révéla dans la suite de sa carrière, et que nous appellerons la *religion du devoir*. Les prescriptions de la règle et les obligations de sa

charge étaient pour lui, après la loi de Dieu, les deux tables de la loi individuelle, dont il s'était rendu esclave comme moine et comme directeur de moines; rien de ce qui intéressait le bien moral et matériel de ses subordonnés ne lui échappait. Jour et nuit, occupé d'eux, à force de se pénétrer de leurs besoins, il avait fini par acquérir le discernement des ames auquel l'Esprit divin imprima plus d'une fois son cachet extraordinaire. Il n'est donc pas étonnant, si, au prix de tant de sollicitude, le prieur Anselme eut bientôt éteint les brandons de discorde et de haine que le génie du mal avait semés parmi les moines; s'il réussit à captiver la bienveillance même de ses ennemis, à s'emparer de leur volonté, à les subjuguer par la double influence de sa sainteté et de son autorité; s'il donna au monastère du Bec un renom plus retentissant encore que celui que lui avait donné son prédécesseur Lanfranc; si enfin la réputation de sa haute sainteté s'étendit au loin, hors des limites de son cloître : non! tous ces heureux résultats cesseront d'étonner, si l'on remonte à la cause première; c'était l'esprit de Dieu qui inspirait Anselme, qui l'animait dans chacune de ses actions.

Toutefois, dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, Anselme n'avait consacré qu'une portion de son être : l'autre portion, il se l'était réservée à lui-même. Quels que fussent les soins qu'il prenait des autres, jamais ils ne l'absorbèrent au point de s'oublier lui-même et de laisser de côté ses études chéries. Aussi, avait-il constamment présentes à l'esprit ces deux maximes du grand Apôtre : le *nedum aliis prædicaverim ipse reprobus efficiar*, qui le rappelait aux soins de sa propre perfection; le *insta doctrinæ,* qui reportait ses pensées aux sublimes contemplations des choses divines, maximes résumées en ces deux mots : *attende tibi et doctrinæ*. S'élever dans les hautes régions de la divinité, instruire ses moines dans toutes les branches des sciences religieuses, copier des livres, ou collationner et corriger les copies faites par ses religieux, mettre par écrit le résultat de ses contemplations, ou les déductions de son génie si logique, et leur donner la forme de traités sur différentes questions dogmatiques ou morales : tel

était le cercle d'occupations incessantes dans lequel ce robuste génie s'exerçait tour à tour.

Dès les premières années de son priorat, il composa les trois traités de *Veritate*, de *Libertate arbitrii*, de *Casu diaboli*; peu de temps après, il écrivit celui qui a pour titre *De Grammatico*, c'est un traité de dialectique ou de logique basée sur les axiomes ontologiques, et rédigé sous forme de dialogue avec un de ses disciples : il y résout plusieurs questions de philosophie; il expose les notions exactes de modalités et de substance, et en fait ressortir la différence caractéristique. Mais ces deux traités de *Veritate* et *De Grammatico* n'étaient qu'un essai de ses armes, et comme les jalons de la route qu'il s'était tracée dans les contemplations spéculatives. Là, où il aborde de front le premier des problèmes, c'est dans le *Monologium*, dans ce traité où le génie philosophique de saint Anselme commence à se déployer dans toute sa force et dans toute sa splendeur. C'est là que cette intelligence vaste et robuste, se plaçant en face d'elle-même, se parlant à elle-même, s'élève par ses seules forces et en dehors de l'autorité des saintes Ecritures[1], à la connaissance de Dieu. C'est la raison qui, s'abandonnant à elle-même, cherche et trouve que Dieu est, et ce qu'il est, qui démontre que la vraie foi est prouvée et justifiée par tous les *criterium* de la raison, et que ce qu'elle enseigne sur Dieu est de la plus rigoureuse exactitude, et ne saurait être autrement.

Mais jusques-là, dans le *Monologium*, il n'a fait qu'ébaucher son système sur le légitime emploi de la raison au service de la foi : après être arrivé par la raison à la connaissance de Dieu, il lui reste un pas à faire; il se pose à lui-même cette question et se demande si la même méthode rationnelle est capable de prouver les attributs de Dieu, soit ceux que l'on appelle *simples* et *absolus*, tels que l'éternité, la toute-puissance etc., soit ceux qu'on appelle *relatifs*, tels que la justice, la bonté, etc. Il ne se dissimule pas les difficultés qu'il doit

[1] « Solus... ac tacita omni auctoritate divinæ Scripturæ, quid Deus sit sola ratione quærit et invenit; et quod vera fides de Deo sentit, invincibili ratione sic nec aliter esse probat et astruit. »— Eadm. *Vit. S. Ansel.*, p. 12.

rencontrer dans cette voie; cependant il ne se laisse pas rebuter : il se livre à cette étude avec tant de zèle et d'amour, il en est tellement préoccupé et pénétré, qu'il en perd bientôt le sommeil et l'appétit ; cette préoccupation le trouble même dans la récitation de l'office divin; tout cela l'inquiète et l'agite. Bientôt il voit en cela un piége de l'esprit de mensonges, et il se met à le déjouer. Mais plus il s'en occupe, plus cette pensée le fatigue de sa persistance. Une nuit, comme l'insomnie venait en aide au travail de son intelligence, il se sent tout à coup éclairé par la lumière du Seigneur : il voit se déployer devant lui, comme dans un miroir resplendissant, les vérités qu'il cherchait : sa raison, après des efforts inouis, arrive enfin à l'intuition de ce qu'elle avait cherché : son ame alors s'épanouit à une joie ineffable. Pensant que cette découverte pouvait être utile à ses religieux, il la rédige par écrit, puis il confie ses tablettes à la garde d'un des moines du couvent. Peu de jours après, il les lui demande; le moine les cherche dans le lieu où il les avait placées, mais en vain ; elles avaient disparu sans laisser la moindre trace. Anselme se remet à l'œuvre pour écrire sur d'autres tablettes, qu'il confie de nouveau au même religieux, lui recommandant de les garder avec plus de soin : celui-ci les cache dans son lit : mais elles disparaissent comme les premières ; elles avaient été brisées : à peine en trouve-t-on les débris épars dans la cellule ; on les rapporte à Anselme qui les réunit avec soin. Mais craignant que quelque nouvel accident ne les détruisît encore, il les recopie sur le parchemin. C'est ainsi qu'il livre à la postérité ce livre, petit de volume, mais immense par son importance et ses résultats dans l'étude des sciences divines, auquel il donne le titre de *Proslogium*. C'est une allocution alternative à Dieu et à lui-même.

La hardiesse et la méthode adoptée par saint Anselme dans ces deux ouvrages, la logique de ses déductions, la rigueur de la dialectique, les raisonnements, l'argumentation, tout cela sembla offusquer quelques esprits médiocres, étroits et routiniers : ils s'élevèrent contre lui : c'était plus que de l'originalité qu'ils reprochaient au philosophe du Bec, c'était une har-

diesse de procédé scientifique qui leur paraissait heurter les bases de la foi : cela leur suffit pour réprouver ces écrits et les stygmatiser. Mais la candeur de l'ame d'Anselme ne se laissa point effaroucher par ces attaques dont souvent l'acrimonie trahissait dans leurs auteurs l'absence complète de la charité. Loin de ressentir le moindre dépit, au contraire, il accueille ses critiques avec bonté, et les réfute avec modération et douceur, tant l'amour du vrai, le véritable zèle de la science lui faisaient conserver le calme dans la lutte et la charité dans l'ardeur du combat. Nous renvoyons à la fin du volume l'analyse de ces ouvrages et l'exposition de leurs vicissitudes. Ce que nous venons de rapporter suffira à établir combien le saint prieur Anselme savait allier l'esprit d'étude avec l'esprit d'observance religieuse, et avec la sollicitude de sa prélature claustrale.

Cependant, une telle somme d'études, de travaux, d'austérités au milieu desquels Anselme conservait son esprit fixé en Dieu, et épris des choses et des grandeurs de Dieu, devait bientôt épuiser ses forces et altérer sa santé. En effet, frappé d'une violente maladie, il fut bientôt réduit à l'extrémité. Mais quelle que fût l'intensité du mal, loin de le troubler dans l'union de son ame à Dieu, il lui servait au contraire d'occasion de donner plus d'essor à l'amour divin dont il était enflammé. Peu à peu, l'infirmité disparut; dans le courant de sa convalescence, il eut une vision extatique qui lui inspira le mépris le plus vif, un grand dégoût des choses de la terre. Il vit un fleuve profond et rapide, emportant dans son cours les débris de gazons, d'arbres déracinés, d'immondices, de maisons écroulées, tout en un mot ce qu'il pouvait atteindre : l'eau était trouble, immonde et fétide. Il fut curieux de savoir de quoi se nourrissaient ceux qu'il voyait entraînés par le courant rapide : on lui répondit que cette même eau si grasse, si infecte leur servait tout à la fois de nourriture et de boisson : « Eh quoi donc, s'écria Anselme dans un élan de pitié mêlé de dégoût, est-il possible que des hommes raisonnables se nourrissent et se désaltèrent de ce qu'ils rougiraient de toucher du bout du doigt ? » — « Sans doute, lui répondit

celui qui l'accompagnait, car ce torrent que vous voyez, c'est le torrent du monde qui emporte sans pitié ses aveugles sectateurs ; mais voulez-vous voir ce que c'est que l'état religieux : venez, et voyez ? » Et il le conduisit dans un cloître vaste ; il lui montra les murailles intérieures incrustées d'or, la pelouse se déployait verdoyante et argentée, l'atmosphère était embaumée, tout y respirait une joie pure. Cette vue ravit Anselme, et il choisit ce lieu pour sa demeure. Alors son compagnon lui demanda s'il voulait apprendre ce que c'est que la véritable patience. A peine Anselme lui en eut-il exprimé le vif désir, que la vision disparut et l'extase cessa, ne lui laissant d'autre trace que le regret d'avoir joui si peu des charmes d'un spectacle ravissant. Toutefois, l'impression qu'il en conserva réagit sur l'ensemble de sa vie ; elle augmenta encore en lui le mépris du monde, et l'attacha plus fortement à la pratique la plus parfaite des devoirs de l'état religieux : il s'appliqua désormais à se pénétrer plus intimement des grandeurs de cet état, et à les faire comprendre à ses religieux. Il rédigea par écrit ses réflexions sur ce sujet : c'est comme un *manuel* de la vie monacale.

Ses entretiens et ses écrits sur ce sujet, qui lui était si familier et si cher, lui acquirent la réputation de maître consommé dans les choses de la vie ascétique : les prélats d'autres monastères, des religieux de tout grade, accouraient à lui pour lui demander des avis et des règles de vie religieuse. Un jour, il eut un long entretien avec un abbé distingué par sa réputation de sainteté et de doctrine. Ils discouraient sur tout ce qui tient à l'observance de la vie monacale, surtout de la méthode à suivre pour l'éducation des jeunes gens qui fréquentaient les écoles des monastères, et qui y étaient entretenus à leurs frais. « Quelle règle, demandait cet abbé, convient-il de suivre envers les enfants pervers et incorrigibles, aussi insensibles aux avertissements qu'aux châtiments corporels : rien ne réussit avec eux ; si on les bat, ils deviennent pires encore. » Anselme resta presque scandalisé d'une telle théorie. « Mais alors, répliqua-t-il, à quoi bon faire tant de dépenses pour entretenir ces enfants, si vous les traitez plutôt

en bêtes de somme qu'en créatures raisonnables? » — « Qu'y faire, reprit l'abbé, nous les tenons dans une continuelle contrainte, et rien ne réussit, nous ne savons plus quel parti prendre. » — « Vous les contraignez! reprit Anselme, mais dites-moi, si vous aviez un arbre dans votre jardin, et que vous le tinssiez enlacé de toute part au point de l'empêcher de déployer sa végétation et de pousser au loin ses branches, et si après quelques mois d'un tel traitement, vous le débarrassiez de ses entraves, et que vous le trouviez difforme, entortillé, à qui vous en prendriez-vous, sinon à vous-même? Il en est ainsi de ces enfants, jeunes plantes élevées dans le sanctuaire comme dans un jardin spirituel, et appelés à porter des fruits pour le Seigneur. Si vous les traitez par les voies d'intimidation, de menaces, de coups, est-il étonnant que, privés de liberté, leurs mauvais penchants les entraînent aux vices. C'est donc vous-même qui, par cette déplorable méthode, êtes responsable de leur perversité et de leur ruine. » Ce raisonnement frappa l'abbé; il gémit de son erreur et de la funeste méthode qu'il avait suivie jusques-là; puis, tombant aux pieds d'Anselme, il avoua sa faute, en demanda le pardon, et promit de s'amender à l'avenir. Cet entretien révèle tout à la fois l'ame d'Anselme toujours remplie de douceur et de charité, et son habileté dans l'éducation de la jeunesse et dans la conduite des ames: ce qui donnait un poids immense à ses conseils sur cette matière, c'étaient son expérience et son inépuisable charité.

Souvent aussi, il lui arrivait d'être invité à visiter d'autres monastères, Anselme se rendait avec plaisir à de semblables invitations: tantôt, il parlait en public à toute la communauté réunie en chapitre; tantôt, il entretenait chaque religieux en particulier. Toujours ses discours roulaient sur des sujets de piété, sur les grandeurs et les miséricordes de Dieu, sur l'excellence et les devoirs de la vie religieuse. La vénération avec laquelle on accueillait ses paroles était si grande, qu'on les regardait comme des oracles du ciel.

Cette obséquieuse déférence ne se manifestait pas seulement dans le sein des communautés religieuses; les gens du

monde eux-mêmes en subissaient la salutaire influence. L'esprit malin, dit Eadmer, fut jaloux et irrité des conversions si nombreuses et si éclatantes qui s'opéraient chaque jour à la voix d'Anselme ; souvent, il s'efforçait de les empêcher, tantôt par des fraudes secrètes, tantôt par des piéges à découvert.

L'historien de saint Anselme rapporte à ce sujet le fait d'un certain *Cadoul*. Ce seigneur s'était fait un certain nom dans la profession des armes. Un jour, qu'il était en prières dans le temple, le démon poussa, hors de l'église, et sous la voix de son écuyer, des cris perçants; il l'appelait en disant que des voleurs avaient brisé les portes de son logis, qu'ils le pillaient, et qu'ils emportaient meubles, objets précieux et tout ce qui leur tombait sous la main, même ses chevaux. Cadoul ne se laissa pas troubler le moins du monde par ces cris, et il continua son oraison, persuadé qu'il y avait plus à perdre à l'interrompre qu'à faire le sacrifice des meubles de sa maison. Confus de ce premier échec, l'esprit malin prend la forme d'un ours, entre dans l'église, et va tomber aux pieds de Cadoul qu'il croyait troubler ainsi par l'effroi qu'il lui aurait causé. Ce fut en vain, et Cadoul continua sa prière ; mais cette double tentation fut pour lui une voix du Ciel; il résolut sur-le-champ d'embrasser la vie religieuse ; et pour cela, il va consulter Anselme. Chemin faisant, il entend une voix qui lui crie : *Cadoul, Cadoul, où vas-tu?* Il s'arrête et cherche des yeux celui qui venait de lui faire cette question, et ne voit personne; peu à peu, il entend de nouveau ces mots : « Cadoul, Cadoul, où vas-tu? quel mauvais génie te pousse vers ce moine hypocrite, dont la vie privée est si opposée à ses discours pieux : retourne sur tes pas, et garde-toi de te laisser fasciner, comme tant d'autres, par les paroles mielleuses et menteuses de cet imposteur. » Le gentilhomme reconnut là une nouvelle tentation du démon ; il fit le signe de la croix, et continua sa route. Arrivé auprès du prieur Anselme, il lui raconta ce qui venait de lui arriver, lui ouvrit ses desseins, et il en reçut avec humilité et soumission les sages conseils qu'il était venu lui demander. A son exhortation, il renonça à

lui-même et au siècle pour embrasser la vie religieuse dont il prit l'habit dans le couvent de *Marmoutier*, car Anselme ayant coutume de laisser la plus grande liberté à ceux qui venaient le consulter, sur le choix du couvent où ils voulaient se consacrer à Dieu, ne leur suggérait pas plus le Bec que tout autre monastère. Il agissait ainsi par prudence, parce qu'il redoutait que si jamais quelqu'un eût éprouvé des regrets d'être entré dans tout autre couvent que dans celui pour lequel il aurait eu plus d'inclination, ces regrets eussent éclaté en reproches contre celui dont les fâcheuses suggestions auraient trompé son choix.

Anselme n'était pas moins scrupuleux sur le point de la pauvreté qu'il envisageait comme essentielle à la vie religieuse. Il avait pour maxime générale, que la Providence avait mis les biens du monde en fonds commun, et que le Père céleste avait établi que chacun en eût selon la mesure de ses besoins, et que la loi naturelle n'avait nullement posé la distinction du mien et du tien. C'est ensuite de ce principe que, même lorsqu'il était encore dans le siècle, chaque fois qu'il voyait quelqu'un moins bien partagé que lui-même, sa charité le portait à rétablir l'équilibre et l'égalité, au moyen de ce qu'il trouvait lui être superflu. Mais dès qu'il eut fait profession de l'état religieux, il regarda la pauvreté, le renoncement absolu aux biens de la terre, non pas seulement comme une vertu, mais bien comme un devoir essentiel de la vie monastique. Chez lui, l'accomplissement de ce devoir était fondé sur un mépris profond et universel des biens et des honneurs du monde. Ce sentiment lui était caractéristique, et il le révéla jusque dans l'éclat de son autorité et de son élévation. Etant encore simple prieur du Bec, il avait à cœur de ne recevoir que ce qui lui était strictement nécessaire, et de rester ainsi sur le pied de la plus parfaite égalité avec les autres religieux du monastère. Bien que toute la charge de la communauté, la direction et l'administration temporelle pesassent uniquement sur lui, simple prieur, dès que le grand âge du vénérable abbé Herluin ne lui permettait plus de remplir les devoirs de sa charge abbatiale, il ne perdait jamais de vue la règle qu'il

puisait dans le mépris des choses du monde. Il lui arrivait souvent d'être appelé, pour les intérêts du monastère, à sortir du cloître, à se répandre dans le monde, et à se trouver en contact avec les grands seigneurs de la province. Quelque fois il manquait de monture et d'autres moyens de transports : un jour, l'abbé Herluin voulut mettre à sa disposition les moyens qui lui étaient réservés comme abbé. Anselme refusa, de crainte d'enfreindre les règles de la pauvreté. Quand des personnages éminents lui offraient de grosses sommes d'or et d'argent pour qu'il s'en servît dans ses besoins personnels, il ne les acceptait que sous la réserve de les remettre à sa chère communauté, autrement il les refusait dès qu'on voulait qu'il se les réservât à lui-même exclusivement. Un jour, il trouva dans son lit un anneau d'or ; il s'empressa de s'enquérir auprès de ses frères, si quelqu'un d'eux par hasard avait perdu ce joyau : sur leur réponse négative, il le mit dans le fonds commun du couvent, en attendant qu'on en connût le véritable maître. Quand plus tard il fut élevé sur le siége primatial de Canterbury, on se rappela de la trouvaille de l'anneau, qui avait présagé dès lors sa future élévation aux plus hautes dignités de l'Eglise.

Telle fut la vie d'Anselme pendant les quinze années que dura son priorat, après le départ de Lanfranc. La sollicitude incessante et inépuisable de douceur et de charité à l'égard de ses religieux, l'observance la plus rigoureuse de la discipline monastique, la pratique de toutes les vertus au degré de la plus haute perfection, une chaîne non interrompue de prières, d'austérités, d'études, de contemplations les plus sublimes, absorbèrent toute sa vie et toutes ses facultés. Aussi bien, sa réputation retentissant de toutes parts, porta-t-elle au loin le nom du monastère du Bec. Dans toute la France, en Normandie, en Bretagne, au delà du détroit en Angleterre, le nom du monastère du Bec et de son saint prieur était en grande vénération. Les personnages les plus éminents de la cour des princes, les membres les plus considérables du clergé, tant régulier que séculier, des gentilshommes de tout grade, consacrèrent à l'envi une portion de leurs richesses, à embellir,

à enrichir ce monastère : souvent ils venaient eux-mêmes y cacher leur vie agitée et tourmentée, y prendre l'habit monastique, après lui avoir donné tous leurs biens. Et comme cette célébrité était en grande partie l'effet du renom d'Anselme, il était dès lors aisé de prévoir qu'il ne tarderait guère d'être élevé à la plus haute prélature de ce monastère, sitôt que le vénérable abbé Herluin aurait quitté la vie.



CHAPITRE IV.

Mort de l'abbé Herluin. — Anselme élu abbé du Bec. — La réputation qu'il acquiert. — Extension de l'abbaye du Bec. — Anselme va en Angleterre. — Son opinion sur la légitimité du culte du martyr saint Elfeg. — Parallèle entre Anselme et Lanfranc. — L'accueil qu'il reçoit en Angleterre de la part du clergé, des grands du royaume et du roi lui-même, Guillaume-le-Conquérant.

Le vénérable Herluin, le fondateur et premier abbé du monastère du Bec, et qui, sous les auspices de Lanfranc et d'Anselme, l'avait élevé à un si haut degré d'importance et de renom entre tous les monastères des Gaules, avait été heureux de voir la gloire de ce monastère, briller avec plus d'éclat dans l'élévation de Lanfranc sur le siége de Canterbury et dans le zèle et la science d'Anselme, en qui il avait placé toute sa confiance. Il voyait ainsi, quant au premier, la réalisation d'un songe qu'il avait fait jadis, et dans lequel il avait vu le duc Guillaume arracher du jardin du couvent le plus bel arbre qui s'y trouvât, pour le transplanter sur un autre sol, dans une terre étrangère. Il avait conservé toujours avec Lanfranc, une correspondance pleine de cordialité et d'effusion ; mais il pensait qu'il aurait manqué quelque chose à sa vieillesse, s'il ne le revoyait encore une fois dans les splendeurs de sa nouvelle dignité. Il passa donc en Angleterre malgré son grand âge, et il resta quelques jours auprès de Lanfranc dans le doux échange de témoignages d'estime, d'amour et de vénération. Le bonheur qu'il avait recueilli de cette visite, semblait l'avoir rajeuni ; il repassa le détroit, et retourna au Bec.

Peu d'années après, Lanfranc dut venir en Normandie auprès du roi Guillaume, qui s'y trouvait alors pour traiter

de graves affaires de son église et du royaume. En cette occasion, il ne pouvait manquer de revoir son ancien et cher monastère du Bec, où il avait fait ses premiers pas vers ses hautes destinées. Dès la dernière année qu'il y avait été comme prieur (1058), il avait conseillé à Herluin d'agrandir le couvent, et de placer la partie nouvelle dans une position plus salubre. La reconstruction de l'église elle-même avait été commencée alors, mais elle n'avait été achevée qu'en 1073, et consacrée quatre ans après (1077). Ce fut précisément à l'occasion du séjour que Lanfranc fit alors au Bec, qu'il fit la dédicace de cette église à la sainte Vierge (le 23 octobre 1077), en présence des évêques de Bayeux, de Lisieux, d'Evreux, de Séez et du Mans. Un témoin oculaire nous a conservé la description de cette importante cérémonie, c'est Gislebert Crespin, noble normand, alors moine du Bec, et depuis abbé de Westminster[1]. Après cette cérémonie, Lanfranc resta encore trois jours au Bec ; il passait son temps en entretiens tour à tour avec l'abbé Herluin et le prieur Anselme, leur prodiguant les témoignages de son affection : auprès d'eux, il ne voulait être que l'ancien prieur, aussi se dépouillant des insignes de sa dignité, sauf pour le saint sacrifice, se plaisait-il à ce qu'on ne le regardât que comme un simple moine, et conversait familièrement avec ses anciens confrères.

Mais Lanfranc dut s'arracher aux douceurs d'un séjour si conforme aux sentiments de son ame et à ses goûts ; les affaires de son église le rappelaient en Angleterre, il dut partir. Le vénérable vieillard Herluin voulut l'accompagner jusqu'à la distance de deux milles ; et là, ils se séparèrent dans l'épanchement d'une tendre affection, ils ne devaient plus se revoir que dans le ciel. De retour dans son humble cellule, Herluin fondit en larmes, et s'écria : *Nunc dimittis, Domine, servum tuum in pace.*

[1] Cette église a été détruite ; et l'on peut voir, soit dans la *chron. Bec*, soit dans la *Description de la haute Normandie*, les vicissitudes qu'essuyèrent les édifices religieux du Bec : il n'en reste plus qu'une tour au milieu des arbres. — V. Ampère, *hist. de la litt. franç.* tom. III, chap. XVIII, p. 365.

A partir de ce jour, ses forces l'abandonnèrent peu à peu, la vie lui échappait; tout l'hiver se passa en douleurs et en faiblesse. Le 19 août de l'été suivant (1078), sentant sa fin approcher, il demanda à Anselme de lui administrer les sacrements de l'Eglise, et il les reçut avec une tendre piété; tous les moines entouraient son lit et récitaient des prières, puis l'office des morts. Roger, abbé de Lessac, qui avait été longtemps moine au Bec et l'ami d'Herluin, lui prodigua les soins de la plus touchante amitié. La nuit qui précéda son trépas, Anselme s'était glissé dans la chambre du malade; celui-ci ne s'en était pas aperçu : au moment où Anselme s'était abandonné à un peu d'assoupissement, Herluin dit à Roger : *Réveillez le prieur, pour qu'il dise matines avec nous.* Au point du jour, il voulut encore recevoir le saint viatique; mais comme il n'y avait pas d'hostie consacrée dans le ciboire, un moine qui en ce moment disait la messe, donna un fragment de l'hostie qu'il venait de consacrer pour le saint sacrifice. Dans le courant du jour, (c'était le samedi) le malade répétait souvent avec le ton d'une sainte impatience : *Mais où sont donc nos seigneurs? que tardent-ils? pourquoi se font-ils attendre?* Les assistants croyaient qu'il parlait de quelqu'un de la maison, d'autres pensaient qu'il faisait allusion aux anges qui devaient venir recevoir son ame pour la présenter au Souverain Juge. Enfin, levant les yeux au ciel, il poussa un profond soupir : c'était son ame qui s'envolait au ciel. Herluin mourut le samedi, 25 août 1078, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, après avoir tenu le siége abbatial au Bec, pendant l'espace de quarante ans (depuis le 24 mars 1031). Les moines, non-seulement du Bec, mais de toute la Normandie, l'ont vénéré comme saint : on voyait autrefois, dans l'église de ce monastère, une chapelle dite de *Saint-Herlouin*, qui fut détruite en 1417 : il pourrait se faire que ses restes eussent été ensevelis dans cette chapelle, avant d'être déposés dans un caveau particulier au-dessous du chœur, caveau qui fut recouvert d'une pierre sépulcrale grossièrement sculptée. Du reste, ce ne fut que vers le commencement du XVIIIe siècle, qu'un archevêque de

Rouen permit qu'on cessât de célébrer une messe ou en l'honneur ou pour le salut de l'ame d'Herluin[1].

A peine les derniers honneurs funèbres avaient-ils été rendus à Herluin, que les moines avisèrent à lui donner un successeur. Le choix ne pouvait être ni long ni difficile ; un homme se présentait tout naturellement à leur pensée, dont les hautes vertus, la sainteté, l'esprit de la charité la plus délicate, la science, et surtout les grands services qu'il avait rendus au Bec, étaient des droits évidents et incontestables à cette élévation : c'était Anselme : aussi, dès la première réunion de la communauté, la voix unanime le proclama-t-elle abbé à la place d'Herluin. Cette détermination effraya l'humble prieur; il résista de toutes ses forces, et chercha de dissuader les bons moines en leur opposant toutes les raisons qui semblaient devoir les détourner de leur dessein. Ce fut en vain. Tous ces raisonnements échouèrent contre l'unanimité de tous les religieux, qui finirent par ne plus prêter l'oreille à ses nombreuses objections. Voyant qu'ils étaient inflexibles, un jour que la communauté était réunie en chapitre pour terminer enfin cette élection, Anselme se jette à leurs pieds, les suppliant, au nom du Seigneur et par les entrailles de leur charité, de renoncer à ce projet, de lui épargner les labeurs et le poids de cette dignité dont il se disait aussi incapable qu'indigne. Les moines, à leur tour, se jettent à ses pieds, et le conjurent de faire enfin le sacrifice de ses répugnances au bien et à la prospérité du couvent, à la gloire du Seigneur; ils le supplient d'avoir pitié de ce saint lieu et d'eux tous, plutôt que de préférer son avantage particulier à celui de toute la communauté. La sainte importunité triompha de toute résistance. Anselme céda enfin, mais en cédant, il se rappela le précepte que lui avait donné jadis le saint archevêque de Rouen, Maurille, de ne pas refuser la prélature, même celle d'abbé, si jamais elle lui était offerte. Anselme fut donc proclamé abbé, et ce jour

[1] *Ménard. Martyrol, S. S. ord. S. Bened.* lib. 1, p. 318. — *Chron. Bec.* — *Vita Herluini inter opera Lanfranci*, tom. II, app. p. 200-275. — *Description géog. et litt. de la Normandie*, tom. II, p. 277.

fut un jour de bonheur pour toute la communauté, lui seul était triste, refoulant dans son ame les angoisses de son humilité. Cependant, il s'écoula un certain temps avant que le nouvel élu ne reçût la consécration canonique ; il ne la reçut que le jour de la fête de la Chaire de saint Pierre (janvier) de l'année suivante 1079 ; il eut pendant ce temps à remplir certaines formalités.

Le nouvel élu ne pouvait prendre possession de son siége, ni recevoir la consécration et l'institution sans avoir, au préalable, obtenu l'agrément du duc de Normandie ; c'était Guillaume-le-Conquérant, alors roi d'Angleterre depuis treize ans. Ce prince se trouvait précisément alors sur le continent. Les moines du Bec lui envoyèrent une députation pour lui notifier l'élection qu'ils venaient de faire dans la personne d'Anselme, et le prier de lui donner son assentiment. Guillaume voulut surseoir de toute décision, jusqu'à ce qu'il fût à Brionne : en attendant, il envoya au Bec trois de ses gentilshommes, Roger de Beaumont, Guillaume de Breteuil, et Roger de Bienfaite, avec mission de juger par eux-mêmes de l'état des esprits dans ce monastère, et de l'élection d'Anselme. Ils reconnurent l'unanimité des suffrages, et la haute estime de tous les moines pour Anselme. Ils revinrent donc auprès du duc, et lui firent un rapport des plus satisfaisants. Alors Guillaume fit venir auprès de lui Anselme, et, comme son suzerain, il lui donna l'investiture de cette abbaye, en lui remettant le bâton pastoral, sans toutefois exiger la prestation d'hommage lige, et il ordonna que l'on disposât toute chose pour la consécration du nouvel abbé. C'était à l'archevêque de Rouen qu'appartenait le droit de consacrer et d'instituer ; mais le vénérable Maurille, l'ami d'Anselme, étant mort depuis douze ans, et son successeur, Jean II, étant en disgrâce de Guillaume, et retenu d'ailleurs par une grave infirmité, le duc décida qu'un des suffragants ferait cette cérémonie, et son choix tomba sur Gislebert II, évêque d'Evreux, le même qui avait assisté à la dédicace de l'église du Bec. Cette cérémonie eut lieu, comme nous l'avons dit, le 22 février 1079.

Sitôt qu'Anselme eut pris possession du siége abbatial, il

se pénétra de la haute importance de sa nouvelle dignité et de la responsabilité qu'elle entraînait. Il se déchargea néanmoins des soins matériels, et les commit à des religieux distingués par la régularité de leur vie, par leurs vertus, et conséquemment plus dignes de sa confiance. Quant à lui, il se consacra tout entier aux exercices pieux de la vie monastique, à l'oraison, à la contemplation, et aux autres devoirs propres de sa charge, tels que l'instruction, la correction, la direction de ses subordonnés. Il exerçait sur eux une vigilance incessante, toujours mêlée de douceur et d'autorité, sur tout ce qui pouvait faire fleurir l'observance de la règle monastique. L'homme de son choix et sur lequel il se reposait avec plus de confiance, c'était le moine Baudric. Ce fut lui qu'il fit élire *prieur* à sa place. Baudric était loin d'avoir le génie et l'ame ardente d'Anselme, mais, comme lui, il avait une grande fermeté de caractère, la connaissance des hommes, une grande aptitude au maniement des affaires, et surtout il était signalé par la scrupuleuse observance des institutions monastiques.

La dignité abbatiale en ces temps agités et obscurs avait une importance qui ne se renfermait pas dans l'enceinte du cloître. Son influence s'exerçait au dehors avec d'autant plus de succès, qu'elle reposait sur la vénération et la confiance des peuples. De ce que l'abbé était le juge-né de toutes les questions spirituelles et même temporelles, qui touchaient aux intérêts du couvent et de ses subordonnés, il arrivait souvent de le voir appelé à juger des querelles ou des procès entre laïques. Ceux-ci les portaient à son tribunal, parce qu'il savait de retrouver dans l'abbé, la science, l'équité et surtout l'impartialité. Lorsqu'il voyait les plaideurs apporter trop d'ardeur dans la défense de leurs droits, et sortir des bornes de la modération, Anselme avait un tact exquis pour les ramener au calme et à la charité ; il apportait quelque maxime de l'Ecriture sainte, propre à leur inspirer des sentiments plus équitables et plus pacifiques. Quand les plaideurs s'efforçaient de le circonvenir par la ruse et la fraude, alors il paraissait s'abandonner à un sommeil paisible, les laissant se débattre entre eux, et se perdre dans le dédale de leurs cap-

tieuses arguties; puis, se réveillant, il tranchait la question avec un tact subtile, avec une perspicacité et une équité qui déjouaient les machinations, et faisaient justice à celui à qui elle était due. C'est qu'en lui, outre la subtilité d'un esprit délié, la justice s'éclairait à la lumière de sa charité.

Anselme apportait autant de gravité que d'humilité dans l'accomplissement d'un autre devoir de la dignité abbatiale à cette époque. En ce temps, l'abbé était aussi bien homme politique, homme d'Etat, qu'il était homme d'église. Et quand les princes réunissaient leur cour plénière, on voyait les prélats, évêques ou abbés, siéger avec les grands du royaume, sur lesquels ils avaient la préséance, et discuter avec eux sur les grands intérêts du gouvernement. Or, Anselme apportait dans ces discussions, la même maturité de jugement qu'il apportait dans le maniement des affaires de son abbaye. Il était écouté avec une respectueuse déférence, et plus d'une fois on vit les grands et les princes plier à son avis, et suivre ses conseils toujours empreints de modération, de justice et de charité.

Il s'occupait aussi avec zèle des rapports extérieurs de son abbaye, surtout de l'hospitalité envers les étrangers, qu'il regardait comme un devoir de sa charge. Jamais la porte du Bec ne resta fermée à quiconque venait y chercher refuge et hospitalité. Que si parfois, la pauvreté du couvent ne lui permettait d'offrir que des mets ordinaires et encore en petite quantité, alors Anselme s'en excusait de bonne grâce et y suppléait par le témoignage du bon vouloir et par l'aménité de ses manières. Souvent même, les soins charitables qu'il donnait à ses hôtes, le portaient à soustraire à ses religieux les mets préparés pour la communauté, et qu'il faisait porter sur la table des étrangers.

L'état économique et hygiénique de ses religieux, occupait aussi toute sa sollicitude : rien ne manquait à leur nourriture, également éloignée du luxe et de la nécessité, lors même qu'il se trouvait dans le souci des ressources du lendemain. Mais la confiance la plus ferme dans les bontés de la Providence ne l'abandonna jamais. Et lorsque les officiers du couvent, le

cellérier, le chambrier, le dispensier, etc., venaient lui représenter la pénurie de ressources pour l'entretien journalier de la communauté, il se contentait de leur dire : *Espérez dans le Seigneur; pour moi, j'ai ferme confiance qu'il ne nous laissera pas mourir de faim.* Et alors, il arrivait souvent, le jour même ou le lendemain, que quelque heureuse fortune venait rendre l'abondance et dissiper la tristesse : tantôt, c'était quelque vaisseau venant d'Angleterre et abordant en Normandie chargé de quelques denrées provenant des biens que le monastère possédait dans cette île ; tantôt c'était quelque grand seigneur désireux de jouir de la *fraternité* religieuse avec le couvent, qui lui apportait en retour quelque largesse ; tantôt, quelque laïque fatigué du monde qui venait chercher la paix dans le couvent, et qui y apportait tout son avoir. Ainsi, la Providence récompensait la confiance inébranlable du saint abbé, et souvent, contre toute espérance, elle fournissait au couvent les choses nécessaires à la vie, comme elle ne manque jamais à ceux qui espèrent en elle.

L'abbaye du Bec se répandait au loin en France, sous la haute direction d'Anselme. Des succursales avaient été fondées à Saint-Pierre de Pontoise au diocèse de Rouen (1082), à Conflans, et Sainte-Honorine (1081) : mais les moines de ces maisons de second ordre dépendaient toujours de l'abbaye mère. Il était d'usage alors, que les grandes maisons religieuses formassent des détachements en plusieurs endroits ; c'était une manière d'étendre leur action salutaire et leur influence. *Cluny* en France et le *Mont-Cassin* en Italie avaient, sous leur dépendance, une foule de maisons secondaires. Ainsi, les deux établissements dont il est ici question, dépendaient du Bec : ce qui le prouve, c'est la lettre qu'Anselme écrivit aux moines de la maison de Conflans, *ad Confluentiam ;* le titre qu'il y prend d'*abbé du Bec aux moines du Bec établis à Conflans,* prouve la supériorité qu'il exerçait sur cette colonie[1].

[1] Dans cette lettre, il leur prescrit des règles de conduite spirituelle : « Envoyez cette lettre, leur dit-il, à Benoît, moine de Saint-Pierre de Dic, qui demeure à Paris pour ses études : il s'est placé dans le monastère de Saint-

La communauté d'Anselme se recrutait aussi parmi les plus grandes familles de Normandie et d'autres pays, à titre d'*affiliés,* ou d'*oblats*, ou de moine. Willerm-Crespin, compagnon de Guillaume dans la conquête, voulut mourir sous l'habit de moine qu'il avait reçu du vénérable Herluin; son fils Gislebert qui fut plus tard abbé de Westminster, avait été d'abord *oblat*, puis moine au Bec; nous citerons encore Richard de Bienfait, depuis abbé d'Ely, Guillaume de Montfort qui succéda à Anselme, dans le siége abbatial du Bec, Hugues et Robert de Greutemesnil, Hugues de Meulan et Robert de Beaumont qui jouèrent un si grand rôle en Angleterre, sous le règne du roi Henri : ces nobles affiliés apportaient avec eux leurs biens au couvent; et souvent même, ils y étaient suivis par leur mère, leurs sœurs, leurs épouses, qui, comme eux, venaient s'y consacrer à Dieu dans un genre de vie spécial. Ainsi, sitôt que Hugues de Gournai eut pris l'habit monacal au Bec, sa femme Barilée et sa nièce Amfride vinrent s'y consacrer à Dieu; on vit de même la veuve de Willerm-Crespin, nommée Eve, prendre le même parti. Cet exemple, du reste, datait de la fondation même de ce monastère, car on se rappellera que la mère d'Herluin était venue s'établir auprès de lui, où elle remplissait tout à la fois les devoirs de la vie religieuse, et les soins du modeste ménage. Ces saintes femmes se plaçaient sous la direction spirituelle d'Anselme, et menaient une vie sainte dans cette solitude; elles avaient reçu toutes les trois le voile des mains de l'archevêque de Rouen; elles moururent successivement dans les trois premiers dimanches de l'année 1089, laissant après elles la bonne odeur de leurs vertus et de leur sainteté[1].

Magloire. Je lui ordonne et exhorte de retourner à son couvent qu'il a quitté contre la volonté de son abbé. Son abbé lui a promis et à moi aussi, qu'il lui aurait pardonné, s'il retourne... S'il revient, recevez-le dans votre couvent avec charité, et fournissez-lui les moyens de transport jusqu'au Bec. Faites la commission du frere Rodulphe. Vous apprendrez avec plaisir que, grâce à Dieu, je suis maintenant guéri de ma maladie : informez-en le frère Ursion. Nous n'avons pas encore reçu les lettres que le frère Maurice nous a annoncées. » — Lib. II, epist. 14.

[1] Order. Vit. tom. II, liv. III, *hist. eccl.* p. 16. — *Chron. Bec.* p. 195. — *Chron. Norm.* D. Bouquet. tom. XI, p. 33.

Le monastère du Bec possédait en Angleterre des biens considérables; nous en verrons bientôt l'origine qui avait précédé la conquête et datait du temps du roi Edouard, bien qu'ils se fussent considérablement accrus depuis que les Normands s'étaient emparés de cette île. L'intérêt du monastère imposait à l'abbé Anselme, le devoir de veiller à ce que ces domaines fussent tenus en bon état, que leurs droits fussent préservés de l'usurpation des barons, et que leurs revenus fussent régulièrement envoyés en Normandie, car dans ces temps, déchirés par la sanglante agitation de la conquête, il arrivait souvent que le monastère du Bec eût à se plaindre de quelque tort. Anselme résolut donc de passer en Angleterre pour visiter ces domaines. Il avait un autre motif non moins puissant, quoique tout personnel : c'était de revoir Lanfranc, déjà élevé sur le siége primatial de Canterbury. Il partit donc dans le courant de l'été de l'année même de sa consécration abbatiale (1079).

La traversée fut des plus heureuse; le soir même du jour qu'il s'était embarqué, il prit terre près de Folkston, à *Liminge*, maison de campagne de l'archevêque de Canterbury, donnée à l'église du Christ dès l'an 964[2]. Arrivé à Canterbury, où il avait été précédé par sa réputation de sainteté, il fut accueilli avec les plus grands honneurs par le clergé et par les habitants de cette ville, et par l'archevêque Lanfranc avec une vive effusion de tendresse. Touché de tant de cordialité, il ne laissait passer aucune occasion d'en témoigner sa reconnaissance, soit au vénérable prélat, soit aux moines du couvent. Lorsqu'il leur parlait en plein chapitre, il dissertait sur les beautés, les grandeurs, et le mérite de la charité ; il la faisait ressortir plus belle dans celui qui la fait que dans celui qui la reçoit. Se trouvant au milieu de ces bons moines, il voulait être regardé comme un d'entre eux : c'est ainsi qu'il passa plusieurs jours dans ce monastère, s'entretenant avec eux familièrement dans leur cellule, dans le cloître, sur des sujets de

[1] Monast. angl. tom. I, p. 19 et 85. — Willel. Thorn. *Chron. angl. script.* tom. X, col. 2208, 2214 et 2223.

la vie religieuse. Dès qu'il rencontrait quelqu'un de ces moines qui fut distingué par la vivacité de son intelligence, par avidité de savoir, par amour de l'étude, c'est avec celui-là qu'il se plaisait davantage à converser; il l'entretenait des plus hautes questions des sciences divines : souvent même la littérature lui fournissait un riche et agréable sujet de conversation. Ce fut dans cette circonstance qu'il connut le moine Eadmer, et qu'il se l'attacha. Ce moine fut depuis lors le compagnon fidèle, le confident, le secrétaire, l'ami d'Anselme; il devait en être le biographe : et certes, Eadmer était digne de cette haute confiance, car il possédait un trésor de qualités, de cœur et d'intelligence, qui justifiait le choix et la confiance d'Anselme. Eadmer lui était dévoué sans réserve, mais aussi il le comprenait.

Mais c'était surtout dans ses longs entretiens avec Lanfranc, qu'Anselme goûtait plus de bonheur. C'est alors que ces deux grands hommes s'abandonnaient aux charmes de l'amitié, et qu'ils se repaissaient de leurs souvenirs, de leurs travaux communs, dont le Bec avait été le théâtre. Tous deux de patrie italienne, jetés, moins par le hasard des événements que par l'avidité de la science, sur une terre étrangère, ils y avaient grandi ensemble, et s'y étaient si admirablement développés. Ils avaient tous deux la même trempe d'intelligence, une même conformité de goûts et d'études. Lanfranc avait peut-être un savoir plus vaste; il était aussi savant jurisconsulte que littérateur distingué : Anselme était un penseur plus profond, il raisonnait par le cœur, et c'est pourquoi il s'élevait si haut dans les régions de la divinité ; le premier était plus apte aux affaires, le second plus porté à la solitude, à la méditation, à l'étude; celui-là plus homme politique et homme d'état, celui-ci plus philosophe et plus apôtre : le premier plus subtil et délié, plus fécond en expédients dans le maniement des affaires temporelles, soit de l'Église, soit de l'État; ce dernier plus austère dans ses principes, plus esclave de la vérité, défenseur plus zélé de la justice et du droit. Mais malgré ces nuances et ces divergences accidentelles, ces deux génies se rencontraient sur un terrain commun, la science

embellie de tous les charmes d'une sainte amitié : tel était l'aliment habituel de leurs entretiens pendant le séjour que fit Anselme à Canterbury.

A la vérité, Anselme, jusque-là, ne s'était pas formé une idée juste du système politique, que Lanfranc avait adopté dans l'administration de son Eglise; il ne pénétrait pas encore le fond de ses vues pratiques. Lanfranc était l'homme de la conquête : la raison d'Etat put souvent lui faire prendre le change dans de graves circonstances. Pénétré de la supériorité de la race conquérante, à laquelle il appartenait, sur la race vaincue des Anglo-Saxons, sous le double rapport de la science et des mœurs, il exagérait souvent aussi bien les droits des vainqueurs, que les devoirs des vaincus ; souvent il se méprenait sur leurs usages et leurs mœurs. Il avait, envers eux, autant de défiance que de mépris, et il croyait que ces usages mêmes n'étaient que le résultat de la crasse ignorance qu'il leur reprochait. C'est pourquoi, imbu de la politique de la conquête, Lanfranc visa constamment à détruire, à effacer tout ce qui pouvait conserver, à la race vaincue, la conscience d'elle-même et de ce qu'elle avait été ; mais pour cela, il fallait à tout prix l'assimiler à la race envahissante ; et tout devait porter le cachet normand : mœurs, instruction, religion, culte, tout devait abdiquer son ancienne histoire. Lanfranc avait cru reconnaître, dans le culte que la race Anglo-Saxonne avait décerné à plusieurs saints du pays, plutôt un hommage rendu à leur patriotisme qu'à leur sainteté ; de là, il voulut les rayer du catalogue des saints. Ce que Guérin de Lire avait fait pour saint Adhelm[1], il voulut le tenter pour saint Elfeg. Elfeg avait été la splendeur du siége de Canterbury, lors de l'invasion des Danois : il était tombé dans leurs mains ; ces barbares, par un reste de respect pour sa dignité sacrée, ne voulurent pas le mettre à mort comme ils l'avaient fait de tous les autres, ils se contentèrent de lui demander une grosse rançon, et comme il ne pouvait la payer sans réduire à la misère

[1] Thierry, *Hist. de la conq.* tom. II, liv. V, pag. 113. — Johan. Salisb. *Vita S. Anselm. archiep. Cant. Anglia sacra*, t. II, pag. 162 seq.

tout son clergé, et que d'ailleurs il reprochait avec une sainte véhémence, aux envahisseurs, les profanations et les excès de tout genre qu'ils commettaient, il fut mis à mort. Selon Lanfranc, le motif de cette mort ne lui paraissait pas suffisant, pour qu'on lui donnât l'honneur des autels. Ainsi le même système qui avait poussé Guillaume-le-Conquérant à faire déposer par un concile *Stygand* du siége de Canterbury, inspirait à Lanfranc de détrôner saint Elfeg du rang des saints, et lui suggéra plus tard de corriger, de sa main, les exemplaires de la Bible en usage parmi les Anglais, et de leur imposer la version en langue normande.

Un jour, comme Lanfranc et Anselme assistaient à une assemblée des moines de l'Eglise du Christ, l'archevêque posa à l'abbé du Bec la question de la légitimité du culte décerné à saint Elfeg[1]. « *Ces Anglais*, disait-il, *vénèrent comme saints, des hommes dont les mérites sont obscurs et contestables* : puis commençant à parler d'Elfeg, il ajoutait : « Ce qui fait le martyr, ce n'est pas le supplice qui lui donne la mort, mais bien la cause pour laquelle il la reçoit. Or, je ne vois dans Elfeg qu'un homme mis à mort par les païens, uniquement faute d'une rançon qu'il n'a pas pu, ou n'a pas voulu mettre à la charge d'autrui. Que pense votre fraternité d'un tel culte ? » Ce raisonnement trahissait le système qui l'avait inspiré ; c'était, comme l'observe Eadmer lui-même, moins le langage d'un archevêque, que celui d'un *citoyen nouveau ;* aussi ce même historien d'Anselme, tout bon Anglais qu'il fut, rectifie néanmoins l'exposition de la mort de saint Elfeg : « Le refus de la rançon, dit-il, ne fut que l'occasion de sa mort, le motif réel fut sa constance dans la foi, sa fermeté en face des barbares qui

[1] *Quæ rudis simplicitas anglicanam corruperat ab antiquo ecclesiam.* — Chron. ad an 1089, *Anglia sacra*, t. I, p. 55 ad calum.

Isti Angli inter quos vivimus quosdam sibi constituerunt sanctos quorum incerta sunt merita. — Johan. Salisb. *Vit. Ansel. Anglia sacra loco cit.*

Cum itaque martyrem non faciat pœna sed causa... cum ob hoc a paganis interemptum deprehendo quod ad redemptionem corporis sui pecuniam quæ exigebatur noluit extorquere. — *Ord. vit.* Johan. Salisb. *Loc. cit.*

qui profanaient les églises, les choses et les personnes sacrées, qui pillaient et massacraient les habitants.

Anselme put pénétrer le motif réel de l'opinion de Lanfranc. Néanmoins, il laissa de côté les raisons politiques, pour ne traiter la question que sous le rapport théologique. Défendre la légitimité du culte décerné à saint Elfeg, c'était prendre la défense des vaincus, c'était sympathiser avec leur infortune : la justice et la pitié inspirèrent la réponse de saint Anselme : « Il est évident, dit-il, que celui qui, pour une cause de second ordre, a eu le courage de sacrifier sa vie, l'aurait à plus forte raison sacrifiée, s'il se fût agi d'une cause de premier ordre. Si donc Elfeg a préféré la mort plutôt que d'enfreindre la justice, à coup sûr il n'aurait pas reculé devant ce même sacrifice plutôt que de renier Jésus-Christ. — Il est aussi bien justice qu'il est vérité ; et de même que saint Jean-Baptiste a eu la couronne du martyre, pour être mort plutôt que de renier, non pas Jésus-Christ, mais la vérité ; de même la couronne de martyre est due à saint Elfeg, parce qu'il est mort pour la justice, comme il serait mort plutôt que de renier Jésus-Christ. Voilà, très Révérend Père, mon opinion à ce sujet : elle est justifiée par la raison ; néanmoins, je la soumets à votre sagesse ; c'est à votre prudence de décider la question. » Frappé de la force et de la justesse de ce raisonnement, Lanfranc répondit : « Je reconnais bien là la subtile perspicacité de votre intelligence. J'approuve donc pleinement votre jugement ; et je déclare dès à présent que je vénérerai désormais, et ferai vénérer saint Elfeg comme un grand martyr. » Il tint parole, et il déclara légitime le culte de saint Elfeg comme *Pontife martyr*. Dès lors, ce culte fut adopté non-seulement en Angleterre, mais aussi dans toute l'Eglise catholique ; et le martyrologe romain fait mention de cette fête le 19 avril, précisément deux jours avant celle de saint Anselme, qui, par la solidité de ses raisonnements, avait assuré à l'Église d'Angleterre un saint de sa nation, malgré les ennemis jaloux, de la race normande trop fière de sa conquête.

Après un séjour de quelque temps à Canterbury, Anselme dut s'occuper des affaires de son couvent du Bec, pour les-

quelles il était venu en Angleterre. Pour cela, il dut parcourir le pays, visiter plusieurs monastères ; partout il était accueilli avec autant de vénération que de cordialité ; partout aussi il déployait la candeur et l'aménité de son caractère, s'accommodant avec bonté aux usages, à l'humeur, aux mœurs de chacun, autant qu'il pouvait le faire sans charge de conscience. Aussi captiva-t-il bientôt l'estime et l'affection de tous, moines et laïques, prêtres et séculiers. A chacun, il donnait des avis pieux qui étaient reçus comme des oracles du ciel, chacun les renfermait religieusement dans son cœur pour en faire la règle d'une vie sainte. L'entraînement en faveur d'Anselme fut même tel alors, qu'il n'y eut en Angleterre ni comte ou comtesse, ni grand seigneur qui ne crût avoir perdu tout mérite devant Dieu, s'il ne rendait quelque bon office à l'abbé du Bec. Il n'y eut pas jusqu'au Roi Guillaume lui-même qui ne voulût le voir et le fêter. Anselme fut mandé à la cour ; alors on voyait ce prince, dont le caractère dur et impérieux, dont l'humeur sombre et despotique imprimait dans toutes les ames le terreur de l'esclave, s'oublier pour ainsi dire lui-même en présence d'Anselme, renier ses penchants violents, et revêtir des formes de douceur et d'affabilité qui surprenaient tous ceux qui l'entouraient.

La réputation qu'Anselme acquit lors de ce premier voyage en Angleterre, la vénération universelle et l'amour qu'il sut inspirer à tout le monde, furent un trait de la Providence; ainsi elle préparait dès lors les voies aux événements qui devaient se dérouler plus tard et appeler Anselme sur le siége de l'Église primatiale de cette nation. Mais ces sentiments qu'il avait gravés dans le cœur des habitants, se traduisirent en largesses considérables : tous à l'envi faisaient à Anselme quelque cadeau pour son monastère. Il revint donc en Normandie chargé des dons de ses nombreux amis, et il remerciait le Seigneur de ce que ce premier voyage eût eu pour résultat d'accroître la prospérité de son cher monastère.

Mais ce n'était pas seulement par ces avantages temporels que la Providence faisait éclater la haute réputation du saint abbé du Bec : elle voulut encore signaler sa sainteté en lui

imprimant le sceau de sa toute-puissance. Il ne saurait être permis de reléguer les miracles qu'il opéra, tels qu'ils sont racontés par son biographe, au nombre de ces faits plus ou moins merveilleux, dont la pieuse croyance et la simplicité des fidèles parsemaient les légendes de saints : ceux qu'Eadmer nous raconte, reposent sur les témoignages les plus dignes de foi, et défient les rigueurs de la critique la plus difficile ; d'ailleurs, ces faits ne se trouvent-ils pas confirmés par la vénération des siècles? et le sceau des temps et de la religion ne les a-t-il pas consacrés dans l'opinion des fidèles? Nous nous bornerons à en rapporter ici quelques-uns.

Un seigneur riche et puissant, renommé par sa vaillance guerrière, et dont les terres étaient sur les confins du comté de Ponthieu et de la Flandre, avait été atteint d'une lèpre hideuse : l'horreur que la vue de son état inspirait à tout le monde, éloignait de lui ses amis et ses parents : cet homme était dans l'isolement et la tristesse. Mais là où il se voyait abandonné par les hommes, il tourna vers Dieu ses pensées et sa confiance. C'était dans la prière et l'aumône qu'il cherchait le remède de ses maux : et cette confiance salutaire le consolait de ses douleurs et des humiliations dont il était l'objet. C'est de Dieu seul qu'il attendait sa guérison. Il vit en songe un homme qui lui dit que s'il voulait recouvrer la santé, il devait se rendre au Bec, se présenter à l'abbé Anselme, et lui demander, pour boisson, l'eau dont il se serait servi pour les ablutions de la messe.

A peine réveillé, cet infortuné se rend en toute hâte au couvent du Bec, il se présente à Anselme, et lui révèle l'objet de sa venue. Anselme se récrie, et insiste fortement auprès de ce gentilhomme pour qu'il renonce à sa demande : mais celui-ci, loin de se rebuter, redouble au contraire de supplications ; il conjure l'abbé d'avoir pitié de son triste état, et de ne pas lui refuser l'unique remède qui pût, selon la promesse qu'il avait reçue d'en haut, lui rendre la santé. Cette importunité triomphe des répugnances du saint homme ; il consent, mais à condition qu'il célébrerait le saint sacrifice en secret et de grand matin. La chose étant ainsi convenue, le malade

assiste à la sainte messe avec une foi vive et ferme, il reçoit l'eau de l'ablution, la boit, et se trouve incontinent guéri de ce mal hideux. A cette vue, Anselme se hâte de congédier ce seigneur qui venait de recevoir une grâce si prodigieuse, et lui recommande de ne parler à personne de ce qui venait de se passer, de bien se garder d'attribuer cette faveur à lui-même, mais d'en rendre d'humbles actions de grâces à la miséricorde du Seigneur.

A peu près vers le même temps, un moine du couvent du Bec, frappé d'une grave maladie, se trouvait à l'extrémité : il fut aussi, lui, averti en songe qu'il recouvrerait la santé au moyen de l'eau que saint Anselme aurait bénie. Au moment où le saint abbé visitait, selon son habitude, le malade, celui-ci lui demanda instamment qu'il lui fît une aspersion d'eau bénite; puis il en but, et fut guéri sur-le-champ.

Cette sainteté si éclatante était toujours accompagnée et comme assaisonnée par une douceur, par une affabilité qui ravissait les cœurs; se pliant toujours aux commodités des autres, il portait l'indulgence jusqu'aux limites du devoir : souvent il tempérait par les ménagements de sa charité, ce qui pouvait être, en certains cas et pour certaines personnes, trop austère dans les règles de l'ordre. C'est ainsi que, tout en se faisant chérir lui-même, il faisait aussi aimer le devoir, en en rendant l'accomplissement aimable, facile et doux. Interrogé un jour par un moine sur le mérite et la récompense de ceux qui, dans les limites de la justice, s'efforçaient de conformer leur volonté aux volontés d'autrui, et quel danger au contraire encouraient ceux qui, plus soucieux de leur propre vouloir, prétendent que les autres s'y assujettissent et plient sous eux, Anselme répondit : « Celui qui s'efforce de se conformer à la volonté d'autrui, aura ceci pour récompense, c'est-à-dire, que Dieu dans l'autre vie se conformera à sa propre volonté, de la même façon qu'il l'avait fait sur cette terre; tandis que, au contraire, celui qui, esclave de sa propre volonté, cherche toujours à l'imposer aux autres, celui-là trouvera dans l'autre monde les volontés des autres en révolte éternelle contre la sienne, tout comme il a été lui-même en

révolte ouverte contre les autres, et l'oppression de leur jugement.

C'est par le moyen de ces insinuations pleines de charité et de vérité, que souvent il avait la consolation de ramener des ames égarées, ou de les raffermir dans la fidélité à leurs saints propos. Rien n'égalait la joie et le bonheur que le cœur d'Anselme, toujours si sensible, éprouvait chaque fois qu'il réussissait de ramener à Dieu des ames, jusques-là esclaves du péché et du monde[1].

[1] Les lettres qu'il écrivait dans ces occasions, étaient pleines d'une effusion de tendresse extraordinaire : nous rapportons ici celle qu'il écrivit à un gentilhomme du nom de Radulphe, qui s'était fait un grand renom de vaillance dans la profession des armes, et qui venait de se faire moine au Bec.

« A Radulphe, mon très-cher fils et frère en Jésus-Christ.

» Gloire à Dieu au plus haut des cieux, à lui qui donne la bonne volonté aux hommes sur la terre, à lui dont la droite toute-puissante, a, selon mon désir, changé la volonté de mon cher fils, en le tirant du sein des vanités du monde, et en l'appelant à la jouissance de la vérité qui ne nuit jamais, mais qui est, au contraire, utile à toute chose. Je ne te dirai que peu de mots en cette lettre, ô toi, le chéri de mon cœur, toi avec qui, plus qu'avec homme au monde, je désire de converser face à face. Je ne me dissimule pas les tentations que l'esprit malin te prépare ; car il est jaloux, il frémit de te voir délivré de ses serres. Tu ne dois donc pas être surpris s'il t'obsède, tantôt en te représentant comme écrasant le joug du Seigneur que tu as embrassé, tantôt en te flattant par le souvenir et par l'amour du siècle auquel tu as renoncé. Mais comme j'ai la plus ferme confiance dans l'appui du Seigneur contre toute l'astuce du démon, qui n'est que mensonge et faiblesse, c'est pourquoi j'espère, avec l'aide de Dieu, de te secourir et de te guider à travers toutes ces difficultés. De même aussi, je crois qu'aucun conseil ne sera plus empressé que le mien à te venir en aide. Ainsi mon ame n'aura de paix ni de repos, jusqu'à ce que je puisse voir mon très-cher fils, converser avec lui, et fortifier mon cœur contre les traits de l'esprit malin, en m'unissant à un nouveau champion du Seigneur. Je supplie donc Dieu tout-puissant qui t'a tiré du sein des vanités du siècle, je prie sa très-sainte Mère qui t'a pris sous sa protection depuis ta fuite du monde, qu'ils te préservent de tout trouble dans l'accomplissement de ton pieux dessein. Je te prie toi-même, au nom de celui qui t'a inspiré ce dessein et qui te l'a fait accomplir, de ne pas te laisser effrayer par les embûches et par les suggestions de l'ennemi ; car c'est pour triompher de toi-même qu'il multipliera ses efforts : mais le Seigneur ne permettra pas que tu sois exposé à ces tentations, sinon pour te fournir tous les moyens de te donner la victoire; car il a dit : *Personne ne sera couronné qui n'aura vaillamment combattu.* Attends donc mon arrivée ; car, Dieu aidant, je t'apporterai toutes les consolations dont tu as besoin dans tes afflictions présentes. Que le Seigneur te préserve de tout mal. — Amen. » Lib. II, epist. X.

On sera peut-être surpris de ce style mielleux, de ces paroles doucereuses

Un jeune clerc du nom de Boson de Montivillers, vint un jour au Bec pour conférer avec le vénérable abbé : il avait une intelligence vive, et un esprit subtil et délié ; mais il se trouvait embarrassé par plusieurs questions difficiles, dont il ne pouvait trouver de lui-même la solution qu'il désirait. Il vint donc auprès d'Anselme chercher des éclaircissements et la vérité. Il trouva tout ce qu'il cherchait ; et il resta si fort émerveillé de la science profonde et claire de l'homme de Dieu, qu'il ressentit pour lui une ardente affection. Dès cet instant, ce qu'il désirait avec plus d'ardeur, c'était de s'entretenir avec l'abbé Anselme. Et ce fut pour s'assurer la jouissance de cet avantage, qu'il résolut de renoncer au monde et de se faire moine au Bec, où il entra avec ses deux frères Gislebert et Rainald. Mais cette détermination ne tarda pas de soulever dans son ame une tempête si violente qu'il faillit en perdre la raison : il était troublé par un tumulte extraordinaire de pensées et d'affections mondaines ; on eût dit que la raison lui échappait. Plongé dans de telles angoisses, il va trouver Anselme, et lui expose ses afflictions. Le saint abbé écouta tout avec calme et douceur, puis il se contenta de dire au jeune homme ces deux mots : *Allez, mon fils, le Seigneur a pitié de vous.* Ces paroles produisirent instantanément un changement radical : la paix rentra en son ame, et avec elle, la joie et le bonheur d'être délivré de si terribles angoisses. Depuis lors, ce même Boson s'attacha étroitement à la personne d'Anselme, il le suivit dans son premier voyage en Angleterre ; de retour au Bec, il succéda à Baudric, comme prieur du monastère, dont il fut plus tard le quatrième abbé.

Ces occupations si nombreuses et si variées dans sa dignité d'abbé, et les rapports de tout genre qu'il était obligé d'entretenir au dedans et au dehors, ne l'empêchaient cependant pas de maintenir une correspondance assidue avec les personnages les plus marquants de l'époque. Le célèbre Hugues, archevêque

qui fourmillent dans cette lettre; mais cela s'explique par le caractère même de saint Anselme, par son admirable simplicité, et par l'ardente sensibilité de cette ame belle et pure.

de Lyon, celui que le pape Grégoire VII avait jugé digne de la tiare, lui ayant demandé quelques-uns de ses ouvrages, surtout le *Monologe* et le *Prosloge* qui faisaient plus de bruit alors, Anselme les lui envoya avec la lettre suivante, qui témoigne des liens d'estime affectueuse qui unissaient ces deux grandes ames[1] : « Si je voulais exprimer, dit-il, combien je ressens d'honneur et de joie de votre précieuse amitié, peut-être mes paroles sembleraient-elles exagérées, elles seraient cependant bien au-dessous de la vérité ; mais ce que je ne puis assez exprimer dans ma lettre, je le refoulerai dans le fond de mon cœur, et, Dieu aidant, je le conserverai comme un trésor. J'envoie donc à Votre Sainteté, par l'intermédiaire de deux de nos frères qui vous ont en grande vénération, mes deux écrits, que vous demandez : si je vous les envoie, c'est bien moins pour mon propre avantage que pour obéir à votre volonté. C'est pourquoi, s'il vous arrive de regretter le temps que vous aurez mis à les lire, sans y trouver ce que vous y aurez cherché, attribuez-en la faute à vos désirs non satisfaits, plutôt qu'à mon intention de les satisfaire. Quant aux questions sur lesquelles j'avais l'intention d'écrire, selon les exhortations de Votre Révérence, si je vous disais combien de soucis m'ont empêché de le faire, vous auriez peine à le croire, ne connaissant pas les détails de mes occupations, qui absorbent tout mon temps. Néanmoins, aussitôt que j'aurai assez de loisir pour le faire, je m'empresserai d'en donner avis à Votre Prudence. Les frères susdits, se lamentant de la destruction intérieure de leur monastère, me chargent de vous demander que vous leur donniez consolation et appui dans leurs tribulations : mais comme votre sagesse n'a pas besoin de mes conseils, de même votre bienveillance n'a pas besoin d'être stimulée par mes prières. Toutefois, si vous me le permettez, je vous dirai ce qui peut leur être avantageux, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de rétablir l'observance monastique dans

[1] On voit aussi par cette lettre, le motif qui le porta à prendre dans le titre de ces deux ouvrages la qualité d'abbé, ce qu'il n'avait jamais fait jusque-là.

leur église sous la direction régulière d'un abbé local : je pense qu'il leur convient, pour le moment, de choisir eux-mêmes, avec votre permission, le lieu où ils pourront vivre, provisoirement, selon leur vocation religieuse, plutôt que de les forcer de rester là où ils sont, de peur que, n'y trouvant que la privation de toute ressource tant pour l'ame que pour le corps, ils y vivent sans profit, ou désertent ce lieu que l'indigence leur aurait rendu intolérable. — Que si j'ai ajouté le titre d'abbé à l'intitulé de mes ouvrages, je l'ai fait non pas certes par vaine ostentation, mais uniquement pour éviter toute équivoque de nom[1]. » Peu de temps après, il écrivit au même archevêque Hugues pour lui dire qu'il avait changé le titre à deux de ses ouvrages, qu'il lui avait envoyés avec la lettre précédente. « Le poids de votre autorité me porte à faire quelque cas de mes œuvres qui d'ailleurs n'auraient eu aucun prix à mes yeux. Puisque Votre Grandeur estime tant mes écrits au point de me les demander pour les lire, je suis heureux qu'ils renferment quelque chose qui plaise à un si grand homme que vous. C'est pourquoi, sans paraître ridicule à vos yeux, j'ai pensé qu'il convenait mieux de leur donner un autre titre. Je prie donc Votre Sainteté, si vous avez encore ces écrits, de retrancher à leur titre ces mots *de la raison de la foi* comme superflus, et de les remplacer par ce mot seul *monologium;* et de donner à l'autre pour titre ce mot *Proslogium* au lieu de celui de *Alloghium,* et de corriger la fin de la préface du second de ces Ouvrages selon le changement de cet intitulé... Il n'est ni nécessaire, ni même convenable à la brièveté de cette lettre de vous exposer les motifs qui m'ont porté à faire cette variante : je le ferai cependant, sitôt que votre paternité m'en aura exprimé le désir; car je serai toujours empressé de vous soumettre les écrits que le Seigneur m'aura donné la pensée d'écrire. Mon cœur conservera toujours comme un précieux trésor, le souvenir et l'affection qu'il vous a voués à jamais ; j'espère que Votre Sainteté voudra me conserver la sienne[2]. » Ce fut dès ce moment que des rapports.

[1] Lib. II, epist. 11e p.

[2] Lib. II, epist. 17.

commencés par la science, continuèrent dans une constante et solide amitié, cimentée par des lettres affectueuses, par des travaux communs pour la défense de la sainte cause de l'Eglise contre l'oppression des Princes séculiers.

Nous avons dit plus haut que plusieurs grandes dames s'étaient retirées auprès du couvent du Bec, pour se consacrer à Dieu sous la direction spirituelle d'Anselme : d'autres dames d'un rang plus élevé encore, tout en restant dans le monde retenues par les devoirs de leur dignité princière et de leur famille, s'étaient aussi placées sous la direction du saint abbé : cette direction nourrissait une correspondance ascétique, dont il nous reste plusieurs lettres. Anselme leur donnait des règles de conduite, les aidait à progresser dans la sainteté, malgré les difficultés et même les dangers qui les entouraient de toute part ; c'est ainsi qu'il écrivait à *Adèle,* Comtesse de Blois et sœur du roi Henri, qui s'était employée si activement pour sa dernière réconciliation avec ce Prieur[1]; — à *Clémence* d'Aquitaine[2], à la comtesse *Barilée*, femme de Hugues de Gournai[3], à la comtesse *Ade,* veuve de Willerm Crespin, lesquelles s'étaient fixées près du Bec : mais celle à laquelle il écrivit plus souvent, et qui avait placé en lui toute sa confiance, c'est Ida, comtesse de Flandre. — Il nous reste six lettres que saint Anselme lui adressa sur des sujets de haute piété[4]. Voici les maximes qu'il lui inculquait : *Quiconque ne s'efforce de monter au degré supérieur de la sainteté, ne pourra se maintenir à celui où il sera déjà arrivé : c'est pourquoi il est nécessaire de toujours avancer, sous peine de rétrograder.* (Epist. 37, lib. II.) — *Ne vous croyez jamais assurés d'être dans le nombre des élus... et lors même que vous auriez quelque raison de le croire, ne cessez pas pour cela de craindre... gardez-vous donc de laisser votre ferveur primitive, mais enflammez-la toujours davantage comme si chaque jour vous ne faisiez que commencer l'œuvre de votre sanctification* (Epist.

[1] Lib. I, epist. 77, pag. 37. App. epist. 4, pag. 166.
[2] Lib. III, epist. 59, pag. 94. [3] Lib. III, epist. 138, pag. 124.
[4] Lib. I, epist. 73, pag. 36. Lib. II, epist, 24, pag. 49, et epist. 37, pag. 55. Lib. III, epist. 18, pag. 75; epist. 56, pag. 93, et epist. 58, pag. 94.

18, lib. III). C'est dans le même esprit qu'il écrivait aux pieuses femmes qui s'étaient consacrées au service de Dieu dans la vie monastique[1] : à *Mathilde* abbesse de Winchester[2], à une autre *Mathilde* abbesse du monastère de la Trinité de Caen[3], et surtout à l'abbesse du monastère de Saint-Edouard en Angleterre, nommée *Eulalie*[4]. Il fournissait aussi des règles de conduite aux plus grands seigneurs qui s'adressaient à lui à ce sujet : il écrit à Robert, comte de Flandre, pour l'exhorter à marcher de plus en plus dans les voies de la justice : il lui dit : « Plus ceux à qui Dieu a commis le gouvernement de la terre sont élevés en puissance, plus ils doivent observer rigoureusement la justice ; autrement, loin d'aider le genre humain et de sauvegarder la société, ils la troublent, car il est écrit *que les puissants seront plus rigoureusement châtiés.* Que votre puissance donc observe la justice dans chacun de ses actes ; et faites miséricorde aux autres, si vous voulez que les autres vous la rendent. » Cette correspondance spirituelle appartient à cette partie de la vie de saint Anselme que nous avons retracée jusqu'ici ; il était alors au Bec, soit comme prieur, soit comme abbé.

Saint Anselme, à l'époque de son histoire où nous sommes arrivé, était dans la soixantième année de son âge. A l'âge de vingt-sept ans, il était entré au Bec où il était resté pendant trois ans simple moine, depuis sa profession faite dans les mains du vénérable Maurille archevêque de Rouen. Il avait rempli la charge de prieur, depuis le départ de Lanfranc pour l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, pendant quinze ans. Promu au siége abbatial, il l'avait occupé pendant le même espace de quinze ans. Si jusque-là sa sphère d'action avait été restreinte, sa forte intelligence et sa charité inépuisable s'en étaient en quelque sorte dédommagées : celle-ci, en gagnant les cœurs et en les attirant à Dieu par la douceur et l'indulgence ; celle-là, en s'élevant dans les plus hautes régions des sciences divines,

[1] Lib. III, epist. 127, pag. 121. [2] Lib. III, epist. 30, pag. 80.
[3] Lib. III, epist. 84, pag. 104.
[4] Lib. III, epist. 125, pag. 120. Lib. IV, epist. 12, pag. 169 et epist. 13. Ibid. append. epist. 24, pag. 173.

dans la contemplation de la Divinité, et en employant la raison au service de la foi, pour déduire des principes révélés toutes leurs conséquences logiques : ce fut là le fond de son système, et le mérite de ses écrits admirables.

Maintenant, nous touchons à une époque qui amena de grands changements dans la condition d'Anselme. La conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard duc de Normandie venait de s'accomplir (1066). Ce grave événement doit être étudié sous toutes ses faces, soit parce qu'il a été la cause déterminante de la nouvelle position de notre saint, soit parce qu'il a été le milieu dans lequel il a vécu et combattu pendant le reste de ses jours. Nous croyons donc indispensable à notre sujet, à l'intelligence des événements qu'il nous reste à raconter, de faire ici à grands traits le tableau de cette conquête : nous imiterons en cela l'exemple de tous les historiens qui ont écrit l'histoire de saint Anselme et de son temps.



CHAPITRE V.

Edouard, le dernier des rois saxons. — Serment d'Harold, fils de Godwin, à Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie. — Conquête de l'Angleterre par Guillaume et les Normands. — Le pape Alexandre II lui donne une bannière bénite. — Bataille d'Hastinghs. — Première suite de la conquête. — Vexation contre la race anglo-saxonne vaincue. — Mort de Guillaume-le-Conquérant. — Son caractère. — Les impôts et le *Domesday-book*.

Hardikamut, le dernier roi de race danoise, venait de mourir subitement dans un festin de noces (1041) : les Anglo-saxons, sans laisser le temps aux Danois de se réunir pour élire un roi, se soulevèrent et les chassèrent du sol anglais, qu'ils avaient tenu sous leur domination pendant un quart de siècle (1017 à 1041). Godwin et son fils Harold jouèrent, à la tête de la nation soulevée, le premier rôle dans cette guerre d'affranchissement national : Godwin, s'il l'eût voulu, aurait pu se faire nommer roi par les Anglais, à coup sûr il eût réuni tous les suffrages : mais il aima mieux tourner les regards du peuple sur un homme dont le sang et les malheurs devaient captiver les sympathies des Anglais. Il proposa Edouard, fils aîné d'Ethelred, celui-là même dont il était accusé d'avoir trahi et fait mourir le jeune frère Alfred. Edouard avait passé toute sa jeunesse hors de l'Angleterre, jeté en exil par l'invasion danoise, mais il était de race anglaise, de caractère doux et inoffensif, et de plus étranger aux événements récents. La nation réunie à Ghillingham délibéra de lui envoyer des messagers pour lui offrir la couronne. Il se trouvait alors à la cour de Guillaume-le-Bâtard duc de Normandie, auprès duquel il s'était réfugié : les rapports de parenté qui existaient entre eux lui avaient suggéré ce choix, car sa mère était sœur de Richard II duc de Normandie, grand-père du duc Guillaume : le fils

d'Ethelred était donc cousin issu de germain de Guillaume, qui, en effet, le reçut à sa cour de Rouen avec toutes les marques d'une sincère affection. Ainsi Edouard, fils d'une normande, élevé en Normandie depuis son enfance, en avait adopté les mœurs et le langage.

Edouard vint en Angleterre, suivi d'un petit nombre de Normands[1]; à peine arrivé il fut sacré roi. Il épousa alors Edithe, fille de Godwin en reconnaissance de ce qu'il lui avait fait décerner la couronne, mais dont il commençait néanmoins à redouter la puissance (1041). Depuis lors, Edouard se laissant dominer par la faiblesse de son caractère et par ses habitudes et amitiés de jeunesse, les Normands envahirent peu à peu les emplois de l'Etat. Le clergé même de Normandie venait en foule à la cour d'Edouard; insensiblement, les mœurs et le langage normands prévalurent, et bientôt l'esprit anglais avait presque disparu : la race indigène était blessée de ces changements sous un roi national; mais elle était irritée de l'insolence des étrangers : elle se souleva (1048).

L'occasion de ce soulèvement fut la visite qu'Eustache, comte de Boulogne, fit à Edouard. Ce seigneur avait épousé la sœur du roi déjà veuve de Gaulthier de Mantes : l'arrogance sanguinaire d'Eustache et de ses compagnons provoqua un soulèvement général, dont la cause fut rejetée sur Godwin; il fut cité à comparaître au banc du roi, mais il refusa. Eustache fut obligé de repasser la Manche, bien que l'armée d'Edouard eût étouffé le soulèvement. Ce succès enorgueillit davantage les Normands dont l'insolence n'eut plus de bornes. Ils reprirent leurs allures arrogantes et leur suprématie sur les gens du pays; ils s'emparèrent de toutes les charges et remplirent tous les emplois. Un moine de Jumiège devint archevêque de Canterbury dont le siége fut enlevé à l'archevêque légitime Stygand, de nation anglaise : un autre Normand du nom de Guillaume fut fait évêque de Londres.

Tel était l'état de l'Angleterre, devenue Normande sous un roi anglais, lorsqu'un nouvel hôte vint visiter le roi Edouard

[1] Henrici Hunting. Hist. lib. VI, *apud rer. angl. scrip.* t. III, pag. 365.

avec une suite nombreuse et brillante[1], c'était Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie.

Guillaume était fils bâtard[2] du duc Robert qui l'avait eu d'une jeune fille de Falaise, fille d'un tanneur, nommé Arlète (par corruption du nom danois Herlève). Robert étant allé en pèlerinage en Terre-Sainte, où il mourut, pria les barons de Normandie de reconnaître son fils Guillaume pour régent, déclarant dès lors que c'est à lui qu'il laissait son héritage. Les barons consentirent aux désirs du duc Robert et jurèrent fidélité à Guillaume. Mais le jeune fils de Robert et d'Arlète était ambitieux; et il est probable que pendant le séjour qu'Edouard avait fait auprès de lui, il lui avait fait promettre, en retour de l'hospitalité qu'il lui avait donnée et en reconnaissance de sa parenté, qu'il l'aurait fait héritier du royaume d'Angleterre s'il n'avait pas de descendance[3]. Il y a lieu de croire que ce fut cette promesse qui le détermina à visiter Edouard en Angleterre (1051).

En parcourant l'Angleterre, Guillaume put se croire en Normandie : des normands commandaient la flotte anglaise ancrée au port de Douvre ; à Canterbury des troupes normandes formaient la garnison de la ville et du fort[4] : une foule de Normands vinrent le saluer en habit de capitaine ou de prélat; la langue normande retentissait partout à ses oreilles ; ses yeux ne voyaient que des usages normands, et la cour du roi

[1] Cum multo militum apparatu... Ad civitates et castella regia circumduxit. *Ingulf Croyland* apud rerum angl. Script. t. I, pag. 15, edit. Gale.

Cet Ingulph, que nous aurons plus d'une fois à citer dans cette digression, était un moine qui avait su captiver la confiance du Conquérant, et qui remplissait auprès de lui l'office de secrétaire; il fut son biographe et l'historien de la conquête.

[2] Guillaume, loin de rougir de son origine illégitime, en prit au contraire le surnom, qu'il affichait même en tête de ses édits et autres actes publics. *V. Charles des ducs de Norm.*, recueillies par D. Bouquet de Sainte-Marie, t. II, pag. 571. Chron. de Saint-Denis. *Recueil des hist. de France et des Gaules*, t. XI, p. 40.

[3] L'historien de Guillaume, Ingulph, repousse ce soupçon, et il dit formellement que : *de successione autem regni spes adhuc aut mentio nulla acta inter eos fuit*. Loc. cit. Mais les historiens sont d'accord à admettre ce soupçon.

[4] *Castellum in Dornberniæ clivo.* — Roger de Howed, *Annal.* pars. I, apud rer. angl. script. pag. 441, edit. Savile.

d'Angleterre Edouard semblait celle du duc de Normandie, de sorte que Guillaume parut en Angleterre plus roi qu'Edouard lui-même. Il n'en fallait pas tant pour le raffermir dans ses projets ambitieux : mais sa politique était de tout cacher, et d'attendre, car la disposition des esprits lui était un gage de succès dans un avenir peu éloigné. Edouard, de son côté, feignait de ne s'apercevoir de rien, et il faisait à son hôte un accueil vraiment royal. Guillaume retourna en Normandie, caressant de plus en plus dans son imagination ambitieuse des projets de conquête, auxquels son voyage venait de donner plus de consistance et plus de chances de succès.

Un nouveau soulèvement national éclata dans le courant de l'été suivant (1052). Le sort des armes obligea Edouard à pactiser presque d'égal à égal avec Godwin et les mécontents : une réconciliation fut conclue[1] : Godwin donna en otage son fils Ulfnoth et un de ses neveux fils de Sweyn qui furent envoyés auprès de Guillaume en Normandie, où ils furent retenus presque en état de captivité. Au premier bruit de cette réconciliation, les Normands favoris d'Edouard, Robert de Canterbury, Guillaume de Londres se hâtèrent de repasser sur le continent : cette réconciliation dura néanmoins jusqu'à la mort d'Edouard : celui-ci reprit auprès de lui Harold et lui rendit son amitié, surtout depuis la mort tragique de son père Godwin[2]. Le calme sembla rentrer dans la cour d'Edouard, et dans le cœur des Anglo-Saxons.

[1] *Decreverunt ut pax obsidibus confirmaretur*. Chron. saxon.

[2] Godwin était inculpé de la mort d'Alfred. Un jour, se trouvant à la table d'Edouard, un des laquais lui versant à boire, trébucha, mais il se retint fortement sur l'autre jambe. *Eh bien!* dit Godwin en souriant au roi, *le frère est venu au secours du frère. — Sans doute*, reprit le roi d'un ton irrité, *le frère a toujours besoin du frère, et plût à Dieu que le mien vécut encore!* Godwin crut que ces mots de reproches amers étaient lancés à son adresse, et il répondit : « *Sire, d'où vient qu'au moindre souvenir de ton frère, tu me fais toujours un mauvais visage? Si j'ai contribué, même indirectement à son malheur, fasse le Dieu du ciel, que je ne puisse avaler ce morceau de pain.* » Il mit le pain à sa bouche, s'étrangla et mourut. V. Henrici Hunting. *Hist.* lib. VI, *apud rer. angl. script.* pag. 366, edit. savile. Willtet Malmersb. *gest. reg. angl.* lib. II. Roger de Hoevid, *annal.* — Aug. Thierry, *hist. de la conquête*. t. I, liv. III, pag. 211.

Ce fut vers ce temps qu'eurent lieu les démêlés entre Edouard et la cour de Rome. Cet incident qui touche de si près à l'histoire du siége primatial de Canterbury, et par conséquent, à ceux qui, peu après, vinrent l'occuper, Lanfranc et Anselme, mérite d'être rapporté ici en raccourci.

Après la fuite de Robert de Canterbury, le vœu populaire avait élevé à sa place sur le siége primatial un anglais, Stygand. A cette nouvelle, Robert avait pris la route de Rome où il se plaignait de ce que les Anglais avaient violé son caractère sacré; et il accusa Stygand comme usurpateur et comme intrus. Ces accusations furent accueillies à Rome (1058), et l'on fit un crime à Stygand de s'être servi du *Pallium* que Robert, dans la précipitation de sa fuite, avait laissé à Canterbury ; Robert fut déclaré légitime archevêque de Canterbury[1], et Stygand intrus. Dès que Robert fut parti pour Rome, Stygand s'aperçut de l'embarras de sa position ; il s'empressa de demander à Rome le Pallium. Au moment où cette demande parvint à Rome, cette ville était au pouvoir de l'antipape Benoît X qui l'accorda, en vue de se captiver l'adhésion et l'appui de la nation anglaise. Mais bientôt eut lieu l'élection d'un pape légitime (1059), qui annula tous les actes de l'antipape ; ainsi Stygand se trouva de nouveau sans *Pallium*, et fut cité à venir à Rome justifier sa conduite devant le Saint-Siége : mais il ne s'empressa pas d'obéir à cette sommation.

Ces démêlés au sujet de Stygand se débattaient à Rome, précisément au moment où Lanfranc se trouvait dans cette ville et qu'il y traitait d'un arrangement au sujet du mariage de Guillaume avec sa parente Mathilde[1]. « Il paraît, dit à ce sujet Augustin Thierry[2], que les prétentions respectives du clergé romain et du duc de Normandie sur l'Angleterre, la possibilité de les faire valoir en commun, furent dès lors le sujet de sérieuses négociations. L'on ne songeait peut-être pas encore

[1] *Cum apostolicis litteris rediens.* — Ranulph Higd. Polycron. lib. VI apud rer. angl. script. t. III, pag. 279, edit. Gale. — Willeln. Malmersb. gestis pont. angl. lib. I, apud rer. angl. script. pag. 204, edit Savile.

[2] Aug. Thierry. *Hist. de la conquête de l'Angleterre* par les Normands. t. I, liv. III, pag. 220.

à un envahissement par les armes ; mais la parenté de Guillaume avec Edouard semblait un grand moyen de succès, en même temps qu'un titre incontestable aux yeux des Romains, qui favorisaient par toute l'Europe les maximes de l'hérédité contre la pratique des élections[1]. »

Deux années de paix dans toute l'Angleterre s'étaient écoulées, quand une circonstance, de peu de valeur en elle-même et inspirée par l'affection fraternelle, vint fournir à Guillaume l'occasion de faire éclater ses desseins dont le succès devait changer les destinées d'une grande nation.

Harold vivait paisiblement et avec honneur à la cour du roi Edouard. Un jour, il eut la pensée de passer en Normandie pour y visiter son frère et son neveu, otages donnés par Godwin son père, lors de sa réconciliation avec le roi Edouard, et confiés à la garde de Guillaume de Normandie. Il demanda la permission à Edouard : celui-ci, l'esprit plein de sombres pressentiments sur les suites de ce voyage, refusa d'abord, et chercha de dissuader son beau-frère par toute sorte de raisons personnelles et nationales ; il taxait, et avec raison, de témérité ce projet qui allait jeter aveuglément Harold dans les mains de l'homme le plus ambitieux qu'il connût. Ces sages avis furent inutiles : Harold persista dans son funeste projet et s'embarqua avec une suite peu nombreuse. Après un accident de mer qui le fit tomber dans les mains de Guy comte de Ponthieux (1065), il fut réclamé par le duc de Normandie, et arriva à la cour de Guillaume. Celui-ci le reçut avec d'autant plus de joie qu'il voyait en son pouvoir l'unique homme dont le rang, la puissance et la bravoure personnelle pouvaient faire échouer ses desseins ambitieux. Un jour, après l'avoir comblé de caresses et de fêtes, il lui manifesta la promesse qu'Edouard, étant encore auprès de lui en Normandie, lui avait faite de le nommer son héritier au trône d'Angleterre, si jamais il y remontait un jour, et si le Ciel ne lui donnait pas d'enfant. Ces deux conditions se vérifiaient alors ; et il promit à Harold tout ce qu'il pouvait désirer s'il l'aidait à obtenir l'objet des

[1] Mabillon, *Annal. ord. S. Bened.* cap. 87.

promesses d'Edouard, et s'il épousait sa fille Adélize. C'était attaquer de front les droits d'un compétiteur légitime et vaillant.

A cette ouverture inattendue, Harold reconnut, mais trop tard, la sagesse des pressentiments et des avis d'Edouard ; il s'aperçut du piége et du péril dans lequel il s'était si aveuglément jeté[1] et il acquiesça de bouche aux demandes du Normand. Mais celui-ci ne pouvait se contenter de ces assurances verbales, il lui fallait la foi du serment. Il rassemble sa cour à Bayeux, et là en présence des barons, il somme Harold de confirmer par serment les promesses et le consentement qu'il lui avait donnés. Harold consterné, mais ne voyant aucun moyen possible de se soustraire à cette violence morale, prête le serment fatal devant deux riches reliquaires placés sur un tapis sous lequel Guillaume avait fait cacher un tas de reliques sacrées recueillies dans toutes les églises du voisinage. Harold s'était soumis à l'impérieuse nécessité : en reconnaissance de ce consentement confirmé par serment, Guillaume le charge de présents magnifiques. Harold consterné de ce qui venait de lui arriver, plus consterné encore des pressentiments d'un avenir sanglant, reprend la route de l'Angleterre.

Harold, de retour en son pays natal, révèle à Edouard tout ce qui venait de se passer en Normandie entre lui et Guillaume. A cette nouvelle, le roi en reste frappé de douleur ; il s'abandonne à de sombres gémissements sur les malheurs qui allaient fondre sur lui-même et sur la nation[2]. Cet incident s'ébruita bientôt, et dès lors un grand abattement s'empara de la nation entière, des bruits sinistres couraient de bouche en bouche, les esprits s'abandonnaient à la prévision d'immenses malheurs prêts à fondre sur la patrie[3]. Ce fut le coup de mort

« *Sensit Haroldus in his periculum undique, nec intellexit quo evaderet.* » Eadm. vita S. Anselm. hist. nov. lib. I, pag. 5.

[2] *Nonne dixi tibi.... me Willelmum nosse, ait?* — Eadm. loc. cit. — Roger de Hoved. annal. pars. I, apud rer. angl. script. pag. 449, edit. Savile.

[3] *Venient super gentem Anglorum mala qualia non passa est ex quo venit in Angliam usque ad tempus illud.* — Johan de Fordun, *Scoti chronicon.* Lib.IV, cap. 36, pag. 349, edit. Hearni

Insperatum eis à Francia adventurum Dominum quod et eorum excellentiam

pour l'infortuné et imprévoyant Edouard. Sa santé déclina insensiblement : le patriotisme se réveillait en lui comme un remords sur le déclin de ses jours. Sur son lit de mort, il déclara aux chefs de la nation, qui le consultaient sur le choix de son successeur, que personne n'était plus digne du trône que Harold. Il mourut. Harold fut, en effet, élu le lendemain des pompes funèbres rendues au cadavre d'Edouard[1] et il fut sacré par l'archevêque Stygand. L'Angleterre entière applaudit à ce choix national ; et les commencements de ce règne furent marqués par un retour complet aux usages nationaux.

Des espions eurent hâte d'informer Guillaume de l'avènement du fils du Godwin au trône d'Angleterre. Aussitôt, il envoya un message à Harold pour le sommer de remplir le serment qu'il lui avait prêté. Harold s'y refusa, alléguant que le serment lui avait été arraché de force, que, d'ailleurs, il avait été élu légitimement par les grands du royaume, et sacré selon les rites prescrits. Quant à son mariage, il déclara qu'au lieu de la fille de Guillaume, il épousait une saxonne, selon le vœu de la nation, la sœur d'Edwin et de Morkar, appelée Edithe. Cette réponse devait faire éclater la rupture, et Guillaume jura que dans l'année il viendrait en Angleterre exiger toute sa dette, et punir le parjure[2]. La guerre fut déclarée. Dès lors, il s'occupa avec une agitation fébrile de réunir tous les moyens d'assurer le succès de cette grande entreprise.

Les négociations que Lanfranc avait nouées à Rome furent poussées avec plus d'activité, depuis que Guillaume avait

deprimeret in perpetuum et honorem sine termino eventilaret. Chron. Johan Bronton apud rer. angl. script. t. I, col. 909, edit. Selden.

Dira et diuturna mala ab externis gentibus esse passurum. — Osbern. vit. S. Dunstani, angl, sacra, t. II, pag. 118.

[1] *Comes Haroldus unanimi omnium consensu in regem eligitur, quia non erat eo prudentior in terra, armis magis strenuus, legum terræ sagacior, in omni genre probitatis cultior.* — Vita Haroldi, chron. angl. Norm. t. II, pag. 243.

[2] Sciret se ante unum annum emensum ferro debitum vendicaturum ; illuc iturum quo Haroldus tutiores se pedes habere putaret. — Willel. Malmers. gest. regum angl. lib. III, apud rer. angl. script. pag. 99, edit. Savile. — Hist., Ingulphi Croyland, apud rer. angl. script. t. I, pag. 68. Edit. Gale. — Math. Paris, t. I, pag. 2

envoyé un diacre de Lisieux auprès du Saint-Siége porteur d'une accusation formelle contre Harold du double crime de sacrilége et de parjure, du meurtre du jeune Alfred, frère du roi Edouard, et de l'expulsion de l'archevêque Robert. Harold fut sommé de se justificier devant la cour de Rome, mais il en déclina la compétence et refusa d'obéir à cette sommation[1]. Le procès fut porté devant les cardinaux ; la plupart ne trouvaient pas les griefs ni assez prouvés, ni assez plausibles pour motiver une condamnation qui aurait exclu Harold du trône. Mais l'influence d'Hildebrand, qui était alors l'ame des conseils du pape Alexandre II, triompha de ces hésitations. C'est Hildebrand lui-même qui déclare qu'il eut à vaincre une forte opposition[2]; aux termes de la sentence prononcée par le Pape lui-même, il était permis au duc Guillaume d'entrer en Angleterre, pour ramener ce royaume à l'obéissance au Saint-Siége, y rétablir à perpétuité l'impôt du *denier de Saint-Pierre*[3]. Une bulle d'excommunication contre Harold et ses adhérents, fut remise au messager de Guillaume ; on y joignit une bannière de l'Eglise romaine bénite par le Pape, et un anneau contenant un cheveu de saint Pierre, enchâssé dans un diamant de grand prix[4]. Cet étendard bénit était le même que, peu d'années auparavant, les normands Raoul et Guillaume de Montreuil avait arboré sur les châteaux de la Campanie[5].

Pendant que tout ceci se passait à Rome, Guillaume ne perdait pas un instant, et n'épargnait aucun moyen pour engager les Normands à s'associer à son entreprise. Il eut beaucoup de peine à vaincre leur répugnance; mais il finit par les gagner tous en flattant la cupidité ou l'ambition de chacun. Il n'eut plus dès lors qu'à aviser aux moyens de

[1] *Judicium papæ parvipendens.* — Ingulf. Croyland, *loc. cit.*

[2] Qua pro re a quibusdam fratribus pene infamiam pertuli submurmurantibus quod ad tanta homicidia perpetranda tanto favore meam operam impendissem. — Greg. VII. epist. apud script. rer. gall. et franc. t. XIV, pag. 612.

[3] Chron. de Norm. Recueil des hist. de France, t. XIII, pag. 217.

[4] Guill. Pict. apud script. rer. Norm. pag. 197 — Math. Paris, t. I, pag. 2.

[5] Ord vit. hist. eccl. apud script. rer. Norm. pag. 473. — Fleury hist eccl. t. XII, pag. 400.

réunir son armée et de la jeter au delà de la Manche, sur cette Angleterre qu'il voulait conquérir. Durant tout le printemps et l'été de cette année 1066, les ports de Normandie affluaient d'aventuriers accourus de toute part, même des vallées lointaines des Alpes ; il y avait une foule d'artisans de toute profession pour préparer les moyens de transport. Le rendez-vous des navires et des gens de guerre était l'embouchure de la Dive. L'armée monta sur la flotte, mais pendant un mois entier, les vents contraires en retardèrent le départ, et la rejetèrent à l'embouchure de la Somme, au mouillage de Saint-Valéry. Le vent ayant changé au point du jour du 27 septembre, par un temps magnifique, on fit les derniers préparatifs du départ, et, au couchant du soleil du même jour, la flotte appareilla.

Pendant que ce grand armement se préparait en Normandie, Harold avait repoussé du sol anglais le norwégien Harold, et son propre frère Tosti qui s'était allié à Guillaume et aux étrangers, et qui voulaient tenter par un autre côté l'envahissement de l'Angleterre. Mais ce triomphe éphémère ne pouvait balancer la crainte que lui inspirait l'expédition normande.

Guillaume aborda à Pewensey, près de Hastings, le 28 septembre 1066, trois jours après la victoire que Harold venait de remporter dans le nord sur les Norwégiens. Au moment où le Normand mit le pied sur le sol anglais, il trébucha : cet incident fut pris par ses compagnons comme un signe de mauvais augure, et déjà ils recommençaient de murmurer : Guillaume s'en aperçut : *Ce n'est rien,* dit-il en souriant, *seulement, je me suis baissé pour prendre de ma main possession de cette terre, et, par la splendeur de Dieu, je jure que tant qu'il y en a, elle est à nous*[1].

Harold était à Yorck, blessé et se reposant de ses fatigues, quand un messager vint en toute hâte lui annoncer le débarquement des Normands. Il se mit en marche vers le sud avec son armée victorieuse, et il donna ordre à tous les chefs de

[1] Le Roman *Le Rou*, t. II, pag. 152. *Seignors, par la resplendor Dè, La terra ai as dous mainz seizie : tote est nostre quant qu'il i à.*

milice de venir avec leurs gens d'arme le rejoindre à Londres. Mais il n'eut pas la patience de les attendre ; il courut à Hastings où il se retrancha avec des forces quatre fois moindres que celles du duc Guillaume. Le Normand lui fit faire de nouvelles sommations ; mais Harold, fort de son droit et de son patriotisme, repoussa toutes les ouvertures. La bataille s'engagea le lendemain. Le choc des Normands avec leur cri de guerre : *Notre-Dame! Dieu aide! Dieu aide!*[1] fut d'abord repoussé avec perte ; mais un stratagème de Guillaume ramena les chances du combat et décida de la victoire. Les Anglais furent taillés en pièce : Harold resta mort sur le champ de bataille ; ses deux jeunes frères furent tués aux pieds de leur bannière nationale. Les débris de l'armée anglaise sans chef et sans drapeaux prolongèrent la lutte jusqu'à la fin du jour ; puis ils se dispersèrent vers le Nord. Le corps de l'infortuné Harold resta longtemps sur le champ de bataille, perdu parmi les morts : sa mère Ghitta tout éplorée le chercha en vain ; mais il fut reconnu par une jeune femme du nom d'*Edithe*[2]. Le champ de bataille a conservé ce nom jusqu'à ce jour : Guillaume y fit construire, aussitôt après sa victoire, un magnifique monastère auquel il donna le nom de Bathl-abbay[3].

L'armée normande s'avança vers Londres par la grande voie romaine que les Anglais appelaient *Wethinger-Street*. Mais les Anglo-saxons n'étaient rien moins que disposés à se soumettre : ils se donnèrent pour chef le jeune *Edgar* l'Etheling

[1] *Diex aïe! Diex aïe!* Roman-le-Rou, loc. cit. chron. de Norm. — Recueil des hist. de France, t. XIII, page 234. — Un moine a conservé la description en vers de cette célèbre bataille. *Widonis carmen de Hastings prælio*. Chron. angl. Normand. t. III, page 45.

[2] *Currunt ad cadavera, et vertentes ea huc et illuc donec regis corpus cognoscant ; non valente... mulierem, quam ante susceptum regnum dilexerat Editham cognomento Collum Cigni secum adduxere.* — De invent. S. Crucis Walthanensis. — Chron. angl. Norm. t. II, page 240.

[3] *Locus vero ubi pugnatum est exinde bellum usque hodie vocatur.* — Willelm. Gemet. hist. Norm., apud script. rer. Norm. — *Locum qui nunc bellum nuncupatur.* Monast. Angl. Dughdale, t. I, page 311. — *Bataille, Battaghe, Battle*, selon l'orthographe moderne. *Charta Willem conquæstoris* in notis ad Eadmeri, hist. nov.

(l'illustre) neveu du roi Edouard : la discorde se glissa bientôt dans leurs rangs. Guillaume sut en profiter par l'intermédiaire d'*Ansgar, officier du palais* d'Edgar, qu'il avait connu à la cour d'Edouard, et qui amena les barons à se soumettre, de crainte de plus grands malheurs. Il y eut même une espèce d'entraînement populaire en faveur du vainqueur de Hastings[1]. Il se fit élire ou reconnaître roi par les barons réunis, et le jour du sacre fut fixé à la fête de Noël. Au jour convenu, Stygand, archevêque de Canterbury, ayant refusé de faire lui-même la cérémonie du couronnement, elle fut faite par *Eldred*[2], archevêque d'York, en présence des légats du pape. Cette cérémonie fut troublée par un tumulte imprévu. Comme Eldred demandait aux Anglais, et l'évêque de Constance aux Saxons, chacun dans leur langue, s'ils étaient contents de reconnaître Guillaume pour leur roi, il s'éleva un tonnerre d'applaudissements et d'acclamations. Les soldats normands qui entouraient l'église par précaution, de peur d'une émeute, ayant pris ce tumulte pour un cri de révolte, mirent le feu aux maisons du voisinage : la foule s'enfuit de tout côté, et il ne resta dans l'église que l'archevêque et Guillaume : on se hâta de terminer la cérémonie, et le nouveau roi rentra seul dans son palais.

Guillaume était étonné de sa fortune : elle l'avait placé sur le trône depuis si longtemps convoité. Néanmoins, il ne savait encore quelle formule adopter pour l'intitulation de ses actes : il s'appelait roi, tantôt par droit de succession, tantôt par la force de son épée[3]. Mais à peine maître de Londres, il pensa de s'y établir en sûreté ; il fit bâtir la fameuse *Tour* de Londres[4].

[1] Chron. angl. Norm. t. III, page 31. — *Carmen Widonis*.

[2] *Vir bonus et prudens*. — Guillelm, Naubrig, *de reb angl*. — *Chron*. Joham Bromton, apud script. rer. angl. t. col. 962. — Chron. Walteri Hermingfort, lib. I, cap. 2, apud rer. angl. script. t. II, page 457, edit. Gale.

[3] *Wuillelmus rex hœreditario jure*. — Hickesius thesaurus ling. sept. t. II, page 71. — *Regnum Anglorum ore gladii adeptus sui*. Ibid. page 72.

[4] *Contra mobilitatem ingentis et feri populi*. — Guillelm Pict. apud script. rer. Norm. page 298. Il appelle cette tour *Palatine*, nom formé d'un vieux titre romain que Guillaume portait en Normandie avec celui de *duc* et de *comte*. C'est sur cette tour et sur deux autres forteresses construites à Londres par ses ordres, qu'il arbora sa bannière *aux trois lions*.

A mesure qu'il raffermissait son pouvoir, il s'occupait aussi de partager entre ses compagnons les richesses et les terres du sol conquis. Pour cela, il fit faire un inventaire exact de toutes les propriétés publiques et privées : puis il distribua ces biens entre ceux qui s'étaient associés à son entreprise et à sa fortune. Ainsi le produit de la spoliation universelle d'une nation tout entière fut la solde des aventuriers de tout pays, qui s'étaient enrôlés sous sa bannière. Du reste, il ne faisait que remplir la promesse qu'il leur avait faite, lors de sa chute sur le rivage de Pewensey. Il retint pour lui le trésor royal, et l'argenterie des églises. Il en envoya une portion au pape Alexandre, avec l'étendard d'Harold, en échange de la bannière bénite qu'il avait arborée à la bataille de Hastings[1]; il envoya aussi de riches cadeaux aux églises de Normandie.

Au commencement de l'année suivante (1067), voulant revenir en Normandie pour y mettre en sûreté les trésors de la conquête, il s'y fit accompagner par les plus hauts personnages de la race vaincue ; c'était moins ostentation de son triomphe, que mesure de défiance et de précaution ; car ils lui servaient tout à la fois d'otages et de garants du repos des Anglais[2] : il eut ainsi dans son cortége le roi Edgar, l'archevêque Stygand et les deux frères saxons Edwin et Morka. Avec une suite aussi brillante, il parcourut comme en triomphe, ses anciens Etats, apportant aux Normands plus trois fois d'or, dit un historien de ce temps, qu'il y en avait dans toute la Gaule[3]. En déployant tant de puissance aux yeux de ses Normands, il se les attachait davantage, et piquait leur cupidité.

Mais ces précautions de prudence n'empêchèrent pas la nation vaincue de profiter de son absence pour se soulever. A cette nouvelle, Guillaume se hâta de repasser en Angleterre, (octobre 1067). Il réprima le soulèvement des provinces, et

[1] *Romanæ Ecclesiæ S. Petri pecuniam in auro atque argento ampliorem quam dicere credibile sit.* — Guillelm Pict. loc. cit. page 206.

[2] *Gens vero tota minus ad rebellionem valeret spoliata principibus. Denique eos uti obsides in potestate sua tenendos existimabat* — Guillelm Pict. loc. cit. page 210

[3] *Quantum ex ditione trium Galliarum vix colligeretur*. Ibid.

étouffa la fermentation sourde qui agitait Londres : il réussit, en déployant toute sa ruse, *ruse de renard*, comme l'appellent les vieilles chroniques[1]; et il calma l'effervescence générale en promettant de faire observer les lois nationales comme au temps du roi Edouard : c'était un leurre, mais il lui réussit.

Depuis cette crise, Guillaume dut constamment se tenir en armes pour raffermir et étendre sa conquête. Il s'avança vers le Nord. La dernière province qu'il envahit, fut celle de Chester (1070) : il donna ce comté à un de ses compagnons, lequel eut plus tard de grands rapports avec saint Anselme, et dont l'amitié devait décider de son avenir : c'était *Hugues, comte* d'Avranche, fils de Richard Gosse, qu'on surnommait Hugues-le-Loup, et qui portait en effet dans son écusson, une tête de loup.

Cependant, les relations du conquérant avec la cour de Rome, continuaient d'être bonnes. Vers l'an 1071, le pape Alexandre II envoya en Angleterre trois légats, Ermenfroid, évêque de Sion, Jean et Pierre. Guillaume les combla d'honneurs, de dons et de témoignages de sa vénération à l'égal des anges de Dieu[2]. En retour de ces témoignages, les légats placèrent de nouveau la couronne sur sa tête, et le confirmèrent *roi des Anglais*[3]; puis, dans l'assemblée de Winchester, ils déclarèrent que l'intention du pape, d'accord avec le roi, était de destituer en masse tout le haut clergé de race anglaise; ils commencèrent par Stygand, qui s'enfuit en Ecosse. Bien plus, on forçait les évêques destitués, de prêter serment de ne jamais réclamer contre leurs successeurs, et de se regarder désormais comme déchus de leurs titres et de leurs siéges. Un seul fut épargné pour le moment, ce fut Wulfstan, évêque de Worcester, à cause de sa sainteté et de la haute vénération

[1] Calliditate regis vulpina. — Math. Paris, vita abbatum S. Albani, t. I, page 47.

[2] *Audiens et honorans eos uti angelos Dei.* — Ord. vit. *hist. eccl :* lib. IV, apud scrip. rer. Norm. page 416.

[3] Cardinales romanæ Ecclesiæ coronam ei solemniter imposuerunt. — Ord. vit. loc. cit. — *In regem angliæ confirmarunt.* — Vita Lanfranci apud script. rer. gall. et franc. t. XIV, page 52.

dont il jouissait dans toute l'Angleterre. Mais on ne le laissa pas longtemps en paix. Dès l'année 1076, il fut cité à comparaître devant un concile présidé par Lanfranc, réuni à Westminster. Wulfstan fut déclaré incapable de garder son siége, *parce qu'il ne savait pas parler français* : puis on lui redemanda la crosse et l'anneau en signe de déposition : il refusa, puis frappant le sol avec la crosse qu'il tenait en main sur la pierre qui recouvrait le tombeau d'Edouard[1], il s'écria : *Edouard, c'est toi qui m'as donné ce bâton, c'est à toi que je le rends*, ce bâton resta fixé à la pierre dont on ne put l'arracher. Son air de majestueuse colère, ses gestes, intimidèrent le roi et le primat, et ils laissèrent ce courageux prélat sur son siége jusqu'à sa mort. Les Anglais l'honorèrent comme un saint.

Il s'agissait de pourvoir aux remplacements des évêques déposés : Le siége primatial de Canterbury surtout, devait attirer l'attention du conquérant. Les légats d'Alexandre II proposèrent Lanfranc pour remplacer Stygand ; le roi approuva pleinement ce choix, espérant beaucoup de la coopération de cet homme, aussi habile que savant. Lanfranc, depuis son retour de Rome, vivait retiré dans son abbaye de Saint-Etienne de Caen. La reine Mathilde et les barons normands le pressèrent vivement d'accepter, et de venir sans délai. Lanfranc partit pour prendre possession de ce siége primatial, quoiqu'il ne lui eût été conféré que par l'élection du roi et de ses barons[2], et non, selon l'usage et les règles antiques, par le corps du clergé et du peuple : mais ses scrupules cessèrent devant la pensée que cette élection avait été faite sur la proposition du représentant du souverain Pontife. Lanfranc, en entrant dans sa métropole, fut accablé d'une profonde tristesse à la vue du triste état de cette église,

[1] *Baculum in solida petra ita defixit ut a nullo posset avelli, donec ille ad regis nutum baculum ipse resumeret. — Henrici* Knyngton de *event. angl.* lib. II, apud script. rer. angl. t. II, col. 2368, edit. Seldus.

[2] *Regis et omnium optimatum ejus benevola electione*. Ord. vit. hist. eccl. lib. IV, apud script. rer. Norm. page 326.

causé par les dévastations, le pillage et l'incendie[1]. Tel était aussi le déplorable état de l'église d'York, quand le nouvel archevêque Thomas, en prit possession. Le pape, en confirmant l'élection de Lanfranc, lui envoya son propre *pallium*, en l'accompagnant d'un rescrit des plus flatteurs[2]. Quant à Guillaume, le fond de sa pensée et la mission qu'il entendait donner au nouveau primat, c'était qu'il fit servir la religion et l'autorité de son caractère à la consolidation de sa conquête, et partant à l'asservissement de la race anglo-saxonne, comme dit une chronique du temps, *dans les mutuels embrassements de la royauté du sacerdoce*[3].

Toutes ces réformes violentes en matières religieuses et ecclésiastiques, étaient connues à Rome, où elles soulevèrent une vive désapprobation[4]. Guillaume en fut informé; pour parer au danger qui pouvait surgir de ce côté, il se hâta d'y envoyer Lanfranc et Thomas d'York, sous le prétexte apparent de faire vider leur différend au sujet de l'autorité primatiale que Lanfranc voulait revendiquer pour son église de Canterbury sur toutes les églises d'Angleterre, même sur l'archevêché d'Yorck. Cette mission réussit, et il parvint à colorer, sinon à justifier, les mesures violentes qu'il avait prises : il se crut donc autorisé à continuer dans cette voie d'oppression. Grégoire VII qui venait d'être élevé au siége Pontifical, vit encore, en cette circonstance, son influence triompher des hésitations méticuleuses de quelques cardinaux.

De retour en Angleterre, Lanfranc poursuivit l'œuvre commencée; il entra pleinement dans la politique de Guillaume; il fut plus normand qu'anglais, et ce n'est qu'à travers le prisme de la conquête qu'il envisageait les conditions de

[1] Cum Cantuariam primo venisset et ecclesiam salvatoris quam regere susceperat incendiis atque ruinis pene nihili factam invenisset mente consternatus est. — Eadm. hist. nov. page 7, edit. Selden.

[2] « Je vous désire, lui disait le pape, et ne me console de votre absence, qu'en pensant aux heureux fruits que l'Angleterre va recueillir par vos soins. » Inter op. Lanf. *notæ*, page 337.

[3] Dum regnum et sacerdotium in nostrum detrimentum mutuos commutarent amplexus-Gervarius cant. mag. *De discordia* inter Monac-Dorob. et archiep. Baldwium apud rer. angl. script. t. II, col. 1333, edit. Selden.

[4] Ord. vit. loc. cit. page 523. — Eadmer, *hist. nov.* page 6 et 7.

son église et qu'il l'administrait. Nous avons dit plus haut qu'il s'était mis à exercer une censure outrée sur les usages religieux de la race anglaise, car l'opinion du haut clergé de la conquête, était tout à fait opposée aux pieuses pratiques des indigènes. Ce n'est pas cependant, que Lanfranc ne résistât quelquefois aux violences de Guillaume : c'est ainsi qu'il l'empêcha de détruire le riche et ancien monastère de Saint-Alban : il obtint même cette abbaye en faveur d'un jeune homme nommé Paul, qu'il avait auprès de lui[1].

Toutefois l'œuvre de la conquête se consolidait de jour en jour; la tentative du roi Edgar contre les Normands fut la dernière ; elle échoua comme toutes les autres. Guillaume se crut assez fort pour remettre en vigueur les lois d'Edouard. Il convoqua à Londres une grande assemblée nationale : il y appela douze députés par province, qui devaient déclarer sous serment les anciennes coutumes du pays sous le dernier des rois saxons. Ces déclarations furent rédigées en forme de code, qui prit le titre de *loi du roi Guillaume ;* il était dit dans la préface que c'étaient les lois mêmes d'Edouard, *icelle mêsmes que lé rois Edward son cosin tint devant lui*[3]. En promulguant ce code, il donnait une satisfaction au patriotisme de la race subjuguée, et il accomplissait sa promesse : le résultat fut, que l'Angleterre jouit pendant quelque temps d'une certaine paix. Guillaume en profita pour repasser en Normandie, menacée par de puissants voisins (1073). Après avoir dissipé cet orage, il revint à Londres, vers Noël de l'année suivante, (1074). Dès lors, il s'appliqua à comprimer l'insolence et la rapacité de quelques-uns de ses compagnons, et à se défaire

[1] Cette nomination piqua la jalousie des indigènes, et même de quelques Normands qui osèrent élever une odieuse calomnie contre Lanfranc, supposant que ce jeune homme était son fils. — Ut *quidam autumant filius*. Math. Paris, vita ac. S. Albani, t. I, page 40. — Notæ Seldeni ad Eadmeri, hist nov. page 196.

[2] *Volumus ut omnes habeant et timeant leges Edwardi regis. Adauctis his quæ constituimus ad utilitatem Anglorum.* — Leges Willelmi Regis. — Hist. Ingul. Croyland. apud script. rer. angl. t. I, page 88, edit. Gall. — Thom. Rodborn. *hist. maj. Vinton*, angl sacra, t. I, page 259. — Seldeni notæ ad Eadm. hist. nov. page 192.

de ce qui restait d'éminents personnages de la race vaincue qui lui faisaient ombrage ou l'inquiétaient. Ainsi fut sacrifié Walthéof, le dernier des Saxons auquel, de même qu'à l'évêque Wulfstan, la race anglaise donna le titre et le culte de *bienheureux* et de *saint*.

Nous passons sous silence, les dissensions et les malheurs domestiques qui affligèrent les vieux ans de Guillaume et aigrirent davantage son caractère : la révolte de son fils aîné Robert, qui réclamait l'investiture du duché de Normandie du vivant de son père, révolte, qui provoqua la bataille de Gerberoy, en Beauvoisis, sur les confins de la Normandie, et où le père et le fils luttèrent corps à corps sans se reconnaître, dont le dénouement fut une réconciliation simulée, suivi de l'exil de Robert et de la malédiction que son père lança contre lui[1]. Nous taisons aussi les folies ambitieuses de son frère utérin Eudes, évêque de Bayeux : ce prélat vaniteux, enorgueilli de son nom et de sa puissance, enhardi par la fortune du conquérant, avait conçu la sotte ambition (1082) de se faire élire pape à la place de Grégoire VII ; à cette fin, il avait noué des intrigues à Rome, où il avait même acheté déjà un palais somptueux : il avait aussi envoyé de riches présents, pour se faire des partisans. Plein de ce projet insensé, il s'était même déjà rendu sur le continent[2]. Guillaume, dès qu'il fut informé de cette prétention insensée et ridicule, en conçut le plus vif dépit : il réunit à la hâte une assemblée qui condamna Eudes ; il l'arrêta lui-même de sa propre main, et le renferma dans une forteresse de Normandie. Guillaume fut profondément affligé de la mort de la reine Mathilde son épouse (1083), dont les charmes, la piété et la douce influence, tempérèrent souvent sa fougue impétueuse, qui s'abandonna dès lors,

[1] *A patre recessit nec postea rediit.* — Ord. Vit. hist. eccl. lib. V, apud script. rer. Norm. page 573. *Qua propter rex maledixit Roberto filio suo : quam maledictionem antequam obiret expertus est vehementer.* Math. Paris, t. I, page 10.

[2] Il avait même engagé quelques seigneurs Normands, entre autres, Hugues-le-Loup, comte de Chester à le suivre. *Palestine sibi emit sucatores, Quiritum magnis muneribus datis sibi amicitia copulavit.* Ord. vit. hist eccl. lib. VII, apud script. rer. Norm. page 646.

à tous les caprices d'une tyrannie sans frein[1]. Le concours de toutes ces circonstances assombrit davantage l'ame de Guillaume : dès lors il ne recula plus devant aucune violence pour satisfaire sa tyrannie et sa rapacité. Mais parmi ses institutions, il en est une qui mérite d'être rapportée, comme ayant été imitée depuis par toutes les nations modernes.

Afin d'asseoir sur une base fixe, les contributions qu'il levait sur le territoire de la conquête, il fit faire une enquête générale de tout le sol; il fit dresser un registre de toutes les *mutations* de propriétés depuis la conquête : ce registre contenait aussi la désignation de la quantité d'arpents dans chaque comté, et les propriétés de chaque particulier. Ce travail immense , surtout pour une époque où manquaient les instruments géodésiques que nous possédons de nos jours, fut commencé en 1080 ; mais il ne put être terminé qu'en 1086 : ce fut la base, le type des *cadastres* modernes. Ce livre authentique consigné d'abord dans les archives de la cathédrale de Winchester, et conservé jusqu'à nos temps, fut appelé par les Normands, le *grand rôle*, le *rôle royal*, ou le *rôle de Winchester* et par les Saxons *Domesday-book*, soit le livre du *jugement dernier*, parce qu'il contenait la sentence finale d'expropriation et de dépossession d'une nation tout entière[2]. Ce registre ou *terrier* révéla le partage que Guillaume avait fait de la terre conquise, par distribution de fiefs militaires entre ses compagnons. Dès que l'œuvre du *Domesday* fut terminée (1086), Guillaume voulut se rendre compte de ses résultats. Il convoqua à Salisbury (d'autres disent à Winchester, sa résidence ordinaire) l'assemblée générale de tous ceux qui avaient eu part à cet immense butin ; les tenanciers de fiefs militaires s'y trouvèrent au nombre de *soixante mille*. C'est à ce nombre en effet que montaient les fiefs qu'il avait établis et distribués,

[1] *Istius (Mathildis) consilio rex pacifice cum Anglis tractabat. Post mortem vero ipsius omnem induit tyrannidem.* — Thom. Rudborne, hist. maj. Winton. — Angl. sacra, t. I, page 257.

[2] *Magnus liber habitus in tesauro cathedralis Wintoniensis vocatur Domesday quia nulli parcit sicut nec magnus dies judicii.* — Thom. Rudborne, loc. cit. — Aug. Thierri, *Hist. de la Conq.* t. II, liv. VI, pag. 185.

et dont trente mille furent donnés à ses compagnons militaires, vingt huit mille furent assignés aux églises, évêchés, monastères, abbayes; il s'en était réservé quinze cents à lui-même outre le trésor et les forêts royales; le reste fût distribué selon le caprice de son humeur; il n'oublia pas son bouffon en titre, Berdrie, auquel il accorda un fief qui comprenait trois villages dans le comté de Glocester, et y ajouta encore le privilége d'exemption d'impôt[1]. Dans cette assemblée, il ordonna à tout vassal de renouveler leur foi et leur hommage, et les obligea de se considérer entre eux comme unis par serment et par un lien fédératif[2]. On conçoit de là la puissance et l'universalité de cet immense réseau de compression dont le conquérant voulut écraser la race vaincue.

Après avoir soumis à un ordre régulier, sinon légitime, les résultats mobiles et turbulents de la conquête, Guillaume quitta une troisième fois l'Angleterre (1087) pour venir en Normandie. Il traversa le détroit, dit un historien, *chargé d'innombrables malédictions*[3] : il ne devait plus le repasser. Il se trouvait en Normandie, lorsqu'il reçut une lettre du pape Grégoire VII qui se plaignait de son retard à payer le *denier de saint Pierre,* garanti par le traité de Rome de 1066. Guillaume fit droit à cette réclamation, et ordonna le payement régulier de cette redevance[4].

Ce qui l'occupait exclusivement en Normandie, c'était de terminer une ancienne contestation avec Philippe I, roi de France, au sujet du comté de Vexin, qui fit éclater la guerre entre eux (premier mois de 1087). Le roi de France, plaisantant de l'extrême embonpoint de Guillaume, pour lequel les médecins lui avaient ordonné de tenir le lit, avait dit : *le roi d'Angleterre est bien long dans ses couches; il y aura grande fête aux*

[1] César Cantu, *hist. univers.* t. X, page 183.

[2] *Et numerati sunt LX militum millia. — Præcipimus ut omnes liberi homines totius regni prædicti sint fratres conjurati.* — Order. vit. loc. cit. page 640 et 649.

[3] *In Normanniam innumeris maledictionibus illaqueatus transfretavit.* — Thom. Rudborne, loc. cit. page 358.

[4] Seldeni notæ ad. Eadm. hist. nov. page 164; voyez parmi les documents, n. XI, l'origine de ce tribut, nommé *Denier de Saint-Pierre.*

relevailles. Ce propos fut rapporté au roi Guillaume : il fit répondre à Philippe *qu'il avait juré d'aller faire ses relevailles dans l'Eglise de Notre-Dame à Paris avec dix mille lances en guise de cierges*[1]. La guerre éclata ; mais elle fut interrompue par la mort de Guillaume. Il se promenait à cheval sur les ruines fumantes de la ville de *Mantes-sur-Seine* qu'il venait de faire incendier : son cheval marchant sur des cendres embrasées se cabra, il s'abattit, et blessa le roi au ventre. Sa blessure devint rapidement dangereuse[2]. De là, on le transporta dans son château de Rouen ; puis dans un monastère hors des murs de la ville dont il ne pouvait supporter le fracas. Il sentait la gravité de son mal, et comme il avait grande confiance dans les prières d'Anselme, il le fit venir et loger auprès de lui. Mais dès qu'il se sentait un peu mieux, il cessait de lui parler de son salut. Anselme voyant sa présence inutile, se retira au Prieuré *de Notre-Dame du Pré*, qui était tout proche, et qui dépendait de l'abbaye du Bec. Le saint abbé tomba lui-même malade, et il se trouvait plus à son aise au milieu de ses frères qu'il n'eût été à la cour du duc de Normandie : Guillaume lui témoignait toute sorte d'égards, lui faisait donner de ses nouvelles, et demander des siennes, souvent même il lui envoyait les rafraîchissements et les remèdes dont il avait besoin : néanmoins, il ne paraît pas qu'il le revît[3]. Guillaume languit pendant six semaines, pendant lesquelles il fit plusieurs largesses à des églises et à des monastères : il ordonna qu'on remît en liberté les Saxons et les Normands qu'il retenait dans ses prisons : parmi les premiers étaient Morkar, Siwar Beorn, et Ulfnoth frère de Harold, l'un des deux otages pour lesquels ce roi infortuné avait fait le fatal voyage de Normandie : parmi

[1] Chron. de Norm. Recueil des histoires de France, t. XIII, page 240. *Quod quandocumque a puerperio suo levaret mille candelas in regno Franciæ illuminaret*. — Chron. Johan. Bromton apud rer. angl. script. t. I, page 380, edit. Seldem.

[2] Tum ibi ex nimio æstu et labore pinguissimus rex Guillelmus infirmatus est. — Order. vit. loc. cit. lib. VII, page 655.

[3] Chron. Bec. page 199. — Ord. vit. loc. cit. t. III, page 227. — Roman-*le-Rou*, t. I, page 210, 213 Seq.

les autres, il y avait Roger, comte de Hereford, et Eudes, évêque de Bayeux.

Mais le mal s'aggravait rapidement; ses deux fils puînés, Guillaume, surnommé le *Roux*, et Henri, dit Beauclerc, étaient auprès de lui : l'aîné Robert était absent et fugitif, depuis sa dernière querelle avec son père. Sentant sa fin approcher, il voulut partager son héritage entre ses enfants; il laissa le titre et le duché de Normandie à son aîné à qui, de son vivant, il avait déjà été cédé, du consentement des barons; puis, se retournant vers les deux autres qui étaient présents : « Quant au royaume d'Angleterre, dit-il, je ne le laisse en héritage à personne, parce que je ne l'ai point reçu par héritage, mais conquis par la force des armes et au prix du sang[1]; je le remets entre les mains de Dieu, et me borne à souhaiter que mon fils Guillaume l'obtienne, s'il plaît à Dieu, et y prospère! — Et moi, s'écria vivement Henri, à moi, mon père, que me donnes-tu? — Cinq cents livres de mon trésor, reprit le roi. — Mais que ferai-je, si je n'ai ni terre ni demeure? — Sois tranquille, mon fils, reprit Guillaume, aie patience et confiance en Dieu, et souffre que tes aînés te précèdent : ton temps viendra après eux, et tu auras l'héritage de tous les deux. Sur quoi ils abandonnèrent leur père sur son lit de mort : Henri se retira à Pontivry, et Guillaume-le-Roux eut hâte de passer en Angleterre[2], pour être sur les lieux, prêt à mettre la main sur la couronne, sitôt que la mort l'aurait arrachée de la tête de son père. Se voir ainsi abandonné de ses propres enfants fut un coup sensible au cœur de Guillaume; ses douleurs devenaient plus aiguës, insupportables; la mort était là; il leva les mains au ciel en disant : *Je me recommande à ma Dame Marie, la sainte Mère de Dieu*[3], et il expira. Une crise des plus violentes avait emporté son ame; on dit qu'elle ne lui laissa pas même le temps de recevoir les derniers sacrements. A peine eut-il rendu le dernier soupir, que les

[1] Order. vit. loc. cit. liv. VII, page 659. *Diro conflatu et multum effundens humani cruoris*. Ibid.

[2] *Illico ascensis equis ad sua tutanda properaverunt*. Ibid.

[3] *Dominæ meæ sanctæ Dei genitrici Mariæ me commendo.* — Ibid.

médecins et les assistants s'enfuirent avec précipitation; il y eut alors un pillage et un désordre effroyable : les gens de services dévastèrent toute la maison et s'enfuirent laissant le cadavre seul, étendu sur le plancher[1]. Une panique épouvantable s'était emparée de tout le monde, comme si la ville fût tombée au pouvoir d'un ennemi avide de carnage et de sang. Par ordre de l'archevêque de Rouen Guillaume, le cadavre du roi devait être transporté à Caen, pour y être enseveli dans l'église de l'abbaye de Saint-Etienne qu'il avait fondée : mais personne ne voulut exécuter cet ordre; à peine se trouva-t-il un seul vassal[2] pour le placer sur une barque, et le transporter à Caen. Mais là encore de nouveaux troubles éclatèrent : au moment où on voulait le descendre dans le caveau, un gentilhomme du nom de Ascelin s'y opposa, disant que ce sol lui appartenait, qu'il en avait été jadis violemment dépossédé, et qu'il revendiquait son bien[3]. On fut obligé de faire droit à de si justes réclamations, et les évêques payèrent soixante sols la place seulement où il devait être enterré. Ainsi, ce roi puissant, seigneur d'une des plus belles provinces de France, conquérant d'un royaume, riche et puissant fondateur d'une dynastie, devant lequel tout avait tremblé et plié, était abandonné par ses enfants, dépouillé par ses serviteurs, et enterré par pitié comme le dernier des pauvres, la terre elle-même semblant refuser de recevoir dans son sein ces restes mortels, objets d'horreur et de dégoût pour tous ceux qui les approchaient.

Guillaume-le-Conquérant fut un prince doué de grandes qualités et de grands vices. L'éducation première avait laissé dans son ame des impressions religieuses qui ne s'effacèrent jamais. Sans doute, en tout ce qui touchait à sa puissance, son autorité ou ses intérêts, il ne suivait d'autre loi que celle de

[1] *Et relicto regis cadavere pene nudo in area domus, aufugerunt* Ibid.

[2] C'était un gentilhomme de campagne du nom d'Herluin, qui, par pitié et pour l'amour de Dieu, fit lui-même les frais de ce transport et de la sépulture. *Herluinus pagensis eques naturali bonitate compunctus et pro amore Dei*. Ibid. — Ainsi le conquérant d'un royaume, ne laissa pas de quoi se faire enterrer.

[3] Roman-le-Rou. t. II, pag. 392. Chron. de Normand. Recueil des hist. de France. t. XIII, pag. 244.

son ambition et de sa cupidité effrénées, auxquelles il sacrifia maintes fois les biens de l'Eglise. Mais en dehors de ses intérêts personnels, il manifestait toujours un profond attachement à la religion et un égal respect pour ses institutions. Il le prouva un jour par ce qu'il fit pour la déposition de son oncle, *Mauger*, de l'archevêché de Rouen, à cause de son immoralité, afin de le remplacer par le moine Guitmond, qui lui avait fait naguère de sévères remontrances. Il le prouva aussi par le nombre infini de pieuses fondations, dont il parsema le sol de la Normandie et de l'Angleterre, par l'appui qu'il donna constamment à Lanfranc dans son œuvre de régénération de l'Eglise anglaise par l'instruction et par la réforme des mœurs du clergé anglo-saxon. Toutefois, dans tous les rapports de l'autorité ecclésiastique avec son pouvoir souverain, il en était si jaloux, qu'il prit à ce sujet plusieurs mesures qui portaient une grave atteinte à la liberté de l'Eglise, et qui amenèrent les conflits déplorables qui affligèrent l'Eglise d'Angleterre sous le règne de ses successeurs. Nous en rapportons ici les principaux points, d'où surgit la persécution contre saint Anselme, et qui n'étaient rien moins qu'une usurpation flagrante contre la liberté et les droits de l'Eglise.

En premier lieu, la lutte des investitures entre Grégoire VII et l'empereur Henri IV, et l'intrusion des antipapes, lui fournirent le prétexte de publier un décret par lequel il défendait de reconnaître l'autorité d'aucun pape sans son approbation préalable, et ordonnait que tout rescrit venant de Rome fût, à son arrivée, soumis à son inspection royale, laquelle devait décider si ce rescrit serait, ou non, mis à exécution. En outre, il ne souffrit jamais que les évêques se réunissent en concile, sans qu'ils lui en eussent demandé l'autorisation; bien plus, il s'était arrogé de décider sur l'exécution des décrets de ces conciles, lors même qu'il les avait autorisés. Quant à l'application des censures, bien qu'il eût lui-même séparé les tribunaux ecclésiastiques des tribunaux laïques, et qu'il eût donné à ceux-là de larges attributions et une ample compétence, néanmoins il avait défendu sévèrement de pour-

suivre ou d'excommunier qui que ce fût, avant qu'il eût jugé lui-même de la nature et de la gravité du méfait [1].

Du reste, Guillaume était zélé pour l'unité de l'Eglise ; ainsi il résista à toutes les instances que lui fit l'empereur Henri IV de s'allier à lui contre le pape dans la question des investitures, et refusa constamment de reconnaître les antipapes Honorius II, Cadalons, Guibert de Ravenne et Clément III. Il fut, au contraire, très-attaché au pape Grégoire VII et à ses prédécesseurs immédiats. Il entretenait une correspondance assez amicale avec Hildebrand, comme il l'avait fait avec Alexandre II qui l'assista si efficacement dans la conquête ; et dès que Hildebrand fut élevé sur le trône pontifical, Guillaume s'empressa de le féliciter de son avènement. La réponse du nouveau pape était pleine d'expressions d'estime, d'affection et de félicitation pour son attachement au Saint-Siége, et pour ce qu'il ne vendait pas, comme d'autres monarques, les évêchés, les abbayes et autres dignités ecclésiastiques. En résumé, la politique de Guillaume envers l'Eglise était le reflet de son caractère mélangé de beaucoup de bien et de beaucoup de mal; il fit de grandes largesses à l'Eglise, mais il lui prépara cette ère de maux et d'épreuves qu'elle eût à traverser sous ses successeurs.

[1] Eadm. hist. nov passim. — Lingard, hist. d'Angleterre, t. II, pag. 121. *Guillaume Ier*. — Monast. angl. t. III, pag. 258.



CHAPITRE VI.

Guillaume-le-Roux.— Ses premières relations avec Anselme, abbé du Bec. — Sa lutte avec ses frères. — Sa tyrannie inouïe. — Ralph Flambard, évêque de Lincoln. — Controverse de Roscelin contre Anselme.

Guillaume-le-Conquérant n'était pas encore mort que déjà son fils Guillaume était accouru en Angleterre : il était à Wissant, près de Calais, sur le point de franchir le détroit, lorsqu'il apprit la mort de son père; il était accompagné de son chapelain et fidèle ami de Robert Bloët, et muni de puissantes lettres de recommandations pour Lanfranc, archevêque de Canterbury, qui, pendant la longue absence et dernière maladie du Conquérant, avait administré le royaume. Il se hâta d'arriver à Winchester, résidence royale. Ayant gagné le gardien du trésor de son père[1], il s'en empara ainsi que du diadème. Il assembla en toute hâte les barons normands, fut par eux élu roi, et consacré par Lanfranc, dans la cathédrale de Winchester, le 27 septembre 1087. A peine monté sur le trône, il eut à vaincre l'opposition de plusieurs barons normands qui auraient préféré Robert, son frère aîné; à la tête des mécontents, était son oncle Eudes évêque de Bayeux, et les plus beaux noms de la race conquérante. Le nouveau roi étouffa ce soulèvement, dans cette circonstance, avec l'aide des seigneurs anglo-saxons qui accoururent avec trente mille soldats : il les avait gagnés à force de priviléges et de promesses, en prenant l'engagement solennel de leur donner les meilleures

[1] L'ayant fait inventorier, il y trouva soixante mille livres d'argent avec une grande quantité d'or et de pierres précieuses. — Ingul. Croyland. *Apud script. rer. angl.* t. I, p. 106, edit. Gale.

lois qu'ils pussent désirer, et de reconfirmer celles des rois anglo-saxons[1]. Parmi les seigneurs normands qui s'attachèrent au nouveau roi et qui le soutinrent puissamment, étaient Robert comte de Meulan que nous verrons jouer un rôle considérable dans la dernière lutte de saint Anselme, et Hugues comte de Chester, dont nous avons déjà signalé l'amitié pour notre saint archevêque. Les opposants furent vaincus à Rochester, et Eudes fut forcé de s'enfuir furtivement de l'Angleterre, chargé d'imprécations et des malédictions de tous les partis qu'il avait tour à tour servis puis trahis. Ainsi le même prélat qui avait béni l'armée normande à la bataille d'Hastings, fut chassé honteusement du sol de la conquête pour ne plus y retourner[2].

Dès les premiers débuts du nouveau règne, les crises partielles qui s'étaient élevées, n'avaient fait que raffermir davantage l'œuvre de la conquête. Vainqueur de tous les obstacles qui s'étaient levés contre son autorité naissante, Guillaume assit son pouvoir sur les bases d'un despotisme si raffiné que l'histoire en offre peu de pareils. Les premières années de son règne furent employées par lui à se défaire de tout ce qui pouvait entraver la fougue de ses passions ; il fit néanmoins un acte de justice en faveur des moines du Bec, et tira l'abbé Anselme d'une vive inquiétude. C'était en 1090, Robert comte de Meulan, fils de Roger sire de Beaumont[3], qui avait été un des plus vaillants compagnons du Conquérant, eut l'envie d'inféoder à son château de Brionne, l'abbaye du Bec. Il en fit l'ouverture à Anselme en lui promettant de riches compensations en faveur de sa communauté. Anselme rejeta ces propositions, en se plaçant sous la protection de son suzerain légitime, le duc de Normandie. « Ce

[1] *Meliores leges quas sibi vellent eligere.* — Chron. Johan. Bromton, *Apud rer. angl. script.* edit. Selden. t. I, col. 984. — Annal. Wawerleys, ibid. t. II, p. 136, edit. Gale

[2] Order. Vital. *Hist. Eccl. Apud script. rer. Norm.* t. VIII, p. 668 seq. — Florent. Wigorn Annal. p. 644.

[3] Ce Roger de Beaumont avait doté largement sa famille tant en Normandie qu'en Angleterre. L'aîné de ses fils, le même Robert, comte de Meulan, avait le comte de Leicester ; le second Henri avait celui de Warwik

n'est pas à moi d'accorder ce que tu demandes, avait répondu le saint abbé, cette abbaye ne m'appartient pas ; elle est au seigneur duc de Normandie. » Robert ne se rebuta pas, mais il prit des moyens détournés. Aussitôt que les religieux du Bec eurent vent de ses prétentions, ils coururent en informer le roi Guillaume II, qui, précisément alors, se trouvait en Normandie, et réclamèrent sa protection. Le roi, indigné de l'audace de Robert de Meulan, s'écria : « Par les merveilles de Dieu, le comte de Meulan veut me prendre mon abbaye ! Celle que j'aime de préférence à toutes les autres ! c'est celle-là que le traître félon veut me ravir ? Eh bien ! qu'il le sache bien, moi, je le dépouillerai de tous les biens et fiefs qu'il tient de moi. » Tous les seigneurs qui étaient présents, et parmi lesquels il y avait *Roger de Bienfaite,* fils de Gislebert de Brionne, auquel ce château avait été ôté par Guillaume pour être donné à ce même Robert de Meulan, applaudirent aux paroles et à la justice du roi, et protestèrent sous serment que, plutôt que de permettre cette inféodation inique, ils auraient repris les terres que, eux-mêmes ou leurs pères, avaient données à cette illustre abbaye.

Robert ne se crut pas encore battu ; il alla tout droit au Bec, croyant que sa présence intimiderait le modeste abbé et obtiendrait son consentement et celui de tous les moines. Il en fut fort mal accueilli, et peu s'en fallut qu'il ne payât cher sa témérité, et qu'il ne reçût quelque mauvais parti de la part de ces religieux qui, tout pacifiques qu'ils fussent, n'étaient pas moins indignés d'une prétention aussi énorme qu'elle était injuste. Cet échec ne le découragea pas encore : il se rendit à la cour du roi Guillaume, mais déjà les moines l'y avaient précédé. Il demanda avec un ton d'arrogance à Guillaume, de lui accorder cette inféodation si ardemment convoitée : mais Guillaume, outré de tant d'audace, le fit arrêter et lui reprit le château de Brionne qui était comme la clef de la province, et le donna en garde à un de ceux qui le réclamaient à titre héréditaire, à Robert de Meulles. Mais bientôt les bons offices du sage Roger de Beaumont, père de ce même Robert de Meulan, réussirent à lui faire rendre le châ-

teau de Brionne, et avec le château, les bonnes grâces du roi. Mais pour dédommager Robert de Meulles, Guillaume lui fit restituer tous les domaines qui avaient appartenu à son père. Cet arrangement soulagea les bons moines d'une grande inquiétude ; ils purent respirer en paix après cette crise qui venait de menacer leur existence ; l'abbaye du Bec resta sujette du duc de Normandie, dont elle continua de dépendre sans intermédiaire[1].

S'il avait été juste envers l'abbaye du Bec, il fut d'une injustice révoltante envers le monastère de Saint-Augustin, près de Canterbury. Là, se conservaient encore, bien que caché, un reste de flamme d'esprit national, et un souvenir mêlé de vifs regrets de l'ancienne liberté. Ce fut là, pour Guillaume, un motif plus que suffisant pour bouleverser cette institution monastique. Lanfranc eut peut-être le tort de se prêter avec trop de facilité à ce système effréné de *dénationalisation,* jusque dans les éléments religieux. L'archevêque primat s'attribua la surveillance immédiate de ce monastère, et comme les moines n'avaient été jusques-là justiciables que de leur abbé pour la discipline ecclésiastique[2], il leur ôta ce privilége. L'abbé, quoique Normand, se récria fortement contre un tel arbitraire, et il en appela à un concile[3]. Ce fut en vain : de là une vive exaspération parmi les moines. A la mort de cet abbé normand, Lanfranc en substitua un autre de sa propre autorité, sans les formalités de l'élection : c'était un moine normand, appelé Guy, très-aimé du roi[4]. Les moines récalcitrants furent, les uns renvoyés, les autres persécutés, tous forcés à l'obéissance. Cet état violent dura jusqu'en 1089, époque de la mort de Lanfranc.

Aussitôt qu'ils crurent l'occasion propice de revendiquer

[1] Ord. Vit. t. III, p. 337. — Fragment rapporté par Mabillon. Annal. Ord. S. Bened. t. V, lib. 67, p. 246. — Append. XXX.

[2] Chron. Willel. Thorn, *Apud. hist. angl. Script.* t. II, col. 1791, edit. Selden.

[3] *Inde ergo iræ, rixæ, murmurationes, exordinationes sæpissime fiebant.* — Ibid.

[4] Regi Willelmo amantissimus. — Ibid. p. 1793.

leurs anciens droits et priviléges, les habitants embrassèrent leur parti comme une cause nationale, et ils eurent un moment de succès. Mais Guillaume se hâta d'envoyer à Canterbury, Gaucelin, évêque de Winchester, Gondulphe, évêque de Rochester avec un grand nombre de gens d'armes : ils rétablirent l'ordre, mais ils accrurent l'oppression des moines qui furent condamnés en masse à recevoir la discipline[1], puis dispersés par toute l'Angleterre. Mais ceux qui furent plus cruellement châtiés par ce déplorable soulèvement, ce furent les infortunés habitants, que l'on condamna à perdre les yeux, pour le seul crime d'avoir tenu le parti des religieux. Il paraît que Guillaume, en vue de remplacer le clergé de la race vaincue, par des sujets venus d'Outre-mer, ne s'était pas borné à donner à ses Normands les évêchés et les riches abbayes ; il voulut étendre cette réforme jusqu'à l'intérieur du monastère, et en changea le personnel tout entier : ainsi l'on voit que, dès l'année 1078, il avait écrit au vénérable Hugues, abbé de Cluny, pour lui demander une colonie de ses moines, en leur promettant une pension de cent livres chacun. Le saint abbé refusa, de crainte, disait-il, que, n'ayant aucun monastère de son ordre en Angleterre, les religieux qu'il y aurait envoyés ne se relâchassent peu à peu : le vrai motif du refus était qu'il désapprouvait cette réforme que le roi, de son autorité, voulait accomplir.

En l'année 1091, Guillaume passa la mer avec une nombreuse flotte ; les Normands l'accueillirent avec joie, mais les principaux barons tenaient encore le parti de Robert. L'astuce de Guillaume triompha de la légèreté de ce dernier, qui lui remit ses principales forteresses. La paix fut conclue entre les deux frères ; et un article additionnel stipulait qu'à la mort de l'un d'eux, le survivant succèderait dans les Etats du défunt[2]. Mais ce n'était qu'un leurre de la part du rusé Guillaume ; il avait besoin de cette alliance momentanée qui lui donnait quelque répit et le temps de tourner ses forces contre son autre frère Henri, qu'il assiégea dans son château

[1] *Ad Episcoporum imperium.* — Ibid. [2] Chron. Saxon. 196 seq.

de *Mont-Saint-Michel*. Dès qu'il s'en fut emparé, il rompit le serment qu'il avait prêté à Robert peu de temps auparavant[1], et il reprit les armes contre lui, on ne sait pour quel motif. Cet acte de parjure indigna les Normands. Et dès que Guillaume fut retourné en Angleterre, il fut déclaré félon, parjure, et sommé de comparaître devant l'assemblée des hauts barons, ceux-là mêmes qui s'étaient rendus garants de chaque côté de la paix conclue entre les deux frères. Ayant été condamné par cette assemblée, il refusa de se soumettre à cette sentence et en appela à son épée. Il revint en Normandie avec une puissante armée qu'il était allé recueillir en Angleterre (1095.) Une guerre fratricide allait éclater, quand une circonstance inattendue vint donner à Guillaume le résultat qu'il attendait de la force de ses armes. Le pape Urbain II, au concile de Clermont, avait proclamé la *première croisade :* Robert fut un des premiers à se rendre à la voix du souverain Pontife, et à prendre la croix pour voler à la délivrance des lieux saints. Mais avant de partir, il stipula avec Guillaume un accord par lequel il lui cédait le gouvernement de la Normandie pour cinq ans, moyennant *dix mille* marcs d'argent. Ainsi Guillaume acquérait une autorité qui ne devait plus lui échapper, et l'imprévoyant Robert faisait le premier pas dans cette carrière de malheurs qui devaient se terminer dans le château de Cardiff.

Cependant des luttes, fruits de la haine et du désespoir des vaincus, se reproduisaient de temps en temps en Angleterre, dans plusieurs églises et comtés, et, en général, partout où les Saxons réunis en corps et non réduits aux derniers degrés de l'esclavage, se trouvaient en face de chefs ou de gouverneurs étrangers. Ces chefs, clercs ou laïcs, nourrissaient la même haine contre les vaincus, la même soif de puissance et de trésors : c'était toujours le vainqueur insolent, dur, avare, rapace, traitant les vaincus comme une espèce inférieure à la sienne. Le trop célèbre *Ranulph* ou *Ralph*, surnommé Flam-

[1] *Nihil postmodum tenuit quod promisit. Chron.* Johan. Bromton, *Apud hist. angl. script.* t. I, col. 984, edit. Selden.

bard, se distinguait entre tous par le dévergondage sanglant de sa rapacité. Cet homme, d'origine normande, de simple valet de pied à la cour du duc de Normandie, s'était élevé par son audace, et s'était emparé de l'évêché de Lincoln. Il commettait dans son évêché des brigandages si révoltants, que les habitants, dit une ancienne chronique, souhaitaient de mourir plutôt que de vivre sous sa tyrannie[1]. Tel fut l'homme qui devint bientôt l'ame des conseils de Guillaume, son confident, son ami, et l'ennemi acharné de saint Anselme. C'est que Guillaume et le Flambard, ces deux natures profondément perverses étaient faites pour se comprendre et s'aider dans l'œuvre d'iniquité ; c'est que dans l'horrible tyrannie dont ils écrasaient l'Angleterre, ils donnaient l'un et l'autre à l'envi carrière aux passions les plus basses, les plus cupides, et attiraient sur leur tête une somme immense de vengeance de la part de Dieu et des hommes, comme nous le verrons dans la suite de cette histoire.

D'après ce que nous venons de retracer dans le chapitre précédent et dans celui-ci, le lecteur a pu se former une juste idée de la conquête, de ses résultats sociaux, de ses conséquences religieuses, et du caractère des hommes qui l'ont accomplie; il comprendra aussi la triste condition qu'elle fit à l'Angleterre et à l'Eglise, par cette proscription générale de toute justice et de tout droit. Cette idée jette de la lumière sur la mission et le caractère des hommes qui, comme saint Anselme, eurent à lutter contre de tels adversaires pour la plus sainte des causes : celle de la liberté dans l'Eglise et par l'Eglise. Résumons les faits : sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, le peuple anglais fut exposé à des calamités de toute espèce. Ce règne commence par des années de massacres, d'incendies, de pillages et de dévastations; ses progrès sont marqués par un système régulier de confiscations et d'oppressions, et cette série de maux se termine par la famine et par la peste. Sans doute, Guillaume avait de brillantes qualités ; mais il était fier, impérieux, violent, cupide : il aimait l'ordre dans

[1] *Ut mallent mori.* — Annal. Eccl. Vinton, *Anglia sacra*, t. I, p. 295.

le gouvernement; et à ses injustices, toutes révoltantes qu'elles fussent, il savait donner une couleur de bien public : il se regardait comme le point culminant de tout pouvoir ; c'est de lui que devaient partir tous les fils de l'administration publique. Dans cette œuvre odieuse qu'il accomplissait en dépossédant une grande nation d'elle-même; dans cette conquête non-seulement politique, mais encore civile, où tout pouvoir, tout droit, étaient absorbés en lui, il voulut la paix et il mit fin aux brigandages qui avaient jusqu'alors désolé la nation; il voulait une loi commune, une certaine unité et égalité dans la vie politique, l'égalité des esclaves; il voulait que la Bretagne, en cessant d'être elle-même, s'assimilât en tout point à la Normandie. Mais, en tout cela, c'était encore, disait-il, pour son bien qu'il travaillait; et les moyens qu'il employait, c'était la violence, la torture, les cachots. Il restreignit la grande liberté dont le pays avait joui sous la domination saxonne : en cet ancien temps, tout se faisait avec le concours du peuple, qui, non-seulement était appelé à délibérer dans les assemblées nationales, mais encore était représenté dans chaque division politique du territoire. A l'élément saxon et populaire, Guillaume substitua l'élément normand et féodal, qui se combattent encore aujourd'hui dans les institutions actuelles de l'Angleterre. C'est à cette fin qu'il divisa toutes les terres allodiales du sol anglais en soixante mille fiefs qu'il distribua entre ses adhérents, et au clergé[1]. Plus de la moitié de ces fiefs militaires était héréditaire; ceux qui en étaient pourvus exerçaient une juridiction réelle et entière : tuteurs légitimes des enfants laissés par leurs vassaux, ils s'arrogeaient le droit de marier leurs filles à qui bon leur semblait : de là des vexations inouïes, la spoliation des orphelines, le trafic infâme de la main des filles[2]. Quelque libéral qu'il se montrât envers l'Eglise, il ne

[1] C'est de là que viennent les immenses richesses du clergé anglican, richesses conservées par la Réforme. On a calculé en 1831 que ce clergé jouissait de l'énorme revenu de 236,109,125, tandis que le reste du clergé chrétien, répandu dans tout l'univers, et pris ensemble, a à peine le revenu de 224,975,000.

[2] Nobiles puellæ despicabilium ludibrio armigerorum patebant, et ab

se laissait néanmoins ni gouverner par ses préceptes, ni arrêter par ses défenses, ni intimider par ses menaces : au contraire, il avait à cœur de la gouverner comme toute autre branche des services publics, bien qu'il la voulût florissante et honorée ; mais il se croyait au-dessus d'elle. Aussi, l'Eglise épiscopale renouvelée en entier dans ses chefs, investie même d'une juridiction indépendante, mais soumise comme tout le reste aux obligations du service féodal, le servait-elle avec dévouement. C'est Lanfranc qui en était la plus haute expression et comme la personnification : il était après le roi le premier personnage de l'Etat ; il présidait au gouvernement, chaque fois que Guillaume passait en Normandie[1]. Que si Lanfranc s'était associé à sa politique, il ne laissait pas pour cela de mettre un frein à la fougue de ses passions. Comme dit très-bien M. de Rémusat, « par origine et par position, Lanfranc partageait les préjugés du vainqueur ; par état et par caractère, il en tempérait la rudesse ; » quand la raison d'état parlait haut, il se soumettait sans rien dire, car lui aussi il était homme de gouvernement : c'est cette flexibilité de conduite politique qui forme la différence caractéristique entre Lanfranc et Anselme.

Mais quelles qu'aient été les violences du règne de Guillaume-le-Conquérant, elles pâlissent devant celles de son successeur Guillaume-le-Roux. Lanfranc le pressentait ; même du vivant du conquérant, il sentait que son pouvoir n'aurait duré que tant que celui-ci aurait conservé le sceptre et la vie ; mais qu'à sa mort, tous ses efforts auraient échoué contre le caractère sombre et farouche du nouveau roi : aussi écrivait-il au pape, avant que le Conquérant ne mourût : « Priez Dieu qu'il vive... car, lui vivant, nous avons une paix quelconque ; dès qu'il ne sera plus, nous n'aurons aucun bien, aucune paix *à espérer*[2]. »

immundis nebulonibus oppressæ dedecus suum plorabant. — Chron. rapportée par M. Augustin Thierry.

[1] *Guillelmus Lanfranco consulta animæ suæ commisit.* — Guillel. Pict. apud D. Duchesnes, p. 194. — Willelm. Gemet. t. VI, cap. IX, p. 262. — Lanf. opera edit. 1844, pag. 28, 38, 45.

[2] Epist 3. — Lanfranci opere cit.

Lanfranc gémissait de ce que ses exhortations, ses conseils n'avaient aucune prise sur cette ame de fer. Il lui rappelait quelquefois le service qu'il lui avait rendu, lors de son avénement au trône, en hâtant son couronnement, en l'aidant à étouffer l'oppositon des barons conjurés contre lui. La reconnaissance était un poids intolérable à ce cœur pervers, et aux avis de Lanfranc, il répondait, avec un rire satanique, *qu'il n'avait que faire de ses remontrances, que sans lui il serait tout de même parvenu au trône, et que sans lui il comptait s'y maintenir, et se conduire selon son bon plaisir*. S'il lui rappelait les promesses solennelles qu'il avait faites lors de son sacre, il s'écriait : *Qui peut être capable de tenir toutes ses promesses!* Ces réponses peignent l'homme. Aussi, dès la mort de Lanfranc (28 mai 1089), Guillaume II se sentant débarrassé de ce faible et dernier frein, se donna libre carriere dans les voies d'une tyrannie et d'une rapacité inouies : il mit en vente l'église *du Sauveur* de Canterbury, et il chassait les moines pour s'approprier leurs couvents et leurs biens ; ceux qu'il conservait, il les frappait de taxes énormes : il confisquait les biens des bénéfices, sitôt qu'ils devenaient vacants : c'est ainsi que pendant plus de quatre ans, il jouit des domaines de l'archevêché de Canterbury qu'il laissa vacant précisément pour jouir des bénéfices de cette inique spoliation[1]. Rien n'est sombre comme le portrait que les historiens font de ce prince. Guillaume de Malmesbury, bien que son panégyriste, ne peut néanmoins s'empêcher de dire : « Je demande la liberté avec la permission de sa majesté de ne pas dissimuler la vérité : il craint Dieu fort peu, et les hommes pas du tout[2]. Son règne fut celui d'une tyrannie systématique, autant que violente.

[1] M. De Rémusat observe sagement à ce sujet : « Le besoin et la passion de l'argent sont une des causes les plus ordinaires des violences de la feodalité. Un excellent moyen était de profiter de la vacance des évêchés et des abbayes ou de *les faire vaquer par force*, pour attirer les deniers sacrés dans le trésor du seigneur. De là l'interêt de la royauté a disposer des dignités ecclesiastiques pour les *retenir* ou *les vendre à volonté*. L'avarice, plus souvent que l'ambition, emporta la puissance séculiere, et les usurpations sur le pouvoir spirituel étaient souvent des mesures de finances. » *Hist. de S. Anselme*, chap. VII p. 123.

[2] Ord. Vit. X, t. IV. p. 7.

capricieuse et souvent sanglante : Guillaume le Conquérant avait régné par la compression de la conquête : son fils et successeur immédiat, Guillaume-le-Roux, régna comme par le sac d'une ville prise d'assaut : tout semblait livré à sa rapacité, et à celle de ses favoris et de ses soldats : c'était le règne d'une sauvagerie farouche qui n'a rien de sacré, ni les droits de Dieu, ni les biens, la vie, l'honneur des hommes : c'était un gouffre qui engloutissait toute chose sans honte ni remords. »

A la place de Lanfranc, témoin de ses excès et censeur importun de sa rapacité, Guillaume se choisit pour premier ministre un homme qui le comprît, qui fût lui-même à la hauteur de ses vices, et qui lui fournît par n'importe quels moyens les ressources nécessaires à ses passions effrénées. Cet homme, flétri par l'histoire, stygmatisé par le sens moral de tout un peuple, fut ce trop fameux *Ralph Flambard* dont nous venons de parler. Doué d'un esprit prompt, fécond en expédients, mais sans conscience, de mœurs excessivement dépravées et d'une ambition insatiable, il avait suivi le Conquérant et s'en était fait remarquer en qualité de *délateur public*. Il était passé au service de Maurice, évêque de Londres, et de là à celui de Guillaume-le-Roux. Ce prince découvrit bientôt le parti qu'il pouvait tirer de cet homme profondément pervers, et se l'attacha ; il l'éleva graduellement aux plus hautes dignités du royaume ; lui donna les charges de chapelain, de trésorier, de chancelier qu'il remplit simultanément. En retour de tant de faveurs, Flambard se voua corps et ame à son bienfaiteur. Il sentit que pour se maintenir en place et en faveur de son maître, il devait employer toute la sagacité de son esprit, ne reculer devant aucune turpitude pour lui fournir de l'argent. Les expédients ne lui faillirent jamais : la liberté individuelle fut restreinte et rançonnée ; on multiplia les délits, pour multiplier les amendes ; la peine de mort fut commuée en peine pécuniaire ; le crime était tarifé : un nouveau cadastre fut formé sur le modele du *Domesday-book* de son père, sous prétexte que celui-ci avait évalué les terres au-dessous de leur valeur, et il s'en servit pour augmenter tous

les impôts. Une telle oppression devait provoquer contre Flambard le mécontentement et la vengeance du peuple Anglais : on se souleva contre lui, et il faillit être victime d'un hardi coup de main ; mais il en fut quitte pour la peur, grâce à une tempête qui avait jeté loin de la côte d'Angleterre le navire qui devait l'en expulser. Il revint auprès du roi dont il obtint, à titre de dédommagement, l'évêché de Durham. Mais comme il avait engagé le roi à ne conférer les bénéfices qu'à condition de sommes pécuniaires à verser au trésor, Flambard fut pris dans ses propres filets ; il fut obligé de payer au roi la somme de mille livres, en reconnaissance de la dignité qu'il venait d'en recevoir.

Ce fut donc ce même Flambard qui avait proposé et fait adopter par le roi, comme une source de revenus publics, la tutelle des orphelins, la vente ou l'administration des biens des évêchés et abbayes qui se rendaient vacants.

Avant la conquête, sitôt qu'un bénéfice devenait vacant, le temporel en était confié à l'évêque diocésain, et si c'était un évêché, à un métropolitain... Le Conquérant modifia cet usage, mais en étendant sa prérogative royale : il délégua ce soin à un ecclésiastique nommé par lui, mais qui était obligé de rendre compte de sa gestion au nouveau pourvu[1]. Cet usage ne faisait pas le compte de Flambard ; il déclara hautement qu'un tel usage n'était rien moins qu'un empiétement des droits du roi, des prérogatives de la couronne. Il prétendit que les domaines prébendiaux étaient simplement des fiefs réversibles au souverain, jusqu'à ce que celui-ci, selon son bon plaisir, les remît à de nouveaux bénéficiers élus par lui. Appuyé sur de tels principes, il eut la main sur tout le temporel des bénéfices vacants, et il les incorpora à l'Echiquier. On nomma des officiers inférieurs, mais laïques, pour administrer les biens au nom et pour le compte du trésor royal ; on afferma à des spéculateurs les biens et leurs revenus. Cet état de violence et d'extorsion durait plusieurs années, car on était intéressé à prolonger ce provisoire, et l'on ne rendait pas sitôt des biens

[1] Ord. Vit. loc cit. pag. 516-679. Petrus Bless.

acquis avec tant de facilité[1]. Aussi Guillaume retenait-il pendant plusieurs années le temporel des évêchés et des abbayes qu'il affectait de laisser vacants : et si, parfois, il consentait à nommer les titulaires, c'était à condition que les nouveaux prélats paieraient à l'Echiquier une somme proportionée à la valeur du bénéfice[2]. Tels étaient les deux hommes, contre lesquels Anselme, le simple, modeste et pacifique abbé du Bec, allait désormais entrer en lutte comme archevêque de Canterbury. Nous avons dépeint les adversaires ; nous avons fait connaître le champ de bataille ; nous abordons maintenant l'histoire de cette lutte.

C'est vers cette époque (1092), que surgit la controverse de saint Anselme contre Roscelin de Compiègne, Breton d'origine. C'était un des docteurs les plus remarquables de son temps, mais plus versé dans la dialectique que dans la Théologie. Il était alors le chef avoué de la secte des *Nominaux* que saint Anselme, malgré toute sa modération, accusait d'hérésie. En effet, dès qu'ils appliquaient leurs principes dialectiques au dogme de la foi, surtout au mystère de la très-sainte Trinité, ils étaient conduits à admettre trois Dieux : de même que trois noms, ainsi trois choses, trois substances séparées et distinctes entre elles, comme le sont trois anges[3]. Déjà Roscelin avait été condamné par le Concile de Soissons, et forcé d'abjurer ses erreurs : mais bientôt il rétracta son abjuration et se mit à parcourir la France et l'Angleterre. Il aurait voulu se réfugier à Chartres, mais saint Yves qui était évêque de cette ville ne lui répondait pas de sa sûreté au milieu d'une population si fortement attachée à sa foi. Pour diminuer l'horreur de ces nouveautés et pour se donner des appuis, Roscelin osa publier que l'archevêque Lanfranc avait autrefois professé les

[1] Willelmus, sublato de hac vita venerabili Patre Lanfranco, Ecclesias ac monasteria totius Angliæ gravi nimium oppressione afflixit. — Eadm. Vit. Ansel. lib. II initio.

[2] Order. Vit. loc. cit. p. 663. 672. Quand il mourut, Guillaume-le-Roux avait dans ses mains un archevêché, quatre évêchés et onze abbayes qu'il avait affermés pour son compte et dont il percevait les revenus. — Petr. Bless. loc. cit.

[3] Labb. *Concil.* tom. X, pag. 484.

mêmes opinions, et qu'Anselme lui-même, abbé du Bec, partageait les mêmes doctrines. Lanfranc étant mort depuis quelque temps, c'était à Anselme de réfuter cette calomnieuse imposture. Il était indigné de cette audace qui non-seulement l'attaquait lui-même dans ce qu'il avait de plus précieux, l'intégrité et la pureté de sa croyance, et qui lui prêtait une opinion diamétralement opposée à ce qu'il avait toujours cru et enseigné, mais encore qui versait le blâme sur une tombe vénérée, et entachait le nom de son maître Lanfranc. C'est alors qu'il écrivit à Foulques, qui avait été son disciple au Bec, et qui était alors évêque de Beauvais où Roscelin se trouvait en ce temps. Dans cette lettre, écrite avec une verve qui ne lui était pas ordinaire, Anselme proteste de toute l'énergie de son ame que Lanfranc n'a jamais eu cette opinion erronée, et que lui-même l'a toujours combattue. « Pour moi, ajoutait-il, je déclare à la face de l'univers que je crois de cœur et que je confesse de bouche la foi contenue dans les symboles des apôtres, de Nicée, de saint Athanase : j'anathématise en particulier les blasphèmes qu'on attribue à Roscelin[1]. » Ensuite, il prie Foulques de montrer cette lettre à quiconque parlera de lui, afin de le justifier sur le point capital de ses croyances religieuses, touchant lesquelles, personne ne peut ni ne doit se permettre qu'on imprime la moindre tache à son nom. — En vengeant ainsi l'honneur du siége de Canterbury dans la personne de Lanfranc, Anselme ne se doutait pas alors qu'il devait être bientôt élevé sur ce siége primatial.

[1] Lib. II, epist. 41. — *Hist. Eccl.* d'Henrion, liv. 34, an 1092, p. 499.



CHAPITRE VII.

Maladie de Guillaume-le-Roux. — Troisième voyage d'Anselme en Angleterre. — Election d'Anselme au siége de Canterbury. — Sa résistance. — Edits réparatoires du roi. — Il les rétracte. — Commencement de la lutte d'Anselme contre Guillaume. — Anselme est installé à Canterbury. — Excès commis contre lui par Flambard. — Joie de tout le peuple et de tout le clergé.

Il y avait déjà quatre ans que l'Eglise de Canterbury était veuve de son pasteur, et que le roi Guillaume continuait son système de spoliation et d'oppression de ce siége primatial de toute l'Eglise d'Angleterre[1], quand Anselme entreprit, comme abbé du Bec, son dernier voyage à Londres. Il devait désormais se fixer sur cette terre par des liens perpétuels.

Hugues d'Avranches, surnommé le Loup, avons-nous dit plus haut, avait été un des compagnons les plus vaillants et les plus fidèles de Guillaume-le-Conquérant : il s'était voué entièrement à sa cause ; et soit par son épée, soit par la sagesse de ses avis, il l'avait puissamment aidé à établir l'œuvre de la conquête. En reconnaissance de ces services, Guillaume lui avait donné le comté de *Chester*, que Hugues, tout en suivant les maximes politiques de la conquête, administrait néanmoins avec sagesse et modération. Il n'était pas moins zélé pour le bien de l'Eglise. Voulant fonder un monastère dans la ville de Chester, il envoya des messagers à Anselme, au Bec, pour le prier de venir lui-même en Angleterre, afin de voir sur les lieux l'emplacement qu'il destinait au nouveau monastère, et de mettre tous ses soins à cette fondation, qu'il voulait

[1] *Cujus oppressionis anno quarto Anselmus invitatus.* — Eadm. Vit. S. Ansel. lib. II.

peupler d'une colonie de moines du Bec. Anselme refusa d'accéder à cette invitation, soit parce que sa santé n'était pas assez florissante pour lui permettre d'entreprendre ce voyage, soit aussi, et surtout peut-être, parce qu'un secret pressentiment s'était élevé dans l'esprit de tout le monde que, s'il allait en Angleterre, il serait fait archevêque de Canterbury ; soupçon qu'il avait à cœur de dissiper, car rien n'était plus éloigné de sa pensée, que toute vue d'ambition. Aussi répondit-il négativement aux messagers du comte de Chester.

Sur ces entrefaites, ce seigneur tomba dangereusement malade, et cette maladie vint en aide à ses pieux désirs. On envoya de nouveaux messagers au Bec, à Anselme, pour le supplier de prendre pitié de l'ame du comte dans la grave infirmité où il se trouvait, et lui dire que si c'était la crainte d'être promu à l'archevêché qui le retenait, « il pouvait se tranquilliser ; car il était faux que ce bruit se fût répandu ; et que d'ailleurs, il était contraire à sa sainteté de s'obstiner à refuser de venir au secours d'une ame dans le pressant besoin qu'elle avait de ses secours et de ses consolations. » Nouveau refus de la part d'Anselme. Le comte néanmoins ne se laissa point rebuter ; il lui fit dire encore que, « s'il persistait dans son opiniâtreté, il éprouverait pendant toute l'éternité le plus vif regret de l'avoir ainsi abandonné. » Ce nouvel assaut triompha de ses répugnances, mais il ne put toutefois s'empêcher d'exprimer : « Hélas ! s'écria-t-il, des angoisses m'assaillent de toute part : si j'y vais, les méchants me soupçonneront d'ambitionner le siége de Canterbury ; mais aussi, si je n'y vais pas, je manque à un devoir rigoureux de charité : or, si c'est mal de manquer de charité envers un ennemi, que sera-ce envers un ami ? » Sur ce, il se décida. Ce voyage rentrait dans les vues de la Providence, qui voulait y rattacher les plus grands résultats pour Anselme lui-même, et pour l'Eglise d'Angleterre. D'ailleurs, les graves intérêts de son monastère du Bec exigeaient ce nouveau voyage : ce motif pouvait le justifier complètement auprès des gens de bien. Cette raison était, en effet, appréciée des moines du Bec, qui l'engagèrent fortement à ne

pas se refuser plus longtemps aux chaleureuses instances du comte de Chester. Il partit du Bec.

Mais avant de franchir le Détroit, il se dirigea d'abord vers Boulogne, désireux de visiter la pieuse comtesse Ida, veuve du comte de Boulogne Eustache II, et mère de l'immortel Godefroid de Bouillon, le héros chrétien chanté par le Tasse. Cette princesse était illustre non moins par sa piété que par sa sagesse : elle entretenait une correspondance assidue avec les personnages les plus saints de son temps, entre autres avec saint Anselme, comme nous l'avons dit ailleurs, qui lui écrivit plusieurs lettres, soit du Bec, soit de Canterbury. Il passa quelques jours auprès de la comtesse Ida : ce fut là qu'il reçut un message de ses bons religieux du Bec, qui lui recommandaient *sous peine de désobéissance,* de ne pas revenir à son couvent sans avoir franchi le Détroit, et s'être occupé en Angleterre des intérêts de la communauté. Il partit aussitôt.

A peine débarqué à Douvres, il donna à ses religieux du Bec, la nouvelle de sa traversée heureuse. Il continua sa route vers Canterbury, où il arriva la veille de la nativité de la sainte Vierge (7 septembre 1092). Il fut accueilli par tout le clergé et par le peuple, avec des honneurs plus grands encore que lors de son premier voyage : on ne tarissait pas d'éloges envers lui, et on le désignait tout haut comme le futur archevêque de Canterbury. Anselme ayant appris cette disposition des esprits, s'enfuit furtivement du couvent, puis de la ville et cela de très-grand matin : jamais il ne voulut consentir à l'invitation pressante qui lui était faite, de célébrer dans la cathédrale la fête de la sainte Vierge.

Voulant aller à Chester, sa route était de passer tout près de la ville de Glocester, où le roi Guillaume avait alors sa cour. C'était aux fêtes de Noël : les rois d'Angleterre avaient coutume d'arborer leurs gonfanons trois fois par an, c'est-à-dire aux grandes fêtes de Noël, de Pâques et de Pentecôte, tantôt à Glocester, tantôt à Winchester, leurs résidences habituelles, tantôt à Westminster. C'était des cours plénières, où le roi réunissait autour de son trône, les barons, les prélats et les hauts dignitaires du royaume ; on y discutait sur

les grandes questions de politique intérieure et extérieure. Cette année (25 décembre 1092), Guillaume tenait cette cour plénière à Glocester. Anselme jugea à propos de s'y rendre pour visiter le roi. Tous les grands lui firent l'accueil le plus honorable et le plus respectueux : le roi lui-même, descendant de son trône, alla à sa rencontre, l'embrassa cordialement, et le prenant par la main, il le conduisit à un siége placé près de son trône. Anselme était émerveillé de ces témoignages inattendus de cordialité et de respect, si bien que, après l'échange des signes extérieurs de courtoisie, il crut le moment propice pour faire entendre au roi des paroles de prières et de plainte sur les maux qui affligeaient l'Eglise. Il pria donc l'assemblée de le laisser un instant seul avec le roi, ayant quelque chose de secret à lui dire. Tout le monde se mit à l'écart. Alors Anselme, laissant de côté les affaires particulières de son couvent, que l'on croyait être le motif principal de son voyage, représenta au roi les bruits défavorables qui couraient sur son compte; il lui dit que partout dans le royaume, soit en public, soit en particulier, on l'accusait de griefs qui compromettaient gravement sa dignité royale. Toutes ces remontrances étaient faites avec cette douceur qui lui était particulière. Après cet entretien, il prit congé du roi, le laissant à ses propres réflexions, et se prépara à se rendre à Chester. auprès de son ami le comte Hugues.

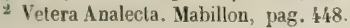
Les grands du royaume et les prélats pensèrent que l'entretien secret d'Anselme avec le roi avait laissé quelque heureuse impression dans l'ame de celui-ci : alors, d'un commun accord, ils lui représentèrent la somme de maux dans laquelle l'Eglise gémissait depuis si longtemps. Ils se plaignirent que le siége primatial, privé depuis tant d'années de son pasteur, languissait sous cette oppression inouïe[1]. Ils chargèrent même Anselme de se présenter de nouveau au roi pour obtenir qu'il permît de faire des prières dans toutes les églises d'Angleterre, afin que le Seigneur inspirât au roi le choix

[1] Viduata suo pastore, tam diu et tam inaudita vexatione opprimatur. — Eadm. hist. nov. lib. I, p. 48.

d'un pasteur digne de ce siége important. Guillaume, à la vue de cette unanimité de remontrance, fut en appréhension de quelque complot; il feignit d'accueillir cette demande, et accorda ce que l'on demandait, disant qu'il n'aurait jamais rien refusé de ce que l'Eglise lui aurait demandé pour son bien : mais craignant d'être allé trop loin, il se ravisa et dit à l'assemblée, après avoir accordé la permission de faire ces prières publiques : *Priez tant que vous voudrez ; quant à moi, je vous déclare que je ferai ce qu'il me plaira*[1]. Néanmoins, les évêques prirent conseil d'Anselme, et l'invitèrent de rédiger lui-même la formule des prières qui devaient se faire à cette fin par tout le royaume. Anselme s'en défendit d'abord, lui semblant extraordinaire que l'on s'adressât à lui pour cela, de préférence à tant d'illustres prélats. Cependant, il céda ; et il rédigea les formules qui furent approuvées par les grands et par les prélats. Puis chacun se retira dans son fief et dans son église pour faire faire ces prières dans toutes les réunions de fidèles. Anselme se rendit à Chester. Nous rapportons ici le texte de ces deux prières que l'on trouve conservées dans Mabillon[2]

« Oratio dicenda ante perceptionem corporis et sanguinis Domini.

» Domine Jesu-Chiste fili Dei vivi qui ex voluntate patris, et cooperante Spiritu Sancto, per mortem tuam mundum vivificasti adoro et veneror hoc sanctum corpus tuum et hunc sanctum sanguinem tuum, quod traditum est, et qui effusus est pro multis in remissionem peccatorum. Deprecor clementiam tuam, misericors Domine, per horum virtutem fac me unum de istis multis, et fac me hoc sentire per fidem et affectum, ut sentiam ea per salutis effectum; et absolve et libera servos et ancillas tuas, me et omnes qui mihi confessi sunt peccata sua et pro quibus promisi vel obnoxius sum orare, et qui se sperant vel petunt meis orationibus apud te juvari, ab omni

[1] *Orate quod vultis, ego faciam quod placebit.* — Henric. Kningt. t. II

pag. 8. Apud rer. Angl. script. t. X, col. 2378.
[2] Vetera Analecta. Mabillon, pag. 448.

peccato et pœna peccati, et fac ecclesiam nostram continua tua protectione et consolatione lætari. Qui cum Deo patre, etc. »

» Alia oratio ante communionem contra pervasores.

» In spiritu humilitatis et animo contrito ante sanctum altare tuum, et sacratissimum corpus et sanguinem tuum, Domine Jesu-Christe Redemptor mundi, et de peccatis nostris, pro quibus juste affligimur culpabiles contra te nos facimus. Ad te, Domine Jesu, venimus ad te prostrati clamamus : quid viri iniqui et superbi, suisque viribus confisi, undique super nos insurgunt terras hujus sanctuarii tui, cæterarumque ecclesiarum tuarum invadunt, deprædantur, vastant : pauperes tuos, cultores earum in dolore et fame atque nuditate vivere faciunt. Qui cum Patre, etc. »

Ces deux formules de prières, surtout la dernière, indiquent à quel point de torture morale, le clergé d'Angleterre était alors réduit sous le sceptre de fer de Guillaume-le-Roux.

Pendant quelque temps, il ne fut plus question ni d'Anselme, ni de pourvoir au siége de Canterbury. Durant l'espace de cinq mois, qu'Anselme passa tantôt à Chester, tantôt dans une maison de campagne appartenant au comte Hugues, les choses, à la cour du roi, avaient repris leur train ordinaire. De cette sorte, il était complètement rassuré sur le prétendu danger ou soupçon d'ambition, auquel il craignait de s'être exposé en accomplissant son voyage. C'est pendant ce temps qu'il aida le comte Hugues à fonder à Chester le monastère de Sainte-Werburge, où il installa une colonie de moines du Bec, et dont Richard son chapelain fut le premier abbé. Voyant que son séjour se prolongeait au delà de ce qu'il s'était proposé, il voulut retourner en Normandie : mais le roi Guillaume lui en refusa la permission, et l'engagea à rester encore quelque temps en Angleterre[1].

Un jour, un seigneur de la cour, parlant familièrement avec Guillaume, fit tomber la conversation sur Anselme dont il louait les hauts mérites, et disait qu'il n'avait jamais vu per-

[1] *Post hæc in Normanniam regredi volens, negata ei licentia copiam id agendi habere non potuit.* — Eadm. hist. nov. lib. I, pag. 48.

sonne d'une si haute sainteté que ce saint abbé, lequel n'aimait rien au monde hormis Dieu, et méprisait tous les biens passagers de la terre. « Oui, reprit le roi en ricanant, il n'aime rien de ce qui tient à ce monde, pas même l'archevêché de Canterbury. — Pas plus cet archevêché que le reste, » reprit le seigneur, ajoutant que telle était l'opinion publique à ce sujet. Alors le roi dit que s'il pouvait être qu'Anselme n'avait aucune vue sur ce siége, il l'aurait comblé de faveurs. Puis, il s'écria : « Par le *Saint-Voult* de Lucque, qu'on le sache bien, ni Anselme, ni personne autre ne sera cette fois archevêque de Canterbury ; l'archevêque, c'est moi[1]. » A peine eut-il prononcé ces mots, qu'il fut frappé de la main de Dieu; il fut surpris d'un mal soudain qui fit des progrès effrayants et le réduisit bientôt à l'extrémité : le châtiment de la justice divine se révélait aux yeux les moins éclairés par la foi. Ce fut, en effet, la première pensée qui vint à l'esprit de Guillaume et le frappa de terreur ; il fit réflexion sur lui-même et s'aperçut bien que Dieu était un plus fort lutteur que lui et qu'il était vaincu. Il revint alors à des sentiments de justice et de religion, car il sentait que la vie lui échappait[2]. Il se fit transporter de sa maison de campagne d'Alwerston, où il se trouvait, à Glocester.

A la première nouvelle de cet accident, tous les grands du royaume, les nobles et les prélats accourent de toute part auprès du roi ; ils entourent son lit de douleur ; ils le conjurent, pour le salut de son ame, d'ouvrir enfin les yeux à la justice, de délivrer les malheureux qu'il avait injustement plongés dans les cachots, de remettre les dettes pour impôts non payés, de rendre aux églises leurs biens et leurs pasteurs, surtout à celle de Canterbury, dont tout chrétien anglais pleurait la misère et l'abjection dans laquelle il l'avait plongée. Pendant que cela se passait auprès du roi, Anselme

[1] « *Per sanctum Dei vultum de Luca!* (c'était son juron ordinaire) *nec ipse hoc tempore nec alius quis archiepiscopus erit, me excæpto.* — Eadm. loc. cit. p. 49. Willelm. Malmesb. Reg. Angl. gestis, lib. IV, pag. 121. Roman-le-Rou, t. II, pag. 328.

[2] *In dies crescendo ferme usque ad exhalationem spiritus.* — Eadm. loc. cit.

habitait une maison de campagne du comte de Chester, située tout près de la ville de Glocester. Il s'y était renfermé dans une solitude si profonde, qu'il ignorait le grave accident qui venait d'arriver au roi, et qui mettait toute la cour en émoi. Les grands du royaume lui envoyèrent aussitôt un messager pour l'informer de tout et le presser de se rendre sans délai auprès du roi. Anselme part sur-le-champ. A peine arrivé à la cour, il s'informe auprès des assistants de ce qui avait été fait et suggéré. Puis, s'approchant du lit du malade, il dit que la première chose à faire, c'était une confession sincère et générale de toutes ses fautes, avec promesse de se corriger, si Dieu lui rendait la santé : ces paroles d'Anselme sont fidèlement rapportées au roi qui écoute tout, et ne se refuse à rien. La présence du saint abbé avait fait une salutaire impression sur cette ame; Guillaume fit humblement sa confession, promit solennellement de conformer désormais toute sa vie aux règles de la douceur et de la justice; bien plus, il donna pour garants de sa parole les évêques qui l'entouraient, et les pria de porter en son nom, ce vœu et ces promesses sur l'autel de l'église, comme pour les rendre plus inviolables par la consécration même de Dieu. Aussitôt, il publie un édit qu'il signe de sa main et qu'il munit de son sceau, et par lequel il ordonne l'élargissement de tous les prisonniers dans toute l'étendue du royaume; il remet les dettes de ses sujets pour cause d'impôts non payés; il déclare couvrir du voile d'un oubli perpétuel et de pardonner irrévocablement toutes les injures dont il aurait pu être l'objet. Enfin, il s'oblige à donner à son peuple des lois bonnes et justes, à observer inviolablement la sainteté des droits publics et privés, et à faire une justice rigoureuse des oppresseurs du peuple. Rien ne semblait manquer à la sincérité et à la solidité d'une telle réconciliation : elle remplit de joie tous les cœurs; partout on en rendit à Dieu de solennelles actions de grâces, et l'on implora les bénédictions du Ciel, pour la santé et la conservation d'un monarque si bon et si grand.

Cependant, quelques personnes bien avisées se mettent à lui insinuer quelques mots sur la nécessité de pourvoir d'un

bon pasteur, l'église primatiale, dont le long veuvage était un malheur pour la religion. Il agrée cette proposition, et il dit que son esprit était en effet très-préoccupé de cette idée : *Mais*, dit-il, *qui sera digne d'un si grand honneur?* Puis, aussitôt, comme se répondant à lui-même, il prononça le nom de l'abbé Anselme : ce nom est accueilli par des acclamations universelles. Un seul homme pâlit en l'entendant prononcer, c'est Anselme; un frisson d'effroi le saisit, il eût voulu s'anéantir. On le porte vers le lit du roi pour en recevoir l'investiture de l'archevêché par la crosse et l'anneau : Anselme se débat dans leurs bras avec une force qui lui ne était pas ordinaire : pâle d'effroi, il se refuse à tout. Mais les évêques, loin de le laisser échapper à leur étreinte, se raidissent contre sa résistance, et ajoutent à la force les plus pressantes remontrances. « Eh! quoi, disent-ils, veux-tu donc t'élever au-dessus des desseins de Dieu? Ne vois-tu pas combien la religion de Jésus-Christ est déchue dans toute l'Angleterre? Ne vois-tu pas le désordre et la confusion qui règnent de toute part, le déluge d'abominations qui inonde cette terre infortunée, le danger de mort éternelle auquel sont exposés les fidèles que nous sommes chargés de gouverner : tout cela est l'effet de la tyrannie de cet homme seul. Que penses-tu donc, ô homme faible et pusillanime! Eh quoi! l'église de Canterbury, dont l'oppression nous désole tous, t'appelle, te conjure de venir à elle ; elle te salue, te désire comme son libérateur, comme son père ; et toi, tu oseras préférer l'oisiveté de ta vie privée à notre délivrance, au salut de l'Eglise ! » A toutes les instances, Anselme répondit : « Attendez : je comprends autant que vous la vérité et le poids de vos raisonnements, je connais la somme de vos tribulations ; mais je ne suis pas l'homme qu'il vous faut; je suis déjà vieux, déjà brisé par l'âge et par le travail, comment pourrais-je supporter le poids de toute l'Eglise? Du reste, depuis que j'ai embrassé la vie religieuse, je me suis fait une loi de m'abstenir de toute affaire séculière, pour lesquelles d'ailleurs, je n'ai ni aptitude, ni goût, ni penchant. Laissez-moi donc en paix, je vous en conjure : et ne m'imposez pas un fardeau pour lequel je ne sens en moi

que de l'aversion. — Non, répondent les prélats, sois sans crainte, nous t'aiderons, nous te soutiendrons de toute la puissance de notre soumission. — Impossible, répliqua Anselme, je suis abbé d'un monastère qui dépend d'un autre souverain ; j'ai promis obédience à un autre archevêque ; j'ai des religieux auxquels je me suis voué de toute mon ame : ce sont là des liens qu'il m'est impossible, qu'il me répugne même de rompre sans leur consentement, sous peine de m'exposer à la mort éternelle.

— Cet obstacle, reprennent les évêques, nous nous chargeons de le surmonter. — Il n'en sera rien, » reprend vivement Anselme, de plus en plus effrayé de la violence morale qu'on veut lui faire. Alors les grands l'emportent, plutôt qu'ils ne l'amènent, auprès du lit du roi ; ils lui exposent la résistance opiniâtre de l'abbé ; le roi en est affligé jusqu'aux larmes, et, se tournant vers lui, il lui dit d'un ton suppliant : « O Anselme, que fais-tu ? pourquoi m'exposer au feu éternel? Je t'en conjure, au nom de l'amitié que le roi mon père et ma mère avaient pour toi, sauve-moi ; car je sais que je suis damné, si la mort vient me frapper pendant que je retiens encore l'archevêché : aie donc pitié de moi, ô vénérable père, et accepte enfin le siége primatial, sur lequel je veux te voir assis. » Alors les évêques redoublèrent leurs instances : « Quelle est donc ta folie, ô Anselme, tu troubles le roi, ton opiniâtreté redouble son mal, veux-tu donc le tuer ? sache-le bien : les suites funestes de ton aveuglement retomberont sur ta tête ; toi, toi seul, tu seras responsable de l'oppression, des troubles, des crimes, auxquels nous allons de nouveau être en butte. — Mais vous donc, mes frères, dit le saint abbé à ses deux amis, les moines Baudoin et Eustache qui l'avaient accompagné, vous du moins sauvez-moi ! — Si telle est la volonté du Seigneur, lui disent les deux bons moines, que sommes-nous, nous, pour lui résister ! — Oh ! que je suis malheureux ! » s'écria Anselme, avec l'accent du désespoir.

Cette lutte avait épuisé les forces d'Anselme, et l'avait plongé dans des angoisses morales telles, qu'il fut saisi d'une

violente hémorragie ; il eût préféré la mort à une élévation si contraire à ses goûts et à ses habitudes. Alors, le roi ordonne aux assistants de se prosterner devant lui pour le reconnaître archevêque. Anselme, à son tour, tombe à genoux devant eux pour les conjurer encore de n'en rien faire. La patience semble leur échapper : *Où est la crosse*, s'écrient-ils, *où est la crosse!* Ils le portent auprès du lit du roi, qui lui met la crosse dans la main, et les évêques le forcent de la retenir malgré sa résistance obstinée. Il avait beau leur crier : *Mais tout ce que vous faites est nul!* on s'empare de sa personne, sans faire cas de ses cris, on le conduit à l'église, où l'on chante un *Te Deum* solennel, en actions de grâces de la double victoire remportée sur l'indomptable ténacité du roi et sur l'humble résistance d'Anselme.

Après avoir accompli les rites prescrits pour cette circonstance, le cortége retourna auprès du roi. Alors, Anselme, tentant un dernier effort, s'adressa au roi en ces termes : « Sire, vous guérirez de cette maladie; sachez donc que vous avez encore le moyen de casser et d'annuler tout ce qui vient de s'accomplir malgré moi. » Puis, faisant sa révérence au roi, il sortit de sa chambre accompagné de tous les prélats et des grands du royaume. Ce fut alors que ce Saint, s'élevant au-dessus des événements et plongeant son regard dans les sombres profondeurs de l'avenir, leur dit : « Avez-vous bien réfléchi aux suites de ce que vous venez de faire? Vous avez placé sous le même joug un taureau indomptable, et une pauvre et faible brebis : qu'arrivera-t-il de ce que vous venez d'accomplir si inconsidérément? » Puis, d'un ton prophétique, il continua en ces termes : « Je vous prédis qu'un jour viendra, où la fierté du roi me rejettera loin de lui; après m'avoir fatigué de ses injures, et opprimé de sa tyrannie, il cherchera à me briser ; ne le pouvant, il me chassera, et alors je ne pourrai plus fournir à mes ouailles le lait, la laine, le pain de la parole divine ; alors, vous, qui vous réjouissez aujourd'hui, vous pleurerez ; vous gémirez sur mon sort : et cette Eglise dont vous avez voulu terminer le veuvage, redeviendra veuve, du vivant même de son pasteur. Or, c'est sur vous que retombera le

poids de tant de maux. » Paroles prophétiques, qu'un avenir prochain devait réaliser bientôt, pour la plus grande désolation de la religion et de l'Eglise en Angleterre; pour la gloire immortelle de ce grand homme, mais aussi pour la honte éternelle de l'un des plus hideux tyrans qui aient soüillé la face de la terre.

Tout ceci s'accomplissait la veille des Nones (6 mars), le premier dimanche de carême de l'année 1093. Ainsi l'église de Canterbury était restée vacante depuis la mort de Lanfranc, 28 mai 1089, c'est-à-dire trois ans, neuf mois, six jours. Aussitôt, le roi publia un nouvel édit plus explicite que le premier, et qui devait terminer cette longue affaire, d'une manière honorable pour lui, et conforme aux rigueurs de la justice. Il ordonna qu'Anselme fût investi sans retard de tous les biens qui appartenaient à l'archevêché de Canterbury *intra* et *extra ;* il décréta, *pour le salut de son ame* et à perpétuité, que la ville de Canterbury et l'abbaye de Saint-Alban, telles que Lanfranc et ses prédécesseurs les avaient possédées, continueraient d'être fiefs sémouvants de l'*église du Christ* de Canterbury, et passeraient au même titre de *bénéfice* au nouvel archevêque Anselme. Ainsi, tout semblait terminé et la paix rendue à cette illustre Eglise, et en elle à toutes les Eglises de l'Angleterre. Bien plus, Guillaume voulut qu'Anselme allât habiter une des maisons de campagne appartenant à son siége, pendant qu'on donnait cours aux formalités de l'installation, et de la *main-levée* du patrimoine de l'archevêché ; il chargea Gondulphe, évêque de Rochester, d'habiter avec lui, et de lui fournir tout ce qui lui serait nécessaire.

Mais pour que l'installation du nouvel archevêque revêtît toutes les prescriptions des règles ecclésiastiques, il fallait se munir du consentement de l'archevêque de Rouen et des moines du Bec. Le roi Guillaume écrivit lui-même ces deux messages. Au premier avis, ces bons religieux résistèrent d'abord : mais après de plus mûres réflexions, suivies de nouvelles instances du roi, ils consentirent de ratifier tout ce qui s'était accompli en Angleterre au sujet de l'élection

d'Anselme. On jugera par la lettre[1] suivante, combien ce sacrifice leur fut douloureux : c'est le pieux Guillaume, archevêque de Rouen, qui écrivit à Anselme et au roi ; cette lettre est des plus touchantes et honorables ; elle démontre la haute estime qu'Anselme s'était acquise dans toute la Normandie : « Fr. Guillaume, archevêque de Rouen, à son *ami Anselme*, la bénédiction divine. — Nous avons longtemps et mûrement réfléchi sur ce que le roi nous a écrit à ton sujet, et que tu nous confirmes par ta lettre. La chose étant de la plus haute importance, nous avons consulté nos amis et les tiens. Nous eussions tous désiré, s'il eût été possible, de continuer à jouir de ta précieuse présence au milieu de nous, et d'autre part, de ne rien faire contre la volonté du Seigneur. Mais au point où les choses en sont venues, nous voyons qu'il est impossible de faire prévaloir nos désirs et notre intérêt contre la volonté du Très-Haut. Nous accomplissons donc ce sacrifice, quelque douloureux qu'il soit à notre cœur. C'est pourquoi, au nom du Seigneur et du bienheureux Pierre, au nom de tous nos amis et des tiens, nous t'enjoignons d'accepter la charge et de gouverner l'Eglise de Canterbury, de remplir tout ce qui tient au ministère pastoral en faveur des brebis que le Seigneur confie à ta garde. » Cette lettre, celle des moines du Bec[2], rédigée dans les mêmes sentiments, furent apportées en Angleterre, avant que le nouvel élu ne se fût présenté au roi. Alors le sacrifice d'Anselme fut consommé.

Cependant, comme Anselme l'avait prédit, le roi guérit de sa grave maladie : le danger passé, peu à peu ses bonnes dispositions s'évanouirent ; il rétracta le bien qu'il avait fait, révoquant les édits, dictés par la sagesse et la justice, mais qu'il n'avait sanctionnés, que parce qu'il se trouvait en face de la mort. La vie revint en lui avec toutes ses illusions, avec toute la fureur de son ambition, avec les erreurs de ses passions fougueuses; en retournant dans ses anciennes voies, il n'eut bientôt plus ni frein, ni remords, ni pudeur. Les prisonniers qui n'avaient pas encore été élargis d'après son premier édit,

[1] Lib. III, epist. 3, pag. 65. [2] Lib. III, epist. 6, pag. 66.

furent retenus en prison sous une garde plus rigoureuse ; les impôts pardonnés furent exigés avec plus de vexation que jamais, la connaissance des anciens délits fut commise à des hommes plus aptes à bouleverser, à fouler aux pieds la justice qu'à la faire observer et à l'observer eux-mêmes. En un mot, la guérison fatale du roi donna carrière à des vexations telles, et à une tyrannie si inouïe, que, dit l'historien de ce temps, jamais rien ne s'était vu de pareil, à tel point que tous les maux dont Guillaume, avant sa maladie, avait opprimé l'Angleterre, semblaient sinon doux, à coup sûr tolérables, en comparaison de ceux dont sa férocité désolait cette nation infortunée. Les choses furent poussées à un tel point, que la démence du roi se changea en véritable frénésie. Un jour, bouillant de colère, parlant à ce même Gondulphe, évêque de Rochester, il laissa échapper cet horrible blasphème : *Sachez, ô évêque, que jamais je ne rendrai à Dieu le moindre bien pour tout le mal qu'il m'a fait.* La première partie de la prophétie d'Anselme commençait à se vérifier : c'était le taureau furieux et emporté qui écrasait la brebis, et qui revenait à ses premières turpitudes avec plus de fureur que jamais.

Pendant ce temps, avons-nous dit, Anselme avait reçu de Normandie les lettres de consentement à son élection ; et le roi, après avoir eu à Douvres une entrevue avec Robert comte de Flandre, était venu à Rochester, où Anselme se trouvait déjà. Ils eurent un nouvel entretien. « Sire, lui dit Anselme, il est encore temps de revenir : vous, de la détermination que vous avez prise; moi, du consentement que j'ai donné malgré moi. Toutefois, si c'est la volonté de Dieu que je doive gouverner l'Eglise de Canterbury, il convient que je vous fasse connaître, sire, dès à présent, ce que je demande à votre équité. En premier lieu, je demande que vous rendiez sur-le-champ à cette Eglise, toutes les terres et les droits qu'elle possédait sous Lanfranc et sous ses prédécesseurs : en outre, je demande que vous écoutiez mes conseils en tout ce qui touche aux droits de Dieu, de la religion et de l'Eglise ; car, de même que je vous honore et vous obéis comme mon seigneur et mon souverain terrestre, de même il faut que vous me regar-

diez comme votre père, comme votre directeur dans les choses spirituelles. Du reste, je dois vous prévenir que j'ai déjà reconnu Urbain II comme légitime souverain Pontife, quoique vous n'ayez pas encore fait vous-même aucun acte semblable de reconnaissance; c'est pourquoi, je veux que vous prêtiez à ce pape hommage, soumission et obéissance. Après avoir entendu ces déclarations et ces conditions, le roi manda auprès de lui Guillaume, évêque de Durham, et Robert, comte de Meulan; puis il dit à Anselme de répéter en leur présence ce qu'il venait de lui dire. Anselme obéit : alors le roi lui dit d'un ton sec et qui cachait mal son dépit, qu'il consentait bien à la restitution des biens dont l'Eglise du Christ était en jouissance du temps de Lanfranc, mais qu'il n'entendait nullement de donner suite à l'inféodation des autres terres à cette même Eglise, comme il l'avait ordonné peu de jours auparavant : toutefois, il ajouta qu'il se réservait d'avoir avec lui de nouvelles conférences sur ce sujet et sur d'autres points.

Peu de jours après, le roi reçut les lettres de Normandie, qui avaient déjà été transmises à Anselme : il se trouvait dans son château de Windsor : il fit agir auprès d'Anselme pour qu'il acceptât définitivement l'élection qui l'élevait sur le siége primatial de Canterbury, et qu'il consentît de laisser aux possesseurs actuels les terres que le roi leur avait accordées à titre de fief, et qui avaient appartenu à l'Eglise du Christ.

Mais comme Anselme refusait une condition qui ne tendait à rien moins qu'à dépouiller son Eglise, avant même qu'il en eût pris possession, cette réponse déplut au roi; et il s'éleva entre lui et Anselme, une grave discussion sur ce point. Anselme se consolait de cette contestation, par la pensée que le roi en aurait saisi l'occasion de revenir sur tout ce qu'il avait fait, et de le décharger du fardeau auquel il s'était soumis avec tant de répugnance.

Il avait déjà renvoyé depuis peu de temps à ses bons religieux du Bec, la crosse et les autres insignes de son autorité abbatiale, dont il venait de se démettre[1]. Il espérait donc être

[1] C'est dans cette occasion qu'il écrivit une longue lettre aux moines du

bientôt exonéré de cette double charge pastorale, et d'être ainsi rendu à la liberté et aux douceurs de la solitude. Ce ne fut qu'une illusion de l'humilité de sa belle ame. Car, comme les plaintes sur l'état déplorable de l'Eglise se faisaient de jour en jour plus intenses et plus générales, Guillaume crut de devoir plier devant l'orage qui grondait. Il fit venir Anselme à Winchester, où il avait assemblé sa cour plénière des barons et des prélats; et là, changeant de ton et de manière, dissimulant son dépit et son fiel, et affectant des airs de respect envers Anselme, il consomma l'œuvre de son élévation au

Bec, pour leur expliquer les motifs qui l'avaient porté à accepter l'archevêché de Canterbury, et s'excuser de toute tâche ou soupçon d'ambition et de vanité. « Dieu, dit-il, à Gislebert évêque d'Evreux, devant qui le mensonge est crime, et le serment mensonger un blasphème, Dieu m'est témoin que ma conscience serait plus tranquille et plus heureuse d'obéir à un abbé quelconque dans la profession de vie religieuse que d'être élevé au-dessus de quelques-uns de mes semblables, fussent-ils tous les hommes de l'univers. Ce n'est pas cupidité d'honneur terrestre qui me fait accepter l'épiscopat, mais la crainte de désobéir à Dieu. C'est dans ces termes que j'ai écrit à Robert, duc de Normandie, à Guillaume, archevêque de Rouen, à mes frères du Bec. Ce qui m'a déterminé, c'est la vue des maux immenses qui affligent, et des plus grands encore qui auraient affligé les fidèles d'Angleterre. C'est pourquoi, je prie votre paternité, à qui je viens d'ouvrir mon cœur, de me défendre auprès de tous ceux qui parleront mal de moi, ne connaissant pas les circonstances qui m'ont pressé de faire ainsi. » — Lib. III, epist. X, pag. 69.

Aux religieux du Bec il disait : « Quoique la disposition du Seigneur, à mon grand regret, me sépare de vous, je ne cesserai néanmoins de vous porter dans les entrailles de mon affection, et je ne cesserai jamais d'être votre serviteur et votre ami...... Si je m'éloigne de vous, soyez-en sûrs, j'en suis bien plus affligé que vous ne puissiez l'être, j'en appelle à ces larmes que je verse en vous écrivant cette lettre..... Et vous, Seigneur, vous le voyez, soyez mon témoin des peines que j'ai eues à me libérer des instances de ceux qui m'ont élu, et tout en vain....... Vous, Seigneur, dissipez les soupçons injustes dont je suis l'objet; dites à mes détracteurs que je n'ai cédé qu'à la violence, et non à mon ambition..... Sans doute, votre tristesse est la mienne..... Tous, vous êtes venus au Bec à cause de moi; mais nul de vous ne s'est fait religieux à cause de mon influence. Placez donc votre confiance en Dieu, non dans les hommes. Employez tous vos efforts à le servir fidèlement. *Désormais, je ne serai plus votre abbé*, mais bien votre ami et votre serviteur..... Choisissez-vous un abbé selon le cœur de Dieu... Je vous recommande à N.-S. J.-C., à sa sainte Mere, aux bienheureux apôtres Pierre et Paul; que le Seigneur Dieu qui vous a rachetés, soit votre principal abbé..... Néanmoins, hâtez-vous de procéder à l'élection de votre abbé, car il ne convient pas que la communauté reste sans son supérieur. » — Lib. III, epist. 7, p. 67.

siége de Canterbury, il reçut l'hommage de ceux qui tenaient des fiefs relevant de son Eglise, et de même que Lanfranc, Anselme fut investi de tout le temporel de son église métropolitaine, duquel il fit hommage au roi.

Cette dernière formalité étant accomplie, Anselme se rendit à Canterbury, le VII des Cal. d'octobre (25 septembre). La foule du clergé et du peuple se pressait sur ses pas, le comblait de témoignages de vénération et de joie. Toute la ville était en fête pour accueillir celui qui devait être désormais son pasteur et son père, et qui avait été l'ami de Lanfranc. Néanmoins, l'orage grondait au loin. Un messager du roi, ce même Ranulphe (par syncope Ralph), surnommé Flambard, vint troubler la joie universelle en ce beau jour. Au moment où l'archevêque et son cortége traversaient les rues remplies de monde, Flambard se présente à lui, et le cite à comparaître devant un tribunal, que cet homme farouche et cupide avait formé de sa propre autorité. A la vue de cet outrage, l'indignation souleva tous les cœurs. Anselme en fut profondément affligé; car, outre que le motif de cette monstrueuse vexation blessait la liberté et les droits de l'Eglise, au moment même où il en prenait possession, et sortait par conséquent de la compétence du roi, il n'osa pas néanmoins par un refus formel, en une circonstance aussi solennelle et devant tout le peuple rassemblé, enfreindre les ordres du roi. Mais cet incident lui faisait, et avec raison, pressentir les amertumes sans nombre que l'avenir lui réservait : il prédit la somme d'épreuves et de luttes auxquelles il serait désormais en butte; mais il savait aussi que la tribulation et l'épreuve sont l'apanage de quiconque veut servir fidèlement J.-C.

Le jour de la consécration solennelle approchait. Thomas I, archevêque d'Yorck et tous les évêques d'Angleterre, étaient réunis à Canterbury la veille des Nones de décembre (4 décembre), pour célébrer la consécration du nouvel archevêque. Il n'y manquait que les deux évêques de Wigorn et de Oxford, lesquels s'en excusaient à cause de maladies graves, et qui déclaraient du reste de s'unir d'esprit et de cœur à tout ce que leurs collègues auraient fait dans cette vénérable assemblée,

et en une occasion aussi solennelle. Il s'éleva néanmoins une légère contestation de la part de Thomas archevêque d'Yorck, au sujet d'une clause de la formule d'installation. Il y était dit qu'Anselme était proclamé et reconnu comme archevêque de Canterbury, et comme *métropolitain de toute l'Angleterre :* Thomas réclama contre ces paroles, en disant qu'elles préjudiciaient au siége d'Yorck qui était aussi métropolitain. Cette réclamation était fondée en droit, et l'assemblée substitua dans la formule le mot de primat à celui de métropolitain : c'était, en effet, la dignité que Lanfranc avait fait accorder au siége de Canterbury, lors de son voyage de Rome avec ce même Thomas, archevêque d'Yorck. Cet incident fut vidé alors de la même manière qu'avait été décidée la question de rivalité entre Thomas et Lanfranc pour les siéges d'Yorck et de Canterbury, tous deux à la vérité égaux comme métropoles, mais celui-là inférieur pour la qualité de primat qui appartenait à celui-ci. Cette imposante cérémonie fut signalée par une coïncidence qui frappa tout le monde. Parmi les rites sacrés de cette cérémonie, il était prescrit que deux évêques assistants tinssent, sur la tête de l'évêque consacré, l'évangile ouvert. Or, au sommet de la page de l'évangile ouvert au hasard, on lisait ces mots de la Parabole : « *Vocavit multos et misit servum suum hora cœnæ dicere invitatis ut venirent quia jam parata sunt omnia et cœperunt omnes simul excusari.* » Le sens mystique de cette parabole, rapportée dans une circonstance aussi solennelle, ne s'effaça jamais de son esprit.

Après l'octave du jour de sa consécration, l'archevêque Anselme se rendit auprès du roi qui devait tenir cour plénière au jour de Noël. Le roi et toute la cour l'accueillirent avec les plus grandes marques d'honneur et de vénération.

Guillaume était alors préoccupé de ses grands projets sur la Normandie : il voulait à tout prix l'enlever à son propre frère Robert. L'entreprise était aussi difficile qu'injuste : du reste, elle devait entraîner des dépenses énormes. Guillaume avait besoin d'argent, et son trésor était presque vide. Tous les courtisans furent astreints à payer un subside : ils s'exécutèrent tous avec plus ou moins de bon vouloir ; car ils savaient

à quel danger un refus les aurait exposés auprès d'un roi aussi violent et vindicatif. Quelqu'un conseilla à Anselme de fournir aussi quelque subside : il offrit cinq cents livres, pensant que le roi s'en serait contenté, et lui aurait conservé ses bonnes grâces et son appui en tout ce qui touchait au bien de la religion. Guillaume agréa d'abord cette offre, mais il avait autour de lui des ames noires et perfides, soucieuses d'ôter à Anselme la bienveillance du roi, et de semer entre eux la défiance, la discorde, la haine : ces hommes réussirent à faire entendre au roi qu'une telle somme, offerte par un homme que lui-même avait tiré du néant, était ridicule et dérisoire, que puisqu'il l'avait enrichi de toute manière, en l'élevant sur le siége de Canterbury, il devait être tenu d'ajouter au moins cinq cents autres livres à celles qu'il venait d'offrir. Ces insinuations perfides produisirent leur effet : il n'en fallait pas tant pour piquer la cupidité de Guillaume. Ces hommes se rendirent donc auprès d'Anselme pour lui dire que le roi refusait son offre. Alors le saint crut plus prudent d'aller auprès du roi que de lui faire faire une réponse orale par le moyen de ses messagers; il voulait tout à la fois se justifier, et le prier de se contenter de ce qu'il avait offert et de l'accepter. Mais ce fut en vain : *Garde tes cinq cents livres*, lui dit avec colère le roi, *ce que j'ai me suffira : retire-toi.* Anselme fut presque content de ce refus ; et, se rappelant la maxime de l'évangile : *personne ne peut servir deux maîtres*, il remercia Dieu de ce qu'il l'avait tiré de l'occasion de donner au roi l'argent du patrimoine des pauvres. Il partit de la cour avec le triste pressentiment qu'il était impossible de conserver l'entente et la bonne harmonie, avec un prince du caractère de Guillaume.

Anselme vint habiter une des maisons de campagne de l'archevêché appelée *Herga* ou *Berga*. Il y consacra une église dont Lanfranc avait posé la première pierre. Comme elle était située sur un territoire dépendant de l'évêché de Londres, l'évêque de cette ville envoya deux chanoines de Saint-Paul, porteurs d'une lettre pour Anselme, dans laquelle il prétendait prouver que lui seul avait l'autorité et le droit

de consacrer cette église. Anselme jugea à propos de ne pas s'arrêter à cette réclamation, par la raison que le droit et la coutume en Angleterre donnaient aux archevêques de Canterbury, l'autorité de faire toutes les cérémonies épiscopales, et d'exercer leur juridiction dans toutes les terres dépendantes de leur siége primatial, sans relever pour cela d'aucun évêque local. Mais comme il était sage et prudent d'établir ce droit d'une manière authentique et incontestable, pour cela il s'adressa à un vieillard vénérable par son âge, mais plus encore par sa sainteté, à Wulfstan : il était le seul évêque de race anglo-saxonne qui eût été conservé ; le Conquérant l'avait respecté à cause de ses mérites éminents. Personne n'était dans le cas de connaître mieux que lui les anciens usages, les règles de l'Eglise d'Angleterre : c'est donc à lui qu'Anselme en appela. « Ta sagesse et ta sainteté, lui dit Anselme[1], qui se sont accrues en toi avec l'âge, et ton affection pour moi me portent à te consulter sur les affaires de mon Eglise, et surtout sur une contestation qui vient de s'élever entre moi et l'évêque de Londres, contre l'usage ancien et pacifique, appuyé sur le témoignage des autres membres de l'episcopat. C'est pourquoi, je te prie de me donner ton conseil en cette circonstance. » Wulfstan, le nestor et le dernier représentant de la race déchue, lui répondit une lettre touchante par les témoignages de vénération qu'il donnait à Anselme : elle n'est pas moins remarquable par les tristes lamentations qu'il y fait sur le triste état de l'Eglise dans cette nation infortunée. Le sens de cette réponse, quant à l'affaire dont il était question,

[1] Lib. III, epist. 19, pag. 75... « Adhuc vivunt innumerabiles homines qui viderunt antecessorem meum venerabilis memoriæ Lanfrancum archiepiscopum dedicare ecclesias villarum suarum intra diæcesos aliorum episcoporum ipsis scientibus sine calumnia. Quod etiam sanctus Dustfanus et alii prædecessores mei fecisse probantur, ipsis ecclesiis quas dedicaverunt adhuc stantibus. Hanc dignitatem et potestatem tamdiu inconcusse ab ecclesia cantuariensi possessam conatur hoc nostro tempore prædictus episcopus, suffraganeus scilicet, archiepiscopo et primatis aufferre, filius matri suæ annihilare. Quamobrem in hac re vestrum peto consilium et auxilium quatenus uti fidelis filius matri vestræ contra filium volentem eam exhæredare subveniatis. »

était entièrement favorable à Anselme[1] et elle établissait la règle qu'il continua d'exercer dans l'exercice de sa haute juridiction dans toutes ses terres situées hors de son diocèse.

Peu de temps après, Guillaume se préparant à passer le détroit pour accomplir ses projets contre Robert, convoqua une assemblée générale de tous les barons et prélats à Hastings. Anselme s'y rendit. Les vents contraires empêchèrent la flotte d'appareiller, ils retinrent le roi et sa suite dans cette ville un mois entier. Ce fut alors que l'archevêque assisté de cinq évêques, ses suffragants, consacra Robert évêque de Lincoln. Cette cérémonie se fit dans l'église de Notre-Dame, en présence de toute la cour. Les ennemis de l'archevêque profitèrent de cette occasion pour exciter dans l'esprit du roi une nouvelle animosité contre lui. Ils l'accusèrent d'exiger de l'évêque consacré, le serment de soumission selon les règles canoniques. Ils étaient persuadés que cette prétention, toute juste qu'elle fût, aurait jeté le roi dans une nouvelle colère. L'archevêque, bien que informé de cette trame, n'en persista pas moins à exiger cette profession solennelle de soumission, sous peine de refuser la consécration. Cette fermeté réussit : et le roi eut plus de bon sens que ses conseillers; il reconnut la raison, et déclara que, quelle que fût son antipathie contre l'archevêque, jamais il n'aurait permis le moindre tort contre les droits et contre l'honneur dus à l'Eglise-Mère et primatiale de Canterbury.

Un jour, Anselme s'entretenait avec le roi : il lui représentait la nécessité de relever la religion abattue, persécutée dans

[2] Hist. Nov. lib. I, pag. 53. Novit prudentia vestra quotidianos labores et oppressiones sanctæ ecclesiæ, malignis eam opprimantibus et ipsis quos oportuerat eam tueri auctoribus existentibus. Ad hos repellendos et contra tales sanctam ecclesiam defendere sanctitas vestra locata est in summa arce. Ne igitur dubitet : non eam sæcularis potestatis timor humiliet, non favor inclinet sed fortiter incipiat, incœpta cum Dei adjutorio perficiat, insurgentibus obsistat, opprimentes reprimat, sanctamque matrem nostram contra tales defendat. De his autem unde nobis dignitas vestra scribere et nostræ parvitatis concilium est dignata quærere quantum recordari possumus dicere non omittimus. Hanc causam ventilari nunquam audivimus, quin nullus aliquando extitit qui hanc cantuariensi archiepiscopo potestatem adimere vellet, et in dedicationem propriarum ecclesiarum publice faceret, defenderet. »

son royaume d'Angleterre ; lui conseillant, le priant même, de prendre des mesures réparatoires avant qu'il ne partît pour la Normandie. « Qu'y a-t-il à faire pour cela ? » demanda le roi d'un ton brusque et sec. Anselme lui indiqua un remède efficace dans la convocation régulière des conciles : « L'autorité de ces saintes assemblées, dit Anselme, réformera les mœurs, empêchera les mariages illicites, et stigmatisera l'infâme vice de Sodome. » Depuis peu, ces abominations avaient pris racine en Angleterre apportées par les Normands, et s'y propageaient d'une manière effroyable. Anselme émit ensuite cette belle maxime, que ce n'est pas l'union ou la confusion, mais bien l'accord et l'harmonie du sacerdoce et de l'autorité séculière, qui peut prévenir et réparer le mal, et faire fleurir dans la société l'ordre et la paix. « Rien n'est plus urgent, dit-il, que l'accord de la sévérité de votre puissance avec la rigueur de la discipline de l'Eglise : unissons nos efforts ; vous, sire, dans l'exercice de votre suprême autorité, et moi dans l'usage du pouvoir spirituel, afin qu'une digue puissante empêche la propagation du mal. » Paroles mémorables qui, de nos jours plus que jamais, devraient être répétées bien haut pour inculquer la nécessité de cette alliance pour sauver la société chancelante et sapée par sa base. Mais cette maxime si sage et si salutaire blessa au cœur le despote. Transporté de colère contre Anselme, il lui imposa silence. Alors, le saint archevêque crut prudent de porter la conversation sur un autre sujet, et il pria le roi de rendre les abbayes qu'il retenait encore en son pouvoir. Cette prière, bien que faite avec une douceur angélique, mit le comble à la fureur de Guillaume : il se laissa entraîner à cet état de frénésie qui le saisissait quelquefois, et dont un bégaiement nerveux marquait le paroxysme ; il reprocha au saint archevêque d'oser lui tenir un langage que jamais Lanfranc ne se serait permis ; et il le congédia d'un ton courroucé.

[1] Cui fateor nisi districtius a te procedens sententia judicii, et ecclesiasticæ vigor disciplinæ celerius obviet, tota terra inficietur. Conemur una, quæso, tu regia potestate, ego pontificali auctoritate. — Eadm. Hist. nov. lib. I, pag. 54.

Anselme s'aperçut par ces violentes duretés que la guerre allait éclater : il fit prier le roi par l'intermédiaire des évêques, de lui rendre ses bonnes grâces et de revenir à des sentiments plus justes, et plus doux à son égard. Il lui demandait pardon, si, par hasard, il lui fût échappé quelque mot qui eût pu le blesser ; dans ce cas, il se déclarait prompt à lui donner toute satisfaction qu'il eût pu désirer. Le roi lui fit répondre qu'il ne l'inculpait de rien, mais que, malgré cela, il ne voulait pas lui rendre son amitié, bien qu'il n'eût rien à lui reprocher. Anselme demanda aux prélats quels pouvaient être les motifs d'une telle rigueur du roi : ils lui répondirent que le seul moyen qu'il eût de toucher le cœur de Guillaume, c'était de lui fournir de l'argent, ne fût-ce que les cinq cents livres qu'il lui avait déjà offertes. Anselme se refusa résolument à cette proposition, et motiva son refus sur les plus fortes raisons : il opposa les griefs bien plus réels et bien plus graves qu'il pouvait objecter contre la cupidité et contre la violence du roi : « D'ailleurs, ajoutait-il, j'ai déjà distribué ces cinq cents livres aux pauvres, je ne les ai plus; il ne me reste plus aucune ressource pour satisfaire à ce que l'on demande, et mes vassaux pressurés, épuisés par les exactions du roi, sont dans l'absolue impossibilité de fournir la moindre chose. » Sitôt que les évêques eurent rapporté cette réponse à Guillaume, il s'abandonna à des transports de fureur inouïe : « Allez, s'écria-t-il, écumant de rage, allez, et dites-lui bien que je le haïssais hier, que je le hais aujourd'hui, et que je le haïrai toujours davantage demain et à l'avenir : dites-lui que je ne le reconnais plus pour mon archevêque de Canterbury, que je repousse avec exécration ses prières; je n'ai que faire de sa bénédiction : qu'il aille où il voudra. » Lorsque cette scène violente et ces paroles frénétiques furent rapportées à Anselme, il crut plus prudent de se retirer de la cour, et d'abandonner Guillaume à son sens perverti : il n'y avait plus rien de bon à attendre de la part de ce fou furieux.

Guillaume passa en Normandie, mais il échoua dans son entreprise fratricide. Après avoir dépensé inutilement l'immense trésor qu'il avait apporté, sans avoir subjugué la

Normandie, comme il s'en était flatté, il revint en Angleterre, le cœur plus ulcéré que jamais, et rongé de dépit et de rage. Pour cacher sa honte et sa colère, il vint s'établir dans une de ses maisons de campagne, à trois milles de la ville de Schefsbury.

La lutte contre l'archevêque de Canterbury, s'envenimait davantage par suite des déchirements causés par le schisme dans le sein même de la chrétienté : mais la fermeté d'Anselme se maintint constamment à la hauteur de la tyrannie de Guillaume. Il est nécessaire de nous arrêter à considérer les événements qui se déroulaient alors dans le monde et dans l'Eglise, afin de nous pénétrer du caractère de la lutte dans laquelle Anselme et les plus grands hommes de l'Eglise à cette époque étaient engagés ; c'est ce que nous ferons dans le chapitre suivant.



CHAPITRE VIII.

Origine des investitures. — Ses dernières conséquences, la liberté de l'Eglise dans l'élection de ses ministres. — Henri V et Pascal II. — Il rétracte la bulle extorquée par violence. — Saint Anselme de Lucques. — Guillaume de Champeaux. — Saint Yves de Chartres. — Leur opinion et leurs écrits sur la question des investitures.

Les complications des affaires de la chrétienté venaient apporter un nouvel aliment à la tyrannie de Guillaume, et rendre plus acharnée sa lutte contre Anselme.

Le pape Grégoire VII avait été suscité par Dieu pour sauver son Eglise dans une des crises les plus violentes qu'elle ait eu jamais à traverser. Ce grand pontife remplit cette tâche, même avant qu'il ne fût élevé sur la chaire de Saint-Pierre, c'est-à-dire, sous le pontificat de ses prédécesseurs immédiats, Nicolas II, et Alexandre II, dont l'élévation avait été le fruit de sa haute influence : il la remplit lui-même avec une admirable fermeté pendant tout le temps qu'il porta la tiare; et il continua de la remplir même après sa mort. Grégoire VII, en mourant, avait désigné au sacré collége des cardinaux, les sujets qu'il croyait les plus dignes de la tiare, et plus capables de gouverner l'Eglise : c'était Didier, abbé de Montcassin, Otton d'Ostie, et Hugues, archevêque de Lyon. En effet, ses avis furent scrupuleusement suivis. Didier fut élu sous le nom de Victor III ; et celui-ci étant mort (16 septembre 1087), ce fut le tour d'Otton d'Ostie, d'être élevé sur le trône pontifical, sous le nom d'Urbain II : il était français d'origine, et natif de Châtillon-sur-Marne, de la famille des Lagerii : il ne fut élu que le 12 mars de l'année suivante, 1089. Ce fut sous le pontificat de ce même Urbain II et de son successeur Pascal II,

qu'Anselme subit cette grande épreuve et remplit cette noble mission, qui a rendu son nom immortel. La guerre des investitures avait été l'arme dont trois monarques extraordinairement despotes et débauchés, s'était servi pour opprimer l'Eglise, se l'inféoder. Elle avait été aussi la cause fatale de la lèpre qui rongeait le clergé, la simonie et l'incontinence. Ces monarques, dans leur œuvre d'opprimer l'Eglise, trouvèrent de puissants auxiliaires dans les vices du clergé : aussi cherchaient-ils à les perpétuer au moyen des investitures, par lesquelles ils vendaient les bénéfices et les dignités ecclésiastiques aux plus indignes et aux plus offrant. Henri IV, empereur d'Allemagne, Guillaume-le-Roux en Angleterre, Henri de France, étaient parfaitement d'accord sur ce point, qui flattait si fort leur ambition jalouse et effrénée, de même qu'ils se ressemblaient du côté de leur vie licencieuse et débauchée. L'Eglise était pour eux un frein importun, intolérable ; pour s'en défaire, ils s'efforcèrent de le briser.

Depuis les institutions de Pepin, de Charlemagne, des Otton de la maison de Saxe, et des deux premiers Henri, l'un de la maison de Bavière, l'autre de celle de Franconie, l'Eglise avait revêtu, dans ses rapports extérieurs, la forme féodale. De ce contact continuel avec l'empire, celui-ci s'arrogeait peu à peu sur elle un pouvoir suzerain, tout en lui laissant une autonomie souveraine dans son gouvernement temporel : l'empire s'insinuait dans l'Eglise, et gênait sa liberté d'action. Ainsi, ce qui devait être une condition, une garantie d'indépendance et de liberté, fut alors une cause d'asservissement et d'une lutte opiniâtre, lutte qui finit par la répression des prétentions exorbitantes du pouvoir séculier. Alors, les choses furent rétablies dans leur état normal ; l'Eglise avait triomphé.

Un historien des plus considérables d'Italie, M. César Cantu, dépeint l'état de l'Eglise à cette époque ; nous ne saurions mieux faire que d'emprunter son témoignage : « l'Eglise, dit-il[1], d'une part affranchissait sa puissance par l'accomplisse-

[1] César Cantu, Hist. Univ. t. IX, chap. XVI, pag. 278.

ment de sa mission divine; de l'autre, ses membres se corrompaient du moment où l'arbitraire des factions et des empereurs se fut substitué au libre suffrage des fidèles et du clergé. Cette paisible liberté, qui est encore sa prière de chaque jour, et qui était alors entièrement perdue avec toute discipline, toute science, toute habitude de bonnes mœurs, peut seule rendre son ancienne puissance à la papauté. » Peu auparavant, l'illustre auteur avait exposé les bases de cette liberté de l'Eglise, qui avait été son apanage séculaire et providentiel[1] : « L'Eglise, dit-il, avait de tout temps veillé à ce que l'élection de ses ministres fût libre, et déjà dans ses canons primitifs, elle prononce la déposition de ceux qui sont élus par un pouvoir séculier : *Si quis episcopus sæcularibus potestatibus usus, ecclesiam per ipsos obtineat deponatur*[2]. Le VIIIe concile général de Constantinople exclut expressément les princes de l'élection : *Jure promulgat neminem laicorum, principum vel potentium, semet inserere electioni nec promotioni patriarchæ vel Metropolitæ vel cujuslibet episcopi*[3]. Et bien que les princes s'efforçassent toujours d'intervenir, bien que leur assistance fût même quelquefois réclamée pour empêcher les troubles et les brigues, l'Eglise néanmoins ne cessa jamais de s'y opposer. Le célèbre décret de Jean IX à ce sujet est péremptoire. Ce décret fut sanctionné dans le concile de Rome en 904 : *Quia sancta Romana Ecclesia, cui Deo auctore præsidemus, plurimas patitur violentias Pontifice obeunte, quæ ob hoc inferuntur quia absque imperatoris notitia et suorum legatorum præsentia Pontificis fit consecratio, nec canonico ritu et consuetudine ab imperatore directi intersunt Nuntii, qui violentiam et scandalum in ejus consecratione non permittant fieri, volumus et deinceps abdicetur, et constituendus pontifex convenientibus episcopis et universo clero eligatur, expetente senatu et populo qui ordinandus est, et sic in conspectu omnium celeberrime electus ab omnibus præsentibus legatis imperialibus consecretur*[4]. »

[1] Loc. cit. pag. 276, 277.
[2] Can. Apost. 30.
[3] Labb. Concil. t. VIII, pag. 141. Concil. VIII, can. 12.
[4] Labb. Concil. t. IX, pag. 205. Concil. rom. can. 10.

Avant le IX[e] siècle, personne n'a jamais contesté la pleine et entière liberté de l'Eglise dans l'élection des pontifes et de tous les ordres hiérarchiques. Mais ce qu'il y a de remarquable, ce qui est attesté par les documents les plus irrécusables, c'est qu'aux temps où furent faites les donations de Pepin et de Charlemagne, cette liberté était encore en plein exercice, sans contestation aucune et sans entraves. De plus, bien que l'empereur Lotaire, lorsqu'il vint à Rome sous le pontificat d'Eugène II, eût prescrit au peuple de prêter serment de fidélité à l'empereur, et décrété que le *pape fût élu selon les canons en présence des ambassadeurs de l'empereur et de son consentement*, il n'en est pas moins certain que, jusqu'à la fin de la dernière période des rois d'Italie de race italienne, c'est-à-dire, jusqu'à la fin des règnes de Bérenger et d'Ardoin[2], presque tous les papes, depuis Valentin II jusqu'à Etienne VI, furent élus à l'insu et sans le consentement des empereurs.

Mais ce fut principalement les Ottons qui bouleversèrent les règles canoniques sur ce point fondamental de la constitution de l'Eglise. Leur but mal déguisé était d'asseoir leur domination en Italie, sur l'autorité des papes auxquels ils auraient eux-mêmes donné la tiare.

En effet, dès que Otton I[er]-le-Grand eut vaincu et relégué Bérenger II à Bamberg, il se rendit à Rome : là il confirma les donations de Pepin et de Charlemagne, il en ajouta de nouvelles, puis il se fit couronner empereur (962). Une autre fois il fit déposer Jean XII et lui substitua Léon VIII, lequel est à son tour déposé par Jean, mais bientôt rétabli par le même empereur. Alors Otton, afin de prévenir ces vicissitudes et d'assurer son influence, fit décréter par un concile convoqué par le même Léon, que désormais il appartiendrait aux empereurs de nommer leurs successeurs au royaume d'Italie, de *choisir le pape*, de nommer aux évêchés et de conférer l'inves-

[1] César Cantu, loc. cit. pag. 266. — Entre autres, l'immortel saint Léon IV, qui repoussa de Rome les barbares et sauva l'Italie.

[2] Cette bulle impériale est rapportée par Baronius, ad an. 962. — Corpus juri canonici.

titure aux évêques dans toute l'étendue de leurs Etats[1]. Le royaume d'Italie se trouvait ainsi annexé et absorbé dans l'Empire, et la supériorité des empereurs sur la papauté définitivement proclamée et introduite dans le droit public de la Germanie.

Les choses continuèrent ainsi sous les deux Ottons ses successeurs immédiats ; mais elles s'envenimèrent de tout le venin des passions effrénées de l'empereur Henri IV. Ce qui favorisa cette exorbitante et fatale usurpation, ce fut la gangrène de l'immoralité qui rongeait toutes les classes de la société, les livrait à l'entraînement des passions matérielles, et les rendait indociles à tout frein. Telle fut l'origine de cette funeste lutte des investitures qui bouleversa la chrétienté et la société pendant plus d'un siècle et demi : ce que les empereurs voulurent s'arroger sur la papauté, les autres monarques le prirent sur les évêques ; les uns et les autres voulaient exploiter l'Eglise, en escamotant ses droits et sa liberté. Au point de vue humain, cette lutte devait anéantir l'Eglise ; pour en sortir, comme elle en est sortie victorieuse, il ne lui fallait rien moins que l'assistance, toujours permanente de l'esprit de son divin fondateur : c'est-à-dire, son privilége céleste de perpétuité et d'indéfectibilité.

Les célèbres pontifes qui précédèrent immédiatement Grégoire VII, surtout depuis Nicolas II (Gérard de Tarantaise), rendirent à l'Eglise, pour ainsi dire, plus vive la conscience de ses droits ; ils firent tous leurs efforts, et mirent tout en œuvre pour les lui revendiquer. Décrets, bulles, correspondances, conciles, voyages, institutions particulières, tout se multipliait avec une prodigieuse activité, pour arrêter le mal qui débordait de toutes parts, et pour rendre à l'Eglise sa liberté et son indépendance.

[1] César Cantu, loc. cit. pag. 247. Seq. Ce décret fatal et irrationnel, non-seulement changeait l'économie du décret de Jean IX que nous avons rapporté, mais il lui dérogeait dans ses points les plus essentiels. Celui-là établissait l'intervention et l'agrément de l'empire, comme une garantie contre les troubles ; celui-ci établit la volonté de l'empire comme cause essentielle, comme source de l'autorité des papes élus par lui.

Mais ce fut par excellence l'œuvre de Grégoire VII, celle qui a rendu son nom immortel. Après avoir vaincu les prétentions de l'empereur, après avoir réintégré le clergé dans l'influence que lui procurent la science et la vertu, pour compléter sa tâche et rendre à l'Eglise toute son indépendance, il travailla à écarter la pierre de scandale, c'est-à-dire, le droit que les princes laïques s'arrogeaient d'investir les prélats par la crosse et l'anneau, cause de simonie et d'élections indignes. « Eh quoi! s'écrie cet immortel Pontife dans l'élan d'une noble indignation, la plus misérable femme a le droit de choisir son époux selon les lois de son pays, et l'Eglise de Dieu, comme une vile esclave, devra recevoir le sien de la main d'autrui! » Il défendit sous peine d'excommunication, soit aux ecclésiastiques de recevoir l'investiture des mains d'un laïque, soit aux laïques de la donner; ce décret était la consécration la plus solennelle des droits et de la liberté de l'Eglise. Le pape Urbain II renouvela les mêmes défenses et les mêmes peines au concile de Clermont (1095); une foule d'autres conciles, entre autres ceux de Plaisance, de Verceil avaient répété les mêmes sanctions. Mais bien que l'empereur Henri IV eût formellement renoncé aux investitures, dans la convention de Canosse entre lui et le pape Grégoire VII, la mort de ce prince ne termina pas la grande lutte. Son fils et successeur Henri V la reprit en sous œuvre, et la continua, sinon avec la même perfidie, à coup sûr avec autant d'opiniâtreté et de violence. Il y eut pendant peu de temps quelque apparence de paix entre Calixte II et ce même empereur : pour la cimenter et la rendre durable, ce pape avait envoyé Guillaume de Champeaux et le vénérable Pierre, abbé de Cluny, à l'Empereur qui se trouvait alors à Strasbourg. Henri V promit tout ce que les légats avaient demandé, et, en particulier, de renoncer aux investitures, qui lui avaient attiré, à lui, l'anathème, et allumé la discorde dans ses Etats. Mais il ne tint pas parole, il rétracta bientôt ses promesses, et, plus tard, prétendit n'avoir rien promis[1].

[1] D. Cellier. Hist. gén. des auteurs eccl. pag. 601.

Nos lecteurs nous pardonneront cette digression sur la grande question des investitures ; elle est trop intimement liée à notre sujet, elle a trop agité les temps dont nous écrivons l'histoire, trop préoccupé les hommes les plus remarquables de cette époque, elle apporte aussi trop de lumières sur certaines questions de droit public et ecclésiastique qui s'agitent de nos jours, pour que nous la passions sous silence. Pour compléter cet aperçu, il nous reste à rapporter un incident, obscur en lui-même et dans ses circonstances, rendu plus obscur encore par le caractère et les opinions des historiens qui l'ont rapporté mais qui n'en a pas moins eu un grand retentissement à cette époque, en provoquant de vives et légitimes oppositions : nous voulons parler du trop célèbre décret que Pascal II, prisonnier au camp de l'empereur Henri V, se laissa arracher de force par ce prince, et où il lui reconnut le droit des investitures.

Pascal II venait de remplacer le Pape Urbain II sur le trône pontifical (17 août 1099) : la mort l'avait délivré de l'antipape Guibert, décédé dans la vingtième année de son intrusion[1]. Dès les premières années de son pontificat, Pascal fut scrupuleusement fidèle aux grands principes proclamés par Grégoire VII. Dès que l'empereur Henri V eut déclaré, dans une assemblée des grands de l'empire (1102), qu'il voulait venir à Rome, pour y faire examiner dans un concile sa cause avec le pape, projet qu'il n'accomplit pas, mais dont la seule expression pouvait calmer l'opposition de quelques grands seigneurs d'Allemagne, le pape convoqua en effet un concile à Rome, dans cette même année. Ce concile, auquel assistèrent tous les évêques d'Italie et un grand nombre de prélats d'Outre-Monts, renouvela la condamnation des investitures, confirma l'excommunication contre Henri V, et prescrivit un serment que devait prêter quiconque était promu à quelque dignité ecclésiastique. Ces décrets furent lus par le pape lui-même, et proclamés dans l'église de Latran, le Jeudi-Saint, 3 avril, en présence d'une foule immense de fidèles.

[1] Chron. de Flavigny, pag. 256.

D'autre part, l'assemblée, ou diète de Mayence (Noël 1106), avait confirmé l'excommunication contre Henri V[1], l'avait exhorté à renoncer à l'empire en faveur de son fils, que les grands avaient déjà reconnu roi de Germanie : puis, elle avait envoyé une députation au pape pour le prier de venir en Allemagne, afin de remédier aux maux qui affligeaient l'Eglise de ce pays. Pascal II consentit à cette invitation et se mit en route, mais fort lentement, car, partout où il passait, il s'y arrêtait le temps nécessaire pour pourvoir à toute chose, surtout au rétablissement de la discipline ecclésiastique. C'est ainsi qu'il rassembla un concile fort nombreux à *Guastalla*, le 12 octobre. Ce concile, tout en usant d'indulgence envers ceux qui avaient encouru l'excommunication à cause des investitures, n'en confirma pas moins tous les décrets qui les avaient proscrites[2].

Le pape arriva en France. Après avoir passé les fêtes de Noël à Cluny, il eut une entrevue avec le roi de France Louis-le-Gros, à Saint-Denis. Suger, qui était alors abbé de cette abbaye, et qui se trouvait présent à cette entrevue, après en avoir décrit toutes les circonstances, fait une remarque étrange. Il dit que le pape était venu en France, afin d'y délibérer *avec plus de sûreté qu'il n'aurait pu en avoir en Italie* sur ses différends avec l'empereur Henri touchant les investitures, en conférer avec le roi et avec *l'Eglise Gallicane*[3]. Quoi qu'il en soit des motifs de voyage et du séjour de ce pape en France, il réunit un concile à *Châlons-sur-Marne*, auquel intervinrent plusieurs évêques d'Allemagne ; mais rien n'y fut résolu. De Châlons, le pape se rendit à Troyes, où il convoqua un nouveau concile le 23 mai 1107. Entre autres décrets on y rétablit la liberté des élections, et on confirma la condamnation des investitures[4]. De là, Pascal retourna à Rome.

[1] Abbas Ursperg. annal. ad an. 1106.

[2] Vita Paschalis papæ par Pet. Pisan. nº 10. — Ursperg. annal. ad an. 1106-1107.

[3] Suger vita Ludovici Grossi. cap 9. — D. Cellier, hist. des aut. eccl. *Pascal II*, § 10, pag. 498.

[4] Ursperg. annal. ad an. 1107.

Le 7 mars 1110, le même pape Pascal assembla un concile à Rome, où l'on renouvela les décrets contre les investitures. Puis, sachant que l'empereur Henri devait venir en cette ville pour y recevoir la couronne impériale, réunir définitivement l'Italie à l'Allemagne et se faire donner le droit des investitures[1], le pape prévit qu'il serait exposé au choc de sa violence : pour se soustraire à ce danger, il courut en Pouille demander au prince de Capoue, des secours contre Henri. Ce prince, arrivé à Florence, envoya à Rome des députés pour régler, de concert avec ceux du pape, les conditions de son couronnement. Tout étant convenu de part et d'autre, l'empereur Henri arriva à Rome, le 11 février 1111[2]. Le pape lui rendit les honneurs d'usage, et le désigna empereur ; puis, il lui demanda de rendre à l'Eglise ses droits, et de renoncer aux investitures. Sur le refus formel de Henri, le pape déclara qu'il ne pouvait lui donner la couronne. Alors Henri, furieux, fit arrêter le pape : de là, un tumulte effroyable dans Rome ; les Romains massacrèrent les Allemands : l'empereur se vit obligé de sortir de Rome avec ses troupes, emmenant le pape prisonnier dans son camp : il le fit dépouiller des insignes de la papauté, le fit lier de cordes et jeter dans un cachot : il le menaça de mort, lui et les siens, s'il ne se relâchait du droit des investitures, et il déclara qu'il ne l'aurait délivré, que lorsqu'il aurait expédié et signé une bulle en due forme, pour lui reconnaître ce droit tant convoité. Le pape, bien que résolu de tout sacrifier, même la vie, plutôt que de donner atteinte aux droits de l'Eglise, céda néanmoins à la violence, touché du sort qui menaçait ses amis, et persuadé que toute résistance aurait entraîné des conséquences bien plus funestes encore : il souscrivit donc la bulle qui accordait à l'empereur, la faculté de donner les investitures. Sitôt que cette bulle eut été expédiée et que l'Empereur l'eut dans les mains, le pape et Henri revinrent à Rome, et celui-ci reçut la couronne impériale dans l'église de Saint-Pierre, le jeudi 13 août 1111.

[1] Ursperg. annal. ad an 1110. [2] Chron. Cassin. lib. IV, cap. 37 et 39.

La malencontreuse concession arrachée au pape, provoqua une vive opposition de la part des cardinaux et de plusieurs prélats, surtout de Léon, évêque de Verceil. S'étant assemblés, ils firent un décret contre[1] le pape et contre sa bulle. Saint Brunon d'Arti, abbé du Mont-Cassin, et qui avait été l'ami, le secrétaire et le confident du pape Urbain II, et comme lui, armé d'une inébranlable fermeté pour la défense des droits de l'Eglise, était réputé chef des opposants : il écrivit au pape pour blâmer sa conduite, qu'il accusait de faiblesse. Le pape, piqué du ton de cette lettre, lui ôta son abbaye du Mont-Cassin, alléguant pour motif, qu'elle était incompatible avec l'évêché de Segni, dont le même Brunon avait été investi par Urbain II, auquel toutefois il avait renoncé, se conservant seulement le titre d'évêque.

Cependant, Pascal, pour tenir sa promesse et pour éviter un schisme en justifiant sa conduite, tint un concile à Rome, le 18 mars 1112 : il dura six jours. Le pape exposa devant l'assemblée. les violences de tout genre qu'il avait souffertes de la part de l'empereur, les tortures, la prison où il avait été jeté, les menaces de mort ; il raconta comment l'empereur l'avait forcé à lui donner le droit des investitures : il dit qu'il n'y avait consenti que malgré lui, cédant à la force, et dans le but unique de conserver vie sauve aux prisonniers, la paix du peuple et la liberté de l'Eglise. Il reconnut que la bulle qu'il avait faite et signée pour contenter l'empereur, devait être corrigée ou même annulée, comme ayant été extorquée par la force et *sans le conseil de ses frères*, et qu'il la soumettait au jugement du concile, afin qu'il n'en arrivât aucun préjudice ni à lui ni à l'Eglise. Comme on accusait d'hérésie ceux qui tenaient le parti des investitures, il fit sa profession de foi : bien plus, il offrit de déposer la tiare *comme indigne*[2], si le concile le jugeait convenable. Avant tout, les évêques accueillirent favorablement les déclarations, et l'obligèrent de retenir la dignité pontificale : après quoi, Guillaume, évêque d'Angoulème, lut en pleine assemblée, du consentement du

[1] Baronius ad an. 1111. [2] Chron. Viterb. part. XVII, p. 348.

pape, un décret par lequel le concile annulait le privilége accordé par violence à l'empereur Henri, avec défense de s'en servir sous peine d'excommunication.

Ce concile de Latran avait donc très-sagement fait la part des choses et des hommes ; mais la plus large était incontestablement celle de la violence employée par l'empereur, violence inouïe qui se vit renouveler sept siècles plus tard, jour pour jour par un autre César ; avec cette seule différence toutefois, que la violence fut couverte de trompeuses apparences, et que le vénérable Pontife qui en fut l'objet à Fontainebleau, faible, désarmé, sans aide et sans conseils, se montra supérieur au géant couronné, qui avait tenté de l'intimider et de l'entraîner par la peur. Si Pascal II fut faible, il racheta cette faiblesse en employant tout son pouvoir, à faire exécuter les décrets de l'Eglise et à sauver sa liberté et ses droits. C'est ainsi qu'il écrivit à Guy, archevêque de Vienne en Autriche et son légat en Germanie, pour l'exhorter à tenir ferme dans la condamnation des investitures. Il lui donnait avis qu'il avait condamné et déclaré nuls les écrits et la bulle qui lui avaient été extorqués par la force au camp de Henri, touchant les mêmes investitures ; et il protestait qu'il voulait fermement se conformer, sur ce point, à ce qui avait été sanctionné par les canons des Apôtres, par les conciles et par les souverains Pontifes, surtout par Grégoire VII et Urbain II. Ce fut par suite de cette lettre, que le même Guy rassembla un concile à Vienne (16 septembre 1112), dans lequel les investitures furent condamnées comme *hérésie*[1], décret qui fut confirmé de rechef par le concile de Latran de 1116, et par une lettre synodale de la même assemblée, du 20 octobre de cette année 1116. Cette controverse des investitures était donc résolue par la seule autorité qui en eût la compétence : le procès de l'empire était jugé.

Mais une question de si haute importance, qui préoccupait tant la sollicitude des papes, devait aussi exciter le zèle des

[1] Labb. concil. t. X, pag. 784.

hommes les plus marquants de cette époque. Saint Anselme de Lucques fit un traité sur *les immunités ecclésiastiques*, où il examine à fond cette question, et stygmatise les investitures. Guillaume de Champeaux écrivit sur le même sujet, et il fut envoyé, avons-nous dit plus haut, par le pape Calixte II à l'empereur à Strasbourg pour terminer cette question : cette mission échoua contre le mauvais vouloir et la déloyauté de l'empereur. — Guillaume, abbé de Vendôme, écrivit au pape Pascal II une lettre assez vive pour blâmer sa faiblesse, et l'exhorter à rétracter tout ce qu'il avait accordé à Henri. De plus, à l'instance du cardinal Pierre de Léon, il écrivit un long traité contre les investitures.[1] Mais de tous les écrivains de cette époque, qui ont écrit et qui sont intervenus dans cette grande lutte, pour la défense de la liberté et des droits de l'Eglise, nous devons citer un disciple de saint Anselme au Bec, son ami intime, Yves de Chartres.[2] Cet homme célèbre joignait à une science vaste et profonde et à une haute sainteté, un attachement très-dévoué au Saint-Siége, un zèle infatigable pour la religion et les droits de l'Eglise et en outre beaucoup de tact et de sens pratique dans le maniement des affaires, si bien qu'il fut l'ame des conseils de l'épiscopat français de son temps. Sans doute, il acceptait tous les décrets contre les Investitures ; il écrivit beaucoup contre cet abus condamnable et dangereux ; il les anathématisait comme hérésie, non pas en elles-mêmes[3], mais en tant qu'elles empiétaient sur le sacrement de l'ordre et sur la juridiction divine de l'Eglise, et qu'elles asservissaient le clergé au point de paralyser le ministère divin qui lui est confié. Tel est le sens de sa lettre à Hugues, archevêque de Lyon. Ce prélat

[1] Lib. I, t. III, op. Sirmondi epist. 7. — Ibid. op. nº 2, pag. 587. — D. Cellier loc. cit. pag. 555.

[2] Elu évêque en 1091, sacré en 1092, mort le 23 décembre 1115 ; témoin et appréciateur de tous les événements qui se déroulèrent sous ses yeux dans cette époque où la lutte fut plus acharnée : il compta 23 ans d'épiscopat et fut toujours très-dévoué au Saint-Siége. Le pape Pie V, par sa bulle du 18 décembre 1570, permit aux *chanoines réguliers de la congrégation de Latran*, de célébrer sa fête le 20 du même mois.

[3] Epist. 236.

lui répondit[1] sur la même matière. Néanmoins, il eût désiré quelque tempérament à l'égard de ceux qui tenaient de bonne foi pour le parti des investitures, et qu'on ne les traitât pas avec une excessive rigueur[2]. Il ne voulait pas que le pouvoir séculier détruisît la liberté de l'Eglise, ni que l'Eglise méprisât l'autorité séculière. Aussi se plaignait-il à l'archevêque de Trèves de la discorde entre le sacerdoce et l'empire[3]. Quand à l'affaire du pape Pascal II[4], il excuse sa conduite, sans toutefois abdiquer ses principes, et il le loue d'avoir condamné et rétracté l'écrit qu'il avait laissé à Henri V. L'opinion de Yves de Chartres pouvait donc se formuler en ces termes : si l'investiture n'avait pour objet exclusif que la seule reconnaissance des biens temporels de l'Eglise, lesquels, comme *fiefs*, relevaient du pouvoir souverain, elle pouvait être tolérée ; mais elle devenait condamnable et hérétique du moment qu'elle empiétait sur les droits de l'Eglise, qu'elle annulait sa liberté, son indépendance, qu'elle l'asservissait à l'empire, et qu'elle servait de moyens de propager la double lèpre de la simonie et de l'incontinence qui affligeait alors le clergé. Du reste, il recommande beaucoup d'indulgence et de charité, afin d'éviter le schisme, envers ceux qui tenaient pour le parti contraire et donnaient ou recevaient l'investiture condamnée par l'Eglise. Nous verrons bientôt que ce fut cette maxime qui présida à la transaction conclue à ce sujet entre saint Anselme et Henri I, roi d'Angleterre.

Le soin que nous avons pris de peindre dans un seul tableau la question des investitures, son origine, ses développements, ses suites, nous a forcés d'anticiper sur l'ordre des temps : mais nous avons cru opportun de décrire la dernière phase de la lutte, afin que le lecteur pût avoir une idée complète, claire et précise de cette question, autrefois brûlante, entre le sacerdoce et l'empire.

[1] Epist. 237.

[2] Epist. 114-216. — Vita Yvonis, cap. III. — Cette lettre se trouve insérée, bien mal à propos, dans l'*apologie pour Henri V*. — Biblioth. Pat. an. 1571-1589-1624.

[3] Epist. 214.

[4] Epist. 233.

Nous devons maintenant reprendre le fil de notre histoire, et après avoir signalé le caractère de la lutte, mettre en relief les champions qui ont combattu dans ce champ clos de la liberté de l'Eglise. C'est la grande figure de Grégoire VII qui va nous occuper dans le chapitre suivant.



CHAPITRE IX.

Succession des papes immédiatement avant Grégoire VII. — Nicolas II. Gérard de Tarentaise. — Mort du comte Oddon de Savoie. — Saint Pierre-Damien et Aldrade de Brême, en Piémont. — L'empereur Henri IV, son caractère, ses mœurs. — Diète de Worms de 1076; elle dépose Grégoire VII. — Excommunication de Henri. — Réconciliation de Canosse. — Guibert antipape. — Nouvelle guerre de Henri contre la papauté. — Le comtesse Mathilde. — Adelaïde de Suse. — Robert Guiscard, soutien du pape. — Henri s'empare de Rome après quatre siéges. — Grégoire s'enfuit auprès de Robert. — Il meurt à Salerne.

En l'an 1055, l'empereur Henri III, avec son fils Henri et l'impératrice Agnès, se rendait en Italie. Arrivé à Turgovie, en Suisse, il s'y arrêta pendant quelques jours. Là, il reçut la visite du comte de Savoie Oddon et de son épouse Adelaïde de Suse, avec leur petite fille aînée Berthe, qui s'y étaient rendus pour le complimenter. Ce fut en cette circonstance, qu'ils fiancèrent cette même Berthe avec le fils de l'empereur ; ils étaient tous deux dans leur enfance ; aussi le mariage ne fut-il célébré que onze ans plus tard.

A la mort de Henri III à Botsfeld (5 octobre 1056), à l'âge de trente-huit ans, commença, en Allemagne, un de ces règnes longs et orageux, que la Providence suscite quelquefois pour la gloire des uns, souvent pour le châtiment des peuples. Il laissait son héritage et sa couronne, du consentement des grands de l'empire, à son fils Henri, enfant de six ans, qu'il mit sous la tutelle de sa mère et sous la direction de saint Annon, archevêque de Cologne. Le comté de Savoie était alors tenu par le fils aîné de Humbert-aux-Blanches-mains *Amédée,* lequel mourut en 1057, l'année qui suivit celle de l'avénement de Henri IV, et comme il ne laissait pas d'enfants mâles, il

eut pour successeur son frère Oddon, dont nous venons de parler et mari de la célèbre Adelaïde, laquelle, de concert avec la non moins célèbre Mathilde de Toscane, devait jouer un rôle si actif et si honorable dans la réconciliation du même Henri avec le pape Grégoire VII à Canosse. La minorité de Henri IV se passa paisiblement sous le Pontificat de saint Léon IX, avec lequel l'impératrice Agnès conserva des relations d'intimité et de soumission parfaite. C'est vers ce temps que ce grand Pape eut à lutter contre les Normands, envahisseurs du midi de la Péninsule italienne. Après avoir reçu du secours de l'impératrice d'Allemagne, il marcha contre eux : mais il fut vaincu et fait prisonnier (1053). Il ne fut rendu à la liberté que l'année suivante, et, chose étrange, en retour de cette délivrance, les Normands reconnurent tenir *en fiefs du Saint-Siége* les contrées dont ils s'étaient emparés[1].

Cependant la Papauté se préparait à la grande lutte. Depuis Damas II (Poppon de Brixen, qui ne régna que vingt-trois jours, du 5 au 28 août 1048), trois papes allemands se succédèrent sur le trône Pontifical, tous trois proches parents de l'empereur : saint Léon IX (Brunon, évêque de Toulle, intronisé le 12 février 1049), Victor II (Gébéhard d'Eischtedt, 13 avril 1055 jusqu'au 28 juillet 1057), Etienne IX (Cardinal Frédéric, abbé du Mont-Cassin (1057 — 29 mars 1058). Ce qu'il y a de vraiment remarquable dans ces trois papes célèbres, c'est que, malgré leur qualité d'allemands et de parents de la famille impériale, ils employèrent néanmoins tous leurs efforts pour faire triompher la liberté de l'Eglise, et saint Léon IX eut la gloire de tirer du monastère de Cluny le moine Hildebrand qui devait être le héros de la lutte. A son exemple, Etienne IX eut celle de tirer de l'obscurité un autre moine, Pierre Damien, qui jeta plus tard un si grand éclat dans l'Eglise. Ce même Pape, en mourant, obtint du clergé et du peuple de Rome qu'ils différassent l'élection de son successeur jusqu'au retour d'Hildebrand, qui remplissait alors en France une mission de légat pour la réforme des mœurs du clergé, et qui revenait en Italie.

[1] Hist. eccl. Henrion. Liv. 32, t. IV, pag. 331.

A peine Etienne IX eut-il rendu le dernier soupir à Florence, que Hildebrand réunit en concile le clergé et le peuple de Rome : ils lui donnèrent plein pouvoir de désigner à leur élection le sujet qu'il croirait le plus digne de la papauté et le plus capable d'en défendre les droits. Il désigna *Gérard de Tarentaise,* alors archevêque de Florence : il fut élu le 28 décembre 1058 et couronné le 15 janvier suivant[1]. (1059) Dès le mois d'avril, le nouveau Pape réunit un concile à Rome de cent treize évêques, outre un grand nombre d'abbés et de prélats inférieurs. Les décrets de ce concile sont de la plus haute importance : il établit la forme fixe et solennelle de l'élection des papes, il condamna les erreurs de Bérenger, et excommunia le cardinal Hugues-le-Blanc. Lanfranc assistait à ce concile[2], où il confondit Bérenger. Ce fut sous le Pontificat de Nicolas II qu'Anselme d'Aoste, son compatriote, entra au monastère du Bec[3].

Après la mort du pape Nicolas II (22 juillet 1061) on élut à sa place Anselme, évêque de Lucques, ami du roi Henri, et

[1] Ainsi, un enfant des montagnes de la Savoie entrait dans la lice pour le gouvernement et la défense de l'Eglise de Jésus-Christ : et dès cette époque, notre pays a fourni son contingent aux hautes dignités comme aux luttes que l'Eglise a eu à traverser par la suite : les noms de saint François de Sales et du cardinal Gerdil ont continué l'éclat de cette chaire. — Peu de jours après son intronisation, Nicolas II accueillit avec effusion, l'antipape Benoît, qui, touché des maux que son intrusion et son opiniâtreté avaient faits à l'Eglise, abdiqua sa dignité, fut absous de l'excommunication, et se retira à l'abbaye de *Grotta-Ferrata*, où il vécut le reste de ses jours dans les œuvres de pénitence, sous la conduite du saint abbé Barthélemy.

[2] Concil. Labb. t. IX, pag. 1105.— Woigt. loc. cit. t. I, pag. 61.

[3] Nicolas II envoya un légat en France pour assister au couronnement de Philippe, fils du roi Henri, que celui-ci voulait associer au trône de son vivant, pour conserver la couronne dans sa dynastie; car les règles de l'hérédité n'étaient pas encore alors fondées sur des bases fixes et assurées. Le couronnement eut lieu à Reims le 23 mai 1059 : c'est le premier acte de ce genre que l'histoire rapporte. Gérard, archevêque de cette ville, avant de procéder à la cérémonie, élut le jeune Philippe, du consentement de son père et de tous les grands évêques et barons du royaume : les légats eux-mêmes furent appelés à donner leur suffrage. Guillaume, duc de Normandie, n'assista pas à cette cérémonie, bien qu'il y fût obligé comme vassal du roi de France ; c'est qu'alors il était sous le poids de l'excommunication lancée par le pape saint Léon IX. Pour avoir épousé sa parente Mathilde de Flandre, nous avons vu que cette excommunication fut levée, et le mariage convalidé par l'influence de Lanfranc.

qui prit le nom d'Alexandre II. Cette élection se fit sans aucune intervention de l'empereur et sans le consentement de sa tutrice et mère Agnès. Mais cette princesse célèbre, fourvoyée par de perfides conseillers, piquée de ce que le nouveau pape eut été intronisé sans son consentement, convoqua une diète à Bâle, et fit élire l'antipape *Cadaloüs,* évêque de Parme (1061), qui prit le titre d'Honorius II. L'élection de cet homme de mauvaises mœurs et simoniaque se fit à l'instigation de Guy de Parme, chancelier de l'empereur et vice-roi d'Italie. Ce schisme dura jusqu'à ce que Annon, archevêque de Cologne, ayant repris la tutelle du jeune Henri et l'administration de l'empire, reconnut comme pape légitime Alexandre II, et déposa l'antipape (1062) dans un grand concile que le pape à la demande d'Annon avait réuni à Osbor, le 28 octobre. Celui qui eut une grande part dans cet heureux dénouement du schisme, ce fut Pierre Damien qui y intervint : il agit avec beaucoup de zèle, et composa même un écrit pour la défense du pape légitime, écrit qui eut alors un grand retentissement[1]. L'impératrice Agnès, pénétrée de douleur d'avoir été cause de ce schisme, et voyant d'ailleurs la tutelle de son fils confiée à des hommes tels qu'Annon, dont la sagesse et la sainteté donnaient toute garantie, se retira, en cette même année, à Rome, où elle vécut jusqu'en 1077 dans la retraite et dans l'exercice de toutes les bonnes œuvres : elle n'en sortit que pour s'employer au rétablissement de la paix et de la liberté de l'Eglise.

L'année même où saint Anselme fit profession au Bec, mourut Oddon comte de Savoie ; son fils, Amédée Adélaö, lui succéda dans son héritage et dans le gouvernement du comté de Savoie ; et le marquisat de Suse continua d'être gouverné par Adelaïde qui le possédait de son propre chef.

Trois ans plus tard (1063), comme Lanfranc était devenu abbé de Saint-Etienne de Caen, et Anselme fait à sa place prieur du Bec, saint Pierre Damien alla, en qualité de Légat du pape, au concile de Châlons-sur-Saône. Il passa par le Piémont, et

[1] Woigt. t. I, pag. 110 et 114 — pag. 85 et 88.

s'arrêta quelques jours à la cour d'Adelaïde de Suse. Il était accompagné par le moine *Aldrade* du monastère de Brême en Piémont : « Il se l'était adjoint comme secrétaire, dit le célèbre Cardinal Mai dont l'Eglise et les lettres pleurent la perte récente, parce qu'il était « homme très-versé dans les sciences et dans les lettres, doué de mœurs religieuses et exemplaires, et distingué par une éloquence extraordinaire et merveilleuse.[1] » Ce fut en cette circonstance que ce grand homme connut la comtesse Adelaïde, dont il reçut une hospitalité aussi honorable que cordiale : il apprit à connaître et à apprécier ses vertus remarquables, dont il fait des justes éloges dans la lettre qu'il lui adressa, et dans son livre de *Eleemosynis,* témoignages importants, en tant qu'ils établissent d'une manière précise et incontestable plusieurs points de notre histoire primitive[2].

Cependant la papauté faisait tous ses efforts pour la réforme des mœurs du clergé. Les conciles se multipliaient chaque année, à Rome, Mantoue, Plaisance, Verceil, Guastalla, etc. Les hommes les plus éminents d'Italie, d'Allemagne, se réunissaient, et les prélats des deux nations, dans une grande assemblée, stigmatisaient la lèpre qui rongeait le clergé : ils sanctionnaient les remèdes les plus efficaces pour la guérir. L'Eglise était en travail de son épuration, œuvre surhumaine, et condition indispensable de son affranchissement et du recouvrement de sa liberté.

Ce fut en l'année 1067, année qui suivit celle de la conquête d'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard, que fut célébré solennellement le mariage de l'empereur Henri IV avec Berthe de Savoie qui lui avait été fiancée dès l'an 1056[3] : il n'avait que dix-sept ans; ce mariage fut l'occasion de fêtes magnifiques à *Tibur*, résidence ordinaire de la cour impériale. Mais Henri

[1] *Relazione della legazione di S. Pier. Damiano,* publiée à Rome par le card. Mai.

[2] Paravia lezioni di Istoria patria, pag. 161. Voyez parmi les documents, la lettre de saint Pierre Damien.

[3] Lambert Schaffnaburg place ce mariage en 1066, mais tous les autres historiens allemands et italiens le placent en cette année, 1067.

était déjà à cet âge où l'homme commence à peine de vivre qu'il était déjà un monstre de tyrannie et de débauche, et cette princesse infortunée, bien qu'elle joignît un noble caractère à une grande beauté[1], fut bientôt la première victime de la brutalité de son jeune époux. Henri n'eut jamais pour elle un amour véritable et constant ; il l'épousa seulement pour seconder les conseils des grands dont l'intention était sans doute de mettre ainsi un terme à ses monstrueuses débauches. De perfides conseillers, dont quelques-uns étaient les compagnons de son dévergondage, tels que Adalbert archevêque de Brême, le comte Werner, etc., mettaient à profit la jeunesse et la licence de Henri pour s'emparer du gouvernement : bientôt, il n'eut plus ni frein ni pudeur [2]. Henri passait sa vie à Goslar au sein des plus infâmes désordres, de dépenses excessives et de ruineuses prodigalités. Les grands et les prélats étaient impatients et honteux d'un joug si tyrannique[3]. Annon, archevêque de Cologne, et Sigefroid, archevêque de Mayence, convoquèrent une diète à Tibur. On somma Henri ou de renvoyer Adalbert et ses favoris, ou de déposer la couronne : les deux archevêques prirent les rênes du gouvernement.

Il n'est pas étonnant que les effroyables désordres de Henri lui inspirassent du dégoût pour une épouse aussi vertueuse que l'était Berthe. La discorde se glissa entre les deux époux; et de la part de Henri le dégoût dégénéra en haine. Tous les

[1] Woigt. t. I, chap IV, pag. 166. Seq.

[2] *Ut germina vitiorum adulationis aqua rigaret : et si quæ virtutis fruges emergerent amaritudine pravi dogmatis enecaret.* — Lamb. Schn. annal. ad an. 1065. — Annal. saxo. ad eumdem. — Bertolde Constant an. 1068. — Halm. *histoire du royaume et de l'empire d'Allemagne.* Pars II, pag. 42.

[3] Voici le tableau que Fleury fait de ce prince : « Il devint cruel même à ses plus confidents : les complices de ses crimes lui devenaient suspects, et il suffisait, pour les perdre, qu'ils témoignassent d'une parole ou d'un geste de désapprouver ses desseins. Aussi personne n'osait lui donner de conseil qui ne lui fût agréable....... Il donnait des évêchés à ceux qui lui donnaient le plus d'argent, ou qui savaient mieux flatter ses vices : et si, après avoir ainsi vendu ces évêchés, un autre lui en donnait davantage, ou louait plus ses crimes, il faisait déposer le premier comme simoniaque, et ordonner d'autres à sa place : d'où il arrivait que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois et tous deux indignes. Tel était le roi Henri. »

deux, bien que pour des motifs contraires, désiraient une séparation.

Aux fêtes de Pentecôte de l'année suivante 1068, Henri s'ouvrit à Sigefroid archevêque de Mayence sur son dessein de répudier Berthe. Ce prélat faible ou mal prévenu accueillit cette ouverture, et promit même de l'appuyer. Avec un tel appui, Henri manifesta son intention en pleine diète devant tous les grands de l'empire ; mais il fut assez ingénu pour leur déclarer solennellement et sous serment *qu'il laissait Berthe aussi pure que lorsqu'il l'avait prise*. On réunit une nouvelle diète à Mayence à laquelle intervint saint Pierre Damien (1069). Ce saint homme s'éleva fortement contre ce dessein fatal, et il employa toute son influence pour en dissuader l'empereur, *par crainte,* disait-il, *de la puissance de la famille de sa femme.* Les grands furent de cet avis, et ils prièrent Henri de renoncer à cette idée ; il se laissa fléchir non par crainte des conséquences d'un tel acte ni par amour de sa femme et son propre honneur, et il consentit, en apparence du moins, de rester avec Berthe[1]. Tout lui faisait une loi de ce rapprochement. Il devait penser à propager légitimement sa dynastie et ménager, au moins ostensiblement, une princesse qui jouissait de toute l'estime et de l'affection des grands et du peuple : du reste, il avait souci du soulèvement qu'il provoquait par ses excès. Il se réunit donc de rechef à Berthe ; bientôt elle fut enceinte : ce fut l'aîné des enfants de Henri, Conrad né au mois de février 1074[2].

Mais trop de dépit et de vengeance couvait dans cette ame noire. N'ayant pu obtenir le divorce, il chercha du moins par un infâme stratagème, de mettre dans le tort cette princesse infortunée et vertueuse, afin de rejeter sur elle-même, par le soupçon d'un crime ourdi par lui, l'odieux du divorce qu'il souhaitait si ardemment.[3] La prudence et l'adresse de Berthe

[1] V. cette anecdote dans Brunon de *Bello-Saxonico*. Annal. saxon. ad an. 1067.

[2] Lamb. Schaffn. ad an. 1074. — Leibniz scriptores Brunswich, t. II, pag. 1090, ad an. 1089. Woigt. *Hist. de Grég. VII*, t. II, pag. 167.

[3] Voigt. hist. de Grég. VII, t. I, ch. IV, p. 171-180. V. cette honteuse anecdote dans Brunon de *Bel. Sax.* — *An. Sax.* — Leibnitz, op. cit.

déjouèrent cette infamie et la firent retomber sur son auteur. Il n'avait alors que dix-huit ans à peine.

Sitôt que Henri fut sorti de sa minorité, le pape Alexandre II lui écrivit pour l'inviter de venir à Rome, se justifier de sa conduite et de l'accusation de simonie et d'autres crimes qu'on lui imputait. Il savait que dans toute l'Allemagne couvait un mécontentement général. Cette situation effraya Henri ; mais elle fournissait une occasion heureuse d'arranger les affaires de l'Eglise en pacifiant l'Empire. Toutefois, Henri refusa de se rendre à Rome. Alors, le mécontentement éclata terrible et général : la Saxe et la Turinge se soulevèrent ; les princes rassemblés à Goslar le 30 juin se concertèrent secrètement sur la gravité de la situation : puis, dans la diète générale de Gerstungen (novembre), à laquelle Henri avait été sommé de comparaître, à quoi il se refusa, cet empereur fut solennellement déposé du trône impérial. La couronne fut décernée à Rodophe de Souabe, dont l'époux était Adelaïde de Savoie[1].

Chose étrange ! tous ces évènements, la fin de la minorité de Henri, le soulèvement des grands et des peuples contre lui, la révolte de l'Allemagne, sa déposition à la diète de Gerstungen, coïncidèrent avec l'avènement au Siége pontifical de cet Hildebrand à qui Dieu avait réservé la mission et la gloire de briser cet orgueil effréné : il avait été élu le 22 avril, et sacré le 30 du même mois. Le lendemain même de son intronisation, Hildebrand, qui avait pris le nom de Grégoire VII, écrivit à Henri pour lui en donner part. Le premier mouvement de ce prince, poussé par de mauvais prélats, fut d'annu-

[1] Woigt. loc. cit. t. I, chap. V, pag. 324. Rodolphe était fils de Cunon et de Mathilde, de la famille d'Otton-le-Grand. Il était souverain de la Souabe et de la Bourgogne Transjurane: il était allié à l'empereur Henri par un double lien, d'abord par sa première femme Mathilde, ou Agnès selon d'autres, laquelle était sœur de l'empereur ; l'autre par sa seconde femme *Adelaïde de Savoie*, laquelle, selon les uns, était fille d'*Adelaïde* de Suse et du comte Oddon, et conséquemment sœur de l'impératrice Berte, ou selon d'autres petite-fille seulement de cette même Adelaïde de Suse, c'est-à-dire, fille d'Amédée Adelaö, et, conséquemment mère de Berthe.

— Gerbert de *Rudolpho svevico*, pag. 146. — Stranss. *Positiones historicæ de Rudulpho Norico*, pag. 9.

ler cette élection, comme ayant été faite sans son consentement. Mais avant de rien précipiter, il envoya à Rome Ebérard, comte de Nellembourg, avec mission d'examiner l'état de cette élection. Ce messager fut très-bien accueilli par le nouveau pape, qui le persuada de la légitimité de tout ce qui avait été fait pour son élection. De retour en Allemagne, ce seigneur fit en effet un rapport favorable. Henri reconnut donc Grégoire comme pape légitime : et pour faire acte solennel d'obéissance et de respect envers lui, il envoya à Rome l'évêque de Verceil, son chancelier pour le royaume d'Italie[1].

Mais les évènements précipitaient leur cours, et le soulèvement de l'Allemagne se généralisait.

La décision prise par la diète de Gerstungen, et par conséquent ni la déposition de Henri, ni l'élection de Rodolphe de Souabe, n'avait pas encore été approuvée par Grégoire. Dès l'année 1074, il réunit à Rome un concile pour la réforme de l'Eglise (c'est le premier tenu par ce grand pontife), puis il envoya quatre évêques en Allemagne auprès de Henri, pour l'engager à faire accepter en Allemagne les décrets de ce concile. Pour assurer le succès de cette légation, il avait prié l'impératrice mère Agnès, qui vivait saintement à Rome, de la conduire en Allemagne, auprès de son fils : les légats étaient aussi porteurs de lettres pour Henri, pour Rodolphe, et pour Berthold, duc de Carinthie. Henri accueillit favorablement la légation, et il promit son appui contre la simonie, les simoniaques et les mauvaises mœurs du clergé : mais il ne dit mot sur l'acceptation des décrets, lesquels furent même rejetés par deux conciliabules, l'un d'Erfurth, l'autre de Paris. Le même sort était réservé aux décrets d'un autre concile tenu

[1] Il se passa en cette circonstance un fait de la plus haute gravité, et sur lequel les schismatiques grecs jettent habilement un voile. C'est que Michel VIII Parapinace, empereur d'Orient, ayant appris l'exaltation de Grégoire, lui envoya des ambassadeurs et des lettres de félicitation. Le pape profita habilement de cette circonstance pour ramener l'Orient à l'unité de la foi et pour étouffer dans son berceau le schisme que Michel Cérulaire venait de consommer depuis peu d'années (1034).

à Rome l'année suivante (1075), lesquels furent également rejetés par le conciliabule de Mayence. Ainsi, les perfides conseillers ainsi que le mauvais vouloir de Henri faisaient échouer les mesures efficaces par lesquelles le pape Grégoire voulait épurer l'Eglise : c'est qu'ils savaient d'être eux-mêmes mis en cause, et frappés par les mêmes décrets qui frappaient les simoniaques et les hommes de mauvaises mœurs. Pour rompre cette ligue, Grégoire essaya un coup de rigueur : il excommunia cinq des principaux officiers de la cour de Henri, ceux qui étaient reconnus, comme les plus influents dans ses conseils. Mais l'empereur venait de battre les Saxons à Eisnach : cette victoire lui donna de l'audace ; il demanda au pape qu'il déposât les évêques qui avaient pris les armes contre lui. D'un autre côté, les Saxons soulevés s'étaient aussi adressés au pape pour lui exposer leurs griefs contre Henri, et en demander justice. Dans ce concours de plaintes qui lui venaient de tout côté, le pape engagea Henri à venir à Rome pour justifier sa conduite. C'était la seconde sommation de ce genre qui lui était faite.

L'orgueil de Henri se roidit contre cette décision du pontife. Mais ici, il est indispensable d'établir clairement l'ordre chronologique des faits ; ils s'éclairent, et s'expliquent dans leur enchaînement ; et il reste constaté que l'initiative de la révolte, des mesures extrêmes et des violences, partit de l'empereur, et que Grégoire ne fit qu'employer la plénitude de son autorité divine dans l'attitude d'une légitime défense, pour sauver l'Eglise que Henri voulait opprimer, et dont il bouleversait la divine économie par ses empiétements et ses violences, comme il la déshonorait par son dévergondage éhonté.

Henri convoqua une diète à Worms (23 janvier 1076). Dès le principe, les moins clairvoyants pouvaient prévoir quel en serait le résultat, et la pression que la colère de l'empereur exercerait sur tous les membres de l'assemblée. On y vit un cardinal, Hugues-le-Blanc, qui avait été excommunié et dépouillé de la pourpre à cause de ses mœurs déréglées. Cet homme audacieux et perdu de réputation y déclama d'horribles

calomnies contre le pape. Sur cette accusation, le conciliabule proclama Hildebrand indigne de la papauté, le déposa, et déclara le Siége pontifical vacant. Plusieurs évêques souscrivirent à cet arrêt, mais malgré eux et forcés par intimidation. Après ce triste triomphe, effet de la violence morale et des plus mauvaises passions, l'empereur Henri écrivit aux évêques de Lombardie pour les inviter à adhérer aux décrets de Worms. Il écrivit même au peuple romain pour l'engager à refuser obéissance à Hildebrand ; il écrivit au pape lui-même pour le sommer de démettre la papauté. Il se trouva un clerc assez impie et assez téméraire, nommé Roland de Parme, pour oser se charger de porter cette lettre à Rome : il se présenta au concile qui se tenait alors (1re semaine de carême). Les évêques réunis en furent indignés, et le préfet de Rome et le peuple auraient mis en pièce l'audacieux messager, si le pape lui-même ne se fût interposé pour le sauver, en prononçant ces paroles magnanimes : *Mes enfants, préférons la paix et la charité de Jésus-Christ à l'esprit de colère*. C'est, en effet, par la douceur que Grégoire répondit aux premières violences de Henri.

Mais les pères du concile représentèrent au pape que, puisque Henri avait eu l'audace de le faire déposer, il était juste de le priver lui-même de tous les honneurs de la royauté en l'excommuniant, lui et ses adhérents. Néanmoins, ce jour là, on différa toute décision pour donner champ aux plus mûres réflexions sur un point de si haute portée. Le lendemain, les évêques se réunirent; ils agitèrent la même question avec calme et toute la maturité de l'examen : on se prononça pour les mesures de rigueur, moins comme représailles contre les excès de Henri, que pour mettre une digue à de plus grandes énormités. Le pape prononça solennellement en plein concile la sentence d'excommunication contre Henri, qui fut aussitôt notifiée à tous les fidèles d'Italie et d'Allemagne. Cet acte d'autorité plut autant aux hommes sages, qu'elle irrita l'empereur et les simoniaques.

Il est donc incontestable que l'excommunication ne fut prononcée contre Henri que par suite de sa propre provocation :

l'initiative et l'odieux de la rupture retombaient sur l'empereur qui avait prononcé, par son conciliabule de Worms, la déposition de Grégoire : cet acte de sa part était d'autant plus injustifiable, que non-seulement Grégoire n'était entré pour rien dans le décret de la diète de Gerstungen qui avait déposé Henri, et élu Rodolphe, mais qu'au contraire, il avait désavoué la conduite de ses légats de ce qu'ils avaient laissé les choses aller à ce point, et qu'il refusa lui-même d'approuver la décision qui avait été prise[1]. Du reste, les évêques allemands qui, par faiblesse, avaient souscrit les décrets de Worms, recoururent à Rome pour implorer leur pardon. Cette défection mit le comble à la fureur de Henri qui, dès lors, n'eut plus de borne : sa frénésie abattait tout ce qui essayait de le contrarier. Alors les ducs de Souabe, de Bavière, de Carinthie, les évêques de Worms et de Wursbourg et beaucoup d'autres grands de l'empire et prélats se réunirent à Ulm, pour aviser aux moyens de faire cesser les maux qui troublaient l'empire et l'Eglise, et ils indiquèrent à cette fin une diète générale à Tribur, pour le 16 octobre 1076. Le pape y envoya deux légats, Sigehard, patriarche d'Aquilée, et Athmann, évêque de Bamberg. Avant de déposer Henri et d'élire un nouvel empereur, comme plusieurs le voulaient, et comme il avait été fait à Gerstungen, l'assemblée crut plus sage de lui fixer un délai pour se faire absoudre par le pape et le sommer de comparaître devant la diète qui devait se réunir à Augsbourg, le 2 février suivant : on devait prier le pape d'intervenir à cette diète pour qu'il fût statué définitivement sur le sort de Henri, lequel, à défaut d'avoir rempli ces conditions aux termes d'un an, était déclaré déposé et privé du royaume.

La crise était violente. Henri pensa qu'il n'avait rien de

[1] Hist. eccl. Henrion, t. IV, liv. 33, pag. 404. Hist. de l'Eglise Gallic. liv. 21. Cette mesure fut approuvée par les hommes les plus considérables de l'époque : saint Anselme de Lucque, saint Anselme alors prieur au Bec, Gébéhard de Salzbourg, Conrad d'Usperg, an 1085. Marian. Scot. in chron. an 1075. — Mais Otton de Frisingue de *Geste Frederici*, cap. I. la désapprouva. Mais son témoignage étant suspect n'a nulle importance ; il était petit-fils de ce même Henri IV, et neveu de Henri V. Il n'est pas étonnant qu'il ait blâmé le coup qui frappait cet empereur.

mieux à faire pour conjurer l'orage[1], que de se rendre en Italie. De cette manière, il se donnait l'air d'obtempérer à la première partie de l'injonction des princes, et il avait en outre l'avantage de gagner du temps.

Il s'achemina donc vers l'Italie avec sa femme et son fils. Mais comme les ducs de Souabe, de Carinthie et de Bavière, ses ennemis déclarés, lui barraient tous les passages des Alpes, il fut forcé de faire un détour, de passer par la Bourgogne transjurane, et de traverser les Etats du comte de Savoie, Amédée II et d'Adelaïde sa mère. Ainsi, l'impératrice Berthe avait l'occasion d'embrasser sa mère qu'elle n'avait point revue depuis ses noces. L'hiver de cette année avait été d'une rigueur extrordinaire : le Rhin et tous les autres fleuves étaient restés gelés depuis la Saint-Martin jusqu'au mois d'avril suivant.

Henri demeura deux mois à Spire, triste et abattu. Abandonné de tout le monde, sans troupes et sans argent[2], il passa les fêtes de Noël à Besançon; de là, il traversa le Jura, vint sur les bords du lac de Genève, et s'arrêta quelque temps à Vevey, (1077). C'est là qu'il reçut la visite de sa belle-mère, la comtesse Adelaide, et de son jeune fils, Amédée II, qui étaient venus jusque-là à sa rencontre. Cette princesse était riche et puissante : sa qualité de belle-mère de l'empereur lui donnait un juste ascendant sur l'esprit de Henri : elle lui fournit donc toutes les ressources dont elle pouvait disposer. En retour, elle demanda un agrandissement de territoire. Ses prédécesseurs avaient déjà élargi les frontières de leur petit Etat. Les empereurs, comme rois d'Italie, leur avaient cédé des provinces dans les plaines du Piémont, et, comme héritiers du royaume de Bourgogne, ils avaient ajouté de riches contrées au comté de Savoie. A ces anciens rapports, Adelaide ajoutait ceux de la parenté et les services qu'elle venait de rendre à Henri. Elle crut donc pouvoir lui demander la *cession de cinq évêchés,*

[1] *Rex certo sciens omnem suam in eo verti salutem si ante anniversariam diem excommunicatione absolveretur.* — Paul Bernried, cap 83. — Lambert Schaffn. ad an. 1077. [2] Sigonius annal. trev. (3) Schaffn. Lamb.

soit de cinq villes situées en Italie[1]. Les conseillers de Henri s'opposèrent à cette cession, car elle leur paraissait un amoindrissement de leur puissance en Italie; il lui céda toutefois la Bresse et le Bugny[2]. Henri franchit les Alpes au milieu de dangers inouïs : à mesure qu'il s'avançait, il voyait augmenter le nombre de ses troupes. Il écrivit au pape pour lui annoncer son arrivée en deçà des Alpes.

Pendant ce même temps, Grégoire VII s'était acheminé vers l'Allemagne, escorté d'un corps de troupes que la comtesse Mathilde lui avait fourni pour sa sûreté. Sa marche était partout un triomphe. Déjà il était arrivé jusqu'à Verceil, au cœur de cet hiver rigoureux, lorsqu'il apprit de l'évêque de cette ville, lequel avait la qualité de chancelier de l'empereur pour le royaume d'Italie, que Henri avait passé les Alpes et s'avançait à la tête d'une armée considérable; c'était une preuve que ses intentions étaient tout autres que pacifiques et de réconciliation. Il jugea à propos de rétrograder, et, sur la proposition de la même Mathilde, il se retira dans le château-fort de Canosse, près de Reggio; car il était prudent, urgent même, de se mettre à couvert contre les intrigues et les violences de ce prince en courroux[3].

La condition de Henri était de plus en plus critique; il le sentait profondément : aussi, adopta-t-il des mesures en apparence plus modérées, il avait besoin de la paix : pour l'obtenir, il sut mettre la dissimulation au service de son ambition.

[1] Comte Napione *notizia ed illustrazione di ma carta dell 1036 da cui risulta che Umberto era di stirpe regia*. Mem. del'accad. delle scienze. tome 31, pag. 282.

[2] Card. Arag. Vita Gregorii VII, cap. 82. — Paul Bernried. — Oppidum Canossæ multis mœnibus et loci natura circumquaque munitum, inexpugnabile revera præsidium. — Chron. Cass. apud Muratori, script. rer. Ital. tome IX, page 334. Woigt. Hist. Greg. VII, t. II, chap. IX, pag. 178.

[3] « Igitur papa dum in Galliam properabat ex insperato audiens regem jam esse intra Italiam, hortante Mathilda. in castellum quoddam munitissimum quod Canusium dicitur divertit, expectare volens donec consilium adventus ejus diligentius exploraret, utrum scilicet veniam postulare, aut injuriam excommunicationis suæ militari manu persequi plenus animorum adveniret. » Lamb. Schaff. pag. 220, an 1076.

Grégoire VII avait alors auprès de lui, à Canosse[1], une réunion brillante de princes et de grands d'Italie : Azzo, marquis d'Este; Hugues, abbé de Cluny, qui avait tenu ce même Henri sur les fonts baptismaux ; Adelaïde, marquise de Suse; et son fils le comte Amédée. Cette princesse avait précédé Henri auprès du pape, pour commencer à lui préparer le terrain favorable à une réconciliation. C'est le but que cherchait Henri : à cette fin, il avait écrit à la comtesse Mathilde elle-même, pour réclamer son appui et ses bons offices auprès du Saint-Père[2]. Il se rapprocha de Canosse pour entamer les négociations, après de longs et minutieux pourparlers, dans lesquels Grégoire se montra, malgré lui, exigeant et dur, parce qu'il sentait la nécessité de corriger Henri de ses défauts, si l'on voulait avoir une paix sincère et durable. Connaissant à fond le caractère de son adversaire, il savait qu'il ne pouvait prendre trop de précautions, pour le ramener dans la voie de la religion et de la justice. Tous les assistants demandaient, avec larmes, miséricorde pour Henri. Le pape se laissa fléchir : il leva l'anathème, toutefois, sous plusieurs conditions dont Henri jura solennellement l'observance[3] : il était

[1] Domnizo (vita Mathildis) témoin oculaire, parle avec complaisance de cette brillante réunion, il met dans la bouche du château de Canosse ces deux vers :

Ex me fitque nova, dum fiunt talia, Roma,
Urbs honor ecce tuus, me cum rex, papa simul sit.

[2] *Ad consobrinam Mathildem misit ut ipsa concilium caperet, ac peteret veniam sibi benignam.* — Domnizo loc. cit.

[3] On cite souvent ce serment, dont la formule a varié selon l'opinion de ceux qui le rapportaient. Nous en donnons ici la formule authentique : « Ego Henricus, de murmuratione et dissensione quam nunc habent contra nos archiepiscopi et episcopi, duces comites cæterique principes regni Teutonici, et alii qui eos in eadem dissensionis causa sequuntur infra terminum quem Dominus papa Gregorius constituerit, aut justitiam secundum judicium ejus aut concordiam secundum consilium ejus faciam, nisi certum impedimentum mihi vel sibi obstiterit, quo transacto ad peragendum idem paratus ero. Item si idem D. papa Gregorius ultra montes seu ad alteras partes terrarum ire voluerit, securus erit ex mei parte et eorum quos contingere potero, ab omni læsione vitæ et membrorum ejus seu captione tam ipse quam qui in ejus conductu et comitatu fuerint, seu qui ab illo mittuntur vel ad eum de quibuscumque terrarum partibus venerint, in eundo et ibi morando et inde redeundo ; neque aliud aliquod impedimentum habebit ex meo consensu quod

urgent que cette absolution fût obtenue, car il touchait au terme fixé par la diète des princes. La réconciliation fut faite, signée et jurée par Henri, le 26 janvier. Néanmoins, ce serment n'était pas jugé être une garantie suffisante, tant on redoutait l'instabilité de Henri, et surtout la fougue de son orgueil : le pape exigea que quelqu'un des assistants se portât caution pour lui. L'abbé Hugues, ne pouvant prêter serment selon les règles de son ordre, fut tenu d'engager simplement sa parole. Outre les évêques de Ceitz et de Verceil qui signèrent l'acte, le serment de garantie fut prêté par les deux comtesses Mathilde et Adelaide, par le comte Amédée II, et par le marquis Azzo d'Este : *Acceptis ab eo securitatibus per manus abbatis Cluniacensis et nobilium comitissarum Mathildis et Adelaidæ*[1].

Pour bien comprendre l'importance du service que Grégoire VII rendit à Henri en l'absolvant de l'excommunication, il est indispensable de se former une idée juste des effets politiques que l'excommunication elle-même entraînait, et de la place qu'elle occupait dans le droit public et international de cette époque. Quelle était donc la portée de l'excommunication? Le droit public de cette époque dit hautement qu'elle emportait la déposition du trône, la déchéance. Lambert de Schaffnabourg dit en termes précis, en parlant du décret de la diète d'Ulm : « Si ante hanc diem excommunicatione non absolvatur (Henricus), deinceps juxta *palatinas leges* indignus regio jure habeatur[2]. » Ainsi, toute la question se réduit à savoir si un prince pouvait être excommunié ou non. Personne, à coup sûr, ne pourra contester au souverain Pontife, à l'Eglise, le pouvoir de frapper de censure un monar-

contra honorem suum sit; et si quis ei fuerit, cum bona fide secundum posse meum illum adjuvabo. — Act. Canusiæ V Cal. febr. indict. XV. Labb. concil. t. X, page 160. — Baronius ad hunc ann, pag. 491. — Woigt. loc. cit. in nota pag. 190. — Hug. Flavini. ut sup.

[1] Card. Arag. *Vita Gregorii VII*, t. III, pag. 307.— Arnulphus. Paul Berrn. —Lamb. schaff. loc. cit. Sigonius an. Trev. ad an. 1077. — Henrion *hist. eccl.* t. IV, liv. 33, pag. 414. — On y voit la description détaillée de toutes les négociations qui précédèrent la réconciliation de Henri, et des conditions qui lui furent imposées, et jurées par lui-même.

[2] Annal. ad an. 1076.

que, de même qu'un simple particulier; le pouvoir divin des clefs est général et absolu ; tous les fidèles, de quelque rang ou condition qu'ils soient, sont égaux devant ce pouvoir divin. Il y a plus, lorsque le pouvoir souverain était électif comme en Allemagne, il était admis en principe que tant ce pouvoir, que l'élection elle-même étaient annulés par l'excommunication. Ecoutons Fénelon : « Il n'est pas étonnant, dit-il, que des nations profondément attachées à la religion catholique, secouassent le joug d'un prince excommunié ; car, elles n'étaient soumises au prince, qu'en vertu de la même loi qui soumettait le prince à la religion catholique. Or, le prince excommunié par l'Eglise pour cause d'hérésie ou de son administration impie et criminelle, n'était plus censé ce prince pieux, à qui toute la nation s'était soumise, et elle se croyait en conséquence, déliée du serment de fidélité[1]. » L'histoire d'Angleterre depuis le X[e] siècle fournit une preuve remarquable de l'ancien droit public, en vertu duquel un prince rebelle envers Dieu ou envers l'Eglise encourait la perte de ses droits. C'est le 14[e] article des lois d'Edouard, publiées et confirmées par Guillaume-le-Conquérant et par Henri I; cet article porte : « Rex autem qui vicarius summi regis est ad hoc est constitutus ut regnum terrenum et populum Domini, et super omnia sanctam veneretur ecclesiam ejus, regat et ab omni injuria defendat, et malificos ab ea evellat.... *Quod nisi fecerit nec nomen regis in eo constabit*[2]. » Ce point d'histoire est tellement incontestable, que les hommes d'Etat les plus remarquables d'Allemagne l'admettent sans difficulté, et s'en servent pour expliquer les rapports des deux puissances au moyen âge. Ainsi, Leibnitz dit : « Il faut convenir que les papes... en agissant auprès des rois, soit par les voies de remontrances, soit par la crainte des censures ecclésiastiques, arrêtaient beaucoup de désordres : rien n'était plus commun que

[1] De Sum. Pontif. auct. cap. 39. — Woigt. loc. cit. Henrion hist. eccl. t. IV, liv. 33, pag. 411.

[2] Apud Wilkinns leges anglo-saxonicæ edit Londini 1721 in-fol. Les lois d'Edouard devaient être jurées par le nouveau roi avant qu'il ne fût couronné. — Lingard, *hist. d'Ang.* t. III, an 1213, pag. 40, note.

de voir les rois dans leurs traités, se soumettre à la censure et à la correction des papes[1]. » Tel est aussi le sentiment du célèbre Eichorn[2].

La conduite de Grégoire VII se justifie donc comme l'accomplissement d'un devoir, comme l'application d'une autorité qu'il tenait du divin fondateur de l'Eglise. Le mérite, la gloire de ce grand pontife, est d'avoir eu la connaissance de son pouvoir et la connaissance de son temps. Rien de plus juste que la remarque de l'illustre comte Frédéric Sclopis[3] : « Grégoire VII était doué du caractère le plus élevé et d'une inébranlable fermeté. Voyant le clergé corrompu par l'incontinence et la simonie, et les attentats des princes séculiers, il s'attacha à l'épurer, et il réussit... De nos jours les jugements de l'histoire ne sont plus faussés par la passion et par les préjugés, l'on est forcé de reconnaître que Grégoire VII fut grand en ce qu'il consacra sa vie à la plus noble des causes. » Et l'abbé Grégoire, juge à coup sûr non suspect, ne peut s'empêcher de dire de ce pape, « qu'il eut de

[1] Leibnitz, dissert. de actorum public. usu, op. t. IV, pag. 299. Cette dissertation forme la préface du *Codex diplomaticus juris gentium*, imprimé pour la première fois, à Hanovre, en 1693.

[2] Hist. de l'emp. et du droit germanique. 3e édit. t. II, pag. 276. Et Voltaire lui-même admet *qu'aucun nouveau prince n'osait se dire souverain sans la permission du pape, et que le fondement de l'histoire du moyen âge, est toujours que les papes se croient supérieurs aux souverains. Essai sur les mœurs*, t. II, chap. 46.

Cette suprématie était reconnue de fait. M. Michaud. Hist. des croisades, t. II, pag. 38, dit que le cri de guerre pendant la deuxième *croisade*, était ces mots : *Christus regnat. — Christus vincit. — Christus imperat*. Et que ce même cri devint l'exergue des monnaies d'or frappées en France depuis Louis VI ou Louis VII jusqu'à Louis XVI. Et cette suprématie est reconnue par Leibniz d'autant plus salutaire, qu'il exprime le vœu qu'elle soit rétablie. C'est ainsi qu'il écrit à M. Grimaret, op. t. V, pag. 65 : « Je serais d'avis, dit-il, d'établir à Rome même un tribunal pour juger les différends entre les princes et *d'en faire le pape président*, comme en effet il faisait autrefois l'office de juge entre les princes chrétiens. Mais il faudrait en même temps que les ecclésiastiques reprissent leur ancienne autorité, et qu'un *interdit ou une excommunication fissent trembler* les rois et les royaumes comme au temps de Nicolas I et de Grégoire VII... Pourquoi trouverions-nous mauvaise cette fiction qui *nous ramènerait à l'âge d'or?*

[3] *Storia della legislazion Italiana*. t. I, chap. III, pag. 104.

grandes qualités, et que les historiens s'accordent à reconnaître l'élévation de son génie, à louer son zèle contre la simonie et l'incontinence des clercs et pour le maintien de la discipline[1]. » En étudiant ce grand caractère, en examinant impartialement ses actes, l'on ne peut se défendre de reconnaître avec le R. P. Deschamps : « que c'en était fait de l'Eglise et de la civilisation, si les papes eussent pu sacrifier la vérité aux empereurs d'Allemagne, qui, dans l'immense querelle des investitures (si mesquinement comprise par les enfants du XVII[e] et XVIII[e] siècles et par les prétendus amants de la liberté qu'ils trahissent) renouvelaient encore l'idée païenne de la confusion du sacerdoce et de l'empire[2]. »

Pour compléter l'apologie de cet immortel Pontife, nous laisserons encore une fois parler ici le P. Deschamps, qui justifie la papauté et Grégoire VII en ces termes : « La situation de la papauté au moyen âge, dans ses relations avec les puissances temporelles, fut le résultat naturel, inévitable, mais accidentel de l'état des choses à cette époque, et du droit public qui en fut la conséquence. L'arbitrage du chef de l'Eglise, *incessamment réclamé par les princes et les peuples*, ne pouvait leur être refusé sans une espèce de trahison du grand devoir de haute tutelle des souverainetés et des nations jeunes, tutelle que les princes et les peuples s'accordaient alors à conférer au Père commun de la chrétienté. C'est en l'exerçant, que les papes *élevèrent les nations* européennes, et

[1] Grégoire. *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane*, pag. 9. Paris, 1818.

[2] Le Libre examen de la vérité et de la foi. Entretiens sur la démonstration catholique par l'abbé Deschamps, de la congrégation du très-Saint-Rédempteur. Tournai 1857. — Eccl. I, pag. 44. Seq. — Voyez aussi Moëlher, *manuel d'histoire du moyen âge*, chap. 8, § 2, pag. 418, et le compte rendu dans *l'ami de la religion*, t. 97, p. 289. Châteaubriand. *Etudes historiques*, 1, pag. 117. — Le comte de Montalembert. *Histoire de sainte Elisabeth*. Introd. 21-26.

Voyez surtout un ouvrage auquel nous nous rallions pleinement, dont nous partageons entièrement les aperçus et les opinions. *Pouvoir du pape sur les souverains du moyen âge* ou *recherche historique sur les droits publics à cette époque relativement à la déposition des princes*. Paris 1839. Voyez *Essai historique et critique sur la suprématie temporelle des papes et de l'Eglise*; par M. *Affre*, grand-vicaire du diocèse d'Amiens. Paris 1829.

déposèrent dans leur sein les principes du droit chrétien qui prit peu à peu corps dans leurs institutions. Mais quand ces institutions furent raffermies, et que les peuples, devenus majeurs, eurent dans leurs institutions des garanties contre les abus du pouvoir, on vit la charge de la lourde tutelle des papes s'alléger... Ceux qui rêvent des entraves à l'exercice de la puissance spirituelle, en affectant la crainte du retour d'un passé impossible, ne comprennent ni le passé, où l'intervention universellement sollicitée des papes dans les affaires temporelles sauva la civilisation, ni le présent où leur action spirituelle peut seule les sauver encore[1]. » Car il n'y a que le catholicisme qui puisse donner le syncrétisme de la liberté et de l'autorité : « L'autorité et la liberté, dit-il plus bas[2], sont deux conditions de la vie des peuples : le christianisme, en imposant des devoirs aux gouvernements et aux peuples, donne à l'autorité et à la liberté des limites, sans lesquelles l'autorité devient oppression, et la liberté anarchie. » Le lecteur nous saura gré de cette digression doctrinale; elle jette une vive lumière sur la conduite de saint Grégoire VII, et elle nous porte à conclure que ce pape, en excommuniant Henri, rendit un service immense à l'Eglise, à l'Allemagne, à l'empire lui-même, et qu'en l'absolvant de l'excommunication, il lui rendit à lui le service de lui conserver l'autorité impériale et la couronne.

Cependant un tel résultat ne faisait le compte ni de l'orgueil d'Henri, ni des mauvaises passions qui fermentaient dans la partie tarée et corrompue des grands et des évêques d'Italie. A la tête de ce parti mauvais, se trouvait Guibert archevêque de Ravennes, simoniaque et dissolu; il était l'ame de la faction ennemie de Grégoire : c'est la première fois que l'on voit paraître dans l'histoire ce nom fatal. Ce parti, entourant Henri, lui représentant l'excès d'humiliation où il était descendu, ne faisait que jeter de l'huile sur le feu, et exaspérait la colère qui couvait dans son ame. Aussi, se sentit-il

[1] Deschamps, op. cit. eccl. IV. p. 297-299-300, note. Voyez *du pouvoir des papes au moyen âge ;* par M. Gosselin.

bientôt animé d'une nouvelle ardeur; le dépit, le fiel, la vengeance bouillonnaient dans son cœur, et il maudissait les heures qu'il avait passées à Canosse, et ce qu'il appelait, son aveuglement[1]. Il forma donc le projet insensé de rompre de nouveau avec le Pape, de s'emparer de sa personne, de le déposer et d'en faire élire un autre à sa place[2]. Six jours après sa sortie de Canosse, il se rendit de Reggio à Bibianello, à quelque milles de Canosse, et il fit dire au Pape qu'il désirait beaucoup de s'entretenir encore une fois avec lui : il lui désigna pour cela une localité au delà du Pô. Grégoire ne soupçonnant aucun mauvais dessein consentit à cette nouvelle conférence : accompagné de la comtesse Mathilde et d'une faible escorte, il s'acheminait au lieu désigné, et déjà ils avaient franchi le fleuve, quand la comtesse commença de soupçonner quelque embûche. Aussitôt qu'elle en eut la certitude, elle s'échappa en toute hâte, avec le pontife, par des chemins de traverse[3], et ils arrivèrent en lieu de sûreté. Cet attentat, cet odieux guet-à-pens rattacha à Henri la faction haineuse et rebelle de la Haute-Italie.

Echappé de ce nouveau danger, le Pape retourna se renfermer dans le château de Canosse; la comtesse Mathilde dut se convaincre que son héroïque dévouement au Pape lui avait attiré à elle-même toute la haine de Henri : elle put pressentir que, tôt ou tard, elle n'échapperait pas à sa vengeance, et qu'ainsi ses Etats couraient risque d'être envahis et occupés par l'empereur. C'est alors qu'elle résolut, n'ayant pas d'héritier, de faire don au Saint-Siége de tous ses Etats qui comprenaient la Ligurie et la Toscane. Par cette largesse, la comtesse Mathilde eut un double but, l'un de témoigner de la manière la plus solennelle son dévouement au Saint-Siége; l'autre d'empêcher qu'une des plus belles provinces de l'Italie retombât sous la domination étrangère. Mais ce qui forme la qualité caractéristique de cette princesse célèbre, c'est l'attachement qu'elle eut constamment pour le Siége Pontifical, atta-

[1] Lamb. Schaffn. ad an. 1077.
[2] La conduite de son père pouvait le raffermir dans cette fatale pente. — Woigt. loc. cit. p. 206. [3] Domnizo et Fiorentini rapportent cette anecdote.

chement qu'elle traduisit maintes fois par d'énormes sacrifices : « Le but constant de la vie de Mathilde, dit M. Sismondi[1], était l'élévation du Saint-Siége, et tant qu'elle vécut tous ses efforts furent dirigés vers ce point unique. »

Dès que le danger se fut dissipé, le pape Grégoire, en sortant du château de Canosse, se rendit à Carpineto, puis à Bibbanello, d'où il écrivit plusieurs lettres, entre autres une à Guillaume-le-Conquérant. Il passa le Pô à Ficarolo, où il écrivit une longue lettre au célèbre Hugues, alors évêque de Die en Dauphiné. Cet homme fut pour le pape Grégoire un autre lui-même, pénétré comme lui de la nécessité d'une réforme générale de l'Eglise, pour lui faire récouvrer sa liberté[2].

Les affaires de l'empereur Henri, en Allemagne, étaient toujours dans le même état de crise : depuis quelque temps, les chances se tournaient contre lui. La Diète de Forcheim s'était réunie le 13 mars de cette même année, le Pape y avait envoyé ses légats, avec ordre d'engager les princes à ne rien précipiter, comme ils avaient fait à Gerstungen, ni pour la déposition, ni pour l'élection d'un nouvel empereur. Mais personne n'était plus que les princes eux-mêmes en situation de juger de la nécessité urgente d'en venir, pour la paix de l'Empire, à une mesure définitive. Ils décidèrent donc de déposer de nouveau Henri, et ils élurent à sa place Rodolphe de Souabe. Les légats finirent par se laisser entraîner, et ils confirmèrent l'élection du nouvel empereur : ils enfreignaient ainsi les instructions précises que le Pape leur avait données. Aussi, le Pape désavoua-t-il de nouveau la conduite de ses légats[3]. C'est donc à tort que l'on ferait retomber sur lui la cause des guerres allumées par suite de cette élection préci-

[1] Sismondi. *Hist. des répub. ital.* t. I, pag. 256. Selon Domnizo, Fiorentini, Leo Ostiens, la date de cette donation est réellement de l'an 1077, et non pas 1079 comme le prétendent quelques historiens, car dans l'été de cette année, le pape se trouvait dans la Haute-Italie.

[2] Woigt. t. II, chap. X, page 215.

[3] Epist. lib. IX-285. Rodolphe lui-même n'accepta que malgré lui. *Compulsus non voluntarie nomen regale sumpsit.* — Chron. d'Hirsany. — Bertolde Const. an 1077. Abbas Ursperg. pag. 170.

pitée, puisqu'il la blâma au contraire[1] comme trop hâtive. Rodolphe ceignit la couronne le 15 mars. Alors l'Allemagne se trouva plongée dans une anarchie complète et partagée entre les deux princes, Henri et Rodolphe. L'Italie elle-même était bouleversée par ce déchirement, et le Pape n'appartenait actuellement à aucun des deux, car il n'était plus pour Henri depuis son parjure, et il n'avait pas encore reconnu l'élection de Rodolphe, même malgré les instances des messagers de ce prince qu'il reçut après Pâques. Tel était l'état de l'Allemagne, quand Henri y retourna pour tenter encore une fois le sort des armes contre son compétiteur.

L'Allemagne est partagée en deux camps. Henri bat Rodolphe à Eslingen : il est battu à son tour à Melrischstadt, en Franconie (hiver de 1078), et l'année suivante à Fladenheim où il perdit un immense butin. Henri prit une glorieuse revanche dans sa victoire de Mersbourg; le 15 octobre de cette même année, 1080, une bataille sanglante se livra sur l'Elster; la victoire fut longtemps indécise, mais Rodolphe ayant été blessé, et, peu après, étant mort sur le champ de bataille, Henri vit la victoire se fixer à ses drapeaux[2]. Ce fut sur les mêmes champs que sept siècles plus tard les aigles impériales de Napoléon furent blessées au cœur.

Pendant que les deux rivaux se disputaient la couronne en Allemagne (1078-1080), le pape Grégoire ne cessait de s'occu-

[1] Il n'est pas étonnant que les historiens du parti de Henri fassent retomber cette élection sur le pape lui-même : ils ne pouvaient couvrir leur maître, qu'en rejetant les torts sur la papauté. Voyez *Apol. Henrici* cap. 125. Arnulph. *hist. médiol.* cap. 10. Otto Frisig., *de Gestis Frederici* cap. 7, et chron. lib. VI, cap. 35, où il dit : *ejusque* (Gregorii) *uti dicetur concilio et auctoritate Rudulphus rex creatur*. Cet Otton de Frisingue était petit-neveu de ce même empereur Henri.

[2] Gerbert an 1080. Annal. saxon. an 1079. Rodolphe fut frappé d'un coup de lance par Godefroid-de-Bouillon qui combattait dans l'armée d'Henri : voyant sa main coupée, Rodolphe dit à ses compagnons : videte, hac juravi *domino Henrico*. Puis il leur demanda à qui était restée la victoire : *à vous, Seigneur*, lui répondirent-ils : *Deo gratias*, reprit le généreux prince, *maintenant j'accepte la mort avec joie, puisque je la reçois au milieu du triomphe;* et il expira. Il y a de la grandeur à tomber ainsi en héros. Bruno. ab. Ursperg. — Bertold Constant.

per des moyens de ramener la paix. Dans le courant de l'année 1078, il réunit à Rome deux Conciles, l'un en janvier, l'autre au mois d'octobre. On n'y prit d'autre résolution, sinon de remettre à une Diète générale la décision de la lutte entre Henri et Rodolphe, lesquels, en attendant, étaient sommés de signer une trève. Cette décision fut aussitôt notifiée en Allemagne, et le Pape y envoya Pierre Damien, en qualité de légat. Jamais choix ne pouvait être plus à la hauteur des circonstances, et du besoin des peuples et de la religion. Il envoya en même temps un autre légat en Angleterre, chargé de prier Lanfranc d'intervenir au concile qui devait se réunir à Rome, le mois de février de l'année suivante. C'était le premier Concile contre Bérenger[1]. Cet hérésiarque y abjura ses erreurs, et souscrivit la profession de foi catholique.

Aussitôt que Grégoire eut avis de la victoire de Rodolphe sur Henri à Fladenheim, il réunit à Rome un nouveau Concile qui fut très-nombreux : on y renouvela les décrets de réforme des mœurs, l'on prononça pour la troisième fois l'excommunication contre Henri, en approuvant l'élection de Rodolphe, auquel, dit-on, le Pape envoya un diadème d'or[2].

Cette résolution poussa Henri au comble de la fureur, il jura de se venger. Il réunit une diète à Brixen (25 juin 1080). Les princes et les évêques d'Allemagne et d'Italie du parti de Henri, prononcèrent de nouveau la déposition de Grégoire, et élirent à sa place ce même Guibert, que nous avons vu le chef des partisans de Henri dans toute l'Italie et des ennemis de Grégoire, plus ennemis encore des décrets qui

[1] C'était le sixième concile tenu par Grégoire. Il s'y trouva 150 évêques. La profession de foi de Bérenger est rapportée par Labb. Concil. t. X, pag. 378 seq. Après le concile, Grégoire renvoya Bérenger avec des lettres de sauf-conduit. On voit avec quelle indulgence le pape traitait cet homme, quelque indigne qu'il en fût. Il est dit dans cette lettre : « Notum facimus nos... anathema fecisse... omnibus qui injuriam aliquam facere præsumpserint *Berengario* Ecclesiæ Romanæ filio. »

[2] Nous ne rappelons le don de ce diadème que comme un bruit : c'est à ce titre que Otton de Frisingue en parle, tandis que les historiens contemporains n'en disent pas un mot, tels que Paul Bernrieden, Brunon, Domnizo. On dit que ce diadème portait l'inscription suivante : *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodulpho.*

stigmatisaient leurs vices et leur immoralité. Il prit le nom de Clément III. Aussitôt que cette fatale élection fut connue en Angleterre, Lanfranc se hâta d'écrire au cardinal Hugues-le-Blanc, qui n'avait pas rougi d'accepter la charge de légat. L'archevêque de Canterbury blâma hautement cette funeste élection schismatique, et détourna ce Cardinal de venir en Angleterre. C'était aussi le sentiment du roi Guillaume-le-Conquérant. Il est donc de fait que, dès lors, l'Angleterre s'est maintenue dans l'obédience du pape légitime Grégoire VII.

Quelles que fussent les angoisses qui fondaient de toute part sur la grande ame de Grégoire, il n'étendait pas moins sa sollicitude aux autres parties de la chrétienté. Grégoire eut un don surhumain pour discerner les hommes qu'il choisissait comme instrument de ses grands desseins : dès qu'il les avait dans la main, il les formait à son propre moule, il les inspirait de son esprit. C'est ce qui a fait la gloire de Hugues, archevêque de Lyon, que nous verrons ami intime de saint Anselme. Grégoire le choisit pour son légat en France. Hugues justifia pleinement la confiance de ce grand pontife : animé des sentiments de son maître, pressé par son propre zèle, il poursuivit avec ardeur l'œuvre de la réforme de l'Eglise Gallicane. Durant sa longue légation en France, il tint, par ordre du pape Grégoire, un grand nombre de Conciles, à Anse en Bourgogne, à Clermont, à Dijon, à Autun, à Poitiers, à Lyon. Partout on poursuivait avec énergie la simonie et l'incontinence, partout on travaillait à l'épuration de l'Eglise.

La déplorable et funeste élection de l'antipape Guibert se raffermit par la victoire de Henri sur Rodolphe : la déroute de ce prince semblait ôter un appui puissant à Grégoire, en même temps qu'elle donnait une triste consécration à Guibert : le parti des mauvaises passions se renforçait de tout ce qui était perdu pour le parti de la justice et du droit.

Après avoir reçu la nouvelle de cette catastrophe, Grégoire prévit qu'il était désormais lui-même le point de mire du courroux de Henri. Il sollicita de nouveau du secours des

princes catholiques[1] ; mais il fut réduit à l'appui des Normands d'Italie. Robert Guiscard ne faillit point à l'appel du souverain Pontife, et l'immortelle Mathilde leva des troupes, et vola au secours de Grégoire. Mais Henri met en déroute les troupes de cette princesse à *Volta Mantovana*, et il court mettre le siége devant Rome.

Pendant que Guibert s'agitait et parcourait toute l'Italie pour se faire des partisans à lui et à Henri, et qu'il envoyait à l'étranger des légats pour le même objet, Henri poursuivait le cours de ses violences : pendant trois années continuelles, jusqu'en 1083, il mit le siége devant Rome ; et chaque fois on eût dit que Dieu marquait sa colère contre Henri en frappant son armée par quelque fléau. Déjà il avait perdu tout espoir, comme il l'avoue lui-même dans une de ses lettres : *Cum in Germaniam reditum paramus expugnandæ Romæ lapsi*... Mais il voulut encore tenter les moyens de corruption[2]. Dès

[1] Philippe de France se trouvait engagé dans de graves embarras, mais il ne fut jamais hostile à Grégoire. Du côté de l'Angleterre il avait plus à craindre qu'à espérer. A la vérité il lui avait écrit cette même année des lettres tout à la fois vigoureuses et amicales, pour lui rappeler l'appui que le Saint-Siége, et lui-même, en dépit de bien de gens, lui avaient fourni pour le faire arriver au trône d'Angleterre, et il réclamait en retour le même service. Il employa même dans ce but une somme énorme pour ce temps, 30 mille florins d'or, que l'empereur d'Orient lui envoya à condition qu'il fît une diversion au danger qui menaçait son trône à Constantinople. Il écrivit même à la reine Mathilde et au prince Robert son jeune fils : mais tout échoua devant la froide politique de Guillaume, et il eut à se borner à la maintenir dans la ligne de neutralité. L'ambition de Guillaume lui faisait porter ses vues du côté de l'Allemagne. Les troubles qui la déchiraient, la lutte de l'empire contre la papauté, semblaient lui fournir une bonne occasion de gagner quelque chose de ce côté. Il n'avait pas de but déterminé : mais sur un esprit aventureux comme le sien, le sentiment de l'inconnu, de l'imprévu, exerçait toujours une grande influence. Aussi, le voit-on à l'instant sur les promesses de l'archevêque de Cologne, préparer une puissante armée, à la tête de laquelle il voulait se jeter en Germanie, s'interposer entre les parties, mettre son épée dans la balance de sa médiation, et leur dicter la loi à son profit. Mais ce beau projet ne put être mis à exécution ; il suffit toutefois pour expliquer la neutralité systématique qu'il avait adoptée et pour laquelle il refusa d'accéder aux demandes de Grégoire, bien qu'il le reconnût comme pape légitime.

[2] Voigt. *Hist. de Greg.* VII, t. II, chap. 11, pag. 382. Cette lettre est remarquable en tant qu'elle montre les relations d'Edouard avec Guillaume : « Notum esse tibi credo, dit le pape, priusquam ad Pontificale culmen ascenderem

le printemps de l'année 1083 il s'était formé un puissant parti dans Rome; ce parti se souleva contre le Pape, et le força de se renfermer dans le château Saint-Ange : bientôt le saint Père le calma par des paroles de justice et de douceur. Mais l'année suivante 1084, l'empereur réussit : tout plia devant la force brutale de Henri triomphant, le peuple lui ouvrit les portes de la ville le jour des *Rameaux*, et le jour de Pâques, il se fit couronner lui et sa femme Berte des mains de sa créature l'antipape Guibert[1].

Mais le puissant et loyal allié de Grégoire, Robert Guiscard accourait du fond de la Pouille; il se venge glorieusement des violences de Henri et des humiliations du Pape, et il reprend Rome, en chasse les Allemands, et il fait rentrer Grégoire dans l'église et le palais de Latran. La comtesse Mathilde défait l'armée de Henri à *Sorbora*[2] (Modenais), et en massacre une grande partie. Grégoire convoque aussitôt un concile à

quanto semper te sinceræ dilectionis affectu amavi, qualem etiam me tuis negociis et quam efficacem exhibui : insuper ut ad regale fastigium cresceres quanto studio elaboravi : *qua pro re a quibusdam fratribus magnam pene infamiam pertuli, sub murmurantibus quod ad tanta homicidia perpetranda tanto fervore meam operam impedissem.* Deus vero in mea conscientia testis erat quam recto id animo feceram, sperans per gratiam Dei et non inaniter confidens de virtutibus bonis quæ in te erant quia quanto ad sublimiora proficeres, tanto te apud Deum et S. Ecclesiam ex bono meliorem exhiberes...... Nunc igitur cum et matrem tuam nimium tribulari conspicias et inevitabilis nos succurrendi necessitas urgeat, talem te volo, et multum pro honore tuo et salute in vera caritate moneo, ut omnem obedientiam præbeas et sicut *gemma principum esse meruisti*, ita regula justitiæ et obedientiæ forma cunctis terræ principibus esse merearis. » — Epist. VII. 23.

[1] Quelques écrivains italiens retiennent et avec quelque fondement, que l'impératrice Berte ne se trouvait pas auprès de Henri, au milieu de ces sanglantes vicissitudes, et alors il n'y avait qu'Henri qui se serait fait couronner.

[2] La joie de Mathilde pour cette victoire fut troublée par la mort du pieux Anselme de Lucques : c'était un des hommes les plus religieux et les plus considérables de son temps ; il était inébranlable dans la foi et dans son attachement au Saint-Siége. Il était aussi exercé dans toutes les connaissances de son temps. Comme il avait reçu l'investiture, sitôt qu'il reconnut que cela était contraire aux droits de l'Eglise, il eut assez de courage et d'humilité pour se démettre de son évêché qu'il avait reçu du pape Alexandre : *In Gregorii manus quidquid a rege acceperat reddidit.* Donnizo. Vita Mathildis carm.

Latran[1]. On y renouvela les décrets de réforme et l'excommunication contre Henri et contre l'antipape Guibert. Mais voyant qu'il n'était plus en sûreté à Rome, il prit le parti de se retirer avec Robert Guiscard au Montrapèse, auprès de l'abbé Didier son ami et qui fut son successeur, et de là à Salerne.

A ces troubles qui déchiraient l'Eglise et qui ensanglantaient l'Europe, Dieu ajouta des bouleversements dans la nature, lesquels engendrèrent des fléaux épouvantables. L'Italie entière (printemps 1085) fut dévastée par une horrible famine, suivie d'une contagion extraordinaire[2], dont les historiens du temps font le plus sombre tableau.

Pendant ce temps, Grégoire était dans la solitude de Salerne, livré à la contemplation des choses divines. Cette longue lutte, sans rien ôter à l'énergie de sa grande ame, avait néanmoins épuisé les forces de son corps. Il était atteint d'une grande faiblesse qui augmentait chaque jour. Il languit depuis le mois de janvier jusqu'au mois de mai : dès lors, il ne quitta plus le lit. Il appela auprès de lui les cardinaux et les évêques qui lui étaient restés fidèles ; il les supplia de ne pas perdre de vue les dangers qui menaçaient encore l'Eglise et le Saint-Siége, et il les exhorta à ne donner la tiare qu'à un homme qui fût à la hauteur de ces circonstances critiques : pour cela, il désigna à leur choix, Didier, abbé du Mont-Cassin,

[1] C'est le dixième concile de Grégoire, mais il ne fut pas nombreux selon Sigonius. Bertold Constant. « DD. papa, collecta synodo, iterum sententiam excommunicationis et anathematis in Guibertum hæresiarcum et in Henricum et omnem eorum fautores promulgavit... Hanc sententiam legati sedis apostolicæ, scilicet Petrus albanensis in Francia Otto ostiensis in terra Teutonicorum usque quo divulgaverunt. » Labb. concit. t. X, pag. 402. On voit que malgré tant de succès de Henri, les parties se balançaient encore en Allemagne; tandis que ses partisans tenaient une assemblée à *Berka*, près de Eisnach, laquelle finit par une sanglante émeute, les fidèles de Grégoire en tenaient une beaucoup plus nombreuse à Nedlinbourg, sous la présidence du légat Otton d'Ostie, où l'on renouvela l'anathème contre Guibert, Henri, le cardinal Hugues-le-Blanc et autres. — Aventin. — Bertolde Const. Doderleim.

[2] *Ut homines non tantum immunda quæque, sed etiam humanam carnem manducarent.* — Bertolde Const. an 1085. Ita ut nec tertia pars hominum remanserit. Ibid. Pandulphus Picanu.

Otton, évêque d'Ostie, et Hugues, archevêque de Lyon : ils avaient été tous les trois les instruments fidèles de sa pensée, l'appui constant et inébranlable du Saint-Siége, tous les trois également dignes de cet honneur suprême ; les deux premiers lui succédèrent : le temps seul exclut le dernier.

Le 25 mai, tous les cardinaux se rangèrent autour de son lit; il les remercia de leur fidélité, puis il les bénit en disant : « Mes frères bien-aimés, je compte mes travaux pour bien peu de choses ; ce qui me donne de la confiance, c'est que j'ai toujours aimé la justice et haï l'iniquité ; aussi c'est pour cela que je meurs en exil. » Puis, levant les yeux au ciel, il dit : « Je monterai là, et je vous recommanderai instamment au Dieu souverainement bon. » Et il rendit le dernier soupir.

Dieu glorifia le tombeau de ce pontife héroïque[1]. L'histoire et la vénération des fidèles lui ont rendu justice, et le nom de Grégoire restera grand et glorieux à travers les siècles. Il s'est élevé dans le clergé de France des hommes qui, jugeant Grégoire à la mesure de leur faiblesse devant l'autocratie d'un roi, ont cherché à ternir son nom par des critiques injustes ; désormais, les écrivains catholiques savent donner leur juste valeur à ces critiques mesquines, et rendent d'une voix unanime à ce pape immortel la gloire qui lui est due. Il est superflu de rapporter ici leurs témoignages; à eux seuls, ils rempliraient un volume ; il nous est plus consolant d'invoquer celui de protestants illustres, tels que les Woigt, les Hurter, les Rancke et autres, en qui la lumière de l'histoire a étouffé les préjugés de secte.

Grégoire VII, dit M. Woigt en terminant son bel ouvrage sur cet immortel pontife, Grégoire n'eut jamais qu'une seule pensée, l'indépendance de l'Eglise. C'est là le point central, autour duquel se groupent toutes ses pensées, tous ses écrits, toutes ses actions. Mais pour arriver à ce but, il était indispensable qu'il rompît la subordination du Saint-Siége et

[1] Les miracles opérés au tombeau de saint Grégoire, sont rapportés par tous les historiens contemporains, mais principalement par Petr. Bless. Chron. Cassis. Lambert Schaffn. — Baronius, an 1085.

des évêques à l'autorité temporelle. Tous ces actes ont été dirigés vers l'affranchissement de ses biens violemment usurpés. Les vingt mille lettres qu'il a écrites, révèlent une administration consciencieuse et infatigable, le respect des droits publics et privés, une conviction intime de la justice, la noblesse, la dignité, la grandeur de son ame, l'énergie indomptable de son caractère. S'il a cherché de faire prévaloir la suprématie de l'Eglise et du clergé, c'est qu'il était convaincu que c'était le salut de la société qui l'exigeait, que peuples et rois la réclamaient à l'envi ; il savait que l'indépendance qui doit entourer la religion, et garantir la liberté de l'action de l'Eglise était alors, comme elle l'est encore et le sera à jamais, l'unique moyen de sauver la société. Ceux-là même, dit ailleurs M. Woigt, qui se montrent plus injustes à son égard sont forcés de reconnaître que l'idée dominante de ce grand Pontife, l'indépendance de l'Eglise, était indispensable pour la propagation de la religion, pour la réforme de la société ; et que pour atteindre ce but, il fallait rompre la chaîne fatale qui avait lié l'Eglise à l'Etat[1]. Sans doute, Grégoire a eu des ennemis et des détracteurs même dans le sein de l'Eglise[2], eux aussi à leur propre insu ont travaillé à sa gloire : le frelon aussi bruyant qu'il est infécond, ne peut empêcher le travail de l'abeille, ni détruire les trésors de la ruche ; de même ces historiens prévenus et aveuglés n'ont pu réussir à ternir la gloire de ce grand homme : et cette figure héroïque sera à jamais une bénédiction comme celle des plus grands pontifes qui aient occupé le siége de Pierre[3].

[1] Simond. *Hist. des rep. ital.* t. I, pag. 262.

[2] Bowers. Hist. of. the, Rome papes. Book 6e, pag. 560. — Henche, *hist. de l'Egl. chrét.* II part. pag. 12 et 87. Schræck, *hist. de l'Egl.* II, pag. 527, et autres protestants ou philosophes du XVIIIe siècle, et quelques historiens de l'école ultra-gallicane.

[3] Environ soixante ans après la mort de ce Pontife, Alexandre IV le fit peindre avec l'auréole et le titre de saint dans un oratoire de Saint-Nicolas. — En l'an 1577, Mar. Ant-Colonna, archevêque de Salerne, trouva son corps intact et sans trace de corruption, revêtu des ornements pontificaux. Grégoire XIII, en 1584, fit insérer son nom dans le *martyrologe* romain. Paul V, par un bref de 1539, permit aux archevêques de Salerne de l'honorer comme saint, par

Aussitôt après la mort de Grégoire, les cardinaux se réunirent pour élire un des prélats qu'il leur avait désigné en mourant. Ils portèrent leurs vues sur Didier, abbé de Mont-Cassin, qui prit le nom de Victor III, homme pieux, humble et très-attaché à la cause de l'Eglise[1]. Mais un excès d'humilité et de timidité le fit hésiter longtemps à accepter le lourd fardeau de la papauté. L'antipape Guibert sut habilement profiter de ces retards. A la fin, Didier consentit ; mais il ne tint la tiare que peu de temps, car il mourut le 16 septembre 1087, l'année même de la mort de Guillaume-le-Conquérant.

Les vacances du siége apostolique étaient trop habilement exploitées par ses ennemis et conséquemment funestes à l'Eglise pour que les cardinaux ne se hâtassent pas de la terminer, d'autant plus que le parti catholique était abattu, consterné ; aussi la comtesse Mathilde et les principaux princes d'Italie faisaient-ils des instances pressantes pour que les cardinaux se réunissent, afin de procéder à l'élection d'un nouveau Pontife. Ils se réunirent le 8 mars 1088, et le 12 suivant, fidèles aux instructions de Grégoire VII, ils élurent Otton d'Ostie, et, selon l'usage, ils demandèrent le consentement de l'assemblée du clergé et du peuple : il fut unanime. Otton prit le nom d'Urbain II.

l'office public. Enfin sous le pontificat de Benoît XIII, on plaça son office dans le bréviaire romain, avec les leçons propres. A la vérité, ces leçons furent violemment critiquées par les jansénistes, les ultra-gallicans, et supprimées par les parlements en France, et par l'empereur en Allemagne, mais elles n'en furent pas moins consacrées par l'opinion et par la vénération du monde catholique.

[1] Cette élection ne fut pas approuvée par Hugues de Lyon qui s'y opposa même pendant quelque temps. Ce serait une tache à la mémoire de ce grand prélat, s'il ne l'eût effacée lui-même en se ralliant bientôt et sincèrement au service de ce pape et d'Urbain II, avec le même zèle qu'il avait mis à celui de Grégoire VII.

CHAPITRE X.

Urbain II. — Lutte d'Anselme et de Roscelin de Campigue. — Démêlé d'Anselme avec le roi Guillaume-le-Roux au sujet du *Pallium* et de la reconnaissance d'Urbain II comme pape légitime. — Assemblée de *Rochingham*. — Ralphe Flambard. — Waler, légat du pape en Angleterre. — Assemblée de *Windsor*. — Le légat remet le *Pallium* à Anselme — Conduite de Walther et ses rapports avec le roi et avec Anselme. — Leur correspondance.

Urbain II était reconnu pontife légitime par la France. L'Angleterre avait tacitement adhéré à cette obédience : car nous avons vu que Lanfranc, organe de toute l'Eglise de cette nation, et interprète de l'idée de Guillaume-le-Conquérant, avait hautement blâmé l'élection de l'antipape Guibert. Ainsi, Anselme, n'étant encore que simple abbé du Bec, avait ouvertement proclamé la légitimité d'Urbain ; en cela, non-seulement il obéissait à sa foi, mais, selon la remarque de M. De Rémusat, comme *il était doué d'un tact exquis et juste dans la critique de l'action au milieu de l'action,* Anselme sut discerner admirablement là où étaient la vérité, la justice, toutes les conditions de légitimité ; dès lors, il n'en fallait pas davantage pour qu'il eût sa route toute tracée ; il n'hésita donc nullement dans le choix entre Otton et Guibert [1]. Son parti était

[1] Ici encore, M. De Rémusat n'apprécie pas avec justesse la conduite de saint Anselme. C'est à tort, selon nous, qu'il traite comme *supposition* (qu'il rejette comme *fausse*) *qu'Anselme ait compris sa mission, et qu'il se soit rendu compte du drame en y figurant, qu'il ait généralisé son œuvre individuelle.* Chap. X, pag. 181. Nous croyons, nous, que cette accusation de légèreté, de mobilité à tout vent, jetée à un homme de cette trempe, comme si sa conduite eût obéi au flot du moment, est d'une injustice palpable autant qu'un démenti à l'histoire. Qu'on lise sa lettre au pape, qu'on considère sa discussion avec le roi, et l'on restera convaincu, qu'en suivant le parti d'Urbain, il proclamait hautement un principe, une idée essentielle à sa foi, *la liberté de l'Eglise.*

donc déjà pris bien avant qu'il n'arrivât en Angleterre. Mais le schisme qui désolait l'Eglise offrait à Guillaume une occasion propice de vexer Anselme, et de donner essor au fiel qui le dévorait contre lui : il la saisit avec joie.

Le hasard voulut que, vers ce temps, Anselme se trouvât en face de Roscelin. Celui-ci, banni de France, s'était retiré en Angleterre. Là, cet homme inquiet et orgueilleux s'était jeté avec ardeur dans les controverses qui agitaient le pays. Ses excentricités lui avaient attiré une véhémente réfutation de la part de Thibaut d'Etampes, professeur à Oxford[1]. Depuis lors, il se retourna directement contre Anselme. Bien que l'on ignore l'époque et l'occasion de ces attaques, il parait que Roscelin chercha de jeter des doutes dans l'enseignement et les doctrines d'Anselme et de le discréditer ainsi auprès des savants. Ce qu'il y a de certain, c'est que Roscelin, voyant Anselme engagé dans une lutte grave, abandonné d'une partie du clergé, disgracié par le roi, tenta de profiter de ce concours de circonstances, pour achever de le perdre, en rendant suspect son orthodoxie. Heureusement, ces attaques ne nuisirent en rien au saint archevêque et elles retombèrent sur leur auteur téméraire. Soit que le renom d'Ansel-

Dans Urbain, c'était cette liberté qui s'était rendue concrète; dans Guibert, c'était la pression anormale de la puissance séculière : l'empire avait usurpé sur la papauté; et la conséquence logique et nécessaire de cette usurpation, c'était l'intrusion de Guibert, et partant son illégitimité. Pour faire ce discernement, il ne fallait pas de grands raisonnements, les faits suffisaient; et Anselme puisait dans sa foi le discernement de ces faits : cette lumière lui suffisait; elle ne lui faillit jamais; et lui, de son côté, ne s'écarta jamais non plus de la route qu'elle lui signalait. De là on comprendra le cas que l'on doit faire de l'autre reproche que M. De Rémusat adresse à saint Anselme *qu'il n'a pas généralisé son œuvre individuelle*, comme s'il fut jamais génie plus que généralisateur que le sien, comme si l'empire de la foi auquel Anselme obéissait, n'était pas un principe général et absolu. Du reste, le témoignage d'Eadmer aurait dû éclairer le jugement de M. De Rémusat, et lui donner une autre opinion de saint Anselme, voici ce qu'il dit : *Urbano jumdudum pro vicario B. Petri ab Italia Galliaque recepto Anselmus etiam ut pote abbas... eum pro papa receperat, et sicut vir nominatissimus necnon auctoritate plenus erat, ejus litteras susceperat, eique velut summo sanctæ Ecclesiæ pastori suas direxerat.* — Eadm. *Hist. nov.* lib. I, p. 55.

[1] Cette réfutation est en forme d'épître, elle est dans le *spicilegium* D'Achéry. t. III, pag. 448.

me et son orthodoxie fussent inattaquables, soit que le roi et ses favoris eussent de la répugnance à s'immiscer dans des questions dogmatiques au-dessus de leur compétence, soit que Guillaume voulût se donner des airs d'impartialité et de justice, en prouvant par un acte de vigueur contre un hérétique que son antagonisme contre Anselme n'était qu'une question de forme et de personne, sans intéresser nullement son attachement à la foi, il est de fait, que, dans cette lutte, Guillaume prit le parti de l'archevêque, et qu'il chassa Roscelin de ses Etats : la date de ce décret de bannissement est incertaine, mais on doit la placer entre 1093 et 1097.

Dans cette nouvelle lutte d'Anselme contre Roscelin, un défenseur inattendu s'éleva en faveur de l'archevêque : ce fut Abailard. Il écrivit contre Roscelin un long écrit en forme de lettre à l'évêque de Paris auquel il le dénonçait : dans cette lutte, Abailard manie l'arme sanglante de l'ironie pour mettre en relief les vicissitudes et les misères de Roscelin, et il prend hardiment contre lui la défense d'Anselme et de Robert d'Arbrissel qu'il avait eu l'audace d'attaquer[1]. Si jamais Anselme a connu la défense que lui prêta Abailard, certes il aura eu lieu d'en être surpris, car il pouvait pressentir les erreurs dans lesquelles ce même Abailard tomberait bientôt. — Ces luttes doctrinales et philosophiques faisaient une heureuse diversion aux peines, qui d'ailleurs accablaient l'ame d'Anselme ; elles le mettaient dans le cas de se reporter vers ses études et ses méditations favorites : renfermé dans cette sphère élevée, il se trouvait loin des atteintes du tumulte des passions : dans cette solitude savante, dans ces études, son caractère se retrempait.

Mais après ces moments de paix vinrent ceux de la lutte. Bien qu'il eût abandonné à son fidèle Baudoin et à d'autres le soin temporel de son Eglise, l'administration pastorale le ramenait incessamment sur le terrain du combat. Il avait les

[1] Oper. Abael. t. I, pag. 80. — Epist. 21, pag. 334 et nota XXVIII in epist. I. Labb. Concil. t. X, pag. 487. Hauréau *de la philos. schol.* t. I, chap. VIII, pag. 182.

droits de son Eglise à revendiquer ou à sauvegarder, l'épuration des mœurs à surveiller ; il était le chef de file que la partie saine et fidèle du clergé aimait à suivre, et c'était vers Anselme que se retournaient tous ceux qui comme lui étaient opprimés, vexés, persécutés.

Nous avons laissé Guillaume à *Gillingham*, près de Shaftesbury, de retour de son expédition de Normandie, après avoir dépensé beaucoup d'argent sans succès (1094). Ce fut là que Anselme alla le visiter.

Quoique installé dans le siége de Canterbury depuis près d'un an, il n'avait néanmoins pas encore reçu du pape le *Pallium*, insigne de la dignité métropolitaine. Il pensa qu'il était temps de faire des démarches pour l'obtenir. Sans doute, il eût pu faire cette demande directement à Rome ou par le moyen de messagers, mais il sentait le besoin de se reposer un peu de la lutte ; et il savait qu'il ne pouvait espérer de trève pendant qu'il serait dans les Etats de Guillaume. D'autre part, il désirait aller en personne auprès du souverain Pontife pour s'éclairer sur certains points de détails sur lesquels il n'avait pas encore une idée fixe et arrêtée. Anselme exposa donc au roi son intention d'aller au pape pour recevoir le *Pallium. A quel pape,* reprit le roi, *veux-tu le demander? A Urbain,* répondit Anselme. A ce mot, le roi s'écria que ne l'ayant pas encore reconnu lui-même comme pape légitime, selon les usages du royaume qu'il avait reçus de son père, il ne reconnaissait à personne le droit de déterminer qui était le vrai pape, qu'il regardait cela comme une usurpation de son autorité souveraine, *comme un attentat contre sa couronne.* Anselme lui rappela que lorsqu'il fut élevé au siége de Canterbury, il l'avait formellement averti à Rochester, qu'il avait déjà adhéré au pape Urbain n'étant que simple abbé du Bec, puis il ajouta toutes les raisons qui prouvaient la légitimité de ce pape. — Guillaume, transporté de colère, ne voulut entendre aucune raison; il renvoya Anselme en lui disant : qu'*il ne pouvait en même temps garder fidélité à son roi et obéissance au Siége de Rome.* Anselme alors demanda au roi, qu'il convoquât une assemblée des évêques et des grands du

royaume pour examiner cette question; mais il lui déclarait d'avance que si cette assemblée décidait qu'il y avait réellement incompatibilité entre ces deux soumissions, il préférait sortir du royaume plutôt que de forfaire à l'obéissance qu'il devait à saint Pierre et à son successeur. Le roi consentit, et il convoqua à cette fin une grande assemblée pour le troisième dimanche de carême (11 mars 1095) dans l'église de Rochingham[1].

Au jour convenu, tous les prélats et grands du royaume se trouvaient assemblés à Rochingham; il y avait en outre une foule de moines, de clercs, de laïcs attirés par la curiosité du débat, et par la lutte qui allait s'engager, et que quelques-uns envisageaient comme le procès fait à l'archevêque. Quand tout le monde eut pris place, Anselme prit la parole en ces termes : « Mes frères, il s'est élevé entre le roi et moi quelque discussion au sujet de la demande que je lui ai faite d'aller auprès du pape Urbain pour lui demander le *Pallium* selon l'usage de mes prédécesseurs. Le roi m'a refusé son consentement, en me disant que tant qu'il n'avait pas encore lui-même reconnu Urbain pour pape, il regardait comme un attentat contre lui, comme félonie, d'adhérer à un pape quelconque sans son autorisation préalable : que c'était là un attentat aussi grave que celui qui voudrait lui arracher la couronne. Cette réponse me surprit et m'affligea, car ce n'est pas par ambition que je suis venu en ces contrées. Vous vous rappellerez que lorsque le roi était malade, vous le pressâtes instamment de pourvoir au siége de Canterbury vacant depuis si longtemps. Alors vous voulûtes m'élire ; je résistais de toutes mes forces : je vous fis observer que j'avais déjà adhéré au pape Urbain, et alors vous ne vous récriâtes nullement contre cela : vous me fîtes monter malgré moi sur le Siége de cette illustre église. Il est superflu de vous rappeler toutes les répugnances qui m'éloignaient de cette élévation ; qu'il me suffise de vous dire que dans l'effroi qui m'oppressait ce jour-

[1] Ord. vit. hist. eccl. t. II, pag. 16. Seq. Eadm. *hist. nov.* lib. I, pag. 55. Labb. concit. t. X, pag. 491.

là, j'aurais préféré mille fois d'être jeté vif dans une fournaise ardente, plutôt que d'être élevé à cette dignité. Je consentis enfin, mais je me fiais sur votre appui, sur vos conseils, sur votre aide. Or, voici le moment de me les accorder comme vous me l'avez promis. Vous êtes ici rassemblés pour décider si je puis, sauf la fidélité que je dois au roi, conserver obéissance au Saint-Siége apostolique. Je vous supplie donc, mes frères, de peser mûrement votre décision, et de me donner consciencieusement votre avis; car je vous déclare que je suis fermement résolu de ne rien faire ni contre l'obéissance que je dois au pape, ni contre la fidélité que je dois au seigneur roi : et s'il me répugne de rien faire contre la foi que j'ai jurée à mon prince, il ne me répugne pas moins de renier, en le méprisant, le vicaire de saint Pierre. Du reste, je suis convaincu, que l'on peut très-bien observer l'une, sans manquer à l'autre. »

Cette question ainsi posée, jetait l'assemblée dans le plus grand embarras : « Le conseil que vous demandez, lui répondit-on, vous pouvez le puiser en vous-même, car nous vous connaissons pour homme prudent dans le Seigneur, aimant le bien et la justice. Il nous semble, cependant, que vous pourriez en ceci vous en remettre à la volonté du roi. Toutefois, si vous le désirez, nous lui rapporterons vos paroles et nous vous informerons de sa réponse. » Cette réponse de Guillaume était grosse d'orages qui allaient éclater : mais il convient ici de faire la part des opinions et des choses. Sans doute, l'assemblée de Rochingham donnait une preuve de sa honteuse faiblesse; mais il ne faut pas en conclure, ni qu'elle n'eût pas des règles fixes et sûres pour asseoir son jugement sur la question dont elle était saisie, ni que les rapports de l'Eglise d'Angleterre avec le Saint-Siége fussent interrompus comme l'avance M. De Rémusat : non, sans doute, on ne saurait logiquement en tirer ces conclusions; à peine pourrait-on admettre que la froideur qui s'était glissée entre Grégoire VII et le Conquérant durait encre; mais au fond, personne en Angleterre n'avait jusques-là contesté soit à Grégoire, soit à Victor, soit à Urbain leur légitimité : la foi des Anglais ne se

refroidissait nullement, comme le prétend l'illustre auteur, sur le caractère divin des droits du Saint-Siége[1].

La discussion fut renvoyée au lendemain. Alors Anselme se présenta de nouveau devant l'assemblée, et demanda qu'on lui donnât le conseil qu'on lui avait promis la veille. Les évêques lui dirent qu'ils ne pouvaient que lui répéter ce qu'ils lui avaient dit dans la précédente réunion, c'est-à-dire, qu'il s'en remît à la décision du roi. Anselme étonné d'une telle persis-

[1] Que les factions et la puissance de l'empire se soient efforcées de jeter des nuages sur les droits de l'Eglise, dont il voulait escamoter la liberté, nous l'avouerons sans peine, puisque c'était le but avéré de sa politique ; mais ce que nous nions avec la conviction la plus profonde, c'est le caractère mesquin, terrestre que M. De Rémusat suppose au parti légitime qui défendait les droits de l'Eglise. « Sans cesser, dit-il, (chap. X, pag. 197) de reconnaître en principe la suprématie de la chaire de Saint-Pierre, on s'était habitué à la considérer comme un trône que le vœu des fidèles n'avait pas le droit de donner, et qui ne pouvait être occupé qu'avec le consentement des personnages *quasi-sacrés* qui siégeaient sur les trônes du monde : *c'était au roi à reconnaître le pape*. Il régnait à cet égard des idées assez confuses et une certaine inconséquence de doctrine. A Rome même, on n'avait pas toujours contesté que la reconnaissance fût une condition nécessaire de la légitimité du souverain Pontife. Trancher la question par une négation absolue, était une des nouveautés ou des revendications de Grégoire VII. » On ne sait comprendre comment M. De Rémusat, si dubitatif sur le point des droits de l'Eglise, et de l'opinion que les catholiques généralement en avaient, soit au contraire si dogmatique lorsqu'il affirme que *c'était au roi à reconnaitre le pape* : cette affirmation est démentie par l'histoire, nous l'avons prouvé dans les deux chapitres précédents, et d'ailleurs, c'est elle qui a enfanté tous les schismes. En contestant la liberté de l'Eglise, cette maxime porte une atteinte grave au dogme *de son unité*. Du reste, il serait difficile d'interpréter catholiquement cette suprématie telle que l'illustre auteur pense qu'elle ait été alors reconnue par la généralité de l'opinion à cette époque. Qu'est-ce en effet la *chaire de Saint-Pierre* sur laquelle reposent les promesses de son divin fondateur, si elle n'est plus qu'un trône sur lequel on ne peut monter que hissé par la puissance de l'empire ? Qu'est-ce que cette suprématie à laquelle l'Eglise elle-même n'a aucun droit d'élection ? Tout catholique a une bien autre idee du droit divin de l'Eglise de Rome et des prérogatives surhumaines que le Sauveur lui a assurées. La chaire de Saint-Pierre, ce centre de l'unité, ce point culminant du magistère et du ministere divins, repose sur la pierre angulaire qui est Jesus-Christ : les potentats du monde n'ont rien, absolument rien à voir ni dans son mode de propagation ni dans sa perpetuité. Que les princes la reconnaissent ou non, le pape n'en est pas moins le pape légitime, le vicaire de Jesus-Christ, le successeur de saint Pierre, le depositaire des clefs, chargé de confirmer les autres dans la foi, celui devant qui, dans les ordres de la religion, de la foi, du salut, tous, rois et peuples, doivent obéissance, respect et soumission.

tance, y trouva un motif de persister lui-même dans le parti qu'il avait pris. « Puisque, dit-il aux prélats, vous en appelez à la volonté d'un seul homme, moi j'en appelle au souverain pasteur, à l'ange du conseil ; c'est de lui que j'attends la décision d'une question qui m'intéresse moins moi-même qu'elle n'intéresse l'Eglise universelle.... Les promesses que Jésus-Christ a faites à Pierre, il ne les a pas faites à aucun roi, ni empereur de la terre : il m'enseigne de *rendre à César ce qui est de César,* mais aussi de *rendre à Dieu ce qui est de Dieu :* telle est la voix du Seigneur ; telle est ma règle de conduite ; je la suivrai invariablement. » Cette fermeté déconcerta ses ennemis : mais toujours esclaves de leur vile pusillanimité, ils lui dirent qu'ils n'osaient reporter au roi les paroles qui venaient de sortir de sa bouche : et comme personne en effet n'avait le courage de faire ce rapport à Guillaume, Anselme se leva et dit qu'il irait lui-même en personne : il se rendit en effet auprès du roi. Cette conduite loyale et ferme mit le comble à la colère de Guillaume : néanmoins, il la modéra, et demanda à ses favoris ce qu'il y avait à répondre à tout cela. Les opinions furent partagées : et cette divergence augmentait la perplexité de Guillaume sans donner aucune satisfaction à sa colère et à sa vengeance. Pendant qu'ils disputaient entre eux, Anselme s'abandonnant à la paix de son ame prenait un léger repos, il semblait saisi par le sommeil. Alors, les amis du roi le réveillant de son assoupissement, lui dirent que tout le royaume se plaignait de son obstination et de la résistance aux volontés de son prince ; ils ajoutaient que le seul moyen de calmer le roi et de rentrer en paix, lui et tout le royaume, c'était de renoncer à l'obédience d'Urbain, et de reconnaître ses torts envers le roi. Une telle proposition indigna l'archevêque, il la refusa net. Cependant, il demanda, pour répondre définitivement, un délai jusqu'au lendemain. Ses ennemis crurent deviner dans cette demande qu'il fléchissait : et c'est dans ce sens qu'ils firent leur rapport au roi en le flattant de l'espérance de la victoire.

L'homme qui avait joué jusques-là le rôle le plus actif dans l'intérêt du roi, et qui s'était employé avec plus d'animosité à

dompter la résistance d'Anselme, ou de le forcer à se démettre de sa dignité, celui en un mot, qui avait presque garanti au roi le succès, c'était Guillaume, évêque de Durham. Fort de cette fallacieuse assurance, déjà le roi s'applaudissait de son triomphe ; son but était de le forcer d'abdiquer son autorité primatiale, et de se défaire de cet homme, le seul de tout le royaume qui ne tremblât pas devant lui, et qui, au contraire, osât s'élever contre la fougue de ses passions et de sa tyrannie odieuse. L'évêque de Durham avait deviné cette pensée cachée de son maître, et s'était attaché à la réaliser. Il se présenta donc à Anselme : il lui énuméra les griefs dont le roi l'accusait, entr'autres d'avoir tenté de le dépouiller des droits essentiels de sa couronne, d'avoir forfait au serment de fidélité qu'il lui avait juré, double crime de lèse-majesté et de félonie. A cette infâme calomnie, Anselme ne put retenir son indignation : « Eh bien, s'écria-t-il, si quelqu'un ose prétendre que, en conservant obéissance au souverain Pontife de Rome, je forfais à mon serment de fidélité à mon roi, qu'il se présente, je le somme de venir, et je suis prêt, avec l'aide du Seigneur, à lui répondre et à le réfuter. » Cette courageuse apostrophe embarrassa ses ennemis ; ils se regardèrent les uns les autres ne sachant ni que penser, ni que dire au roi qui attendait une réponse bien différente, comme on la lui avait fait espérer. Il leur vint une pensée comme un subterfuge, qui, au fond, n'était nullement défavorable à Anselme : cette pensée fit impression sur les esprits plus calmes, moins prévenus et qui étaient d'ailleurs émerveillés de l'énergique fermeté d'Anselme qui lui avait conquis leur sympathie secrète à la vérité, mais non moins sincère. On s'avisa donc qu'Anselme, en sa qualité d'archevêque de Canterbury, n'était justiciable que du pape : mais les ennemis du saint homme ne laissaient pas que d'espérer que ce subterfuge leur fournirait quelque arme contre lui. Néanmoins, malgré cette ligue formée contre Anselme, il se trouva dans l'assemblée, non un prélat, mais bien un des seigneurs laïcs assez courageux dans sa sympathie pour l'archevêque et pour la cause qu'il défendait, pour oser lui dire devant tout le monde : « Très-révérend Père, vos enfants

vous supplient par mon organe de ne pas vous laisser abattre par ce que vous venez de voir et d'entendre : souvenez-vous de Job et des victoires de sa patience. » Ces paroles tombèrent sur l'ame de l'archevêque comme un baume, comme une rosée rafraîchissante ; il s'aperçut que, si la partie faible ou tarée du clergé lui échappait, le peuple était pour lui. Cette douce pensé le consola, et le raffermit tout à la fois dans sa résistance ; il espérait que la voix de ce peuple bon et religieux serait pour lui la voix de Dieu ; dès lors, il fut plus que jamais inébranlable, car il était convaincu que sa cause était celle de Dieu.

Lorsque le roi fut informé de la tournure que l'affaire prenait dans l'opinion des grands et du peuple, il en ressentit une irritation extraordinaire. « Qu'est-ce donc que tout ceci, dit-il aux évêques d'un ton courroucé, ne m'avez-vous pas promis que vous l'auriez forcé de plier sous ma volonté, à défaut de quoi vous l'auriez jugé et condamné? » Ce reproche écrasant avait anéanti le pétulant et haineux évêque de Durham ; à peine put-il balbutier quelques mots d'excuse. « Il est nuit, reprit le roi, dites à Anselme de retourner à son logis ; en attendant, je réfléchirai au parti que je croirai devoir prendre. » Et chacun se retira plus inquiet que jamais sur l'issue de cette affaire.

Le lendemain, l'assemblée était réunie avec plus de solennité, en présence du roi ; on attendait ses ordres : Guillaume et les siens cherchaient avec une rage mal voilée quelque raison d'accuser Anselme et de le condamner : les pharisiens et la Synagogue avaient aussi cherché contre Jésus des griefs pour l'écraser, fût-ce même au prix d'un faux témoignage. Ce triste rôle appartenait à l'évêque de Durham : il eut l'audace de le remplir. Invité par le roi à exposer son opinion, il avoua qu'il ne savait que répondre à la force des raisonnements d'Anselme, mais qu'il ne voyait d'autre moyen de le dompter, que de lui ôter violemment la crosse et l'anneau comme à un criminel, et de le bannir du royaume comme félon et parjure. Cette folie sacrilége souleva l'indignation des barons ; ils se récrièrent hautement contre cet excès frénétique. Cette

manifestation inattendue irrita davantage le roi ; il leur dit : « Mais que voulez-vous donc faire ? Je vous déclare que j'entends et je veux avoir la paix dans mon royaume. Si vous connaissiez avant tout ceci la force d'ame et l'innocence d'Anselme, pourquoi m'avez-vous laissé convoquer cette assemblée ? Allez, retirez-vous, concertez-vous, et condamnez-le comme je l'entends; autrement, par le saint Voult, je le condamnerai moi-même. » Alors le comte Robert de Meulant, au nom de tous les autres barons, déclara formellement qu'il ne savait quel parti conseiller. Guillaume se tournant du côté des prélats leur dit : « Et vous, mes évêques, que dites-vous ? — Nous regrettons, Sire, répondirent-ils, de ne pouvoir satisfaire votre désir : mais Anselme est primat non-seulement d'Angleterre, mais encore d'Irlande et d'Ecosse, et nous, nous ne sommes que ses suffragants : nous ne sommes donc pas compétents ni pour le juger ni pour le condamner lors même qu'il fût coupable, ce qui ne paraît pas. — Que reste-t-il donc à faire, leur demanda le roi avec une irritation croissante ; si vous ne pouvez pas le juger, ne pouvez-vous pas au moins lui refuser votre soumission et ne plus le reconnaître pour votre archevêque ? — Quant à cela, oui, Sire, répondirent-ils tous, si vous l'ordonnez. — Eh bien, dit Guillaume, faites ainsi : quand il se verra abandonné, méprisé, il se repentira d'avoir adhéré à Urbain : et pour que vous puissiez prendre ce parti avec plus de sûreté, je vous en donne moi-même l'exemple, et je déclare que je lui retire ma confiance, que je ne le reconnais plus pour mon archevêque, et que je ne lui garantis plus aucune sûreté dans mes Etats. » Les évêques se courbèrent devant cet ordre comme des esclaves, et ils vinrent annoncer à Anselme la décision qu'ils venaient de prendre de concert avec le roi. Anselme leur répondit avec douceur et dignité : « Le parti que vous venez de prendre ne me fera en rien retirer mon obéissance au Pape. Je crois que vous faites mal de me retirer votre soumission ; néanmoins, je n'userai envers vous ni de mon autorité, ni de représailles : je continuerai à vous regarder comme mes frères et mes enfants ; et je m'efforcerai de vous tirer de

l'erreur dans laquelle vous êtes tombés par faiblesse ou par crainte. Quant au roi, dites-lui que, bien qu'il me renie, et me refuse sa confiance et la sûreté dans son royaume, je ne le regarderai pas moins comme mon roi, sauf le service que je dois à Dieu. » Guillaume, dont le courroux suivait la progression de la douceur d'Anselme, lui exprima en termes très-secs son mécontentement de ce qu'il venait de lui dire; puis se tournant vers les grands, il les engagea à imiter l'exemple des évêques, et à prendre le même parti qu'eux. La réponse des barons fut digne de leur loyauté et de leur attachement à la religion; elle formait d'ailleurs un contraste si frappant avec la lâcheté des évêques qu'elle mérite d'être rapportée comme un coin consolant de ce triste tableau. « Nous n'avons jamais, répondirent-ils, fait hommage à Anselme; nous ne pouvons donc lui retirer un serment que nous ne lui avons pas prêté. Il est notre archevêque : c'est à lui de gouverner l'Eglise et la religion dans ce royaume. Ainsi, comme chrétiens, nous ne pouvons ni ne voulons nous soustraire à son autorité, d'autant plus que nous ne voyons en lui aucune faute pour laquelle vous deviez le traîter ainsi. » Cette réponse inattendue de la part de ceux qu'il croyait plus dévoués à sa volonté irrita profondément le roi contre eux; néanmoins, il n'osa pas ouvertement les désapprouver; il réservait sa vengeance. Les évêques, confus de leur lâcheté, baissèrent la tête, se couvrant le visage du voile de leur infamie. Leur apostasie sauta aux yeux de tout le monde; elle frappa si fort l'assemblée entière, que le peuple ne leur ménagea ni les huées, ni les titres de lâches, de traîtres, de Judas. L'assemblée se sépara dans une agitation extrême.

Ce triomphe d'Anselme était pour Gillaume pire qu'une défaite : il fit venir devant lui séparément chacun des évêques, et il leur demanda si leur retrait d'obéissance à Anselme avait été fait purement, ou sous condition, ceux qui répondirent qu'ils ne l'avaient fait que sous réserve, furent brutalement chassés de sa présence, et traités en faux amis, en rebelles : les autres au contraire furent retenus comme fidèles et comblés de ses faveurs. Toutefois, les premiers savaient par quel moyen ils

pouvaient se réconcilier avec le roi ; à force d'argent ils recupérèrent ses bonnes grâces.

Anselme ayant appris le misérable dénouement de cette affaire, vit qu'il n'y avait plus pour lui de sûreté en Angleterre ; il demanda au roi un sauf-conduit jusqu'au port le plus voisin. Cette demande jetait le roi dans un nouvel embarras : d'une part, il désirait qu'Anselme quittât le royaume ; mais il aurait voulu qu'auparavant il se fût démis de sa dignité : c'était moins l'absence qu'il voulait, qu'une rupture irréconciliable de tout rapport avec cet homme, que la brutalité de ses passions envisageait comme un frein intolérable, comme un juge inexorable. Mais de l'autre il ne pouvait lui refuser ce sauf-conduit sans dévoiler son plan inique et odieux. De là les hésitations qui perçaient dans les mesures qu'il voulait adopter. Il lui semblait qu'en sautant le fossé, et en en venant à un coup extrême, il courrait la chance de provoquer une opposition formidable, non pas certes dans ces lâches prélats qu'il avait enchaînés à son despotisme, mais bien dans ces fiers barons dont la loyauté se révolterait contre cette rigueur aussi inique qu'inutile, envers un vieillard faible et sacré.

Le lendemain, le roi manda l'archevêque devant la cour des grands ; les évêques n'avaient pas osé comparaître à l'assemblée ; la présence d'Anselme était pour eux un reproche sanglan : c'était leur infamie. Les barons dirent à Anselme que la vénération et l'affection qu'ils lui avaient vouées étaient profondément affectées de cette discorde, et que mus par le désir de rétablir la paix, ils le priaient de consentir à ce que l'on fixât un délai pour une autre assemblée où se finirait le différend. Anselme leur répondit que, bien qu'il fût persuadé que ce nouveau délai n'était qu'un voile illusoire jeté sur l'animosité du roi, il consentait néanmoins ; car, disait-il, avant toute chose, sauf le respect et l'obéissance qu'il avait promis au pape Urbain, il ne désirait rien tant que la paix, l'union et la concorde. Les barons furent satisfaits de cet acquiescement : ils espéraient que le temps et la réflexion auraient étouffé toute haine. Ils obtinrent du roi la promesse formelle que pendant ce sursis il n'aurait rien tenté, ni permis contre la sûreté

et les droits de l'archevêque. Le terme fut convenu, et la nouvelle assemblée convoquée pour le jour de la Pentecôte suivante.

Guillaume prouva bientôt le cas que l'on pouvait faire de sa parole : à peine peu de jours s'étaient écoulés depuis la trêve convenue à Rochingame, qu'il fit chasser hors du royaume le moine Baudoin qui avait tant d'influence sur Anselme, et sur lequel il se reposait lui-même des soins temporels de son Eglise; il bannit aussi avec lui deux autres religieux. Bien plus, il poussa la brutalité jusqu'à faire arrêter dans sa cellule le chambrier de l'archevêque : or, ces actes de violence et d'iniquité se passèrent dans le terme du sursis accordé, convenu et promis par le roi!

C'est dans ces circonstances qu'Anselme écrivit à son ami Hugues, archevêque de Lyon, pour lui demander conseil. Cette lettre témoigne des angoisses de notre saint archevêque, du caractère de la lutte acharnée qui durait depuis plus de six mois sans interruption, des scrupules qu'il se faisait de ne pas aller à Rome dans le terme de l'année de son exaltation au siége de Canterbury pour demander au pape le Pallium. « Si, dit-il, l'on ne doit rien faire sans conseil, c'est surtout quand on a la ferme volonté d'obéir en toute chose à la volonté du Seigneur. Je supplie donc votre sainteté, au nom de Dieu, au nom de la charité, au nom de votre amitié pour moi, de demander à Dieu le conseil dont j'ai urgent besoin, et que je réclame de votre bonté. » Puis, il lui raconte l'origine de son différend avec le roi Guillaume, son adhésion au pape Urbain, même quand il n'était que simple abbé du Bec ; il raconte la haine du roi contre lui, ses persécutions, les intrigues, l'animosité de ses ennemis, et comme il s'est aperçu que la cause de cette guerre, c'est l'avarice et la cupidité du roi, il demande à l'illustre archevêque « s'il ne serait pas plus convenable de renoncer aux soins des choses temporelles et aux possessions terrestres, afin de remplir en paix et selon l'exemple de la pauvreté des apôtres, le ministère pastoral comme archevêque. » Que s'il ne peut prendre ce parti, il déclare qu'il est

disposé à renoncer à son archevêché, plutôt que de manquer d'obéissance au pape légitime[1].

Nous avons rapporté dans tous ses détails, l'histoire de cette mémorable assemblée de Rochingam : le lecteur en tirera d'utiles enseignements. C'est là que l'on voit en face l'un de l'autre deux hommes, deux caractères diamétralement opposés; d'un côté, la douceur, la charité la plus active et la plus désintéressée, unies à une fermeté inébranlable et à une force d'ame surhumaine; de l'autre ,une brutalité inouïe de passions dévergondées et sans frein, mises au service d'une tyrannie dont l'histoire offre peu d'exemples : ces deux hommes étaient aux prises, non sur le terrain des faits, mais dans le champ clos des principes de la liberté de l'Eglise, de ses droits divins et imprescriptibles. Et cependant, c'est le premier, l'homme de la douceur, qui triomphe. On voit aussi dans cette assemblée à quel point de lâcheté l'homme peut descendre, dès qu'il perd la double boussole du sentiment du devoir et de sa propre dignité : l'on voit et l'on exècre l'apostasie de ces hommes à qui cependant tout imposait l'obligation de soutenir Anselme, et de défendre, en le défendant, l'Eglise elle-même dont ils étaient les hauts dignitaires[2]. Mais aussi on voit l'héroïsme de la foi et une énergie surhumaine dans un homme seul, luttant contre les passions de tant d'hommes conjurés contre lui; on voit le sens moral parlant dans le cœur du simple peuple et dans l'ame fière et loyale des barons plus haut que toute crainte d'un roi vindicatif et despote effréné. Dans ces grandes luttes de la violence séculière

[1] Lib. III, epist. 24.

[2] Des vingt évêques qui formaient l'épiscopat de l'Eglise nationale d'Angleterre, deux seuls furent constants à tenir le parti d'Anselme ; cet appui loyal et courageux le fortifiait lui-même dans la lutte, c'était Gondulphe, évêque de Rochester, ce moine normand entré au Bec avec Anselme, son camarade de cloître et d'études, son invariable ami, et Ralph, évêque de Chichester, homme simple, mais animé d'un zèle vraiment apostolique et très-dévoué à Anselme. — Ses plus chauds ennemis étaient, outre le fameux *Flambard, Guillaume*, évêque de Durham, natif de Mans, *Robert Bloët*, évêque de Lincoln, ce chapelain de Guillaume, *Hérébert*, (surnommé le flatteur), évêque de Norwich, lesquels avaient acheté leur siége. — Willelm. Malmersb. Gest. Pontif. t. II, pag. 238.

contre le droit et la justice, contre l'Eglise et la religion, l'histoire ne fournit que trop d'exemples de hauts dignitaires de l'Eglise trahissant sa cause, les uns en biaisant entre leur mission divine et la crainte des puissances de la terre, cherchant par des faux-fuyants, par de sottes temporisations, par de criminelles complaisances ou par de lâches concessions, non pas à concilier ce qui ne saurait l'être, mais à sauver leur influence mondaine et à se perpétuer dans la jouissance des faveurs de César ; d'autres rompant plus ouvertement en visière, ne pas rougir de forfaire tout à la fois à leur caractère et à leur honneur et traîner l'étole et la mitre dans la poussière, au pied des trônes : Guillaume, évêque de Durham, eut, cinq siècles plus tard en Angleterre, pour continuateurs et pour plagiaires, en grand et plus heureux, Crammer, archevêque de Canterbury[1], et Wolsey, archevêque d'Yorck, ce fils obscur du boucher d'Ipswich, sous les auspices duquel, un autre despote Henri VIII, implanta le protestantisme en Angleterre ; mais si de tels tableaux resserrent l'ame et la navrent, l'histoire offre aussi de glorieux contrastes sur lesquels l'œil et le cœur aiment à se reposer.

Enfin cette simple exposition de la lutte de Rochingam répond victorieusement aux assertions erronées de M. De Rémusat : on voit, en effet, s'il a raison de dire, après avoir fait un portrait démesurément flatteur du roi, que *l'opinion publique n'appuyait pas l'archevêque*[2] *dans la lutte de principe qu'il avait engagée avec le roi*, puisque l'on voit au contraire le peuple et les barons le soutenir ouvertement en face de Guillaume ; *que le roi était porté à respecter d'autres droits que que les siens*[3], puisqu'il s'efforça, quoique vainement, de faire plier Anselme à sacrifier ses droits et ceux de son Eglise aux

[1] C'est de ce Crammer que Bossuet disait : « Quel homme qu'un évêque qui était en même temps luthérien, marié en secret, sacré archevêque suivant le pontifical romain, soumis au pape dont il détestait la puissance, disant la messe qu'il ne croyait pas, et donnant le pouvoir de la dire. » *Marié en secret !* au moment où il revenait de Rome après avoir reçu les témoignages de bienveillance de la part du pape Clément VII, en passant par l'Allemagne, il y épousa la sœur du célèbre luthérien Osiander.

[2] Chap. X, pag. 308. [3] Ibid. pag. 316.

usurpations révoltantes de sa couronne : qu'Anselme avait un *caractère passif, une vertu inquiète et réfléchie*[1], que *son ame était plus élevée que son caractère n'était fort ;* puisque seul, abandonné de tous, livré à sa propre énergie et à la sainteté de la cause qu'il défendait, il a lutté contre les passions les plus violentes liguées contre lui, et que malgré cela, il a triomphé : certes, la puissance de ses ennemis était telle, qu'elle eût dû l'écraser mille fois, si la cause pour laquelle il combattait et qui était personnifiée en lui, n'eût reposé sur des bases divines, inébranlables. Il est grandement à regretter que l'illustre auteur n'ait suivi dans ce dédale de faits, que le fil de l'appréciation politique : c'est là la source, à notre avis, de toutes ses méprises. Après tout, Anselme n'eût-il été qu'un simple homme d'état, il n'en aurait pas moins rendu un service éclatant à l'Angleterre, en se jetant lui-même en travers, comme une digue infranchissable, à la tyrannie envahissante du roi Guillaume.

C'est le tact politique, aussi bien que la justice et l'amour de la religion qui firent défaut à Guillaume. Pour se tirer de l'impasse où il s'était si aveuglément jeté, il prit un parti étrange, qui condamnait autant sa conduite précédente qu'elle compromettait sa dignité. Après avoir fait une guerre à mort à l'archevêque de ce qu'il avait adhéré au pape Urbain sans son autorisation préalable, et de ce qu'il voulait demander à ce pape le Pallium, il envoya furtivement en secret, et à l'insu d'Anselme, deux de ses chapelains, Gérard et Guillaume à Rome, avec mission de reconnaître lequel des deux papes était légitime, et, dès qu'ils l'auraient reconnu, d'employer tous les moyens pour en obtenir qu'il envoyât au roi lui-même le *Pallium*, sans désigner la personne d'Anselme à qui il était destiné. Le roi avait en ceci une arrière-pensée, c'était, sitôt qu'il aurait dans ses mains le Pallium, de profiter de l'absence d'Anselme qui se trouvait hors du royaume, de réunir immédiatement une nouvelle assemblée, de le faire déposer de son siége, et de donner lui-même, à qui bon lui

[1] Chap. X, p. 345.

semblerait, tout du même coup, et Pallium et archevêché. Il se flattait de choisir pour cela un homme, et il l'avait sous la main, dont il pût faire à l'avenir meilleur marché dans le sens de son despotisme. Tel fut le plan secret auquel il s'arrêta, tout en profitant de l'espace de temps que le succès lui donnait. Ce plan présentait une persistance satanique dans l'œuvre de l'iniquité, mais aussi il faisait descendre le roi au rôle de joueur de tour de passe-passe; il cherchait, en effet, à escamoter à Rome un Pallium; en Angleterre, un archevêché.

Le pape Urbain accueillit les messagers avec honneur et bonté, mais il refusa d'accéder à leur demande du Pallium, soit qu'il se doutât de quelque trame secrète, soit qu'il crût le moyen peu conforme à la dignité de la cour de Rome. Il envoya en Angleterre un légat, c'était Waultier, évêque d'Albane, qui y arriva accompagné des deux chapelains.

Il paraît que les messagers de Guillaume avaient réussi à force d'intrigues à modifier l'opinion que l'on avait à Rome sur la personne et sur la conduite d'Anselme, et sur le caractère de la lutte qu'il soutenait contre le roi; car à peine débarqué, le légat traversa rapidement et secrètement Canterbury, évita de voir Anselme : bien plus, il ne dit pas un mot ni à ses compagnons ni aux messagers du roi, ni même à ses familiers au sujet du Pallium qu'il apportait : il l'avait dans ses mains, mais personne ne le savait, et en cela, il imitait les procédés cachés et mystérieux du roi lui-même. Il arriva donc auprès du roi Guillaume peu de jours avant la Pentecôte, terme fixé par l'assemblée de Rochingam. La première entrevue fit espérer à Guillaume qu'il trouverait dans le légat un homme flexible, et disposé à seconder ses volontés. Cet espoir lui causa une joie secrète, et comme la certitude du triomphe; jusques-là le légat n'avait eu des rapports qu'avec le roi tout seul. Mais le peuple, s'étant aperçu de cette tactique peu favorable à l'archevêque, en conçut un vif mécontentement, et des craintes fondées sur l'issue de tous ces mystères. Il savait que le légat n'avait encore rien fait pour ramener la paix entre le roi et Anselme, encore moins pour tempérer les amertumes dont celui-ci était abreuvé chaque jour; il n'en fallait pas

davantage pour pousser le peuple à formuler hautement ses plaintes : « Où devons-nous donc recourir, disait-on, pour avoir aides, consolations et conseils, si le Saint-Siége ne prend la défense de ceux qui se sacrifient pour lui? » Et certes, ces plaintes étaient respectueuses et fondées, car la première impression que produisirent dans le public la venue et la conduite du légat, fut plutôt celle d'une déception et du mécontentement.

Le roi voyait que le légat était disposé à seconder ses vues et même à lui accorder au nom du pape *un privilége considérable*[1], s'il reconnaissait solennellement, et faisait reconnaître dans tout le royaume, Urbain pour le Pontife légitime. Il publia dans ce sens un édit, par lequel il faisait, et ordonnait à tous ses sujets, qu'ils fissent acte de reconnaissance du pape Urbain II, et lui fussent soumis comme au seul pape véritable et légitime. Sous ce rapport, cette détermination du roi ne laissait rien à désirer, et c'était une première satisfaction qu'il donnait à Anselme.

Après avoir publié cet édit, Guillaume s'appuya sur cet acte de condescendance pour en réclamer un pareil du légat. Il s'employa donc de tout son pouvoir pour obtenir de lui, comme étant revêtu des pleins pouvoirs du Saint-Siége, et avec le concours de son autorité royale, qu'il déposât Anselme de l'archevêché de Canterbury, promettant en retour de donner chaque année à l'Eglise de Rome une somme considérable d'argent. Le légat répondit qu'il ne pouvait en aucune manière consentir à une telle demande. Cette réponse inattendue déconcerta le roi; et aussitôt il se repentit d'avoir trop hâté l'édit de reconnaissance du pape Urbain. Néanmoins il résolut de jouer de dissimulation et de ruse. Voyant qu'il ne pouvait réussir dans ses desseins hostiles contre Anselme, il prit les apparences de se réconcilier avec lui et de lui rendre ses bonnes grâces. Judas commença sa trahison par un baiser.

Cependant le terme du sursis approchait. On fit inviter

[1] On n'a jamais su quel pouvait être ce privilége

Anselme, qui s'était pendant tout ce temps retiré dans sa maison de campagne de Mortlake, comté de Surrey, à se rapprocher de Windsor et venir dans une autre maison de campagne dénommée Heisa (Hayès) dans le Middlessex, afin d'être plus rapproché du roi qui se trouvait dans cette résidence royale, où il devait tenir sa cour plénière au jour fixé, et afin d'avoir ainsi entre eux des moyens de communication plus prompts et plus faciles. Anselme se prêta volontiers à cette invitation, et se rendit à Mortlake, et l'assemblée se réunit le jour de la Pentecôte.

Dès le lendemain, tous les évêques vinrent auprès d'Anselme, le pressant de rentrer en paix avec le roi au moyen de quelque cadeau en argent. Le saint archevêque refusa net, tout en protestant qu'il était prêt à prouver sa fidélité au roi, à condition qu'il le reconnût comme archevêque de Canterbury ; c'était exiger, et avec raison, que le roi revînt de son retrait de soumission qu'il avait déclaré à Rochingam; c'était suggérer aux évêques eux-mêmes d'en faire autant. Ceux-ci ne comprirent pas ou feignirent de ne pas comprendre, et ils demandèrent à l'archevêque : *Est-ce là votre dernier mot? — Oui*, répondit Anselme, *je n'ai rien à y changer*. « Cependant, reprirent les évêques, vous devriez songer à une chose, c'est que le légat vous apportant lui-même le Pallium , il vous épargne ainsi les fatigues et les frais du voyage de Rome pour le recevoir ; eh bien ! pourquoi ne consentiriez-vous pas à donner au roi ce que vous auriez dépensé pour cet objet, et que l'on vous fait épargner? — Pas même cela, riposta Anselme, car je croirais outrager le roi en supposant que ses faveurs sont vénales, et qu'il ne rend la paix qu'à prix d'argent. » Sur ce, les évêques retournèrent auprès du roi, pour lui faire le rapport de l'insuccès de cette nouvelle démarche, à laquelle il n'avait pas été totalement étranger, au moins secrètement. Alors Guillaume dut se convaincre que, toutes ses menées échouant, il n'y avait plus rien à espérer de la part d'Anselme. Du reste, il aurait regretté de donner au légat le spectacle de sa violence; il la refoula dans le fond de son ame, pour avoir l'air de prendre lui-même l'initiative de

la générosité ; il déclara au légat qu'il rendait ses grâces à l'archevêque sans réserve et sans conditions. Anselme fut mandé devant le roi, qui lui déclara en présence du légat et de toute la cour *qu'il lui rendait paix et faveurs*, qu'il le respecterait dorénavant comme son père spirituel, comme son archevêque, comme le primat de toute l'Angleterre. On déclara de part et d'autre que l'on passait condamnation sur les griefs réciproques. Alors le légat, qui, pendant ces dernières déclarations, s'était retiré un instant à l'écart, reparut dans l'assemblée, applaudit en termes chaleureux à cette réconciliation, et fit ressortir avec éloquence les avantages et le bonheur de la paix et de la concorde[1]. Ainsi finit cette lutte commencée à Rochingam, et qui se terminait à Windsor, le jour de la Pentecôte 1095. Anselme n'aurait pu désirer une victoire plus complète ; Guillaume en fut pour les frais et pour l'odieux du procès.

Mais il restait encore à remplir la formalité de la remise du *Pallium*. Les favoris de Guillaume tentèrent d'induire Anselme à le recevoir de la main du roi. Il s'y refusa en disant que le Pallium étant l'insigne de sa dignité ecclésiastique, il ne pouvait lui être remis que par l'autorité du successeur de saint Pierre, et nullement par celle du roi : il y eut un instant de silence dans l'assemblée ; mais il fallut encore céder sur ce point, et il fut décidé que le Pallium serait porté à Canterbury, déposé sur l'autel de l'église du Christ, et que Anselme lui-même, sans autre intermédiaire, le prendrait comme des mains du souverain Pontife. La chose étant ainsi arrangée et convenue, on fixa le jour de cette cérémonie, puis l'assemblée se dissout, et chacun se retira.

A peine Anselme fut-il sorti de l'assemblée, qu'il fut accosté par deux évêques, Robert de Héréford et Osmond de Salisbury, qui le supplièrent de les absoudre de la conduite

[1] Lingard. — Hist. d'Angl. t. II, pag. 162, dit : « Il y eut quelque chose de burlesque dans le résultat de cette contestation : le roi envoya clandestinement un messager à Rome, reconnut sans être sollicité l'autorité d'Urbain, se fit remettre en particulier le *Pallium*, et après plusieurs tentatives inutiles pour le vendre, il finit par l'envoyer à l'archevêque.

coupable qu'ils avaient tenue envers lui à Rochingam, et comme ils disaient eux-mêmes, de leur lâche défection. Anselme fut vivement ému de cet acte de repentir; il les embrassa avec effusion, et les assura que non-seulement il leur pardonnait, mais qu'il leur rendait son affection plus grande que jamais : l'amitié et la vénération de ces deux prelats ne lui firent jamais défaut depuis lors. C'est ainsi que la Providence réservait à Anselme, à peine au sortir de la lutte, une joie et une consolation.

De là, il se rendit à Canterbury pour la cérémonie du *Pallium*. Au jour fixé, il alla avec tout son clergé à la rencontre du légat : le cortége était formé de tous les religieux de l'Eglise du Christ, du monastère des Saints Apôtres Pierre et Paul, de tous les clercs séculiers, des grands et des notables de la ville, et d'une immense multitude de fidèles accourus auprès de leur pasteur pour lui donner un témoignage solennel de leur vénération et de leurs sympathies pour le triomphe qu'il venait de remporter dans sa lutte contre l'oppression tyrannique. Il était aussi entouré de tous les évêques que cette circonstance avait attirés auprès de lui comme leur métropolitain et leur primat. Le légat déposa le *Pallium* sur l'autel, où Anselme le prit de sa propre main, s'en revêtit aussitôt, et célébra la messe avec toute la pompe pontificale. La ville entière prit un air de fête, comme une réjouissance de famille ; car le peuple revoyait dans son sein celui qu'il appelait son pasteur et son père, il se réjouissait surtout de le voir arrivé au terme de tant de combats[1]. Le légat se retira à Londres.

La mission du légat semblait terminée ; mais il lui restait quelques points à éclaircir en conférence secrète avec l'archevêque. Il lui écrivit donc pour lui demander une entrevue pour terminer quelques affaires touchant la discipline de l'Eglise.

[1] L'époque de la remise du Pallium n'est pas fixée d'une manière identique par les auteurs. Honteid la place en 1093, l'année même de l'exaltation d'Anselme au siége primatial ; Matthieu, Paris, 1094. Nous nous tenons à cette chronologie avec Lingard, et nous admettons l'époque aux fêtes de Pentecôte de l'année 1094. — Annal. Picard in epist. libr. II in epist. 36, libri III, pag. 328-329.

Anselme lui répondit une première lettre[1] pour lui dire qu'il était inutile de conférer eux seuls sur ces affaires sans le concours des autres évêques, et le consentement du roi ; que, du reste, il lui était pour le moment impossible de songer à ces affaires, attendu que le roi, craignant une descente des ennemis sur les côtes de la province, lui avait ordonné de veiller partout, de parcourir la côte, de lever au besoin des troupes et de le prévenir du danger sitôt qu'il se serait présenté. C'était une preuve que le roi avait rendu à l'archevêque sa confiance et ses faveurs. L'histoire ne dit pas quel fut l'ennemi d'outre-mer dont on craignait la descente. Ce qui préoccupait alors gravement Guillaume-le-Roux et lui donnait de graves soucis, c'était la révolte de plusieurs chefs Normands à la tête desquels était Roger de Mowrbray, comte de Northumberlang, homme riche et puissant. Roger et ses adhérents avaient refusé de se rendre à la cour du roi fixée à la Pentecôte : c'était cette assemblée même où nous avons vu se terminer le différend avec Anselme ; ce refus de Roger irrita le roi qui le déclara félon, fit marcher des troupes contre lui et étouffa ce soulèvement. Or, il est probable que les mécontents s'étaient assuré quelque secours de la part des seigneurs de Normandie, et qu'il était convenu entre eux que, tandis que l'étendard de la révolte serait arboré dans le Nord, les alliés débarqueraient sur les côtes de Wessex. Cette crise inquiétait Guillaume, au moment où il avait sur les bras l'affaire d'Anselme et la venue du légat : ce concours de circonstances peut expliquer la flexibilité avec laquelle il eut hâte de terminer l'affaire d'Anselme. En effet, Guillaume ne fut plus à son

[1] Lib. III, epist. 35. « De causis ecclesiarum Dei acturi caritative invicem consilio valde laudabile est et utile........ sed vestra prudentia non ignorat quia nos duo nihil efficeremus nisi regi suggestum esset........ Est et aliud quia ego a Cantuarberia elongari nullatenus audeo ; quoniam quotidie expectamus quod hostes de ultra mare in Angliam per illos portus qui Cantuarberiæ vicini sunt irruant. Propter quod Dominus meus rex mihi precepit ut, quacumque hora nuncium eorum..... audiero, undique convocari jubeam equites et pedites qui accurrentes violentiæ hostium obsistant...... Sciat pro certo vestra reverentia quia eumdem animum quem habetis ut corrigantur quæ corrigenda sunt habeo... vale.....

égard à Windsor le même homme qu'il avait été peu de mois auparavant à Rochingam ; le danger avait amolli sa férocité.

Néanmoins, le légat Waultier avait à cœur d'avoir une entrevue avec Anselme ; il lui demanda de nouveau une conférence ; cette fois, il lui manifesta les points sur lesquels il voulait être éclairé et renseigné, c'était sur certaines imputations que les messagers du roi, Gérard et Guillaume, avaient faites à Rome contre lui, et qu'il voulait dissiper ou éclaircir, pendant qu'il était encore en Angleterre, afin d'instruire le Pape de l'état réel des choses. Anselme jugea plus prudent et plus convenable, au lieu d'une conférence verbale et secrète, de lui adresser un mémoire justificatif où il répondrait, point par point, à tous ses griefs ; c'est ce qu'il fit dans une longue lettre[1]. Du reste, il n'était pas aise de se trouver en face de celui dont il n'avait reçu qu'une justice tardive, et qui, loin de diriger les débats dans un sens favorable à l'archevêque, avait plutôt suivi le cours des événements, lesquels, comme nous l'avons vu, avaient forcé l'assemblée à rendre justice à l'innocence d'Anselme et à faire droit à ses justes demandes. La conduite, en effet, de l'évêque d'Albane trahissait en lui des préventions, certains préjugés contre Anselme. Aussi la lettre de l'archevêque, avec une dignité froide mais respectueuse, est-elle semée par-ci par-là d'un certain sel qui prouve qu'Anselme avait parfaitement deviné le caractère, la politique, la pensée intime de ce prélat, et qu'il ne voulait pas être dupe d'un intérêt tardif et inutile ? On avait accusé Anselme de traiter avec une indulgence excessive les schismatiques. « Mais pourquoi, dit-il, ne pas me faire ce reproche avant de me remettre le Pallium ? Si vous eussiez cru à ce grief, ne l'auriez-vous pas couvert par votre connivence ? Car celui qui m'a remis le Pallium est bien le seigneur Waultier, évêque d'Albane et cardinal, qui était censé être informé de tout, pourquoi ne m'en a-t-il dit mot alors ? Que si vous avez cru de passer ce grief sous silence, c'est que vous en faisiez justice, et en reconnaissiez la fausseté ; mais alors, pourquoi venez-

[1] Lib. III, epist. 36.

vous maintenant me le reprocher! Je pourrais ajouter beaucoup de choses pour anéantir les paroles de méchanceté de ceux qui, comme vous le dites, vous présentent les excuses de leurs péchés; mais je pense que votre sagesse n'a pas besoin d'être éclairée sur une chose claire comme le jour et que votre conscience intime a déjà jugée... Sachez que je n'ai pas pris en vain le nom du pape Urbain, toute l'Angleterre peut m'en faire témoignage, et que je n'ai pas attendu votre venue pour me confirmer dans la reconnaissance de sa légitimité... Vous me dites que vous m'avez défendu, et je vous en rends grâces; mais votre conscience sait bien que vous n'auriez pu m'accuser de la plus petite chose... Vous dites encore que vous n'avez pas pu conférer ni avec moi ni avec les miens comme vous en auriez eu le désir. Vous savez vous-même pourquoi vous ne l'avez pu, et ce qui vous en a empêché. Quant à moi, je sais que j'ai longtemps et vivement désiré de vous parler, et que je n'ai pu avoir cette satisfaction autant que je le désirais. » Pour qui connaît le fond inépuisable de douceur et d'humilité qui formait le caractère d'Anselme, le style de cette lettre serait inexplicable, s'il ne prouvait que le saint archevêque n'avait eu aucunement à se louer des lenteurs, de la pusillanimité, des ménagements de ce prélat à l'égard de ses ennemis, de sa frayeur de se compromettre aux yeux du roi, s'il eût eu l'air d'avoir une conférence avec l'homme qui était le point de mire de la haine de ce prince. Mais ces impressions ne se rapportaient qu'à la personne et au caractère de l'évêque d'Albane, et ne remontaient pas plus haut; au contraire, à peine le légat fut-il parti d'Angleterre, qu'Anselme écrivit au pape Urbain une longue épître remarquable par le ton de respect et de soumission qui en forme la substance même[1]. Il lui rend d'abord de vives actions de grâce « à sa sainte munificence du Pallium que, par un effet de la générosité de votre bienveillance, vous m'avez fait remettre... avec le secours de la clémence de Dieu, où que je me trouve, dans quelque condition que je sois, je ne

[1] Lib. III, epist. 37.

cesserai jamais de vous être obéissant et soumis... Mais je ne puis me tenir de vous exprimer les plaintes de mon ame, et le regret que j'éprouve d'être évèque... C'est la crainte de Dieu qui m'a forcé d'accepter; c'est cette même crainte qui me fait conserver ce poste. Mais si je pouvais connaître la volonté du Seigneur, ô combien je le bénirai de me décharger de ce fardeau intolérable... Promettez-moi du moins, très-saint Père, que si jamais mon ame exposée au naufrage, vous prie de lui donner refuge dans le sein de sa sainte mère l'Eglise de Rome, vous ne me le refuserez pas ; dès à présent, je l'implore au nom de celui qui a versé son sang pour nous. »
On dirait que dans le calme et la joie de son triomphe, Anselme pressentait que ce n'était qu'une halte dans la voie des épreuves, et que cette carrière allait bientôt se rouvrir pour lui : l'événement ne vérifia que trop ce pressentiment.



CHAPITRE XI.

Anselme à Canterbury. — Son administration épiscopale. — Sa correspondance. — Le roi Guillaume fait l'expédition dans le pays de Galles. — Anselme comme vassal envoie son contingent de gens d'armes. — Reproches que le roi lui fait à ce sujet. — Anselme demande au roi d'aller à Rome. — Après trois refus, le roi lui donne cette autorisation. — Manœuvre odieuse contre Anselme au moment de son départ. — Il quitte l'Angleterre. — Il arrive en France.

La paix semblait rétablie entre le roi et l'archevêque, et Anselme, rendu à son troupeau chéri, put s'occuper désormais librement des soins de son ministère. Il eut une consolation alors, ce fut le retour de son confident et ami, le moine Baudoin, à qui il avait été permis au nom du roi de revenir en Angleterre.

Peu de jours après, Anselme reçut la visite d'un moine du monastère de Saint-Alban, originaire d'Irlande, et nommé Samuel. Le clergé, le peuple de Dublin et le roi de cette nation l'avaient élu pour remplacer, sur le siége de cette capitale, l'évêque Donat, mort peu de temps auparavant. Anselme, après avoir examiné les titres de l'élection qu'il trouva parfaitement réguliers et légitimes, retint pendant quelque temps ce bon moine auprès de lui; il l'instruisait familièrement des devoirs de l'Episcopat. Il le consacra à Winchester, le jour de l'octave de Pâques, assisté de quatre de ses suffragants et le congédia comblé de témoignages d'affection; ce bon prélat crut de commencer son épiscopat sous d'heureux auspices, en en consacrant les débuts par la bénédiction du saint archevêque de Canterbury.

Dans cette même année (1096), qui était la troisième de son épiscopat, Anselme consacra Samson, évêque de Win-

gorn et Gérard, évêque de Hereford, après leur avoir conféré, les jours précédents, les ordres sacrés, qu'ils n'avaient pas encore, dans une chapelle du village de Saint-André de Rochester, près de Londres, appelé Lambeth. Mais la consécration épiscopale fut faite à Londres même, avec l'assistance de Thomas, archevêque d'York, de Maurice, évêque de Londres, de Robert, évêque de Norwick, et de Gondulphe, évêque de Rochester.

En ce temps, Robert, duc de Normandie, s'apprêtait à partir pour la croisade : il céda le gouvernement de ses Etats à son frère, Guillaume-le-Roux, pour trois ans, moyennant une somme considérable d'argent. Il se présentait ainsi une nouvelle occasion à Guillaume de donner essor à son avarice et à sa rapacité. Cette somme, il ne voulait pas la tirer de son échiquier ; il prit le parti de la demander à ses sujets au moyen de dons volontaires ou de contributions forcées ; mais il voulut que cette charge pesât principalement sur les églises et sur les monastères. Il fallut plier devant ces nouvelles exactions. La cupidité des agents du fisc, inspirée et appuyée par la cupidité du roi, n'épargna ni les biens, ni les ornements, ni les reliquaires, ni même les vases sacrés des églises. Anselme fut, comme les autres, requis de fournir sa contribution pour une cause qu'on lui représentait comme juste, honorable et légitime : il ne manifesta, en effet, aucune répugnance ; mais comme il se trouvait à court de ressources, il consulta ses deux amis, les évêques de Winchester et de Rochester. Sur leur avis, il tira du trésor de son église de Canterbury la somme de deux cents marcs d'argent. Mais bientôt, craignant que cet exemple ne préjudiciât à ses successeurs, il résolut spontanément de céder à cette église à titre de compensation les revenus de son manoir de Peckham pour sept ans, afin que ce revenu, évalué à trente livres, pùt compenser la somme qu'il avait tirée de cette église. Le roi accepta ce don, et il passa en Normandie (septembre 1096) : il reçut cette belle province des mains de son frère Robert, et la réunit à son royaume d'Angleterre.

Vers ce même temps, Anselme reçut un message du roi

d'Irlande, qui, de concert avec l'évêque Dofnald et d'autres prélats, avait résolu d'élever un siége épiscopal à Waterford, et d'élire pour ce nouvel évêché un moine du nom de Malchk, dépendant de la juridiction de Walchelin, évêque de Winchester. Le message du roi est remarquable par les témoignages de vénération qu'il donne à Anselme[1]. L'archevêque, jugeant que cette résolution était très-louable en elle-même, et qu'elle procurait plus de bien à la religion dans ces contrées reculées, l'approuva entièrement. Il examina l'élu, et le consacra à Canterbury, le 5 des kal. de janvier, avec l'assistance de Ralph, évêque de Chichester et de Gondulphe, évêque de Rochester.

Anselme se consolait des soucis de la lutte passée, par l'exercice de son ministère : sans doute, il avait triomphé sur tous les points ; mais il n'en regrettait pas moins la paisible tranquillité de sa cellule. Ses relations avec le légat Waultier, bien qu'elles se fussent un peu améliorées, n'étaient cependant pas encore sur un pied d'intimité, ni même de sympathie. Quelquefois le légat laissait percer quelque défiance, et quelque désapprobation sur des points d'administration, et même d'organisation de l'Eglise d'Angleterre ; il voyait surtout de mauvais œil qu'Anselme, lorsqu'il fut élevé sur le siége de Canterbury, eût reçu l'investiture. De son côté, Anselme, ainsi que l'opinion publique des hommes de bien et impartiaux, avait remarqué dans le légat une flexibilité excessive à l'égard du roi, une inaction qui semblait systématique à l'endroit d'Anselme ; on n'osait pas lui reprocher de la connivence, mais à coup sûr, de la faiblesse à résister à l'oppression de l'injustice et à défendre l'innocence. Tout cela avait mis le légat dans une position fausse et délicate. D'autre part, il ne pouvait ignorer ni les circonstances de l'exaltation d'Anselme, ni les conditions spéciales du temporel de son Eglise, et que l'on avait mis la crosse dans la main d'Anselme, au plus fort de sa résistance, et que le temporel de l'Eglise de Canterbury comprenait des fiefs militaires que le conquérant lui avait

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. II, pag. 62.

dévolus lors du partage des terres de la conquête, pour lesquels fiefs l'archevêque était obligé à tous les services militaires, *jure feudorum* : il n'y avait donc rien à dire sous ce double rapport, si Anselme avait reçu l'investiture et prêté hommage. Après tout, il était de bonne foi, et il était juste et convenable de tenir compte de son attachement inébranlable à la cause du pape légitime pour passer condamnation sur des choses qui échappaient d'elles-mêmes à toute culpabilité. Le légat voulut déployer des exigences de rigorisme envers l'homme qui y donnait moins de prise. Voyant, d'autre part, que son crédit dans l'esprit du roi et à la cour n'était pas solide, il voulut profiter de l'absence de Guillaume, occupé en Normandie à stipuler son arrangement avec son frère Robert, pour revenir à la charge auprès de l'archevêque Anselme[1], et obtenir de stipuler, à eux deux seuls, un arrangement sur tous les points qui lui semblaient demander quelque régularité. Anselme se borna à refuser de traiter seul, et de rien faire sans le concours des autres évêques, et le consentement du roi. Ces discussions avec le légat, tout secrètes qu'elles fussent, ne laissaient pas que de l'inquiéter vivement ; il fallait si peu pour agiter une conscience aussi timorée que la sienne, aussi fut-il plongé dans une vive inquiétude, laquelle raffermit en lui le dessein d'aller à Rome, sitôt que le roi serait de retour de Normandie.

Pendant que Guillaume avait été retenu en Normandie par les soins du gouvernement de cette belle province qu'il venait d'ajouter à sa couronne d'Angleterre, et après y avoir fait un séjour de quatre mois, il se vit forcé de partir sur-le-champ, dès qu'il apprit le soulèvement qui venait d'éclater dans le pays de Galles.

C'était dans les montagnes de ce pays que les anciens Bretons chassés par les Saxons s'étaient réfugiés ; ceux-ci, à leur tour, pourchassés d'abord par les Danois, puis par les Normands, avaient demandé un asile à ces mêmes montagnes à l'abri desquelles ils vivaient dans la misère et dans la haine

[1] Eadm, *Hist. nov.* lib. II, pag. 60.

de leurs oppresseurs. Ce soulèvement prit bientôt des proportions formidables ; et les efforts réunis de Hugues, comte de Srewsbury et de Hugues, comte de Chester, n'ayant pu étouffer ce mouvement, il s'était bientôt développé et menaçait de gagner le sud de l'île. A cette nouvelle, Guillaume quitta en toute hâte la Normandie ; il revint en Angleterre pour prendre en personne le commandement de l'expédition qu'il destinait contre les insurgés. A peine arrivé, il convoqua le ban de ses barons : tout seigneur devait fournir son contingent, et les évêques eux-mêmes, comme vassaux, devaient concourir au service militaire en fournissant le nombre de gens d'armes proportionné à l'influence de leur fief. Ce devoir féodal était fondé sur les concessions de terres et de droits seigneuriaux que le conquérant leur avait faites lors du partage de l'Angleterre, entre ceux qui l'avaient accompagné et aidé dans l'œuvre de la conquête[1]. Anselme s'empressa de donner l'exemple de la diligence et de la fidélité à remplir ce devoir. Ses troupes furent réunies à l'armée que Guillaume rassemblait. L'histoire n'a pas conservé les détails de cette expédition : mais il y a lieu de croire que, si Guillaume réussit d'étouffer le soulèvement et de subjuguer le pays de Galles, les résultats généraux ne répondirent point à son attente. Il revint donc de cette expédition avec une irritation dont on ignorait la cause.

A peine fut-il de retour, qu'il adressa à Anselme des lettres très-sévères pour lui reprocher d'avoir envoyé, dans son contingent, des soldats mal instruits, mal équipés et lâches : il le sommait de venir rendre compte de cette négligence devant sa cour, déclarant péremptoirement qu'il en exigeait satisfaction. Ce n'était là qu'un misérable prétexte; Guillaume s'était senti humilié des résultats de ses luttes précédentes : il avait fléchi ; mais depuis lors, la rage et la haine couvaient dans son cœur, et n'attendaient qu'une occasion pour éclater. Elle se présentait alors ; et il la saisit avec d'autant plus de joie, qu'elle reposait sur la base incontestable et incontestée de ses droits comme suzerain : il pouvait donc

[1] V. plus haut le chap. de la conquête.

traîner devant son tribunal l'archevêque, non comme prélat, mais comme vassal, et se venger sur lui de son propre triomphe; car sa vengeance voulait des représailles. Ainsi, un manquement réel ou supposé à l'exact accomplissement d'un service féodal devenait le germe d'une nouvelle querelle religieuse.

La colère du roi était montée à un haut degré : Anselme se prépara à cette nouvelle lutte, remettant son sort dans les mains de Dieu. Il se rendit auprès du roi, le jour de la Pentecôte de l'année 1097. Avant d'entamer aucun sujet, il se mit à l'examiner de près, à sonder ses pensées et son humeur : le résultat de ces observations fut loin de le rassurer, car il le trouva aussi haineux, aussi hostile qu'il l'avait été autrefois dans ses plus mauvais jours, et il n'eut plus d'espoir de le voir revenir à des sentiments de modération et d'équité. Il laissa passer les jours de la plus grande solennité avant de l'entretenir de plusieurs affaires de son Eglise. Les favoris du roi commencèrent l'attaque, probablement instigués secrètement par lui; ils se présentèrent à Anselme et le pressèrent ou d'avouer ses fautes, ou de racheter les bonnes grâces du roi moyennant un don pécuniaire. Anselme ne leur donna aucune réponse. Un jour, ayant réuni quelques-uns des principaux seigneurs de la cour, il les pria d'aller auprès du roi et de lui dire de sa part, qu'il avait un besoin urgent d'aller à Rome, que les canons ecclésiastiques lui en imposaient le devoir, et que, pour cela, il demandait la permission du roi. A cette demande, Guillaume s'écria : « Je ne le crois pas coupable de tels péchés, ni si nécessiteux de conseil, de devoir recourir au Pape. » Anselme apprit ce refus, mais, sans se déconcerter, il se borna à dire que, s'il refusait aujourd'hui, il consentirait une autre fois, et il s'en retourna à Canterbury. Et pour cette fois, il ne fut nullement question de l'affaire du contingent pour l'expédition de Galles.

Au mois d'août suivant, Guillaume rassembla sa cour de tous les évêques et barons du royaume, pour traiter des affaires de l'Etat. Après avoir épuisé les différentes choses à discuter, le roi congédia l'assemblée, et chacun retourna chez

soi ; mais Anselme resta pour aborder le roi, et lui demander de nouveau la permission d'aller à Rome. Il éprouva le même refus.

Au mois d'octobre, le roi l'appela auprès de lui à Winchester. Pour la troisième fois, Anselme renouvela ses instances plus pressantes que jamais, soit directement, soit par l'intermédiaire de quelques amis. « Il me fatigue, s'écria le roi plein de dépit ; il croit me contraindre par son importunité, mais il se trompe, je lui défends de ne plus me parler de cela. » Anselme lui fit observer qu'il était prêt à lui prouver la justice et la raison de sa demande, et le fit prier de l'écouter. « Je n'admets aucune de ses raisons, reprit-il, et s'il ose faire ce voyage malgré ma défense, qu'il sache bien que je ne le regarderai plus comme mon archevêque, et *que je me saisirai de son archevêché.* » Mais la réponse définitive fut renvoyée au lendemain. Le jour suivant, quelques évêques se présentent à Anselme pour lui demander ce qu'il avait résolu en lui-même : « De persister dans mon dessein, » répondit Anselme. « Si vous n'avez pas d'autre chose à dire, reprirent les évêques, il est inutile de revenir sur ce sujet, le roi ne vous donnera pas la permission que vous lui demandez, parce qu'il ne le veut pas. » Mais Anselme leur déclara qu'il tenait plutôt à obéir à Dieu qu'aux hommes. Walchelin, évêque de Winchester, voulut lui faire encore quelques observations ; mais Anselme le convainquit que le devoir d'un évêque était de rester uni au souverain Pontife, plutôt que d'être dans les conseils d'un roi. Il réunit ensuite quelques évêques, ce même Walchelin, Robert de Lincoln, Osmond de Srewsbury et Jean de Bath, et il leur parla en ces termes : « Mes frères, vous êtes évêques ; votre devoir est de traiter des affaires de Dieu et de l'Eglise. Si vous êtes résolus de remplir ce devoir plutôt que de tenir le parti d'un homme mortel, alors je vous révèlerai le but que je me propose en allant à Rome, et je recevrai toujours avec joie vos conseils. » Les évêques se retirèrent un instant à l'écart pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire et à répondre, mais au lieu de se rendre tous ensemble auprès d'Anselme pour lui porter leur décision, ils

chargèrent deux d'entre eux, les évêques de Winchester et Lincoln, d'aller dire à Anselme qu'ils ne voulaient pas se détacher du parti du roi, et qu'ils préféraient lui obéir. Réponse étrange dans la bouche de tels hommes; mais réponse qui mettait à nu leur lâcheté et leur coupable faiblesse. « Seigneur, lui dirent-ils, vous êtes, vous, homme de la plus haute sainteté, votre cœur et votre pensée habitent le ciel; mais nous, nous avons des liens terrestres que nous n'avons pas la force de briser : faites donc ce qui vous plaira; quant à nous, nous ne ferons rien contre l'obéissance que nous devons au roi. » Anselme fut indigné de tant d'ingénuité, ou plutôt d'impudence dans une telle lâcheté : ces hommes ne s'apercevaient donc pas que pour éviter le soupçon de félonie envers un roi mortel, ils en commettaient réellement une bien plus grave contre le Roi du ciel; il modéra néanmoins son indignation; et couvrant sa réponse du voile de l'ironie, il leur dit : « Vous avez bien dit; eh bien, allez auprès du roi, moi, je reste avec Dieu. » Ils se retirèrent et abandonnèrent Anselme presque seul. Mais, peu de temps après, les mêmes prélats, accompagnés de quelques barons, se représentèrent devant l'archevêque, et lui firent remarquer qu'ayant promis à Rochingam d'observer les lois, usages et volontés du roi, il devait maintenant prêter serment de ne plus interposer aucun appel, ni de tenter d'aller lui-même à Rome auprès du Pape. Anselme protesta que, lors même qu'il eût fait une telle promesse au roi, il avait formellement mis la réserve de ne lui obéir qu'en ce qui ne serait pas contraire au service de Dieu. Puis, s'étant présenté lui-même en personne au roi, il lui expliqua longuement la raison de sa conduite, et le devoir de tout chrétien de ne rien faire qui blesse la loi de Dieu. « Mais, s'écrièrent à la fois le roi et le comte Robert de Meulant, c'est un sermon qu'il nous fait là. » Anselme continua malgré cette inconvenante interruption, et il protesta que jamais il ne prêterait le serment de renoncer à tout appel ou recours à Rome, au chef de l'Eglise de Jésus-Christ, et qu'un tel serment n'était rien moins qu'une apostasie de la foi de tout bon chrétien. « Eh bien ! s'écria le même comte de Meulant, allez vous-même

au Pape, puisque vous y tenez tant ; nous, nous ne laisserons pas passer ce que nous savons. » Anselme comprit ces mots comme une menace d'agression à main armée sur la route ; il comprit qu'en lui accordant ce qu'on ne pouvait lui refuser, on l'aurait détroussé en chemin sitôt qu'il serait parti. Ce pressentiment se confirma lorsque, s'étant retiré dans sa maison, il vit venir à lui les messagers du roi qui lui dirent en son nom qu'il ne permettait pas qu'il emportât la moindre chose qui appartînt au roi. « J'ai des équipages, reprit Anselme, des habits, quelques hardes : prétendra-t-on peut-être que ces choses appartiennent au roi ; eh bien ! s'il les veut, je m'en dessaisis volontiers, je partirai à pied et nu pour Rome. » Cette réponse mit le roi dans un certain embarras, et il protesta qu'il ne l'avait jamais entendu ainsi, qu'il n'était pas homme à idées si misérables et si mesquines : seulement, il lui fixait le terme de onze jours, au bout desquels il lui ordonnait de se trouver au port, et que là il aurait trouvé un de ses messagers, lequel lui aurait signifié ce qui leur aurait été permis à lui et à ses compagnons d'emporter.

Cette réponse, bien que remplie de réserves mystérieuses et qui auraient pu inquiéter Anselme, le remplit, au contraire, de joie : il se présenta encore une fois au roi, et il lui dit : « Quelle que soit la répugnance que vous ayez éprouvée à me donner enfin cette permission, que vous eussiez pu, dès le commencement, m'accorder sans tant de difficultés, je l'accepte néanmoins avec reconnaissance, et je me présente à vous, sire, pour vous en rendre grâces, et vous assurer que je vous conserve toute mon affection. Maintenant donc, que je vais partir, et qu'il pourrait se faire que je ne vous revisse plus, je vous recommande à Dieu, sire, et, comme votre archevêque, comme votre père, je désirerais, avant de vous quitter, vous donner ma bénédiction, si toutefois cela vous plaît. » — *Mais, sans doute*, dit le roi avec une certaine satisfaction. Alors Anselme se leva, fit le signe de la croix sur la personne du roi, tandis que celui-ci baissait la tête et s'inclinait profondément et avec beaucoup de respect. Guillaume et sa cour purent remarquer la joie qui rayonnait sur la noble

figure de l'archevêque. Cette scène se passa le jeudi, aux ides d'octobre de l'an 1097.

Anselme ayant pris congé du roi, retourna à Canterbury, heureux de la permission qu'il venait d'obtenir avec tant de peine. Le lendemain, il réunit tous les moines et les clercs de son Eglise et une grande foule de son peuple ; il leur adressa des paroles d'amour et de regrets de les laisser, peut-être, exposés à des tribulations ; mais en obéissant au devoir, il les assurait que Dieu ne leur aurait jamais refusé son assistance. Les pleurs interrompirent ses paroles, il les bénit tous, leur fit ses derniers adieux ; puis il prit sur l'autel de sa cathédrale le bâton et le sac de pèlerin, et il partit accompagné de ses deux compagnons ordinaires Eadmer et Baudoin. La multitude fondait en larmes ; elle l'accompagna bien loin hors de la ville, il les bénit encore une fois, leur donna le baiser de paix, et se sépara d'eux.

Le même jour, 10 octobre 1097, il arrivait à Douvres. Là, il trouva un des chapelains du roi, nommé Guillaume de Warlewast, qui y avait été envoyé selon que le roi l'avait annoncé à Anselme. C'est la première fois que l'on voit entrer en scène cet homme que nous verrons plus tard jouer un rôle très-actif dans les intérêts du roi et contre Anselme ; c'était un homme, non d'initiative, mais d'exécution, fécond en expédients, rusé, connaissant les hommes et doué d'une grande finesse et d'aptitude aux négociations ; il était l'ambassadeur habituel de Guillaume ; malgré son antagonisme officiel contre Anselme, il avait néanmoins pour lui une grande vénération ; et ce fut pour Anselme une consolation dans ses derniers jours de le consacrer évêque. Tel est le messager qu'il rencontra à Douvres : ce chapelain restait constamment auprès d'Anselme, l'accompagnant partout, mangeant à sa table, habitant sous le même toit ; c'était moins un compagnon qu'un surveillant, un espion : la contrariété de vents fit retarder le départ. Le quinzième jour, le vent ayant changé, les nautonniers pressaient l'archevêque de s'embarquer sur-le-champ. Mais aussitôt, se présenta le messager royal : il retint brusquement Anselme sur le rivage, lui défendit, au nom du roi, de

passer outre, et le somma, lui Anselme l'archevêque de Canterbury, le primat d'Angleterre, le *père de la patrie*[1], de déclarer tous les objets qu'il emportait avec lui. L'archevêque reçut ce nouvel outrage avec sa douceur et sa patience ordinaire : il fit apporter tous ses bagages; le messager fouilla lui-même, il fouilla partout, espérant trouver l'argent dont il devait se saisir. Tout fut visité, et mis en désordre complet; mais n'ayant rien trouvé de ce qu'il avait désiré, le messager eut la honte de voir sans résultats un affront dont il était, non l'auteur, mais l'exécuteur. Cette honte retombait sur le roi lui-même qui avait conçu cette odieuse vexation. Le messager fit signe que l'on pouvait partir. Anselme fit porter à bord tous ses bagages, il monta lui-même sur le navire, et l'on appareilla aussitôt.

A peine avait-on levé l'ancre et s'était-on avancé un peu en haute mer, qu'il se leva une tempête si forte, et si extraordinaire même dans cette saison orageuse, que les nautonniers eux-mêmes en furent effrayés. On eût dit que les vents, la tempête, la mer en fureur conspiraient avec les ennemis d'Anselme pour empêcher son départ. Le danger était grave et imminent, et déjà on parlait de rentrer dans le port de Douvres. Mais le saint archevêque se mit en prières, il invoqua la clémence du Seigneur, et soudain les vents cessèrent, la tempête s'apaisa, la mer se calma, et le navire put continuer son cours rapide. Le soir de ce même jour, Anselme et ses compagnons abordèrent au port d'Ouessant et prirent terre. Dire la joie qui inonda l'ame d'Anselme lorsqu'il mit le pied sur le sol de France, serait impossible. Sans doute, il avait laissé en Angleterre, qu'il venait de quitter, des amis fidèles et dévoués, de pieux et courageux évêques, compagnons de ses luttes et confidents de ses pensées et de ses peines; il laissait de nombreux admirateurs de l'énergie de son ame, de la fermeté de son caractère, employés à la défense

[1] Ecce videres rem miserandam, patrem patriæ, primatum totius Britanniæ, quasi fugitivum vel alicujus immanis sceleris reum in littore (Willelmus ille) detinuit, ac ne mare transeat nomine Domini sui jubet, donec omnia quæ secum ferebat sibi singulatim revelet. — Eadm. *Hist. nov.* lib. II, pag. 65.

de la religion, de la justice contre l'oppression la plus brutale, et contre toutes les passions les plus basses, les plus haineuses liguées contre lui; en un mot, il laissait un troupeau chéri, docile, aimant, dévoué et religieux. Tout cela pouvait lui causer un juste sentiment d'orgueil. En même temps, il éprouvait un bonheur réel d'avoir recouvré sa liberté, de réaliser enfin un dessein formé depuis si longtemps mais combattu avec tant d'acharnement par ses ennemis, d'aller à Rome, se prosterner aux pieds du successeur de Pierre, du vicaire de Jésus-Christ, de retremper dans son sein les forces de son ame : ces réflexions inondaient son cœur d'une joie ineffable. Aussi, à peine eut-il mis le pied sur la terre de France, qu'il se prosterna à genoux pour remercier Dieu de toutes les faveurs dont il le comblait.

Mais si Anselme se réjouissait de ce qu'il appelait sa délivrance, son départ avait causé en Angleterre une douloureuse sensation dans l'ame de tous ceux qui étaient attachés à la religion, et qui connaissaient la brutalité du roi Guillaume. « Ce départ, dit une chronique du temps[1], brisa l'espoir des gens de bien, leur cause déclina promptement, bientôt elle succomba. »

Au milieu de ces regrets des gens de bien, ouverts ou cachés, un homme éprouvait des sentiments tout contraires. Guillaume, délivré d'Anselme comme d'un témoin importun, d'un juge sévère de sa conduite et de ses excès, continua à se donner carrière plus libre dans les voies de ses brigandages et de ses débauches, jusqu'au jour où la main de Dieu devait le frapper d'une manière si terrible. L'archevêque Anselme avait à peine quitté le port de Douvres, il était encore en vue des côtes de l'Angleterre, que le roi avait déjà mis la main sur tous les biens de son archevêché, et annulé tout ce qu'Anselme avait fait depuis le jour de sa promotion[2]. De là, de

[1] Willelm. Malmersb. gest. pontif. t. II, pag. 257. — Henric. Kuigt. Chron. lib. II, pag. 369.

[2] « Rex autem Willelmus ubi audivit Anselmum transfretasse, confestim præcepit cuncta quæ juris illius fuerant in suum transcribi dominium, et irrita fieri omnia quæ per ipsum mutata vel statuta fuisse probari poterant ex

nouveaux jours de tribulations et d'angoisses plus tristes que ceux qui les avaient précédés autrefois après la mort de Lanfranc, et pendant le long veuvage de cette Eglise, se levèrent sur l'archevêché de Canterbury.

quo primo venerat in archiepiscopatum. Desæviit igitur quandoque per episcopatum tam sæva tempestas ut tribulationes quæ factæ sunt in illo post mortem venerandæ memoriæ Lanfranci ante introitum patris Anselmi, parvipensæ sint in comparatione tribulationum quæ factæ sunt his diebus. » Eadm. hist. nov. lib. II, p. 66.



CHAPITRE XII.

Urbain II au concile de Clermont, 1095. — Première croisade. — Le pape est accompagné de saint Brunon d'Asti, son secrétaire. — Prise de Jérusalem 1099. — Anselme en Bourgogne. — Rencontre singulière d'un seigneur détrousseur des voyageurs.— Anselme à Cluny. — A Lyon. — Son itinéraire à travers la Savoie et le Piémont. — Il arrive auprès de Humbert II le Renforcé, comte de Savoie. — Ses rapports avec ce prince.

Pendant que l'Angleterre gémissait sous la tyrannie du roi Guillaume, et que l'Eglise de cette nation était désolée de la guerre acharnée que ce prince avait déclarée à Anselme, l'Europe entière était agitée par un sentiment bien différent. Le souffle vivifiant de la foi avait réuni tous les cœurs dans une même pensée. L'Italie et l'empire avaient été troublés un instant par la lutte de Henri IV contre son fils Conrad; mais elle s'était terminée par l'élection de celui-ci à la dignité de roi d'Italie[1], dont il reçut la couronne des mains du pape Urbain à Crémone (1093).

[1] Les procédés infâmes de l'empereur Henri contre Adélaïde, sa seconde épouse, provoquèrent à la révolte son fils Conrad, quoique enfant du premier lit. On dit que Henri, après avoir emprisonné cette princesse, avait permis à quelques-uns de ses favoris les plus débauchés de lui faire violence, et qu'il avait même donné cette même permission à son fils Conrad. Sur quoi celui-ci, saisi d'indignation, et voyant d'ailleurs l'irritation des Lombards contre Henri, saisit cette occasion de se révolter contre l'empereur son père; il se mit à la tête des Lombards soulevés, se joignit à la comtesse Mathilde, devint bientôt maître de la haute Italie, et fut élu roi. La nouvelle de la révolte de Conrad et des Lombards, jeta Henri dans un désespoir tel, qu'il se serait ôté la vie s'il n'eût été retenu par ses familiers. Conrad vint trouver Urbain II à Crémone, lui prêta serment de fidélité, s'obligea à soutenir le Saint-Siége, et en retour reçut la couronne royale. Cet événement causa aux catholiques une joie si grande, que Yves de Chartres en écrivit des félicitations au pape. Dodechi. Chron. an 1093.

La paix semblait être rendue au continent, et pleine liberté fut donnée aux princes et aux peuples de se livrer à une entreprise, dont le monde jusques-là n'avait donné aucun exemple.

La parole d'un pauvre pèlerin, *Pierre l'Ermite*, revenu de Syrie où il avait été témoin de la férocité sauvage des Turcs conquérants, et de la misère inouïe, des tribulations incroyables des chrétiens vaincus et opprimés, des profanations des Lieux Saints consacrés par les mystères de la vie et de la mort du Sauveur des hommes, cette parole, disons-nous, émut profondément tout l'Occident. Il avait apporté au pape Urbain, des lettres de Siméon, patriarche de Jérusalem, qui lui dépeignait l'état effroyable de la Palestine, et implorait sa délivrance en faisant appel au courage et à la foi du Pontife et des peuples latins. Pierre ajouta des détails qui arrachèrent les larmes à Urbain II et à sa cour. Ce pape comprit alors que Dieu lui imposait la mission de travailler à la délivrance des Lieux Saints : il s'y voua tout entier.

A cette fin, il parcourut toute l'Italie pour enflammer les princes et les peuples à cette sainte entreprise. Il se rendit par mer en France, remonta la grande vallée du Rhône, convoqua un concile à Clermont pour le mois de novembre de cette année 1095. Il employa cet espace de temps qui devait s'écouler avant la tenue du concile, à parcourir toute la France : cette nation si généreuse, si religieuse, si inflammable pour tout ce qui est grand et beau accueillit avec ardeur Urbain, et s'anima de son zèle. Urbain vint à Cluny où il avait été moine. Il eut la joie d'y rencontrer encore ce saint et vénérable abbé Hugues, des mains duquel il avait reçu l'habit religieux, et il passa quelques jours de paix dans ce magnifique monastère, où tout lui rappelait ses premières années de calme, de paix, et d'études. Ce fut dans cette circonstance qu'il y consacra le grand autel de la grande et magnifique église que saint Hugues venait d'y faire bâtir.

Cependant, les évêques, les abbés, et les seigneurs accouraient de toute part au concile de Clermont ; ils s'y trouvèrent réunis au nombre de treize archevêques, de deux cent cin-

quante (d'autres disent quatre cents) évêques et abbés, outre une foule immense de seigneurs de tout rang. Le concile s'ouvrit sous la présidence du pape Urbain qui l'avait convoqué. On commença par adopter et renouveler tous les décrets faits par les conciles précédents contre la simonie, l'incontinence, les investitures, et pour la réforme du clergé. Après quoi on aborda la grande question de la délivrance des lieux saints. Le pape Urbain l'annonça en termes si éloquents et si pathétiques, que les larmes coulèrent de tous les yeux dans cette vénérable assemblée. Les seigneurs à l'envi déclaraient de s'enrôler sous la bannière de la Croix. Pour ôter tous les obstacles, et pour parer à toutes les conséquences qui auraient pu surgir pendant l'absence des croisés; en un mot, afin que la société européenne ne souffrît aucun trouble par suite de cette immense émigration, on défendit, sous des peines très-sévères, les guerres que les seigneurs se faisaient entre eux, et l'on proclama la *Trève de Dieu.* Un enthousiasme général et qui parut divin saisit toute l'assemblée, et de toute part retentit le cri : *Dieu le veut! Dieu le veut!* qui fut désormais le cri de guerre des croisés. En moins de quinze jours, toutes ces graves affaires avaient été décidées, arrangées au concile de Clermont. Dès que l'assemblée fut dissoute, le pape se remit à parcourir la France, jusqu'au printemps de l'année suivante 1096, surveillant par lui-même, dirigeant et pressant les préparatifs de cette immense entreprise.

Les principaux seigneurs qui se disposèrent à partir, et qui avaient pris la Croix étaient : Robert, duc de Normandie, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant et frère du roi régnant en Angleterre ; Hugues-le-Grand, frère du roi de France ; Philippe, comte de Vermandois ; Raimond-de-Saint-Gilles, comte de Toulouse et de Provence; Robert, comte de Flandre; Etienne, comte de Chartres et de Blois; Godefroid-de-Bouillon, duc de Lorraine, avec ses deux frères Eustache et Baudoin, et plusieurs autres. Il y avait en outre un nombre infini de seigneurs de second ordre et moins considérables, et une infinité de gentilshommes. Le premier qui se mit en marche fut un certain Gautier; mais cette avant-garde eut un sort fâcheux.

Le mouvement se déclara aussi non moins enthousiaste et général en Allemagne. Là, ce furent les évêques puissants, dont la riche dotation disposait de forces et de ressources considérables, qui donnèrent l'impulsion et l'exemple : là aussi, on prenait la Croix de toute part.

Le pape Urbain II, en retournant de son voyage de France après le concile de Clermont, et se dirigeant vers Rome, franchit les Alpes, et traversa la Savoie et le Piémont en 1096, au printemps.

Ce pays était alors gouverné par Humbert II surnommé le *Renforcé*, fils et successeur d'Amédée II Adélao, et petit-fils de la comtesse Adelaïde de Suse[1]. La loi salique commençait à fixer les règles de succession dans cette ancienne et illustre dynastie. Néanmoins, Humbert eut à défendre ses droits contre les prétentions de son cousin Conrad, fils de l'empereur Henri IV, et de sa première femme Berte de Savoie, fille d'Adelaïde de Suse. Il se maintint dans ses droits à l'héritage de ses pères. Il accueillit le Pape avec tous les témoignages de la plus profonde vénération ; et le Pape ne pouvait non plus ignorer tout ce que sa grand'mère Adelaïde et son père Amédée avaient fait pour ramener la paix entre Henri IV et Grégoire VII au château de Canosse, et la générosité de leur dévouement à soutenir la cause du Saint-Siége dans les dangers les plus grands. Il y eut donc entre eux, dès la première rencontre, un échange de sentiments communs, comme entre vieilles connaissances. Qui sait que, à l'aspect vénérable de ce Pontife, qui venait de soulever l'Occident, pour voler au secours de l'Orient opprimé, à la voix de ce zèle ardent dont il était enflammé, au premier bruit des armes que l'on prenait de toute part et qui avaient été bénies par le même saint Pontife, qui sait, disons-nous, que le comte Humbert, plein de foi vive comme il l'était, ne

[1] Humbert II-le-Renforcé eut de sa femme Gisèle de Bourgogne une nombreuse famille : 1° Le célèbre Amédée III qui lui succéda ; 2° Guillaume, évêque de Liége ; 3° Humbert ; 4° Raimond, prévôt de Saint-Maurice ; 5° Adelaïde, femme de Louis-le-Gros, roi de France ; 6° Agnès, mariée à Archambault de Bouillon.

se soit senti enflammé de la même ardeur pour cette entreprise, qui était aussi bien une œuvre de civilisation que de religion et de foi? Toutefois, il ne paraît pas qu'il ait pris une part active à cette première croisade; car les historiens qui rapportent avec tant de soin le nom des princes et des grands qui avaient pris la croix, ne nomment nulle part le comte Humbert de Savoie. Malgré ce silence des historiens, et la preuve négative qui s'ensuit, Guichenon soutient que le comte Humbert partit pour cette croisade avec Godefroid de Bouillon; à l'appui de cette opinion, il cite deux documents: l'un est une donation faite par lui au prieuré de Bourget pour obtenir du Ciel la grâce de faire un bon voyage; l'autre document est la cession de Giaveno à l'abbaye de Saint-Michel de la Chiusa et d'autres œuvres pies, en action de grâce de son heureux retour de Terre-Sainte[1]. Quoi qu'il en soit, on voit que ce même Humbert était alors occupé de graves intérêts dans ses Etats: ses cousins, Pierre de Savoie, marquis de Suse, Pierre, comte de Montbelliard, et Mainfroidt, marquis de Saluces, avaient formé contre lui une puissante ligue, pour lui enlever une partie de ses Etats, à titre d'apanage qu'ils prétendaient leur être dû. Cette ligue et la lutte qui la suivit finirent par une transaction, à laquelle le pape Urbain et les décrets du concile de Clermont touchant la *Trève de Dieu*, ne furent pas étrangers. Ce prince actif, sage et vaillant en guerre, prudent et ferme dans le maniement des affaires et dans le gouvernement de ses Etats, pieux et juste, s'appliqua constamment à rendre son peuple heureux, et mourut en 1108, un an avant saint Anselme, avec lequel nous verrons bientôt qu'il eut des rapports intimes de confiance et d'amitié.

Cependant, les Croisés avançaient par diverses routes et en plusieurs corps d'armées. Dès le printemps de l'an 1097, ils étaient réunis dans l'intérieur de l'empire de Constantinople; mais l'empereur Alexis Comnène, soit jalousie, soit mauvaise foi, refusait de leur fournir les secours qu'il avait solennellement promis, et faisait tous ses efforts pour les tenir éloignés

[1] Voyez ces deux donations parmi les documents.

de sa capitale. Ils passèrent donc l'Hellespont, et mirent le siége devant Nicée le jour de l'Ascension, 14 mai 1097, et s'en emparèrent le 20 juin suivant. Ils allèrent plus avant ; le 21 octobre, ils commencèrent le siége d'Antioche qui dura huit mois. Après une éclatante victoire en rase campagne contre des nuées d'infidèles, les Croisés s'emparèrent d'Antioche, au printemps de l'année suivante (1098). Les armes des chrétiens triomphaient partout en Palestine, et enlevaient une à une les villes dont les califes s'étaient rendus maîtres, et sur lesquelles ils exerçaient une tyrannie sauvage et sanguinaire.

L'armée des Croisés, quoique considérablement affaiblie par les fatigues, par les maladies, par le climat et par les combats, arriva devant la ville sainte, le 7 juin 1099 : le siége ne dura que cinq semaines, à peine le temps nécessaire pour préparer les machines de guerre et de siége : elle tomba au pouvoir des Croisés, le vendredi 15 juillet à trois heures de l'après-midi, à cette heure même consacrée par le dernier soupir de l'Homme-Dieu. Les princes et les Croisés firent des prodiges de valeur : le premier qui sauta sur les murs fut un normand du nom de Lethot; il fut aussitôt suivi de l'immortel Godefroid de Bouillon et de son frère Eustache. Les princes croisés élurent Godefroid *roi de Jérusalem ;* et ils s'empressèrent de donner au pape Urbain II, la nouvelle de leur triomphe. Mais quelle que fût la diligence que firent les messagers de Godefroid et des princes, ils n'arrivèrent à Rome que lorsque le pape Urbain II avait cessé de vivre ; il était mort le 29 juillet, et ainsi quatorze jours après la prise de Jérusalem. Dieu lui avait refusé la consolation de voir le dénouement de l'œuvre qu'il avait ourdie, d'apprendre la conquète qui lui tenait tant à cœur, dont il avait eu lui-mème le premier l'idée, et pour laquelle il avait tant travaillé ! Ainsi Moïse, le chef et le législateur du peuple juif, n'eut pas la joie de mettre le pied dans la terre promise, il ne la vit que de loin, de la cime de l'Horeb.

Le clergé de Rome comprit qu'une vacance prolongée du Siége apostolique, serait fatale à l'Eglise et à l'œuvre qui

triomphait en Orient. On se hâta donc de procéder à l'élection du nouveau Pontife à la place de l'illustre Urbain II : le choix tomba sur Rainier, toscan[1], qui prit le nom de Pascal II (23 août 1099).

Pendant que ces grands événements se déroulaient en Orient, Anselme continuait son voyage. Dès qu'il fut débarqué sur la côte de France, il se rendit à l'abbaye de Saint-Bertin, où il passa quelques jours. Ce fut pendant ce séjour qu'il consacra l'église du monastère de Saint-Omer. Il se remit en route. Sa réputation le précédait, et attirait partout sur son passage une foule de clercs, de moines, de fidèles de toute classe et condition, avides de le voir, de l'entendre, et de recevoir sa bénédiction. Etant à Saint-Omer, sur le point de partir, il fut accosté par une jeune fille, qui avait percé la foule compacte qui l'entourait, pour lui demander en grâce qu'il lui donnât le sacrement de la Confirmation. Le saint archevêque était déjà monté à cheval pour retourner à Saint-Bertin, l'heure était avancée, et la route qu'il devait faire était longue et semée de dangers : plus les compagnons d'Anselme s'efforçaient de l'éloigner et de la faire taire, plus elle augmentait ses pleurs et ses supplications ; enfin, ils déterminèrent l'archevêque à partir sans retard. A peine eut-il fait quelques pas, que sa pensée se reporta sur les instances de cette pauvre fille ; il serait retourné sur ses pas, si ses compagnons ne s'y fussent opposés : son biographe, qui était un de ses deux compagnons, rapporte qu'Anselme se reprocha pendant toute sa vie ce refus comme une dureté.

Il ne s'arrêta pas à Paris ; mais il continua sa route à travers la Bourgogne. Comme il traversait cette riche province, un jour chevauchant paisiblement, il vit venir à lui le duc de cette contrée, qui, attiré peut-être par le bruit des richesses qu'Anselme, disait-on, emportait avec lui, et non certes, par vénération de sa sainteté, se présenta à lui, sur la route, à la tête d'une troupe de gens d'armes, et s'adressant aux voyageurs, il leur demanda d'un ton impérieux lequel d'entre eux

[1] Il avait été moine à Cluny.

était l'archevêque Anselme : le saint homme répondit lui-même, déclina son nom et ses qualités ; mais l'aspect vénérable de cette noble figure, la douceur qui rayonnait sur ses traits, firent une telle impression sur ce seigneur, qu'il se sentit désarmé, et sa colère ou sa cupidité se changea en un respect dont il ne savait lui-même se rendre raison. Anselme s'aperçut de ce changement, et lui dit : *Seigneur,* « *si tu le permets, je t'embrasserai. — C'est une grâce que vous me ferez, très-révérend Père,* répondit le seigneur ; *en retour de cette faveur, je me mets à votre service, et me félicite grandement de votre arrivée sur mes terres et de votre heureuse rencontre.* » Ils mirent l'un et l'autre pied à terre et ils s'embrassèrent cordialement. Alors Anselme ajouta : « C'est pour la cause de la Religion que j'ai été forcé de quitter l'Angleterre, et que je vais à Rome. Maintenant que j'ai le plaisir de rencontrer le seigneur de cette terre, lequel veut bien me donner des témoignages d'amitié, je vous serais reconnaissant si vous daigniez veiller à notre sûreté pendant que nous serons sur vos domaines. — Très-volontiers, reprit le seigneur, c'est moi-même qui vous ferai escorter par quelqu'un des miens ; en retour, je ne demanderai que votre bénédiction. » En effet, il ordonna à un de ses vassaux, d'accompagner Anselme dans toute la traversée de ses terres, de veiller à ce qu'il ne lui arrivât aucun accident, et de lui fournir le nécessaire pendant le voyage. En retournant à son château, ce seigneur ne tarissait pas d'éloges envers notre saint ; il ne savait comment s'expliquer le changement qu'il avait senti s'opérer en lui-même, et il l'attribuait à la puissance de la grâce du Seigneur : il avouait « que celui qu'il avait vu, lui avait paru plutôt un ange qu'un simple mortel. » Telle était, en effet, l'impression qu'Anselme produisait sur tous ceux qui le voyaient ; sa vue seule commandait l'amour et la vénération, même aux cœurs les plus durs et les plus insensibles.

Etant en Bourgogne, Anselme ne pouvait se tenir de visiter le monastère de Cluny, et surtout le saint abbé Hugues, qui le gouvernait avec tant de sagesse et d'éclat. Ce vénérable vieillard, fils du seigneur de Sémur, avait été disciple de saint

Odilon, abbé de cette abbaye; c'est entre ses mains qu'il avait fait profession ; il lui succéda sur le siége abbatial. Il avait eu sous sa direction Hildebrand, Otton d'Ostie, et Rainier, tous trois papes, outre une foule d'autres personnages éminents dans l'Eglise. Il jouissait d'une si grande réputation, qu'il se trouva mêlé aux principaux événements de la chrétienté de son temps. Ami de l'empereur Henri IV dont il avait tenu le fils sur les fonts baptismaux, il s'était employé de tout son pouvoir à rétablir la paix entre la papauté et l'empire; et la réconciliation de Canosse fut en grande partie son œuvre. Il était donc naturel qu'Anselme visitât cet homme si considérable. Du reste, il pouvait puiser à cette source les renseignements les plus exacts sur la marche des affaires, sur le caractère des hommes avec lesquels il allait se trouver en contact. Il arriva donc à Cluny trois jours avant Noël de l'année 1097. Il y fut reçu avec autant de joie que de respect, soit par le saint abbé, soit par *une nuée de religieux*[1]. Et tous ceux qui visitaient Cluny pendant le séjour qu'Anselme y fit alors, étaient émerveillés des vertus et de l'aspect vénérable de ce saint prélat.

De Cluny, il adressa une lettre à Hugues, archevêque de Lyon, légat du Saint-Siége et primat des Gaules : ils se connaissaient déjà l'un l'autre depuis plusieurs années : ils entretenaient un commerce de correspondance, dont le sujet était toujours ce qu'il y avait de plus important dans le ministère pastoral, dans les vicissitudes de l'Eglise. Sitôt que Hugues apprit qu'Anselme se dirigeait vers le Lyonnais, il lui répondit pour le presser de venir, lui témoignant une gracieuse impatience de le voir. Il envoya deux des principaux dignitaires de sa maison à sa rencontre, et il écrivit à l'évêque de Mâcon de le recevoir avec tous les honneurs, et les témoignages de respect dus à ses mérites et à sa dignité. Anselme n'était pas moins impatient d'arriver auprès de Hugues ; car l'amitié et la confiance absolue qu'il avait envers cet illustre prélat, le cas qu'il faisait de sa sagesse et de son expérience, lui avaient inspiré l'idée de lui confier toutes ses peines, toutes ses

[1]. Eadm. *hist. nov.* lib. II, p. 67. *Agmine monacorum.*

affaires et de les remettre à sa décision. Arrivé à Lyon, il fut accueilli par le clergé, par le peuple et par l'archevêque lui-même avec des témoignages extraordinaires d'honneur et de vénération. Mais il était harassé de fatigues, sa santé était altérée ; il avait le plus grand besoin de repos. D'ailleurs, on lui disait que la traversée des Alpes en cette saison rigoureuse était difficile et pleine de dangers. On lui conseilla donc de prolonger son séjour à Lyon, jusqu'à ce que ses forces se fussent restaurées et que le printemps fût revenu. Il acquiesça à ces conseils.

Ce fut pendant son séjour à Lyon qu'Anselme écrivit une longue épître au pape Urbain II[1]. Après avoir renouvelé l'acte solennel de sa soumission à lui, Urbain, comme au seul Pontife légitime, il lui expose ses tribulations et ses angoisses; il lui dit que depuis quatre ans qu'il tenait l'archevêché de Canterbury, il se voyait forcé d'avouer qu'il n'avait produit aucun fruit, mais qu'il avait vécu inutilement au milieu de tribulations *immenses et exécrables,* au point qu'il désirait plutôt de mourir hors de l'Angleterre, que d'y vivre un seul jour : et comme cette vie lui était un fardeau intolérable, et qu'il ne peut y faire son salut, il le supplie de le délier de cette chaîne, et de lui rendre la liberté de servir Dieu dans la paix et dans le calme de la retraite. Il attendit à Lyon la réponse à cette lettre.

Pendant l'hiver de cette année, la santé d'Anselme s'affaiblit considérablement ; il fut atteint d'une grave maladie, qui fit pendant quelques jours désespérer de sa vie. Mais la fièvre se calma peu à peu, et la santé lui revint. Ce fut alors qu'il reçut, par le retour de ses messagers, la réponse du pape Urbain, qui le pressait de se remettre en route, et de hâter

[1] Eadm. *hist. nov.* lib. II, pag. 66, où cette épître est rapportée en entier, en voici un extrait : « In quo archiepiscopatum jam per quatuor annos nullum fructum feci, sed in *immensis et execrabilibus tribulationibus* animæ meæ inutiliter vixi; ut quotidie magis desiderem mori extra Angliam quam ibi vivere... quoniam autem impossibile est me hujusmodi vitæ concordare, aut animam meam in tali episcopatu salvari..... hæc est summa supplicationis meæ... est animam meam de vinculo tantæ servitutis absolvatis, eique libertatem serviendi. Deo in tranquillitate reddatis. »

son arrivée à Rome. Ce fut un ordre pour le saint archevêque, et bien qu'il ne fût pas encore entièrement rétabli, il fit ses préparatifs pour partir sur-le-champ : comptant pour rien les restes de son mal, ni les dangers de la route, ni les fatigues du voyage, il se remit en route et quitta Lyon, le mardi 17 mars, avant le dimanche des Rameaux.

Le samedi suivant, il arrivait dans un lieu appelé *Aspera*[1]. M. De Rémusat doute que cet *Aspera* soit le village de *Aspre* près de *Corps*, dans le Haut-Dauphiné : quelques-uns le pensent. Nous ne partageons pas cet avis. Mathieu Paris donne un autre itinéraire beaucoup plus rationnel et plus court, et plus conforme à la position des lieux. Suivant cet ancien chroniste, Anselme se rendant de Lyon à Suse, aurait suivi cette route-ci : *La Tour-du-Pin*, *Mont-du-chat*, *Chambéry*, *Aiguebelle*, *Saint-Michel*, *Montcénis*, *Novalèse* et *Suse* : cet itinéraire est beaucoup plus vraisemblable ; car il n'est pas à croire que le saint Prélat ait voulu faire un détour aussi considérable, se jeter dans les défilés et les montagnes qui séparent Grenoble, Gap et Embrun, pour traverser le *Montgenèvre*. Il était pressé de se rendre à Rome, selon les instances que lui en faisait le Saint-Père; il devait donc franchir les Alpes par la voie la plus directe qui se présentait devant lui, à travers la Savoie et la Maurienne, chemin qui lui offrait d'ailleurs l'occasion de revoir sa patrie qu'il n'avait plus revue depuis plus de quarante ans. Dans ce cas, nous croirions que le *Aspera* de l'histoire, est Apremont, qui n'est pas à grande distance du prieuré du *Bourget*, fondé et enrichi récemment par son parent Humbert II.

Etant arrivé à ce village, Anselme préféra demander l'hospitalité au couvent qui était à peu de distance de ces lieux, plutôt qu'aux habitants de l'endroit : il avait coutume, dans ses pérégrinations, de frapper à la porte des monastères, pour demander hospitalité, de même que c'était la règle qu'il avait établie au Bec en faveur des moines étrangers qui venaient frapper, et qui y étaient toujours bien accueillis. Mais il voulait tenir son nom caché, aussi n'y avait-il aucune distinction entre

[1] Eadm. loc. cit. pag. 67. « Ad villam quamdam quæ *Aspera* dicitur. »

lui et ses deux compagnons, lesquels semblaient trois voyageurs parfaitement égaux, comme trois amis faisant route vers un même but. Les moines du lieu les accueillirent comme de simples pèlerins : ceux-ci ayant dit qu'ils allaient à Rome, les religieux en furent presque effrayés et ils leur représentaient les dangers de tout genre d'un tel voyage, « si bien, ajoutaient-ils, que l'archevêque de Canterbury, dès qu'il a eu connaissance de ces dangers, a cru plus prudent de rétrograder jusqu'à Lyon, où il se trouve maintenant. » Cet avertissement arracha le rire aux compagnons d'Anselme ; mais le moine Baudoin, reprenant le sérieux, répondit que l'archevêque aura eu de bonnes raisons pour agir ainsi ; mais que quant à eux, comme ils voyageaient par obéissance et pour le service de Dieu, ils étaient résolus, avec l'aide du Seigneur, de continuer leur route, et de ne s'arrêter que devant des difficultés qui seraient réellement insurmontables. Cette réponse étonna les religieux, qui se contentèrent de répondre : *Que le Seigneur vous assiste et vous bénisse*. Le lendemain, les pieux voyageurs se remirent en route.

Dès qu'Anselme eut mis le pied en Savoie, sur les Etats du comte Humbert, ce prince lui avait écrit pour lui offrir l'hospitalité, et pour lui fournir abondamment tout ce dont il pouvait avoir besoin en route. C'est Anselme lui-même qui le raconte dans une lettre qu'il écrivit au même comte, et où il lui rappelle les services qu'il en avait reçus : « Je me souviens, dit-il, avec une vive reconnaissance, que lorsque je voyageais vers Rome, votre pieuse libéralité ne tarda pas de me fournir depuis Lyon tout ce qui pouvait m'être nécessaire[1]. Il accepta donc l'hospitalité que lui offrait le comte Humbert, » lequel le combla d'honneurs et de témoignages de vénération, moins à cause de la parenté qui les unissait, que de l'opinion qu'il

[1] Lib. III, epist. 65. C'est sur cette lettre que nous avons appuyé notre opinion sur la parenté de saint Anselme avec les premiers comtes de Savoie. « Quantus enim mihi est honor..... me sibi consanguinitate copulari..... Nec sum oblitus, quia cum Romam tenderem benigna vestra largitas Lugdunum prompta fuit nec conducere atque necessaria quælibet impendere. Qui amor multum crevit cognita per multos vestra vita et probitate, quia ad serviendam pacem et justitiam cum pietate utimini vestri principatus potestate. »

avait de la sainteté et de la dignité du saint prélat. Il eut donc occasion alors de connaître ce prince, dont les Etats s'agrandissaient tant en Savoie qu'en Piémont, et d'apprécier ses grandes et rares qualités : aussi se crut-il autorisé par l'intimité même qui s'était établie entre eux et par la haute piété de ce prince, à l'exhorter à persévérer dans son attachement à l'Eglise et au Saint-Siége. « Mon affection pour vous, lui dit-il, s'est grandement accrue depuis que j'ai vu de près votre noble conduite et vos nobles vertus. J'ai vu avec joie que vous employez votre puissance souveraine, à faire fleurir la piété, la justice et la paix. » Puis, après s'être élevé avec véhémence contre les usurpations et les maux qui affligeaient l'Eglise, il lui fait cette touchante exhortation[1] : « De même que le feu augmente d'ardeur dès qu'il est agité par le vent, de même la bonne volonté s'enflamme au souffle des bons exemples et des sages conseils.... Aimez donc l'Eglise comme votre mère ; honorez-la comme l'amie et l'épouse de Dieu..... Ceux qui la glorifient seront glorifiés en elle et avec elle et avec les anges de Dieu. Je salue la comtesse votre épouse et vos enfants. » Il s'arrêta peu de temps auprès du comte de Savoie ; car il avait hâte d'arriver au terme de son voyage.

Dans tout le cours de son voyage, Anselme s'efforçait de se cacher sous l'incognito, et de dérober son nom et sa dignité. Après avoir franchi les monts, il vint frapper à la porte du couvent de la Novalaise, près de Suse[2]; il y trouva l'hospitalité et tous les soins que réclamait la fatigue qu'il venait de subir en traversant le Montcénis. Un jour, l'abbé du couvent qui

[1] « Eam (Ecclesiam) ut matrem vestram amate, ut amicam et sponsam Dei honorate. Qui enim eam conculcant extra illam cum dæmonibus conculcabuntur: et qui illam glorificant, in ea et cum illa et cum angelis Dei glorificabuntur. Reverendam Dominam meam uxorem vestram cum prole vestra saluto. » — Epist. ead. loc. cit.

[2] Nous croyons que c'est à ce monastère qu'il s'arrêta, et non pas, comme le pense M. De Rémusat, à celui de Saint-Just, soit parce que le couvent de la Novalaise se trouvait précisément sur sa route à peine qu'il eut descendu le *Mont-Cénis*, soit parce que ce monastère était beaucoup plus considérable par son antiquité, par ses richesses et par sa juridiction; l'hospitalité s'y exerçait donc de préférence qu'à Saint-Just envers ceux qui étaient harassés de la traversée du Mont-Cénis.

venait d'apprendre que ces voyageurs venaient du Bec, leur demanda avec l'expression du respect le plus affectueux des nouvelles de l'abbé Anselme. « De grâce, dit-il, parlez-nous de ce saint homme qu'on appelle Anselme, vit-il toujours? » « Les étrangers nous l'ont ravi, » répondirent les compagnons de notre saint : « Mais à présent qu'en est-il? où est-il? » poursuivit l'abbé avec une curiosité croissante : les voyageurs lui répondirent : « Depuis qu'il a été fait archevêque dans un pays étranger, il n'est plus revenu au Bec, mais nous savons qu'il se porte bien. — Que le Seigneur le conserve longtemps, » s'écria le pieux abbé[1]. Pendant cet intéressant dialogue, dont Anselme était tout à la fois le sujet et le témoin, dans lequel il venait d'entendre de ses propres oreilles un témoignage si naïf et touchant rendu à la célébrité de son nom et de ses vertus, notre saint prélat restait silencieux, assis dans un coin, ne disant mot, comme embarrassé de lui-même, baissant les yeux, et tenant la tête enfoncée dans son modeste capuchon : il évita ainsi d'être reconnu[2]. Après avoir remercié ces bons religieux de leur cordiale hospitalité, nos voyageurs se remirent en route, et ils s'arrêtèrent à un autre couvent situé dans la même vallée de Suse, sur un pic élevé et qui domine tout le pays, c'est-à-dire au couvent de Saint-Michel de la Chiusa. Mais ils n'y firent qu'une courte étape, et y passèrent seulement les fêtes de la Passion et de Pâques. De là, ils s'acheminèrent directement vers Rome. Mais quoiqu'ils ne fissent plus, le long de la route, des séjours prolongés, s'arrêtant à peine pour se reposer, néanmoins tout le long de leur voyage, le peuple averti du passage du saint archevêque de Canterbury se portait sur ses pas, pour lui demander sa bénédiction. Sa belle figure, son aspect noble et vénérable, l'esprit de foi et de sainteté qui brillait sur sa figure, commandaient à tous le respect, et lui gagnaient tous les cœurs.

[1] Eadm. vita S. Anselm. pag. 30.
[2] Paravia, lez di stor pat. lez VII, pag. 210.

CHAPITRE XIII.

Anselme arrive à Rome. — Situation de la papauté envers l'empire. — Accueil que Anselme reçoit du Pape et de toute la Cour romaine. — Il va passer l'été auprès de l'abbé Jean, son ancien condisciple, au monastère de Saint-Sauveur près de Télèse, puis à *Sclavia*. — Il va auprès de Roger comte de Pouille. — Siége et prise de Capoue. — Urbain II et Anselme au camp de Roger. — Concile de Bari. — Anselme y assiste avec le plus grand éclat. — Son discours contre les Grecs. — Il retourne à Rome. — Intrigues cachées du messager du roi.

Anselme arriva à Rome quelques jours après Pâques de l'année 1098. L'accueil et l'opinion qu'il y rencontra, bien que au fond favorable, ne laissaient pas que d'être enveloppés d'une certaine réserve. On appréciait hautement sa sainteté, ses vertus, ses mérites, ses travaux, son courage, toujours tempéré par l'humilité et par la douceur. Mais quant à sa conduite dans ses rapports avec le roi Guillaume, soit qu'on ne les connût pas encore en entier, soit qu'on n'osât lui donner une approbation ouverte, de crainte de provoquer la colère de ce monarque irritable, il est de fait qu'on évitait de porter les entretiens, publics ou privés, sur ce terrain. Le Saint-Siége était alors environné de difficultés sans nombre, et toutes d'une extrême gravité, qui lui commandaient la plus grande réserve, afin d'éviter des maux plus grands. Sans doute le génie d'Hildebrand avait rétabli l'ordre dans l'Eglise en l'épurant et en la déliant des entraves et de la pression des puissances séculières. Le Saint-Siége avait gagné son grand procès contre l'empire : il s'était affranchi, et avait reconquis son indépendance. Ses successeurs, Victor et Urbain, avaient, non pas le même génie, mais à coup sûr les mêmes principes que Grégoire. Le gouvernement temporel, fondé sur les donations

de Pépin et de Charlemagne, sur les largesses récentes de l'immortelle Mathilde, était incontestable, et avait pris depuis des siècles, rang dans le droit public européen. Mais les passions factieuses le troublaient trop souvent dans le cours de ces temps de déchirements, comme nous l'avons dit plus haut[1]. Toutefois, leur triomphe ne fut jamais qu'éphémère, car il ne tardait pas d'être étouffé par le bon sens et par l'affection du peuple romain, bien plus que par l'emploi de la force. Quant aux rapports de la papauté avec les princes étrangers, ils étaient alors tout autres que satisfaisants et pacifiques. L'empire d'Allemagne était en proie aux anciennes discordes, accrues par la révolte de Conrad contre son père Henri IV, et plus tard par celle de son frère Henri (qui fut le cinquième du nom) contre ce même empereur. Celui-ci continuait d'être frappé de l'excommunication. En France, le roi Philippe avait déposé les bons sentiments qu'il avait jadis manifestés au concile de Clermont, et il était retombé sous la fatale influence de l'intrigante Bertrade : c'est pourquoi il était aussi retombé dans les censures. Nous savons par quel tyran l'Angleterre était gouvernée. Le pape Urbain n'avait d'appui, et il fut constant et généreux, que dans les princes normands du midi de l'Italie et dans Mathilde de Toscane. A part cela, les conditions extérieures de la papauté étaient inquiétantes, et elles exigeaient la plus grande circonspection. C'était assez pour Urbain d'avoir sur les bras Henri IV d'Allemagne et Philippe de France, tous les deux hors de la communion de l'Eglise,

[1] L'histoire dément l'assertion de M. de Rémusat, quand il dit : « Qu'avant le XII[e] siècle le pape n'était pas de plein droit maître à Rome, qu'il y existait un gouvernement en dehors de lui, surtout à l'époque dont nous parlons. » — Chap. XIII, pag. 247. — Nous croyons que cela n'était pas ainsi. L'autorité temporelle du Saint-Siége au temps de Grégoire, comptait près de *trois siècles*; le temps l'avait consacrée. Sans doute, les factions la contestèrent souvent. Si c'est de ce genre de gouvernement que l'illustre auteur veut parler, nous ne le nierons pas ; mais aussi bien devra-t-il avouer lui-même, qu'il n'y avait là rien moins qu'un gouvernement légitime ni en fait ni en droit : c'était l'anarchie, souvent sanglante, comme celle des *comtes de Tusculum*. Que si au temps dont nous parlons, Rome conservait un *préfet*, *un sénateur*, etc., comme elle les a conservés jusqu'à nos jours, ce n'était là qu'une autorité purement municipale, chargée de veiller à la police de la ville, à la sécurité et à l'ordre public.

sans s'attirer d'autres embarras de la part du violent et fougueux Guillaume. Cette prudence explique la conduite qu'il tint à l'égard d'Anselme. Mais en politique, il y a des faits qui ont d'eux-mêmes une éloquence, une influence intrinsèque, lors même qu'ils ne se traduisent ni en paroles, ni en actes directs d'hostilité ou de blâme, ou d'approbation et de sympathie. Tel fut l'accueil que le pape Urbain fit au saint archevêque de Canterbury : c'était le plus bel hommage, l'approbation la plus solennelle qu'il pùt donner de sa conduite ; c'était en même temps un blâme tacite, mais sévère, des procédés violents, de la tyrannie du roi Guillaume.

A peine arrivé à Rome, Anselme y est accueilli avec les plus grands honneurs. Le pape lui avait fait préparer un logement auprès de lui dans son palais de Latran. Le lendemain eut lieu la réception solennelle. La nouvelle de l'arrivée d'Anselme circulait déjà dans Rome comme un événement : tous étaient impatients de le voir. La noblesse de la ville, le haut clergé, étaient rassemblés devant le Saint-Père, qui avait fait placer auprès de lui un siége de distinction destiné à Anselme. Anselme est introduit dans cette vénérable et imposante assemblée : il court se prosterner aux pieds du vicaire de Jésus-Christ ; mais celui-ci le prévient, le relève, l'embrasse avec effusion : il le félicite de son arrivée, et toute l'assemblée lui en manifeste une joie véritable. Le pape l'invite à s'asseoir sur le siége qu'il lui avait fait préparer près de lui ; puis, prenant la parole pour expliquer les motifs de la venue d'Anselme, il en fait les plus grands éloges : « Il en est ainsi, mes frères, dit Urbain; cet homme que nous regardons comme notre maître dans la vérité de la religion, dans les sciences et les lettres, que nous envisageons comme notre égal, comme le patriarche et presque *un pape d'un autre monde*, cet homme est doué d'une si grande humilité, il est tellement dévoué au siége apostolique, que, sans se laisser effrayer ni par les dangers de la navigation, ni par la longueur et les difficultés des voyages, ni par l'inclémence des climats, il est venu auprès de nous, au tombeau des glorieux apôtres, nous demander consolations dans ses peines, conseils dans ses

affaires, nous, qui serions plutôt dans le cas de recourir aux siens. Jugez donc, mes frères, de quels honneurs, de quel amour nous devons entourer un homme aussi vénérable. » En entendant les éloges tomber de la bouche du saint Père, Anselme était confus ; il lui semblait qu'il s'adressait à tout autre qu'à lui. Le pape alors l'invita à parler pour exposer à l'assemblée les motifs de son voyage. Anselme le fit avec une éloquente simplicité, dans les termes de la plus rigoureuse modération, et se renfermant toujours dans les bornes de la vérité la plus scrupuleuse et de la discrétion. Lorsqu'il eut fini, le pape fut moins surpris que profondément affligé de tout ce qu'il venait d'entendre ; et il promit à Anselme aide, protection et secours du Saint-Siége. Il l'engagea à rester auprès de lui jusqu'à ce qu'il eût obtenu quelque résultat des démarches qu'il allait faire en sa faveur. Il écrivit donc au roi Guillaume une lettre par laquelle il le pressait de rendre à Anselme tout ce qu'il lui avait saisi, et de lui faire pleine et entière justice : il invita aussi l'archevêque à lui écrire de son côté dans le même sens. Après que ces lettres furent parties, l'archevêque s'arrêta encore dix jours à Rome dans le palais du pape, qui le comblait de témoignages de son estime et de son affection.

Les chaleurs de l'été rendaient le séjour de Rome incommode et insalubre, surtout pour ceux qui sont accoutumés au climat plus rigoureux des régions du Nord. Anselme se rendit à l'invitation pressante et gracieuse de Jean, abbé du monastère de Saint-Sauveur, près de la ville de Télèse, dans la province de Capoue. Ce Jean, romain de naissance, était allé dans sa jeunesse en France pour s'y adonner à l'étude des sciences : il avait été moine au Bec du temps que Anselme y était abbé. De là Jean avait été rappelé en Italie par le pape Urbain lui-même. C'était donc une ancienne connaissance qu'Anselme allait revoir. Sitôt qu'il eut reçu la lettre d'invitation de Jean, Anselme demanda au pape ce qu'il avait à faire. Urbain lui répondit que puisque le climat de Rome pouvait nuire à sa santé, et que d'ailleurs il convenait d'attendre la réponse du roi Guillaume, il ferait très-bien de se retirer pendant ce

temps auprès de son ancien ami l'abbé Jean. Anselme partit de Rome : dans tous les lieux qu'il traversait, on se portait en foule sur son passage pour le voir et recevoir sa bénédiction. A quelques distances du monastère, il rencontra l'abbé Jean, avec tous ses religieux qui étaient venus jusques-là au devant de lui. Jean l'accueillit et le fêta comme son ami et comme son maître; et il mit à sa disposition tout ce que ce monastère pouvait lui offrir de ressources et même d'agréments.

Mais comme les chaleurs étaient également excessives dans cette localité, l'abbé Jean conduisit Anselme et ses deux compagnons dans un domaine que le monastère de Saint-Sauveur possédait dans les hautes montagnes des Apennins, et appelé *Scavia :* là, il jouissait d'un air pur et frais ; là, il retrouvait sa chère solitude ; aussi, en y arrivant, ne put-il s'empêcher de s'écrier de joie et de bonheur : *Voici mon repos, c'est ici que j'habiterai.* Désormais, redevenu entièrement maître de son temps et de lui-même, il reprit toutes les pratiques de la vie religieuse, comme au couvent : études, méditations, prières, contemplations, office divin, entretiens pieux : il y était heureux, parce que cette solitude lui rappelait son cher monastère du Bec. Selon son habitude, il prenait plaisir à s'entretenir avec Jean, ou avec d'autres religieux, sur des sujets pieux, sur les mystères et les grandeurs de Dieu.

Ce fut pendant son séjour à Scavia, qu'il acheva son traité : *Cur Deus homo,* qu'il avait à peine préparé et ébauché en Angleterre. C'est lui-même qui en donne la nouvelle au moine Bozon, pour qui l'ouvrage était composé : on le voit dans la lettre qu'il lui écrivit[1]. Dans cette lettre, après lui avoir dit qu'il ne lui écrivait pas aussi souvent qu'il le voudrait, de crainte que ses lettres, tombant dans les mains du roi Guillaume, ne lui causassent quelque tracasserie, il lui parle de son ouvrage en ces termes : « Quant au livre que je viens de composer sous ce titre : *Cur Deus homo,* D. Eadmer, mon très-cher fils, le bâton de ma vieillesse, et moine du Bec, est

[1] Lib. III, epist. 25, pag. 78.

maintenant occupé de le transcrire[1]. » C'est ce traité qu'on pourrait appeler la philosophie du mystère de l'Incarnation.

Pendant qu'il s'occupait, dans sa retraite de Scavia, de ses études favorites sur les questions les plus sublimes de philosophie chrétienne, il écoutait avec un bienveillant intérêt les plaintes d'un moine chargé de la métairie du couvent : ce religieux se lamentait à cause du manque d'eau. Anselme lui indiqua un endroit où il disait qu'on pourrait trouver une bonne source. Arrivé là, notre saint se met un instant en prière, et frappant le sol avec son bâton, il ordonne de creuser. Peu de jours après, une veine d'eau jaillissante vint consoler le bon religieux. On vénère encore aujourd'hui un puits, en cet endroit, dont l'eau a souvent produit des effets et des guérisons miraculeuses[2].

Vers ce temps, Roger, duc de Pouille, fils et successeur de Robert Guiscard, à la tête d'une forte armée, avait mis le siége devant la place forte de Capoue, pour la ramener à son pouvoir. A peine eut-il appris qu'Anselme, la gloire de la Normandie et de l'Angleterre, habitait dans les environs, qu'il lui envoya des messagers pour le prier de venir auprès de lui ; car, lui faisait-il dire, il désirerait ardemment de le voir et de lui parler de l'affaire de son salut. Anselme se rendit à cette invitation. Roger alla à sa rencontre, accompagné de ses principaux officiers et d'un grand nombre de soldats. De loin, dès qu'il le vit, Roger courut à lui, l'embrassa et le remercia du plaisir que sa visite lui faisait. Anselme passa plusieurs jours au camp de Roger, mais il occupait une tente éloignée du fracas des troupes, afin que rien ne troublât sa solitude. Cependant, le pape Urbain lui-même arrivait au camp :

[1] Dans cette lettre, il parle de son cousin *Folceralde* : « J'ai appris que D. *Folceralde* mon cousin se trouve auprès de vous (au Bec); je vous prie d'avoir pour lui de grands égards comme à mon parent. Lui aussi, il est en exil pour la cause de Dieu, et il a été jadis reçu moine au Bec. Saluez-le pour moi, et faites pour lui ce que je ferais moi-même, si je me trouvais au Bec. »

[2] D. Silvestro Ayossa, prêtre du diocèse de Capoue, a déposé sous serment, en l'an 1640, ce qui suit : « Quel pozzo esisteva acancra profondo cinquanta braccia e largo sei la cui aqua era ricercata dai fideli ed operava molti effetti miracolosi. »

Anselme, Roger et les principaux seigneurs allèrent à la rencontre du Pontife, qui fut reçu avec des honneurs extraordinaires. On avait dressé pour le Pape une tente magnifique proche de celle qu'Anselmehabitait : ils vivaient constamment ensemble et dans les termes de la familiarité la plus intime ; si bien, que quiconque allait voir le Pape était aussi assuré de rencontrer Anselme. Pendant toute la durée du siége, cette vie militaire réunissait Anselme au chef de la chrétienté. Le Pape était vénéré comme le père commun, comme le vicaire de Dieu ; Anselme, comme l'homme de la douceur et de la charité : le Pape brillait par la splendeur de son autorité ; Anselme par l'éclat de ses vertus, de sa profonde humilité, et de sa mansuétude vraiment angélique. Ce n'étaient pas seulement les soldats chrétiens de l'armée de Roger qui éprouvaient cette respectueuse impression à la vue d'Anselme ; même les infidèles, les Turcs, dont Roger avait un certain nombre dans son armée, ceux surtout qui lui avaient été amenés par son cousin, Roger de Sicile, étaient émerveillés des vertus et de l'aspect vénérable d'Anselme : plusieurs même se seraient décidés à se faire baptiser chrétiens, s'ils n'eussent été retenus par leurs chefs. Ce qui intéressait surtout en sa faveur, c'était l'histoire des maux qu'il avait endurés : tout le monde était indigné au récit qu'il faisait de ses persécutions ; et le duc Roger lui-même, épris des vertus d'Anselme aussi bien que touché de ses malheurs, voulait à tout prix le retenir auprès de lui ; il lui offrit des domaines, des villages, de lui construire un monastère dans le site qu'il aurait choisi, enfin tout ce qu'il pouvait désirer pour se fixer en Pouille.

Lorsque Roger se fut emparé de Capoue, après un siége long et sanglant, le pape Urbain fit son entrée triomphale dans la ville[1]. De Capoue, le Pape et Anselme se rendirent à

[1] Ce fut en suite de la victoire et de la paix de Capoue, que le pape Urbain II donna une bulle rapportée par Geoffroi de Malterre, — lib. IV, cap. ult. — par laquelle il accordait à Roger, comte de Sicile, des pouvoirs très-étendus et la qualité de *légat perpétuel* du Saint-Siége dans toute la Sicile. C'est en vertu de cette bulle que les rois de Sicile ont porté depuis lors le titre de *légats*. — Henrion, Hist. Eccl. liv. 34, p. 527, t. IV.

Aversa ; et tandis que le Saint-Père habitait la ville, Anselme obtint la permission de se retirer au couvent de Saint-Laurent qui était tout proche. Ces religieux l'accueillirent avec joie, et lui donnèrent une cordiale hospitalité. De son côté, Anselme les édifiait par ses entretiens pieux et profonds, et par l'observance exemplaire des règles religieuses.

Cependant Guillaume venait de répondre aux lettres du Pape et d'Anselme. Ces lettres et sa réponse laissaient assez entrevoir qu'il n'y avait aucun amendement à espérer de la part de cet homme. Mais Guillaume ne se bornait pas à faire évanouir tout espoir ; il affectait encore de continuer à persécuter Anselme, même lorsqu'il était hors de ses Etats, et jusques dans l'exil. Jaloux, irrité des sympathies que le saint archevêque gagnait partout où il passait, il s'efforça de paralyser ces bonnes impressions qu'il regardait, et avec raison, comme sa propre condamnation ; il employa tout, flatteries, caresses, promesses, présents, afin de perdre Anselme dans l'esprit de ceux qui l'accueillaient avec tant d'estime et d'amour. Mais ce fut en vain, et cette astuce infernale ne fit que mettre plus en relief la justice de la cause d'Anselme, et la noirceur de l'ame de son ennemi : cette conduite de Guillaume ne fit que le couvrir de plus en plus lui-même d'opprobre et d'infamie.

Pendant le séjour que fit Anselme au couvent de Saint-Laurent, soit que les douceurs de cette retraite paisible eussent fait une plus vive impression sur son ame abattue, soit qu'il eût le pressentiment que la lutte recommencerait plus vive que jamais, et qu'il n'y avait plus de trève à espérer, soit enfin la triste et douloureuse impression que lui fit la réponse du roi, Anselme revint au désir d'être délivré du fardeau de sa dignité. Il s'adressa donc au Pape, le suppliant instamment de lui permettre de renoncer à son archevêché, et de se retirer dans sa chère solitude du Bec. Il avait appris par ses correspondances particulières, que la cupidité effrénée du roi était arrivée au point, à peine croyable, de permettre à prix d'argent, que des chrétiens apostasiassent de la foi chrétienne pour embrasser le Judaïsme ; et que souvent il lui arrivait de pousser lui-même des infortunés à l'apostasie, à

force de menaces et d'injures, et cela pour avoir occasion de leur extorquer de l'argent[1]. Ces énormités furent connues pendant le temps que Guillaume dut séjourner à Rouen, capitale de ses Etats de Normandie. L'orgueil de ce roi était devenu si démesuré, qu'il s'irritait contre ceux qui invoquaient Dieu, qui recouraient à sa miséricorde, à sa justice : il regardait comme une injure qui lui causait une colère inouïe, de reconnaître un supérieur, quelqu'un au-dessus de lui, même Dieu; alors, il se répandait en blasphèmes horribles qui frappaient d'épouvante ceux qui étaient condamnés à l'entendre.

Il n'était donc pas étonnant qu'Anselme, fatigué, épuisé, songeât à jouir d'un peu de paix. Mais le Pape repoussa constamment cette demande. « Non-seulement, lui dit-il, je n'accorde pas ce que tu me demandes, mais au nom de saint Pierre et en vertu de la sainte obéissance, je t'ordonne de conserver le soin de la Religion et du troupeau que Dieu t'a confiés dans le royaume d'Angleterre : que si c'est la tyrannie de ce roi qui t'effraie, tu ne dois pas pour cela cesser d'être son archevêque. » Mais Anselme, tout en protestant de sa soumission au Saint-Père, voulut néanmoins lui soumettre encore quelques raisons à l'appui de sa demande de renoncer à son siége, suppliant le Pape, en tout cas, de lui conseiller ce qu'il aurait à faire. « Laisse-toi guider par la raison, lui répliqua Urbain. Quant à moi, afin de te prouver combien je prends part à tes peines, et combien je désire les alléger, dussé-je employer le glaive de saint Pierre qui est entre mes mains, je t'invite dès à présent à intervenir au Concile que j'ai convoqué à Bari, auprès du corps de saint Nicolas, pour les calendes d'octobre de cette année (1098) Viens donc à ce concile, et tu entendras, tu verras ce que j'ai résolu de faire contre ce roi Guillaume, et contre tous ceux qui veulent opprimer la liberté de l'Eglise. » Cette réponse du Pape, tout à la fois bienveillante et résolue, ranima l'espoir et la confiance dans l'esprit de saint Anselme. Il prit donc congé du

[1] Eadm. hist. nov. lib. II, pag. 69, raconte à ce sujet un fait qui paraît incroyable.

Saint-Père, et se retira dans sa solitude de Scavia, attendant l'époque fixée pour le concile.

A l'approche du jour fixé pour cette vénérable assemblée, Anselme alla rejoindre le pape, et l'accompagna à Bari : il s'y trouva cent quatre-vingt-treize évêques : les actes de ce concile sont perdus ; il ne nous en reste que ce que rapportent Eadmer et Guillaume de Malmesbury.

La première question soumise au concile, fut la controverse avec les Grecs, touchant la *Procession* de l'Esprit-Saint aussi bien du Fils que du Père, que l'Eglise d'Orient niait depuis Photius. Le schisme, commencé par cet astucieux patriarche, et consommé en 1034 par Michel Cérulaire, bien plus astucieux encore que son devancier, n'avait cependant pas rompu tout rapport des Grecs avec l'Eglise romaine. Ainsi, lors de l'élection de Grégoire VII, l'empereur de Constantinople lui avait envoyé des ambassadeurs pour le féliciter : depuis lors, plusieurs légations avaient été envoyées successivement pour demander des secours contre les Turcomans, et Alexis Comnène s'était fait représenter au concile de Plaisance. Et maintenant, nous voyons entamer une discussion sur un point essentiel de la foi chrétienne, bien plus important que ne le pense M. De Rémusat quand il dit[1] : « Qu'il est difficile d'attribuer de si grandes conséquences, soit théologiques, soit philosophiques, au point de savoir *si le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ou du Fils seulement.* » Rien dans la foi chrétienne ne manque de gravité ; toutes les pierres de cet édifice divin sont solidaires : en ôter une, surtout au fondement, c'est faire crouler tout le reste. La théorie de la grâce repose sur le dogme de la divinité et de la procession du Saint-Esprit; si cela n'entraîne pas de grandes conséquences théologiques et philosophiques, nous laissons à tout catholique le soin d'en juger. Du reste, est-il à croire que les Grecs aient

[1] M. De Rémusat commet ici une autre méprise au sujet d'un point de doctrine catholique, nié par les Grecs. Ceux-ci errent en ce qu'ils soutiennent : que le Saint-Esprit ne procède que du Père éternel et non du Fils : telle est leur doctrine, condamnée par plusieurs conciles, et par une bonne partie de l'Eglise grecque qui a abjuré le schisme.

voulu se séparer du centre de l'unité pour une cause futile et légère? Est-il à croire que l'Eglise elle-même ait consacré ses assemblées les plus solennelles, Bari, Lyon, Florence, etc., pour débattre une question oiseuse, et frapper du glaive spirituel quiconque rejetait un point indifférent?

Tous les Pères étant réunis, le pape vêtu de la chasuble s'assit sur son trône, et chacun prit place selon sa dignité et son âge : tous les yeux se portèrent un instant sur la chape que portait l'évêque de Benevent[1]. Anselme, à qui l'on avait oublié, dans la presse, de préparer un siége particulier, s'assit au dernier rang. Le pape ouvrit lui-même les débats; son long discours était l'exposition claire et précise de la foi chrétienne, sur le dogme de la procession du Saint-Esprit. Les Grecs répliquèrent : ils s'appuyaient sur des arguties futiles et captieuses; le pape leur répondit en leur opposant les preuves solides de la croyance catholique : au milieu de son discours, il se rappela qu'Anselme était présent à l'assemblée, et l'apostropha en ces termes : *Père et maître Anselme, archevêque des Anglais, où es-tu? C'est ici qu'il faut employer toute ta science et ton éloquence. Viens, parais au milieu de nous, monte sur cette chaire, et défends ta Mère la sainte Eglise contre les attaques des Grecs; viens à notre aide, comme envoyé de Dieu!* A cette apostrophe, tous les assistants tournent leurs regards vers ce prélat inconnu, et se demandent qui il est. Puis, se rapprochant du pape, qui avait fait asseoir Anselme auprès de l'archidiacre de l'Eglise romaine, on fit cercle autour de lui pour entendre ses paroles. Le pape exposa aux évêques ce qu'était Anselme, d'où il venait : il fit l'éloge de sa science, de son éloquence, de ses écrits, de sa piété; il fit connaître tout ce qu'il avait fait et souffert pour sa fidélité à l'Eglise romaine. Mais l'heure étant déjà avancée,

[1] Cette chape avait été donnée à l'archevêque de Benevent, par Eghelnoth, archevêque de Canterbury en échange d'une relique précieuse; c'était un os du bras de l'apôtre saint Barthélemy, que cet archevêque avait donné à la reine Emma, femme du roi Ethelred et mère d'Edouard-le-Confesseur : cette pieuse princesse avait aussi fait de grandes largesses à l'archevêque de Benevent. — Eadm. hist. nov. lib. II, pag. 71.

bien qu'Anselme se déclarât prêt à entrer immédiatement dans le débat, on renvoya la discussion au lendemain. En attendant, chacun remportait dans son cœur l'impression favorable qu'avaient produite les paroles d'éloges prononcées par le pape au sujet d'Anselme : les cœurs étaient conquis : il devait bientôt conquérir les esprits par l'étendue et la profondeur de son savoir, et par l'entraînement de son éloquence aussi simple qu'onctueuse.

Le lendemain, l'assemblée s'étant réunie de meilleure heure, Anselme, sur l'invitation du pape, monta en chaire : il traita la question sous toutes ses faces, et avec une telle abondance de raisons les plus concluantes, que les évêques ne tarissaient d'applaudissements, tandis que les Grecs avaient peine à dissimuler leur confusion. Tous recueillirent de ce discours la connaissance exacte et approfondie de la question qui venait de triompher dans la bouche d'Anselme. Ce discours retouché et développé dans de plus vastes proportions, prit l'importance d'un traité complet sur cet article de foi : c'est celui qu'il nous a laissé sous ce titre *De processione Spiritus-Sancti adversus Græcos*. Ce discours fut accueilli avec l'approbation universelle : les uns louaient la science ; les autres, la foi ; tous, la vigoureuse éloquence. Le pape se fit l'interprète de l'assemblée en adressant ces mots à Anselme : *Béni soit ton cœur ! Béni soit ton esprit ! Bénies soient les paroles de ta bouche !* Aussitôt que l'on eut décrété la formule de la foi sur ce point, on prononça l'anathème contre ses contradicteurs. — Ensuite, on parla de la conduite du roi d'Angleterre; on éleva contre lui tant de griefs, des accusations si graves, des crimes si horribles, des outrages si révoltants, contre la nature et contre Dieu, et dont il était incorrigible malgré les admonestations réitérées qui lui avaient été faites, que l'indignation souleva tous les cœurs; elle était générale. Le pape cédant aux vœux, aux clameurs de tous les évêques, même des Grecs, s'apprêtait à lancer contre Guillaume la sentence d'excommunication[1]. Mais Anselme se jeta

[1] Eadm. hist. nov. lib. II, pag. 71.

aux pieds du pontife, il fit tant, il pria si instamment qu'il obtint un délai. Une telle démarche de sa part fit éclater davantage la douceur et la longanimité de cette belle ame; on se plaisait à dire que, par cet acte de piété si éminente, il avait dépassé la gloire de sa renommée. Tels furent les résultats du concile de Bari[1].

Après la clôture du concile de Bari, Anselme et ses compagnons retournèrent à Rome à la suite du pape. C'est là qu'il apprit par le messager du roi, que Guillaume d'Angleterre avait accueilli la lettre du pape, mais qu'il avait refusé la sienne avec dédain et colère. Bien plus, ce prince ayant su que le messager de Rome était au service de l'archevêque, il l'avait menacé de lui faire crever les yeux s'il ne se hâtait de sortir du royaume.

A quelques jours de là, on vit arriver à Rome un messager du roi Guillaume. C'était son chapelain Guillaume de Warlewast, le même qui avait accablé de vexations Anselme à Douvres, lors de son départ d'Angleterre. Ce messager disait que le roi avait été assez surpris que l'on réclamât la restitution des biens de l'archevêque, lequel ne pouvait ignorer qu'il avait été averti préventivement que, du moment où il aurait quitté le royaume pour venir à Rome, le fisc royal aurait saisi le temporel de l'archevêque; qu'Anselme partant sur cette menace et sur cet avertissement, avait lui-même consenti par le fait à cette saisie, et qu'ainsi le roi son maître se trouvait dans les termes rigoureux de la justice. Le Pape ne se laissa pas prendre à ce piége : il demanda au messager si le roi n'avait pas d'autre accusation à faire contre l'archevêque : le messager répondit qu'il n'en avait aucune : « Et

[1] On rencontre des divergences entre les chroniqueurs au sujet de la date du concile de Bari. Eadm. — Howden part. 1, annal. pag. 467. Simon de Dunelm, de *Gestis reges* an 1098 : le placent au mois d'octobre 1098; tandis que *Loup Protospata*, et la *chron. de Bari* le placent au mois d'octobre 1099. En comparant ces divergences, Pagi établit que la date réelle est celle donnée par Eadmer, octobre 1098 : il remarque que les chroniques citées en dernier lieu, ont pu établir l'année 1099, selon l'usage des Grecs, qui commençaient alors l'année au mois de septembre. — Voyez Ant. Pagi ad an 1097. Conciliorum. nov. collect. *Mansi*, t. XX, pag. 950.

alors, reprit vivement le Pape, le roi a dépouillé celui qui est Primat de tout le royaume, pour la seule raison de l'empêcher de venir visiter la sainte Eglise romaine, mère de toutes les Eglises ! Qui a jamais ouï une telle énormité ! et c'est pour nous faire une telle réponse que toi, ô homme merveilleux, tu as entrepris ce long et pénible voyage ? Retire-toi : va-t'en au plus vite, et ordonne à ton maître, au nom de saint Pierre, de restituer, sans le moindre délai, les biens qu'il a enlevés à l'archevêque, sous peine d'être frappé d'excommunication. Va, et fais en sorte que nous recevions de lui une réponse catégorique avant le concile que nous avons convoqué à Rome pour le IIIe dimanche après Pâques ; et qu'il sache bien que, à défaut d'une réponse satisfaisante, il sera frappé de la censure qu'il a méritée. » Après ces mots, le chapelain Guillaume demanda au Pape qu'il voulût bien lui donner un entretien secret. On n'a jamais su quel fut le sens et les circonstances de cet entretien. Guillaume de Warlewast s'arrêta à Rome encore quelques jours : il employa ce temps à nouer des rapports avec les personnages les plus influents de la Chancellerie romaine, pour les gagner à la cause du roi Guillaume. On dit que, à force d'intrigues, il réussit à se procurer de puissants appuis au moyen desquels il obtint du Pape un sursis jusqu'à la Saint-Michel de cette même année. C'était une trêve de neuf mois, car on était alors aux fêtes de Noël. La concession de ce délai ne fut point un *Motu proprio* dont le Saint-Père eut seul l'initiative, comme le ferait entrevoir M. De Remusat[1] ; mais elle fut faite à l'instance du messager Guillaume : c'était encore un acte d'indulgente longanimité, mais non pas une faiblesse coupable achetée par les moyens que rapporte gratuitement Guillaume de Malmesbury[2], qui ose l'attribuer à la vénalité et à la corruption.

Il y avait deux ans qu'Anselme était parti d'Angleterre. Lorsqu'il apprit la concession de ce nouveau délai, il crut inutile de prolonger son séjour à Rome. Il pria donc le Saint-Père de lui permettre de retourner à son église de

[1] Chap. XIII, pag. 260.

[2] De Gestis Pontif. t. I, p. 214

Canterbury. Mais le Pape lui refusa cette permission : il fut donc obligé de prolonger encore son séjour dans la capitale du monde chrétien, attendant qu'un coup de la grâce vînt changer le cœur du roi. A Rome, il continuait d'être l'objet de l'amour et de la vénération de tout le monde. En public et dans les circonstances d'apparat, il occupait la première place après le Saint-Père. Telle était l'estime qu'on avait de lui, qu'on ne l'appelait communément que l'*Archevêque* ou le *Saint*. Urbain ne changea en rien ses rapports privés et publics avec lui : c'était toujours la même intimité, la vie commune, les entretiens prolongés et empreints d'une douce familiarité.

En témoignage de son affection, le pape Urbain lui fit présent du local qu'il habitait, afin qu'il eût une habitation propre chaque fois qu'il serait dans le cas de revenir à Rome.

En ce temps, une partie de la ville de Rome était encore occupée par la faction de l'antipape Guibert, qui s'y était fortifiée, surtout du côté du Vatican, et dans la partie appelée *Cité Léonine*. Autant Anselme était vénéré par le Pape légitime et par tous les catholiques, autant il était haï et détesté par les schismatiques. Cette haine ajoutait à sa gloire : plus d'une fois il fut en butte à leurs persécutions. Un jour qu'il se rendait de Saint-Jean-de-Latran à la Basilique de Saint-Pierre, il se vit assailli par une troupe d'hommes armés, qui lui barrèrent le chemin, et voulurent s'emparer de sa personne. Mais son aspect seul, la vue de cet homme si doux et si humble, les paroles de bonté qu'il leur adressa, les désarmèrent entièrement : ils laissèrent tomber à terre leurs armes, se prosternèrent à ses pieds et demandèrent sa bénédiction[1]. Les premiers mois de l'année 1099 se passèrent ainsi, sans graves événements qui méritent d'être rapportés.

Enfin arriva l'époque fixée pour le concile (IIIe dim. après Pâques). Il s'y trouva un grand nombre d'évêques d'Italie et de France. On y voyait les archevêques de Sens, de Bourges,

[1] Eadm. Vita S. Anselm. p. 32. — Willelm. Malmesb. Gest. Pontif. t. I, p. 229.

de Bordeaux, les évêques de Senlis, d'Arras, d'Autun, d'Auxerre, de Dié, de Maguelonne. Le Pape s'assit sur son trône, et chaque Prélat prit place selon son rang. On y renouvela les décrets contre les investitures, contre la simonie et l'incontinence, de même que ceux de réforme : on renouvela aussi l'excommunication contre Guibert antipape et son parti. Les douze premiers canons ne sont que la reconfirmation de ceux du concile de Plaisance (1094); on les renouvela, comme on l'avait fait à Clermont (1095). Le concile s'était ainsi constitué ; on n'avait traité jusques-là que de discipline ecclésiastique. Aussi n'avait-on assigné aucune place distincte à l'archevêque Anselme. Le Pape lui fit apporter un siége dans l'hémicycle, car le tumulte de ceux qui allaient et venaient dans l'église était tel que l'on ne pouvait entendre ce qui se disait dans l'assemblée. Le Pape ordonna à Reinger évêque de Lucques qui avait une haute stature et une voix puissante, de lire les décrets. Comme il obéissait à cet ordre, et qu'il avait commencé la publication de ces décrets, tout à coup la voix lui manque, et il est forcé d'interrompre cette lecture. Alors Reinger faisant un violent effort sur lui-même, s'écria : « Que faisons-nous ici? Nous imposons des lois aux sujets, et nous ne résistons pas aux révoltantes iniquités des tyrans! L'oppression dans laquelle ils font gémir l'Eglise, les spoliations, les crimes dont ils se rendent ouvertement coupables, demandent une répression, un châtiment. C'est à celui qui est notre chef d'y pourvoir : tout le monde attend justice. Voyez, au milieu de nous un de nos frères venu de régions lointaines, voyez comme il gémit en silence, mais ce silence crie haut, il proclame avec quelle cruauté il a été affligé, avec quelle injustice il a été dépouillé de tout: Il est venu ici implorer justice du Saint-Siége. Voici deux ans qu'il habite ici ; quel secours, quelle justice, quelle réparation a-t-il obtenus? Celui dont je parle, c'est Anselme, archevêque de Canterbury. » En prononçant ces mots, entraîné par son zèle, il frappa trois fois le sol avec son bâton pastoral ; et il attendait une réponse, car il ne pouvait contenir son indignation.

Anselme ne savait que penser de cette véhémente, mais

généreuse apostrophe : il en était d'autant plus étonné, que jamais il n'avait parlé à ce Prélat ni de ses affaires, ni de ses souffrances. Cette sortie inattendue, et d'un ton si fougueux, était sans doute très-louable dans l'intention qui l'avait inspirée à Reinger. C'était l'amour de la justice et de la liberté de l'Eglise qui parlait par la bouche du digne et courageux Prélat ; mais il paraît que quelques-unes de ses expressions blessèrent le Saint-Père, car il lui répondit d'un ton assez sec ce peu de mots : *Assez, assez, frère Reinger, nous terminerons ce différend selon les règles et les exigences de la justice.* Cet incident n'eut pas de suite ; et l'évêque Reinger put continuer la lecture des décrets. Mais après avoir terminé cette publication, il ne se tint pas encore pour satisfait ; il renouvela l'instance pour que l'on fît enfin justice des outrages et des amertumes dont l'archevêque Anselme avait été abreuvé. Un décret fut porté. Le décret n'était pas personnellement et nominativement lancé contre Guillaume : la condamnation était générale, et conçue en termes généraux : elle enveloppait indistinctement tous les laïques qui donneraient les investitures et tous ceux qui les auraient reçues d'eux. Elle était donc une formule générale, et comprenait dans sa généralité même les adversaires d'Anselme. Tous les Evêques, après avoir entendu la lecture de ces décrets, s'écrièrent par deux fois : *Fiat, fiat.*

Au fond, Anselme avait obtenu justice : car, quoique la sentence ne fût pas nominativement contre Guillaume, il ne laissait pas que d'être compris dans la généralité de la condamnation. Au reste, c'était moins l'anathème qu'Anselme recherchait que la répression des abus et des injustices : s'il l'eût voulu, il l'aurait obtenu plein et entier au concile de Bari, tandis que nous avons vu que ce fut lui, lui seul, qui s'éleva contre cet acte de rigueur. Dès lors, comme rien ne le retenait plus à Rome, dès le lendemain de la clôture du concile, il prit congé du pape Urbain II, demanda sa bénédiction, et reprit la route d'Angleterre.

CHAPITRE XIV.

Retour d'Anselme. — Son passage par la vallée d'Aoste, sa patrie. — Son arrivée à Lyon. — Séjour à Cluny. — Mort du roi Guillaume-le-Roux.

Pendant les premiers jours de son voyage, Anselme courut de graves dangers de la part de la faction de Guibert. Nous avons vu que cet antipape le haïssait de la même haine qu'il portait au Pontife légitime. Il aurait voulu s'emparer de sa personne, moins peut-être pour lui faire quelque mauvais parti, que pour le forcer, s'il eût pu y réussir, à se soustraire à l'obédience d'Urbain, et à s'attacher à lui. Il espérait ainsi acquérir plus de poids et plus de lustre à son parti, par l'importance de l'homme qu'il aurait voulu se rallier. A cette fin, il tendit des embûches à Anselme sur sa route : comme il s'approchait des rives du Pô, et pour être plus assuré que ses sicaires le reconnaîtraient, il leur avait remis un portrait fidèle de l'Archevêque qu'il s'était fait faire pendant le séjour de celui-ci à Rome. Anselme fut averti de cette trame, il la déjoua en prenant une autre route. Il revint par la Toscane et le pays de Parme, et rentra en Piémont, sa patrie.

Il fut accueilli par son parent, le comte Humbert II de Savoie, avec les mêmes témoignages de vénération qu'il en avait reçus, en allant à Rome : il lui donna dans son palais une hospitalité cordiale et obséquieuse. Sur toute la route, ce n'était qu'une ovation continuelle. Partout on lui rendait des honneurs extraordinaires : on s'estimait heureux de recevoir sa bénédiction ; et l'on se pressait à l'envi auprès de sa personne pour le toucher en signe de respect, ou pour recueillir quelques-unes de ces paroles de douceur et de charité, qu'il

trouvait toujours dans le fond inépuisable de son cœur {pour toute sorte de personnes,' et pour toute espèce d'affliction. Le clergé surtout lui rendait des honneurs comme à un prince de l'Eglise. Les Evêques le pressaient de s'arrêter dans leurs cathédrales, pour y officier, pour bénir leurs ouailles, pour administrer la confirmation, ou pour les nourrir de la parole divine. Cette série non interrompue de démonstrations était ou suivie ou accompagnée de circonstances extraordinaires, qui ont été recueillies par des écrivains du temps, et que les fidèles vénéraient comme des miracles. Le saint archevêque écoutait tout le monde; il se prêtait avec une douceur angélique aux désirs et aux prières qui lui étaient adressées, au risque même de voir sa santé altérée par tant de fatigues.

Le comte Humbert avait appris tout ce qui s'était passé à Rome et ailleurs pendant le long séjour d'Anselme auprès du Pape. Sans doute, il aurait désiré un succès plus éclatant, une satisfaction plus solennelle pour Anselme, telle que l'innocence de ce saint homme et la justice de la cause pour laquelle il avait combattu et souffert, lui donnaient le droit d'attendre. Ce qui justifiait davantage cette attente, c'étaient les honneurs extraordinaires que le clergé et les peuples lui rendaient partout où il se montrait. Néanmoins, il savait que le résultat, bien qu'exprimé en termes généraux, n'en était pas moins réel et puissant. Il redoubla d'égards envers lui; il lui multiplia les témoignages de son amour et de sa vénération; aussi Anselme conçut-il pour lui une estime et une affection sans égale[1].

Comme les choses en Angleterre étaient toujours dans le même état, et que rien ne pressait son retour, Anselme profita de son séjour en Piémont auprès du comte Humbert pour revoir les lieux qui l'avaient vu naître, pour revoir cette belle vallée d'Aoste qui avait été son berceau, pour visiter sa famille, ses parents qu'il n'avait plus revus depuis son premier départ, quoiqu'il eût conservé avec la plupart d'entre eux une correspondance épistolaire. Son cœur s'épanouit

[1] Voyez sa lettre au comte Humbert, lib. III.

dans ces lieux riants, au milieu de ses compatriotes : il y puisait à longs traits de suaves consolations dont son cœur avait si grand besoin, et qu'il était si bien fait pour savourer ; personne plus que lui ne pouvait jouir des douceurs de sa patrie.

Il vint donc dans la vallée d'Aoste : sans doute, l'intervalle d'un demi-siècle avait moissonné un bien grand nombre de ses parents et de ses amis d'enfance ; quelques-uns de ceux-là, comme nous l'avons vu plus haut, attirés en France par le renom et la célébrité d'Anselme, s'y étaient aussi fixés, comme Folcerade. Nous ne connaissons pas le nom des autres membres de sa famille qui habitaient encore le pays natal et le vieux manoir héréditaire. Ce n'est que sur la foi des traditions de l'endroit que l'on peut rapporter ce qui se passa lors de cette dernière visite d'Anselme à son pays.

Anselme dut en ce temps retrouver dans sa patrie cette sœur chérie Richera, qui lui avait déjà envoyé son fils Anselme, au Bec. Nous avons vu que Burgonde était parti pour la croisade, avec le consentement de son beau-frère, notre saint archevêque : nous avons vu qu'en lui donnant ce consentement, il lui avait recommandé de disposer de ses avoirs, de manière à laisser à Richera une existence aisée et indépendante. Il est à croire que cette femme remarquable, et digne de l'affection d'un frère tel que saint Anselme, vivait alors retirée dans sa patrie ; car on se trouvait dans l'été de cette année 1099, qui devait être marquée par la prise de Jérusalem. Burgonde devait être encore en Terre-Sainte : ce n'est que plus tard que Richera a pu être libre de se consacrer à Dieu en prenant le voile de religieuse dans le monastère de Marcigny. Que l'on juge de la joie de saint Anselme à revoir une sœur en qui il avait concentré toutes ses affections de famille ; que l'on juge du bonheur de cette sœur à revoir un frère dont le nom, les travaux, les luttes, les souffrances retentissaient dans toute l'Eglise, et lui avait acquis une juste célébrité, qui jetait un glorieux reflet sur sa famille et sur les lieux qui avaient été son berceau ! Anselme visita Aoste et le vieux manoir de La Tour en Gressan, accueilli en tout lieu, et par ses parents et par les amis de son enfance, lesquels

avaient pu survivre à ce demi-siècle écoulé depuis le départ du jeune Anselme.

Des bruits vagues[1] et confus rattacheraient à cette époque, et au séjour que saint Anselme fit alors dans sa patrie, l'incendie qui consuma le château de La Tour, en Gressan, et qui ne laissa debout que la grande tour carrée et quelques pans de muraille. Nous croyons plus vraisemblable que cet événement arriva plus tard. Une tradition populaire que nous avons recueillie[2] sur les lieux, et de la bouche d'un vénérable vieillard, donne une cause tout opposée à cet incendie. Quelque temps après la mort du saint archevêque, et après la dispersion de la famille de sa sœur Richera, il ne restait dans la vallée d'Aoste que des parents collatéraux. Les biens héréditaires de la famille de saint Anselme furent alors partagés entre ces héritiers, et comme ils ne purent jamais se mettre d'accord sur la possession de La Tour, que chacun voulait avoir dans son lot par respect pour le grand saint dont elle portait le nom, il arriva que, pour trancher toute contestation, un inconnu y mit le feu qui incendia toute l'habitation, sauf la grande tour carrée. D'autres disent que l'incendie qui ruina ce château et ses fortifications, arriva entre le XI[e] et le XIII[e] siècle, lorsque les invasions des barbares firent d'Aoste et de ses environs un monceau de ruines, selon ce que rapportent les anciennes chartes de ce temps.

Quoi qu'il en soit de la cause et de l'époque de cet incendie, il est incontestable que les héritiers plus rapprochés de l'époque de saint Anselme, possédaient encore, avec le château, des domaines fort considérables sur le territoire de Gressan, de Saint-Leger et de la ville d'Aoste, comme le prouve l'acte de donation de Geoffroi de Gressan de l'an 1200, à peine un

[1] Selon ces bruits absurdes, et auxquels le caractère de douceur de notre saint donne le plus éclatant démenti, ce serait saint Anselme lui-même qui aurait mis le feu à ce château, par dépit de ce que les membres survivants de sa famille n'auraient pas voulu le reconnaître, et lui auraient refusé l'hospitalité dans ce manoir!

[2] Le révérend curé actuel de Gressan, monsieur l'abbé Teppex, partage la même opinion, et c'est de lui que nous tenons la confirmation de cette tradition ancienne.

siècle après la mort de saint Anselme, document que nous avons cru devoir rapporter en son entier[1]. Nous croyons donc qu'aucun événement néfaste ne signala le séjour que saint Anselme fit alors dans sa patrie, lequel se passa au contraire dans l'échange de ces sentiments de tendresse et de patriotisme, propre à un cœur aussi sensible que celui de ce saint patriarche.

Après avoir satisfait à l'affection qu'il conserva toujours pour sa famille et son pays, Anselme dut quitter ces lieux et continuer sa route. Il est vraisemblable que, cette fois, il franchit le Saint-Bernard, bien que ses biographes passent sous silence cette partie de son itinéraire. Comme il avait hâte de revenir en France, il est à croire qu'il aura pris le chemin le plus court. Il se dirigea vers Lyon.

A son arrivée à Lyon, il retrouva dans l'archevêque Hugues tout l'appui et toutes les douceurs de l'amitié; sans doute il pressentait que, du vivant du roi Guillaume, il n'avait plus d'espoir de revoir l'Angleterre. Lyon lui offrait, sous les auspices de l'affection de Hugues, une retraite sûre et paisible. Mais Anselme n'y passait pas son temps dans l'inaction : au contraire, il se prêtait à toutes les fonctions du saint ministère, chaque fois qu'il en était requis. On eût dit que l'archevêque Hugues l'eût associé à l'administration de son église : il lui avait donné les pouvoirs pour accomplir toutes les fonctions épiscopales, et il lui portait une vénération si profonde, qu'un jour il voulut l'assister dans la célébration des saints mystères; et quelquefois même, il s'asseyait humblement à ses pieds pour entendre ses sermons.

De Lyon, Anselme visita plusieurs villes épiscopales, Vienne, Saint-Etienne, Mâcon, ainsi que plusieurs monastères des plus célèbres de ces contrées, entr'autres Cluny, où il aimait à se retrouver avec le saint abbé Hugues. Les populations accouraient sur son passage pour le voir, pour l'entendre, et souvent le Seigneur marquait ses pas par des événements extraordinaires et prodigieux.

[1] Voyez les documents.

Tandis qu'il était à Vienne, où, sur l'invitation de Guy[1], archevêque de cette ville, il célébrait la fête de saint Maurice, deux gentilshommes de la contrée, atteints depuis longtemps de fièvres mortelles, se présentent à lui, et le supplient de leur donner les miettes de sa table. A cette demande étrange, Anselme sourit, et il soupçonna quelque dérangement dans l'état mental des requérants ; mais voyant que cette demande était sérieuse, et qu'ils insistaient en disant qu'ils étaient venus tout exprès, il la leur refusa péremptoirement. Alors les deux gentilshommes s'adressèrent aux moines de la suite du saint archevêque, lesquels mus de compassion, leur accordèrent ce qu'ils avaient demandé. A peine en eurent-ils mangé, qu'ils se sentirent mieux, et que, peu après, ils furent entièrement guéris.

Une autre fois, Anselme, célébrant la messe à Saint-Etienne, un grand seigneur du pays vint y assister avec une foi vive : il avait aussi une ferme confiance qu'il en aurait rapporté la guérison d'une grave maladie dont il était affligé : en effet, il obtint cette grâce; mais jusques-là, il avait tenu caché son nom et sa dignité. Peu de jours après, se sentant entièrement guéri, il revint auprès d'Anselme, se prosterna à genoux devant lui, et lui rendit grâce de la faveur miraculeuse qu'il avait obtenue du Seigneur en assistant à sa messe. Anselme, étonné de ce qu'il entend, le gourmande, et l'engage à rendre grâce au saint martyr sur l'autel duquel il avait célébré la sainte messe.

Peu de temps après, Anselme et ses compagnons se rendent à Cluny ; un bon prêtre l'accoste sur la route, et le supplie d'avoir pitié de sa sœur possédée du démon : il la lui montre dans la foule, retenue à peine par les bras vigoureux de plusieurs hommes : il le prie de lui imposer les mains, de la bénir, persuadé que cette bénédiction aurait guéri cette infortunée. Anselme affectant de ne rien entendre, continuait son chemin. Mais la foule, prenant le parti du requérant, se presse autour du saint archevêque, arrête sa monture, et

[1] Il fut porté sur le siége pontifical, en 1115, sous le nom de Calixte II.

joint ses supplications à celles de ce bon prêtre. Les compagnons eux-mêmes de la suite d'Anselme étaient émus de pitié. Le saint s'opposa d'abord vivement à cette demande ; mais voyant que les prières redoublaient, et qu'il n'avait aucun moyen de se retirer de cet embarras, alors il lève la main et fait le signe de croix sur cette pauvre fille, puis il continue sa route d'un pas plus précipité, comme s'il eût eu honte de ce qu'il venait de faire, comme d'une faiblesse. Tandis qu'il s'acheminait vers Cluny, la malade fut reconduite à sa maison; elle n'avait pas encore touché au seuil qu'elle était entièrement guérie, et qu'elle recouvrait l'usage de ses sens et de sa raison. A la vue de cette guérison miraculeuse, tant la fille et le frère, que toute la population, tous, rendirent grâces à Dieu et à Anselme de la faveur miraculeuse qui venait d'être obtenue d'une manière si éclatante. Anselme séjourna pendant quelque temps à Cluny ; il officia pontificalement dans la magnifique église de cette célèbre abbaye ; il y fit un sermon sur la *béatitude céleste*, dont Eadmer nous a conservé le sommaire : il est inséré parmi les œuvres de saint Anselme sous ce titre : *Anselmi Cantuariensis monachi liber de beatitudine cœlestis patriæ*[1].

En revenant de Cluny, Anselme reçut l'hospitalité chez l'évêque de Mâcon, qu'il avait connu lors de son premier passage. Comme il officiait un jour dans l'église de Saint-Vincent, et qu'il s'unissait aux prières publiques que toute la population faisait pour obtenir la cessation d'une grande sécheresse, le Seigneur exauça ses prières : peu d'heures après qu'il était rentré à son logis, une pluie abondante vint rendre la vie et la fraîcheur à ces belles et riches campagnes. A cette vue, le peuple entier courut à l'Eglise pour remercier Dieu, et pour célébrer la sainteté d'Anselme qui leur avait obtenu cette faveur miraculeuse.

De Mâcon, Anselme retourna à Lyon ; puis il habita pendant quelque temps au monastère de la *Chaize-Dieu* (casa Dei). Ce fut pendant ce séjour, tant à Lyon qu'à la Chaize-Dieu,

[1] T. II, oper S. Anselmi append, page 146.

qu'il composa deux traités, l'un *de Conceptu virginali*, l'autre *de Peccato originali* : il en composa un autre fort goûté et estimé par les ames adonnées à la contemplation et à la vie ascétique; il a pour titre : *Meditatio Redemptionis humanæ*. Ce traité fait suite, il est comme le complément du premier *de Conceptu virginali*. Le saint docteur y suit sa méthode ordinaire : il met sa raison au service de sa foi, et c'est par la raison qu'il prouve et justifie la foi. Ces trois traités ont des rapports intimes : ils forment comme la philosophie du double mystère de la *chute* et de la *rédemption* de l'homme. Cette thèse immense est développée d'une manière neuve : ces ouvrages sont remplis d'aperçus vastes et profonds sur les décrets de Dieu touchant les destinées de l'homme, et sur les moyens, ou les secours que Dieu lui dispense pour les accomplir.

Etant à Lyon, Anselme fit une excursion au monastère de Marcigny, où il avait donné rendez-vous à Hugues, abbé de Cluny. Marcigny était un couvent de religieuses que ce saint abbé avait fondé dans le diocèse d'Autun, mais qui dépendait de l'abbaye de Cluny. Ce monastère jouissait d'une haute renommée; des personnes du plus haut rang venaient s'y consacrer à Dieu sous la direction de l'abbé Hugues. La sœur de saint Anselme, Richera, dès qu'elle fut restée veuve, vint y prendre le voile[1].

Anselme était à Lyon, quand il apprit la mort du pape Urbain II, qui avait rendu l'ame à Dieu le 29 juillet précédent, et ainsi peu de jours après son départ de Rome : il regretta vivement la mort de ce pontife qui continuait avec autant d'énergie que de gloire l'œuvre de Grégoire VII. Il apprit en même temps l'élévation au siége pontifical de *Rainier*, cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément, et qui avait été sacré le 14 août suivant sous le nom de Pascal II. Il était Toscan d'origine et avait été moine à Cluny. Envoyé à Rome par son abbé, il y avait été retenu par le pape Grégoire VII,

[1] Il en est fait mention en plusieurs lettres de saint Anselme. Voyez lib. III, les lettres 43, 66, 67, 77, et du livre IV, les lettres 31, 51. Append. 6.

qui avait connu et apprécié ses talents, et se l'était attaché. C'était l'homme qui paraissait le plus à la hauteur des circonstances difficiles dans lesquelles le Saint-Siége se trouvait encore enveloppé. Aussitôt qu'Anselme eut reçu la nouvelle de l'exaltation du nouveau pape, il lui écrivit moins pour lui adresser ses félicitations que pour faire acte de soumission et de respect, et pour lui exposer sa position et sa conduite : il lui demandait aussi sa protection et les lumières du Saint-Siége : enfin, il s'excusait de n'avoir pas encore excommunié le roi Guillaume[1], et le suppliait de ne jamais le laisser manquer de ses conseils et de son appui.

Cependant Guillaume continuait à vivre de brigandages et d'oppression : sa tyrannie était un système organisé, et mis à exécution avec une violence inouïe et une astuce infernale. Quand il reçut la nouvelle de la mort du pape Urbain, il s'écria en ricanant : *Maudit soit qui se soucie désormais de cet homme!* Puis il ajouta : *Quelle espèce d'homme est celui qui le remplace?* Quelqu'un lui ayant dit qu'il était de la trempe de l'archevêque Anselme. *S'il est ainsi*, s'écria Guillaume, *par le voult de Dieu, il ne vaut rien : mais qu'il soit ce qu'il voudra, je me moque de lui et de sa papauté : maintenant, je suis libre, et j'agirai comme bon me semblera.* Tel était l'homme dans les griffes duquel le royaume et l'Eglise

[1] Lib. III, epist. 40. « Je viens exposer en peu de mots à Votre Sainteté l'état de mes différends avec le roi Guillaume, comme je les ai exposés à votre prédécesseur Urbain... Je voyais un déluge de maux qu'il était de mon devoir de corriger, et que cependant il m'était impossible, soit d'amender, soit de tolérer. Le roi exigeait de moi des choses contraires à la loi de Dieu : il me faisait un grief d'avoir reconnu le pape légitime, et il défendait sous de graves peines de reconnaître quiconque pour pape, et de recourir à Rome sans son autorisation ; il ne permettait la tenue d'aucun concile ; il saisissait les biens des églises, etc. Je me vis forcé de quitter l'Angleterre et de me réfugier auprès du Siége apostolique. Ce roi m'en fit un crime, et il me dépouilla de tous les revenus de mon archevêché. Endurci dans le sens perverti, il méprisa et foula aux pieds les avertissements du pape, et il persévéra dans sa mauvaise voie. Voici trois ans que j'ai quitté l'Angleterre, et je ne vis que de la générosité de l'archevêque de Lyon. J'aurais pu excommunier ce prince, et plusieurs me reprochent de ne l'avoir pas fait ; mais outre que j'aurais eu l'air d'être juge et partie, mes amis d'Angleterre m'ont assuré que l'excommunication deviendrait inutile, et qu'elle serait l'objet d'un mépris impie de la part de ce prince. »

d'Angleterre gémissaient depuis tant d'années. Bien que ce prodige de dépravation provoquât l'indignation générale, malgré cela un bonheur inouï l'accompagnait en toute chose; tout lui réussissait à souhait : la fortune souriait à celui qui avait osé dire dans un transport d'impiété : *Que jamais Dieu n'aurait de lui le moindre bien pour tout le mal qu'il lui avait fait lors de sa grande maladie.* Jamais le moindre malheur ou contre-temps ne vint obscurcir sa fortune; les éléments, la mer elle-même semblaient lui obéir, et chaque fois qu'il avait à la traverser pour se rendre en Normandie, on eût dit que les orages et la tempête s'éloignaient pour le laisser passer en paix. C'est ainsi, selon la remarque d'Eadmer, que la Providence cherchait de vaincre cette ame endurcie, de la ramener à la vertu à force de l'accabler de biens et de prospérités de tout genre. Mais le terme de la bonté du Seigneur et de la monstrueuse perversité de cet homme approchait : l'œuvre de la justice divine allait sonner. Des bruits confus, des pressentiments vagues dont le témoignage se faisait entendre tant en France qu'en Angleterre annonçaient un changement de fortune dans un avenir très-rapproché : et ces témoignages étaient transmis au saint archevêque de Canterbury.

Pendant que saint Anselme se trouvait à Marcigny, un jour qu'il s'entretenait de ses vicissitudes avec saint Hugues et ses moines Baudoin et Eadmer, et qu'il leur racontait ses démêlés avec le roi Guillaume, le saint abbé Hugues leur révéla que la nuit précédente, il avait eu une vision où il avait vu le même roi Guillaume traduit devant le tribunal de Dieu, accusé, jugé et condamné au supplice éternel. Cette révélation étonna grandement les voyageurs; et ils n'y auraient certainement pas pris garde, si ce n'eût été par respect pour le saint abbé dont ils connaissaient la sainteté. Son témoignage ne permettait pas de douter de la réalité de cette vision.

Le lendemain, ils retournèrent à Lyon; on approchait de la fête de Saint-Pierre-ès-liens, aux calendes d'août. Après avoir dit l'office de Matines, les compagnons d'Anselme prenaient un peu de repos dans leur cellule. Un jeune homme, à l'aspect décent et modeste, se présenta au clerc qui était

couché près de la porte de la chambre de saint Anselme; il appela ce clerc par son nom, et lui dit : *Adam, Adam, tu dors?* Le clerc lui ayant répondu qu'il était éveillé, le jeune homme lui dit : *Eh bien, veux-tu apprendre une nouvelle? sache que tout démêlé entre le roi Guillaume et le saint archevêque est désormais terminé.* A cette nouvelle, le clerc rempli de joie se leva sur son séant; mais le jeune homme avait disparu.

La nuit suivante, un des compagnons d'Anselme était au chœur où il récitait l'office de matines, et tenait les yeux fermés. Soudain, un inconnu se présente à lui, et lui remet unmorceau de par chemin sur lequel étaient écrits ces mots seulement : *Le roi Guillaume est mort :* le moine le lut, leva les yeux ; mais il ne vit plus personne, sinon ses compagnons occupés comme lui à réciter l'office de nuit. Tels étaient les avertissements par lesquels le Seigneur préparait l'ame d'Anselme à recevoir la nouvelle officielle de cette terrible mort : elle ne devait pas tarder longtemps.

Pendant que notre Saint était au monastère de la *Chaize-Dieu,* il arriva un fait qui portait le cachet de la toute-puissance de Dieu, se manifestant par la sainteté de son serviteur et digne ministre. Un jour, tandis qu'Anselme prenait un peu de repos après-midi, il s'éleva une tempête si violente, que le tonnerre faisait retentir les montagnes et les vallées environnantes; la foudre tomba sur le grenier à foin attenant au monastère; aussitôt, éclata un effroyable incendie qui menaçait le couvent tout entier. Tous les religieux étaient accourus sur les lieux du désastre pour éteindre le feu. Anselme était resté seul dans sa cellule avec un de ses compagnons : il lui demanda si l'on s'était rendu maître de l'incendie ; sur la réponse du moine que le feu étendait ses ravages et augmentait d'intensité, et qu'il touchait déjà à la muraille de leur cellule : *Alors*, dit le Saint, *c'est le cas de penser à notre salut.* Il sortit donc de sa chambre, se rendit sur les lieux où le feu faisait plus de ravages, puis il fit le signe de la croix. Tout à coup, les flammes diminuèrent comme si elles eussent obéi à son ordre ; l'incendie se calma peu à peu, et bientôt le feu

s'éteignit tout à fait. Mais ce qu'il y eut de plus admirable, c'est que les flammes qui venaient de consumer et de détruire les édifices rustiques qui entouraient le couvent, ne touchèrent nullement aux bâtiments du monastère, qui n'eurent pas l'ombre de traces de l'incendie; bien plus, le grenier à foin fut intact, bien qu'il eût été directement frappé par la foudre du ciel. Ces bons moines reconnurent la main de Dieu dans cet événement, et une preuve de la sainteté de son serviteur Anselme.

Ce n'est pas seulement en France que circulaient les pressentiments de la fin prochaine du roi Guillaume, il y eut aussi en Angleterre des révélations extraordinaires qui annoncèrent la mort terrible du roi, comme un terrible châtiment de la justice de Dieu[1]. Des moines du couvent de Saint-Alban eurent une vision, dans laquelle Anselme, bien qu'il fût encore à Cluny, leur apparut, transporté, devant le tribunal de Dieu, en compagnie des Saints de nation anglaise, entre autres saint Alban. Tous ces bienheureux venaient porter leur accusation contre Guillaume ; le Seigneur les accueillait, puis d'un ton courroucé, il disait : *Approche-toi, glorieux protomartyr des Anglais, approche, venge-toi, et venge aussi les Saints de l'Angleterre outragés par un tyran ;* puis il remit une flèche à saint Alban qui la lança sur la terre, en disant : *Reçois, satan, tout pouvoir sur le roi Guillaume ;* le même jour, le roi fut transpercé d'une flèche ; sur quoi le Saint ajouta : *Emporte-le, démon, emporte-le.* Lors même qu'une critique, trop châtouilleuse, voudrait ôter à ces pieuses légendes le caractère surnaturel, elles n'en seraient pas moins des preuves évidentes de la colère sourde qui couvait dans tous les cœurs anglais, contre l'oppression brutale, inouïe de Guillaume, ensemble monstrueux de la plus monstrueuse perversité.

Même dans le sein de la race vaincue des Anglo-Saxons, il circulait des bruits effrayants sur le sort qui attendait Guil-

[1] Math Paris, *Vit.* XXIII, Abb. S. Albani, pag. 53. — Chron. en vers des ducs de Normandie, t. III, p. 34.

laume. On disait que le diable sous des formes horribles, apparaissait dans les forêts aux Normands, et qu'il leur révélait le sort épouvantable qu'il réservait au roi et à ses conseillers[1].

Les historiens contemporains ont conservé la description détaillée de la fin tragique de Guillaume-le-Roux. Le matin de son dernier jour, il avait fait un grand festin avec ses amis et ses favoris au château de Winchester[2] : puis il se prépara pour la grande partie de chasse qu'il avait ordonnée pour ce jour-là. Pendant qu'il nouait ses chaussures, un artisan vint lui présenter six flèches neuves : le roi en loua le travail ; il en retint quatre pour lui, et remit les deux autres à Gaultier Tirrel. Ce Gaultier était français, et il avait de grands domaines dans le pays de Poix et de Ponthieu : c'était l'ami le plus familier et le compagnon inséparable du roi. Au moment où le roi sortait du palais, il se présenta un moine du couvent de Saint-Pierre de Glocester, qui remit au roi un message de la part de son abbé, par lequel il l'avertissait, le conjurait même de ne pas aller à la chasse, de crainte de quelque triste événement, selon la vision d'un de ses religieux. A cet avertissement, le roi partit d'un éclat de rire, en disant : *Me prend-il pour un Anglais? me croit-il assez fou de croire à leurs songes, comme font ceux qui cessent de marcher ou de vaquer à leurs affaires, parce qu'une vieille femme aura rêvé ou éternué! allons, Gaultier, à cheval*[3]*;* et ils partirent pour la forêt[4].

[1] Multis etiam Normanis diabolus in horribili specie se frequenter in sylvis ostendens, palam cum eis de rege... et alius locutus est. — Siméon Dunelm, *Hist. Dunelm*, apud hist. Angl. script. t. I, col. 225, edit. Selden. — Roger de Howed, Annal. pars. I, apud. rer. Angl. script. pag. 468, édit. Savile. — Auguste Thierry, *Hist. de la conq. de l'Angl. par les Normands*, t. II, liv. VII, p. 240.

[2] *Rex mane cum suis parasitis comedit*. — Ord. Vit. *Hist. Eccl.* lib. X, apud script. rer. Norman. pag. 782.

[3] *Num prosequi me ritum autumant Anglorum qui pro sternutatione et somnio vetularum dimittunt iter suum et negotia?* — Ord. Vital. loc. cit. pag. 782.

[4] La chasse dans les forêts, surtout la *forêt neuve*, fut fatale à la race du Conquérant. En l'an 1081, Richard fils aîné du Conquérant, s'y était blessé mortellement. Dans le mois de mai de cette même année (1100), Richard, fils

Le cortége était nombreux et brillant : on y voyait Henri, frère du roi, Guillaume de Breteuil, et un grand nombre d'autres seigneurs. En entrant dans la forêt, les chasseurs se dispersèrent; Tirrel seul resta auprès du roi : ils étaient postés, vis à vis l'un de l'autre, la flèche en arrêt, et le doigt sur la détente[1]· Tout à coup, un grand cerf traqué par les batteurs, s'avança entre le roi et son ami : le roi tira son arc; mais la corde de son arbalète s'étant brisée, la flèche ne partit pas : le cerf étonné s'arrêta sur place regardant de tout côté[2]. Alors, le roi dit à son compagnon : *A toi, Tirrel!* et comme celui-ci hésitait, le roi cria : *Mais tire donc, Tirrel, tire de par le diable*[3]*!* Aussitôt une flèche, soit celle de Tirrel, soit une autre, partie d'une main inconnue, vint frapper Guillaume en pleine poitrine, et le perça de part en part : il tomba sans proférer un mot, et expira. Tirrel courut à lui pour le secourir ; mais le voyant mort, il remonta à cheval, galopa vers la côte, passa en Normandie, et se retira sur ses terres. Le cadavre de Guillaume resta par terre, abandonné comme celui de son père autrefois. Des charbonniers qui le trouvèrent dans la forêt transpercé de la flèche fatale, le mirent sur leur voiture[4], enveloppé de vieux linges, à travers lequel le sang dégoutta tout le long de la route ; et ils le portèrent ainsi au château de Winchester, objet d'horreur même après sa mort. Cette fuite précipitée de Tirrel, comme pour se mettre en sûreté après l'événement, a fait croire que cette mort était le résultat d'un complot, et que Tirrel avait été l'instrument d'un crime. Toutefois, Tirrel repoussa toujours cette accusation;et, à son retour, n'ayant plus rien à espérer ni à craindre,

du duc Robert et neveu du roi Guillaume-le-Roux, y fut tué d'un coup de flèche tiré par imprudence. Le même sort attendait le roi peu de jours après. — Order Vital. loc. cit. pag. 783.

[1] *Cum arcu et sagitta in manu expecteoli.* — Henrici Knigt. *De event. Aug.* lib. II, apud script. rer. Angl. t. II. col. 2375, edit. Selden.

[2] *Sed fracta corda cervus quasi attonitus restitit circumcirca respiciens.* — Id. loc. cit.

[3] *Trahe, trahe arcum, ex parte diaboli.* — Id. loc. cit·

[4] *Super bigam cujusdam carbonatoris.* — Math. Paris, t. I, p. 54. — Cruore undatim per totam viam stillante. — Willelm. Malmesb. *De gest. reg. Angl.* lib. 10. Apud rer. Angl. script. p. 126, édit. Savile.

il protesta sous serment, prêté entre les mains de Suger, abbé de Saint-Denis, qu'il était innocent et entièrement étranger à ce crime, qu'il n'avait pas vu le roi pendant la journée de sa mort, et qu'il n'était point entré dans la partie de la forêt où le roi avait été frappé[1]. Cette preuve qui invoquait le témoignage d'un mort, de la victime, paraissait inconcluante. Toutefois, le successeur de Guillaume ne fit rien, aucune démarche, ni recherches pour découvrir le coupable et le punir.

Ainsi tomba Guillaume-le-Roux, (2 août 1100) frappé par la colère de Dieu. Les historiens de son temps nous en ont laissé le portrait le plus hideux[2]. M. Michelet les résume en ces termes : « Guillaume-le-Roux, bouillant d'une tyrannie impatiente qui rencontrait partout sa limite ; terrible aux Saxons, terrible aux Bretons ; passant et repassant la mer ; courant avec la raideur d'un sanglier d'un bout à l'autre de ses Etats ; furieux d'avidité, merveilleux marchand de soldats : mirabilis militum mercator et solidator (Suger Vita Ludov. Grossi apud script. franc. t. XII. p. 42), destructeur rapide de toute richesse; ennemi de l'humanité, de la loi, de la nature qu'il outrageait à plaisir ; sale dans ses voluptés ; meurtrier, ricaneur et terrible ; quand la colère lui montait sur son visage rouge, il bredouillait des arrêts de mort[3]. » Le concert d'imprécation et de malédiction qui couvait sourdement dans le cœur des Anglais éclata dès qu'on sut qu'il était mort : ce fut l'oraison funèbre de ce tyran cruel, sanguinaire, farouche et rapace.

Anselme se trouvait à la *Chaize-Dieu,* quand deux moines

[1] Suger, Vit. *Lud. Grossi,* pag. 285.

[2] *Lasciviæ et animi desideriis deditus, pauperum intolerabilis oppressor, Ecclesiarum crudelis exactor et irreverentissimus detentor et dissipator.* Suger, loc. cit. — Willelm. Malmesb. — Ord. Vit. apud script. rer. Norm. t. XII, pag. 635. *Luxuriæ scelus tacendum exercebat, nec occulte sede imprudentia coram sole.* — Hunter. Math. Paris. Ce vice infâme avait été introduit depuis peu en Angleterre par les Normands, selon le témoignage de saint Anselme. — Eadm. Vit. S. Anselmi, pag. 24. — *Infandum Sodomæ scelus noviter in hac terra divulgatum jam plurimum pullulavit, et multos sua immanitate fœdavit.* — C'est cette honteuse et monstrueuse dépravation qui retint Guillaume de prendre femme. Les scandales infâmes du roi et de sa cour devaient propager parmi le peuple cette lèpre dégradante.

[3] Michelet, *Hist de France,* liv. IV, pag. 262.

partis exprès d'Angleterre vinrent lui annoncer la mort du Roi. Cette nouvelle surprit moins le saint homme qu'elle ne l'affligea profondément : il versa d'abondantes larmes sur cette mort tragique et impénitente ; les sanglots étouffaient ses paroles ; et pardonnant à ce prince tout le mal qu'il en avait reçu, il avouait qu'il aurait préféré être lui-même frappé de mort, plutôt que d'apprendre une pareille fin sans aucun signe de pénitence. Il retourna subitement à Lyon. Aussitôt, il reçut successivement deux autres messagers, l'un de la part de l'église de Canterbury, l'autre de la part du nouveau roi Henri qui le pressaient de revenir sans délai en Angleterre, *qui tout entière,* disaient les messagers, *soupire après le moment de le revoir*. En attendant son retour, toutes les affaires d'Eglise avaient été différées jusques-là. Anselme, après avoir pris conseil de son ami Hugues, se hâta de partir. Il fit tant de diligence sans s'arrêter nulle part, qu'en peu de jours, il débarqua à Douvres, le 9 des calendes (23 de octobre 1100), après une heureuse traversée[1]. Son retour causa une joie inexprimable dans toutes les classes de citoyens. On s'en réjouissait comme d'une *résurrection*[2], comme de l'espoir de voir enfin le terme de tant de calamités du dernier règne ; espoir qui s'augmentait à la vue des sages dispositions que prenait ou que promettait le nouveau roi ; enfin, parce qu'on espérait que le saint archevêque aurait sanctionné des mesures réparatrices, aptes à faire refleurir la religion, et qu'il aurait pourvu à tout ce que les besoins et les calamités des temps réclamaient depuis l'époque de Lanfranc.

[1] Anselme était parti de la cour du roi Guillaume, le 15 octobre 1097, et environ un mois après, il s'embarquait à Douvres; son absence avait donc été de trois ans, comme il l'avoue lui-même en plusieurs lettres, surtout dans celle au pape Pascal II, liv. III, lettre 40.

[2] Quasi novæ resurrectionis spes. — Eadm. *Hist. nov.* lib. III.



CHAPITRE XV.

Henri *Beau-Clerc*, roi d'Angleterre. — Il rappelle Anselme. — Il donne une *Grande charte* aux Anglais. — Il se captive les Anglo-Saxons. — Jalousie et révolte des seigneurs normands. — Anselme se rallie à lui et l'appuie. — Henri exige qu'il lui prête serment d'*hommage* et reçoive l'investiture. — Premier démêlé. — Henri épouse Edithe, nièce du roi Edgard. — Anselme et un concile de Rochester résolvent les difficultés suscitées contre cette alliance. — Robert, frère de Henri, passe en Angleterre, avec une armée, pour lui ôter la couronne. — Anselme attaché à Henri. — Réconciliation des deux frères. — Bataille de Tinchebray. — Nouveaux démêlés de Henri avec Anselme. — Messagers envoyés à Rome.

A la première nouvelle de la mort du roi Guillaume, tous ceux qui assistaient à la chasse quittèrent en toute hâte la forêt, pour courir à leurs affaires. Son frère Henri, surnommé *Beau-Clerc*, se rendit à Winchester pour mettre la main sur le trésor royal[1], dont il demanda impérieusement les clefs au gardien. Celui-ci hésitait : bien plus, Guillaume-de-Breteuil s'opposait vivement à ce qu'il envisageait comme une usurpation, et il sommait Henri d'être fidèle au serment d'hommage[2] qu'il avait juré à son frère Robert. Il s'éleva alors entre eux une querelle si violente que Henri mit la main à son épée : devant cet acte d'énergie, toute opposition cessa, et Henri s'empara du trésor et des ornements royaux. Il est incontestable, qu'aux termes du traité de paix conclu entre Guillaume-le-Roux et son frère Robert, au départ de celui-ci pour la croisade, et juré par les barons tant normands qu'anglo-

[1] *Henricus concitato cursu ad arcem Guentoniæ, ubi regalis thesaurus continebatur, festinavit.* — Ord. Vital. loc. cit. lib. V, apud script. rerum Norm. pag. 782.

[2] *Legaliter inquit reminisci debemus fidei quam Rodberto Duci ei Germano tuo promisimus.* — Order. Vit. loc. cit.

saxons, il avait été solennellement stipulé que celui des deux frères qui survivrait aurait acquis de fait la royauté et le souverain pouvoir en Angleterre et en Normandie, et que ces deux Etats auraient été consolidés sur le chef du survivant. Mais Robert se trouvait alors loin de l'Europe, il était en route pour y revenir : n'étant pas sur les lieux en cette circonstance critique, il ne pouvait faire valoir ses droits[1]. D'ailleurs, Henri se rappelait trop bien la promesse que lui avait faite son père Guillaume-le-Conquérant sur son lit de mort, quand il lui avait dit *qu'il aurait fini par avoir le tout et réunir en lui-même la portion de chacun de ses deux frères :* ce pronostic était trop présent à sa mémoire, et la circonstance trop propice pour qu'il ne se hâtât pas de réaliser à son profit la promesse de son père, et de recueillir le fruit de sa longue patience. Il n'est pas étonnant si les partisans de Robert, sans chef et sans direction, n'aient pu tenir tête au parti d'Henri, surtout depuis que celui-ci s'était emparé du trésor et des insignes de la royauté.

Henri vint à Londres, où les principaux seigneurs normands se réunirent, et trois jours après la mort de son frère, il fut élu roi par les barons et couronné solennellement[2], selon le cérémonial ancien usité pour les rois anglo-saxons. En l'absence d'Anselme archevêque de Canterbury, et à cause de la vacance du siége archiépiscopal d'York, la cérémonie du couronnement fut accomplie par Maurice, évêque de Londres[3]. Cet avènement satisfaisait l'opinion publique. Les prélats favorisaient Henri, soit parce qu'ils espéraient de lui justice et liberté, soit parce que lui-même les aimait et avait une inclination pour le clergé, soit parce qu'il était lui-même

[1] Robert était même déjà arrivé en Sicile; mais étant à la cour des princes normands qui dominaient en ces contrées, il devint épris de Sybille, sœur de Guillaume de Conversana, fille de Géoffroi, et petite-fille de Robert Guiscard : le temps qu'il perdit dans cette intrigue lui fut funeste : car ce retard favorisait l'avènement de son frère Henri au trône d'Angleterre.

[2] *Optimates qui prope fuerunt ejus fratrem Heanricum in regem elegerunt.* — Chron. saxon. edit. Gibson, pag. 208.

[3] Order. Vit. loc. cit. pag. 782. — Willelm. Malmesb. loc. cit. pag. 88 — Chron. Saxon pag. 208.

distingué par son amour de la littérature, et par ses sympathies pour les hommes lettrés de son temps : et c'est de là qu'on prétend expliquer ce surnom qui lui fut donné de *Henri-Beau-Clerc*[1]. Il paraît aussi que les Saxons le préféraient à son rival, parce qu'il était né en 1068 et avait été élevé en Angleterre : c'est aussi en Angleterre qu'il avait été armé *chevalier* des mains de Lanfranc. Du reste, la fidélité de la race conquérante était suspecte à Henri : aussi résolut-il de se former une force indépendante, et pour cela de s'appuyer de préférence sur le patriotisme des Saxons, de la race jusqu'alors déshéritée et opprimée : il tendit donc la main à ces pauvres vaincus, qu'il avait coutume d'appeler *ses amis et ses fidèles*, et qu'il flattait au jour du péril pour les écraser le lendemain.

Le jour même de son couronnement, Henri fit annoncer à la nation les avantages qui devaient résulter du nouveau règne. Après avoir convoqué une grande assemblée des Seigneurs saxons, il leur tint par interprète un long discours, pour les rallier à sa cause : il taxa d'*odieuse* la mémoire de son prédécesseur ; il leur promit un règne doux, pacifique et juste ; il donna sa parole de roi, qu'il aurait maintenu scrupuleusement les anciennes libertés, qu'il aurait accordé beaucoup de priviléges nouveaux, et il s'offrit de sceller ces promesses par serment[2]. Cet écrit rédigé par le roi, soit sa *grande charte*, fut en effet dressé ; on y appliqua un sceau neuf, fabriqué pour cette circonstance[3]. On en fit faire autant de copies qu'il y avait de comtés dans le royaume. L'autographe fut déposé dans la cathédrale de Winchester. Chaque exemplaire fut conservé dans l'église du chef-lieu de la province. Mais ils n'y restèrent pas longtemps : tous furent enlevés furtivement quand le roi se rétracta, et qu'il *faussa*

[1] Chron. Johan. Broumton, apud hist. Angl. script. t. I, col. 997, edit. Selden.

[2] Super his, (si provideritis) scripta subarata roborare et juramentis confirmare. Si enim fortitudine anglorum roborer inanes Normannorum minas nequaquam censeo formidandas. Matth. Paris, t. I, pag. 62.

[3] Et expedienter fabricato sigillo consignatæ sunt. Thom. Rudhborn, *hist. maj. Winton* anglia sacra, t. I, pag. 274.

impudemment sa parole[1]. Il n'en échappa que trois exemplaires, un à Canterbury, l'autre à Yorck et le troisième à Saint-Alban.

Bien que l'événement ait démontré que la charte que le roi Henri jura alors, n'était qu'une lettre illusoire, et forgée pour capter les Anglo-Saxons, elle n'en fut pas moins la base de la *grande charte* sanctionnée cent ans plus tard. Henri, disons-nous, rendait par cet acte à l'Eglise ses anciennes immunités; il promettait de ne point vendre les bénéfices, de ne point les donner à ferme, de ne pas les retenir au profit de son échiquier, de ne pas lever des tailles sur leurs tenanciers. Il accorda à tous ses barons et vassaux immédiats (et il exigeait qu'ils en fissent de même à l'égard de leurs sous-vassaux) le droit de disposer par testament de leurs biens personnels, de donner leurs filles ou parentes en mariage selon leur bon plaisir et sans aucun empêchement, ni droit de finances, pourvu toutefois que leur mari ne fût pas ennemi du roi. Il voulut que les héritières ne fussent point forcées par le roi à se marier sans le consentement de leurs tuteurs; que les veuves conservassent leur douaire, et ne fussent point contraintes de se marier contre leur gré; que la tutelle des mineurs, ainsi que l'administration de leurs domaines, fussent confiées à leur mère ou à leur plus proche parent. Il promit solennellement à la nation de remettre en vigueur les *lois d'Edouard-le-Confesseur*, amendées et publiées par son père, etc., etc. Tels furent les principaux articles de cette charte[2] célèbre. Elle est d'autant plus digne de remarque, qu'elle jette une grande lumière sur les usages illégaux et vexatoires introduits par la conquête, et sur la nature de l'oppression dont elle sanctionnait le redressement. Tous ces abus, toutes ces vexations étaient d'ailleurs de date récente; car ils ne remontaient pas au delà des dernières années du Conquérant. On voit que ces abus révoltants étaient le fruit des perfides

[1] *Promissa impudenter violavit*. Matth. Paris, loc. cit. — Aug. Thierri, op. cit. liv. VII, pag. 246.

[2] Voir le texte dans Wilkins, *leg. angl. sax.* pag. 233.

conseillers qui entouraient le second Guillaume; on y voit la main et le caractère du trop fameux Ralph Flambard. Chose étrange et trop oubliée par une certaine classe d'hommes de nos jours! ce sont les actes des rois catholiques, de ces rois qui étaient persuadés que leur pouvoir chancelait, sitôt qu'il ne reposait pas sur le catholicisme, sur l'Église; ce sont ces actes, disons-nous, qui servent de base au régime de liberté, à l'ombre duquel l'Angleterre fleurit depuis tant de siècles; d'où il faut conclure que ce régime, dans tout ce qu'il a de rationnel et de juste, est inspiré au souffle du catholicisme, qu'il est fondé sur ses principes, et que ce n'est que dans le catholicisme et par le catholicisme que peuvent s'harmoniser la liberté et l'autorité. L'Angleterre en est une preuve vivante depuis huit siècles : ce qu'elle est aujourd'hui, elle le doit au catholicisme qui l'a vivifiée jadis. Le protestantisme devait finir par anéantir ces belles institutions ; le despotisme de Henri VIII, d'Elisabeth, de Cromwel, le parlement *Croupion*, n'étaient rien moins qu'imbus de principes de liberté : ce n'est donc que par une heureuse antilogie que l'Angleterre conserve encore ses vieilles institutions catholiques; aujourd'hui, bien qu'officiellement protestante, elle est néanmoins catholique par ses institutions et par l'esprit qui les a inspirées à ses anciens rois catholiques. C'est des hautes régions du pouvoir que le catholicisme descend dans les rangs inférieurs de la société, et la prophétie de M. de Maistre a déjà un commencement d'exécution[1].

Pour prouver la sincérité de ses promesses et sa ferme volonté de les remplir en ôtant tout obstacle, le roi Henri donna une éclatante satisfaction à l'opinion publique : elle fut vivement agréée par tout le peuple anglais. On savait que toutes les vexations du règne précédent avaient été inventées et suggérées par Ralph Flambard, cet homme aussi haï qu'il était haïssable. Henri le fit jeter dans la Tour de Londres, et lui fit rendre un compte rigoureux de ses exactions. La foule

[1] De Maistre. Le comte de Montalembert : *De l'avenir politique et religieux de l'Angleterre.* — *Passim.*

applaudit à cet acte de haute justice. Mais Flambard trouva moyen de corrompre ses gardiens ; il s'enfuit en Normandie[1], et se retira auprès du duc Robert. Il souffla dans l'ame de ce prince léger la discorde, la haine et la guerre contre son frère Henri. Cet homme, méchant et cupide, continua en Normandie le rôle d'iniquité qui lui avait acquis en Angleterre une si triste renommée. Il avait perdu son évêché de Durham; il voulut usurper celui de Lisieux, mais il échoua. Nous le reverrons figurer dans la suite des événements que nous avons encore à décrire ; mais son caractère et sa conduite avaient changé[2].

Cependant Anselme, cédant aux instances de son clergé et du roi, était revenu en Angleterre. Si ce peuple fatigué, épuisé par les vexations de tout genre du dernier roi, applaudit à l'avénement du nouveau monarque, avec combien plus de joie ne dut-il pas accueillir Anselme, et saluer le jour de son retour comme le jour de la réparation, de la justice et d'un meilleur avenir? Lui-même, il était fondé à espérer l'accomplissement du vœu le plus cher à son cœur, la réforme de l'Eglise. Il connaissait les bonnes dispositions du nouveau roi : il savait qu'il avait signé plusieurs chartes par lesquelles il confirmait tous les droits et priviléges dont l'Eglise en général, et en particulier celle de Canterbury, avaient joui du temps de Lanfranc[3]. Mais à cette espérance Anselme ajoutait la volonté ferme de faire observer religieusement par l'Eglise d'Angleterre, les règles prescrites par les souverains

[1] Flambard vivait somptueusement dans sa prison, soit du traitement que l'échiquier lui allouait, soit des présents de ses amis : son esprit, son enjouement, sa générosité, lui attirèrent la bienveillance de ses gardiens, et dissipèrent en eux toute défiance, tandis qu'il trompait leur vigilance. Au commencement de février, il reçut une corde cachée dans une cruche de vin : les chevaliers qui le gardaient furent, comme à l'ordinaire, invités à dîner : il leur fit faire bonne chère jusque fort avant dans la nuit, et les gorgea de vin. Sitôt qu'ils se furent couchés, Flambard, à l'aide de cette corde, descendit par la fenêtre : il fut reçu par ses amis qui l'avaient apportée, et conduit par eux au port voisin; il s'enfuit en Normandie. Au moment où il se rendit auprès de Robert, celui-ci avait déjà épousé *Sybille*.

[2] Order. vit. op. cit. page 786. Lingard. *Hist. d'Angleterre*, t. II, Henri I, pag. 178.

[3] Rymer fœdera t. I, page 9. Angl. Sacro, t. I, page 109.

pontifes et par un si grand nombre de conciles. Et certes, il avait raison ; car c'était l'unique moyen de remédier à l'arbitraire et à la simonie qui avaient, sous les deux derniers règnes, présidé à la collation des bénéfices[1]. Du reste, il rapportait de Rome des instructions précises, dont il ne pouvait ni ne voulait se départir : obtenir la restitution des biens d'Eglise, de même que le recouvrement *du denier de Saint-Pierre*, réconcilier le roi Henri avec son frère Robert, auquel le pape s'intéressait depuis ses exploits en Terre-Sainte, telles étaient les instructions générales que le pape Urbain II avait données à Anselme d'une manière qui ne lui permettait ni d'hésiter, ni de transiger.

A peine Anselme fut-il arrivé en Angleterre, qu'il se rendit auprès du roi à Salisbury. Henri le reçut avec joie et cordialité : il lui rendit tous les honneurs dus à son caractère et à sa dignité. Il s'excusa auprès de lui de ce que, pressé de ceindre la couronne, et ne pouvant sans danger pour l'Etat attendre son retour, il avait fait accomplir cette cérémonie par son premier suffragant, bien qu'il reconnût qu'il n'appartenait qu'à lui seul, comme archevêque de Canterbury, de le couronner. Ces excuses étaient tout à la fois une reconnaissance du droit primatial de l'archevêque, et une demande de sanatoire ou de ratification de ce qui s'était fait sans lui. Après quoi, le roi invita Anselme à lui prêter hommage selon l'usage des anciens rois, et à faire acte de réception de l'archevêché de sa main et autorité royales. L'archevêque répondit qu'il ne pouvait ni ne devait acquiescer à une semblable demande, exposant les décrets des conciles qui le lui défendaient, et il ajouta : « Sire, si vous voulez observer et faire observer ces règles canoniques, je vous promets paix et soumission entière; sinon, je vois

[2] C'est ce qu'atteste le secrétaire même de Guillaume-le-Conquérant. Ingulphe de Croyland, cité par Lingard, — Antiquité de l'Egl. Sax. pag. 76. — où il parle du Conquérant en ces termes : *Omnes dignitates tum Episcoporum, tum abbatum per annullum et baculum regis Curia pro sua complacentia conferebat.* — Si les choses étaient ainsi sous le Conquérant, nous avons vu à quel point elles furent portées par la rapacité de Flambard et de Guillaume-le-Roux.

qu'il serait inutile et même coupable tant pour moi que pour vous, de rester en Angleterre, car je serais forcé de priver de la communion ceux qui auraient reçu de vous, et de cette manière illicite, des évêchés ou des abbayes : je ne suis pas revenu en Angleterre pour y rester si le roi refuse d'obéir au pape. Veuillez donc me faire connaître vos intentions, pour que je sache le parti que je devrai prendre. » Cette réponse était ferme et précise; elle ne souffrait ni fausse interprétation ni tergiversation ; elle mettait le roi en demeure de répondre ou un *si* ou un *non*. Mais elle jeta Henri dans le plus grand embarras : d'un côté, il croyait que renoncer à cet hommage et à l'investiture, c'était perdre la moitié des droits de sa couronne; de l'autre, il sondait le danger de bannir de nouveau l'archevêque de Canterbury, au moment où celui-ci revenait de l'exil, et où lui-même venait de monter sur un trône mal affermi. A cela s'ajoutait la crainte que son frère Robert, revenu récemment de *Terre-Sainte* (septembre 1100), ne profitât de cette nouvelle dissension, ne prît fait et cause pour Anselme, et, au moyen de son appui, ne revendiquât cette couronne d'Angleterre que lui, Henri, il voyait encore chancelante sur sa tête ; car il n'y avait que peu de jours qu'il l'avait prise ; et il se voyait entouré de dangers de toute sorte. Il crut prudent de biaiser, plutôt que d'affronter la tempête qui peut-être l'eût englouti. Il prit donc un atermoiement, afin d'envoyer à Rome et d'y demander au pape le maintien ou le rétablissement de l'ancienne coutume du royaume. Toute discussion fut suspendue jusqu'à Pâques. En attendant, le roi ordonna que l'on rendît à l'Eglise de Canterbury toutes terres, tous domaines et droits qui avaient été saisis par le roi défunt ; il voulut que tout fût restitué à Anselme et que les choses fussent remises sur l'ancien pied.

Anselme, tout en acceptant cet acte de justice et de réparation, ne se méprenait pas sur la portée de l'ajournement : et s'il avait consenti, c'était plus par déférence pour le nouveau roi, que par pressentiment d'un heureux résultat; d'ailleurs, il ne voulait fournir ni au roi, ni à ses ministres et conseillers, aucun prétexte d'hostilité, aucun soupçon de résistance, ou d'adhésion au parti qui voulait faire passer la couronne de la tête de

Henri sur celle du duc de Normandie, Robert. Tels furent les motifs qui le firent acquiescer à cette proposition d'ajournement [1]. Anselme prit congé du roi et de sa cour, et revint à son église de Canterbury qu'il avait quittée depuis trois ans, mais à laquelle il était constamment resté attaché par la fibre la plus puissante de son ame. Il est superflu de dire avec quelle joie il fut accueilli : ce fut une fête universelle; mais fête de famille, au retour d'un père tendrement aimé.

Néanmoins, ne se croyant point encore assez sûr en conscience du consentement qu'il venait de donner, Anselme recourut au Pape. Il envoya à Rome ses deux moines Baudoin et Alexandre porteurs d'une lettre et de plusieurs questions qu'il soumettait à la décision du Saint-Père [2]. Il interroge d'abord s'il peut prêter hommage au roi comme il en avait été requis. Il demande, en même temps, quelque extension de pouvoir au sujet de certaines dispenses qu'il était urgent d'accorder dans l'état de confusion où se trouvait l'Eglise d'Angleterre : il dit à ce sujet : *In quo (regno) fere omnia sic corrupta et perversa sunt, ut vix ibi aliquid juxta statuta ecclesiæ fieri possint.* Le Pape répondit à chaque question. A la première, il dit qu'un tel hommage est illicite; à la seconde, il répond par cet honorable témoignage : « Nos de religione et sapientia tua diù longeque spectata nihil penitus ambigentes tuæ deliberationi remittimus, ut juxta datum tibi divinitus intellectum, cum ecclesiæ cujus propositus es, tanta necessitas expedit, Sacrorum canonum et decretorum difficultates opportuna et rationabili valeas providentia temperare. » Cette lettre prouve aussi bien la haute confiance que le pape Pascal avait placée dans Anselme, que l'obéissance de celui-ci à tout ce que Rome ordonnerait pour le bien de l'Eglise, persuadé que tout ce qu'elle ordonnerait porterait l'empreinte de la sagesse divine qui l'inspire. Nous sommes donc loin de partager l'opinion de M. de Rémusat qui dit que saint Anselme *était attaché plutôt par obéissance que par conviction propre aux doctrines dont il*

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. III, pag. 75. [2] Lib. III, epist. 45.

était prêt à devenir le martyr[1]. Nous croyons, nous, qu'un tel jugement est un outrage lancé au caractère de saint Anselme : non, certes, un homme d'une intelligence si haute, d'une conscience si pure et si ardente pour la vérité et la justice, ne pouvait être ballotté entre des opinions personnelles et ses devoirs : il ne faisait que ce que sa conscience lui commandait; et jamais sa conscience ne fut en lutte avec son jugement.

La seconde lettre qu'il écrivit en cette circonstance au Pape avait pour objet de se plaindre que la cour de Rome qui avait répondu au message du roi, n'avait pas encore répondu au sien : il dit qu'il redoute que ce silence ne soit mal interprété, et qu'on n'en infère contre lui qu'il n'avait parlé et agi jusques-là que selon son jugement personnel : il avertit le Saint-Père qu'il envoie à Rome ses messagers pour qu'ils en rapportent la décision du Saint-Siége[2].

Anselme se trouva bientôt mêlé dans une affaire de la plus haute gravité pour la nouvelle dynastie normande. La raison politique avait induit le roi Henri à amender sa conduite morale qui jusque-là n'avait été guère moins répréhensible que celle de son frère. Il affecta le zèle et la sévérité d'un réformateur : il renvoya de sa cour les complices de ses faiblesses, et les hommes vicieux qui avaient scandalisé le peuple par leurs débauches[3]. Il avait pressé le retour de l'archevêque Anselme, et sa lettre était remplie d'expressions de respect et d'affection. Anselme savait que la tyrannie du roi défunt n'avait été fomentée que par un débordement de mœurs inouï, qui éloigna toujours ce prince du lien conjugal, lequel eût été un frein moral à la fureur de ses passions. C'est

[1] De Rémusat, op. cit. chap. XV, pag. 286.

[2] Lib. III, epist. 47. — Il est à croire que la lettre classée comme la 47e a été écrite avant la 45e, et qu'ainsi il y a eu interversion d'ordre, car 1° dans la 47e, il se plaint de n'avoir reçu aucune réponse ; il n'aurait pu faire cette plainte s'il eût déjà reçu la lettre 45 ; 2° il dit dans la 47e qu'il envoie ses messagers *Baudoin et Alexandre*, les mêmes qui rapportèrent la lettre 45e. Quoi qu'il en soit de cette interversion, elle ne change rien ici au sens ni à la portée de ces deux lettres.

[3] Willelm. Malmesb. loc. cit. p. 88. — Eadm. loc. cit. pag. 25 et 106. — Order. Vit. op. cit. pag. 682.

pour ces raisons que Anselme pressa ce nouveau roi de se choisir une épouse. Henri obtempéra aux sages conseils de l'archevêque.

Le choix que fit Henri fut d'une haute et sage politique. Pour fortifier l'inclination qu'il avait alors pour la race vaincue, c'est dans cette même race qu'il voulut choisir son épouse. Il y avait en Ecosse une fille orpheline du roi Malcolm et de sainte Marguerite sœur du roi Edgar[1], et ainsi fille d'Edouard, roi d'Angleterre, et petite-fille d'Edmond *côte-de-fer*. Cette jeune princesse d'une rare beauté, avait sucé avec le lait la haute piété de sa sainte mère ; et dans son enfance elle avait été confiée à Christine, autre sœur d'Edgar, abbesse du couvent de Rumsey au comté de Hants[2]. Cette abbesse, en vue de sauver sa nièce de la brutalité des soldats normands, qui, en ces temps de guerres sanglantes et sauvages, envahissaient souvent les monastères, lui avait fait prendre le voile religieux, et l'avait placée parmi les religieuses de son couvent. Cette jeune princesse s'appelait Edithe. Aussitôt après la conquête, elle avait été demandée en mariage par plusieurs des grands seigneurs normands. Ce fut cette princesse que les habiles conseillers du roi, Robert, comte de Meulan, son frère Henri, comte de Warwick, Hugues, comte de Chester, le fidèle ami d'Anselme, proposèrent comme épouse au choix du roi Henri, afin de gagner par cette alliance toute la race anglo-saxonne, contre Robert et ses partisans.

Ce choix, en effet, plut si fort à la race vaincue, que la plupart des principaux Saxons se rendirent auprès d'Edithe et de sa mère pour les supplier de consentir à cette union, *laquelle devait tirer du néant l'ancienne race, comme elle était un signe d'alliance et un gage de réconciliation*. Ils représentaient à ces princesses que leur refus entraînerait des maux incalculables dont elles seules seraient responsables[3]. Enfin

[1] L'Eglise a élevé cette princesse aux honneurs des autels ; elle en fait la fête le 11 juin.

[2] Willelm. Malmersb. op. cit. liv. V, page 184. — Annal. Wawerley an 1101 apud rer. Angl. script. t. II, page 138, edit. Gale.

[3] *O mulierum generosissima et gratissima! Quod si non feceris causa eris*

elle consentit, quoique avec un peu de répugnance[1]. Cependant il s'éleva, surtout parmi les normands un grand parti hostile à ce mariage, à la tête duquel se trouvaient les amis cachés de Robert. Leur malveillance suscita des obstacles imprévus. Ils prétendaient qu'Edithe avait été élevée depuis son enfance dans un monastère, qu'elle y avait été vouée à Dieu par ses parents, lors même qu'elle n'aurait pas fait les vœux de vie religieuse, d'autant plus qu'on l'avait vue avec le voile. Cette opposition fit suspendre la célébration du mariage[2], à la grande joie des opposants qui se flattaient d'avoir déjoué ce projet. On voulut que la question fût décidée selon les règles des sacrés canons. La cause fut portée au tribunal de l'archevêque de Canterbury. Déjà Edithe avait consulté Anselme sur ce point, et elle s'en était remise entièrement à sa décision.

Mais avant toute chose l'archevêque, afin de connaître l'état réel de la question, voulut procéder à un interrogatoire confidentiel de la jeune princesse : et il lui déclara que si elle était réellement l'épouse de Jésus-Christ, jamais et pour rien au monde, il n'aurait consenti à la ravir à Dieu pour la faire l'épouse du roi d'un grand royame. La jeune princesse nia résolument qu'elle eût jamais été consacrée à Dieu ; elle avoua bien qu'elle avait porté le voile ; mais elle l'expliqua par les circonstances où elle s'était trouvée alors. Elle dit qu'elle avait été confiée à sa tante Christine ; que cette vénérable abbesse, tout occupée à sauver la vertu et la pudeur de sa nièce de la brutalité des troupes normandes, avait pour cela jeté sur sa tête un morceau d'étoffe en guise de voile religieux, afin qu'elle eût au moins l'apparence d'une religieuse, mais non pour la vouer réellement à Dieu. La jeune fille ajoutait même que ce bout d'étoffe, elle ne l'avait porté qu'avec une répugnance prononcée, et qu'elle n'avait cédé qu'aux vexations,

perennis inimicitiæ gentium diversarum, et sanguinis humani effusionis irrestaurabilis. Matth. Paris, page 58.

[1] *Ipsa vero invita nupsit, et tandem tædio affectu adquievit.* — Matth. Paris, loc. cit.

[2] August. Thierri, op. cit. liv. VII, pag. 248. seq. Lingard, *Hist. d'Angl.* t. II, Henri I, pag. 177 seq.

aux menaces, aux injures et même aux coups de sa tante ; mais que sitôt qu'elle n'était plus sous ses yeux, elle rejetait cette espèce de voile, et même qu'elle le foulait aux pieds avec dépit. Elle invoquait le témoignage de plusieurs religieuses de ce couvent qui vivaient encore ; elle ajoutait en outre que son père, sitôt qu'il fut informé de cette violence et de cette supercherie de sa belle-sœur, l'abbesse Christine, était entré en grande colère, et qu'il avait arraché ce voile de la tête de sa fille, l'avait jeté au loin, en disant que, plutôt que de permettre que sa fille se fît religieuse, il l'aurait donnée pour épouse au comte Alain-le-Roux qui l'avait demandée avec instance. « Voilà, dit-elle en terminant, voilà, très-révérend père, le fait dont on m'accuse ; maintenant que votre prudente sagesse juge et décide comme elle le voudra. »

Ce témoignage de l'innocence exprimé avec tant d'ingénuité et de fermeté, aurait pu suffire pour prononcer un jugement consciencieux : mais Anselme ne le crut pas encore suffisant. Il convoqua une grande assemblée d'évêques, d'abbés et de nobles dans l'église de Saint-André de Rochester, au lieu appelé Lambeth. Dès que l'assemblée fut réunie, on procéda à l'audition des témoins, pour et contre : on reçut la déposition assermentée des deux archidiacres, Guillaume de Canterbury et Humbauld de Salisbury, qu'Anselme avait envoyés au couvent de Rumsey où Edithe avait été élevée, pour qu'ils fissent sur les lieux une enquête régulière sur le fait dont il était question. Ces deux témoins certifièrent de tout point la vérité du témoignage d'Edithe elle-même. On entendit encore l'abbesse Christine qui raconta de la même manière le fait, en y ajoutant quelques détails dans lesquels figurait le Conquérant lui-même.

La discussion était épuisée, et chacun des membres de l'assemblée avait eu tous les moyens de se former une opinion consciencieuse ; néanmoins Anselme, avant de prononcer le jugement, adressa quelques mots à l'assemblée pour exhorter chacun de ses membres à ne pas écouter « la voix de la chair et du sang, ni les intérêts mondains, ni la faveur, ni la crainte ; mais bien la voix de Dieu qui leur parlait par leur

conscience ; car cette cause, ajoutait-il, légère en apparence, n'en est pas moins la cause de Dieu, et conséquemment digne de la plus impartiale équité. » Après cela, il se retira, afin de laisser à l'assemblée plus de liberté pour délibérer. Quand il reparut dans l'assemblée, il l'invita à se prononcer. Ce qui détermina l'opinion générale, outre les raisons de fait exposées par la jeune Edithe, par les témoins et par ses parents, ce fut le jugement prononcé par Lanfranc sur un cas parfaitement identique. On lui avait exposé le cas de plusieurs jeunes filles qui, afin de se soustraire à la brutalité des Normands à l'époque de la conquête, s'étaient réfugiées dans des couvents, et avaient sauvé leur honneur et leur vertu sous les auspices du voile religieux. On lui avait donc demandé si l'on devait les regarder comme consacrées à Dieu. Lanfranc avait répondu négativement. C'est pourquoi plusieurs évêques de l'assemblée de Rochester s'écrièrent : « Nous avons été présents à ce jugement de Lanfranc, nous l'avons entendu prononcer : la cause jugée par Lanfranc était plus grave que ne l'est le cas présent, puisque dans celui-ci il y a de plus le fait de la violence et de la coaction. » Alors Anselme se leva et parla en ces termes : « Mes frères, vous savez ce que je vous ai recommandé dès le commencement, et ce que vous avez promis vous-mêmes. Maintenant que vous avez prononcé selon la rigueur de la justice, j'adhère à votre jugement, d'autant plus que je le vois appuyé sur l'autorité de mon vénérable père et maître Lanfranc. » On fit venir la jeune Edithe au milieu de l'assemblée, et elle reçut cette sentence d'un air noble et modeste qui voilait à peine son émotion profonde.

Peu de jours après le jugement prononcé par l'assemblée de Rochester, la jeune Edithe pouvait, sans empêchement ultérieur, devenir l'épouse du roi Henri. Mais tout scrupule ne s'était pas encore effacé de l'esprit d'Anselme. Un auteur presque contemporain[1] raconte que, en portant au roi la

[1] Les Bollandistes puisent ce complément de la narration d'Eadmer dans un manuscrit de Heriman, troisième abbé de Saint-Martin de Tournai, qui dit avoir entendu, dans sa jeunesse, ce récit de la bouche même de saint Anselme.

nouvelle du jugement prononcé par le concile de Rochester, Anselme chercha encore de le dissuader d'épouser Edithe : le roi insista ; mais Anselme ne put se tenir de lui prédire que l'avenir réservait une triste destinée à la postérité qui naîtrait de cette union. Nous verrons que ces pressentiments se réalisèrent. Cependant le roi ayant déclaré péremptoirement qu'il n'aurait épousé personne qu'Edithe, il n'y eut plus lieu à replique ; et Anselme dut aviser à la cérémonie de la bénédiction de ce mariage.

Pour cette circonstance solennelle, Anselme, en vue de dissiper tout soupçon et de désarmer la malveillance, réunit une grande assemblée d'évêques et de barons ; dès qu'elle fut réunie, il monta sur une estrade, il exposa tous les débats, les enquêtes qui avaient précédé la décision des évêques à Rochester, et il somma quiconque aurait encore quelque opposition à faire, de se présenter sans crainte : personne ne se présenta ; au contraire, un cri unanime de satisfaction se leva dans l'assemblée. Alors, l'archevêque Anselme bénit les époux et consacra leur union selon le cérémonial prescrit. La cérémonie eut lieu le jour de la Saint-Martin, 11 novembre 1101. Ce fut alors qu'on changea le nom d'Edithe en celui de Maude ou Mathilde, qui résonnait mieux aux oreilles des Normands, auxquels il rappelait le nom chéri de la femme du Conquérant. Ainsi Anselme, qui s'était entouré de tant de solennité et de preuves dans l'assemblée de Rochester pour prononcer sur l'empêchement que l'on avait supposé de la part d'Edithe, voulut encore solenniser avec la plus grande pompe possible, la célébration du mariage. Il lui fallait que, outre l'autorité religieuse de l'Eglise, le concours des grands du royaume et du peuple vînt donner la consécration politique à une alliance qui rapprochait deux races jusque-là ennemies, qui étouffait tant de haine et tant de vengeance, et qui devenait ainsi une arrhe de concorde et de paix pour l'avenir de l'Angleterre.

En cette même année 1101, on vit arriver en Angleterre Guy, archevêque de Vienne, auprès duquel nous avons vu que saint Anselme avait passé quelques jours, lors de son voyage à Rome. Il venait en qualité de légat du Saint-Siége

dans toute l'Angleterre. Sa mission secrète était de faire une enquête exacte de l'état des choses : mais le titre officiel qui recouvrait cette mission, déplut aux Anglais, car il était opposé à deux priviléges que les papes avaient accordés à cette nation : le premier, qui conférait à Lanfranc et à ses successeurs dans le siége de Canterbury, le titre de Légat du Pape pour tout le royaume ; le second, accordé par Urbain II, sur l'instance de Guillaume de Warlewast au roi Guillaume, par lequel le Pape déclarait qu'il n'aurait jamais envoyé de Légats extraordinaires en Angleterre sans le consentement du roi[1]. Il y avait à ce sujet, dans tout le royaume, une conviction universelle et profonde, comme d'une institution nationale que personne ne pouvait couvrir la charge de Légat, sinon l'archevêque-primat de Canterbury. Aussi Guy fut-il assez mal reçu : personne, ni le roi, ni les grands, ni le peuple, ne voulut le reconnaître comme Légat, et il ne put en remplir aucune fonction. Ces répugnances et cet échec l'obligèrent de retourner à Rome.

Comme on était arrivé aux fêtes de Pâques, qui avaient été fixées comme terme pour la décision du différend entre le roi et Anselme au sujet de l'investiture et de l'hommage, et que les messagers qu'on avait de part et d'autre envoyés à Rome n'étaient pas encore revenus porteurs d'une réponse définitive, de commun accord on prit un nouvel ajournement jusqu'au retour de ces messagers.

Cependant, la propension que le roi Henri manifestait en faveur des Anglo-Saxons, et tout ce qu'il faisait pour améliorer le sort de ces pauvres déshérités, et pour réparer leurs anciens maux, irritait l'orgueil et la cupidité des seigneurs normands ; leur richesse, leur pouvoir, leur influence reposaient sur la continuation de l'asservissement des vaincus. Aussi, le changement de politique du nouveau roi blessait-il autant leur orgueil que leurs intérêts : de là leur hostilité contre le nouveau règne. Ils espéraient qu'en restituant la couronne à Robert à qui elle revenait de droit selon les anciens

[1] César Cantu, *Hist. univ.* t. IX, p. 288.

traités, ils verraient leur position plus assurée. L'occasion était propice et urgente, car le duc Robert était revenu de Terre-Sainte ; ils se jetèrent dans son parti.

En effet, Robert était arrivé dans son duché, trois mois environ après la mort de son frère Guillaume (octobre 1100) : il avait été reçu avec joie par les Normands. Mais, quoiqu'il eût formé la résolution de recouvrer de vive force la couronne d'Angleterre qui lui revenait aux termes du traité entre lui et Guillaume, il remit néanmoins à une autre époque le soin de faire valoir ses droits. L'année 1101 se passa en Normandie en fêtes de tout genre : Robert était bien plus préoccupé du plaisir que du pouvoir ; il montrait partout aux Normands sa jeune et belle épouse Sybille qu'il avait amenée de Sicile ; et sa fortune, qui s'élevait alors à une somme considérable, fut dépensée en festins, en spectacles, en folles réjouissances. Mais l'arrivée de Flambard en Normandie et ses conseils réveillèrent son ambition et tournèrent ses pensées à la guerre. Ses vassaux lui marquaient une vive ardeur de combattre sous un prince qui s'était couvert de lauriers en Terre-Sainte. De toute part en Normandie, on hâtait les préparatifs de la guerre.

Une tempête formidable menaçait donc la fortune naissante de Henri : il en était saisi de frayeur. Il savait les plates injures que depuis quelque temps, nobles et peuples se permettaient contre lui et contre sa femme[1], il connaissait le mécontentement toujours croissant des Normands, leurs intrigues avec Robert, les promesses qu'ils lui faisaient[2] de l'aider en hommes et en argent, l'assurant de leur fidélité. Il n'en fallait pas tant pour effrayer Henri, mais il ne dormait pas sur le volcan. Le comte Robert de Meulan, le plus âgé de ses conseillers, celui qu'il aimait davantage, lui conseillait de tout

[1] *Omnes palam contumeliis Dominum inurere Godrikum eum et comparem Goditham appellantes... Audiebat hæc ille et formidabiles cachinnos, iram differens ejiciebat.* — Villel Malm, *degestis reg. Aug.* lib. V, apud Script. rer. angl. p. 136. edit. savite. — Henric Knigt. de event. Angl. lib. II, apud hist. Angl. script. t. II, cot 2376, edit. Selden.

[2] *Regnum illi promittentes.* — Florent. — Wigorn. Chron. p. 650.

faire pour conserver sa couronne à tout prix, de tout promettre, et même de distribuer des portions de ses domaines aux barons suspects, sauf à rétracter promesses et dons, sitôt que l'heure du danger serait passée.

Robert réunit ses troupes au *Tréport,* et passa le détroit. A mesure qu'il avançait en Angleterre, son armée se grossissait rapidement des barons et des chevaliers qui accouraient sous sa bannière. Mais les évêques, les simples hommes d'armes, et les Anglo-Saxons, demeurèrent fidèles au parti du roi[1]. Ceux-ci, entre autres, brûlaient de se venger contre les Normands de leurs anciennes injures. Henri tint sa cour à la Pentecôte : il accueillit et exauça toutes les pétitions qui lui étaient présentées, il renouvela la *Grande-Charte,* il jura dans les mains d'Anselme, comme représentant de la nation et son Primat, de remplir fidèlement tous ses engagements[2]. Ces serments rassurèrent entièrement l'archevêque : il s'attacha sincèrement à la cause de Henri, déployant le plus grand zèle et une activité extraordinaire pour ses intérêts : il pressa la réunion des troupes royales. Cette armée était nombreuse et aguerrie, et Anselme avait, comme tous les autres seigneurs et vassaux, fourni son contingent ; et il voulut accompagner le roi dans cette expédition[3].

Mais au milieu de tous ces préparatifs, Henri ne pouvait étouffer la frayeur qui l'oppressait : il craignait de perdre tout à la fois le royaume et la vie ; aussi déclarait-il souvent qu'il ne voulait se fier à personne qu'à Anselme[4]. A mesure que la crise approchait, on voyait augmenter son intimité avec Anselme ; il était sans cesse auprès de lui, il lui renouvelait la promesse solennelle et sous serment, qu'il aurait abandonné à

[1] *Episcopi, milites, Gregorii et Angli.* — Florent. Wigorn. loc. cit.

[2] *Sed ubi ad sponsionem Regis ventum est, tota regni nobilitas cum populi numerositate Anselmum inter se et regem medium fecerunt, quatenus ei, vice sui, manu in manum porrecta promitteret justis et sanctis legibus se totum regnum, quoad viveret, in cunctis administraturum.* — Eadm. *hist. nov.* lib. III, p. 77.

[3] *Circa Regem in expeditione excubabat Pater Anselmus.* — Eadm, loc, cit.

[4] *Sane ipse non modo de regni amissione sed et de vita suspectus, nulli credere in nullo, excœpto Anselmo, fidere volebat.* — Eadm. loc. cit.

Anselme entièrement et sans aucune entrave le soin de l'Eglise et de la religion dans tout le royaume, et que lui-même il obéirait constamment et fidèlement aux décrets et aux ordres du souverain Pontife[1]. Anselme était joyeux de toutes ces belles déclarations : ne pouvant sonder cet abîme de dissimulation, il ne faillit point à cette confiance qu'il croyait sincère ; il se voua tout entier à Henri : il se multipliait malgré son grand âge. Il harangua les troupes sur le devoir de la fidélité, il rappela sous le drapeau de Henri un grand nombre d'hommes qui avaient déserté, et qui déjà s'étaient rangés sous celui de Robert : il affermit la loyauté chancelante de plusieurs seigneurs ; et il menaça les envahisseurs du glaive de l'excommunication.

Henri avait réuni son armée à Pevensey ; mais il fallait quelques jours aux deux armées pour se trouver en présence. Alors les moins fougueux parmi les Normands des deux partis, profitèrent de cet intervalle de temps, ils s'entremirent, et réussirent à apaiser sans effusion de sang cette querelle entre frères, entre compatriotes[2]. Après plusieurs pour-parlers, Henri demanda à son frère Robert une conférence : elle fut accordée. Les deux frères se rencontrèrent dans l'espace vide entre les deux armées : ils s'entretinrent pendant quelques minutes, puis ils s'embrassèrent en amis à la vue des deux armées. La menace d'excommunication avait fait une impression vive sur l'esprit de Robert. Ainsi on évita une sanglante collision dans cette lutte fratricide ; et l'on convint immédiatement des termes de la réconciliation. Robert renonçait à la couronne d'Angleterre : Henri lui promettait en retour une pension de trois mille marcs, et lui cédait tout ce qu'il

[1] *Ipse igitur Anselmo jura totius Christianitatis in Anglia exercenti se relicturum, atque decretis et jussionibus Apostolicæ Sedis se perpetuo obediturum summopere promittebat.* — Eadm. loc. cit. — Nous aimons à citer les promesses et les serments du roi Henri, pour faire comprendre d'une part, combien il appréciait le service immense qu'Anselme lui rendait alors, service qui lui conserva la couronne, et de l'autre, combien fut énorme son parjure, quand, peu de temps après, il rétracta tout, promesses et serments.

[2] *Verum sapientiores utriusque partis habito inter se salubriter consilio.* — Florent, Wigorn. Loc. cit.

possédait encore en Normandie. Les deux pays furent déclarés par ce traité séparés, et chacun d'eux assuré à la descendance des deux frères[1]. Ils se séparèrent.

Il n'était pas toutefois dans le caractère d'Henri d'oublier et de pardonner. A peine délivré de la crise que son frère lui avait suscitée, en dépit des termes du traité qui lui défendaient de poursuivre les partisans de Robert, il ne laissa pas de chercher des prétextes, pour se venger contre eux de l'appui qu'ils lui avaient fourni. Ils furent entourés d'espions, même dans leurs relations privées ; et pour la moindre transgression, ou réelle ou prétendue, il les fit citer devant sa Cour, qui les déclara criminels et proscrits. De semblables sentences frappèrent un grand nombre de seigneurs Normands, entre autres Robert de Belesme, comte de Srewsbury qui leva l'étendard de la révolte.

Robert, au contraire, avait observé scrupuleusement les conditions de la paix, mais la conduite de son frère lui prouvait qu'il y avait en lui un levain de rancune et de haine : il dissimula encore son ressentiment ; il l'aida même contre Robert de Belesme, dont il confisqua les domaines en Normandie. Mais voyant que Henri continuait systématiquement de persécuter à outrance ceux qui avaient autrefois tenu son parti, il eût cru forfaire à son honneur, s'il les eût abandonnés à la merci de la haine et de la vengeance de Henri : il prit le parti de venir inopinément en Angleterre pour plaider leur cause : il ne pensait pas qu'il se confiait lui-même à la générosité simulée d'un frère irascible et ambitieux. On eut l'air de le recevoir avec le sourire de la tendresse ; mais il se trouva bientôt lui-même en état de captivité : il s'en aperçut, mais trop tard ; car au lieu d'intercéder pour ses amis, il se vit réduit à traiter de sa propre liberté : elle lui fut rendue à condition qu'il renoncerait à la pension de trois mille marcs qui lui avait été assignée par Henri ; et pour sauver les apparences, on donna à cette rétrocession forcée la couleur

[1] Order. Vit. *Hist. Eccl.* lib. XI, apud script. rer. Norman. pag. 806. — August. Thierri, op. cit. liv. VII, pag. 252. — Lingard, op. et loc. cit. p. 184.

d'un présent spontané que Robert faisait à sa belle-sœur, la reine Mathilde[1].

Après un pareil traitement, Robert ne pouvait plus douter de la haine qui couvait dans le cœur de son frère : il prévoyait que tôt ou tard cette haine aurait éclaté. Il prit donc ses mesures en conséquence. Il rechercha l'amitié et il accepta les services de ce même Robert de Belesme, qui possédait encore trente-quatre châteaux en Normandie. Henri reçut cette nouvelle avec joie, car elle lui donnait un prétexte de dénoncer la rupture de l'alliance. Il reçut, peut-être même il acheta, l'invitation que lui firent les ennemis de Robert de s'emparer de la Normandie et de la réunir de nouveau à son royaume d'Angleterre[2]. Mais il pallia ses desseins ambitieux d'un vernis de générosité : il déclarait que s'il envahissait la Normandie, c'était pour la délivrer d'un prince faible et immodéré, qui consumait son temps et ses trésors à la poursuite des voluptés, et qui se laissait voler par ses maîtresses, ses favoris et par les compagnons de ses plaisirs. A la vérité, le caractère et la conduite de Robert justifiaient ce prétexte; car c'était le prince le plus chevaleresque et le moins politique de sa famille.

Telles furent les raisons apparentes qui portèrent Henri à déclarer la guerre à son frère. La première campagne fut sans résultat. Mais dans la seconde, le sort de la Normandie fut décidé sous les murs de Tinchebray. L'action fut opiniâtre et sanglante : le duc Robert, le comte de Morton, l'Etheling

[1] *Reginæ indulsit.* — Ord. Vit. loc. cit. pag. 802, Willelm. Malmesb. op. cit. pag. 88. — Florent. op. cit. pag. 365. Nous croyons que M. de Rémusat est tombé dans une confusion de date, quand, après avoir rapporté la réconciliation des deux freres, et après en avoir raconté les suites immédiates, il dit qu'en cette même circonstance « Robert, par un de ces mouvements de générosité capricieuse, fit présent à la reine Mathilde de l'argent qui devait lui être payé : » et il s'appuie sur le témoignage de Guill. de Jumi, pag. 12, et de Ord. Vit. op. cit. pag 805. — Nous rapportons cette cession à une date posterieure : ce fut lorsque Robert crut de son devoir et de son honneur de venir à Londres, pour intercéder en faveur de ses anciens partisans. D'ailleurs, comme nous l'avons rapporté, cette cession fut toute autre que spontanée. A cet égard, nous nous en tenons au récit d'Eadmer confirmé par d'autres écrivains presque contemporains.

[2] Chron. Sax. 212. Ord. Vit. loc. cit.

Edgar[1] et plus de quatre cents chevaliers tombèrent dans les mains du vainqueur. Le roi Henri rendit la liberté à plusieurs de ces prisonniers, aux uns gratuitement parce qu'ils pouvaient lui être utiles, aux autres moyennant de fortes rançons. On voulut différer de quelques semaines de prononcer sur le sort de Robert; car pendant ce temps sa présence et sa liberté apparente étaient nécessaires pour obtenir sous son nom, de ses officiers, la reddition des places qu'il leur avait confiées. Dès que tout fut remis au pouvoir du vainqueur, Robert fut conduit en Angleterre, et enfermé au château de Cardiffe, dans le pays de Galles, d'où il ne sortit plus jusqu'à sa mort. Mathieu Paris[2] dit que Henri eut l'atroce barbarie de lui faire crever les yeux. Ainsi Henri, qui faisait ostentation de suivre en tout point la politique de son père le Conquérant, ne laissait pas d'imiter la froide cruauté de son frère, et, comme lui, il ne reculait devant aucune barbarie pour assouvir sa haine oú sa vengeance. Mais lui aussi, il comblait la mesure; et comme *Dio non paga il sabbato*, l'heure de l'expiation sonnera à son tour.

L'histoire de cette guerre fratricide nous a fait devancer les évènements qui se rapportent à saint Anselme; mais comme il s'y trouva en quelque sorte mêlé, et qu'ils expliquent le caractère de Henri, nous avons cru convenable à notre sujet de les rapporter. Revenons maintenant à l'archevêque de Canterbury.

Tandis que Henri en était à la première phase de sa lutte contre son frère Robert, on vit arriver de Rome les messagers porteurs de la bulle du pape Pascal II, adressée au roi d'Angleterre. Le pape commence en disant, que, quelque satisfaisantes que parussent les expressions du message du

[1] Parmi ceux auxquels il rendit la liberté, il y eut l'Etheling Edgar. — Chron. Sax. 214. — C'est la dernière fois qu'on entend parler de ce prince. Cet infortuné avait vu que du côté de Henri il n'avait plus rien à espérer ni pour lui-même ni pour son pays : il passa en Normandie et s'attacha au parti de Robert, et se voua à lui comme un frère : *Quasi voluntarium fratrem diligebat*. — Ord. vit. Op. cit. pag. 718. — Après la déroute de Tinchebray, il vécut d'une modique pension que Henri lui passait, dans un coin de l'Angleterre, obscur, oublié et presque misérable.

[2] T. I, pag. 63.

roi, il aurait préféré son obéissance : que les témoignages apportés par son messager n'avaient que l'écorce, mais que au fond elles étaient affligeantes, vu qu'il ne demandait rien moins que le droit *d'investiture,* droit qui n'appartient qu'à Dieu, et qui ne peut appartenir aux rois. Il passe ensuite à la doctrine catholique sur ce point et il détermine quel doit être le rôle des princes chrétiens dans leurs rapports avec l'Eglise ; que cette doctrine, à la vérité, avait attiré à ses prédécesseurs la persécution des tyrans ; mais qu'il espérait, avec l'aide de Dieu, ne jamais faillir à la mission et au caractère de vicaire de saint Pierre ; puis il termine par ces mots paternels et fermes : « Nous prions Dieu tout-puissant de donner de la » force à nos exhortations, et de parler à vos oreilles et à » votre cœur ; il tient dans sa main le cœur des rois : nous » le supplions que, dès que vous aurez conformé votre » conduite à ses commandements, il raffermisse votre puis- » sance et fasse prospérer votre royaume. » Cette lettre tranchait la question et ne permettait plus désormais la moindre tergiversation : cette missive du Pape était arrivée peu de jours après la première réconciliation de Henri avec son frère Robert.

Mais cette réponse du Saint-Siége contrariait la politique de Henri. Il avait alors auprès de lui son frère Robert, avec lequel il venait de signer un traité de réconciliation. Robert conservait de la rancune contre Anselme pour tout ce qu'il avait fait contre lui en appuyant ouvertement contre lui la cause de Henri. Il trouvait une occasion favorable de montrer son animosité, en conseillant à Henri de tenir ferme contre les prétentions de l'archevêque, lui disant qu'il y allait de l'honneur de sa couronne de vaincre la résistance de ce sujet audacieux[1]. Anselme était venu à la cour du roi : celui-ci lui posa nettement la question, ou qu'il eût à lui prêter l'hommage et à consacrer ceux à qui il avait donné l'investiture de quelque évêché ou abbaye, ou bien qu'il eût à sortir

[1] *Rex enim consilio fratris sui et amicorum ejus, qui acerbo contra Anselmum odio erant inflammati.* — Eadm. *Hist. nov.* lib III, pag. 79.

de son royaume. Cette sommation si brusque ne déconcerta point le saint homme ; la réponse qu'il fit au roi démontre qu'il ne manquait ni de caractère ni de fermeté, comme le suppose M. De Rémusat. « Sire, dit-il, je vous ai déjà dit que » j'avais adhéré aux Décrets du Concile de Rome, auquel j'ai » assisté : je vous déclare donc que je ne suis nullement » disposé à encourir l'excommunication lancée contre ceux » qui donnent, reçoivent ou favorisent les investitures. Ces » décrets sont si péremptoires, que les messagers que vous » avez envoyés n'ont pu obtenir qu'ils fussent amendés en la » moindre chose. » — « Que m'importe, reprit le roi, je pro- » teste de ne vouloir perdre aucun des droits de mes prédé- » cesseurs, et de ne vouloir permettre de rester en mon » royaume à quiconque *n'est pas mon homme.* » — « J'entends, » dit Anselme ; je suis habitué à toute espèce de tracasserie : » toutefois, je ne sortirai pas de ce royaume, mais je vais me » retirer en paix dans mon Eglise, où j'attendrai avec rési- » gnation, mais aussi avec fermeté, la violence nouvelle que » l'on voudra me faire. » Cette fermeté était embarrassante, et l'on savait qu'Anselme n'était pas homme à fléchir. Mais les évêques et les barons, reprenant leurs habitudes de faiblesse et de flatterie en face du pouvoir, s'efforçaient de toute manière de l'amener à la volonté du roi, et à l'induire à renoncer à l'obédience du Pape. Anselme accueillit cette bassesse avec le silence du dédain, et il quitta la Cour. Il revint à son Eglise, ne s'occupant que du soin de l'administration pastorale, et gémissant du nouvel orage qui menaçait l'Eglise d'Angleterre.

Peu de jours s'étaient écoulés ; le roi envoya une lettre à Anselme pour l'inviter à venir auprès de lui, disant qu'il voulait terminer à l'amiable ce différend, sur lequel il avait adopté d'autres idées[1]. Anselme se réjouit de cette invitation, pensant que Dieu avait touché le cœur du roi. Il se rendit à Winchester où tous les évêques et barons étaient assemblés. On tomba

[1] *Rogatus venire ad regem gesti negotii sententiam alio consilio moderari volentem.* — Eadm. loc. cit.

d'accord de surseoir de toute décision, et d'envoyer de part et d'autre de nouveaux messagers à Rome pour demander au Pape de modifier les Décrets contre les investitures, à peine de voir Anselme banni du royaume et privé de toute subvention annuelle. L'archevêque envoya ses deux moines et confidents, Baudouin du Bec et Alexandre de Canterbury. Leur mission était, non pas de demander au pape qu'il dérogeât aux Décrets, mais simplement de lui exposer la situation. Les messagers choisis par le roi étaient Gérard, archevêque d'Yorck, Herbert, évêque de Norvick, et Robert, évêque de Chester : les deux premiers avaient des intérêts particuliers à traiter à Rome, le premier pour demander le *Pallium*, et l'autre pour terminer le différend qui s'était élevé entre lui et le monastère de Saint-Edmond. Les trois évêques partirent ensemble ; mais arrivé en Bourgogne, Herbert voulut prendre les devants : mal lui en prit ; car, comme il approchait de Lyon, il fut assailli par un certain Guidon, seigneur de quelque château des alentours, habitué à détrousser les passants. Ce seigneur ayant appris qu'il se rendait à Rome pour plaider contre Anselme, archevêque de Canterbury, dont la réputation de sainteté était vénérée dans ces contrées, ce seigneur, disons-nous, obligea Herbert de jurer sur les reliques qu'il ne ferait, ni ne tenterait rien qui fût défavorable au saint archevêque. Moyennant ce serment, il consentit de laisser à Herbert quarante marcs d'argent qu'il portait pour son voyage ; mais il se fit promettre qu'il lui aurait envoyé pareille somme, sitôt qu'il aurait été de retour en Angleterre. Pour garantie de cette promesse, Herbert assurait les biens de l'église de Saint-Edmond. A ces conditions, Guidon lui laissa continuer son voyage : mais Herbert eut la prudence de rejoindre ses compagnons et de voyager avec eux.

Après un long et périlleux voyage, les messagers arrivent à Rome ; ils exposent au Pape l'objet de leur mission ; ils le conjurent, au nom de ses propres intérêts et au nom de la paix, de tempérer la rigueur des décrets de ses prédécesseurs contre les investitures ; ils ajoutent que c'était l'unique moyen de calmer la colère du roi. *Plutôt la mort*, répondit le

Saint-Père *que de plier devant des menaces pour déroger aux Décrets de mes prédécesseurs!* Paroles sublimes d'énergie divine et traditionnelle dans l'histoire de la Papauté! Puis, sans ajouter mot, il donne aux messagers du roi une lettre pour leur maître, et à ceux d'Anselme une pour leur archevêque. La lettre adressée à Henri est admirable de dignité, de fermeté et de sagesse. Après avoir remercié le Roi des rois d'avoir élevé Henri sur le trône d'Angleterre, il félicite ce prince de ce qu'il a abandonné l'impiété de son frère vengée d'une manière si terrible par la justice de Dieu : il le félicite des heureux commencements de son règne, et il exprime la confiance qu'il continuera de marcher dans la bonne voie; il l'exhorte à ne pas prêter l'oreille aux mauvais conseillers, qui le poussent à donner des investitures et qui attirent par là sur sa tête l'indignation de Dieu ; il l'avertit de regarder leurs conseils comme un poison mortel dont il doit bien se garder pour ne pas offenser celui par qui les rois règnent et administrent la justice; puis il continue en ces termes : « Que si vous offensez Dieu, sachez bien que ni les conseils de vos barons, ni la force de vos soldats, ni vos armes, ni vos richesses, ne pourront préserver votre royaume d'une ruine fatale. Au contraire, nous serons nous-même votre ami et votre appui, si vous vous abstenez des investitures, si vous conservez à l'Eglise la liberté dont Dieu lui a donné le privilége; car, nous vous le répétons, sire, nous interdisons formellement les investitures selon le jugement de l'Esprit-Saint, aux rois, aux princes et à tout laïque quelconque : car il ne convient pas que les enfants privent leur propre mère de sa liberté, ni que l'Eglise reçoive pour époux ceux qu'elle n'a pas choisis elle-même[1]. »

La lettre à Anselme était exprimée en termes bien différents. Après l'avoir félicité de sa fermeté dans la persécution pour la cause de Dieu, et lui avoir rappelé la fin terrible de

[5] Eadm. rapporte dans son entier cette lettre remarquable. — Hist. nov. lib. III, pag. 80. — Les derniers mots sont d'une fermeté admirable : *Ecclesiarum siquidem investituras nos Sancti Spiritus judicio Regibus et Principibus imo et laïcis interdicimus non; enim licet ut a filio mater in servitutem redigatur, ut sponsum quem non optavit accipiat.*

ce tyran qui l'avait persécuté avec tant d'acharnement, il lui dit : « Grâces soient rendues à Dieu de ce que la dignité épiscopale s'est conservée intacte en toi, et que, placé parmi des barbares, tu n'as fléchi ni devant les menaces des tyrans, ni devant la faveur des grands, ni devant l'encens de la flatterie, ni devant les largesses de la corruption ; mais que rien ne t'a éloigné de la profession et de la défense de la vérité. Nous te prions donc de continuer d'agir comme tu as agi jusqu'ici, de parler comme tu as parlé... la parole de Dieu n'est pas enchaînée... Dans le concile que nous avons réuni naguère à Latran, nous avons renouvelé et confirmé tous les anciens décrets contre les investitures... Il est établi que la puissance des princes séculiers doit rester étrangère aux élections ecclésiastiques... Continue donc à enseigner ces choses selon ta dignité de Primat que nous te confirmons dans toute sa plénitude. Bien plus, nous voulons que pendant tout le temps que le Seigneur te conservera pour le bien de sa religion dans ce royaume, tu ne sois soumis à aucun Légat, mais que tu relèves immédiatement du Saint-Siége apostolique [1]. » On voit par cette lettre la haute estime et la confiance absolue que l'on avait à Rome pour saint Anselme ;il ne pouvait désirer une plus solennelle justification de sa conduite, ni un encouragement plus puissant à persévérer dans le système pratique qu'il avait adopté, et qui allait bientôt l'exposer à une nouvelle tempête.

Au retour des Messagers de Rome, le roi convoqua à Londres une grande assemblée d'évêques, d'abbés et des grands du royaume. Il s'agissait de prendre un parti décisif. D'abord il fit sommer Anselme ou de respecter les anciens usages de ses prédécesseurs, ou de sortir du royaume : on ne lui laissait pas d'autre chance, ou l'apostasie, ou l'exil. Anselme, calme et résigné à tout, demanda qu'on donnât à l'assemblée lecture des lettres reçues du Pape : *Qu'il montre les siennes*, reprit vivement le roi. *Je ne veux pas pour le moment exhiber celles que j'ai reçues*. Puis se ravisant il dit : *Il est inutile de parler ici de lettres, qu'il dise nettement ce qu'il entend faire*. Cette sortie

[1] Eadm. loc. cit.

fut de la part du roi une imprudence qui n'échappa pas à l'assemblée, car plusieurs de ceux qui la composaient firent à voix basse la remarque que si les lettres adressées au roi lui étaient favorables, il n'aurait pas hésité de les montrer à la Cour. La remarque était juste; elle mettait à nu la mauvaise foi d'Henri. Alors, on invita les messagers du roi à exposer verbalement les résultats de leur mission[1]; ils affirmèrent que le Pape leur avait dit de vive voix que, pendant que le roi se serait conduit en bon prince, il lui aurait permis les investitures sans encourir l'excommunication, pourvu qu'il ne les donnât qu'à des sujets dignes et capables. Ils ajoutaient que le motif pour lequel le Pape n'avait pas consigné cette concession dans sa lettre, c'était afin d'en soustraire la connaissance aux autres monarques, de crainte qu'ils n'eussent cherché de s'en prévaloir pour eux-mêmes. C'était là une ruse calomnieuse, un subterfuge indigne d'honnêtes gens, un crime dans la bouche de Prélats : en parlant ainsi, ils étayaient leur trahison sur le mensonge. Et comme les messagers d'Anselme s'inscrivaient en faux contre de telles allégations, et qu'ils soutenaient hautement que le Pape n'avait rien dit de vive voix qui pût contredire sa lettre écrite, les messagers du roi ripostèrent que tout cela s'était passé secrètement, à leur

[1] M. De Rémusat semble donner à cette tactique des messagers du roi, plus de poids qu'elle n'en a. On dirait qu'il ne serait pas éloigné d'admettre de fait cette duplicité de la part du Pape. « Est-il impossible, se demande l'illustre auteur, que dans la négociation orale, le Pape ait montré plus de complaisance, et autorisé des atermoiements, s'ils étaient accordés par les deux partis? » — chap. XV, pag. 302. — Mais, en premier lieu, on ne peut admettre que ces *atermoiements* eussent été pris d'accord avec les messagers d'Anselme, puisque ceux-ci, dans l'assemblée de Londres, exprimèrent hautement leur surprise de l'allégation des messagers du roi, et de ce qu'ils appelaient l'inconstance du Pape. Du reste, les messagers royaux eux-mêmes, en disant que tout cela avait été traité secrètement entre eux et le Saint-Père, démentent la supposition du prétendu accord. Enfin, l'indignation que le Pape ressentit lorsqu'il apprit les allégations calomnieuses des messagers de Henri, les châtiments dont il voulait les frapper, font ressortir l'audace inouïe d'une telle calomnie de la part de ces évêques. Nous ajoutons que le mot d'*atermoiement* employé ici par M. De Rémusat, exprime mal le fait : c'eût été de la part du Pape un démenti flagrant qu'il se serait donné à lui-même, et une dérogation aux décrets de l'Eglise.

insu, entre eux seuls et le Pape. A une telle impudence Baudouin ne put contenir son indignation, il jeta à la face de ces prélats les serments qu'ils avaient, en sa présence, prêtés au Saint-Père; et il protesta que l'on ne pouvait accuser le Pape d'une si énorme contradiction envers lui-même, et d'une pareille mauvaise foi.

Cette discussion vive avait grandement agité l'assemblée; la discorde était parmi ses membres : les uns soutenaient qu'il fallait laisser de côté la lettre du Pape scellée de son sceau, et s'en tenir au témoignage des messagers, hommes de tout point respectables, et plus dignes de foi que deux simples moines; les autres, en petit nombre, retenus par le respect pour les rescrits du Pape, auraient opiné pour qu'on les prît pour base d'une décision, mais ils n'avaient pas le courage de leur opinion, craignant d'encourir la disgrâce du roi : quelques-uns récusaient le témoignage des deux moines, prétendant qu'étant morts au siècle, ils ne pouvaient déposer sur une affaire séculière. *Mais*, s'écriait le moine Baudouin, *l'affaire dont il s'agit est éminemment une affaire de religion, et nullement une question séculière.* — « Nous te reconnaissons pour un homme prudent et courageux, lui répétait-on, mais ton témoignage ne peut prévaloir sur celui d'un archevêque et de deux évêques. — Mais alors quel cas faites-vous donc, ripostait Baudouin, des prescriptions et du témoignage des lettres du Pape? — Puisque nous récusons le témoignage des deux moines, lui disait-on, nous serions ridicules d'admettre celui d'un morceau de parchemin. » La discussion s'échauffant pouvait dégénérer en scandale, Anselme pensa de la terminer en donnant à l'assemblée connaissance de la lettre suivante que le Pape lui avait écrite de Benevent, le 2 des ides de décembre; cette lettre disait : « Tu connais ce que nos prédécesseurs ont statué sur cette peste de la simonie engendrée par les investitures. Le concile de Bari, sous Urbain II, et auquel nous avons assisté, de même que toi, a frappé cette lèpre d'excommunication : nous déclarons avoir le même esprit que nos prédécesseurs; nous pensons, nous croyons comme eux. » C'était la troisième lettre que le pape Pascal écrivait sur

ce sujet; elle était formelle et précise; néanmoins, on employa encore des artifices, on imagina des faux-fuyants pour l'éluder. Anselme consentit encore une fois à envoyer à Rome des messagers, pour demander des éclaircissements, non sur le droit, les decrets et les lettres du Pape étaient trop clairs pour permettre le moindre doute, mais seulement sur des faits allégués par les trois évêques.

Cependant Henri, comme pour se jouer, soit des décrets des conciles, soit des lettres du Pape, soit de la fermeté inébranlable d'Anselme, nomma deux évêques, et leur donna l'investiture par la crosse et l'anneau : c'était deux des chapelains de sa cour, tous deux appelés Roger, dont l'un était lardier de sa cuisine (larderarius)[1]. Il donna à l'un l'évêché de Salisbury, à l'autre celui de Héréford : ainsi Henri voulut ajouter une dérision sacrilége à une usurpation qui ne l'était pas moins. Mais Anselme, qui avait demandé à Rome de nouvelles instructions, crut prudent, pour ne pas compliquer la lutte, de s'abstenir quant à ces deux élections : il n'approuva ni ne désapprouva ; il attendait le nouveau rescrit du saint Père : c'est pourquoi, en attendant, il déclara surseoir à l'excommunication des deux nouveaux élus. Cette conduite fut interprétée par Henri dans un sens opposé au principe qui l'avait inspirée : il crut pouvoir en arguer qu'il avait enfin triomphé de l'opiniâtreté d'Anselme, et il devint tout radieux d'avoir sauvé sa prérogative. Il se trompait dans cette double illusion.

Anselme écrivit donc une nouvelle lettre au Pape : il lui rendit compte des délibérations de l'assemblée qui venait d'avoir lieu. Il lui dit que le roi n'avait voulu ni voir la réponse que le saint Père avait faite à lui, archevêque de

[1] *Larderarius, præfectus Larderario,* celui qui gardait les provisions de bouche, le dispensier. C'était un office du palais comme le *Pannetier*, l'*échanson*, etc. Ce Roger était un homme actif, entreprenant, fécond en expédients : il avait plu à Henri étant encore en Normandie, lequel se l'était attaché comme chapelain, *parce qu'il disait la messe très-lestement;* il en fit son chamelier, et lui donna toute sa confiance pour l'administration du royaume : On l'appela, nous ne savons pas pourquoi, Roger-le-Grand. L'autre Roger était le chambrier de Henri.

Canterbury, ni lui montrer celle qui lui avait été adressée personnellement. Il rapporte que les messagers du roi avaient dit en pleine assemblée que Sa Sainteté leur avait tenu un langage tout opposé à celui qui était exprimé dans les lettres; ils affirmaient conséquemment que le roi avait reçu oralement le droit des investitures : bien plus, qu'ils l'avaient pressé, lui Anselme, de se fier à eux et d'être persuadé de la vérité de ce qu'ils venaient de dire. De là, l'embarras extrême où il se trouvait : d'une part, il lui répugnait de croire ses messagers coupables d'une telle imposture; d'autre part, il devait s'en tenir aux prescriptions de la lettre apostolique et aux décrets des papes et des conciles : « C'est pourquoi, continue-t-il, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, plongé dans une anxiété douloureuse, je vous supplie d'avoir pitié de mes angoisses. Je ne redoute, ni l'exil, ni la pauvreté, ni les tourments, ni la mort; je suis prêt à tout, Dieu aidant, pour me maintenir dans l'obéissance au Saint-Siége apostolique, et pour défendre la liberté de ma sainte mère l'Eglise. Je ne demande que d'être éclairé, de savoir sans équivoque et avec certitude ce que votre autorité m'imposera de faire. J'ai appris que dans le concile de Rome sous Urbain II, on avait défendu, sous peine d'excommunication, aux laïques, rois ou princes, de donner les investitures, et aux ecclésiastiques de les recevoir; l'excommunication est aussi prononcée contre les prélats qui donneraient la consécration aux clercs avec investitures. Ainsi donc, il faut que Votre Sainteté, ou déroge à cette loi en faveur de l'Angleterre, ou qu'elle la fasse observer dans tous ses points. Faites-moi connaître la manière dont je dois me régler, soit pour l'observance des décrets, soit pour les exceptions ou dispenses que votre sagesse aura jugé d'accorder. » On voit par cette lettre combien la question de fait était compliquée. Ce message étant parti pour Rome, tout devait être suspendu jusqu'au retour de la réponse.

CHAPITRE XVI.

Anselme à Canterbury. — Concile de Londres. — Nouveaux démêlés avec le roi au sujet des investitures.

En attendant la réponse de Rome, Anselme se rendit derechef dans son diocèse. La nouvelle lutte qui venait d'éclater lui avait révélé que sa position était beaucoup plus isolée qu'elle n'avait été du temps de Guillaume-le-Roux. Alors, le mécontentement général, les sympathies de la race vaincue, bon nombre de seigneurs normands, qui avaient suivi la fortune du Conquérant, lui étaient attachés ; et cet attachement le consolait dans la lutte. Mais sous Henri, si la cause était la même, les circonstances avaient changé. Sous ce prince, dont les apparences étaient bonnes, qui paraissait modéré, occupé des soins de sa famille, et qui avait eu la prudence de se rattacher les débris de la race vaincue, à qui il avait semblé accorder une juste réparation, et qui, en retour, l'avait puissamment et sincèrement soutenu dans sa lutte contre Robert, sous un tel prince, disons-nous, les évêques devaient être beaucoup plus à leur aise, qu'ils ne l'avaient été sous Guillaume : et si sous celui-ci leur faiblesse avait trahi leur ministère, ils devaient soutenir avec beaucoup plus de zèle le roi qui semblait marcher dans les voies de la modération et de la justice. Dans un tel état de choses, Anselme ne se dissimulait, ni ce surcroît de difficultés, ni son isolement : mais s'il était désolé, il n'était pas pour cela, ni découragé, ni abattu. La sainteté de sa cause, l'autorité du Saint-Siége, la liberté de l'Eglise, donnaient à son caractère une énergie toujours fraîche, toujours persévérante.

Etant à Canterbury, tout occupé des soins de son Eglise, il

ne perdait pas de vue les personnages qui, au jour de la lutte, pouvaient lui venir en aide. Sa correspondance s'était augmentée : la pieuse reine Mathilde, Ida, comtesse de Boulogne, mère de l'immortel Godefroid-de-Bouillon, le vénérable Hugues, abbé de Cluny, Yves, évêque de Chartres, Hugues, archevêque de Lyon, etc., tels étaient les personnages dans l'amitié desquels il aimait à se retremper : son cœur sensible savourait les douceurs de ces saintes affections, et y puisait de douces consolations au milieu de ses angoisses.

Ce fut à cette époque, vers la fin de l'année 1101, qu'il mit la dernière main au discours qu'il avait prononcé au concile de Bari, sur l'instance du pape Urbain II, pour la grande question dogmatique qui s'agitait entre les Grecs et les Latins. Ce discours prit les proportions d'un traité sur la procession de l'Esprit-Saint, tel qu'on le voit dans le recueil de ses œuvres sous le titre *De processione Spiritus-Sancti adversus Græcos.*

Mais une œuvre non moins importante réclamait toute sa sollicitude comme évêque. Il avait à cœur de remplir sa tâche pour la réforme de l'Eglise, tâche dont il avait rapporté de Rome les bases et les régles. Il voyait que si le haut clergé faillissait à sa mission, en se rendant tout entier en masse esclave de la tyrannie et instrument d'oppression contre l'Eglise leur mère, le clergé inférieur était travaillé d'une double lèpre, qui non-seulement le rendait inepte au bien, mais encore le rendait cause de scandales permanents. C'est à la réforme de ce clergé que Anselme appliqua tout son zèle : et dans cette œuvre, il faut le dire, il eut la coopération de tous ses frères de l'épiscopat.

L'usage des conciles s'était presque perdu. Depuis les deux célèbres assemblées tenues par Lanfranc, en 1075, à Londres, et en 1076, à Westminster, il ne s'en était plus tenu aucune. Et cependant, jamais aucune autre époque de l'Eglise n'en avait vu de plus fréquents, de plus nombreux et de plus importants. Sur le Continent, l'Eglise était occupée de sa réforme : les papes dans leur infatigable activité étaient partout ; on les voyait en Allemagne, en France, en Italie, réunir et présider ces grandes et vénérables cours pléniè-

res de l'Eglise, où l'Eglise elle-même se jugeait, s'épurait, se fortifiait. A la vérité, la tenue des conciles en Angleterre éprouvait des difficultés particulières et locales. L'*établissement* de Guillaume-le-Conquérant qui défendait ces assemblées ecclésiastiques, à moins qu'il ne les eût lui-même autorisées préventivement, en rendait la convocation presqu'impossible sous des despotes orgueilleux et impies de la trempe de Guillaume-le-Roux. Mais ce roi étant remplacé par un prince, qui, s'il était jaloux de son autorité, savait aussi bien apprécier les formes légales, il y eut espoir d'obtenir de lui qu'il autoriserait la tenue d'un concile. Anselme demanda cette autorisation, et, contre son attente, il n'eut aucune peine de l'obtenir. Le primat fut autorisé à réunir, sous sa présidence, en concile national, les évêques et les abbés du royaume[1]. Bientôt il permit, sur la demande d'Anselme, aux grands du royaume, d'assister à l'assemblée, non pour prendre part aux discussions, encore moins à la sanction des décrets, mais pour se porter garant de leur observance.[2]

Le concile se réunit le jour de la fête de Saint-Michel, 29 septembre 1102, dans l'église de Saint-Pierre de Westminster. On distinguait parmi les membres, Gérard, qui venait d'être promu à l'archevêché d'Yorck, Maurice, évêque de Londres, Robert Blöet de Lincoln, tous deux prélats de cour, de réputation douteuse, aimant le faste et l'éclat, Samson de

[1] Baronius pense qu'il y eut deux conciles tenus à Londres cette année : l'un où l'on aurait décrété la déposition des abbés ; l'autre, où l'on aurait sanctionné les décrets de réforme. Mansi réfute, et avec raison, cette supposition. — Concil. nova et empliss. Collectio, t. XX, col. 1150. — Toutes ces choses furent accomplies dans la même assemblée : toutefois, on ne doit pas confondre cette assemblée, qui fut un concile proprement dit, avec la grande assemblée que l'on peut appeler *mixte*, tenue peu de jours auparavant, et dans laquelle eurent lieu les débats entre les messagers envoyés à Rome, et que nous venons de décrire. Dans cette dernière assemblée, ou *cour plénière*, les deux ordres, clergé et noblesse, siégeaient et délibéraient *ex æquo*.

[2] « Huic conventui affuerunt, Anselmo archiepiscopo petente a Rege, Primates regni, quatenus quidquid Concilii auctoritate decerneretur, utriusque Ordinis concordi cura et sollicitudine tutum servaretur. Sic enim necesse erat quum multis retro annis, synodali cultura cessante, vitiorum vepribus succrescentibus, Christianæ religionis fervor in Anglia nimis refriguerat. — Eadm. loc. cit. pag. 81.

Worcester, Robert de Chester, homme avide et cupide, qui s'était enrichi en dépouillant le monastère de Cowentri, Jean de Bath, Radulph ou Ralph de Chichester, Gondulphe de Rochester, tous deux amis intimes d'Anselme, partisans sincères de ses principes, ses confidents et ses soutiens, Hervé de Rangor, Guillaume, qui venait d'être élu malgré lui évêque de Winchester; enfin, les deux derniers élus, Roger, au siége de Salisbury, et l'autre Roger au siége de Héréford.

On commença par renouveler les décrets contre la simonie,[1] et pour ce défaut six abbés furent déposés, parmi lesquels Baudouin, abbé de Ramsey; trois autres furent dégradés pour d'autres causes : on défendit aux évêques de se mêler aux Plaids, soit assemblées séculières ; on privait de la célébration de la messe tout prêtre incontinent ; — on renouvela les anciens Décrets prescrivant le célibat aux ecclésiastiques depuis le sous-diaconat ; — on défendit aux clercs de prendre aucune part aux jugements criminels, — de fréquenter les hôtelleries, — de se vêtir d'habits de différentes couleurs, — aux abbés des monastères, de remplir des offices militaires, — de séjourner hors de leur couvent ; — on décréta deux canons, l'un sur les mariages clandestins, l'autre sur l'empêchement de consanguinité ; — on anathématisa l'usage barbare qui se voyait encore en Angleterre de vendre les hommes comme des bêtes ; — on défendit les chevelures longues ; enfin, on stigmatisa les vices infâmes contre nature qui depuis peu s'étaient introduits dans le royaume et y faisaient des ravages affreux. Les peines sanctionnées contre les clercs étaient la dégradation et l'excommunication perpétuelle ; pour les laïques, la privation de tout emploi et la tache d'infamie. Pour veiller à ce que ces Décrets fussent religieusement observés, il était ordonné que la lecture de ces mêmes Décrets se ferait chaque dimanche dans toutes les églises du royaume. Ces prescriptions étaient d'une haute sagesse : et Osbern, évêque d'Oxford, qui n'avait pu assister au Concile pour cause d'une grave infirmité, écrivit aussitôt à Anselme pour lui

[1] Tous ces décrets sont rapportés par Eadm. *Hist. nov.* lib. III, p. 82.

signifier son adhésion pleine et entière à tout ce qui avait été décidé dans ce Concile. L'archevêque en transmit les Décrets à Rome ; et il obtint du Pape un rescrit par lequel il les approuvait et ratifiait. Mais quelle que fut la sagesse de ces Décrets, Anselme et les hommes de bien eurent la douleur de voir qu'à peine peu de jours s'étaient écoulés, que déjà la plupart étaient enfreints. Anselme crut prudent d'abroger celui qui prescrivait la publication des Décrets chaque dimanche de l'année. Du reste, la sévérité dans les règles de discipline ne l'empêchait pas d'être très-indulgent dans les cas particuliers ; car souvent il redoutait qu'une répression ou un châtiment trop éclatant ne finît par augmenter le scandale public. Aussitôt que le Concile eut été terminé, Anselme était retourné à Canterbury.

Peu de jours après la clôture du Concile, Roger, ce bardier que nous avons vu élu par investiture à l'évêché de Héréford, était tombé gravement malade à Londres. S'apercevant de sa fin prochaine, mais désireux de mourir évêque consacré, il envoya un message à Anselme, par lequel il le suppliait d'ordonner aux deux évêques de Londres et de Rochester de venir le consacrer sur son lit de mort. A cette demande étrange, le saint archevêque sourit de pitié ; mais il n'en fit aucun cas, et il renvoya le messager comme il était venu, c'est-à-dire sans réponse. Peu après, ce Roger mourut, et le roi élut à sa place, suivant le même mode des investitures, un certain Reinelm, chancelier de la reine.

De nouveaux incidents vinrent rallumer les démêlés entre Anselme et le roi. Lorsque Anselme était encore en exil, un certain Guillaume avait été élu régulièrement au siége de Winchester ; mais il avait refusé de recevoir des mains du roi la crosse et l'anneau. Sitôt qu'Anselme eût été rappelé de l'exil, le clergé et le peuple de cette ville firent auprès d'Anselme les plus vives instances pour qu'il consacrât l'évêque élu. Anselme prit du temps pour réfléchir : mais à la fin, vaincu par les instances qui se multipliaient de toute part, il crut de ne pouvoir différer plus longtemps la consécration. Le roi en ayant été informé, s'y opposa formellement ; et il

exigeait impérieusement, outre l'investiture, qu'Anselme, s'il voulait le consacrer, consacrât en même temps Roger et Reinelm qu'il avait élus, celui-ci à Héréford, celui-là à Salisbury, et qui avaient reçu l'investiture ; il ajoutait que si Anselme s'y refusait, il requerrait l'archevêque d'York de procéder à cette consécration. Anselme lui écrivit pour le dissuader de cette démarche attentatoire aux droits de l'archevêque de Canterbury[1]. La question se portait de nouveau sur le terrain des principes, c'est-à-dire des investitures. Voyant que l'archevêque Anselme refusait péremptoirement, Reinelm, homme de bien et religieux, alla chez le roi pour lui rendre la crosse et l'anneau qu'il en avait reçus, persuadé, disait-il, qu'en participant à cet acte attentatoire de la liberté de l'Eglise, *il aurait attiré sur sa tête la malédiction au lieu de la bénédiction*. Cet acte de courage irrita le roi, qui le prit pour un outrage fait à son autorité; il chassa Reinelm de sa présence, le dépouilla de tous ses honneurs et le bannit de la Cour.

Anselme se trouvait à sa maison de campagne de Mortlake. Gérard, archevêque d'York, cédant à l'invitation du roi, s'apprêtait, assisté de quelques évêques, à consacrer Guillaume et Roger. Mais au moment où il procédait à l'examen des deux prélats, Guillaume rentrant en lui-même, et voyant qu'il allait se rendre coupable du crime de rébellion contre les canons de l'Eglise et encourir l'excommunication, n'hésita plus ; il préféra de se voir dépouillé de tout, plutôt que de se souiller par une apostasie. A cette vue, les évêques consacrants, étonnés et confus, se séparèrent sans continuer la cérémonie. Mais la foule du peuple qui remplissait l'église, ne put se tenir de rendre à chacun le témoignage qui lui était dû. Tandis que le peuple louait Guillaume de son amour de la justice, il huait les autres évêques, et les taxait de prévaricateurs. Mais ceux-ci, refoulant dans leur ame leur ressentiment de l'outrage qui leur était fait, coururent chez le roi pour lui exposer leurs plaintes de l'insulte qu'ils venaient de recevoir. Le roi fit appeler Guillaume, il lui reprocha amèrement son ingratitude,

[1] Append. Epistolarum. — Epist. 9.

il rejeta sur lui la cause du scandale, et s'efforça de vaincre sa résistance par toute sorte de promesses et de menaces. Mais Guillaume resta inébranlable. Alors le roi, enflammé de colère, le dépouilla de ses biens, de ses honneurs, et le bannit de son royaume.

De son côté, Anselme ne pouvait s'abstenir de prendre en main la défense de Guillaume : il plaide sa cause auprès du roi ; il implore justice ; il réclame hautement contre cette nouvelle iniquité ; il prie ; il conjure ; mais tout est inutile. Guillaume était frappé ; et les évêques consacrants furent vengés en immolant un innocent. Toutefois, Henri ne pouvait se tenir pour satisfait. Voulant en finir à tout prix, il roulait dans son esprit dissimulé et fécond en expédients mille desseins violents et astucieux.

Vers le milieu du carême suivant, Henri hasarda un coup décisif : il voulait brusquer le dénouement par les menaces et par la violence. Il se rendit à Canterbury sous prétexte qu'il y avait donné rendez-vous au Comte de Flandre avec lequel, disait-il, il avait de graves affaires à traiter. Mais on reconnut bientôt que ce n'était là qu'un vain prétexte, car on vit que le comte ne paraissait pas[1]. Le roi séjourna trois jours dans cette ville. Il fit dire par ses favoris à Anselme, qu'il était fatigué de son opposition, qu'il était temps d'en finir, qu'il le sommait de respecter et d'observer les usages et les droits des rois ses prédécesseurs, sous peine d'encourir sa disgrâce et sa colère. Cela voulait dire qu'il le menaçait, comme il en avait en effet pris le parti décidé, de le dépouiller de tous les droits de son Eglise et de le chasser du royaume. A cette violente intimation, Anselme répondit en ces termes : « Les messagers que j'ai envoyés à Rome sont revenus, ils ont apporté les lettres du pape; que l'on examine ces lettres, si elles renferment quelque clause qui me permette d'obéir au prince contre les décrets de l'Eglise. — C'est assez d'entraves et d'équivoques, lui fit répondre le roi, qu'ai-je à faire de ces lettres et du pape lui-

[1] Quod de Comitis agebatur adventu nihil fuisse cognitum sit. — Eadm. *Hist. nov.* lib. III, pag. 84.

même, en ce qui concerne les hommes qui dépendent de moi! Tout ce que mes prédécesseurs ont possédé en ce royaume, m'appartient : que si quelqu'un est assez audacieux pour me l'ôter, je le traiterai en félon et en ennemi : ceux qui m'aiment savent ce que cela veut dire. » Alors, Anselme protesta qu'il n'avait jamais eu la moindre pensée d'attenter à ses droits : « Mais aussi, ajouta-t-il, que le roi le sache bien, m'en dût-il coûter la tête, jamais je ne consentirai à me départir de ce qui a été décrété par le concile de Rome ; à moins que le Pape lui-même n'accorde dispense, et ne lève l'excommunication lancée contre les infracteurs de ces décrets. » Il y eut encore quelques pourparlers. La discussion s'envenimait de la part du roi, au point que les amis d'Anselme redoutèrent de se voir bientôt privés une seconde fois de leur pasteur et père. Ce pressentiment ne faillit pas. Tout le monde était ému et affligé de la tournure que cette affaire prenait, et l'on vit même plusieurs des barons de la cour, verser des larmes sur les conséquences de cette lutte, et sur le coup qui allait frapper Anselme. On appréhendait ce résultat comme un malheur public. Pour le conjurer, le peuple, le clergé, les grands se mirent à faire des prières publiques, afin d'obtenir du Seigneur qu'il apaisât cette nouvelle tempête. A la vue d'une démonstration aussi générale, le roi comprit qu'il était téméraire de heurter de front cette opinion si hautement manifestée : il changea de tactique ; laissant de côté l'intimidation, il prit un ton doucereux ; il invita Anselme, il le pria même et le pressa d'aller encore une fois à Rome, afin qu'il obtînt par son influence personnelle, ce que les autres messagers n'avaient pu obtenir ; il s'efforçait en même temps de lui faire entendre que lui, Henri, perdrait l'estime de ses sujets, s'il abdiquait volontairement les droits de sa couronne. Anselme ne consentit ni ne refusa ; il se borna à demander de surseoir à toute décision jusqu'à Pâques, pour entendre à ce sujet le conseil des évêques et des grands du royaume. Le roi consentit à ce délai ; et pour cette fois, le roi n'obtint pas d'autre résultat de son voyage à Canterbury, où il s'était flatté qu'il aurait forcé Anselme à plier.

Dès que Pâques fut arrivé, Anselme se rendit à la cour plénière du roi : il consulta l'assemblée ; la voix unanime fut qu'il lui convenait d'acquiescer à cette invitation du roi, et que, pour le bien de la paix, il ne devait pas reculer devant les fatigues du voyage. « Puisque vous voulez que je parte, dit alors Anselme, eh bien, soit ! Je suis vieux, infirme et brisé par l'âge, par les fatigues et par les soucis ; malgré cela, j'irai à Rome. Mais je vous déclare que dès que je serai devant le Pape, je ne ferai ni ne demanderai rien qui soit contre la liberté de l'Eglise et contre mon honneur. » L'assemblée lui répondit que le roi lui aurait donné pour compagnon un de ses envoyés, qui exposerait au Pape l'état des choses, et que, lui, Anselme, n'aurait rien autre à faire qu'à attester la vérité de ce que l'autre aurait exposé. A quoi il répliqua : « Je répète ce que je viens de dire ; et, Dieu aidant, je ne démentirai jamais cet envoyé quand il dira la vérité. »

Après la fête de Pâques, la cour étant dissoute, Anselme se mit à faire ses préparatifs de départ. Mais dans son esprit il se demandait avec inquiétude pourquoi le roi s'était refusé obstinément de prendre connaissance soit par lui-même, soit par intermédiaire, du contenu des lettres du Pape récemment arrivées de Rome : il ne savait trouver la raison de ce refus. Anselme avait cru prudent de ne pas ouvrir ces lettres, de crainte que le roi, en voyant le sceau brisé et les lettres ouvertes, n'eût prétexté quelque excuse pour refuser de croire à leur contenu. Quelques-uns pensaient que le roi en avait eu connaissance dessous main par l'infidélité des messagers, qui les avaient apportées. Quant à lui, il craignait que si ces lettres eussent renfermé un démenti donné par le Pape aux allégations mensongères des messagers du roi et renouvelé les décrets contre les investitures, il n'eût dû lui-même punir avant son départ ceux qui avaient reçu les investitures et ceux qui auraient consacré ces derniers, tels que Jean de Bath, et Robert de Lincoln. Toutes ces pensées l'inquiétaient vivement, aussi se hâta-t-il de partir d'Angleterre pour se soustraire à l'occasion d'avoir le moindre rapport avec ces personnes dans le cas qu'elles eussent encouru l'excommunication. Il passa

par Canterbury, où il ne s'arrêta que quatre jours. Il prit congé du clergé et du peuple, et il partit : une immense multitude l'accompagna jusque hors de la ville, lui donnant par ses pleurs le plus beau témoignage de son affection et de ses regrets. Il partit le 27 avril (5 des Calendes de mai) 1103. Il semblait qu'il laissait derrière lui la paix. On verra bientôt qu'il en fut autrement.

Après une heureuse traversée, il prit terre à Wouessant; puis, par la route de Boulogne, il s'achemina vers la Normandie. Toute la noblesse et le peuple des contrées qu'il traversait, se portaient sur sa route pour lui témoigner leur amour et leur vénération. Il arriva au Bec. Dire avec quels transports de joie et de respect il fut accueilli dans ce monastère qui lui était si cher, serait impossible. Ce n'est que là qu'il rompit le sceau des lettres du pape Pascal. Le Saint-Père y tenait un langage plein de dignité et de fermeté : mais il ne pouvait contenir son indignation au sujet des allégations calomnieuses des messagers du roi : « Nous nous réjouissons, disait-il, de ton respect et de ta soumission envers le Saint-Siége, et à la vue de l'énergie de ta foi, de la persistance de ton zèle, nous nous réjouissons de ce que, aidé par le Seigneur, tu n'as plié ni devant les menaces, ni devant les promesses fallacieuses. Mais ce qui nous afflige profondément, c'est de voir que les messagers du roi, après avoir été accueillis par nous avec tant de bonté, aient osé rapporter des choses dont nous n'avons pas même eu la moindre pensée. Nous savons qu'ils ont dit au roi que, pendant qu'il se serait conduit en bon prince, nous ne lui aurions pas ôté les investitures, ni excommunié ceux qui les auraient reçues de sa main, et que le motif pour lequel nous n'avions pas exprimé cette concession dans notre lettre, c'était afin de ne pas provoquer des réclamations à ce sujet de la part des autres princes. Nous prenons à témoin Jésus-Christ Dieu, le scrutateur des cœurs et des esprits, que jamais depuis que nous sommes monté sur le Saint-Siége nous n'avons eu même la simple pensée du crime énorme d'une pareille duplicité. Que Dieu nous garde, comme il nous a gardé jusqu'ici, d'avoir

sur les lèvres autre chose que ce que nous avons dans le cœur ; car nous savons la malédiction du prophète contre les menteurs : *Disperdat Dominus omnia labia dolosa*. Que si nous permettions jamais par notre silence que l'Eglise fût souillée par le fiel de l'amertume et par la racine de l'impiété, quelle excuse aurions-nous auprès du souverain Juge? Que reste-t-il d'autorité aux pasteurs, si les laïques donnent le bâton de l'autorité, et l'anneau symbole de la foi? » Après cela, il expose en abrégé les décrets qui ont anathématisé les investitures ; puis abordant le cas dont il s'agissait, il ajoute : « Quiconque aura reçu l'investiture dans le terme du sursis convenu est excommunié, aussi bien les consacrants que les consacrés encourent la même censure. » Et il termine par ces mots : « Nous prions ta charité de nous aider du secours de tes prières, toi, qui t'es rapproché de Dieu en t'élevant si haut dans les voies de la vertu. » On voit par cette lettre à quel degré d'audace sacrilége s'étaient portés les messagers du roi, dans le but de plaire à leur maître, en forgeant une fable, une calomnie odieuse par laquelle non-seulement ils mettaient le Pape en contradiction avec lui-même, mais encore ils l'accusaient d'une coupable et indigne duplicité : mais ces hommes n'avaient plus rien de sacré; tout moyen leur était bon, dès qu'ils avaient foulé aux pieds leur caractère sacré de princes de l'Eglise, pour asservir leur Mère, et se rendre les vils instruments de la tyrannie.

Pendant le séjour qu'Anselme fit alors au Bec, il passait son temps, comme quand il y était prieur et abbé, aux exercices religieux de la vie monacale, à édifier ces bons moines par ses exemples de vertu et par ses entretiens pieux. Mais sa correspondance épistolaire était plus animée que jamais; pour les soins de son église du Christ de Canterbury, il écrivait à Ernulphe qui était prieur de ce monastère[1]. Il écrivait aussi assidûment à Gondulphe, évêque de Rochester, son ami, son confident intime, et à qui il avait confié le soin de veiller, à sa place, sur toute l'Eglise d'Angleterre[2] pendant son absence.

[1] Lib. III, epist. 77, 80, 82. [2] Ib. epist. 78, 85.

Il écrivit aussi au roi[1] en des termes de bienveillance et de concorde, et lui annonça son prochain départ du Bec avant la fête de l'Ascension : il lui exprime sa joie des bonnes nouvelles qu'il en avait reçues ; il lui dit qu'il ne cesse de faire des vœux au ciel pour la prospérité et la gloire de son règne, et il le conjure de se maintenir fidèle à observer la volonté du Seigneur, puis il termine par ces mots qui révèlent son inquiétude sur ses dispositions à son égard : « Quant à ce qui m'appartient, quelque confiance que j'aie dans votre bonne volonté, je vous conjure néanmoins de laisser toute chose en paix jusqu'à mon retour. » Il écrivit aussi une lettre à la reine Mathilde[2]; il remercie cette pieuse princesse de sa sollicitude et de l'intérêt qu'elle lui porte ; il lui dit que l'état de sa santé est aussi bon que possible ; il la félicite des faveurs que le Seigneur venait de lui faire, et il ajoute : « Comme il est de mon ministère de vous exhorter au désir du royaume des cieux, je vous conjure de ne pas vous attacher à la gloire passagère du royaume terrestre ; mais de soupirer après le royaume des Cieux. Or, vous agirez ainsi véritablement et efficacement, quand vous emploierez votre autorité à l'égard de vos sujets selon l'esprit de Dieu, et non selon l'esprit des hommes, *car la sagesse du monde est folie auprès Dieu,* et la *sagesse* de la chair est ennemie de Dieu, dès qu'elle se révolte contre la loi du Seigneur. Parlez ce langage en secret et en public à notre seigneur roi ; insistez auprès de lui pour qu'il se conduise de cette manière, *car la gloire du monde passe.* Fasse le Seigneur que vous soyez l'un et l'autre réunis un jour dans le sein de la gloire éternelle. » C'est dans de telles correspondances qu'Anselme cherchait de nourrir le feu de l'amour de la justice et de la vertu.

Du Bec, Anselme se rendit à Chartres, auprès de saint Yves, qui en était évêque; il célébra dans cette ville les fêtes de Pentecôte. Ces deux hommes remarquables étaient depuis longtemps en rapports assidus. Depuis qu'Yves avait été disciple d'Anselme au Bec, ils avaient entretenu une corres-

[1] Lib. III, epist. 79. [2] Lib. III, epist. 81.

pondance très-suivie. Etant à Chartres, il vit fréquemment Adèle, comtesse de Blois, sœur du roi Heuri. Cette princesse pieuse le combla de marques d'affectueux dévouement : elle était veuve d'Etienne mort en Terre-Sainte : nous verrons bientôt cette même comtesse Adèle jouer un rôle très-actif lors de la dernière réconciliation d'Anselme avec le roi Henri. Yves de Chartres, et plusieurs grands personnages avaient dissuadé Anselme de continuer son voyage pendant les chaleurs de l'été : ils lui observaient, avec raison, que les chaleurs rendent le séjour de Rome intolérable aux indigènes, dangereux pour les étrangers. Sur ce conseil, Anselme retourna au Bec, où il resta jusqu'au milieu du mois d'août. Ce fut l'époque où il se remit en chemin pour Rome. Ce serait fatiguer le lecteur que de lui raconter en détail les innombrables témoignages de vénération et d'amour qu'il reçut tout le long de la route.

En approchant de la Savoie, il reçut une nouvelle invitation du comte Humbert, qui lui offrait tout ce qui pouvait lui être nécessaire, et l'hospitalité dans son palais. Anselme lui répond en termes d'affection et de reconnaissance, et d'éloges de ses belles qualités.

Il s'avançait dans la Maurienne, quand il reçut une lettre du roi Henri, qui, sous le masque d'une tendre sollicitude pour sa santé, et de crainte qu'elle ne souffrît des fatigues du voyage, lui recommandait d'aller lentement et de prendre quelque repos en route : *Scilicet ne in itinere incœpto propter imbecillitatem et infirmitatem corporis sui nimio laboris gravamine deficeret.* Anselme lui répondit que, quelle que fût la fatigue qu'il éprouvait, il ne croyait pas devoir revenir sur ses pas, étant déjà en Maurienne, d'autant plus, disait-il, qu'il venait de recevoir une lettre du Pape par son messager Tibère, dans laquelle il lui exprimait le désir de le voir le plus tôt possible, et de conférer avec lui : « J'espère donc dans le Seigneur, disait-il, que depuis l'épreuve que je viens de faire de cette première partie du voyage, j'aurai assez de force pour le continuer jusqu'au terme ; car je crois qu'il est bon, même pour moi, d'achever l'œuvre pour laquelle je suis

sorti d'Angleterre et parti pour Rome[1]. » Par cette courageuse persistance, le vénérable vieillard déjouait une nouvelle machination du roi : le jeu que celui-ci jouait n'était pas tellement secret, qu'on ne pût en deviner la pensée intime. En effet, le roi Henri avait deux choses en vue : tenir Anselme éloigné de l'Angleterre, et retarder son arrivée à Rome pour gagner du temps et négocier sans lui et à son insu.

En effet, en arrivant à Rome, Anselme vit qu'il avait été prévenu par ce même Guillaume de Warlewast que nous y avons déjà vu auparavant envoyé par Guillaume-le-Roux. Il est probable que ce fut l'arrivée prématurée de ce messager qui avait inspiré au Pape d'écrire à Anselme pour le presser de venir. Quelques efforts, quelques intrigues que fit alors le roi Henri pour gagner des appuis en cour de Rome, il échoua, car rien ne fut traité jusqu'à l'arrivée d'Anselme. Alors, une nouvelle lutte allait s'engager en présence du Pape : d'une part, l'astuce et l'intrigue au service d'une mauvaise cause ; de l'autre, la prudence, le calme, la fermeté pour la défense de la liberté et des droits de l'Eglise : c'est à ce parti que la Providence réservait encore une fois la victoire.

Sitôt que le pape Pascal eut avis de l'arrivée d'Anselme à Rome, il lui fit dire de se reposer un jour ou deux au Palais près de Saint-Pierre. Anselme accepta cette invitation avec reconnaissance ; au fond, il avait le plus grand besoin de repos. Le surlendemain, il alla habiter le logis que le pape Urbain II lui avait assigné au palais de Latran. Il fut ensuite admis à l'audience solennelle du Saint-Père ; le Pape était entouré de toute sa Cour et de tout ce qu'il y avait de plus notable à Rome. Il accueillit Anselme avec joie, et il lui rendit des honneurs extraordinaires. On peut dire qu'il trouva dans Pascal plus de cordialité, plus de dévouement à sa personne, qu'il n'en avait trouvé jadis dans son prédécesseur. Ce jour ne fut consacré qu'à l'audience solennelle de réception : le jour suivant fut fixé pour les débats.

Le Pape était entouré de ses Conseillers : Guillaume de

[1] Lib. III, epist. 86.

Warlewast prit le premier la parole pour plaider la cause du Roi : il parla le mieux qu'il sût et qu'il pût. Il dit que le Roi avait la volonté irrévocable de maintenir les usages en vigueur sous son père et sous son frère, et qu'il demandait de les voir confirmés par le Saint-Siége ; que l'état du royaume, que la munificence du Roi, sa piété, ses largesses envers l'Eglise et envers le Saint-Siége lui méritaient cette faveur; qu'il aurait perdu l'estime et la considération de ses sujets, s'il négligeait de faire observer et de revendiquer les usages de ses prédécesseurs; il ajoutait que Rome était intéressée à consacrer ces usages, qu'elle ne pouvait s'y refuser sans encourir elle-même les plus graves dommages, et qu'elle aurait regretté un jour de n'avoir pas fait droit aux justes demandes du roi Henri.

Après ce discours de Guillaume, il s'éleva quelques voix parmi les assistants pour soutenir ces réclamations; elles insistaient pour qu'on accédât aux instances faites au nom de ce monarque. Pendant tout ce temps, Anselme n'ouvrit pas la bouche : il livrait tout ce qui venait d'être entendu à l'examen et à la justice du Pape ; il lui répugnait, à lui simple Prélat, de se poser en docteur et comme le juge de l'Eglise de Dieu : il se tenait donc dans la réserve du silence. Mais Guillaume se faisait illusion sur les sentiments d'Anselme; il crut que ce silence obstiné était un indice de son acquiescement à tout ce qu'il venait de demander, aussi se mit-il à dire d'un air joyeux et triomphant : « Quoi que l'on dise de part et d'autre, je tiens de déclarer ici solennellement, au nom du Roi mon maître, que jamais il ne renoncera aux investitures, dût-il perdre tout son royaume. » Ces paroles trahissaient la pétulance de celui qui venait de les prononcer, et qui osait se tenir déjà assuré de la victoire : mais elles soulevèrent l'indignation du Pape et de la Cour : *Eh bien!* s'écria Pascal, *si la chose est comme tu le dis; si le Roi ne veut pas renoncer aux investitures, même au prix de son royaume, va, et dis-lui ce que je vais te déclarer ici au nom de Dieu, c'est-à-dire que le pape Pascal préfèrerait perdre la tête plutôt que de lui permettre impunément les investitures qu'il réclame.*

Cette réponse énergique et inattendue déconcerta Guillaume; il se troubla. La Cour et toute l'assistance applaudirent aux généreuses paroles du Saint-Père : tous, ils reconnurent qu'il y aurait de l'impiété à permettre que les laïques fussent *la porte du bercail*. Seulement, ils suggérèrent au Pape d'écrire au roi Henri en des termes qui ne l'irritassent pas, et lui ouvrissent la voie à de meilleurs sentiments. En effet, Pascal écrivit au Roi, lui disant qu'il autorisait quelques anciens usages et priviléges de ses prédécesseurs, qu'il en ajoutait même de nouveaux, mais qu'il défendait péremptoirement les investitures : il déclarait, en outre, l'absoudre pour un temps de l'excommunication, en laissant subsister celle qu'avaient encourue et que pouvaient encourir ceux qui donneraient ou recevraient les investitures. Mais afin de pourvoir à la facilité du retour de ceux qui se repentiraient d'avoir transgressé les Canons de l'Eglise, il laissa à Anselme des pleins pouvoirs pour les absoudre et les réconcilier avec l'Eglise.

Après que cette discussion eut été ainsi terminée d'une façon aussi honorable pour Anselme que contraire aux vœux du Roi, l'Archevêque s'arrêta encore quelques jours auprès du Pape pour terminer plusieurs autres affaires qui regardaient le bien de la Religion en Angleterre. Lorsqu'il eut terminé toutes les négociations qui pouvaient encore le retenir, il fit ses préparatifs de départ. En prenant congé du Saint-Père et en demandant sa bénédiction, Pascal lui dit avec l'émotion de la tendresse paternelle : « Va, et que notre bénédiction t'accompagne partout et toujours, et afin que tu ne partes pas de ces lieux consacrés par le martyre des glorieux apôtres sans quelques témoignages de notre affection, nous te remettons ce rescrit qui renferme les faveurs que nous t'accordons à toi et à tes successeurs à perpétuité. » En effet, il lui remit un diplôme par lequel il confirmait à Anselme et à ses successeurs dans le siége de Canterbury, la dignité de Primat de toute l'Eglise d'Angleterre et tous les autres priviléges de cette même Eglise : cette lettre est du XVI des Cal. de décembre[1].

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. III, pag. 86.

Après qu'Anselme et ses compagnons furent partis de Rome, Guillaume de Warlewast y prolongea son séjour pendant quelque temps encore; il prétexta qu'il voulait, avant de retourner en Angleterre, remplir un vœu qu'il avait fait de visiter le tombeau de Saint-Nicolas de Bari : la vérité est qu'il resta à Rome pour s'efforcer d'obtenir, après le départ d'Anselme, ce qu'il n'avait pu obtenir, lui présent. Ces dernières tentatives échouèrent comme les autres. Mais pour faire voir en Angleterre que sa mission n'avait pas été tout à fait sans résultat, il obtint du Pape une lettre pour le Roi plus mitigée que les autres quant à la forme, mais parfaitement identique quant au fond et à la substance, et telle, à coup sûr, que ni le Roi ni ses conseillers ne pouvaient en tirer argument ni chanter victoire. Cette lettre porte néanmoins une date antérieure de sept jours à celle que nous venons de citer et que le Pape avait remise à Anselme au moment de son départ : il est bon d'en rapporter ici les termes quant aux points principaux. Après l'avoir félicité de sa bonne santé, et de ce que Dieu venait de lui donner un enfant de sa pieuse et noble épouse Mathilde, il ajoute : « Mais notre joie est amoindrie par la demande que vous nous adressez d'une chose qu'il nous est impossible de vous accorder : nous ne pourrions, sans danger pour vous comme pour nous, vous concéder les investitures, ni permettre que vous les donniez. Ne croyez pas que vous ayez à subir en cela la moindre diminution de votre autorité souveraine : non, certainement; mais en obéissant aux lois de l'Eglise, vous éloignez de vous le fléau de l'indignation de Dieu. Ne dites pas : ceci est mon droit ; car cela n'est pas. Ce droit n'appartient ni à Roi ni à Empereur, mais à Dieu seul; car lui seul est *la porte du bercail*. Nous vous conjurons donc de rendre à Dieu ce qui lui appartient. Pourquoi résisterions-nous à votre volonté, et vous refuserions la faveur que vous demandez, si nous n'étions persuadé que nous ne pouvons le faire, sans enfreindre la volonté du Seigneur? Et quel motif aurions-nous de vous refuser une grâce, si cette grâce pouvait être accordée impunément? pourquoi la refuserions-nous à vous, dont nous reconnaissons

les largesses et la générosité. Réfléchissez donc, très-cher fils, s'il est de votre honneur, ou de votre déshonneur, que le plus sage et le plus religieux des évêques *Gallicans*, Anselme, l'archevêque de Canterbury, en soit réduit à redouter de se trouver auprès de vous, et de rester dans votre royaume, de peur d'être violenté sur le point des investitures. Ainsi donc, très-cher fils, rentrez en vous-même ; au nom du Seigneur et par l'amour de son divin Fils, nous vous en conjurons, rappelez de l'exil votre père, votre pasteur ; et s'il vous a déplu, ce que nous ne croyons pas, par la manière dont il s'est opposé aux investitures, nous vous en demandons pour lui ; nous-mêmes nous redresserons ses torts. Mais de votre part, rejetez loin de vous la tâche de tenir en exil un tel homme. Si vous faites ainsi, oh ! alors, nous vous promettons de vous accorder tout ce que vous demanderez et qu'il sera en notre pouvoir de vous accorder : nous ne cesserons de prier Dieu pour vous, pour votre vertueuse épouse, pour l'enfant qu'elle vient de vous donner, et auquel vous avez imposé le nom de votre illustre père. Nous nous réservons de vous répondre après plus mûr examen sur ce que vous nous demandez pour l'honneur de Dieu et la gloire de son Eglise, lorsque vous nous enverrez des messagers dont la loyauté et la probité soient exemptes de tout soupçon[1]. » Cette dernière clause était tout à la fois une leçon et un reproche, surtout un reproche contre les messagers du Roi qui avaient osé taxer le Pape d'une duplicité inqualifiable.

Dès qu'Anselme toucha aux frontières des Etats de la comtesse de Toscane Mathilde, cette célèbre et pieuse princesse prit toutes les mesures pour lui assurer les moyens et la sécurité de voyage. Elle lui fournit une escorte d'hommes d'armes ; elle l'accueillit avec cette piété profonde qui la distinguait. Le caractère viril de cette femme illustre, son attachement inviolable au Saint-Siége, les efforts et les sacrifices qu'elle avait faits pour le soutenir dans la grande lutte contre l'empereur Henri, son dévouement à la cause de l'Eglise,

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. III, pag. 87.

toutes ces rares qualités la mettaient plus que tout autre en état d'apprécier la conduite ferme et énergique, les souffrances, les persécutions de saint Anselme. Aussi, le combla-t-elle de témoignages de vénération et d'affection filiale. Anselme ne passa que quelques jours auprès de Mathilde.

Comme il était à Plaisance, il fut rejoint par Guillaume de Warlewast : en le voyant, il ne put se tenir de lui exprimer sa surprise de le voir sitôt de retour de son pèlerinage à Bari, car il était évident que, quelque rapide qu'eût été sa course, il ne pouvait avoir eu le temps de faire ce voyage. Ils partirent ensemble de Plaisance, et continuèrent leur voyage.

En traversant de nouveau pour la quatrième fois les Etats du comte de Savoie, sa patrie, l'histoire ne dit pas ni qu'il se soit arrêté auprès du comte Humbert, ni qu'il ait visité sa famille et la vallée d'Aoste. Il est à croire que la saison avancée, la brièveté du temps, la hâte de revenir en Angleterre, ne lui ont pas permis de satisfaire à cette double jouissance de son cœur, d'autant plus qu'il était accompagné du messager dn Roi. Il repassa donc les Alpes avec Guillaume par la voie la plus courte, et il se dirigea vers Lyon où il voulait célébrer les fêtes de Noël. Mais dès qu'ils eurent franchi les montagnes, Guillaume avait hâte de retourner auprès du roi Henri : il ne voulait donc pas s'arrêter à Lyon. Mais avant d'arriver dans cette ville, il prit Anselme à part, et lui dit ces étranges paroles : « Je croyais que ma cause aurait obtenu à Rome un succès bien différent de celui qu'il a eu : c'est pourquoi j'ai différé de vous dire ce que le Roi m'a chargé de vous faire savoir : maintenant que je suis pressé, je veux vous faire connaître la volonté de mon maître ; c'est que si vous retournez en Angleterre avec la disposition de le laisser jouir des usages et des droits de ses prédécesseurs, il vous reverra avec plaisir et vous embrassera avec joie ; sinon je vous conseille de ne pas tenter de vous présenter à lui. — Vous n'avez rien à ajouter, reprit Anselme : — Non, répondit Guillaume, je parle à un homme qui comprend ce que je veux

dire. » Sur ce, ils se séparèrent, Guillaume se rendit auprès dû roi Henri, et Anselme resta à Lyon.

L'Archevêque fut accueilli par le vénérable Hugues et par tout le clergé et le peuple avec de plus grands honneurs que les autres fois précédentes : chacun le regardait comme le père et le pasteur de ces lieux. L'hospitalité de Hugues ne faillit pas : Anselme séjourna auprès de lui dans son palais, jouissant d'une paix profonde, telle qu'il souhaitait depuis si longtemps. Ce séjour fut d'un an et quatre mois. C'était le 25 décembre 1103 qu'il y était arrivé.

La première chose qu'il fit à son arrivée à Lyon, fut d'écrire au roi Henri pour lui exposer le résultat du voyage auquel lui-même l'avait engagé pour terminer leurs différends. Il lui disait que, bien qu'il fût persuadé que Guillaume de Warlewast l'aurait déjà informé de tout, néanmoins il croyait de son devoir, de lui faire le rapport de son voyage. Il lui disait que le Pape, tout en déclarant de vouloir respecter les usages légitimes des rois d'Angleterre, lui avait néanmoins défendu de rester en communion soit avec ceux qui avaient reçu les investitures, soit avec ceux qui les avaient consacrés : sur ce, il en appelait au témoignage de Guillaume lui-même. Il ajoutait que les paroles que Guillaume lui avait dites de sa part, avant de se séparer à Lyon, lui fermaient les portes d'Angleterre ; qu'elles le mettaient du reste dans l'impossibilité d'être à son égard tel que Lanfranc avait été à l'égard de son père le Conquérant : qu'il avait pu comprendre de ces paroles que pour être avec lui dans les mêmes rapports qu'avait eus Lanfranc avec son prédécesseur, il aurait dû faire des choses que sa conscience lui défendait absolument ; car il ne pouvait, ni ne voulait lui prêter le serment d'hommage, ni rester en communion avec ceux qui avaient reçu les investitures de sa main : il le pria de lui dire si à ces conditions, il lui permettait de retourner en paix en Angleterre et à son Eglise, et il déclare qu'il est, et sera toujours prêt à le servir dans la mesure de ses forces et de sa science en tout ce qui ne touchera pas à l'observance de la discipline ecclésiastique : que s'il ne le permet pas, alors ce sera sur lui, Henri, que retom-

bera la responsabilité de la perte des ames. Ainsi la question était nettement posée; Anselme demandait de retourner auprès de son Eglise; mais il faisait ses conditions, il ne voulait pas en recevoir : et ces conditions, il les puisait dans les décrets de l'Eglise qui interdisaient le serment d'hommage et qui condamnaient surtout les investitures comme une plaie de l'Eglise : ce n'est qu'à ces conditions qu'il se déclarait disposé à servir fidèlement le roi, pourvu toutefois que ce service ne blessât en rien sa conscience.



CHAPITRE XVII.

Séjour d'Anselme à Lyon. — Mesures violentes prises par le roi contre lui. — Négociations pour son retour. — Sa correspondance. — Son retour et sa dernière réconciliation avec le roi.

Rien ne faisait présager que le séjour d'Anselme à Lyon dût être de courte durée : les mauvaises dispositions du roi, les passions haineuses de ses ennemis, les perfides suggestions des conseillers du roi, les mesures iniques et violentes qui le frappèrent, lui interdisaient pour un temps indéfini le retour à son Eglise. Du reste, il devait attendre la réponse du roi à la lettre qu'il venait de lui écrire.

En effet, l'orgueil du roi était froissé de voir qu'Anselme, par sa dernière lettre, s'était placé dans une position de traiter avec lui de puissance à puissance : c'est lui qui dictait les conditions de la paix, et il ne voulait en recevoir aucune : et ces conditions avaient précisément pour objet de refuser les prétentions qui chatouillaient davantage l'amour-propre de Henri, et contre lesquelles l'archevêque protestait hautement que jamais il n'aurait fléchi. Et certes, Henri connaissait trop bien la trempe du caractère et l'inflexible fermeté d'Anselme pour pouvoir espérer quelque revirement de ce côté.

Dès qu'il eut entendu le rapport de Guillaume de Warlewast sur ce qui s'était passé à Rome, le roi, dissimulant à peine son dépit d'un tel mécompte, crut que le moment était venu de frapper un grand coup d'autorité. Il décréta le séquestre de tous les revenus de l'archevêché de Canterbury, il les dévolut à son échiquier, et les fit administrer par deux hommes dépendants de l'archevêque : ajoutant la dérision à une fausse pitié, il alléguait pour prétexte, qu'en choisissant

de tels régisseurs, il était d'autant plus assuré de leur probité et fidélité, qu'ils étaient attachés par serment à la personne et aux intérêts de l'archevêque : nous ne savons si ces hommes ont accepté ou refusé cette mission, mais une pareille mesure était aussi odieuse au fond que ridicule dans la forme.

Peu de temps après, Anselme reçut à Lyon un moine de Canterbury nommé Everard, que le roi lui envoyait porteur d'une lettre. Henri lui déclarait que ce que Guillaume lui avait dit à Lyon était bien réellement l'expression de sa volonté, telles qu'il lui avait donné la commission de lui faire connaître, que, persistant dans cette volonté, il lui intimait l'ordre de ne revenir en Angleterre, qu'après avoir fait la promesse formelle d'observer et de faire observer les usages du royaume. Anselme ayant déclaré qu'il ne voulait pas faire cette soumission à laquelle sa conscience s'opposait, il fut dépouillé de tous ses droits, biens et dignités. Dès lors, il se vit comme rivé à l'hospitalité affectueuse que lui donnait son digne ami Hugues; il se fixa à Lyon, où il resta seize mois.

Cependant, les plus tristes nouvelles lui arrivaient d'Angleterre; les ames pieuses qu'il y avait laissées lui faisaient le tableau le plus sombre des maux de tout genre qui affligeaient l'Eglise : et souvent ces descriptions allaient jusqu'à froisser la délicatesse de la justice et de la vérité. Ainsi, un des principaux moines de l'Eglise du Christ de Canterbury, lui écrivait, dès le début de cette nouvelle lutte, qu'il ne ferait pas entendre le langage de l'adulation, mais bien celui de reproches francs et respectueux. Après lui avoir dépeint les maux qui ont suivi son absence, il lui fait remarquer, bien à tort certainement, que c'était de son propre chef et sans aucune nécessité, qu'il s'était soustrait aux dangers imaginaires qui menaçaient l'Eglise; que lui-même, il avait exagéré le mal de la situation; que par son absence obstinée et par sa forme raide et excessive, il compromettait la religion, et qu'ainsi il était responsable de tous les maux qui, depuis lors, étaient venus fondre sur l'Angleterre. On peut juger si l'ame d'Anselme, si charitable, si dévouée au bien, dut être sensible à de tels reproches aussi injustes et immérités, qu'ils

étaient démentis par les faits : il les souffrit néanmoins en silence, et ne se départit pas un instant de la ligne de conduite qu'il avait suivie jusques-là.

Il reçut aussi une lettre de la reine Mathilde. Cette pieuse et excellente princesse employait un langage tout opposé : c'était sa piété vive, c'était le respect et le dévouement à la personne d'Anselme, c'était enfin le zèle le plus ardent pour la religion, qui lui inspiraient les expressions les plus ardentes de cette lettre[1]. « Changez mes pleurs en joie, saint père. Voici votre humble servante qui, prosternée à vos pieds, vous tend la main et vous demande pitié. Venez, oh! venez, Seigneur; venez visiter votre servante; venez calmer ses gémissements, essuyer ses larmes, adoucir ses angoisses : ôtez son deuil, accomplissez le plus cher de ses vœux. Ne dites pas que les lois vous en empêchent, et que vous êtes lié par les décrets de l'Eglise. Voyez saint Paul, il a été plus indulgent... Voyez d'un œil de pitié vos frères, le peuple de Dieu sur le point de naufrager; et vous, vous ne lui venez pas en aide! vous ne lui tendez pas une main secourable! adoucissez votre sévérité, Seigneur bon et père charitable : ramollissez votre ame de fer; cherchez dans votre cœur un expédient pour concilier les exigences de votre conscience et l'observance des droits de la majesté royale. Mais, au nom du Ciel, venez visiter votre peuple et votre servante, pour lui montrer ce qu'elle a à faire pour se sauver : visitez-la avant qu'elle ne meure; car si je devais mourir sans vous voir, il me semble (peut-être parlé-je mal) qu'il manquerait quelque chose à mon bonheur éternel : car c'est vous qui êtes ma joie, mon espoir, mon refuge... Que si vous restez sourd à mes prières, à celles de tout mon peuple, oh! alors, dans mon désespoir, il ne me restera qu'à rejeter loin de moi le diadème et la dignité de reine, à en déposer les insignes, à me dépouiller de la pourpre, et courir me réfugier auprès de vous, abîmée dans le deuil et les angoisses. » L'ame sensible et pieuse de cette excellente reine se révèle ici tout entière : elle

[1] Lib. III, epist. 93.

est ballottée de la plus cruelle perplexité : elle aime tendrement Anselme, mais elle aime aussi bien son roi et époux, les lois, la gloire et la paix du royaume. Sa pieuse imagination devance celle du saint archevêque pour trouver le terme moyen de tout concilier, afin de sortir de cette fatale impasse : pour atteindre ce but, elle sacrifierait tout, même la majesté du trône ; elle ne mourra heureuse que lorsqu'elle aura revu Anselme à la tête de l'Eglise d'Angleterre.

Mais si les ames religieuses faisaient tant d'instances auprès d'Anselme pour qu'il tempérât l'ardeur et la rigueur de son zèle, tout ce qu'il y avait encore en Angleterre d'hommes attachés à la religion, jaloux de la paix du royaume et de la gloire du roi, en faisait auprès de Henri de plus pressantes encore pour radoucir sa rancune, pour mitiger sa fierté. Bon nombre de personnages éminents de la cour, en tête desquels était la reine Mathilde, affligés des maux de l'Eglise et du royaume, conjuraient le roi qu'il se décidât enfin à rappeler celui qu'ils appelaient le *Père de la Patrie*[1], qui était le seul qui pût remédier à tant de maux : ils lui faisaient entendre qu'il y allait de sa gloire, et que s'il s'obstinait dans cette hostilité violente, on ne pouvait prévoir jusqu'où pouvaient se porter les sympathies de tout le pays pour Anselme. Vaincu par leurs supplications, mais plus encore effrayé du tableau qu'on venait de lui faire du présent et de l'avenir de l'Angleterre, il fléchit, et il avoua qu'il désirait aussi ardemment que quiconque le retour de l'archevêque, pourvu que ce ne fût pas au prix des usages du royaume et de son honneur. Pour les satisfaire cependant en quelque manière, il leur promit d'envoyer à Rome de nouveaux messagers, et de faire tous ses efforts auprès du Pape pour obtenir qu'il ordonnât à Anselme de revenir en Angleterre, et *d'obéir en toutes choses* aux volontés du roi.[2] Cette nouvelle mission ne réussit pas plus que les précédentes. C'est cette mission que le roi lui-même annonça par lettre

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 89. — *Patriæ patrem.*

[2] *Qui modis omnibus elaborarent Apostolicum ad hoc deducere ut Anselmum Angliam redire, et regiæ voluntati juberet in omnibus subdi et obedire.* — Eadm. loc. cit.

à Anselme[1] en répondant au premier rapport que celui-ci lui avait adressé. Le roi lui dit dans cette lettre qu'il regrettait vivement de le voir dans d'autres rapports à son égard que ceux de Lanfranc avec son père; que s'il consentait au parti qu'il venait de lui offrir, il l'aurait revu avec joie, lui aurait rendu ses droits et dignités, et même son amitié. Il ajoute qu'ayant reçu du Pape une lettre qui renfermait quelques prières et quelques admonestations, il s'était décidé à envoyer une nouvelle mission à Rome, d'après le conseil de ses barons, pour demander au Pape qu'il veuille terminer enfin ce long et fastidieux différend, et lui dit qu'il se réserve de lui communiquer la réponse du Pape, sitôt qu'il l'aura reçue. En attendant, il lui annonce qu'il consentait à ce qu'on prélevât sur les revenus de son Eglise un subside suffisant à ses besoins. C'était là un pas vers la réconciliation, sans qu'il semblât toutefois que le roi consentît à relâcher de ses prétentions.

Cette lettre du roi Henri était accompagnée d'une autre lettre que Mathilde lui écrivait aussi[2]. Elle commence par le remercier de sa lettre et de la consolation qu'elle lui a procurée, en la confirmant dans l'espoir de le revoir bientôt, espérance fondée d'ailleurs sur la confiance qu'elle a dans les prières de tous les gens de bien, et sur la bienveillance qu'elle sait que le roi son mari a envers lui, et qu'elle faisait tous ses efforts de nourrir et d'entretenir dans son cœur[3]. Elle lui dit que le roi se trouve dans des dispositions beaucoup plus favorables à un accommodement; et qu'elle a pleine confiance en sa bonne disposition, qu'elle s'emploiera de son côté à l'augmenter encore; elle ajoute que, puisque le roi lui a accordé un subside sur les revenus de son archevêché, il y avait lieu de croire que, avec le temps, il lui aurait rendu tout ce qui avait été séquestré : elle termine en disant : « Je supplie donc Votre

[1] Lib. III, epist. 94 [2] Ib., epist. 95.

[3] *Et in benevolentia quam ex corde Domini mei solerter et investigans perpendo; est enim illi ergo vos animus compositior quam plerique homines æstiment, qui, Deo annuente, et me qua potero suggerente vobis fiet commodior et concordior.* — Epist. 96, lib. III.

Charité de bannir de votre ame toute amertume, et de rendre au roi la douceur de votre affection, et de prier pour le royaume, pour le roi, pour moi et pour notre enfant[1].

Dans la réponse d'Anselme à Henri[2], c'est toujours le même langage d'énergie et de fermeté : mais il est plus concis : « Vous me dites que vous me verriez revenir en Angleterre avec plus de plaisir que moi, si je consentais d'être envers vous dans les mêmes sentiments qu'avait Lanfranc envers votre illustre père. Je vous remercie de votre amitié et de votre bonne volonté; mais comme je trouve que je ne me suis obligé ni dans mon baptême, ni dans mon ordination à observer les usages de votre père et de Lanfranc, mais bien la loi de Dieu, pour cela je vous déclare que si vous voulez que je sois envers vous de telle manière que je n'offense ni la loi de Dieu, ni les devoirs de mon ministère, si vous me restituez tout ce que vous avez séquestré de mon archevêché, alors je suis prêt non-seulement de retourner en Angleterre, mais de servir Dieu et mon troupeau, de vous servir vous-même aussi fidèlement que quiconque de vos sujets; car je vous le dis avec joie, je ne servirai aucun roi du monde avec autant de dévouement et de fidélité que vous. Que si cela ne vous plaît pas, faites ce que vous voudrez : c'est sur vous que retombera la responsabilité de tout ce qui s'ensuivra... Quant à ce que vous me dites que vous avez envoyé un nouveau messager à Rome, permettez que je vous le dise en toute franchise, je ne vois en cela qu'un moyen dilatoire inutile, indigne de vous, nuisible à l'Eglise. Et comme il s'agit, entre nous, de la cause de Dieu, je crains qu'à force de délais la patience de Dieu ne se lasse. Je vous en supplie donc, ne me contraignez pas de m'écrier : *Exurgat Deus et judica causam tuam*. Que le Seigneur Dieu tout-puissant convertisse votre volonté à la sienne, et vous accorde sa paix. »

De Lyon il écrivit aussi à son ami Gondulphe évêque de Rochester[3], pour le remercier de tout le zèle qu'il mettait à défendre ses intérêts et à veiller sur l'Eglise d'Angleterre. Il

[1] Lib. III, epist. 96. [2] Ib., epist. 95. [3] Ib., epist. 92.

lui réitère l'expression de sa volonté immuable de ne rien faire contre l'honneur de l'Episcopat, ni contre les droits de l'Eglise ; qu'il préfère plutôt vivre en exil, et être en lutte avec les hommes qu'être en lutte avec Dieu. Du reste, il lui recommande de prendre conseil de sa propre sagesse et du prieur Ernulphe de Canterbury si toutefois il surgissait quelques difficultés ou quelque danger nouveau contre l'Eglise.

Il répond à la reine Mathilde[1] par des expressions d'une affection profonde; il la remercie du cas qu'elle fait de ses lettres ; des témoignages de vénération et d'intérêt qu'elle lui a donnés, des bons offices qu'elle ne cesse de faire auprès du roi en sa faveur, puis il continue en ces termes : « Que si dans votre désir de me voir retourner en Angleterre vous vous efforcez de radoucir le cœur du roi à mon égard, vous me rendez service à moi sans doute, mais surtout à lui. S'il a quelque amertume contre moi, je ne sais ni où ni comment j'ai pu la mériter, car il ne peut avoir oublié le service que je lui ai rendu de si bon cœur. Et s'il n'a aucun motif d'avoir de la haine contre moi, il lui convient à lui-même de l'éteindre dans son cœur ; car il ne peut la garder sans pécher contre Dieu... Vous vous recommandez à mes prières. Je n'ai jamais cessé de prier pour vous le Dieu juste et bon, qui ne rejette ni sur les enfants l'iniquité du père, ni sur les épouses celle du mari. Que le Seigneur Dieu tout-puissant vous conserve dans sa grâce et en prospérité vous et votre enfant. »

Tandis qu'il était à Lyon, il fut consulté par Guillaume Gifford, évêque élu de Winchester, dont il a été parlé plus haut. Ce digne et courageux prélat recourait aux lumières d'Anselme et de Hugues de Lyon sur un point assez délicat. Il possédait en Normandie des domaines qu'il tenait en fief du duc Robert dont il avait reçu des maltraitements. Il demandait donc si, au moment de la guerre entre les deux frères Henri et Robert, il pouvait refuser à ce dernier le service militaire qu'il lui devait comme vassal, et embrasser contre lui le parti de Henri roi d'Angleterre. C'était là un point de

[1] Lib. III, epist. 97.

droit qui touchait à l'essence de la féodalité. Anselme lui répondit tant en son nom qu'en celui de l'archevêque de Lyon[1] que, après avoir mûrement réfléchi et interrogé plusieurs hommes sages, et après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, ils étaient d'avis qu'il ne le pouvait nullement, sans se rendre coupable de forfaiture ; que son serment d'homme-lige, le liait non pas tant au duc à qui il l'avait prêté, qu'à Dieu même, au nom de qui il avait lié sa foi. Dans cette même lettre, comme il ne laissait passer aucune occasion de prêcher la constance et la fidélité à la cause de la religion, Anselme, après avoir félicité Guillaume de tout ce qu'il avait fait et souffert pour la liberté de l'Eglise, en refusant l'investiture de la main du roi, malgré qu'il eût été régulièrement élu par le clergé et par le peuple de Winchester, lui recommande instamment de ne jamais oublier qu'il n'est encore qu'un simple évêque élu, et non encore consacré, qu'il doit s'abstenir de tout acte de ministère épiscopal, et se bien garder de recevoir l'investiture, chose qu'il ne pourrait faire sans se couvrir d'une *tache exécrable*.

Peu de temps après, il écrivit une autre lettre à ce même Guillaume[2], évêque élu de Winchester : quoiqu'il eût une pleine confiance dans sa constance, il jugeait bon, néanmoins, de lui renouveler les plus pressantes exhortations, de s'avancer dans la perfection, et de s'abstenir de toute lâche condescendance aux vouloirs injustes du roi, de rester sourd aux promesses, aux menaces, aux prières, aux caresses, par lesquelles les perfides conseillers du roi auraient cherché d'empoisonner son ame : « Je te dis tout cela, ajoutait-il, parce que je crains que l'ancien ennemi que tu as déjà si vaillamment vaincu une fois, ne revienne à l'assaut, et n'emploie toute son astuce pour subjuguer ta constance et ton honneur. »

Il écrivit aussi fréquemment à ses religieux de Canterbury. Ces lettres nombreuses ont toutes le même objet, c'est-à-dire de les exhorter à la pratique de toutes les vertus de la profession religieuse, et d'être patients, généreux et résignés dans

[1] Lib. III, epist. 98. [2] Ib., epist. 105

les tribulations que le Seigneur envoyait à son Eglise et à eux-mêmes : il leur dit qu'ils doivent redoubler de zèle dans le service divin, soit que le Seigneur les éprouve au creuset de la tribulation, soit qu'il les corrige par les peines, soit qu'il mette à l'épreuve leur fidélité dans les angoisses[1]. Il donne les mêmes avis à Wilfrick, à Philippe et à Guillaume, moines de Canterbury. Il écrit à Werner qui voulait entrer dans ce monastère[2], pour l'engager à persévérer dans son bon propos; et il le recommande à la sollicitude du prieur Ernulphe, en qui le saint archevêque avait la plus grande confiance[3].

Tandis que le roi Henri avait envoyé au Pape de nouveaux messagers, la pieuse reine Mathilde adressa aussi, de son côté, une lettre au Saint-Père[4]. Cette bonne princesse y tient le langage qui lui est propre, celui d'une piété ardente : après avoir fait profession d'un dévouement sans bornes au Saint-Siége, elle continue en ces termes, si honorables pour saint Anselme : « Nous possédons en Angleterre *un élève de l'Esprit-Saint*, Anselme, notre saint archevêque, mon consolateur et mon charitable père. Il dispensait à toutes ses brebis les trésors qu'il puisait lui-même aux sources du Seigneur : il savait adapter le pain de la divine parole à la capacité, à l'âge, aux besoins de chacun, et toujours il l'assaisonnait par la douceur de son éloquence. Maintenant, tous ces biens nous ont été ravis.... L'absence de notre premier pasteur, d'un pasteur tel que Anselme, plonge nos ames dans la désolation. Du fond de notre affliction, et dans ce deuil que nous regardons comme une honte pour notre pays, il ne nous reste que de recourir à votre bonté, très-Saint-Père, et de vous supplier de nous tirer de cette misère, et de faire en sorte que, dans le terme fixé par notre seigneur roi, nous ayons le bonheur de revoir notre saint archevêque. De mon côté, je conserverai intacte et sans tache ma soumission au Saint-Siége, et autant que mes forces, comme femme, me le permettront, je ferai tous mes efforts, j'emploierai tous mes soins pour que vos

[1] Lib. III, epist. 101, 102, 108.
[2] Ib., epist. 110.
[3] Ib., epist. 103.
[4] Ib., epist. 99.

sages avis soient écoutés et obéis. » La pieuse reine voulait, à tout prix, la paix, la liberté et la prospérité de l'Eglise : en elle, l'attachement à la foi, la vénération envers saint Anselme, parlaient plus haut que les prétentions du roi, son mari, que la raison d'Etat. Elle aurait fait bon marché de tout cela pour voir refleurir l'Eglise et la religion dans son royaume.

Aussitôt qu'Anselme eut appris cette pieuse démarche de la reine auprès du Pape en sa faveur, il se hâta de la remercier[1]. « Je vois combien est ardent et pieux votre désir de me voir en Angleterre. Je vous en remercie de toute mon ame. Mais je ne vois pas que celui qui seul peut décider de mon retour, se soit mis en règle pour se soumettre à la volonté de Dieu. Il ne me convient pas, pour lui complaire, de me mettre en lutte contre le Seigneur. Je crains qu'il ne s'aperçoive trop tard de s'être écarté des voies de la justice, en suivant les conseils des grands, conseils réprouvés par le Seigneur : mais je suis sûr qu'un jour viendra où il s'apercevra de ses écarts. »

Quelque temps après, Anselme eut avis que le roi s'arrogeait de citer devant ses tribunaux les prêtres qui avaient enfreint les décrets du dernier concile de Londres; qu'il les châtiait et les frappait d'amendes. A cette nouvelle usurpation, Anselme ne put se taire ; il la réprouva hautement et en écrivit au roi, en ces termes, une lettre[2] respectueuse, mais ferme : « J'ai appris que vous exercez une juridiction criminelle et fiscale contre les prêtres violateurs des décrets du concile de Londres : cette prétention est inusitée et inouïe dans l'Eglise : les rois et les princes n'ont pas cette compétence. Ce n'est pas à eux qu'il appartient de juger et de punir ces violations, mais bien aux évêques, et si ceux-ci ne le font pas, à l'archevêque-primat. Nous vous conjurons donc, très-cher seigneur, vous dont l'ame nous est plus chère que notre vie, renoncez à cette prétention, respectez les lois, les usages et la juridiction de l'Eglise. » Mais tandis qu'il blâmait cette usurpation du roi, il ne laissait pas de sévir contre les violateurs

[1] Lib. III, epist. 107.

[2] Ib., epist. 109.

des décrets : c'est dans ce sens qu'il écrivit au prieur Ernulphe et à l'archidiacre Guillaume, pour ratifier l'excommunication que celui-ci avait lancée contre des prêtres concubinaires[1].

Il écrivit une autre lettre au roi pour lui dire qu'il ne comprenait pas la nécessité d'attendre le retour de son messager de Rome, ni de fixer le terme à la Noël pour terminer leur différend ; car s'il avait une volonté sincère et efficace, c'était d'en finir sur-le-champ, puisqu'il connaissait ses propres intentions, et à quelle condition, lui Anselme, aurait consenti de retourner en Angleterre : que c'était à lui de décider s'il les acceptait, ou non ; ou bien s'il persistait dans ses prétentions au sujet des investitures, lesquelles étaient contraires à la loi de Dieu et aux décrets de son Eglise.

Après avoir rapporté l'analyse de la plupart de ces lettres, M. De Rémusat en conclut un jugement étrange sous le caractère de celui qui les écrivit[2] : « c'était, dit-il, un cœur pur, une conscience délicate, avec un peu de *subtilité* dans les scrupules, *et de timidité dans l'action. Le courage passif* était, au vrai, le seul courage d'Anselme, ce qui arrive très-souvent aux hommes *d'une vertu inquiète* et réfléchie ; son ame était plus élevée *que son caractère n'était fort.* » Ou nous nous méprenons étrangement sur la valeur des mots et dans l'appréciation des faits, ou nous croyons, avec la conviction la plus profonde, que saint Anselme eut un courage tout autre que passif : un tel courage s'use par la lutte ; la victoire lui reste difficilement. La vertu d'Anselme toujours très-réfléchie comme fondée sur des convictions inébranlables, n'était ni inquiète, ni tracassière : mais si elle souffrait, c'était des souffrances mêmes de l'Eglise ; s'il s'agitait, c'était afin de s'efforcer d'y remédier. Si Anselme eût été tel que M. De Rémusat le dépeint dans ces courtes lignes, il aurait à coup sûr échoué : la force des choses, la puissance et le nombre de ses adversaires, la persistance de leurs intrigues tantôt ouvertes et violentes, tantôt cachées, toujours raffinées, auraient fini par l'écraser.

[1] Lib. III, épist. 112.

[2] Op. cit. chap. XVII, pag. 345.

Si, au contraire, il est resté, lui vieillard et désarmé, maître du champ de bataille, c'est que l'histoire de l'Eglise nous présente rarement dans un homme un plus noble assemblage de prudence, de simplicité, d'énergie et de patience, de fermeté et de charité, qu'elle n'en signale dans saint Anselme.

Etant encore à Lyon, Anselme reçut la visite de Gualon évêque de Paris, qui revenait de Rome : il apportait une grande quantité de reliques, entres autres le corps de sainte Prisque martyre ; il fit cadeau d'une portion de cette relique au saint archevêque. Comme Eadmer son secrétaire se plaignait qu'elle était trop peu considérable, il en fut gourmandé par Anselme qui lui dit qu'on devait autant de vénération à une partie, quelle qu'elle fût, qu'au tout.

La seconde année depuis qu'Anselme avait quitté Rome[1] et qu'il s'était fixé à Lyon auprès de l'archevêque Hugues (1105), il reçut du Pape Pascal II une lettre par laquelle il lui annonçait l'acte de vigueur dont il venait de frapper les conseillers du roi pour l'affaire des investitures. Le Pape crut que cet acte d'autorité apostolique aurait ôté les obstacles qui s'opposaient au retour d'Anselme en Angleterre; il disait dans cette lettre : « Nous regardons comme personnels les injures et l'exil qui t'ont frappé : ce qui nous afflige, c'est ton absence du royaume d'Angleterre ; car les brebis sans pasteur deviennent la proie des loups ravisseurs : Aussi nous efforçons-nous de toute manière de hâter ton retour vers tes ouailles. A cette fin, dans un concile qui vient d'être tenu près de nous, et du conseil de nos frères, nous avons délibéré de rejeter hors de l'Eglise les conseillers qui poussent le roi au crime des investitures, et ceux qui les ont reçues de lui, parce qu'ils ont voulu changer la liberté de l'Eglise en servage. Nous avons promulgué cette sentence contre le comte de Meulan et ses complices de même que contre ceux qui ont reçu les investitures des

[1] Secundo anno adventus nostri a Roma Lugdunum, ipse Papa coacto Lateranis generali concilio, Comitem de Mellento cujus sœpe superius habita est mentio, et complices ejus qui Regem ad investituræ flagitium, sicut dicebatur, impellebant, necnon eos qui ab illo investiti fuerant, a liminibus S. Ecclesiæ judicio S. Spiritus repulit. — Eadm. hist. nov. lib. IV, pag. 89.

ennemis du roi. Nous différons encore de prononcer cette sentence contre le roi lui-même, parce qu'il a dû envoyer des messagers auprès de nous[1] pour les fêtes de Pâques. » (Don. à Latran le VII des Cal. d'avril.)

Cet acte de rigueur et ces menaces eurent de l'effet. Henri sentit la portée du coup qui frappait à côté de lui, et qui menaçait de l'atteindre. Il connaissait les effets que le droit public de cette époque, dans toutes les nations catholiques, rattachait à une bulle d'excommunication. Ce n'était rien moins qu'un arrêt de déchéance. Pour se soustraire aux effets de la bulle du Pape, Henri pensa que le parti le plus expéditif était de contester la légitimité du Pape lui-même. C'est ce qu'il fit. Malheureusement, il y avait alors une recrudescense de la maladie intermittente qui déchirait l'Eglise par le schisme des antipapes. Cet antipape était un homme obscur du nom de Maginulphe qui prit le titre de Sylvestre III. Il paraît que cette fatale coïncidence donnait à Henri l'occasion d'incidenter. Il le fit sentir à Anselme en lui exprimant le désir de terminer leur différend en traitant directement entre eux ; pour cela il l'invitait à lui envoyer des messagers munis de ses pleins pouvoirs et il fit suspendre le départ de ceux qu'il avait eu l'intention d'envoyer à Rome. Anselme lui répondit[2] qu'il envoyait Gislebert, moine du Bec, homme sage et digne de toute sa confiance : il lui disait en même temps que, au moment où il avait reçu sa lettre, les moines Baudouin et Guillaume qu'il avait envoyés à Rome, étaient déjà partis pour leur destination. Puis abordant la question de la légitimité du Pontife, il s'exprimait en ces termes : « Quant à ce que vous me dites du pape Pascal et de celui qui, par rapine, s'est intrus sur le siége apostolique, je n'ai qu'une chose à répondre, c'est que le pape Pascal a été élu selon Dieu, conformément aux règles antiques, et qu'il a été reconnu tel par tout l'univers catholique ; tandis que l'usurpateur n'a été ni élu ni reconnu. C'est pourquoi nous nous attendons à ce qu'il soit frappé, si déjà il ne l'a été par cet anathème : *Toute plantation qui n'a*

[1] Eadm. loc. cit. pag. 89, 90.

[2] Lib. III, epist. 114.

pas été plantée par mon Père céleste, sera arrachée et jetée au feu. Le chrétien ne s'effraie pas des persécutions auxquelles l'Eglise est en butte : l'apanage du Christ doit être aussi bien celui de son épouse, car il a dit : *Le monde vous persécutera,* mais il a ajouté, *toutefois ayez confiance, espérez, car c'est moi qui ai vaincu le monde.* » Cette réponse d'Anselme fit crouler le dernier retranchement d'Henri.

Le coup de rigueur que le pape venait de frapper, annonçait un dénouement prochain ; car, c'était une preuve que la mesure était comble, et qu'il ne restait plus au Saint-Siége, après avoir épuisé tous les ménagements d'une longue patience, que d'employer les armes canoniques contre ceux qui voulaient asservir l'Eglise à leur tyrannie. Le comte de Meulan, comme étant l'ame des conseils du roi, sinon le plus fougueux des fauteurs des investitures, à coup sûr le plus influent sur l'esprit de Henri, fut seul frappé personnellement ; mais tout le monde comprit que c'était moins sa personne qui venait d'être frappée, que la cause même des investitures. Aussi, la censure rejaillissait-elle sur le roi, quoique le pape eût déclaré qu'il voulait encore différer de frapper le prince lui-même.

A peine Anselme eut-il reçu cette importante lettre, qu'il vit que le moment du dénouement approchait, et qu'il lui convenait de se rapprocher de l'Angleterre, pour être plus à la portée de tout événement et de toute négociation. C'est aussi le conseil que lui donnait l'archevêque Hugues. Jusques-là, toutes les lettres, tous les messages qu'il avait envoyés à Rome, n'avaient obtenu aucun résultat décisif, mais seulement des mesures qui pouvaient le consoler dans sa patience. et non le réjouir comme d'un succès tel qu'il l'attendait. De même, il venait d'écrire une troisième lettre au roi, pour obtenir la main-levée de ce qu'il lui avait séquestré, mais en vain. Aujourd'hui, les choses prenaient une tournure plus tranchée : il était donc nécessaire qu'il se rapprochât. Il partit de Lyon, mais il laissait le vénérable archevêque et le peuple tout entier de cette religieuse cité pleins de regrets de son départ : on s'était habitué au spectacle de ses vertus ; on le regardait

comme appartenant à cette Eglise illustre qu'il édifiait en retour de l'hospitalité qu'il en recevait.

Le bruit de son départ de Lyon s'était répandu. Anselme reçut des lettres de Philippe, roi de France, et de son fils, Louis-le-Gros. « Nous avons appris, lui disait le premier[1], toutes vos angoisses, et nous ne voulons pas vous laisser ignorer combien nous en sommes affligés, et combien nous désirerions vous venir en aide pour vous en délivrer. Mais comme nous savons que vous habitez un lieu insalubre, nous vous invitons de venir visiter notre France, pour que nous puissions vous donner des témoignages de notre affection et de notre respect. » Louis-le-Gros n'était pas moins affectueux[2] : « Nous prenons une vive part à vos afflictions, lui disait-il, et nous ferions tout au monde pour vous rendre à votre paix ancienne. Cette douleur que nous éprouvons pour vous, s'accroît encore par la crainte que le climat du lieu que vous habitez n'altère votre santé, et n'expose même votre vie précieuse à un grave danger. Venez nous voir : acceptez l'hospitalité que nous sommes heureux de vous offrir. L'exil vous paraîtra moins amer, si le refuge que nous vous offrons peut vous plaire. » Ainsi les rois et les peuples, le clergé et les laïques offraient à l'envi à Anselme des consolations que son cœur si sensible appréciait si fort et qui tempérait l'amertume de l'exil, les fatigues de la lutte.

Anselme était déjà arrivé à la Charité-sur-Loire, dans un prieuré dépendant de l'abbaye de Cluny, lorsqu'il apprit que la sœur du roi Henri, Adèle, comtesse de Blois et de Chartres, était malade à son château de Blois : il se dirigea vers cette ville, au lieu d'aller, selon sa première intention, à Reims auprès de l'archevêque Manassès, qui lui en avait fait l'invitation pressante. Il se rendit donc auprès de la comtesse Adèle, s'efforçant toutefois d'éviter l'éclat des hommages que les populations lui préparaient sur son passage. Cette princesse avait toujours eu pour Anselme le respect le plus profond et un dévouement généreux : dans ses deux exils,

[1] Lib. IV, epist. 49.

[2] Ib., epist. 50.

lorsqu'il était dépouillé de tous les revenus de son archevêché, sans aucune ressource, il ne vivait que de la charité de ses amis; la reine Mathilde, les comtesses Ida de Boulogne, Adèle de Blois, ses confrères dans l'épiscopat, Gondulphe, Yves de Chartres et surtout Hugues de Lyon, ses parents, et le comte Humbert de Savoie, suppléaient à ses besoins par leurs largesses. Mais de toutes ces personnes éminentes, la comtesse Adèle s'était toujours signalée autant par sa piété que par son dévouement, au risque de s'attirer la colère du roi Henri son frère. Elle avait choisi Anselme pour le confident de son ame, pour le directeur de sa conscience. Après Dieu, c'était en Anselme qu'elle avait placé toute sa confiance. Le saint archevêque crut donc ne pas devoir refuser l'invitation de cette pieuse princesse, d'autant plus que l'on disait qu'elle était gravement malade et même en danger de mort : elle désirait, et il lui donna la consolation de le revoir, de s'entretenir des choses du ciel pour lesquelles elle avait tant de goût. Mais à son arrivée, le danger s'était dissipé, et le mal se calmait peu à peu. Anselme s'arrêta quelques jours au château de Blois, comblé d'honneurs et de témoignages de vénération de la part de toutes les personnes du château, de la ville et du comté. Ils s'entretenaient beaucoup de choses spirituelles ; mais dans ces longs entretiens, la conversation se portait naturellement et souvent sur la question brûlante, sur ses démêlés avec le roi Henri. Mais en déclarant le motif de son retour en France, Anselme ne pouvait s'empêcher d'avouer que la bulle du pape Pascal, excommuniant les conseillers de Henri et le menaçant de la même peine, lui faisait à lui-même un devoir de rompre tout ménagement ultérieur, et d'en venir de son côté, aux voies de rigueur envers le roi. Il lui manifesta l'intention qu'il avait de lancer contre lui l'excommunication, puisque tous les moyens de douceur avaient échoué. Cette nouvelle consterna la pieuse princesse : elle eut bien vite pris son parti pour réconcilier Henri, et parer le coup fatal qui allait le frapper, coup dont elle sondait les terribles conséquences. Elle compta pour rien sa santé à peine convalescente, et les dangers et les fatigues du voyage. Elle engagea

Anselme à l'accompagner jusqu'à Chartres auprès du sage Yves, leur ami commun; ses conseils et les bons offices de cet illustre prélat, pouvaient seconder puissamment les vues de la comtesse Adèle.

Le roi Henri se trouvait alors en Normandie. Nous avons vu plus haut avec quelle astuce il profitait de tous les moyens pour déposséder son frère Robert, et combien ce prince léger, vaniteux et prodigue, lui fournissait d'occasions propices d'arriver au but de son ambition. Il était insouciant et facile jusqu'à l'imprudence. Avec une telle disposition d'esprit, avec une conduite si dépensière et si imprévoyante, il s'était rendu inhabile à gouverner ses propres affaires. Beaucoup d'abus et de discordes s'introduisaient dans le Duché; il y avait une foule de mécontents, et la légèreté naturelle de Robert l'empêchait de les apercevoir, sa douceur de les punir. Le roi Henri se prévalait habilement de ces circonstances; il soufflait sur le feu. Le but qu'il s'était proposé en venant en Normandie, c'était d'étudier le terrain, et de juger par lui-même si les évènements étaient mûrs pour qu'il se déclarât le protecteur de la Normandie, en attendant qu'il jetât le masque et s'en fît le maître. Dans cette vue, il exploitait le mécontentement des grands, et l'envenimait encore davantage en se mêlant de leurs discordres. A la vue de cet état de chose, il écrivit à son frère Robert[1] : « Tu as le titre de seigneur; mais en réalité tu ne l'es plus; car ceux qui doivent t'obéir se moquent de toi. » Après quoi, il le somma de lui céder la province en échange d'une somme d'argent. Le duc Robert refusa avec indignation une pareille proposition : mais ses vassaux l'abandonnèrent, et s'attachèrent peu à peu à Henri[2], car les nations

[1] *Dux quidem nomine tenus vocaris, sed a clientibus tuis palam subsannaris.* — Order. Vit. *Hist. Eccl.* lib. XI apud rer. Norm. Script. pag. 820. *Potestas Roberti Normannorum comitis ita cunctis viluerat ut vix ullum quidquam pro eo facere vellet quod pro terræ principe circumquaque gentium fieri solet.* — Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 90.

[2] *Omnes igitur ferme Normannorum majores illico ad Regis adventum, spreto Comite Domino suo, et fidem quam ei debebant post ponentes in aurum et argentum Regi occurrunt; eique civitates et castra tradiderunt.* — Eadm. loc. cit.

fatiguées et épuisées se rattacheront toujours avec plaisir à un gouvernement énergique et fort. Dès lors, tout étant prêt, Henri ne songea plus qu'à réaliser par la force des armes son dessein depuis si longtemps arrêté, et à recueillir tous les moyens de le réaliser avec succès. Ce fut alors qu'en vue de se procurer de l'argent, il avait frappé d'amendes les prêtres réfractaires aux prescriptions du Concile de Londres, dont nous avons parlé ailleurs. Ce fut aussi pendant ce temps que la comtesse Adèle, accompagnée d'Anselme, se rapprochait de la Normandie, pour consommer enfin l'œuvre de la réconciliation.



CHAPITRE XVIII.

Le traité d'*Aigle* transmis au Pape. — Lenteurs de Henri à en remplir les conditions. — Reproches injustes faits à saint Anselme. — Démarche collective des évêques auprès d'Anselme. — Sa réponse rectifie l'opinion et les faits. — Bulle du Pape qui termine le différend. — Saint Brunon d'Asti, Boëmond d'Antioche et Ilgyre. — Relique d'une mèche de cheveux de la très-sainte Vierge. — Retour définitif d'Anselme. — Joie universelle. — Mort misérable de l'empereur Henri IV.

Henri apprit par les messagers de sa sœur Adèle, que l'archevêque était parti de la Bourgogne pour venir en France et se rapprocher de la Normandie ; il apprit qu'il venait avec la disposition de le frapper d'excommunication : il en fut effrayé. Il réunit son conseil pour aviser aux moyens de fléchir l'esprit d'Anselme, et l'amener à renoncer à son dessein hostile. Il fut résolu dans le conseil qu'il enverrait des messagers à sa sœur Adèle, pour lui exprimer son vif désir de revoir Anselme en Normandie près de lui, pour conférer de leur affaire : il lui déclarait qu'il était revenu, à ce sujet, à des idées plus modérées et plus conciliatrices, et que, pour lui être agréable et par amour de la paix, il était disposé à relâcher plusieurs de ses prétentions.

Ce fut donc sur sa demande, et d'après ces assurances pacifiques, qu'Anselme crut devoir accéder aux désirs du roi en se rendant à ces conférences. Le rendez-vous avait été fixé dans la petite ville d'*Aigle*. Anselme et la comtesse Adèle partirent pour cette ville[1], et l'on s'y trouva réuni le 21 juillet.

[1] Anselme rend compte au pape Pascal de son départ, pour se rapprocher de la Normandie : il lui dit dans cette lettre : « Depuis que Votre Sainteté a

Sitôt qu'Henri revit l'archevêque, il lui en témoigna la plus grande joie, il fêta son retour, et, à son exemple, les grands de la cour lui témoignèrent leur regret de l'avoir perdu pendant si longtemps, et leur joie de le revoir. La première entrevue ne laissait rien à désirer sous le rapport de l'épanchement mutuel d'affection et de respect, et Anselme put reconnaître que le roi avait déposé son ancienne dureté; tout lui faisait présager un heureux dénouement. Il y avait quatre questions à régler : les investitures, l'hommage, l'excommunication, la restitution des biens de l'Eglise. Henri montra de l'empressement à rendre à Anselme tout ce qui lui avait été séquestré, tous les revenus de son archevêché, toutes les églises, manoirs, priviléges dont il avait été dépouillé. Quant aux investitures, il faisait de grandes difficultés à y renoncer : il lui semblait qu'il ne le pouvait faire, sans s'amoindrir aux yeux de sa nation : cependant, les décrets de l'Eglise étaient trop formels et trop sévères pour qu'il résistât longtemps ; il y renonça. Pour l'hommage, en ne l'envisageant que comme un simple acte de vasselage pour la *tenance* des fiefs qui avaient été assignés par le Conquérant aux différentes églises, presque à nombre égal à ceux qui avaient été distribués à ses compagnons, Anselme consentit à l'admettre, mais à condition qu'il n'aurait rien qui pût amoindrir l'autorité spirituelle des évêques, laquelle est de droit divin, et ne peut dépendre en aucune façon des rois de la terre. Pour ce qui regardait l'excommunication des conseillers du roi et nominativement du comte de Meulan, le roi désirait vivement qu'ils fussent absous : Anselme ne le désirait pas moins que lui; mais, ne se croyant pas suffisamment autorisé, il crut devoir en référer de nouveau au Pape et lui demander les pouvoirs nécessaires.

excommunié le comte de Meulan et les autres conseillers du roi, je me suis rapproché de la Normandie. Le comtesse de Chartres, Adèle, sœur du roi, s'est interposée pour amener une conférence entre lui et moi. Dans cette conférence, le roi m'a rendu les biens de l'archevêché, et il a été convenu que nous vous enverrions des messagers pour obtenir votre décision sur d'autres points, tels que les investitures et l'hommage. » — Lib. IV, epist. 71.

Ces préliminaires semblaient satisfaire tout le monde, et les grands de la cour faisaient de vives instances auprès d'Anselme pour qu'il retournât sans délai en Angleterre; mais il pensa plus prudent de différer ; il fut convenu que l'on attendrait encore, que l'on enverrait de part et d'autre de nouveaux messagers à Rome, et que, en attendant, Anselme prolongerait son séjour en Normandie, jusqu'à ce que l'on eût reçu la réponse de Rome. Tout ceci se passait le XI des calendes d'août.

Cet atermoiement ne dérogeait en rien à ce qui avait été établi de commun accord. Ainsi la réconciliation était reconnue comme faite et consommée. Cette paix remplit de joie le cœur de tout le monde : le roi ne pouvait se tenir d'en exprimer sa satisfaction ; il redoublait d'honneurs et d'égards envers Anselme. Pendant tout le temps qu'il séjourna à *Aigle*, il ne pouvait souffrir d'être loin d'Anselme, il voulait l'avoir sans cesse à ses côtés; et lorsqu'ils avaient à en venir à des entretiens, ce n'était pas Anselme qui se rendait au palais du roi, mais bien le roi qui prévenait Anselme et qui se rendait lui-même à son habitation, le traitant comme un frère tendre et dévoué, comme un fils respectueux et soumis. Et certes, Henri avait raison de ressentir une si grande joie de la paix conclue ; et les égards respectueux qu'il ne cessait de témoigner à Anselme, eussent-ils été plus grands encore, il n'aurait pu payer le service que cette réconciliation lui rendait ; car il n'ignorait pas que c'en était fait de sa couronne, ou du moins qu'il n'aurait pu la conserver qu'à travers les horreurs et les chances sanglantes de la guerre civile, si Anselme eût donné cours à son intention de l'excommunier : il savait l'orage qui grondait sur sa tête, non-seulement en Angleterre, mais encore en Normandie et en France ; il savait que les grands et les peuples n'attendaient que ce signal pour se liguer et se soulever contre lui. Du reste, il n'était pas aimé. Son caractère sombre, astucieux, dissimulé, lui avait aliéné ses vassaux. Il se sentait donc enveloppé dans un réseau de difficultés et de dangers imminents, tant au dedans qu'au dehors. Le traité d'*Aigle* mettait un terme à ses angoisses; et, en le signant,

Anselme raffermissait sur la tête du roi une couronne que peu auparavant il eût pu en faire tomber[1].

Le roi se sentait si joyeux de la conclusion de cette affaire, qu'il promit de faire partir sans délai ses messagers pour Rome ; car il voulait qu'ils fussent de retour avant Noël, afin que Anselme pût être rendu en Angleterre à cette époque, et assister à la cour plénière qu'il avait coutume de tenir en cette solennité. En même temps, il fit publier un édit en Angleterre par lequel il ordonnait que tout ce qui dépendait de l'archevêque Anselme, hommes et choses, lui fût restitué, que personne désormais ne le troublât dans la possession de ses droits, et que personne aussi ne fût recherché pour ce qu'il pourrait encore redevoir à son échiquier. En un mot, il voulut que tout fût remis à la juridiction et à l'arbritrage d'Anselme. Sitôt que ces mesures réparatrices furent connues en Angleterre, une joie générale éclata de toute part, on saluait ce jour comme l'aurore d'une ère de justice et de liberté[2]. Aussitôt après la stipulation de ces préliminaires, Anselme retourna au monastère du Bec.

Cependant Henri ne se hâtait pas d'accomplir les accords stipulés au congrès d'*Aigle* : était-ce en lui regret d'avoir renoncé aux investitures ? était-ce la pensée politique que le temps aurait terminé les différends d'une manière plus favorable, ou bien que la mort prochaine d'Anselme, déjà si avancé en âge, l'aurait défait d'une résistance fastidieuse ? était-ce en vue de lasser la patience de l'archevêque ? était-ce qu'il eût obtenu le résultat essentiel, qui était d'avoir éloigné de sa tête le coup de l'excommunication ? on ne sait : peut-être devra-t-on reconnaître l'ensemble de ces motifs[3] ? Il est de fait que les

[1] Jam enim multis in locis per Angliam, Franciam et Normanniam fama vulgaverat Regem ipsum ab Anselmo proxime excommunicandum ; et idcirco ei utpote *Potestati non adeo amatæ* multa mala struebantur, quæ illi a tanto viro excommunicato efficacius inferenda putabantur. Quod ille sciens versam a se viri sententiam *magnifice lætabatur*. — Eadm. hist. nov. lib. IV, pag. 90.

[2] « Hæc quum innotuissent, mox quoddam quasi insperatum jubar solis illis emicuit, quod illos a pristinæ oppressionis immanitate et tenebris non modicum ejecit. » — Eadm. loc. cit.

[3] *Ortis quibusdam occasiunculis*. — Eadm. loc. cit.

messagers que Henri avait promis d'envoyer à Rome, retardaient leur départ bien au-delà des termes convenus. Ces retards ou ces tergiversations inquiétaient les hommes de bien qui les attribuaient à un mauvais génie. Quelques-uns même en vinrent jusqu'à accuser Anselme lui-même. C'est dans ce sens qu'un homme, dont le nom s'est perdu, lui écrivait d'Angleterre[1]. Après lui avoir fait le tableau le plus sombre de l'état des choses, lequel, loin de s'améliorer, semblait au contraire empirer de jour en jour, il disait : « Tous ces maux retombent sur vous, on les impute à votre sainteté. Réfléchissez donc à la responsabilité qui pèse sur vous...; dès que, au lieu de remédier à tant de maux, comme c'est votre devoir, vous vous obstinez à rester absent si longtemps et sans motif.... Nous ne savons quel bien vous pouvez attendre de toutes ces tergiversations ; tout ce que nous savons, c'est que, à cause de vous seul, la somme de nos maux augmente chaque jour. » Sans doute, l'auteur de cette lettre était un homme de bien, animé de louables intentions : mais ici il se méprenait étrangement sur la véritable cause de ces longueurs fatales ; ce n'était pas à Anselme qu'il devait les imputer, car sa volonté y était absolument étrangère, il en souffrait au contraire de vives amertumes : mais la faute en retombait sur le roi; c'était son mauvais vouloir, c'était sa politique astucieuse qui retenait Anselme loin du royaume, à moins que, sans tenir compte de l'obéissance au pape, il n'eût levé l'excommunication de ceux qui en avaient été frappés pour cause des investitures, car, en cette circonstance, il avait été convenu que l'on recourrait à Rome.

Malgré tout cela, le roi voulut se donner les semblants de la raison et se justifier de ces lenteurs. Anselme se trouvait à Reims, auprès de l'archevèque Manassès, quand il reçut une lettre du roi[2] qui lui disait : « Ne soyez pas fâché que mes messagers ne soient pas encore partis : mon envoyé, Guillaume de Warlewast, va partir incessamment. Adjoignez-

[1] Cette lettre est rapportée par Eadm. soit au lib. IV, *Hist. nov.* pag. 90, soit dans le recueil des lettres. [2] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 91.

lui votre messager de confiance, Baudouin de Tournai, afin qu'ils aillent ensemble à Rome pour y terminer toutes nos affaires.

Anselme ne prit point le change sur l'intention qui perçait dans cette lettre. Il lui répondit, après lui avoir exprimé un vif regret de toutes ces lenteurs, que ce n'est pas sa propre cause qui est en jeu, mais bien celle de Dieu; puis il continue ainsi avec autant de dignité que de fermeté : « Il vous convient à vous, sire, il convient à votre ame que je sois enfin rendu à l'Eglise qui m'a été confiée, et que je ne sois plus empêché d'y aller remplir mon ministère. Je redoute que ces retards ne déplaisent à Dieu et ne m'exposent à être blâmé par le Pape de ce que, à cause de vous, je ne lui ai point encore envoyé les messagers, comme nous en étions convenus au congrès d'*Aigle*. Il est dangereux pour moi de différer plus longtemps d'envoyer Baudouin : vous aviez promis vous-même que vous auriez envoyé le vôtre, de manière qu'il fût de retour avant Noël. Maintenant, tous ces retards, dont je ne prévois pas la fin, me sont inexplicables. Hâtez-vous donc, et fixez un terme prochain afin que je sache jusqu'à quand je dois attendre l'arrivée de votre envoyé. Quant à moi, je vous déclare qu'il m'est impossible d'attendre au-delà des prochaines fêtes de Noël, pour faire partir mon messager[1]. »

Cependant Anselme voulait tenter encore quelque démarche indirecte qui pût ébranler Henri. Il connaissait le comte de Meulan pour un homme rude à la vérité, mais au fond modéré et sage : s'il avait été frappé le premier et nominativement, c'était plutôt pour la haute position qu'il avait auprès de Henri, et l'on savait que c'était le roi qui était frappé dans la personne de ses hauts barons, et de ses ministres. C'est à cet homme éminent qu'Anselme résolut de s'adresser : il avait tout à espérer de sa haute influence, s'il voulait l'employer au profit de la paix, mais d'une paix décisive et durable : « Vous savez, lui disait-il, que lors du congrès de l'*Aigle*, il avait été

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 91.

décidé que le roi aurait envoyé une ambassade à Rome pour définir les points qui ne pouvaient l'être que par le Pape. Je compris alors que le roi voulait avoir cette réponse avant Noël. Or, vous voyez que le roi est encore aujourd'hui en retard de remplir cette condition. Au lieu de la remplir, il se contente de faire des excuses auprès de moi, et il a l'air de me prier de faire en sorte que les miens soient prêts à partir avec les siens. Toutes ces longueurs donnent à croire qu'il ne se soucie nullement de mon retour en Angleterre. Je vous avoue que je crains que, en agissant de la sorte, il ne provoque la colère de Dieu contre lui ; c'est ce qui lui arrivera s'il néglige de faire ce qu'il a promis, et ce qu'il peut faire sans aucun détriment ni de son honneur, ni de son autorité souveraine. Comme archevêque et comme ami, je lui conseille, à lui, ainsi qu'à ceux qui sont auprès de lui, de ne pas contrarier la volonté de Dieu s'ils ne veulent attirer sa colère qui n'est que suspendue[1]. »

Cette démarche réussit, et les conseils du comte de Meulan finirent par déterminer le roi à faire partir ses messagers : c'était de la part d'Anselme, Baudouin de Tournai, homme habile, énergique et zélé pour la liberté de l'Eglise ; et de la part du roi, c'était encore le même Guillaume de Warlewast, lequel avait déjà rempli plusieurs missions de ce genre.

Dès que les messagers furent partis, le roi Henri était retourné de Normandie en Angleterre, courroucé de l'insuccès de ses premières tentatives contre son frère Robert. Ce résultat et cette disposition d'esprit de la part du roi n'étaient guère propres à favoriser l'accomplissement des conditions arrêtées entre lui et saint Anselme : au contraire, elles le mirent dans la situation de ne reculer devant aucun excès, devant aucune exaction pour se procurer les moyens de conquérir la Normandie et d'abattre son frère. Toutes les classes de citoyens, toute espèce de choses furent taxées ; les collecteurs fiscaux, hommes durs et inexorables, ajoutèrent leur propre violence à l'injustice tyrannique de leur mandat. Qui-

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 91.

conque avait la plus petite ressource en était dépouillé : ceux qui manquaient de tout étaient maltraités, incarcérés jusqu'à ce qu'ils trouvassent quelqu'un qui leur vînt en aide et payât pour eux. L'oppression devint bientôt si grande et si générale, qu'on en était réduit à regretter le règne des deux Guillaume, car le bras de Henri écrasait une nation déjà épuisée et abattue. De plus, le roi tourna derechef à son profit, et en se couvrant du masque du zèle, les prescriptions du dernier concile de Londres, et il redoubla de rigueur contre les prêtres réfractaires : tous étaient frappés sans discernement et forcés de payer une amende au roi; souvent, les innocents étaient enveloppés dans les rigueurs qui frappaient les coupables. Tout le clergé gémissait de cette oppression inouïe. Un jour, l'on vit deux cents prêtres revêtus des ornements sacerdotaux, pieds nus, se diriger vers le palais du roi, demandant à grands cris qu'il eût pitié d'eux. Le roi resta insensible à leurs doléances, et fronçant le sourcil, il les traita comme gens coupables et sans religion, et leur ordonna brusquement de se retirer de sa présence. Désolés d'un traitement si dur, d'un si cruel déni de justice et de commisération, ces infortunés se rendirent auprès de la bonne reine Mathilde ; elle eut pitié d'eux : elle sentit la justice de leurs réclamations, elle aurait voulu intercéder pour eux, mais la crainte la retint, et elle dut abandonner ces infortunés à leur triste sort, quelque douleur que son cœur sensible et pieux en ressentît.

Tels étaient les maux qui affligeaient l'Angleterre : les angoisses qui en résultaient étaient si réelles, si profondes et si générales, que même ceux des évêques qui s'étaient montrés jusques-là moins zélés pour la liberté de l'Eglise, et plus hostiles à saint Anselme qui la défendait de tout son pouvoir, partagèrent la désolation universelle, et s'adressèrent à l'archevêque, le suppliant de prendre en pitié leur condition, de leur venir en aide, lui promettant que dorénavant, ils lui auraient été soumis et dévoués comme à leur père : leur message mérite d'être rapporté en son entier[1].

[1] Eadm. Hist. nov. lib. IV, pag. 92.

« Au très-cher père, Anselme, archevêque de Canterbury.

« Gérard archevêque d'York, Robert évêque de Chester, Henri de Norvick, Rodulphe de Chichester, Samson de Wigorn, et Guillaume évêque élu de Winchester, salut.

» Nous attendions la paix, et elle s'éloigne de nous ; nous espérions le calme, et voici les troubles. Les rues de Sion retentissent de gémissements et de pleurs : les hommes incirconcis y triomphent : le temple est muet, le sanctuaire et l'autel sont envahis par les laïques. Lève-toi, comme autrefois le saint vieillard Mathathias : tu trouveras dans tes enfants la vaillance de Judas, la bravoure de Jonathas, la prudence de Siméon. Ils combattront avec toi les combats du Seigneur, et si la mort vient t'enlever au milieu des dangers, nous recueillerons de toi cet héritage de luttes : loin de toi la négligence. Pourquoi es-tu encore absent, tandis que tes ouailles sans toi périssent ? Quelle excuse as-tu devant Dieu ? Viens donc ; tu nous trouveras prêts non-seulement à te suivre, mais à marcher devant toi ; viens donc, mais viens vite ; ou bien ordonne à quelqu'un de nous d'aller vers toi, afin que, en dépit de ton absence, nous jouissions des lumières de tes conseils et de ta direction; car dans cette cause, ce ne sont pas nos intérêts que nous cherchons, mais uniquement ceux de Dieu. »

Des instances si pressantes mêlées à des reproches si affectueux mettaient Anselme dans la nécessité d'expliquer sa conduite : il le fit avec une noble franchise dans la lettre suivante qu'il adressa aux évêques signataires de la précédente : « Je partage toutes vos peines, toutes les tribulations de l'Eglise d'Angleterre : mais il m'est encore impossible d'y remédier autant que je le voudrais, et que vous le désirez vous-mêmes ; car je ne puis encore me tenir assuré de l'accomplissement des conditions stipulées avec le roi jusqu'au retour de nos messagers de Rome. Néanmoins, ce qui me console, c'est de voir le fruit de votre longanimité, et les promesses que vous me faites de vous attacher à moi, non pas pour ma cause, mais pour celle de Dieu. Quoique je ne puisse encore être auprès de vous, vu que le roi ne me le permet pas encore à moins que je me détache de l'obéissance que je

dois au Pape, ce qui m'inspire encore une juste défiance, néanmoins je me réjouis de votre patience, de votre constance et des bons sentiments qui vous animent envers moi. Quant à ce que vous me demandez de permettre que quelqu'un de vous vienne auprès de moi afin d'alléger la douleur de notre séparation, je ne crois pas la chose convenable pour le moment ; car j'espère dans le Seigneur que personne au monde ne me fera changer de sentiment ; que bientôt le Seigneur me fera connaître ce que j'aurais à faire. Alors, je m'empresserai de vous faire part de la décision que j'aurai prise. Mais je vous déclare que pour rien au monde, pas même au péril de ma vie, je ne consentirai jamais d'être la cause, ou le ministre ou l'instrument des maux dont vous gémissez, et qui, me dites-vous, inonde l'Angleterre[1]. »

Cette lettre prouve donc évidemment que c'était le roi qui retenait Anselme loin de l'Angleterre, en dépit des termes de l'accord stipulé, et malgré les promesses solennelles faites au congrés d'*Aigle*. C'était au roi, et nullement à Anselme, qu'il fallait imputer les maux qui dérivaient de cette absence trop prolongée : et Anselme ne pouvait en termes plus formels en décliner la responsabilité.

C'est dans ce même sens qu'il écrivit à Ernulphe[2], prieur du monastère du Christ, à Canterbury, et à ses religieux. Il leur dit que s'il a tardé si longtemps de leur écrire, de retourner en Angleterre, et de leur faire part des conventions arrêtées entre le roi et lui à *Aigle*, c'est qu'il n'a pas encore des garanties suffisantes qui le rassurent sur leur accomplissement : que le roi espérait recevoir une réponse du Pape de manière à ce que lui, Anselme, pùt être rendu en Angleterre pour les fêtes de Noël ; mais qu'ensuite le roi avait retardé le départ de ses messagers, que c'était là ce qui le retenait en Normandie jusqu'à leur retour ; que c'était donc par le vouloir du roi qu'il n'était pas encore rendu à son Eglise ; que d'autre part le roi lui avait rendu tous les droits et revenus de l'archevêché. Quant aux ménagements qu'il avait cru devoir employer en

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 93. [2] Lib. IV, epist. 118.

faveur du comte de Meulan, il dit qu'il a agi en vertu de la commission expresse du Pape qui lui avait enjoint d'absoudre ce seigneur et de le réconcilier, à condition qu'il favoriserait la liberté de l'Eglise. Et comme le comte avait promis de faire ses efforts auprès du roi pour l'engager à obéir aux canons de l'Eglise, il avait jugé à propos de l'absoudre de l'excommunication : que du reste rien n'etait innové au sujet des investitures, soit pour ceux qui les donnaient, soit pour ceux qui les recevaient, comme aussi pour ceux qui consacraient ces derniers.

Cependant Henri persévérait dans son système de violence et d'exaction : la somme de maux qui affligeaient l'Eglise et l'Etat augmentait chaque jour. Plusieurs fois, Anselme eut à lui écrire pour qu'il renonçât aux mesures violentes contre les prêtres réfractaires : chaque fois Henri lui répondait par des faux-fuyants et par de vaines excuses : tantôt, il lui disait qu'il aurait réuni une cour plénière au jour de l'Ascension pour décider ce point, et il se réservait de lui faire connaître le résultat de cette délibération, comme si les barons eussent osé s'opposer aux volontés du roi, ou juger différemment de ce qu'il aurait jugé : tantôt, il s'excusait par motif de zèle pour l'observance des canons de l'Eglise ; et il se donnait l'air d'être surpris qu'Anselme l'en blamât, « car, disait-il, je ne fais que ce que vous auriez fait vous-même ; du reste, si mon zèle m'a entraîné trop loin, je ne manquerai pas de le corriger selon la volonté de Dieu et votre conseil[1].» Puis, malgré ces paroles mielleuses, il continuait de donner carrière à sa tyrannie.

En ce temps, arrivèrent de Rome les messagers du roi et de l'archevêque. Le Pape écrivait deux lettres, l'une à Guillaume archevèque de Rouen pour lui annoncer qu'il avait remis son affaire à la décision de l'archevèque de Canterbury ; l'autre à Anselme lui-même pour lui donner plein pouvoir d'absoudre le Prélat, et de le réintégrer sur son siége : la première est datée de Bénévent du V, et l'autre, du X des calendes d'avril. Nous rapportons en son entier cette dernière lettre[2], car elle

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 93, 94. [2] Eadm. loc. cit. pag. 94.

éclaire le point historique de la réconciliation : « Nous rendons grâce au Dieu des miséricordes qui tient dans sa main le cœur des rois, de ce qu'il a daigné plier le cœur de Henri roi d'Angleterre à l'obéissance envers le Saint-Siége apostolique. Si Dieu a eu pitié de ce peuple auquel tu présides, nous nous plaisons de l'attribuer à ta charité et à tes prières. Nous te faisons connaître notre volonté d'accueillir favorablement le roi et tous ses sujets avec cette vive et affectueuse charité qui nous porte à relever ceux qui étaient abattus. Celui qui est debout ne peut secourir et relever ceux qui sont à terre sans se courber lui-même pour leur tendre la main ; mais tout en se courbant il ne laisse pas de rester debout. C'est pourquoi, Vénérable et très-cher frère, nous avons jugé de lever les prohibitions et les censures que tu sais avoir été sanctionnées par notre prédécesseur, de glorieuse mémoire, Urbain II. Reçois donc dans ta communion, toutefois sous la réserve de la pénitence que tes messagers Guillaume et Baudouin te feront connaître de notre part, ceux qui ont prêté l'hommage, ceux qui ont reçu les investitures, ceux qui les ont consacrés, relève-les en notre nom et autorité ; béni-les, ou bien déléguez qui bon vous semblera pour les bénir, à moins qu'ils ne soient coupables d'autres crimes pour lesquels ils doivent encore être retenus dans le lien des censures. Refusez toutefois la communion à l'abbé de Ely, parce qu'il a réitérément reçu les investitures, malgré la prohibition formelle que nous lui en avions faite personnellement. Que si pour l'avenir, quelqu'un reçoit quelques prélatures sans investitures mais en prêtant l'hommage au roi, il ne devra pas être privé de la consécration, jusqu'à ce que le roi lui-même, cédant à vos sages conseils, ait renoncé à cette formalité. Quant aux évêques qui ont répandu de faux bruits sur nous, notre cœur a été vivement affligé contre eux, non-seulement parce qu'ils nous ont offensé nous-même, mais encore parce qu'ils ont trompé les simples et ont soulevé le roi contre le Saint-Siége apostolique : leur crime a été grand ; toutefois, cédant aux vives instances du roi, nous t'autorisons à les recevoir dans la communion, à condition qu'ils viennent en pèlerinage visiter

le Saint-Siége. Selon la réserve que nous avons faite, tu absoudras de leurs péchés et de leurs pénitences, le roi, la reine, les grands du royaume dont le susdit Guillaume te fera connaître les noms. Puisque le Seigneur tout-puissant nous a fait réussir dans cette affaire qui intéresse si fort sa gloire et l'honneur de l'Eglise, aie soin dorénavant dans tes rapports avec le roi et ses ministres, de te comporter avec toute douceur, discrétion et sagesse pour corriger ce qui restera encore à corriger. Pour cela, nous voulons t'investir de tous nos pouvoirs : dès à présent, nous absolvons ce que tu auras absous, et nous lions ce que tu auras lié. Nous remettons à ta sagesse la cause de l'archevêque de Rouen, et l'interdit dont nous avons cru devoir le frapper : nous ratifions d'avance ce que tu auras fait en sa faveur. Que la bonté du Seigneur te conserve en santé pour longtemps encore. — Don. le X Cal. d'avril. »

Toutes les questions étaient donc désormais tranchées, tous les cas prévus, tous les pouvoirs extraordinaires définitivement et clairement accordés à Anselme. Cette lettre apostolique, en vidant le différend, rendait la paix à Anselme, elle rendait aussi Anselme à son église et à l'Angleterre, et elle affermissait la couronne sur la tête de Henri.

Quand ces lettres arrivèrent à Anselme, il se trouvait à Rouen; il avait rencontré dans cette ville un des chefs les plus illustres de l'expédition des Croisés, qui venaient de conquérir la ville sainte, Bohémond : il était accompagné d'un cardinal de l'Eglise romaine, Brunon[1], et d'un chef militaire appelé Ilgire, homme vaillant en guerre et qui s'était acquis un grand renom dans la croisade. Cet homme, dans sa jeunesse, avait été connu d'Anselme et en avait reçu de grands bienfaits : le saint archevêque le revit avec joie, et dans leurs entretiens, il se plaisait à l'in-

[1] Ce Brunon était le célèbre Brunon d'Asti, le secrétaire et confident d'Urbain II, et alors évêque de Segni : il avait été délégué par le pape Pascal II pour tenir et présider le concile de Poitiers, pour prononcer sur le vœu de Bohémond, prince d'Antioche. Le concile fut tenu le VII des Cal. de juin 1106. — Chron. Cassin, lib. XII, cap. 33. — Chron. Audegav. — Suger, *In Vita Ludov. gros.* — Concil. nova coll. Mansi, t. XX, coll. 1206.

terroger sur les combats des croisés, sur leurs victoires, sur les villes prises. Cet Ilgire avait rapporté de Terre-Sainte une grande quantité de reliques précieuses, entre autres, une mèche de douze cheveux de la très-sainte Vierge, qu'il avait reçus en cadeau du patriarche d'Antioche, lorsqu'il remplissait dans cette ville, sous l'autorité de Boémond, la magistrature militaire, lequel patriarche, disait-on, les avait lui-même détachés de la vénérable tête de la sainte Vierge. Ce brave soldat disait qu'il n'aurait osé de lui-même recevoir une relique aussi précieuse ; mais qu'il ne l'avait reçue que dans l'intention d'en faire cadeau à sa patrie, si jamais il la revoyait. C'est pourquoi il en donna deux à la cathédrale de Rouen, deux à l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Ouen, deux au monastère de Notre-Dame du Bec, et deux à saint Anselme lui-même. Mais comme Ilgire n'avait pas cette précieuse relique auprès de lui pour en faire la distribution, il fallait pour cela qu'il retournât à Chartres, où le prince Boémond avait laissé tous ses équipages. Il s'y rendit. Dès qu'il y fut revenu, il distribua une portion de cette relique à chacun de ceux à qui il l'avait destinée. Ce précieux cadeau remplit de joie le cœur d'Anselme, et il en rendit de vives actions de grâces à ce religieux soldat. Peu après, le saint archevêque Anselme prit congé de l'archevêque et du prince Boémond; il retourna au Bec. Sitôt qu'arrivèrent les personnes qu'Ilgire avait envoyées pour remettre la sainte relique, Anselme prit les deux cheveux qui lui avaient été destinés, et laissa les autres à l'église du Bec : il confia ce précieux dépôt à son secrétaire Eadmer qui le conserva avec vénération, et qui atteste lui-même d'avoir obtenu par cette sainte relique des grâces extraordinaires[1].

Cependant, le messager du roi, Guillaume de Warlewast, revenu de Rome, se trouvait en Angleterre auprès du roi à qui il avait fait le rapport de sa mission. Le roi l'entendit avec joie, et lui en exprima sa satisfaction. Aussitôt il l'envoya auprès d'Anselme en Normandie, pour le prier de sa part de revenir à son église de Canterbury. Guillaume se hâta de rem-

[1] Eadm. *Hist nov*, lib. IV, pag. 95.

plir cette mission. Mais arrivé en Normandie, il trouva Anselme malade, et il en manifesta un vif chagrin, car il était devenu favorable à la liberté de l'Eglise, et il faisait tous ses efforts pour qu'Anselme fût rendu en paix et avec honneur à son siége. De crainte que l'archevêque ne se laissât retenir par l'amour qu'il portait au Bec et à ses religieux, ou que le mal ne s'aggravât et n'empêchât ainsi son retour tant désiré, il employa tous les moyens qu'il put imaginer, même les bons offices des compagnons de l'archevêque, pour l'engager à partir du Bec.

Après lui avoir exposé les instances du roi pour qu'il hâtât son retour, et les maux qui désolaient l'Eglise d'Angleterre à cause de son absence prolongée, Guillaume garantissait que le roi serait désormais obéissant à tout ce qu'il prescrirait pour le bien de l'Eglise. « C'est pourquoi, continuait-il, je vous en conjure, hâtez-vous ; venez sans retard ; de crainte que quelque mauvais vent séculier ne vienne empêcher votre retour. » A ces instances si pressantes, Anselme ne put rien opposer ; et quoique sa santé fût gravement délabrée, il résolut de partir sur-le-champ, et quitta le Bec. Il prit congé de ses frères, les remercia de leur cordiale hospitalité, et vint à Jumiége. Là, il retomba malade, et ne put plus aller plus loin : le mal fit bientôt des progrès alarmants. Guillaume envoya ces nouvelles en Angleterre au roi, lui annonçant l'impuissance où était Anselme de continuer sa route.

Ces accidents, se succédant si rapidement les uns aux autres, affligeaient grandement le roi dont ils contrariaient les desseins. Aussi jurait-il qu'aucun sacrifice ne lui coûterait autant que celui de la mort de son archevêque. Il renvoya en hâte les messagers avec ordre de pourvoir au repos du vénérable malade ; il mit à sa disposition tout ce qu'il possédait en Normandie, ses valets, ses officiers, ses biens, ses châteaux ; il voulait que rien ne lui manquât ni à lui, ni aux siens. Anselme passa ainsi un mois entier à Jumiége. Mais dès qu'il se sentit moins faible, il revint au Bec, pensant que c'était le séjour le plus commode pour attendre l'arrivée du roi, qui avait fait annoncer qu'il repassait en Normandie.

Mais à peine y fut-il arrivé, que le mal empira si rapidement que l'on désespéra bientôt de le sauver ; bien plus, le bruit s'était même répandu qu'il était mort, de sorte qu'un grand nombre d'évêques, d'abbés, de prêtres, de moines étaient accourus de toutes parts pour assister à ses funérailles, et rendre les derniers honneurs avec la plus grande pompe à un homme si saint et si illustre[1]. Mais Dieu en avait disposé autrement. Après une longue carrière de luttes et d'angoisses, la Providence lui réservait encore quelques jours de joie et de consolation ; c'est pourquoi elle lui rendit assez de forces et de santé pour qu'il pût continuer la route.

Le jour de la fête de l'Assomption (15 août 1106), le roi Henri arriva au Bec. Anselme célébra en sa présence la messe solennelle ; après quoi, il eut une longue conférence avec le roi, dans laquelle on stipula les derniers arrangements de la paix et de la concorde. Le roi remit dans les mains d'Anselme toutes les églises et tous les biens que son frère Guillaume-le-Roux avait réunis à son échiquier, et il s'obligea à ne rien exiger de son vivant, pour la collation des bénéfices. Quant aux amendes perçues des prêtres réfractaires, il fut convenu que le roi ne restituerait pas ce qui avait été perçu, mais qu'il ne rechercherait plus rien de ce qui restait à percevoir. Enfin, il restitua irrévocablement à Anselme tout ce qui avait été séquestré de son archevêché.

Dès que ces dernières stipulations eurent été signées, Anselme se disposa sur-le-champ à retourner en Angleterre. Le roi restait en Normandie pour consommer son œuvre de spoliation contre son malheureux frère. Tous les obstacles avaient disparu, Anselme allait revoir son église. Le Seigneur favorisa la traversée : et il débarqua à Douvres au commencement de 7bre. Il est plus facile d'imaginer que de dire avec quels transports Anselme fut reçu par le peuple d'Angleterre : toutes les classes de citoyens de tout âge, de toute condition se pressaient autour de lui et le comblaient des témoignages de leur joie. La pieuse reine Mathilde était à la tête de cet entraî-

[1] Lib. IV, epist. 74, 75, 76. — Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 95.

nement de bonheur : elle laissa tout de côté, pour veiller elle-même à ce que tout fût préparé le long de la route pour le voyage de l'archevêque : c'est elle qui préparait les logis, qui disposait toutes choses pour que le vénérable vieillard ne souffrît ni fatigue, ni privation, ni retards. Sur toute la route, le clergé, le peuple, les corporations religieuses, accouraient en foule sur ses pas; ils saluaient dans le retour d'Anselme, le retour de la paix, la fin de la tyrannie et des mauvais jours.

Tandis que toute l'Angleterre fêtait le retour d'Anselme, Henri était resté en Normandie pour achever la conquête de cette riche et belle contrée, berceau de ses ancêtres. Sitôt que la victoire de Tinchebray lui eut assuré cette conquête tant convoitée, il se hâta d'en donner la nouvelle à Anselme.[1] « Nous annonçons à votre paternité et sainteté que nous avons défait Robert, comte de Normandie, avec toute l'armée, qu'il avait pu réunir à force de prières et d'argent. Quant à nous, nous avons un peu de pertes. Bien plus, le duc lui-même, le comte de Morton, Guillaume Crépin, Guillaume de Ferrières, Robert d'Estouteville-le-Vieux, et plus de quatre cents chevaliers et dix mille gens d'armes sont tombés en notre pouvoir. La Normandie est à nous. Le nombre de ceux qui sont restés morts sur le champ de bataille est infini. Nous vous donnons cette nouvelle sans orgueil; car nous ne l'attribuons pas à nos forces, mais bien à l'assistance de Dieu. C'est pourquoi nous prions Votre Sainteté de rendre au Seigneur de solennelles actions de grâce de cette éclatante victoire qu'il nous a donnée: elle raffermira la paix et la gloire de l'Eglise. »

Anselme lui répondit en ces termes[2] : « Je me réjouis et je rends grâces autant que je le puis à Dieu de votre prospérité et de vos succès, mais je me réjouis d'autant plus de votre prospérité terrestre, qu'elle est accompagnée d'une bonne volonté selon la grâce. Attribuez vos succès à la miséricorde de Dieu, plutôt qu'à vos propres forces; et puisque vous promettez paix et liberté à l'Eglise, comme je vous supplie instamment de le faire, je vous souhaite de continuer en cette

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 96. [2] Lib. IV, epist. 80.

bonne voie ; car c'est là que votre sublimité acquerra force, puissance et vraie gloire. »

Cette même année 1106 qui ramenait la paix à l'Eglise d'Angleterre, et huit jours à peine avant que les dernières conditions en fussent stipulées au monastère du Bec entre le roi Henri, mourut à Liége le 7 août le trop célèbre empereur Henri IV surnommé *le vieux*. Celui qui pendant un règne de cinquante ans avait soulevé son orgueil contre le Christ et contre son Eglise, mourut frappé dans cet orgueil par la main de la justice divine. Il avait été un enfant rebelle contre sa mère l'Eglise; son fils Henri V, rebelle contre lui comme l'avait été son frère Conrad, lui ouvrit la tombe après avoir répandu des amertumes inouïes sur les derniers jours de ce vieillard. Nous avons raconté la guerre qu'il fit à la papauté; comme pendant, voici en raccourci l'histoire de sa mort déplorable. Henri V s'était fait décerner la couronne impériale ; le sort des armes la lui avait donnée, en la faisant tomber de la tête de son père Henri IV. Ce prince, abandonné de la fortune dont il avait abusé contre Dieu, demanda une conférence à son fils triomphant : celui-ci l'accorda ; elle devait avoir lieu à Mayence, mais son fils dénaturé et barbare le fit arrêter, et, après l'avoir dépouillé avec violence des ornements impériaux, il le força de renoncer à l'empire. Le malheureux Henri IV se vit obligé de plier sous la main de Dieu qui le frappait ; dès lors, réduit aux dernières extrémités, pauvre, fugitif, errant, sans ressources, il supplia l'évêque de Spire de lui accorder dans son église une prébende laïque dont il pût vivre, lui représentant qu'il avait étudié et savait le plain-chant, et qu'ainsi il pouvait faire l'office de lecteur et de chantre. Cette ressource lui fut refusée. Abandonné de tout le monde, il écrivit à son fils pour le conjurer de permettre que l'évêque de Liége lui donnât un asile : « Laissez-moi, disait-il, rester à Liége, sinon en empereur, du moins en réfugié ; qu'il ne soit pas dit à ma honte ou plutôt à la vôtre, que je suis obligé de chercher de nouveaux refuges en temps de Pâques. » Il renvoya à son fils son épée et son diadème, et il mourut dans cette ville le 7 août, et y fut enterré. Peu

après il fut exhumé ; mais son fils le fit transporter à Spire dans le tombeau des empereurs. Grégoire et Henri avaient lutté à mort : tous deux ils meurent dans l'exil : mais le premier en remerciant Dieu de l'avoir fait aimer la justice et de mourir pour elle, celui-ci invoquant la commisération des hommes dans l'abîme d'abjection où il était tombé, et ne trouvant que des cœurs durs et impassibles, surtout dans ses propres enfants. La justice de Dieu donna à chacun, même dès ce monde, le prix de leurs œuvres ; et la postérité les a jugés l'un et l'autre à leur juste valeur.



CHAPITRE XIX.

Concile de Londres, ses décrets contre l'*investiture*, il permet l'*hommage*, selon la bulle du Pape. — Nombreuse promotion d'évêques. — Leur consécration solennelle à Canterbury en présence de tous les prélats de la nation. — Anselme écrit au Pape des éloges de Henri. — Sa belle lettre à Alexandre, roi d'Ecosse. — Réforme et mesures réparatrices sanctionnées par le roi. — Mort de Hugues de Lyon et de Gondulphe de Rochester. — Henri va en Normandie. — Il laisse le gouvernement à Anselme.

Après avoir achevé la conquête de la Normandie, le roi Henri revint en Angleterre, emmenant prisonniers son frère Robert et le comte de Morton. A la Pâque de cette année 1107, il convoqua tous les barons et les évêques en cour plénière pour traiter de la réorganisation des Eglises, pour pourvoir aux siéges vacants selon qu'il l'avait promis, et pour envoyer, sur l'invitation du Pape, Guillaume de Warlewast et le moine Baudouin au concile que le Pontife allait célébrer à Troyes. Le roi se flattait que le Pape récompenserait cette condescendance par quelque nouvelle faveur. L'envoi de ces messagers fut donc décidé; et il renvoya aux fêtes de Pentecôte la décision de plusieurs affaires, parce qu'il pensait qu'à cette époque le concile de Troyes serait terminé et que ses envoyés pourraient être de retour : il espérait d'ailleurs de terminer toutes ces affaires avec plus de succès et d'assurance dès qu'il aurait connu la volonté du Pontife.

Après cette cour plénière, Anselme se rendit au monastère de Saint-Edmond, pour y bénir une grande croix d'argent et pour d'autres affaires d'administration ecclésiastique. Il y retomba malade, et fut presque réduit à l'extrémité. Il resta dans ce couvent jusqu'à l'octave de la Pentecôte. Cet incident l'obligea de différer aux calendes d'août le concile qui devait

se tenir à la Pentecôte. Anselme se rétablit un peu de cette rechute, et il retourna à Canterbury.

Vers ce même temps, Anselme reçut du pape Pascal II une lettre datée du III des calendes de juin 1107, par laquelle il lui donnait pleins pouvoirs pour user d'indulgence soit à l'égard des enfants issus des prêtres incontinents, soit pour réconcilier Richard, abbé d'Ely, lequel avait été retenu sous le poids de l'excommunication, comme on l'a vu dans sa lettre précédente : « Du reste, lui disait-il, s'il surgit en Angleterre quelque affaire à terminer, nous t'autorisons à la traiter et à la finir avec ta sagesse et ta piété ordinaires, et autant que te le permettra la barbarie de la nation — *juxta gentis barbariem* — et selon les exigences des intérêts de l'Eglise[1]. »

Au jour fixé, aux calendes d'août 1107[2], eut lieu à Londres dans le palais du roi, le grand concile déjà annoncé de tous les évêques et prélats : selon l'usage, les grands du royaume avaient aussi été convoqués. La santé de l'archevêque Anselme ne lui permit pas d'assister aux premières séances. Ce qui se fit en son absence ne mérite pas moins d'être signalé, à cause de l'importance des décisions qui furent prises. On sera surpris de voir figurer au nombre des prélats, le trop fameux Ralph Flambard. Nous avons vu que le roi Henri, à peine monté sur le trône, avait fait justice de cet homme fatal comme un mauvais génie. Il s'était enfui en Normandie, et s'était établi à Lisieux dont il avait tenté d'usurper le siége. Ayant échoué tant pour lui que pour ses enfants qu'il avait cherché d'y placer, il s'en vengea en livrant la ville et le château de Lisieux au roi Henri, peu de jours avant sa victoire de Tinchebray. En reconnaissance de ce service, Henri le rappela de l'exil, et lui rendit son évêché de Durham. Dans ce concile, on délibéra sur les accords stipulés à Aigle : de cette manière, le roi et l'archevêque les plaçaient sous la consécra-

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 96.

[2] Mansi Concil. nov et anpli. collectio, t. XX, col. 1227, 1228. — Ce concile est le second que saint Anselme a tenu à Londres.

tion des évêques, et la garde des barons et sous la garantie des grands du royaume. Il s'éleva encore au sein du concile quelque rare persistance dans les investitures, mais cette légère opposition ne put tenir devant l'opinion du roi et de la grande majorité de l'assemblée qui voulait en finir. On admit pour principe que le Pape ne voulait rien rabattre sur les décrets des conciles qui proscrivaient les investitures, conséquemment le roi se soumit sur ce point, et renonça à ses prétentions. Bien que le pape Urbain eût frappé du même anathème l'*hommage*, toutefois, d'après l'autorisation du pape Pascal, et selon la teneur de ses dernières lettres apostoliques, on scinda les deux questions; la première, celle des *investitures* fut prohibée irrévocablement; et la seconde, touchant l'hommage, resta tolérée. Dans une séance subséquente présidée par Anselme, tous ces points furent de nouveau consacrés par une nouvelle stipulation. Le roi consentit, et il établit que désormais il ne donnerait plus, ni de lui-même, ni par délégués, les investitures des Eglises par la crosse et l'anneau; de son côté, Anselme consentait à ce qu'à l'avenir quiconque aurait été élu à quelque prélature pourrait prêter hommage au roi, sans que pour cela il fût privé de la consécration. Après cet accord et ces concessions mutuelles, le roi pourvut aux siéges, tant en Angleterre qu'en Normandie, qui étaient depuis si longtemps privés de leur pasteur.

A qui restait l'avantage dans cette transaction? Etait-ce le roi ou bien l'archevêque Anselme, qui en avait la plus grosse part[1]? Nous n'hésitons pas à soutenir que ce fut l'archevêque, qui gagna dans ce grand procès, dont l'enjeu étaient les droits et la liberté de l'Eglise. Nous avons dit plus haut où tendaient les investitures, quel esprit les avait inspirées aux rois qui tenaient si fort à les usurper : ils voulaient s'inféoder l'Eglise; ils voulaient, en l'asservissant, en faire comme un appendice de leur couronne; ils voulaient confisquer à leur

[1] Lib. III, epist. 181 — Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, p. 98. — M. De Montalembert, *Vie de saint Anselme*, p. 160. — Moëlher, *The Life*. p. 110. — Rorhbacher, *Hist. univ. de l'Eglise*, t. XIV, p. 631. — Henrion, *Hist. de l'Eglise*, liv. 33.

profit la juridiction pastorale et spirituelle, au moyen des investitures; ils voulaient par cette porte envahir le sanctuaire. Il fallait donc, pour que l'Eglise reconquît sa liberté et sa divine autonomie, détruire les investitures, et démolir, dans cette base fatale, l'édifice d'usurpations que les princes avaient élevé avec tant d'efforts. Et c'est précisément ce qui fut établi dans le concile de Londres : tous les canons de l'Eglise interdisant les investitures, étaient renouvelés et reconfirmés dans le premier canon. C'est donc à l'Eglise que restait la victoire sur ce point; et cette victoire, en Angleterre, était le fruit de l'énergie d'un seul homme, d'Anselme. Il n'en était pas de même de l'*hommage;* le terme de rapport auquel il correspondait, c'était la condition de fief, et comme le Conquérant en avait concédé un grand nombre aux églises, on pouvait tolérer que les prélats prêtassent cet hommage comme vassaux, mais non comme pasteurs; il n'y avait là rien qui se rapportât à la juridiction de l'Eglise, ni qui touchât à ses droits et à sa liberté, encore moins à son essence. A la vérité, le pouvoir royal conserva une ingérence plus directe dans l'élection des prélats; mais cette ingérence même n'avait fait que passer des mains du peuple dans celles des princes : c'était toujours l'élément laïque qui intervenait, comme autrefois dans l'élection des pasteurs; mais cette ingérence fut régularisée et soumise à des conditions telles que la liberté de l'Eglise n'eût à souffrir aucune atteinte. Ainsi la prétention des princes quant aux investitures, durent laisser la place au droit de l'Eglise. L'immixtion qui leur fut laissée dans les affaires intérieures de l'Eglise, se restreignait donc aux préliminaires de l'élection, ou si l'on veut au simulacre de l'élection antique. Sans doute, c'est encore un problème qui attend sa solution, de savoir si cette immixtion de l'Etat dans les affaires de l'Eglise est un bien et une nécessité. M. De Rémusat résout cette question par l'affirmative : il soutient que « l'intervention du gouvernement dans la formation de l'administration épiscopale *est trop précieuse* pour être définitivement abandonnée : c'est que cette prérogative appartenait... au pouvoir royal, et qu'elle est nécessaire à la

société séculière... L'indépendance absolue de l'Eglise est impossible pour l'Etat et pour l'Eglise elle-même : cette indépendance n'existe que diversement limitée, et presque partout elle a diminué en raison du progrès de la civilisation[1]. » De sorte que, pour être logique, M. De Rémusat doit conclure que le sublime, que le point culminant de la civilisation, doit emporter la dépendance réelle, absolue, illimitée de l'Eglise envers l'Etat, c'est-à-dire, l'asservissement de la première. Une pareille allégation ne répugne pas moins au bon sens qu'à la nature même des deux pouvoirs : là où il y a un but, des moyens, des éléments, des biens, des droits, des devoirs, des aspirations différentes, là il doit y avoir dissemblance, et partant, indépendance et autonomie absolue. Or, qui pourrait contester cette dissemblance entre la société et la puissance séculière, et la société et la puissance ecclésiastique, entre l'empire et l'Eglise? Celui-là ne s'étend pas, il ne peut pas s'étendre au delà du monde matériel et des rapports sensibles qui réunissent les hommes dans la société passagère de ce monde : celle-ci descend des cieux, et elle doit y trouver un jour sa consommation éternelle : son empire est celui des ames, mais des ames immortelles, héritières de l'éternité. C'est cette double destinée de l'homme, le fini et l'infini, qui sont la raison d'être de l'empire et de l'Eglise. Il doit donc nécessairement y avoir entre eux une indépendance réelle, la liberté de leur action respective, rien de plus, rien de moins. Toutefois, là même où nous admettons une indépendance qui exclut toute inféodation respective et tout asservissement, nous sommes loin de contester qu'il doive y avoir accord étroit, alliance intime. Nous admettons la dissemblance, la distinction des deux sociétés, nous ne rejetons que la séparation absolue, qu'il est de mode de crier par-dessus les toits; nous rejetons encore plus l'hostilité mutuelle, et, ce que nous regardons comme une plaie de notre époque, cette défiance avec laquelle on traite l'Eglise et les affaires de l'Eglise. Comme les deux pouvoirs, sous un certain rapport,

[1] M. De Rémusat, op. cit. chap. XVIII, p. 370, 371.

s'achèvent, se complètent, se sauvegardent réciproquement, quelque distincts qu'ils soient, et même parce qu'ils sont distincts, ils doivent être unis en une sainte alliance, pour le salut des ames et de l'humanité, pour le bien et la conservation de la société humaine. Du reste, M. De Rémusat nous fait des aveux ingénus : si l'on répudie cette *indépendance absolue* de l'Eglise, c'est moins par intérêt pour sa cause, que parce que cette *dépendance est trop précieuse* pour les gouvernements séculiers pour qu'ils l'abandonnent jamais ; c'est qu'elle *est nécessaire à la société séculière;* c'est que l'*indépendance absolue est impossible pour l'Etat,* etc. Après de pareils aveux, il me semble que l'on peut savoir à quoi s'en tenir sur certaines théories.

Dans les contestations qui agitèrent l'Angleterre à l'époque qui nous occupe, l'indépendance de l'Eglise dut se relever ; et elle se releva : car la violence et l'usurpation contre la justice, la raison et le droit ne peuvent avoir qu'un règne éphémère ; elle se releva, disons-nous, non pas seulement *comme un fait moral,* selon l'expression de M. De Rémusat, mais bien *comme un principe*, et les principes ne sauraient jamais périr, et ce principe s'incarna dans le droit positif : c'est ce qui se passa en Angleterre au concile de Londres de 1107, et si Anselme obtint le *profit qu'avouait l'équité et qui convenait à son caractère,* ce fut moins, comme le dit l'illustre auteur[1], de *sa conduite et de son succès qu'il le tira,* que de la nature même des éléments constitutifs de l'Eglise, dont la cause était en quelque sorte personnifiée en lui ; et c'est ce qui fit que cette indépendance se releva réellement *comme une institution de droit positif.* Aussi arriva-t-il alors ce qui devait arriver, c'est-à-dire que le roi Henri « revint à de meilleurs sentiments, qu'il respectait la liberté de l'Eglise (sans toutefois avoir abdiqué aucun pouvoir sérieux); mais qu'Anselme reprit, ou plutôt gagna une position sans égale, la confiance, la déférence même de son prince, sa confidence

[1] Op. cit. chap. XVIII, p. 371.

dans les affaires importantes. » Nous souscrivons volontiers à cette remarque de l'illustre écrivain.

Dans ce même concile, il s'éleva une contestation entre Anselme et Gérard, élu à l'archevêché d'York. Anselme exigeait qu'il lui fît promesse de soumission et d'obéissance en sa qualité de primat. Comme cette formalité avait déjà été remplie par Gérard, lorsqu'il avait été consacré évêque d'Héréford, il crut inutile de la répéter pour sa promotion à l'archevêché, se croyant déjà suffisamment lié par sa promesse primitive. Le roi était de cet avis, et il tenait le parti de Gérard, disant que les effets de la première formalité continuaient d'être en vigueur. Anselme transigea à condition que Gérard, sans répéter cette formalité, se contenterait de lui promettre qu'il aurait envers lui, comme archevêque d'York, la même soumission qu'il avait eue comme simple évêque d'Héréford. Gérard consentit à cette transaction, et, mettant sa main dans celle d'Anselme, il lui fit cette promesse dans les termes que nous venons de rapporter[1]. Il fut aussi arrêté que les prélats qui venaient d'être élus par le roi à des siéges épiscopaux, iraient à Canterbury pour y être consacrés.

Le dimanche suivant, III des ides (25 août) 1107, on vit arriver à Canterbury, Guillaume, évêque élu de Winchester, Roger de Salisbury, Reinelm d'Héréford dont il a été question ailleurs, ce même Guillaume de Warlewast si souvent chargé par Henri de mission à Rome, et qui venait d'être élu à l'évêché d'Exeter, enfin, Urbain, élu à celui de Clamorgan, dans le pays de Galles. Ils furent tous consacrés par Anselme assisté d'un nombreux cortége d'évêques. On y voyait Gérard, archevêque d'York, Robert, évêque de Lincoln, Jean de Bath, Hervi de Norwick, Robert de Chester, Rodolphe de

[1] Gérard devait d'autant moins se refuser à cette transaction, que le pape Pascal lui avait écrit une lettre par laquelle il lui enjoignait de faire cette profession de soumission à son archevêque-primat, selon que son prédécesseur Alexandre II avait déjà ordonné jadis à Thomas, archevêque d'York, à l'égard de Lanfranc : et le Pape était moins disposé à l'en dispenser, à cause de ses transgressions des lois de l'Eglise, et du rapport calomnieux qu'il avait fait sur son compte, lors de son ambassade à Rome. — Lib. III, epist. 131.

Chichester, Ranulph ou Ralph, de Durham. Avant de commencer la cérémonie de ces consécrations, il rendit la crosse abbatiale à Edwin, abbé de Ramsey, qui en avait été privé par le concile de Londres. Le jeudi de la même semaine, il consacra Robert, abbé de Saint-Edmond, il avait été moine de Saint-Pierre de Westminster.

Mais il dut différer la consécration du nouvel abbé de Saint-Augustin ; c'était un jeune normand, nommé Hugues, moine du Bec, qui n'était pas encore dans les ordres. L'archevêque l'ordonna diacre dans la chapelle de son palais de Canterbury aux *quatre-temps* du VII[e] mois, et aux *quatre-temps* du X[e] il fut ordonné prêtre dans la même chapelle par Guillaume, évêque d'Oxford, qui en avait été prié par Anselme, soit parce qu'il était malade et ne pouvait faire lui-même cette cérémonie, soit à cause de l'approche des fêtes de Noël, dont les fonctions religieuses réclamaient le peu de forces qui lui restaient. Mais comme il était urgent de procéder à la consécration abbatiale de ce même Hugues, par la raison que les affaires de ce monastère se trouvaient en désarroi, il était indispensable que le nouvel abbé fût mis à la tête de cette communauté le plus tôt possible; il voulut que l'évêque Guillaume accomplît cette cérémonie sans retard en sa présence et dans l'Eglise de Canterbury. Les moines de ce monastère s'y opposaient fortement, alléguant un prétendu privilége qui portait que la consécration des abbés de cette abbaye devait se faire dans l'Eglise même de ce monastère. Ces réclamations furent portées au roi. Celui-ci, bien qu'il eût reconnu en conseil de ses barons que ce privilége était nul et de nulle valeur, promit toutefois aux moines qu'il aurait prié Anselme de se rendre à leurs désirs. A cette fin, il lui envoya Guillaume, évêque de Winchester, Roger de Salisbury, Guillaume d'Oxford, et Gislebert, abbé de Westminster. Anselme leur répondit que s'il s'agissait de faire chose agréable au roi, il consentait de consacrer cet abbé dans l'Eglise de l'abbaye, attendu que les archevêques de Canterbury ont, comme primats, le privilége de remplir où bon leur semble dans l'étendue du royaume, les fonctions de leur ministère ,

mais il disait qu'il entendait le faire par pure condescendance, et nullement pour reconnaître un droit qu'il affirmait être de nulle valeur. Les prélats lui répondirent que le roi entendait qu'il agît *selon l'usage ;* à quoi Anselme répliqua qu'il n'y avait ni usage, ni droit qui fussent en faveur des moines ; que, au contraire, l'usage était que jamais l'archevêque de Canterbury ne sortait de son église pour consacrer qui que ce fût, sauf le sacre et le couronnement du roi et de la reine, et qu'il ne pensait pas que le roi Henri vît de bon œil qu'on traitât un simple abbé de Saint-Augustin à l'égal d'un roi d'Angleterre. Les évêques firent encore quelques objections, mais Anselme tint ferme. On en fit le rapport au roi qui donna raison à l'archevêque ; et il ordonna que la consécration de cet abbé se fît selon que le primat avait disposé, et que l'on se soumît entièrement à ses ordres. La consécration fut faite par Anselme lui-même le IV[e] des Cal. de mars de l'année suivante 1108, le jeudi de la première semaine de carême, près de Lambeth, dans une église dépendante de l'évêché de Rochester : et le nouvel abbé fit profession d'obéissance à l'archevêque de Canterbury et à ses successeurs. Le mode et le lieu de cette consécration ne satisfirent point ceux qui y assistèrent, et ils reconnurent qu'elle aurait été faite avec plus de pompe et d'une manière plus digne du nouvel abbé, si elle avait eu lieu dans la métropole de Canterbury, plutôt que dans cette modeste chapelle près de Rochester.

La conduite que le roi Henri tint en cette circonstance, prouve l'ascendant qu'Anselme avait repris, et la déférence que le roi professait à son égard. C'est aussi le témoignage que lui rend Anselme dans plusieurs de ses lettres. Il en écrivit à ce sujet deux au pape Pascal II[1]. Dans la première, il loue la soumission du roi aux ordres du Saint-Siége ; mais il attribue ces bonnes dispositions à la haute influence du comte de Meulan, dont il fait le plus grand éloge ; il dit que, grâces à ses conseils, chaque fois qu'il s'agit d'élire quelque prélat, le roi se dépouille de sa volonté personnelle pour

[1] Lib. III, epist. 180, 181. — Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 98 et 99.

suivre les conseils d'hommes religieux : il remercie aussi le pape des recommandations qu'il lui fait pour sa santé. Dans la seconde lettre, il signale la piété du roi, des grands du royaume, et d'un grand nombre d'hommes religieux qui, considérant l'étendue démesurée du diocèse de Lincoln pour lequel un seul évêque ne pouvait suffire, avaient résolu de le partager en deux, et de créer un autre siége épiscopal dans le monastère de l'Eglise d'Ely, ajoutant que l'évêque de Lincoln, Robert, homme pieux et sage avait consenti à cette érection, et qu'il avait même généreusement promis de concourir aux frais de ce nouvel établissement. Anselme priait donc le saint Père d'approuver l'érection du nouvel évêché.

Au nombre des amis qu'Anselme avait en Normandie, il y avait un certain Helgot, abbé de Saint-Ouen. L'affection qu'il portait au saint archevêque, lui inspira de s'enquérir de lui-même de l'état des choses en Angleterre depuis son retour. Anselme lui répondit[1] une lettre fort affectueuse que nous rapportons comme un document historique de l'état religieux du royaume depuis son retour : « Votre affection désire savoir comment je me trouve et comment vont mes affaires. Grâce à Dieu, grâce aussi à vos prières et à celles de nos amis, je suis enfin retourné en Angleterre; j'ai été accueilli avec la plus grande joie et avec beaucoup d'honneurs par toutes les classes de la population, grands et petits, nobles et plébéiens. Quant à ce que vous avez entendu dire que notre roi m'a confié le soin du royaume et de ses intérêts, et qu'il a enjoint à tous ses sujets que mes ordres fussent suivis en tout, est exactement vrai : en cela, il m'a donné le plus beau témoignage de son affection et de sa confiance. Mais comme il est écrit, *tout m'est permis, mais tout n'est pas opportun*, je n'ose me fier sur mes propres lumières et je mets toute ma confiance en Dieu; j'espère que, comme il a ramené l'esprit du roi à de meilleurs sentiments, de même il m'assistera en tout ce que je ferai pour sa gloire. Pour moi, je suis content, les choses prospèrent : il n'y a que ma santé qui s'affaiblit et qui décline de jour

[1] Lib. III, epist. 129.

en jour. Je vous souhaite toutes les bénédictions célestes que vous m'avez souhaitées dans votre lettre. Saluez mes frères qui sont vos enfants en Jésus-Christ. »

Si l'influence et l'autorité d'Anselme étaient grandes dans toute l'étendue du royaume d'Angleterre, elles n'étaient pas moindres auprès des princes et des peuples étrangers. Les grands, les rois recouraient à lui pour ses conseils, et lui portaient la plus grande vénération. Anselme répondait avec douceur et dignité et surtout avec humilité à leurs désirs. C'est ainsi qu'il écrivit à Alexandre, nouveau roi d'Ecosse[1]. Après l'avoir félicité de son avènement au trône de ses pères, et des vertus royales auxquelles il avait été formé dès son enfance, et après avoir payé un juste tribut d'éloges au roi son frère, auquel il succédait, il lui parlait en ces termes : « Je sais que Votre Majesté (vestra celsitudo) désire que je lui donne des conseils. En premier lieu, je prie l'Esprit divin qu'il vous dirige constamment dans ses voies, qu'il vous donne le don de conseil dans toutes vos actions, et qu'il vous conduise à son royaume éternel. Les avis que je vous donne sont que vous conserviez la crainte de Dieu et la conduite vertueuse que vous avez tenue depuis votre enfance. Car les rois règnent avec gloire, alors qu'ils vivent selon la volonté de Dieu, et qu'ils le servent dans sa crainte ; et quand ils règnent sur eux-mêmes pour ne pas tomber dans l'esclavage de leurs passions, et qu'ils les répriment au contraire avec une vigilance laborieuse et constante ; car la constance dans la vertu et le courage doit être l'apanage des rois. On a vu des princes tels que David qui ont vécu très-saintement et qui n'ont pas moins gouverné leurs peuples avec la rigueur de la justice alliée à la douceur de la charité. Montrez-vous tel que les méchants aient de la crainte pour vous, et que les bons vous aiment et vous bénissent ; que votre vie plaise à Dieu, en l'inspirant de la crainte des châtiments et de l'espérance des biens de l'autre vie. » Il n'est pas possible d'exprimer en formules plus claires et plus attrayantes les règles de conduite

[1] Lib. III, epist. 131.

pour des princes qui cherchent leur gloire, l'unique gloire vraie et durable dans l'amour de la justice, dans le bonheur et la reconnaissance de leurs peuples. Et si ces préceptes moraux proclamés par l'Evangile, eussent siégé toujours sur le trône d'Angleterre, cette nation aurait reposé dans une paix inaltérable, et elle n'aurait pas été déchirée par les passions sanguinaires qui en ont bouleversé les fondements.

Vers le même temps un certain Hacon, comte des Orcades, écrivait à Anselme pour se plaindre de la pénurie où son peuple était de prédicateurs évangéliques : Anselme se félicite avec lui de ses bons sentiments, de son zèle pour la foi, et il l'exhorte à persévérer, et à être docile aux enseignements et aux avis de l'évêque qui venait d'être établi en cette contrée[1].

Les affaires, en Angleterre, avait repris leur marche normale dans les voies de la paix et de la justice. Nous avons vu que le comte de Meulan avait eu une grande part dans cet heureux revirement : la lettre d'Anselme au pape, celle du pape lui-même, que nous avons rapportées, font foi des heureuses dispositions de ce seigneur puissant en faveur de la liberté de l'Eglise. Zélé pour la justice, il ne repoussait personne de ceux qui recouraient à lui ; à celui-ci il donnait de sages conseil, à celui-là des secours, souvent secours et conseils à ceux qui les lui demandaient : il était devenu l'ame des conseils du roi et tout-puissant sur son esprit. Il y avait néanmoins un reproche à lui faire, c'était de son antipathie contre la race vaincue. Compagnon du Conquérant dont il avait partagé tous les combats et tous les dangers, il en avait adopté la politique : suivant lui, on ne faisait jamais assez pour tenir dans l'asservissement et dans l'humiliation la race indigène. Mais telle n'était pas la politique de Henri ; on l'a vu rechercher les sympathies et les secours des Anglo-Saxons pour s'emparer de la couronne : grâce à leur concours loyal et généreux, il avait surmonté tous les obstacles qui lui obstruaient les marches du trône. Il détestait donc les erreurs de son frère Guillaume-le-Roux : sa brutalité sauvage lui faisait horreur.

[1] Lib. IV, epist. 90.

Mais le comte de Meulan l'empêchait souvent de se conduire d'après cette politique : il ne lui permettait pas de témoigner aux Anglais toute l'affection qu'il leur portait, il voulait qu'il les tînt éloignés des honneurs et des emplois, et même aussi des dignités ecclésiastiques : tout cela, selon lui, devait être l'apanage exclusif de la race conquérante. Sans doute, on doit le blâmer de cette politique injuste et irritante. Et souvent le doux archevêque eut à lui faire des remontrances en faveur de la race opprimée ; et il était heureux chaque fois qu'il obtenait quelque allégement aux Anglo-Saxons, ou bien quelque autre avantage.

Cependant le roi Henri s'occupait activement de la réforme des abus révoltants qui dataient du règne de son père et de son frère. C'était le reste de cette sauvagerie farouche qui était le fond du caractère du roi *Roux*. Les classes inférieures de la société, les pauvres gémissaient de ces excès féroces. Par exemple, sous le dernier règne, partout où le roi passait avec sa cour et son cortége, on voyait des traces lugubres de cendres et de sang, de pleurs et de désespoir. Chacun des courtisans du roi se croyait en droit d'envahir les maisons, de s'approprier tout ce qui s'y trouvait : le reste qu'on ne pouvait emporter, on le vendait, ou bien on le brûlait sur la place publique. On commettait des cruautés atroces contre les chefs de familles, des violences horribles sur leurs femmes et leurs filles. Dès que l'on savait que le roi devait passer, on était saisi d'une frayeur telle, que partout on fermait les habitations, en emportant les objets précieux, et s'enfuyant comme devant la peste, ou devant l'ennemi avide de vengeance et de sang. Henri fut révolté de si abominables excès ; les plaintes qui lui arrivaient de toute part le touchaient vivement; il voulut s'employer à déraciner ces abus. A la vérité, il les défendit sous des peines atroces, mais ces peines elles-mêmes se trouvaient taillées à la mesure de la brutalité effrénée de ces hommes. On punissait de la mutilation, de la perte des yeux ou de quelque autre membre, quiconque se serait rendu coupable de ces énormités. Des bandes de faux-monnayeurs apportaient aussi des troubles graves dans les transactions com-

merciales : le roi Henri ordonna qu'on les cherchât avec soin, et qu'on leur crevât les yeux, qu'on leur coupât les mains et les jambes. De pareilles rigueurs dans le droit pénal de cette époque sont effrayantes sans doute ; elles soulèvent l'ame habituée aux douceurs de la civilisation chrétienne : mais elles étaient nécessaires dans ces temps de barbarie sauvage et souvent sanguinaire[1].

Après ces mesures réparatoires pour la police générale du royaume et pour la sécurité de ses sujets, Henri tourna sa sollicitude vers d'autres réformes réclamées impérieusement pour l'honneur du clergé. Les décrets du 1er concile de Londres contre l'incontinence des prêtres, étaient restés presque sans exécution : les méchants avaient profité des troubles politiques, et de la guerre de Normandie qui occupait exclusivement le roi Henri, de ses démêlés avec Anselme, de l'exil de celui-ci pendant plus de trois ans, pour retomber dans l'immoralité. Il était urgent de renouveler les rigueurs des anciens canons, et d'en assurer l'observance par l'application inexorable des peines canoniques. Tel fut l'objet du nouveau concile que Anselme, d'accord avec le roi, convoqua pour la Pentecôte de cette année 1108.

L'archevêque de Canterbury, assisté de Thomas qui venait d'être élu à l'archevêché d'York après la mort récente de Gérard, et tous les évêques et les abbés du royaume, et en la présence du roi et du consentement de tous les barons, délibérèrent sur les moyens les plus efficaces de mettre une digue au torrent d'immoralité qui affligeait l'Eglise. On fit dix décrets, qui furent solennellement adoptés par tous les barons et à l'observance desquels le roi promit qu'il aurait voué toute sa sollicitude[2]. C'est ainsi que l'accord des deux puissances pourvoyait sagement à l'épuration de la société. Le clergé, à l'instigation d'Anselme, veillait à l'observance des décrets du roi pour réprimer la brutalité des grands : et à son tour le

[1] Eadm. *Hist. nov* lib. IV, pag. 98.

[2] Ib. pag. 99. — Mansi, Concil. nov. et ampliss. collectio, t. XX, col. 1230. — Florent. Vingorn. — Roger de Howden rapportent ces dix décrets.

roi et les barons prenaient sous leur tutelle les décrets de l'Eglise pour l'épuration de ses membres : les deux sociétés, les deux puissances s'aidant mutuellement, se complétaient en quelque sorte : l'Eglise y gagnait doublement en influence et en sainteté dans ses membres[1].

Après la célébration de ce concile, qui fut le troisième de Londres, Anselme se retira à sa campagne de Mortlake ; il y fit aux quatre-temps du quatrième mois 1108, une nombreuse ordination : il ordonna entre autres, Richard, qui avait été élu à la Pentecôte précédente, à l'évêché de Londres, à la place de Maurice.

Cependant la mort éclaircissait le nombre des amis d'Anselme, tant en France qu'en Angleterre. Le vénérable Hugues, archevêque de Lyon, était mort en 1106 comme il se rendait au concile de Guastalla. La mort le surprit au pied des Alpes, à Suse, où il fut enseveli. Ce fut le saint abbé de Cluny, Hugues, leur ami commun, qui lui donna cette triste nouvelle[2]. Peu de mois après, la mort lui ravit aussi cet autre ami fidèle et constant, Gondulphe, évêque de Rochester; il avait été le confident de toutes ses peines, de ses desseins et de ses vœux ; il avait eu toute sa confiance, et pendant son dernier exil, c'est à lui qu'il avait remis le soin de toute l'Eglise d'Angleterre. Ces deux hommes, Hugues et Gondulphe, étaient réellement l'ame et le bras d'Anselme, aussi lui étaient-ils

[1] Les heureux résultats de cet accord des deux puissances se firent ressentir en Normandie. Anselme en reçut des félicitations de Gislebert, évêque de *Cluniacensis*, qui, en cette circonstance, fit cadeau à l'archevêque de *vingt-cinq perles* de médiocre grosseur, *inter optimas et viliores*. — Lib. IV, epist. 84.

[2] « Connaissant, lui écrivait le saint abbé, l'amitié qui vous unissait à Hugues, archevêque de Lyon, j'ai cru de mon devoir d'ami de vous annoncer sa mort, il a été pleuré par tous les hommes de bien : persuadé que vous-même vous lui donnerez après sa mort, les témoignages d'une affection égale à celle qu'il vous portait à vous-même durant sa vie. Il est mort en paix aux Non. d'octobre 1106, à Suse (apud Secusiam), tandis que, sur l'invitation du pape Pascal II, il se rendait à un concile. Il a été inhumé assez honorablement dans l'église de Saint-Juste. » — Lib. IV, epist. 77. — Le même Hugues lui écrivait peu de temps après, pour lui annoncer qu'il lui envoyait en Angleterre quelques-uns de ses religieux de Cluny, pour y traiter d'affaires de sa congrégation. — Ibid. epist. 78.

attachés par le dévouement le plus inviolable. Gondulphe mourut saintement à Rochester, le 7 mars 1107. Ni l'affliction qu'Anselme ressentit, ni ses infirmités et son grand âge, ni la rigueur de l'hiver, ne purent le retenir de se rendre lui-même à Rochester, pour y rendre les derniers honneurs funèbres aux restes mortels de ce vénérable prélat. Il se mêla au concert de pleurs et de regrets que lui donnaient le clergé séculier et régulier, toutes les classes de citoyens, surtout les pauvres de cette ville. Après avoir pris les dispositions nécessaires pour l'administration provisoire de cette Eglise, et rendu un dernier hommage de son affection à cet ami qui n'était plus, il reprit le chemin de Canterbury. Il chargea Ernulphe, moine de Rochester, et qui avait été chapelain du prélat défunt, de porter à Canterbury la crosse de Gondulphe, laquelle fut, selon l'usage, déposée sur l'autel de cette Eglise primatiale.

Anselme devait s'occuper de pourvoir aux siéges qui venaient de se rendre vacants. Ayant quitté sa campagne de Mortlake pour revenir à Canterbury, pour y célébrer la fête des SS. apôtres Pierre et Paul, 29 juin, il rassembla le clergé, plusieurs évêques et des laïques les plus notables, pour procéder à l'élection de l'évêque de Rochester. De commun accord sur sa proposition, on élut à ce siége Radulphe, qui était alors abbé de Séez, en Normandie, homme sage et religieux, et qui connaissait déjà cette Eglise. Comme cet évêché tenait des terres en fiefs, dépendants de l'archevêché de Canterbury, le nouvel élu prêta à Anselme, comme à son seigneur immédiat, serment d'hommage et de fidélité; ce serment fut prêté sur les quatre évangiles[1] avant que l'on procédât à la consécration. Le lendemain, le nouvel évêque partit pour Rochester, accompagné de Guillaume, archidiacre de Canterbury, qu'Anselme avait délégué pour le mettre en possession de son siége ; il avait aussi envoyé avec eux le moine Antoine qui était sous-prieur du monastère de Canterbury et dont il gérait l'administration depuis qu'Ernulphe avait été créé abbé de Bury (Burgum).

[1] Super quatuor Evangelia. — Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 100.

Vers ce temps, le roi se proposait de passer en Normandie pour plusieurs affaires graves, qu'il n'avait pas eu le temps d'arranger après sa victoire de Tinchebray. Il avait invité l'archevêque Anselme à se rendre au port où il devait s'embarquer, pour recevoir sa bénédiction avant de partir. Anselme s'y rendit avec plaisir, soit pour revoir le roi avec lequel il se trouvait dans les rapports les plus intimes, soit pour recevoir ses ordres pour le temps de son absence. Mais à peine fut-il arrivé, que dans la nuit il fut saisi d'un accès si violent, qu'il lui fut impossible de sortir de son lit pour aller voir le roi, bien que son logis fût assez proche. Dès que le roi apprit cet incident, il en fut affligé : il envoya auprès du vénérable malade, Guillaume, évêque de Winchester, et un autre Guillaume, évêque d'Exeter, pour lui recommander le plus grand calme, et pour lui dire que, quelque plaisir qu'il eût de recevoir sa bénédiction avant de partir, il préférait d'en rester privé, plutôt que de l'exposer au moindre danger, et il l'engageait à avoir les plus grands soins de sa santé.

Peu de temps après, il s'agissait de consacrer Richard, élu évêque de Londres. On aurait voulu que cette cérémonie se fît dans l'église de Chester, comme étant plus proche tant du domicile d'Anselme que de celui des évêques qui devaient l'assister dans cette fonction : le roi lui-même avait manifesté le même désir; mais Anselme ne voulut pas y consentir, afin de conserver l'usage et le privilége de son Eglise primatiale. Toutefois, pour se rapprocher du désir du roi, et après que Richard lui eut prêté serment d'obéissance, il le consacra dans la chapelle de Pagham, le VIII des calendes (24) d'août 1108, avec l'assistance de Guillaume, évêque de Winchester, de Roger de Salisbury, de Radulphe de Chester, de Guillaume d'Exeter. Après cette cérémonie, le nouveau consacré Richard fit des présents à l'Eglise-mère de Canterbury[1], selon qu'il avait été convenu avec le roi pour obtenir qu'il fût consacré à Pagham.

[1] Honesto munere honoravit ipso die Matrem suam Ecclesiam Cantuariensem juxta quod statutum fuerat a Rege, quando impetravit ab Anselmo ut eum sacraret apud Pagaham. » — Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 100.

De là, Anselme revint à Canterbury, où il consacra avec grande pompe Radulphe, nouvel évêque de Rochester : la cérémonie eut lieu le V des ides (26) août avec l'assistance de Guillaume de Winchester, de Radulphe de Chester, de Richard de Londres : c'est ce même Radulphe, consacré en ce jour évêque de Rochester, qui devait un jour succéder à Anselme sur le siége de Canterbury.

Ce n'est pas seulement en Angleterre que l'on se pressait de remplir les vides que la mort ou les malheurs du temps avaient faits dans les Eglises. L'Eglise d'Ecosse se trouvait dans le même cas. Alexandre, roi de cette contrée, avait élu à l'évêché de Saint-André en Ecosse, un nommé Turgot, moine de Durham. Comme on ne pouvait différer plus longtemps la consécration de cet évêque, les besoins de cette Eglise et d'autres circonstances locales ne permettant pas un plus long retard, et comme d'un autre côté, le nouvel archevêque d'York Thomas, dans la juridiction métropolitaine duquel cet évêché était situé, n'avait pas encore reçu ni la consécration ni le *Pallium*, Ralph, évêque de Durham, demanda à l'archevêque de Canterbury l'autorisation de consacrer cet évêque, en présence de l'archevêque élu d'York, et avec l'assistance des évêques d'Ecosse et des îles Orcades. Anselme refusa cette faveur, et il se réserva à lui-même de consacrer l'évêque de Saint-André[1]. On remarque le ton de dignité et d'autorité de cette lettre, c'est qu'elle était adressée à ce fameux Flambard, dont la conduite s'était, à la vérité, améliorée depuis quelque temps, mais non pas assez pour mériter encore la confiance de l'archevêque, et des faveurs exceptionnelles : du reste, la faculté que l'on demandait avait une importance relative, comme nous allons le voir, qui ne pouvait échapper à la clairvoyance d'Anselme.

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, 100.

CHAPITRE XX.

Différends avec Thomas II, archevêque élu d'York. — Sa lettre où il le menace de l'anathème. — Ce démêlé terminé peu de jours avant la mort d'Anselme. — Concile de Londres. — Dernière maladie d'Anselme. — Sa mort.

Après la mort subite de Gérard, archevêque d'York, le roi de l'avis de ses barons et du consentement d'Anselme, avait élu à ce siége épiscopal, Thomas dit *le jeune*, neveu de l'ancien prélat du même nom qui avait occupé ce siége du temps de Lanfranc : il était chapelain du roi et prévôt de Saint-Pierre de Bewerley. Cette élection fit éclater une contestation qui troubla les derniers jours d'Anselme.

Nous avons vu qu'il y avait eu de tout temps entre les deux Eglises métropolitaines, sinon une rivalité, à coup sûr une tendance de la part de celle d'York à se soustraire à l'autorité primatiale de celle de Canterbury. Dès le temps de Lanfranc, des contestations de ce genre avaient été soumises à la décision du Saint-Siége : la victoire était restée à l'Eglise primatiale, dont les droits avaient été constamment consacrés par les Souverains Pontifes depuis Alexandre II. La question de principe était donc hors de toute discussion ; mais on incidentait sur certaines conditions et formalités. Le roi ne resta pas indifférent à cette lutte ; car sa politique voyait d'un œil soupçonneux et jaloux, l'unité de l'Eglise de son royaume fondée sur la primauté du siége de Canterbury. Cette unité l'effrayait, comme si l'unité et la force de son propre gouvernement eussent jamais à souffrir de cette unité de l'Eglise nationale. Il aurait donc vu de bon œil l'amoindrissement de l'autorité du Primat ou tout au moins qu'elle se fût réduite à un vain titre d'hon-

neur. Dès lors, selon lui, il y aurait eu dans l'Eglise, par suite de cette égalité parfaite entre les deux siéges, un germe de dissension qu'il aurait pu lui-même exploiter à son profit en opposant un métropolitain à l'autre selon la circonstance, et selon les vues et les besoins du moment.

Sans doute, Thomas avait été élu très-régulièrement; mais il ne se donnait nulle hâte de se faire consacrer : ce droit appartenait à l'archevêque de Canterbury, et on ne le contestait pas; mais on aurait voulu se soustraire à la profession de soumission qui lui revenait. Si l'on pouvait réussir à s'exempter de cet acte, on y gagnait en égalité; car la cérémonie de la consécration, en tant qu'acte passager et ne se renouvelant qu'à intervalle plus ou moins long, lui était moins nuisible que l'acte même de soumission dont l'observance était un devoir permanent. C'est ainsi que Thomas et le roi lui-même le comprenaient; et c'est ce qui explique leur conduite à ce sujet : ils avaient l'un et l'autre tout à gagner du bénéfice du temps.

Anselme voyant que la consécration de Thomas traînait en longueur, et qu'il ne se donnait aucun souci de la demander, lui écrivit une lettre modérée mais ferme, pour lui faire connaître son devoir, et les dommages qu'il causait à son Eglise en ne les remplissant pas[1]. « Les règles canoniques, lui disait-il, fixent le terme de trois mois à tout évêque élu pour se faire consacrer; puisque le roi, de l'avis de ses barons et de mon consentement, t'a élu à l'archevêché d'York, ton devoir est de ne pas laisser passer le terme canonique pour demander ta consécration. Et je suis étonné que tu n'aies rien fait jusqu'ici pour me la demander. C'est pourquoi je t'ordonne de venir auprès de moi le VIII[e] des ides de septembre, de te rendre auprès de ta mère l'Eglise de Canterbury, pour y accomplir devant elle ce qui est de ton devoir, à défaut de quoi je te déclare que l'administration de l'Eglise d'York m'appartient de droit et que j'entends de m'en saisir. » Thomas lui répondit d'une manière très-soumise et très-humble en

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag, 100.

apparence : il le remerciait de ses avis, et se déclarait prêt à se rendre au terme fixé, auprès de lui pour sa consécration : mais il prétextait qu'il manquait des ressources pécuniaires nécessaires pour faire face aux grandes dépenses que cette cérémonie et celle de la rémission du Pallium entraîneraient : il lui disait aussi que, profitant de l'occasion du départ pour Rome des messagers que le roi y envoyait pour les affaires du royaume, il avait pensé de demander au pape le *Pallium ;* du reste, il ajoutait que le roi lui avait promis de lui parler en sa faveur, en lui présentant ses excuses de ce retard et de la demande du Pallium. Cette réponse était plus qu'un moyen dilatoire ; ce n'était rien moins qu'une *fin de non-recevoir* concertée avec le roi : le fil de l'intrigue se montrait à nu ; c'était un parti pris et combiné avec Henri, et celui-ci devenait le fauteur des exceptions que Thomas opposait. Outre cela, demander le Pallium avant la consécration, c'était éluder le devoir de se faire consacrer du moins quant à la juridiction. Il y avait donc dans cette réponse deux choses auxquelles Anselme devait s'opposer fortement, car il devinait la mauvaise foi qui cherchait de surprendre sa religion, ou qui attendait que la mort du vieillard vînt tourner le succès en sa faveur.

Anselme ne prit point le change sur les fallacieuses expressions de Thomas ; il lui écrivit une lettre assez ferme ; il en écrivit aussi une au pape pour l'informer de tout et pour le prévenir de se tenir sur ses gardes. Anselme avait une autre raison d'écrire au pape. Des voix perfides et cachées avaient murmuré à l'oreille du roi Henri que le pape Pascal avait accordé à l'empereur d'Allemagne le droit des investitures : ne pouvant souffrir qu'on accordât à un autre monarque ce qu'on lui avait refusé à lui-même après tant de luttes, il avait fait entendre qu'il était disposé à reprendre les investitures, auxquelles il n'avait renoncé que par amour de la paix. Sitôt qu'Anselme eut vent de ces bruits et de ces dispositions du roi, présageant une nouvelle tempête, il avait envoyé à Rome le moine Bernard son chambrier, avec mission de la conjurer : il était parti en cette même année et peu après la Pentecôte.

Anselme suppliait donc le Saint-Père de répondre sur ces deux chefs, et il lui disait : « ..... On me dit que Thomas, archevêque élu d'York, a demandé à Votre Sainteté le *Pallium* avant d'être consacré et d'avoir fait profession de soumission au siége primatial. La plus ardente de mes prières est que vous ne le lui donniez pas jusqu'à ce qu'il soit consacré et qu'il ait fait la profession d'usage. Je ne dis pas cela par jalousie du Pallium, mais uniquement parce que je sais que dès qu'il l'aura obtenu, il se croira en droit de me refuser la soumission. Alors, Saint-Père, l'Eglise d'Angleterre sera partagée, désolée, et la discipline apostolique en souffrira grandement. Quant à moi, comme je ne pourrais permettre cet abus, je me verrais peut-être obligé de quitter de nouveau l'Angleterre, car la primauté de mon Eglise serait renversée. Jamais je ne permettrai que cette primauté soit humiliée. J'ai envoyé après la Pentecôte auprès de Votre Sainteté le moine Bernard mon chambrier, pour vous informer aussi que le roi se plaint de ce que vous permettez au roi Teutonique de donner les investitures sans excommunication, et qu'il menace lui-même de les ressaisir. Que votre prudence voie ce qu'elle a à faire, afin de ne pas perdre irrévocablement ce que vous avez si bien édifié. » Ce n'est pas à tort qu'Anselme attachait tant d'importance à cette contestation avec le nouvel archevêque d'York : il la voyait compliquée d'une recrudescence de la maladie pernicieuse des investitures : tout cela l'inquiétait beaucoup et avec raison.

Le Pape lui répondit[1] : « Nous avons reçu tes lettres dans lesquelles nous avons reconnu la douceur de ta charité. Tu as bien fait de nous avertir de la cause qui intéresse l'honneur de l'Eglise de Canterbury, car dans ta personne respectable nous vénérons le bienheureux Augustin, l'apôtre de l'Angleterre : nous ne permettrons donc jamais que l'honneur de cette Eglise soit amoindri : c'est pourquoi nous acquiesçons à ta demande, et nous emploierons toute notre vigilance et notre sollicitude pour qu'il ne soit rien fait contre l'honneur

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 101, 102.

de ton Eglise. Quant à ce que tu dis, que quelques personnes ont supposé que nous tolérions que le roi de Germanie donnât les investitures, il n'en est rien : nous ne l'avons jamais permis, et ne le permettrons jamais : seulement nous avons attendu que la férocité de cette nation se fût adoucie : et dès que nous verrons que le roi continuera dans les voies de l'iniquité, alors nous tirerons contre lui le glaive de saint Pierre, que nous avons déjà commencé de tirer du fourreau. » — Donné à Bénévent, le IV des ides d'octobre. — Cette lettre donnait gain de cause à Anselme ; mais elle ne put couper court aux intrigues et aux tergiversations de Thomas.

Depuis lors, ce furent les chanoines et le clergé d'York qui entrèrent, ou que l'on fit entrer dans la lice, pour soutenir ouvertement leur nouvel archevêque. Eux aussi ils voulaient bénéficier sur le temps et sur le grand âge d'Anselme. Ils lui écrivirent donc une lettre dans laquelle ils soutenaient que leur siége métropolitain était égal à celui de Canterbury, que l'archevêque d'York devait, à la vérité, être consacré à Canterbury, mais qu'il n'avait à lui promettre aucune soumission : que quant à eux, ils déclaraient de s'y opposer formellement. Anselme laissa avec dédain de côté ces vaines et arrogantes réclamations du clergé d'York : et il écrivit à Thomas une autre lettre plus pressante pour qu'il se mît en règle, lui fixant pour cela le terme du VII des ides de novembre, le menaçant des rigueurs canoniques, s'il refusait d'obtempérer. Thomas, au lieu de se rendre à Canterbury au terme fixé, se borna à écrire deux mots assez secs à l'archevêque, pour lui dire qu'il réputait chose *honteuse* et *dangereuse*, d'agir contre l'opinion de l'Eglise à laquelle il avait été élevé, et que pour cela, il redoutait d'encourir la *malédiction au lieu de la bénédiction*.

La lutte, ou pour mieux dire la révolte de la part de Thomas était désormais ouverte. Anselme voyait avec douleur que Thomas se laissât fourvoyer par les tumultes de son clergé, au lieu d'écouter les conseils de son primat qu'il avait lui-même demandés. Il réunit auprès de lui une assem-

blée d'évêques, pour aviser aux mesures à prendre[1]. Il fut résolu qu'on enverrait deux évêques, celui de Londres, en sa qualité de doyen, et celui de Rochester, auprès de Thomas pour le presser de remplir ses obligations. Thomas se trouvait à sa campagne de Southwell, il répondit qu'il avait envoyé un messager au roi qui se trouvait en Normandie, qu'il ne ferait rien jusqu'à son retour. Peu de jours après, ce messager revint, et Thomas envoyait à Anselme la lettre que le roi lui adressait par ce même messager. Par cette lettre le roi recommandait à Anselme de différer la consécration de Thomas, jusqu'à Pâques de l'année suivante, qu'alors étant en Angleterre, il aurait arrangé lui-même cette contestation. Après avoir remis cette lettre à Anselme, le messager attendait qu'il lui donnât une réponse pour Thomas : Anselme se contenta de lui dire : *Ce n'est pas à Thomas que j'écrirai, mais bien au roi qui m'a adressé cette lettre.* En attendant, il envoya à Henri en Normandie, deux messagers, Odon, doyen de Chester, et Albold, moine du Bec, pour lui porter sa réponse : il protestait contre ce nouvel attermoiement, il disait qu'il se laisserait plutôt mettre en pièce que de consentir à ce nouveau délai. Les messagers revinrent auprès d'Anselme, et ils rapportèrent que le roi avait pris de bonne part sa réponse, et qu'il avait déclaré que pour rien au monde, il n'aurait jamais permis que l'intégrité de la religion et de l'Eglise souffrît la moindre atteinte dans son royaume.

Mais la santé d'Anselme déclinait chaque jour ; ses forces baissaient ; il sentait que la vie lui échappait : mais avant de terminer sa longue carrière, il voulait terminer ce différend par un coup d'autorité, afin de ne pas laisser cet embarras à son successeur. Sa conscience lui aurait reproché de ne pas laisser, à sa mort, intact le dépôt des droits et de l'honneur du siége que Dieu lui avait confié. Il écrivit donc encore une

[1] Il écrivit aussi au comte de Meulan, pour l'informer de la gravité de l'attentat dont Thomas se rendait coupable ; il le suppliait d'employer tout son crédit pour empêcher que rien ne se fît contre la suprématie de l'Eglise de Canterbury, et il lui disait qu'on ne pouvait, sans péché grave, tenir le parti de Thomas. — Lib. IV, epist. 97.

fois à Thomas. Cette lettre est sans contredit la plus forte de toutes celles qu'Anselme écrivit jamais : « C'est à toi, Thomas, en présence du Dieu tout-puissant, que je parle, moi Anselme, archevêque de Canterbury et primat de toute l'Angleterre. C'est au nom du Seigneur que je t'interdis d'exercer l'office sacerdotal, que par mon ordre tu as reçu, de même que tout acte d'administration pastorale, jusqu'à ce que tu reviennes de ta révolte contre l'église de Canterbury, et que tu lui fasses profession de soumission, que tes prédécesseurs Thomas et Gérard ont faite, selon les lois et les usages anciens. Que si tu persévères dans cette voie, je défends à tous les évêques de l'Angleterre de t'imposer les mains de la consécration épiscopale, et dans le cas que tu oses te la faire donner par quelques évêques étrangers, j'ordonne que personne ne te reconnaisse pour évêque, et reste en communion avec toi. A toi aussi, Thomas, je défends de te faire consacrer évêque d'York, à moins que tu n'aies fait la profession d'obéissance, comme l'ont faite tes prédécesseurs Thomas et Gérard : mais si tu venais à te démettre de ton élection, dans ce cas, je te permets de continuer dans le ministère sacerdotal. » Une copie de cette lettre, expédiée sous le sceau d'Anselme, fut envoyée à chaque évêque d'Angleterre, et il était enjoint à chacun d'eux de persévérer dans l'obéissance au siége primatial, comme promesse en avait été faite dans leur consécration épiscopale[1].

Dès que le roi Henri eut connaissance de cette lettre, il ne paraît pas qu'il en conçut d'impression défavorable. Mais aussi il savait que la fermeté d'Anselme finirait par avoir le dessus. Henri était alors en Normandie, occupé à terminer ses contestations avec Louis-le-Gros roi de France, au sujet du petit comté de Gisors. Nous avons vu combien les rois de France souffraient de mauvais œil l'agrandissement des rois d'Angleterre en deçà du détroit : la puissance de ce vassal balançait la

[1] Lib. IV, epist. 99. — Anselme ne se laissa pas fléchir par les reproches violents que Samson, évêque de Wigorn, lui avait adressés à ce sujet : ce prélat était excusable dans sa partialité, car il était le père de ce même Thomas. — Ibid., ep. 95.

leur ; un tel vasselage pouvait flatter l'orgueil, mais aussi il devait inquiéter la prudence : c'était tout à la fois une menace et un danger. De leur côté, les ducs de Normandie, surtout depuis que cette province était incorporée au royaume d'Angleterre, connaissaient très-bien l'avantage de leur position ; et, loin de se laisser affaiblir, leur politique constante fut de gagner de plus en plus en territoire et en puissance. Louis-le-Gros, à peine fut-il monté sur le trône à la mort de son père Philippe[1], qu'il exigea que le roi Henri remplît les conditions des anciens traités, et qu'il lui donnât satisfaction de certains attentats, disait-il, de son neveu Thibault comte de Blois, fils de sa sœur la comtesse Adèle. Pour vider ces différends, on en vint aux armes ; mais les deux rois ayant eu ensemble une conférence, se donnèrent réciproquement des otages, et rien ne fut définivement terminé. C'est ce que le roi Henri lui-même raconte dans une longue lettre pleine d'expressions d'affection et de confiance qu'il écrivait à Anselme[2]. Le roi la termine en recommandant sa femme, son fils et sa fille aux prières du saint archevêque. Anselme lui répondit dans des termes analogues et lui dit qu'il met toute sa sollicitude à veiller aux soins du Gouvernement, et l'assure qu'il emploie tout le zèle de son dévouement et de son affection pour correspondre à la confiance qu'il lui témoignait au sujet de la reine et de ses deux jeunes enfants : il termine en le priant de ne pas permettre que l'Eglise de Canterbury souffre dans son honneur, dans sa dignité, à cause des prétentions du nouvel archevêque d'York.

La controverse avec Thomas aurait dû être terminée, si les hommes de ce parti eussent été animés de bonne foi. Le pape avait prononcé ; Anselme avait fulminé les menaces des censures les plus graves : mais l'esprit d'intrigue ne se donna pas pour vaincu. Il fallait que l'autorité du roi intervînt pour les mettre à la raison, et faire respecter les droits légitimes et

[1] Philippe mourut à Melun, le 28 juillet 1108; il donna, avant de mourir, des marques d'un repentir vif et sincere, grâce aux exhortations de saint Hugues de Cluny.

[2] Lib. IV, epist. 91, 92.

reconnus. Quoique ce dénouement n'ait eu lieu que peu de jours après la mort de saint Anselme, nous croyons devoir le rapporter ici, comme complément de toutes les mesures que saint Anselme avait cru devoir prendre pour le maintien des droits et des prérogatives de son Eglise.

Anselme était à peine descendu dans la tombe qu'il arriva en Angleterre un messager du pape Pascal : c'était un clerc de l'Eglise romaine, Ulric, porteur du Pallium pour l'archevêque d'York : ce Pallium devait être remis entre les mains d'Anselme pour qu'il le remît à Thomas. La nouvelle de la mort d'Anselme déconcerta Ulric, et il ne savait comment s'y prendre pour terminer le différend, car il comptait sur les conseils et sur l'appui du saint archevêque, d'autant plus qu'il avait la mission précise de ne remettre le Pallium à nul autre qu'à Anselme. Le roi réunit à la Pentecôte de cette même année 1109, sa cour plénière à Londres. Tous les évêques y assistaient : cette assemblée eut le caractère de concile, soit à cause de la question qui y fut décidée[1], soit à cause du grand nombre de prélats qui y intervinrent. On lut en pleine assemblée la lettre du pape rapportée plus haut. Le fier comte de Meulan, surpris des termes de cette lettre, demanda lequel des évêques avait osé la recevoir sans l'autorisation du roi. Les évêques s'aperçurent du piége : ils pensèrent que le comte voulait susciter quelque tumulte contre eux, afin d'arracher au roi un jugement qui les condamnerait. Ils se retirèrent à l'écart pour délibérer ; et, d'un accord unanime, ils déclarèrent qu'ils préféraient être dépouillés de tout, plutôt que de faire la moindre chose contre ce que Anselme avait déjà statué et ordonné sur cette question[2]. Ils interrogèrent personnellement Samson, évêque de Wigorn, quel était son avis : celui-ci leur répondit que, bien que Thomas archevêque élu d'York

[1] Mansi, *Concil.* nova coll. t. XX.

[2] Les évêques réunis étaient Richard de Londres, Guillaume de Winchester, Robert de Lincoln, Hervé de Norwick, Roger de Salisbury, Radulphe de Rochester, Reinelm d'Héréfort, Robert de Chester, Jean de Bath, Radulphe de Chichester, Guillaume d'Oxford, Samson de Wigorn : il n'y manquait que Ralph Flambard de Durham.

fût son fils, issu de son mariage légitime avant qu'il n'entrât dans les ordres sacrés, il faisait taire en son cœur la voix de la chair et du sang pour n'écouter que celle de l'honneur et de la dignité de l'Eglise ; que par conséquent, son avis était que l'archevêque élu devait faire profession de soumission à l'Eglise primatiale de Canterbury, comme cela s'était pratiqué par Thomas I à l'égard de Lanfranc. Sur ce, tous les évêques raffermis dans leur décision par le généreux avis de Samson, se représentèrent devant le roi ; ils déclarèrent que tous avaient reçu la lettre du pape, et qu'ils étaient déterminés de s'y conformer à tout prix. A ces mots, le comte de Meulan balançait la tête d'un air de menace : le légat restait immobile et les moines silencieux, mais le roi coupa court à toute discussion en déclarant hautement que, « quel que fût l'avis particulier que l'on pouvait avoir en sens contraire, il voulait, lui, s'en tenir à la décision des évêques, et qu'il ne voulait pas pour tout au monde rester, ne fût-ce que pour une heure, sous le poids de l'excommunication prononcée par Anselme. »

Cette réponse inattendue remplit de joie toute l'assemblée : les évêques en remercièrent le roi, dont ils firent les plus grands éloges, et le prièrent en même temps de confirmer de son autorité les usages et les priviléges de l'Eglise de Canterbury; il le fit avec empressement, et il s'écria : *Ou Thomas prêtera le serment de soumission aux primats de Canterbury; ou, s'il s'y refuse, je le déclare par le fait déchu de son élection au siége d'York.* A une intimation si péremptoire, il n'y avait plus qu'à obéir : Thomas se soumit, non toutefois sans chicaner encore sur les expressions de la formule.

Le dimanche suivant, qui était le IV des Cal. de juillet, (28 juin), sur l'ordre du roi, les évêques auxquels s'était adjoint celui de Durham, se réunirent dans l'Eglise de Saint-Paul de Londres, pour procéder à la cérémonie de la consécration de Thomas : celui-ci, après l'examen d'usage, fit devant toute l'assemblée et le peuple, la profession suivante : « Moi, Thomas, archevêque d'York, je professe soumission et obéissance canonique à l'Eglise de Canterbury, au primat de cette Eglise légitimement élu, et à ses successeurs légitimes, sauf

la fidélité que je dois à mon roi et seigneur Henri, et sauf l'obéissance que je dois à l'Eglise romaine, selon la profession de mon prédécesseur. » Le texte original de cette profession fut remis par Richard, évêque de Londres, à Conrad, prieur du monastère de Canterbury, qui était présent avec tous ses moines ; on lui enjoignit de consigner cet original dans les archives de l'Eglise primatiale. Après quoi, Radulphe, évêque de Chichester, se tournant vers le peuple, dit à haute voix, que, selon le droit et l'usage, la consécration de l'archevêque Thomas aurait dû se faire dans l'Eglise primatiale de Canterbury, mais que, à cause de la mort du vénérable primat Anselme, on avait délégué pour cette fonction Richard, évêque de Londres, en sa qualité de *doyen* et de premier des suffragants de cette Eglise métropolitaine ; et que c'était pour cette raison que la consécration se faisait dans l'Eglise de Saint-Paul de Londres, mais que tout cela se faisait sans déroger aux usages et aux priviléges de cette Eglise-Mère. Aussitôt Thomas reçut la consécration selon les rites prescrits.

Ainsi se termina cette misérable contestation qui avait rempli d'amertume les derniers jours de saint Anselme, qui, dit Eadmer : *Quoique absent de ce monde, n'en gagna pas moins la cause de son Eglise ; et Thomas qui aurait pu être consacré en paix par le maître, le fut par le ministre*[1]. Il en conserva néanmoins toute sa vie le regret le plus amer ; le souvenir du chagrin qu'il avait causé au cœur d'Anselme ne s'effaça jamais de son ame ; et il s'appelait lui-même *misérable* pour s'être privé de la consécration et de la bénédiction d'un tel père, dont il s'avouait indigne. Dès que la cérémonie de la consécration et de la profession eut été accomplie, le cardinal Ulric, sur l'avis du roi et de sa cour, se rendit à York pour y porter le Pallium à l'archevêque : il le lui remit en grande

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. IV, pag. 104. — « Ita ergo in Archiepiscopatum Eboracensem Thomas consecratus est, suscipiens a ministro quod suscipere detrectavit a magistro. Dum ergo vitæ præsenti superfuit pœnitudo hujus facti ab animo ejus non recessit se infelicem nec tanti Patris benedictione dignum fuisse pronuncians. »

pompe. Ayant ainsi rempli sa mission, il reprit le chemin de Rome.

La digression sur la controverse d'Anselme avec Thomas d'York nous a fait anticiper sur les événements; Anselme l'avait commencée peu avant sa mort; le dénouement n'eut lieu que lorsqu'il était déjà descendu dans la tombe : mais ce dénouement avait été tel qu'il l'avait désiré et préparé lui-même; le mérite lui en revenait donc de droit; et le premier à lui rendre cette justice, fut celui-là même qui avait été la cause et le sujet de cette contestation. Revenons maintenant à Anselme, dont nous n'avons plus à raconter que la mort précieuse devant Dieu. La description des miracles opérés à son tombeau et du culte que l'Eglise lui a décerné, feront le sujet du chapitre suivant.

Nous avons vu que Anselme était depuis longtemps atteint d'un mal chronique qui l'avait jeté dans une prostration absolue. Les soucis de l'épiscopat, ses travaux, ses études, les privations et les fatigues de l'exil et de longs voyages, l'énergie de la lutte, tout cela, joint à son grand âge, l'avait jeté dans une atonie profonde. Toutefois, son esprit toujours actif et puissant, déjouant les faiblesses du corps, ne cessait de s'occuper de ses hautes études, son ame planait déjà dans les régions de l'infini. Au milieu de ses infirmités et de ses souffrances, il eut assez de force pour mettre la dernière main à un de ses ouvrages les plus remarquables, le *Traité de la concorde, de la prescience, de la prédestination, de la grâce avec le libre arbitre*. Ce fut le chant du cygne : et certes, il appartenait à un penseur aussi sublime et aussi vigoureux qu'Anselme, déjà arrivé aux dernières limites de la vie qui lui échappait, de puiser dans la contemplation de Dieu qui allait l'appeler à lui, la connaissance du nœud qui relie l'activité de l'homme avec l'activité de Dieu, dans le grand travail de ses immortelles destinées : jamais plus de lucidité d'idées et d'expressions, jamais plus de nerf logique n'ont été mis au service d'un problème plus important : la foi avait déjà sa formule, mais la raison, par saint Anselme, la justifiait amplement et d'une manière irrécusable.

Eadmer, l'historien si exact et si complet de saint Anselme, est très-laconique sur le point de la mort : il en jette sur le papier l'indication, la date, l'année d'âge et d'épiscopat, et il passe sous silence toutes les circonstances qui l'ont ou accompagnée ou suivie. On dirait que la douleur profonde que cet ami fidèle et dévoué, ce confident intime et discret, cet admirateur passionné éprouvait auprès de cette tombe, lui ait fait tomber la plume de la main, au moment où l'ame d'Anselme s'envolait dans le sein de Dieu. Toutefois, ces détails intéressants n'ont pas été entièrement perdus; un auteur presque contemporain nous en a conservé les principaux : c'est Jean de Salisbury, anglais de nation, né peu avant la mort d'Anselme, lié avec ceux qui avaient été témoins oculaires des derniers moments du saint archevèque, et devenu lui-même plus tard évêque de Chartres[1].

Depuis la grave maladie qui l'avait assailli et retenu si longtemps au monastère de Saint-Edmond, Anselme n'eut plus que quelques rares intermittences de santé : son état habituel était un marasme physique absolu, une aversion persistante contre toute espèce de nourriture; l'habitude qu'il s'était formée du jeûne et des autres austérités monastiques, observées aussi scrupuleusement sur le siége primatial de Canterbury que dans sa modeste cellule du Bec, cette habitude, disons-nous, avait contribué à altérer son organisation quelque forte et robuste qu'elle eût été. Pendant les derniers six mois de sa vie, il avait presque perdu l'usage de ses jambes; et ses forces étaient devenues si faibles qu'il ne pouvait plus se mouvoir : on était obligé de le porter en chaise à son oratoire chaque jour qu'il voulait assister au saint sacrifice (car depuis quelque temps il lui était impossible de célébrer les saints mystères), et même ce mouvement le fatiguait au point de lui donner une respiration haletante et difficile, comme s'il allait tomber en syncope quand on le déposait dans l'oratoire. Cette vie précieuse ne tenait plus qu'à un fil, que la prostration

[1] Vita S. Anselmi Archiep. Cant. authore Johanne Salisb. Episc. Carnot. p. 11, p. 153. Anglia sacra, Londres, 1691.

toute seule devait bientôt briser. Le jour des Rameaux (1109) il était tellement abattu qu'on n'osa pas le lever de son lit; c'était cependant pour lui un bien grand sacrifice; car jusques-là, quelle qu'eût été la force du mal, il avait toujours voulu qu'on le levât le long du jour pour vaquer, autant qu'il le pouvait, aux soins de son ministère. Ses forces physiques s'éteignaient, et sa voix elle-même devenait si faible qu'on avait peine à entendre ses paroles. Sur ce lit de douleur, il partageait les pensées de son esprit entre la contemplation des choses du ciel, et de pieuses exhortations à tous ceux qui l'approchaient : tantôt c'étaient des aspirations ardentes qui le transportaient dans le sein de Dieu, avec qui son ame se maintenait en union toujours plus étroite à mesure que s'approchait l'heure de son trépas ; et ces aspirations célestes faisaient rayonner sur son visage, toujours si calme et si doux, un reflet de la Béatitude infinie : tantôt il animait ses frères, ses compagnons, ses familiers, à persévérer dans le service de Dieu, à tout souffrir pour Dieu, dans l'attente de la récompense immortelle. Le lundi, comme toute la maison se trouvait réunie auprès de son lit, un de ses familiers lui dit : « Père vénérable et chéri, consolez-vous, nous avons tout lieu de tenir pour certain qu'en quittant ce monde, votre ame montera à la cour du Roi des Cieux pour le jour de Pâques. — *Deo gratias,* reprit le vénérable agonisant ; si telle est la volonté du Seigneur, j'obéirai avec joie : mais j'obéirai avec autant de bonheur, s'il voulait me laisser encore quelque temps parmi vous pour travailler à sa gloire et à celle de son Eglise. Je le désirerais du moins pour résoudre la question sur laquelle j'ai si profondément médité, touchant l'*origine de l'ame;* je voudrais, s'il plaisait à Dieu, avoir le temps d'écrire mes idées, car je ne sais si, après ma mort, quelqu'un donnera la solution de cette grande question. » En ce peu de mots, Anselme se révèle tout entier : homme de foi, homme de science. Après avoir consumé sa vie dans la défense de la Religion, il aurait voulu couronner ses travaux scientifiques par un ouvrage de la plus haute portée philosophique : tout près de la tombe, Anselme était aussi passionné pour la

vérité, qu'il l'avait été dans ses plus belles années : sur le seuil de l'éternité, il n'emportait de la terre qu'un seul regret, celui de la fin du travail et de l'espérance, celui encore d'emporter dans la tombe son plan de *Protologie :* Malebranche et Gerdil devaient le reprendre en sous-œuvre, car ils ont la gloire d'être les continuateurs de saint Anselme[1].

Le mardi, IIIe férie de la Semaine Sainte, il ne pouvait plus parler, et ne se faisait comprendre que par signes : mais la clarté de sa raison ne fut jamais offusquée, pas même un seul instant, par les approches de la mort. Il la voyait venir comme le terme de son espérance, comme la porte d'une félicité sans fin. Le saint évêque de Rochester, Radulphe, ne le quitta pas un instant, et lui prodigua les soins d'un fils, d'un ami tendre et dévoué : il le pria de donner sa bénédiction suprême à tous ceux qui l'entouraient, de la donner au roi, à la pieuse reine Mathilde, à leurs enfants, de la donner à ses ouailles, à toute l'Eglise et au peuple d'Angleterre. Cette pieuse demande sembla lui donner une énergie extraordinaire, elle parlait à son cœur : il leva la main aussi facilement que s'il n'eût pas été malade, et il donna cette bénédiction qui fut reçue au milieu des sanglots de tous les assistants ; puis il laissa retomber la main et la tête. La nuit avançait, et tandis que les moines du couvent chantaient l'office de matines et laudes, un de ceux qui le veillaient, eut la pensée de lui lire la passion du Sauveur selon saint Jean , quand il fut arrivé à ces mots de Jésus : *Puisque vous avez été fermes avec moi dans la lutte et les tentations, voici que je vais vous préparer le royaume que mon Père m'a préparé à moi-même, pour que vous mangiez et buviez avec moi dans mon royaume,* (Joan. 22, 28), il sourit et leva les yeux au ciel : mais on s'aperçut que depuis lors la respiration devenait plus lente et plus gênée : on sentit que le moment suprême approchait; on le leva de son lit pour l'étendre sur la cendre. Il reçut alors avec une foi ardente et un amour séraphique le saint

[1] Rosmini et Gioberti se sont appliqués à ce problème, bien qu'à des points de vue différents.

Viatique. Quand on voulut lui donner l'Extrême-onction, la sainte ampoule ne contenait que quelques gouttes des saintes huiles, à peine suffisantes pour les onctions prescrites par le Rituel : mais, à la surprise de tous les assistants, la quantité s'en était accrue par miracle, à tel point que l'on put en couvrir le visage et les mains de cet homme qui avait tant parlé, tant agi, tant et si bien écrit pour la défense de la Religion et de l'Eglise de Jésus-Christ. Il était entouré de tous les moines qui psalmodiaient et priaient, et qui contemplaient avec ravissement le spectacle d'une telle mort. A l'aube du mercredi-saint, Anselme rendit sa belle ame à Dieu, sans angoisses, sans convulsions, mais avec un calme admirable, avec une sérénité angélique, semblable à celui qui tombe dans un sommeil réparateur. C'était le XIe des calendes de mai (21 avril) 1109, la IXe année du règne du roi Henri, la XVIe de son pontificat, la soixante-douzième de son âge[1]. En ces saints jours, où l'Eglise retrace à ses enfants le drame d'amour du Calvaire, Anselme, qui avait aimé son Dieu d'un amour si constant et si passionné, fut appelé à la jouissance éternelle de l'amour infini. Le moine Baudouin, qui avait joui de toute sa confiance, et à qui il avait remis le soin de ses affaires temporelles, fit embaumer son corps. Le cercueil dans lequel on avait renfermé les restes du saint archevêque se trouvait trop étroit ; on éprouvait une certaine répugnance à laisser tomber sur ce cercueil, à demi ouvert, la pierre sépulcrale qui aurait, en tombant, brisé quelqu'un des membres : le pieux évêque Radulphe plus que tout autre, regrettait cet inconvénient ; il pria Dieu ; puis il ne fit que toucher du bout de sa crosse le cercueil, et le corps tout entier s'enfonça autant

[1] Il avait occupé le siége de Canterbury (depuis le 3 octobre 1093) quinze ans, quatre mois et dix-huit jours. Orderic Vital, en déterminant les époques principales de la vie de saint Anselme dit, qu'il était entré moine au Bec à l'âge de vingt-sept ans, y était resté simple moine pendant trois ans, qu'il y fut *prieur* pendant 15 ans, abbé pendant 15 ans : mais il se trompe quand il dit qu'il mourut dans la dix-septième année de son pontificat : ce fut dans la seizième comme Eadmer le dit explicitement. Et comme ce dernier historien dit qu'il est mort dans la soixante-seizième année de son âge, on doit ainsi reporter sa naissance, comme nous l'avons fait, à l'an 1034.

qu'il le fallait, pour qu'on pût le fermer entièrement. Le lendemain, jeudi-saint, le même Radulphe fit la cérémonie des obsèques en présence d'une foule innombrable : les larmes générales de toutes les conditions, du clergé, des grands, du peuple et surtout des pauvres, furent la plus belle oraison funèbre prononcée sur sa tombe ; son corps fut déposé dans la cathédrale, auprès de la tombe de son ami et prédécesseur Lanfranc, au sud de l'autel de la chapelle de la Sainte-Trinité. Quelque temps après, il fut tiré de là et déposé dans une chapelle située au midi du chœur, près de l'autel de Saint-Pierre, et cette chapelle ainsi que la tour qui la domine, porte encore son nom : cette translation se fit le 3 juillet, et l'on en a conservé le souvenir dans le martyrologe anglican[1].

Après la mort d'Anselme, son historiographe Eadmer fut promu à l'évêché de Saint-André[2]; mais il le tint à peine un an ; car il s'en démit pour revenir dans le monastère du Sauveur à Canterbury ; gardien des pensées de son maître et protecteur Anselme, il se croyait le gardien-né de son tombeau ; et celui qui avait vécu auprès de lui pendant tant d'années, édifié par ses vertus, voulait vivre et mourir auprès de son tombeau pour y jouir de l'efficacité de sa protection.

Des hommages littéraires furent déposés sur la tombe d'Anselme, des élégies, en rhythmes différents, chantèrent ses vertus admirables, et pleurèrent sa mort : on a conservé trois élégies, tirées du MS. de la bibliothèque de Saint-Victor ou des archives du monastère du Bec, de plus un chant en distiques sur sa vie et sa mort, rapporté par Baluze[3], enfin un autre chant sur ses miracles. Ces différentes pièces ont été recueillies et placées en tête des œuvres de saint Anselme, édition de D. Gerberon.

[1] *Vetusta Monum.* t. II. — Anglia sacra, loc. cit. — Ward. *Canterb. guide*, p. 61. — Gervas. *De Combust. Dorob. Ecclesiæ*, apud script. rer. angl. t. X, col. 1291, edit. Selden.

[2] Ce fut ce même Radulphe, successeur de saint Anselme sur le siége de Canterbury, qui promut Eadmer à cet évêché, du consentement du roi. — Eadm. *Hist. nov.* lib. V, pag. 121, on y lit la lettre de Radulphe au roi et la réponse de celui-ci.

[3] Baluze, Miscell. lib. 4. V. parmi les Documents.

On eût dit que les bonnes dispositions du roi Henri durant la vie de saint Anselme, n'étaient que l'effet de la contrainte que la fermeté et la sainteté de ce pontife lui imposaient. A peine fut-il descendu dans la tombe et ce frein importun fut-il brisé, qu'il jeta le masque ; et, suivant les mêmes errements iniques de son frère Guillaume-le-Roux, bien qu'il eût maintes fois exprimé une profonde aversion contre lui, il saisit tous les biens, tous les droits temporels de l'archevêché de Canterbury, et les dévolut à son échiquier ; il laissa toutefois aux moines de cette église, la libre disposition des biens de leur monastère. Ces moines en firent un noble usage ; car ils s'en servirent, sous le prieur Conrad, pour faire de magnifiques agrandissements et embellissements dans la cathédrale, au point de piquer la convoitise des courtisans, qui conseillaient au roi de s'en saisir, puisque, disaient-ils, ils *les consument en dépenses frivoles et inutiles*. Le roi eut le bon sens de s'y refuser. L'administration de l'archevêché, ainsi dépouillé, fut confiée à ce même Radulphe, évêque de Rochester, qui avait reçu la bénédiction et le dernier soupir d'Anselme. La cupidité du roi Henri, bien que plus dissimulée, produisit les mêmes résultats qu'avait produits la cupidité brutale de son frère. Pour jouir plus longtemps du temporel de cette église, il la laissa vacante pendant plusieurs années. Ce ne fut que plus tard, en 1114, qu'il réunit une assemblée des prélats et des barons pour élire un archevêque. On voulait porter à ce siége un certain Farik, abbé d'Abendon : mais le vœu des évêques prévalut, et le choix tomba sur ce même Radulphe, évêque de Rochester ; ce choix fut accueilli avec une joie universelle, et surtout par l'Eglise de Canterbury, qui avait eu le champ de connaître et d'aimer la sagesse de son administration pendant la longue vacance du siége. Il fut sacré le VI des calendes de mai (27 avril) 1114, cinq ans et six jours après la mort d'Anselme.

Radulphe envoya aussitôt des messagers à Rome pour demander le *Pallium* : leurs premières démarches étaient restées infructueuses, on ne sait pour quels motifs, ils ne purent réussir que par l'entremise et les bons offices d'*Anselme*,

le neveu du vénérable archevêque défunt, qui en ce temps se trouvait à Rome auprès du Saint-Père, et avait été fait abbé du monastère de *Saint-Saba*. En accordant le Pallium, le pape chargea Anselme-le-Jeune de le porter lui-même en Angleterre, où il était connu et aimé autant que s'il eût été du pays[1]. Il remit solennellement le Pallium à Radulphe, le V des Calendes de juillet dans l'Eglise de Canterbury. Radulphe occupa glorieusement ce siége pendant neuf ans, et il mourut le XIII des Cal. de novembre 1122[2].

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. V, pag. 110 et 113.
[2] Ib., lib. VI, *in fine*. V. parmi les Documents la Notice sur Anselme-le-Jeune.



CHAPITRE XXI.

Miracles opérés au tombeau et par l'intercession de saint Anselme. Culte que l'Eglise et la piété des fidèles lui ont décerné en Italie et en France. — Bulles des Papes pour sa canonisation.

Le Seigneur accordait des grâces signalées pour faire éclater la sainteté de son serviteur et ministre Anselme. Jean de Salisbury en a conservé le récit[1]. Il n'était pas dans le caractère de cet écrivain, distingué entre tous ceux de ce temps par sa critique rigoureuse et éclairée autant que par la pureté de son style, de retracer des faits controuvés : il était presque contemporain, et il écrivait pour éclairer l'instruction qui se faisait alors par Thomas Becket et par ordre du pape Alexandre III. Nous nous bornerons à rappeler les principaux des faits extraordinaires arrivés peu de temps après la mort d'Anselme, et qui furent attribués à l'intercession du saint archevêque. Un homme très-gravement malade est guéri instantanément par la vision d'un ange qui lui annonce la gloire d'Anselme, *le père de la patrie*. — Un jeune homme est transporté en vision devant les chœurs des anges réunis pour recevoir dans le ciel Anselme triomphant. — Hélie, moine de Canterbury, voit de même saint Dunstan converser avec Anselme dans les splendeurs du ciel, et le féliciter de son entrée au paradis. — Un moine tombé avec son cheval et son équipage dans la Tamise, est sauvé d'une perte certaine, par suite d'une ardente invocation à Anselme, dont un des ouvrages les plus rares se trouvait dans l'équipage, et courait risque d'être perdu à jamais. — Le comte Arnulphe de Montgoméry

[1] Johan. Salisb. Vit. S. Anselm. — Anglia Sacra, t. II, p. 173, 175, 181, 183.

est sauvé, après avoir invoqué Anselme, du double danger de mourir de naufrage et de faim. — Un moine de Canterbury prie Dieu de lui révéler le sort du père Anselme ; il reçoit l'assurance qu'il jouit du bonheur des élus, et comme il ignorait, disait-il, *s'il fallait prier Anselme ou pour Anselme,* il lui fut répondu qu'il devait se tenir à la première des deux formules. — Un novice prie sur le tombeau d'Anselme, et il voit sur l'autel un livre sur lequel il vit écrits ces seuls mots : *Saint Anselme.* — De même une religieuse de Lyon prie le Seigneur de lui révéler le sort de Hugues, archevêque de Lyon, et d'Anselme, archevêque de Canterbury, et elle est rassurée sur la destinée de tous les deux, admis à la jouissance de l'éternelle félicité.

Outre ces faits extraordinaires, on obtenait par l'intercession d'Anselme d'innombrables grâces de toute espèce, faveurs temporelles, mais surtout grâces de lumières, de conversion et de salut. Il n'est pas étonnant que la vénération des fidèles envers saint Anselme se soit accrue de jour en jour, et ait pris de profondes racines dans les ames religieuses, éprises de la vertu et de la vérité. Aussi se pressait-on de toute part à choisir pour protecteur celui qui avait été un pasteur zélé, inépuisable de charité; on l'invoquait avec ferveur.

L'opinion générale, non-seulement en Angleterre, mais encore en France et en Italie, se prononçait en faveur de la sainteté d'Anselme. Ses travaux, ses écrits, ses vertus admirables toujours empreintes d'une douceur angélique et d'une inépuisable charité ; sa fermeté inébranlable dans la défense de la foi contre les hérétiques, ou contre les audacieux novateurs tels que Bérenger, Roscelin, les Grecs, et dans la défense de l'Eglise contre la tyrannie de ses oppresseurs, lui avaient conquis le renom de sainteté, parce qu'on avait la conviction qu'il n'y avait que l'esprit de Dieu qui eût pu l'inspirer, et le bras de Dieu le soutenir. Aussi, même de son vivant, et à Rome sous les yeux du souverain Pontife, lorsque Anselme y fut pour la seconde fois, le peuple l'appelait-il du surnom de *saint* ou *l'archevêque.* C'est que la sainteté d'Anselme rayonnait partout où il se montrait. Son aspect autant que ses

œuvres, ses vertus autant que ses travaux, sa fermeté autant que ses souffrances pour la cause de Dieu, commandaient le respect et l'amour. Que si son nom ne figure pas dans les litanies propres de l'Eglise de Canterbury rapportées par Mabillon[1], c'est que ces litanies sont antérieures de beaucoup à l'époque de saint Anselme : du reste, les monuments religieux de l'illustre Eglise de Canterbury portaient, jusqu'au temps de la réforme, des rites, des prières en l'honneur de saint Anselme ; son nom est porté deux fois dans le martyrologe anglican, le 21 avril, jour de sa fête annuelle, et le 3 juillet, jour de la translation de son corps d'une chapelle à une autre plus magnifique dans la même Eglise de Canterbury, dont une partie et une des tours portent encore aujourd'hui son nom, conservé avec un respect religieux à travers les ténèbres et les injustices du protestantisme. Cette vénération n'est pas seulement connue en Angleterre, mais elle l'est encore aujourd'hui dans toute la Normandie : l'éclat qu'Anselme y avait jeté pendant son long séjour au Bec, pendant plus de trente-trois ans, l'avait popularisé dans la vénération de cette religieuse province. Des chapelles, des églises érigées en son honneur, attestent encore aujourd'hui l'opinion que l'on avait de sa sainteté.

Quant à sa patrie[2], dans la vallée d'Aoste, la vénération que l'on a eue de tout temps pour saint Anselme, porte le double cachet du patriotisme et de la haute piété de cette religieuse population : elle y a jeté des racines si profondes dans les cœurs, qu'on la regarde comme un trésor du pays, comme une source de grâce de tout genre, et comme une gloire nationale. Les évêques de cette illustre Eglise, les chapitres, le clergé, ont constamment favorisé l'épanchement de cette vénération religieuse. Des autels, des chapelles, des églises érigées sous son vocable, des congrégations religieuses, de pieuses confréries placées sous sa protection, et, dans le cou-

[1] *Vetera analecta*, pag. 168.

[2] L'ancien *Necrologe* du Prieuré de Saint-André de Turin fait mention de sa mort au 21 avril, en ces termes : *Depositio venerabilis Anselmi archiep. Cantu* — HPMTI Chart. col. 202.

rant de l'année, des rites religieux, des processions, des offices faits en son honneur, son nom vulgarisé dans presque toutes les familles, et donné aux enfants sur les fonts baptismaux, sont autant de monuments parlants du respect que cette religieuse population a professé, et du culte de saint que de temps immémorial elle a donné à la mémoire de saint Anselme. A la cathédrale d'Aoste, on célèbre *ab immemorabili* la fête de saint Anselme de rite double le 21 avril, et le jour de cette fête on fait une procession solennelle en portant un buste contenant des reliques que l'on dit de saint Anselme[1]. Il y a aussi un canonicat fondé sous le vocable de *Saint-Anselme* natif d'Aoste, en date du 24 septembre 1720, par le Révérend seigneur Jean-Baptiste Du Chastelard de la Thuille, chanoine de la cathédrale. A la paroisse de Gressan, fief de la famille de notre glorieux saint, le culte qu'on lui a donné n'est pas moins solennel. De temps immémorial on disait dans l'Eglise paroissiale une messe basse en l'honneur de saint Anselme. Cet usage, loin de s'éteindre ou même de s'affaiblir avec le temps, prit au contraire des développements plus solennels ; ainsi la confrérie du Saint-Sacrement érigée en 1701 par décret de Mgr Millet d'Arvillars, évêque d'Aoste, porte dans ses statuts à l'art. 1 : « Le jour de saint Anselme, archevêque de Canterbury, originaire de Gressan, que la confrérie a choisi pour son patron et spécial protecteur auprès de la divine majesté, dont on ne disait que la messe basse, de la chanter avec matines et laudes, comme au temps pascal, l'exposition des saintes reliques pendant tout l'office, et la procession qui se fera devant la grand'messe ; et à la fin d'icelle grand'messe, la bénédiction du très-saint Sacrement, de même on chantera les vêpres ce même jour, en un mot de solenniser la fête. » En effet, en ce jour on faisait une grande procession, où les paroissiens de Gressan passaient processionnellement devant l'Eglise de la paroisse de Saint-Léger, où l'on solennisait aussi cette fête avec un discours panégyrique du saint. Bien plus, dans cette même Eglise paroissiale de

[1] V. parmi les Doc. à la fin du vol.

Gressan, il est encore d'usage aujourd'hui depuis un temps immémorial, que, au retour de la procession qui se fait chaque dimanche avant la grand'messe, après avoir fait la commémoraison de saint Etienne, patron de l'Eglise, on fait aussi celle de *sancto Anselmo patre nostro* (comme il est dit dans une tabelle manuscrite, affichée aux murs du chœur du côté de l'évangile) avec l'antienne *in medio ecclesiæ*, etc., et le verset *ora pro nobis, B. Pater Anselme, ut digni*, etc., et l'oraison *Deus, qui populo tuo*, etc. — Ces documents sont péremptoires pour établir le culte de saint que la piété des fidèles a décerné depuis la plus haute antiquité à saint Anselme, et ils suffiraient d'eux-mêmes à lui revendiquer le privilége du *cas excepté* d'Urbain VIII, et justifier ce culte comme légitime et rationnel, si nous n'avions pas des documents d'une plus haute importance, sanctionnés par la seule autorité compétente en cette matière, par celle des souverains Pontifes.

Le premier acte de cette autorité que l'histoire ecclésiastique rapporte est celui d'Alexandre III. Ce grand Pontife se trouvait en France depuis le commencement de l'année 1162, occupé de rétablir la paix entre les rois d'Angleterre et de France, Henri et Louis-le-Gros. Pendant que l'on négociait à cet effet à Saint-Jean-de-Losne, le pape s'était tenu pendant près d'un an à l'abbaye de *Bourg-Dieu* au diocèse de Bourges, qui était alors au pouvoir du roi d'Angleterre. Il assista à la conférence de Couci-sur-Loire, où les deux rois se réconcilièrent. (1162) Il accompagna le roi Louis à sa capitale. Ce fut en cette occasion qu'il posa vers la fin de cette année, la première pierre de l'Eglise de Notre-Dame[1], laquelle fut com-

[1] L'illustre Maurice prélat mérite une mention particulière. Maurice de Sully, appelé ainsi du lieu de sa naissance au diocèse d'Orléans, était de basse extraction ; mais il était doué d'une vaste et forte intelligence. C'est par la voie des sciences qu'il se tira de l'obscurité et de l'indigence, pour monter aux plus hautes dignités de l'Eglise. Il vint à Paris, où il obtint d'abord une chaire de théologie dans laquelle il s'acquit un grand renom, puis la dignité d'archidiacre de l'église cathédrale. Il sut bientôt gagner tant d'estime et d'influence, que, à la mort de Pierre Lombart, natif de Novare en Piémont, lequel n'avait tenu ce siége que pendant une année, les parties qui se disputaient l'élection ne surent comment mieux terminer le conflit, qu'en remettant le choix de

mencée et achevée sous l'évêque Maurice-de-Sully, à peu près telle qu'elle existe aujourd'hui, sauf des accessoires d'ornementation. De là le pape se rendit à Tours, où il avait convoqué un grand concile. Il s'ouvrit le XIV des Cal. de juin 1163 : il fut présidé par le pape lui-même, et il s'y trouva dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, tant de France que d'Angleterre et d'Italie, et quatre cent quatorze abbés et chefs d'ordres, outre une multitude de clercs et de moines.

Thomas Becket, nouvel archevêque de Canterbury, se trouvait à ce concile avec tous les évêques d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. L'occasion était propice pour implorer du Saint-Père qu'il consacrât, par son autorité souveraine, le culte que les fidèles d'Angleterre souhaitaient ardemment de voir décerner à leur saint primat. Cette instance était l'expression naturelle et sérieuse des vœux de toute l'Angleterre représentée à ce concile par son primat et ses évêques, unis à ceux de l'Irlande et de l'Ecosse. Quel que fût le désir du Saint-Père de faire droit à cette demande, pour laquelle il exprima ses dispositions personnelles toutes favorables et même ses sympathies, la prudence lui inspira de suspendre ce jugement du Saint-Siége ; car en ce temps, la cour de Rome était inondée de demandes de canonisation, et il convenait de marcher avec la plus grande prudence, pour faire un discernement qui ne provoquât aucune plainte ; aussi était-il aussi difficile de faire des choix que de satisfaire les pieuses instances qui arri-

l'évêque à la sagesse de Maurice. Le choix fut vite fait. Après s'être recueilli un instant en lui-même, Maurice se lève devant les électeurs assemblés, et leur dit : « Je ne puis lire dans la conscience des autres ; mais je lis dans la mienne : or, je puis me répondre à moi-même, que si je prends le gouvernement de ce diocèse, je ne chercherai qu'à le bien gouverner, Dieu aidant, et pour la gloire de son saint nom : par conséquent, selon les pouvoirs que vous m'avez conférés, je me nomme moi-même. *Voici votre évêque,* » leur dit-il, en portant la main sur sa poitrine. Tous les assistants, même ses compétiteurs, applaudirent à cette déclaration, et le reconnurent pour leur évêque. Maurice montra par la sagesse de son administration, et par les grandes choses qu'il accomplit, qu'il était digne de cette dignité, et que, dans ce mode étrange d'élection, il n'avait montré que l'ingénuité d'une grande ame. — Gall. Christ. t. I. — *Hist. Eccl.* Paris, t. II, p. 122. — Henrion, *Hist. Eccl.* t. V, liv. 37, pag. 111.

vaient de tous les points du monde catholique. Bien que le pape sût que la cause de saint Anselme était hors de ligne, il ne crut pas néanmoins devoir se départir de la voie qu'il s'était tracée : mais il se borna, pour le moment, à donner à l'archevêque Thomas Becket, le mandat spécial de recueillir avec diligence toutes les informations, et d'émettre son jugement préliminaire dans le sens de leur résultat. Ce résultat ne pouvait être douteux ; aussi, dès cette époque, l'Eglise d'Angleterre s'est-elle crue suffisamment autorisée à continuer de donner un culte religieux à son saint archevêque ; il ne paraît pas cependant que Thomas Becket ait pu conduire à terme l'accomplissement de son mandat ; car, peu de mois après son retour du concile de Tours, commença entre lui et le roi Henri II, cette fatale lutte qui devait le conduire à un martyre glorieux et l'élever lui-même à l'honneur des autels. Quoi qu'il en soit, il est de fait que l'Eglise d'Angleterre avait adopté l'office de saint Anselme du rite de *Confesseur Pontife*, qu'elle en faisait la fête, et qu'elle inséra son nom dans les litanies de l'Eglise de Canterbury. Le Martyrologe romain en fait mention en ces termes au 21 avril : *Cantuariæ S. Anselmi episcopi sanctitate et doctrina conspicui*[1].

Ce ne fut que quatre siècles plus tard, en l'an 1494, que le pape Alexandre VI, sur les instances d'Henri VII, roi d'Angleterre, donna une bulle au cardinal Morton[2], archevêque

[1] Godefroi Henschenius dans ses Notes aux Bollandistes, 21 avril, n. 4, ajoute : « Eadem memoria legitur M. S. Elorario sanctorum, iu martyrologio Coloniæ et Lubeccæ an. 1490 excuso : item apud Galenisium, Canisium, Vionem, Dorganum, Menardum : » et plus bas, n. 4 : « Franciscus Maurolicus in suo martyrologio... ista habet : eodem die Anselmi Cantuariensis Episcopi et *Doctoris* in Ecclesia celebris. »

[2] Ce mode de canonisation par *commission*, n'était pas inusité alors, et même, selon Fleury, elle suffisait pour legitimer le culte de saint. C'est ainsi, pour en citer un seul exemple, qu'au concile de Rome de l'an 1099, le pape Urbain II donna à Bisance, évêque de Troies, la *commission* de proceder aux informations et de prononcer lui-même sur le culte du vénérable Nicolas Peregin : après avoir rempli ce mandat, cet évêque fit bâtir une somptueuse église en l'honneur de ce saint. Ce fut donc le même mode qu'adopta soixante-quatre ans plus tard, le pape Alexandre III, en faveur de saint Anselme. — Fleury, *Hist. Eccl.* t. XIII, liv. 64, p 677.

de Canterbury, pour consacrer et autoriser le culte de saint Anselme, selon qu'il l'aurait constaté par les nouvelles informations qu'il lui ordonnait de recueillir. Enfin, le pape Clément XI, en 1720, donna à saint Anselme le titre de *Docteur de l'Eglise*, avec l'office et rite propre, tel qu'on l'observe le jour de sa fête, le 21 avril.

Plusieurs grandes villes, signalées par leur piété, en différentes nations, ont recherché à l'envi des reliques de saint Anselme. Un fragment du crâne était conservé dans l'ancienne église des carmélites de Cologne ; un fragment de l'épine dorsale et d'une côte, à Anvers, dans le couvent du Saint-Sauveur de l'ordre de Cîteaux ; un os de l'épaule fut apporté à Prague par l'Empereur Charles IV, et déposé dans l'église métropolitaine de cette ville ; une autre relique insigne existait à Bologne, dans l'église de Saint-Etienne et Saint-Nicolas. Mais la tempête révolutionnaire et irréligieuse a soufflé sur la plupart de ces objets de la piété des fidèles, comme elle a fait crouler les monuments considérables de la foi, dans ces contrées qu'elle a dévastées. Toutefois, au milieu de ces ruines, l'ame vraiment catholique aime à voir grandir la noble et sainte figure de saint Anselme, sur le glorieux piédestal qu'il s'est élevé lui-même par ses admirables vertus, par son inflexible fermeté, par son énergie à combattre ceux qui voulaient opprimer l'Eglise de Jésus-Christ, et par ses doctes travaux, pour la défense et l'explication de la philosophie chrétienne.

Nous avons rempli la première partie de la tâche que nous nous étions imposée : il nous reste à remplir la seconde ; car l'histoire de l'homme est, dans notre pensée, l'introduction nécessaire à l'histoire de ses écrits et de sa doctrine. Ainsi, le portrait de saint Anselme sera complet ; et l'on pourra se convaincre que s'il a été grand par ses admirables vertus, par ses œuvres et par ses luttes, il est, nous oserions dire, plus grand encore dans ses ouvrages immortels, qui lui ont mérité le nom d'un des plus grands maîtres de la philo-

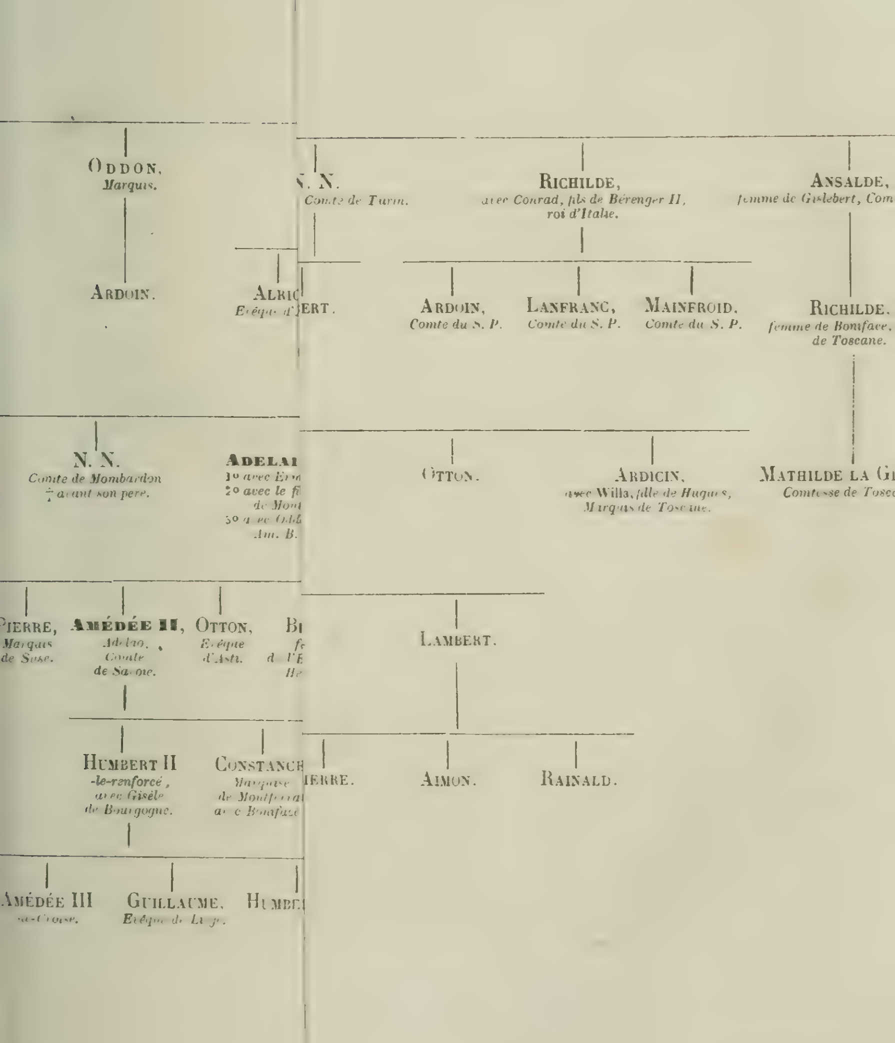
sophie de l'Evangile. Si le Seigneur nous continue son aide, nous nous proposons de publier bientôt cette histoire analytique des écrits du saint docteur, qui ont été l'objet, pendant une longue série d'années, de nos études les plus graves et les plus approfondies.

Arrivés à ce terme de notre route, si nous jetons un regard rétrospectif sur l'ouvrage que nous publions maintenant, nous ne saurions nous dissimuler ses nombreux défauts et ses imperfections. Mais ce qui nous rassure, c'est le témoignage de notre conscience qui ne permet pas de les imputer ni à notre réflexion ni à notre vouloir. Ce qui nous a inspiré cette œuvre, ce qui nous a soutenu en l'accomplissant, c'est d'abord l'amour intense de notre pays, patrie de saint Anselme, sur laquelle rejaillit la gloire si pure et si noble d'un si grand saint : mais, c'est par-dessus tout l'amour le plus filial, la soumission la plus immuable, absolue et sans réserve envers notre sainte mère l'Eglise dont les triomphes, à cette époque éloignée, ont couronné le front de saint Anselme d'une gloire immortelle ; c'est notre dévouement respectueux et inébranlable à la papauté pour qui saint Anselme a combattu et qui, en retour, l'a soutenu dans sa lutte. Compatriotes, disciples et admirateurs enthousiastes de ce grand homme, à son exemple, nous nous prosternons devant la Chaire du Vicaire de Jésus-Christ, devant cet indéfectible magistère, auquel nous sommes glorieux et fiers de soumettre notre ouvrage, de même que nos jugements et nos travaux, notre vouloir et notre entendement. Cette déclaration est un devoir qu'il nous est doux de remplir ; car nous avions à cœur de la faire, de la manière la plus solennelle, en ce moment où le Seigneur permet que son Eglise et son Vicaire soient exposés à une lutte aussi acharnée que celle qui jadis a immortalisé saint Anselme, et qu'ils soient abreuvés de nouvelles amertumes plus douloureuses encore. Puisse cette déclaration, expression sincère des sentiments qui nous sont plus précieux que la vie, concilier à notre ouvrage les sympathies et l'indulgence des lecteurs, et leur inspirer une profonde vénération envers ce grand prélat et docteur de l'Eglise, saint Anselme.

E

LA LME (d'Aoste)

E SAVOIE.



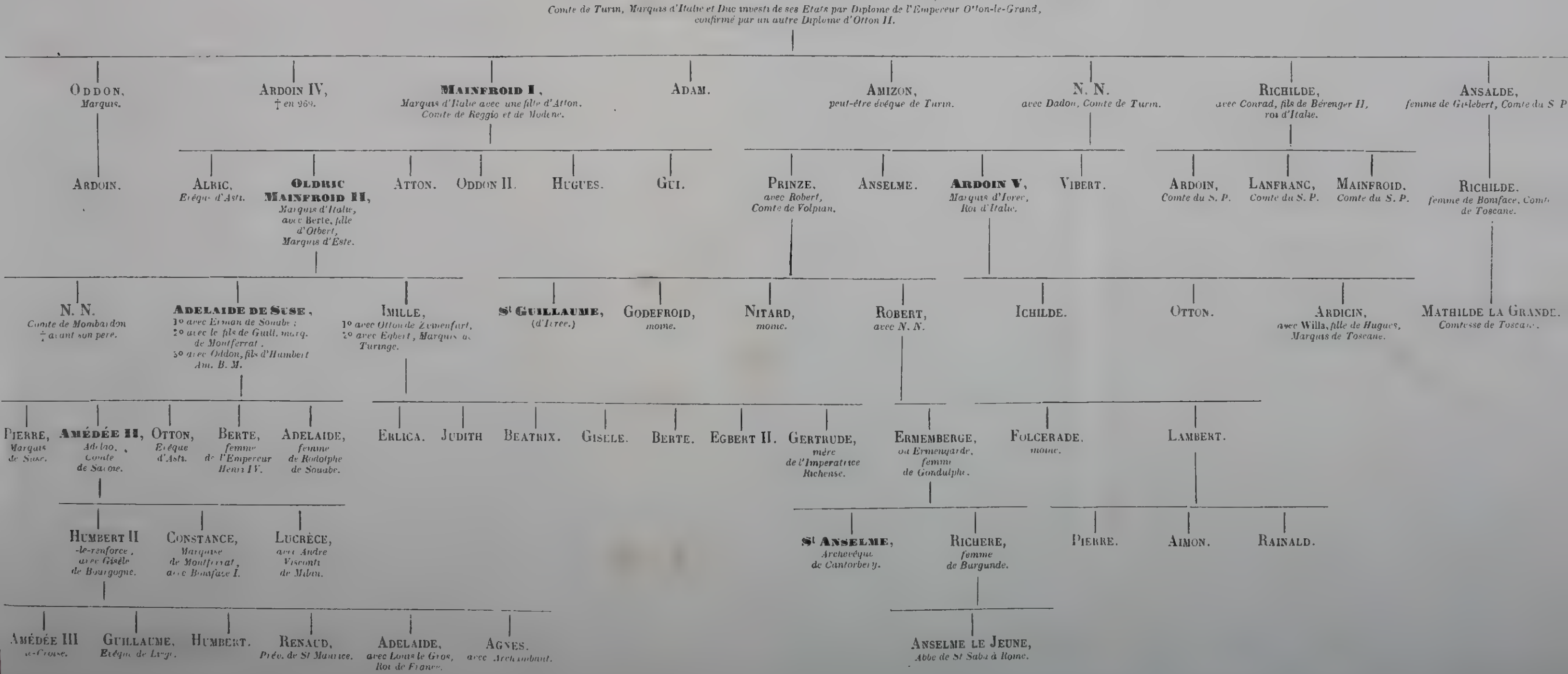
Tournai, typ. H. Caster

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DE

LA FAMILLE DE SAINT ANSELME (d'Aoste)

CONSTATANT SA PARENTÉ AVEC L'AUGUSTE MAISON DES PRINCES DE SAVOIE.



APPENDICE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DOCUMENTS HISTORIQUES.

I

ÉLECTION DE GUIDO, ROI D'ITALIE, ET RÉSOLUTIONS PRISES EN CETTE OCCASION PAR LE CONSEIL DE PAVIE[1]. (889.)

Post bella horribilia cladesque nefandissimas que meritis faci.... nostrorum accidere huic provincie disponentem iura regni huius cum tranquillitatae sopitis hostibus suis insigni rege et seniore nostro uuidone in aula ticinensi nos humiles episcopi ex diuersis partibus papiae conuenientes pro ecclesiarum nostrarum ereptione et.... christianitatis saluatione quae poene iam ad interitum desolationis inclinata erat annuente nobis eodem principe in uno congregati sumus collegio ea uidelicet ratione ut his per quos homicidia sacrilegia rapinae et cetera facinora perpetrata erant dignam penitentiam ad capiendam salutem subtractis eis a maleccepto negotio per ueram confessionem Deo adiuuante imponeremus ac ne ulterius tantum nefas excrescrescere

[1] Monum. hist. pat. chart. V, 1, col. 79. — D'après une copie du temps, ou à peu près, existant dans les archives de la cour royale. (Ab. di S. Colomb. di Bobbio, in. 1.) P. D.

aut uires sumere ualeret pastorali prouisione et auxilio regio compescendum decreuimus.

In primis oramus optamus operamque damus ut mater nostra sancta romana Ecclesia in statu et honore suo cum omnibus priuilegiis et auctoritatibus sicut ab antiquis et modernis imperatoribus atque regibus sublimata est habeatur teneatur et perenniter custodiatur illesa. Nefas est enim ut haec quae totius corporis ecclesiae capitem et confugium atque reuelatio infirmantium a quo quam temere propulsari uexariue permittatur presertim cum sanitas ipsius nostrorum omnium sit salubritas. Ipse quoque summus pontifex a cunctis principibus et christiani nominis cultoribus digno semper ueneretur honore debitaque percellat reuerentia.

Singulorum episcoporum ecclesiae suae cum suis privilegiis et possessionibus tam interioribus quam exterioribus inconuulsae et incorruptae absque aliqua sui deminoratione uel quorumlibet prauorum hominum iniusta uexatione permaneant sicut precepta regum et imperatorum sibi collata continent. *Rectoresque eorum libere pontificalem exerceant potestatem* tam in disponendis ecclesiasticis negotiis quam in comprimendis legis Dei transgressoribus uniuersis.

Sancimus etiam ut neque in episcopatibus neque in abbatiis uel senedochiis aut ullis deo sacratis locis ulla uiolentia aut nouae conditionis grauamina imponantur. Sed secundum antiquam consuetudinem omnes in suo statu suoque priuilegio perpetuo maneant.

Ut sacerdotum omnium et ministrorum X[pi] unusquisque in suo ordine condigno ueneretur honore et reuerentia et cum omnibus rebus ecclesiasticis ac familiis ad se pertinentibus sub potestate proprii episcopi quietus et inconcussus permaneat salua ecclesiastica disciplina.

Plebei homines et uniuersi ecclesiae filii libere suis utantur legibus ex parte publica ultra quam legibus sancitum est *ab eis nec exigatur nec uiolenter opprimantur*. Quod si factum fuerit legaliter per comitem ipsius loci emendetur si suo uoluerit deinceps potiri honore. si uero ipse neglexerit vel fecerit aut facienti assensum prebuerit a loci episcopo usque dignam satisfactionem excommunicatus habeatur. Palatini qui in regio morantur obsequio pacifice sine degradatione regi deseruiunt suis contenti stipendiis. Hi uero tempore placiti diuisis ex partibus conueniunt nullam pertranseuntes in uillis seu ciuitatibus rapinam exerceant sibi necessaria antiqua consuetudine digno pretio curantes.

Quicumque ab exteris prouinciis aduentantes depredationes atque rapinas infra regnum hoc exercere presumunt hi cum suis morantur aut ad audientiam eos adducant aut pro eis emendeut neque eos

ulterius in talibus ausis sua potestate defendere audeant. Quod si fecerint inter excommunicatos habeantur quo usque recipiscant.

Preterea *quia gloriosus rex uuido dignatus est nobis promittere conseruaturum se prescripta capitula* necessitate nec minima confecta et quae in eis continentur curam habens Deo inspirante suae nostraeque salutis sicut apertis indiciis iam demonstrat *ideo nobis omnibus complacuit eligere illum in regem* et seniorem atque defensorem quatenus amodo et deinceps illo nos secundum regale ministerium gubernante singuli nostrum in suo ordine obedientes et adiutores pro posse existamus illi ad suam regnique sui salutationem. Post obitum recordandae memoriae domni karoli gloriosi imperatoris et senioris nostri quot quantaque pericula huic italico regno usque in presens tempus superuenerint nec lingua potest euoluere nec calamus explicare ipsis denique diebus quasi ad certum signum superuenere que pro hoc regno ut sibi uolentes nolentesque adsentiremus minis diuersis et suasionibus in rectos furtiue ac fraudulenter adtraxere sed quia illi superueniente perspicuo principe uuidone bis iam fuga lapsi ut fumus euanuerint nosque in ambiguo reliquerunt tamquam oues non habentes pastorem necessarium duximus aduentum colloquium papiae in aula regia cumuenire ibique de communi salute et status huius regni sollicite pertractantes decreuimus uno animo eademque sententia prefatum magnanimum principem uuidonem ad protegendum et regaliter gubernandum nos in regem et seniorem nobis eligere et in regni fastigium Deo miserante proficere pro eo quod isdem magnificus rex diuino ut credimus protectus auxilio de hostibus potenter triumphauit et hoc nec suae uirtutis sed totum diuinae misericordie prouidenter adtribuit insuper etiam sanctam romanam ecclesiam ex corde se diligere exaltare et ecclesiastica iura in omnibus obseruare et leges proprias singulis quibusque sub sua ditione positis concedere et rapinas de suo regno penitus extirpare et pacem reformare et custodire se uelle Deo teste professus est.

Pro his ergo et aliis multis eius bonae uoluntatis indiciis ipsum ut prelibavimus ad regni huius gubernacula asciuimus eique toto mentis nisu adhesimus seniorem piissimum et regem excellentissimum pari consensu ex hinc et in posterum decernentes.

II

(Page 58.)

DONATION FAITE PAR ALRIC, ÉVÊQUE D'ASTI, ET PAR OLDERIC-MAINFROID AU MONASTÈRE DE SAINT-JUSTE DE SUSE[1]. (1029, 9 JUILLET.)

In Nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Nos *Alricus* gratia Dei sancte astensis ecclesie episcopus et *Oldericus* qui et *Maginfredus* annuente Deo marchio iermanis filii bone memorie itemque Manginfredi similiter marchionis et *Berta* X^pi^ misericordia cometissa iugales filia quondam *Autberti* itemque marchionis qui professi sumus lege uiuere *salica*. Ipso namque iugale meo mihi consentiente et subter confirmante presentibus presentes dicere uolumus quomodo per testamentum nostrum iure quasdam res nostras ordinare desideramus. Unde omnipotentem Deum cui omnia uisibilia et inuisibilia sunt subiecta de hisdem rebus heredem nostrum constituimus et pro eius amore atque timore monasterium construere uolumus ubi congregatio monachorum perpetualiter existat que die noctuque tam pro nobis *genitoribus seu genitricibus* atque *filiis filiabusque* nostris quorum supra ingalium siue *Ardoini auii* nostri atque *Adelberti* marchionis cuius supra *berte* cometisse fratris filiorumque sui. Nec non *Oddonis Attonis Vgonis Vuidonis fratrum nostrorum* item *Ardoini* et item *Oddonis* patruum nostrorum seu ...... *Ardoini* nostri *consobrini* quam pro auiabus auunculis amitis materteris et pro omnibus ceteris propinquioribus nostris siue pro omnibus fidelibus uiuis atque defunctis effundant preces ad eundem creatorem nostrum ut ipse propter suam clementiam nostra deleat scelera et in bonis operibus nos perseuerare faciat et ad uitam......... cum sanctis suis participes nos faciat. Scimus ueraciter X^pum^ et ecclesiam unam esse personam que ecclesie sunt X^pi^ sunt quecumque ecclesie offeruntur procul dubio X^po^ offeruntur et in sanctis scripturis insertum est iuxta auctoris uocem. Quisquis ad Deum uel in sanctis suis ex suis aliquid contulerit rebus in hoc seculo centuplum accipiet insuper quod melius est uitam possidebit eternam. Et ideo omnibus notum sit quia habemus et detinemus ad nostram proprietatem peciam unam de terra intra hanc secusiensem ciuitatem positam ubi basilica

[1] Monument. histor. patriæ vol. chart. 1, col. 479. — Des archives de la R. chambre des Comptes. L. C.

in honore Domini nostri Ihu X[Pi] et sancte Trinitatis sancteque Marie Virginis sive sancti Michaelis-Arcangeli seu sanctorum Petri et Pauli Apostolorum principis etiam sanctorum Johannis-Baptiste et Joannis evangeliste atque sancti Mauri confessoris X[Pi] necnon S. Iusti martiris ubi eius sanctum quiescit corpus atque omnium sanctorum est constructa que est per mensuram iustam iugera duo cui coeret ab aquilone et occidente murus ipsius ciuitatis. Et in ea basilica uolumus et iudicamus ut nunc et in perpetuum permaneat congregatio monachorum qui secundum regulam sancti Benedicti diuina subministrantes officia uitam feliciter ducant beatam et ad ipsam congregationem doctrinandum iam electum et sacratum habemus ad abbatem quendam monachum et Deo deuotum X[Pi] misericordia dignum et iusdem regule doctum nomine *Dominicum* qui ab infantia eiusdem doctrine uitam consequens bene uidetur esse doctus atque nutritus. Et per hoc nostrum testamentum iudicamus atque concedimus eidem monasterio de nostra proprietate ad husum et sumptum monachorum eiusdem monasterii cum ipsa pecia de terra quæ superius denominata est ubi iam dicta basilica est dedicata. Terciam partem eiusdem ciuitatis secusie siue de eius territorio excepto de castro quod infra eandem ciuitatem est positum seu terciam partem de tota ualle secucie que iuris est nostri tam in montibus quam in planiciebus sicut detinent montes qui uocati sunt Geueni et Cinisi usque in territorium et finem de uilla que uocatur uaga in locis et fundis sesana Vlci Bardonesca salibertani exilio capud montis. Galionis Mediane Matingo Foresto Bozoleto sancto Georgio Canusso Brusiolo Burbono villare Fulchardi et in sancta Agatha cum casis capellis universisque rebus eisdem locis et territoriis pertinentibus seu etiam concedimus cortes duas integras siue eorum pertinentias que Almesi et Robiana sunt vocata seu concedimus in ordinatione et subiectione eiusdem monasterii itemque monasterium iuris nostri positum super fluuio Padi in loco qui...... ur Pulkeriada in honore eiusdem sancti Mauri constructum cum ipsa corte Pulkeriada et eius pertinentia siue aliam cortem... ta ipsam cum eius pertinentia que Sambuzeti est vocata atque terciam cortem siue eius pertinencia que de ista parte prefati fluuii padi est posita que Matingo est nuncupata cum omnibus rebus eiusdem cortis pertinentibus de fluuio qui vocatur stura usque in cacumine Alpium. In super eciam portem aliam et eius pertinencia que Vicogodone est nuncupata atque medietatem de corte altera et de eius pertinentiis que Volueria est apellata similique iuris nostri eciam et medietatem de alia corte tam de castro et capella in ea constructis quam de ceteris........ ei pertinentibus que Ripa alta est nominata cum

vocabulis suis crispiniate. Orbaciano barono siue cum ceteris omnibus suis vocabulis et pertinentiis excepto loco et territorio quod pradella est nominata. Omnia que superius habemus denominata sicut continetur in sediminibus et in uineis cum areis suarum terris arabilibus capellis pratis ierbis pascuis siluis maioribus ac minoribus cum areis suarum molendinis piscationibus alpibus ripis rupinis ac paludibus cultis et incultis diuisis et indiuisis....... cum accessionibus seu finibus terminibus et usibus aquarum aquarumque decursibus. Et est ipsa res per mensuram iustam iugera quindecim milia, et sic parum vel maximum hisdem partibus pertinentibus inuentum fuerit quam ut supra mensura legitur in husum et su..... prefati monachi eiusdem monasterii ordinati sit concessum et sic concedimus in husum et sumptum prefatis monachis eiusdem monasterii terciam partem secusie ciuitatis et tocius uallis exceptis omnibus que pertinent ad ecclesiastica iura. Scilicet decimas primicias offerciones sepulturas parrochianorum et omnium per stratam gradientium nisi professi fuerint monachalem uitam et quidquid pertinet ad ius parrochiale que omnia sunt de iure matricis et parrochialis ecclesie sancte Marie que in antiquissimum ab antecessoribus parentibus et contribulibus nostris est facta et fundata infra ciuitatem iuxta inseta murum et monasterium prope est ad cuius husum et sumptum de nostris proprietatibus tot et tanta concedimus atque....... mur ut sine omni parrochia et absque omni parrochiali iure volumus illud et statuimus perhempniter esse et permanere. Et insuper firmiter iubemus et ordinamus ut nullomodo maneat ipsum monasterium in regimine ullius episcopi uel alius monasterii nec ullarum personarum aut per donum imperatoris uel regis neque ullius persone. Sed semper sit in Dei omnipotentis potestatem quem de eodem facimus heredem et iam dicte sancte Trinitatis sancteque virginis Marie sanctique Michaelis Archangeli seu sanctorum Petri et Pauli Apostolorum principis atque sanctorum Johannis-Baptiste et item Johannis evangeliste et sancti Mauri confessoris X^{ri} nec non et sancti justi martyris X^{pi} siue omnium sanctorum seruientibus eis sit ordinatum sicut hic subter fuerit declaratum idest ut quamdiu omnes uel unius ex nobis in hoc seculo fuerit uita sit in nostra sequente Deo et prefatis sanctis eius regimina. Post uero nostrorum omnium decessum si filius masculinus ex nostro conjugio quarum supra iugales fuerit relictus sit..... ante nato gratis dandum ipsum ordinamentum hoc est abbatem constituendum. Et post priorem in secundo et post secundum in tercio et sic unus post alterum recipiat ipsum ordinamentum. Si uero defuerint tunc temporis filii masculini et nepotes uel pronepotes similiter masculini relicti fuerint ex nostro quorum supra ingalium

coniugio sicut de filiis statutum habemus ita et isdem usque in quintum geniculum ordinamus ut semper qui maior fuerit ex natione habeat.... ordinationem. Quod si defuerint filii masculini siue nepotes et pronepotes eiusdem sexus tunc iudicamus ut ueniat et sit in filiarum nostrarum eorum supra ingalium et in liberos masculini eorum potestati gratis dando....... ordinamen....... ad omnes equaliter sed semper qui uel que fuerit maior ex natione habeat ipsam ordinationem postquam autem filii et filie seu liberi eorumdem iugalium defuerint tunc iudicamus et per hoc nostrum testamentum confirmamus ut abbas eiusdem monasterii abierit et alium constituendi necessitas fuerit ut per electionem monachorum eiusdem monasterii fiat electus abbas de eadem congregatione nec aliunde uenturus nec electus sit. Sed ille quem a maiore et meliore parte eorum monachorum fuerit electus abbas fiat. Et ita constitutum a nobis sit ut unus ex monachis eiusdem monasterii per consensum maioris partis et melioris ceterorum monachorum eiusdem monasterii ponat baculum super idem altare ipsius Basilice principale...... us est illud accipiat et secundum priuilegium summi Pontificis qui est Papa romanus qui sic uoluit et iussit iuxta uoluntatem et ordinationem nostram uadat se consecrari a quocumque noluerit episcopo. Et sic de omnibus abbatibus qui in eodem monasterio ab hinc in antea fuerint ordinati ita intelligendum est. Et ita ut supra dictum est per cultellum festucam nodatum uuantonem et per uuasonem terre atque per ramum arboris ad eundem Deum et ad prefatos sanctos eius legitimam facimus traditionem et inuestituram et nos exinde foris sic supra legitur et subter affirmatur expulimus uuarpiuimus facientes monachi eiusdem monasterii ordinati ad suorum husum et sumptum quidquid uoluerint tam pro anime nostre nostrorumque genitoribus et genitricibus filiis filiabusque nostris quorum supra iugalium sine *Ardoini auii nostri* atque *Adelberti marchionis* cuius supra *Berte* cometisse *fratris* filiorumque sui nec non *Oddonis Attonis Vgonis Vuidonis* fratrum nostrorum item *Ardoini* et item *Oddonis patruis nostris* seu item *Ardoini nostri consobrini* quam pro auriabus auunculis amitis materuis et pro omnibus ceteris propinquioribus nostris utriusque sexus siue pro omnibus fidelibus defunctis ut supra dictum est mercede. Quod 'si contigerit ut quelibet persona magna paruaque hanc nostram uoluntatem et ordinationem que superius dicta est quod non obtamus nec cupimus sed neque speramus execrabili cupiditate ductus res prefatas totas uel quamcumque partem sicut a nobis auctore Domino nostro Ihu X[po] ad illius honorem et ejus pauperum consolationem ordinate sunt aliorsum distrahere im...... are commutare seu quolibet obtentu uoluntatem et iam dictam nostram

ordinationem uiolare presumpserit continuo coadunatis monachis eiusdem monasterii eligantur ex se ipsis unus uel duo qui nuncient pro aliis ex Dei parte et sancte Marie seu sancti Michaelis Archangeli sanctorumque Petri et Pauli principis Apostolorum et sanctorum Johannis-Baptiste et item Johannis evangeliste atque sanctorum Mauri et just illi persone qui hoc perpetrauerit ut dimittat concedatque implere ipsam ordinationem que superius est nominata. Si uero post primam et secundum seu tertiam amonitionem assentire noluerit et incorrigibilis contumatie spem non deposuerit fiat de eo sicut noscitur decantatum quia persecutus est hominem inopem et mendicum et compunctum corde..... et non est recordatus facere misericordiam et dilexit malectionem et ueniet ei et noluit benedictionem et elongabitur ab eo totumque ei quod in personna jude traditoris X^pi et malignorum ecclesia decantare solet..... singulas ei decantetur ecclesias quia Deus dixit. Quamdiu fecistis uni ex minimis meis mihi fecistis et quamdiu his non fecistis nec mihi fecistis. Et ideo quod probatur in capite ex membris intelligendum esse non dubitatur et fiant dies ejus pauci et honorem eius accipiat alter. Et insuper veniat ipsum monasterium cum omni sua pertinentia in potestate de proprinquioribus parentibus nostris qui tunc temporis apparuerint non in proprietate sed in gubernatione et defensione et tamdiu in eorum permaneat potestate quamdiu illa persona qui hoc perpetrauerit uolente nolenteque nostram ordinationem que supra dicta est implere dimittat. Et de his omnibus que superius legitur implendi te Deus omnipotens creator omnium constituimus in hoc testamento heredem esse nostrum. Jam dictus uero Dominicus Abbas sit nobis in hoc testamento fidei generale commissarium. Tibi uero sanctissima ecclesia eas res que supradicte sunt ad husum et sumptum tuorum monachorum seruientium..... eis in eo modo ut supra declaratum est damus atque delegamus. Et pro eo quod ea que uentura sunt uidere nequimus in quantum possumus conligationem facimus. Si quis uero quod futurum esse non credimus si nos quod absit aut ullus de heredibus nostris ac pro heredibus seu quislibet opposita persona contra hoc testamentum ire quandoque temptauerimus aut illud per quodcumque ingenium infringere quesierimus tunc inferamus ad illam partem contra quem exinde litem intulerimus multa que est pena auro obtimo uncias centum argenti ponderas ducenti. Insuper res ipsas in duplum parti eiusdem monasterii sicut pro tempore fuerint meliorate aut ualuerint sub estimatione in consimilibus locis et quod repecierimus uendicare non ualeamus sed presens hoc testamentum diuturnis temporibus firmum stabilitumque permaneat atque persistat inconuulsum cum stipulatione subnixa. Et ideo quod ego qui salico

episcopo honore sacerdotii habeo et legem romanam nunc uiuere uideor quamuis ex natione ut supra Salichus sum. Nec mihi liceat ullo tempore nolle quod nolui sed quod a me semel factum uel conscriptum est inuiolabiliter conseruare promitto cum stipulatione subnixa et bergamena cum tramentario de terra eleuauimus Herenzoni notario et judici sacri Palacii ad scribendum tradidimus et id fieri rogauimus in qua subter confirmantes testibus obtulimus roborandum. Vnde duo testamenta uno tenore scripta sunt. Anno imperii Domini Chunradi imperatori Deo propricio tercio, nono die mensis iulii indictione duodecima.

Actum Taurinensem civitatem feliciter.

✝ Alricus gratia Dei episcopus in hoc testamento a se facto subscripsit.

✝ Hoc est signum domini Maginfredi marchionis qui hoc testamentum pro anima sua suorumquè parentum atque pro omnibus fidelibus defunctis fieri rogauit et inde Deum omnipotentem heredem instituit ut supra.

Signum ✝ manu iam dicte Berte cometisse que cum eundem uirum suum eumque consentiente hoc testamentum fieri rogauit ut supra.

Signum ✝✝ manibus Johanni et Olderici ambo lege uiuentes romana testes.

Signum ✝✝ manibus Vuitberti comiti et Hudoni lege uiuentes salica testes.

Signum ✝✝✝ manibus Belezino et Alberti seu Atoni testes.

Ego qui supra Erenzo notarius et index sacri Palacii scriptor hoc testamentum post traditum compleui et dedi.

III

(Page 59.)

L'EMPEREUR HENRI II DONNE A L'ÉGLISE DE VERCEIL LES BIENS D'ARDOIN ET DE SES ADHÉRENTS[1]. (1014.)

In nomine sanctae et indiuidue Trinitatis. Henricus diuina fauente clementia Romanorum imperator Augustus. Notum sit omnibus quod

[1] Monument. hist. Patriæ chart. vol. 1, fol. 406. — Des archives de la cathédrale de Verceil. A. P.

nos donauinus imo reddidimus S. Eusebio uercellensi monasterium de coliades Bornadem et monasteriolum cum castello Grignasco cum terra et districtu uallis sicidae sicut Ricardus et uxor eius Vualdrada tenuerunt. Dedimus karom fontanarum reddimus caualli cerro sulziam confirmauimus treuentino dedimus et oliuolum de kalendustra medietatem confirmauimus quia eius erat dono amizonis alteram medietatem donauimus quia lege italica ad nostrum ius deuenit. Damus etiam omnia quæ papiae aut in tota Italia habuerunt damus omnia praedia... Dedimus praedia Vuiberti filii Dadonis in ceprione caneuese Pertuso Agamio Plumbia et ubicumque habuit in Italia dedimus prædia *girardi* et fratrum eius filiorum *Roberti de Vulpiano Aimini Vuillelmi et Ozonis de Liuurno.....* omnia prædia tushardi et Vualderade et *Viberti filii Dadonis* et omnium historum hominum quorum nomina hic scripta continentur lege longobardorum nostra sunt propria quia isti postquam nobis fidelitatem iurauerunt corona regni longobardici et diademate Imperii nobis iam attributa *Ardoino regni nostri inuasori* iuncti omnia uastauerunt et maximae Eusebianam Ecclesiam miserabiliter afflixerunt ideo quod quia legibus perdideruntlegibus nostrasunt et quia legibus nostra sunt legibus sancto Eusebio omnia in perpetuum damus quicumque autem sanctam uercellensem Ecclesiam de his omnibus disuestiuerit uel inquietauerit componat kamerae nostrae mille libras auri et sancte Eusebio alteram. Quod ut credatur et conseruetur hoc praeceptum manu nostra firmauimus et sigillo nostro iussimus insigniri. Signum Domini Henrici inuictissimi et gloriosissimi serenissimi imperatoris Augusti.

...... Iricus cancellarius uice Heberardi episcopi et archicancellari recognouit.

Anno Domini Incarnationis MXIIII indictione XII anno uero regni Domini Henrici imperatoris Augusti XIII. Imperii uero I. Actum folega feliciter. Amen.



IV

(Pag. 59 et 76.)

DÉCLARATION DE LA FONDATION DE L'ABBAYE DE St-BÉNIGNE DE FRUTTUARIA, PAR SAINT GUILLAUME D'IVRÉE ET PAR SES FRÈRES[1].

In Nomine sancte et indiuidue Trinitatis notum fieri uolumus fratribus nostris tam presentibus quam secuturis et omnibus sancte ecclesie filiis cuiuscumque ordinis honoris vel dignitatis quod monasterium nouiter constructum in loco qui *fructuaria* antiquo nuncupatur uocabulo liberrimum atque absolutissimum consistat ab omni subiectione debita cuicumque diocesi uel monasterio huius rei causam exponere et manifestare curamus ne cuiquam subrepat male et inconsiderate occasionis tumultus supradictus siquidem locus quamvis sit a fratribus seculum relinquentibus Domino concessus labore tamen nostro idest fratris *Willelmi* auxiliante Domino hoc ordine est stabilitus. Inter cetera loca que Domino preueniente adiuante et subsequente fundauimus aut in quibus elanguerat religio restituimus et ordinem et regularis institutionis tramitem deuenit prescriptus fructuariensis locus in nostra dispositione quemadmodum explanatur sequenti ratione. Verumtamen quoniam singula loca in quibus cura nostra uigilabat se gaudebant et gaudent habere proprium possessorem et defensorem et hic de quo fit specialis mentio quia gratia libertatis nullum videbatur habere protectorem licet diuersi inde contenderent non causa religionis uel pietatis sed causa auaritie et dilatandi dominii desudatum est nostro studio ut defenderetur et constitueretur in propria libertate ne sub pretextu ecclesiastici ordinis vel mundane exactionis grauaretur improba importunitate attamen quemadmodum ad nos deuenerit edicam uerum hoc quod dixi ad uos non dico secundum possessionem sed secundum eum quem in construendo suscepi laborem. Quiam frater noster carnali germanitate *Gotefredus* nomine cum etiam sub habitu seculari et libere degeret in paterna hereditate elegit seculum funditus relinquere et post Dominum ire denique expetens sanctum diuionense cenobium illuc uolente Domino suscepit habitum monasticum. Verum omnes fratres

[1] Monument. histor. patriæ chart. vol. 1, col. 414. — De l'original (sans date) dans les archives communales de Saint-Bénigne. L. C.

ejusdem loci qui presentes fuerunt et oculis hoc uiderunt hii sciunt et scire possunt quoniam idem dominus *Gothefredus* in predicto loco nullam fecit legalem donationem ex proprio quod relinquebat patrimonio quia in eo successerat frater ejus *Nitardus* iure hereditario qui non multo post secutus est fratrem suum in pretitulato Diuionensi monasterio. Denique *Rotbertus* qui solus ex fratribus suis remansit laicus inter cetera possessionis sue dona ipse et predictus frater eius Nitardus quae Domino contulerunt ad construendum monasterium specialiter locum fructuaria dictum ita ut possidebant quietum et solidum. Gontardo venerabili uiro taurinensi archi-diacono tradiderunt ut inde faceret legale testamentum. Quod appellatur iudicatus : quod et factum est eo rationis tenore ut postquam a prefatorum fratrum possessione transiret in Domini possessionem nullomodo primam et antiquam perderet libertatis dignitatem. Ergo quoniam de hereditate nostrorum carnalium antecessorum fiebat heres Xpus per predictorum duorum germanorum nostrorum manus uisus sum debitor haberi quatenus ibidem conferrem adiutorium nostri consiglii maxime, quia idem fratres omne onus illius monasterii construendi imposuerunt mihi. Tandem sicuti inceptum est iusto uoto, ita decenter expletum est adiuuante domino. Interea confirmatum est et stabilitum solide et inconcusse ne subiaceat ulli episcopio siue monasterio seu seculari dominio et corroboratum imperialibus et regalibus siue episcopalibus preceptis atque privilegiis Insuper autem subnixum scriptu apostolico a summis Pontificibus universalis ecclesie prius a domno papa *Johanne* deinde ab ejus successere domno papa Benedicto ut sup *Benedicto*, ubi in lateranensi basilica sedebat undique circumfultus plena synodo in qua exceptis abbatibus uel reliquis diuersi ordinis seu dignitatis fidelibus XL, adfuerunt episcopi cum sancti Petri cardinalibus qui omnes testamentum quod domnus Papa B. ipsi loco fecit post eum confirmauerunt et signantes signauerunt atque iaculo excommunicationis et maledictionis pariter omnes illum damnauerunt quicumque uiolare adtemperauit sanctionem tante auctoritatis nec mouere debet ad occasionem quempiam ex nostris fratribus siue aliquem loco insidiari uolentem iniustis conspirationibus ut materiam huius libertatis caliuniande inde sumere conentur quod in coenobio ubi superius nominati fratres sancte conversationis habitum susceperunt *abbas sum* ordinatus et in edificando monasterio fructuariensi apposuerim manus, quoniam et me defendit sicut supra monstratum est iusta cocasio et locum tuetur ipsa rectitudo quia ob ingenuis possessoribus antiqua libertate libere est domino donatus. Et quia paupertatula eorumdem fratrum et germanorum nostrorum non sufficiebat ut stabi-

liretur adiutorio multorum precipue *Harduini regis et Berte uxoris eius* in monasterio est fundatus. Preterea *Nitardus* inde per legale testamentum successor effectus patrimonium quod reliquerat *Gothefredus* postea fructuarie legitima traditione donavit funditus sed ne qualibet iusta occasione male suspicioni detrahendi seminarium nasceretur, cum beneplacito domini Brunonis episcopi de predictis omnibus a voto nostro non discrepantis, et fratrum amicorumque utriusque partis suprascripta insignia ornamenta ab eodem monasterio et in memoria ipsius ad eum consolandum diuionem transmissas. scilicet textum unum auro gemmis et lapidibus mire ornatum casula auro decorata. Due stole deaurate cum earum manipulis et unum cingulum atque quatuor amicti deaurati. itaque causis redditis huius descriptionis super est ut confirmetur subsequentibus idoneis testibus cum certis testimoniis, ad quam confirmationem conclamantes episcopalis ordinis dignitatem quotquot poterimus inuitare ad huius pagine corroborationem quatinus emolumentum et firmamentum eorum testamentorum habeatur que in sepe dicto fructarie loco retinentur et addentur que scilicet testamenta appellant comutationis offersionis atque iudicatus et eorum testamentorum fiat confirmatio. Si qua adhuc reperimetur seu reperiendas ad profectum ad incrementum sive ad stabilimentum pertinentia in eodem monasterio atque ita ualeat ad eorum corroborationem presens carta ac[si] singula essent subiectorum testium firmatione subnixa ut maliuoli ac incursores percutiantur anathemate a tot episcoporum ministerio, et adiutores atque benefactores gaudeant eorum benedictione Dei omnipotentis dono : huius ergo rei gratia minoris quoque ordinis pro domino certantes demonstrantur quorum hec subscripta videntur nomina.

† Ego frater *Willelmus dictus abba* ueridica assertione sicut coram ipso loquens testor Dei pro amore in supradictis *fideliter desudasse* et nunc propria subscriptione hoc testamentum confirmans omnes subscribentes ad equalem huius retributionis mercedem uotis omnibus pro posse admitto et sic presentes et absentes quam plures subscribere exoro.

† Leotericus miseratione Dei archipresul senonum subscribens suffraganeos nostros subscribere rogaui.

† Goslinus archipresul bituricensis et abbas sancti Benedicti firmaui.

† Gaurinus presul beluagus firmaui.

† Rodulfus episcopus siluanectis firmaui.

† Falco episcopus ambianensis firmaui.

† Fulbertus episcopus Carnotis firmaui.

+ Ego Odilon abbas Cluniacensis firmaui.
+ Ego frater Anselmus subs.
+ Ego frater Eurardus subs.
+ Ego frater Eurardus subs.
+ Ego frater Foleradus subs.
+ Ego frater Anselmus subs.
+ Ego Robertus rex firmaui.
+ Ego Hugo rex firmaui.

V

(Inédit, pag. 61.)

DOCUMENT TRÈS-ANCIEN QUI PROUVE QUE L'ÉGLISE D'AIMAVILLE SAINT-MARTIN EST UNE PLÉBAINIE COMME CELLE DE MORGEX EN VALDIGNE, C'EST-A-DIRE UNE ÉGLISE PRIMITIVE.

Anno Incarnationis Dominicæ millesimo ducentesimo sexagesimo nono, indictione duodecimâ, idus aprilis, in domo venerabilis viri Domini Aimonis Grossi archidiaconi Augustensis quæ dicitur de Atingio, in præsentia ejusdem Domini Aimonis et testium subscriptorum.

Magister Amedeus dictus de Donatio tabellio Illustris... (mot rongé) comitis sabandiæ, non vi ad hoc inductus sed sponte et ex certâ scientiâ inspiratis sacrosanctis evangeliis, juravit quod interfuit, vidit, scripsit et majorem partem in suâ manu recepit a parte venerabilis Domini Aimonis su.... (lacune d'un mot abrégé comme v. g. *decimus*, le parchemin étant totalement rongé en cet endroit) quam currente anno Domini MCCLXIIII solverunt ecclesiæ quæ inferius continentur in mense octobri. — Primo Ecclesia de Morjaccio quæ est plebania et quæ excusat ecclesiam de sala et Ecclesiam de Curiâ Majori et ecclesiam de Prato sancti Desiderii. — Ecclesia de Delbia — Ecclesia sancti Eugendi. — Ecclesia de Chevros. — Ecclesia de Arverio. — Ecclesia de Alen. — Ecclesia de Quart. — Ecclesia de intro. — Ecclesia sancti Martini de Amavillâ quæ est plebania et excusat Ecclesiam sancti Leodegarii. — Ecclesia de voce. — Capellania de Sino. — Ecclesia de Doni. — Ecclesia de Vallesia. — Ecclesia Sancti Stephani de Grazano. — Ecclesia Sancti Remigii. — Ecclesia de Champorchier. — Ecclesia sanctæ Columbæ. — Ecclesia

De Ona. — Ecclesia de Bruzum. Hæ prædictæ Ecclesiæ sunt de decanatu archidiaconi Augustensis : item de decanatu Præpositurae : Ecclesiæ de Nus. — Ecclesia de Ponteys. — Ecclesia de Tornion. — Ecclesia de Castellione. — Ecclesia de Anteys. — Ecclesia de Evaz. — Ecclesia sancti Dionysii de Cli. — Ecclesia sancti Germani de monte joveti plebania. — Ecclesia de Verraya. — Ecclesia sancti Victoris de Villa. — Ecclesia sancti Vincencii.

Actum est hoc anno, mense, die et loco et indictione prædictis, præsentibus magistro Petro De Chogni physico, et Turumberto tabellione Domini... Comitis sabandiæ et vice Cancellario Augustensi.

Ego Jacobus de Portâ Sancti Ursi Augustensis clericus, publicus notarius sacri *palacii* de mandato Domini Aimonis Grossi archidiaconi Augustensis hoc in publicam formam fideliter redegi.

C. L. Sigilli (quod avulsum fuit.)

(Copie levée fidèlement sur l'original en parchemin, existant dans les archives de la cathédrale d'Aoste, par le révérend chanoine Gal, docteur en théologie, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, prieur de l'Insigne Collégiale de Saint-Pierre et de Saint-Ours d'Aoste, Vicaire-général du diocèse, membre de la Députation pour la *storia patria*. Cette copie sera imprimée dans la collection *Chartarum*, si déjà elle ne l'a été ces années dernières.)

VI

(Inédit, pag. 6 .)

DONATION FAITE PAR L'ILLUSTRISSIME ET MAGNIFIQUE SEIGNEUR GÉOFFROI DE GRESSAN A LA CURE DU MÊME LIEU.

In nomine Domini Amen. Anno ejusdem Domini millesimo ducentesimo, indictione primâ, die lunæ, ante festum Epiphaniæ mensis januarii, in domo domini Rodolphi de Foschia officialis Augustæ præsentibus domino Bonifacio de sarro, domino Joanne de la Planta canonicis Augustæ, domino Leonardo et domino de Faschia canonicis sanctorum Petri et Ursi Augustæ cum Brocardo et Jacquemeto Chabergy syndicis et procuratoribus ecclesiæ Grassani, et pluribus aliis testibus vocatis et rogatis, notum sit omnibus præsentibus et futuris, quod ibidem in mei notarii subscripti et testium prædictorum

præsentia, personaliter constitutus *Illustrissimus* et *Magnificus* dominus Gottofredus de Grassano, gratis et spontanea voluntate, non vi, non dolo, nec metu inductus, nec in aliquo per aliquem coactum vel oppressum ut asserebat, sed considerata rerum hujus mundi et bonorum caducitate et inconstantia, attentis etiam gratiis et favoribus a Domino et Domino nostro Jesu-Christo continue acceptis et in prærogativis singularibus et majora sperat in altero mundo accepturum, non immemor illorum Domini verborum : « Thesaurizate vobis thesauros ubi fures non effodiunt nec furantur. » Ubi de Deo his motus supradictus Dominus et hac pietate ductus et ad acquirendum supremæ et infinitæ Bonitati gratias de singularibus beneficiis acceptis, et per intercessionem beatissimæ virginis Mariæ Deiparæ, sancti Stephani acceptis, jampridem vovit et decrevit dare et tradere ex nunc et in perpetuum certam quamdam bonorum suorum portionem ad majorem Dei gloriam et cultum beatissimæ virginis et sancti Stephani et aliorum beatorum, ac totius curiæ cœlestis honorem, idem ministrorum Dei utilitatem et substentationem, ideo constitutus præfatus dominus Gottofredus dat, donat, concedit et tradit ex nunc et in perpetuum donatione inter vivos vera et facta tum irrevocabili, viro religioso, humili et honesto domino Guillelmo Domielli Priori sancti Ursi Augustæ et rectori ecclesiæ sancti Stephani de Grassano, et ejusdem in dicta ecclesia in posterum rectoribus et successoribus, videlicet res et bona quæ sequuntur : nempe bona et possessiones quæ sunt et jacent in dicta parochia Gressani subtus stratam publicam tendentem de civitate Augustæ ad castellum Amavillæ, loco dicto Collombier, cum domibus, plateis, hortis, vineis, arboribus et arborum planctibus, vacollis seu insulis quæ sunt et esse possent usque ad crucem ad hoc erectam et terminum seu limitem et metam desuper cristum quæ est in via publica tendendo a dicta cruce usque ad torrentem Clausi novi directe, et ita cum cæteris consortibus et vicinis arrestatum fuit, bonatum et terminatum fuit, et adjacentibus bonis et possessionibus de longo in longum Duriæ in quantum se extendunt supra dicta bona, cum alluvionibus, vacollis, juribus et bonis usibus, egressibus et ingressibus et cæteris omnibus et nulli servituti obstrictis, sed in omnibus liberis, quæ dictus donator semper habuit et de quibus cum juramento promittit dictum donatarium in quantum per se, vel per alios requisiturum neque ullam molestiam allaturum sub pœna iacturæ omnium suorum bonorum tam mobilium quam immobilium et omnium damni et dommagii, quæ bona extant omnino libera et nullis oneribus ac servitutibus subiecta. Item dictus donator dedit et concessit in perpetuum totum jus quod sibi competit et competere potest in aquam

totius torrentis de Crassano de longo in longo a Duria usque ad verticem montium capienda die sabbati sero vel serotinis horis usque a die lunæ matutinis horis de quindena in quindenam contenta et inclusa in tali temporis spatio ea ipsa aqua quæ jam e longo possedebat dicta cura Grassani diebus dominicis de quindena in quindenam cum omnibus juribus, egressibus, ingressibus, passagiis ita ut intra supradictum tempus nemo possit nec nimus debeat per rivos et rivulos qualescumque fuerint a summitate montium usque ad Duriam absque licentia et consensu rectoris dictæ ecclesiæ sancti Stephani ad proprium usum convertere et aliud deducere. Quæ omnia et singula in præsenti instrumento contenta et scripta præfatus dictus donator promisit, juramento corporaliter ad sancta Dei Evangelia in manibus mei notarii subscripti præstito et sub obligatione omnium bonorum suorum mobilium et immobilium, rata, grata et firma habere perpetuo, et tenere, nec unquam contravenire, dicere, facere, nec venire per se vel per alium aliquo modo, publice vel occulte sub restitutione omnium damnorum ac etiam expensarum. De quibus omnibus præmissis mihi notario infrascripto præceptum fuit fieri, levavi et tradi duo instrumenta quorum unum dabitur Rectori ecclesiæ et alterum procuratoribus seu syndicis parochiæ Grassani uniusque sumptibus et expensis cujusque partis supradictæ.

Et ego Joannes de Augusta dictus de Valgranteys clericus publicus notarius sancti palatii, hanc cartam rogatus scripsi, levavi manu mea fideliter, tradidi et signo meo fideliter stignavi.

(Ce Document a été levé fidèlement sur l'acte original de donation du seigneur Géoffroi, existant dans l'archive de la cure de Gressan.)

VII

(Pag. 64.)

EXTRAIT DU NÉCROLOGE DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-OURS, D'AOSTE[1].

Januarii.	IV Non.	Petrus de Grazano, conversus.
Aprilis.	XVIII Cal.	Johannes de Grazano, conversus.
Januarii.	IV Cal.	Guigo Miles de Grazano, conversus.
Maii.	IV Non.	Ermengarda, conversa.

[1] Monumenta Hist. patriæ. — *Scriptorum*, tom. III, col. 518.

Junii.	III Non.	Girodus de Grazano, canonicus et sacerdos.
Junii.	XI Cal.	Gofredus de Grazano, canonicus.
August.	XVIII Cal.	Willerum de Grazano, canonicus et sacerdos.
August.	VIII Cal.	Willermus de Grazano, canonicus et subdiaconus.
Septemb.	XVIII Cal.	Willermus Crassus de Grazano.
Octobris.	III Non.	Reimondus de Grazano, miles conversus.
Octobris.	XIV Cal.	Jacobus miles de Grazano, conversus hospitalis.
Octobris.	XIII Cal.	Eurardus miles de Grazano, conversus[1].
Octobris.	X Cal.	Aymo Reymondus miles de Grazano.
Octobris.	IX Cal.	Boso de Grazano, conversus.[2]
Novemb.	Prid. Cal.	Emma Viredomina de Grazano, conversa.
Decemb.	XIX Cal.	Venerabilis D. Joannes de Grazano, conversus dictus de Cognia.

Selecta libro Anniversariorum, Refectoriorum, vigiliarum et Missarum conventualium Ecclesiæ Cathedralis Augustanæ.

Maii.	V Cal.	In Vigilia Ascensionis Domini fit Refectorium toti choro quod dedit dominus Euvrardus de Grazano, miles et conversus S. Ursi, *sine ovis et caseo*. Capitulum S. Ursi facit.

L'on voit dans un ancien *M. S. des anniversaires de la Collégiale*, sous la date du 18 mars que les nobles de Gressan, *illi de Grazano*, avaient leur tombeau *in Claustro S. Ursi juxta pilare quadratum*. Ibid. le 20 mai, il y a : *feria IV Rogationum, Refectorium Nobilium Eberardi et Reymundi de Grazano;* ce réfectoire se donnait autrefois par le chapitre de Saint-Ours au curé de Gressan, chanoine de Saint-Ours, au curé de Jovausan, aux curés des deux Aimavilles, et à plusieurs autres curés des paroisses environnantes, ainsi qu'aux chantres, porte-croix, porte-bannières, etc., qui venaient processionnellement à Aoste, *feria IV Rogationum* : ils se rendaient d'abord à la Collégiale, dont le chapitre se réunissait à eux et prenaient l'officiature : c'est lui qui faisait l'absoute sur la tombe des nobles de Gressan. De là ils se rendaient à la cathédrale, et l'on assistait à l'absoute que le chapitre faisait

[1] Hic oriundus erat ex nobili prosapia ex qua S. Anselmus Cant. Archiep. Doctor Ecclesiæ : multi nobiles utriusque sexus fuerunt conversi S. Ursi in hoc necrologio. (*Note de M. Gal.*)

[2] Hic Boso, præpositus Ecclesiæ Augustanæ vitam regularem professus est circa annum 1150. (*Note de M. Gal.*)

sur le tombeau d'un des membres de cette noble famille, qui y avait été inhumé à l'entrée du chœur. Enfin, ils faisaient, tous ensemble, la procession des Rogations dans la Cité (*intra muros*), et après la messe, ils revenaient à la collégiale où avait lieu le Réfectoire, qui fut supprimé par le vénérable Prélat, Mgr Jourdain, qui gouverne aujourd'hui cette illustre Eglise : la cause de cette suppression d'un si ancien usage religieux était que les fonds qui en fournissaient les frais avaient été vendus sous la république française : depuis lors, il est établi que chaque paroisse fait cette procession sur son territoire respectif.

(Communiqué par M. le chanoine Gal, prieur de Saint-Ours, grand-vicaire d'Aoste, chevalier de Saint-Maurice, membre de la Députation d'histoire nationale, Président de la société académique d'Aoste, et Membre de plusieurs autres sociétés savantes.)

VIII

(Pag. 79-83.)

ANSELME-LE-JEUNE.

Il était fils de Burgunde, et de Richera, sœur de saint Anselme. Sa mère qui l'aimait avec autant de tendresse qu'elle était pieuse, l'envoya auprès de son oncle au Bec, pour qu'il le formât aux lettres et à la vertu : il y arriva lorsque saint Anselme était déjà abbé, et il y prit l'habit religieux. On ignore s'il y resta longtemps, ou bien s'il accompagna son oncle lorsqu'il fut élevé sur le siége de Canterbury : ce qu'il y a de certain, c'est que le jeune Anselme, non moins distingué par ses talents que par les qualités de son ame, vit souvent son oncle et qu'il demeura quelque temps auprès de lui. Le saint archevêque qui l'aimait tendrement prenait plaisir à diriger ses études, témoins les lettres qu'il lui écrivait de Canterbury[1]. Lorsque saint Anselme fit son second voyage à Rome sous le pape Pascal II, nous croyons qu'il prit son neveu pour compagnon. Et comme ce Pontife avait la plus haute estime mêlée d'une égale vénération pour le saint archevêque, il n'est pas étonnant qu'il ait déversé sur ce neveu une partie de son affection. Il se l'attacha, et le retint auprès de lui à Rome. Le jeune Anselme

[1] Epist. 30, lib. IV, pag. 145. — Epist. 151, lib. IV, pag. 151.

conquit bientôt à la Cour Pontificale une haute position et une influence puissante, qu'il devait autant à ses qualités personnelles et à l'affection du pape, qu'à la haute renommée de son oncle. Le pape l'avait créé abbé de Saint-Saba : il occupait cette dignité à l'époque de la mort du saint archevêque son oncle.

Telle était la position d'Anselme-le-Jeune, quand les messagers de Radulph, successeur du saint archevêque, et du clergé de Canterbury arrivèrent à Rome pour demander le Pallium en faveur du nouveau métropolitain et primat d'Angleterre. Dès que Anselme-le-Jeune eut appris leur arrivée à Rome, il s'empressa de les voir, et de mettre à leur disposition ses bons offices et son influence en Cour Pontificale, et il leur prodigua tous les témoignages de la plus vive affection, comme dit Eadmer : *Erga eos morem veri amici sequens*. Les démarches qu'il fit en leur faveur obtinrent un plein succès. Ce fut lui qui obtint le Pallium *gratis*, c'est-à-dire, sans les taxes que selon l'usage les Souverains Pontifes exigeaient des métropolitains d'Angleterre. Bien plus, le pape Pascal le chargea de porter lui-même le Pallium au nouvel archevêque Radulph.

Anselme-le-Jeune arriva en Normandie, où le roi Henri se trouvait alors : il lui remit la lettre que le pape lui écrivait pour se plaindre que la perception du *denier de saint Pierre* ne se faisait que fort négligemment. Tandis que Anselme remplissait cette mission auprès du roi Henri en Normandie, les messagers de Canterbury l'avaient précédé en Angleterre. Ils lui écrivirent pour le presser de passer le détroit et de se rendre à Canterbury pour y remplir l'autre partie de sa mission Il partit aussitôt. A peine fut-il arrivé, qu'il reçut l'accueil le plus honorable et le plus affectueux : il était déjà connu depuis longtemps dans ces contrées, et l'ombre vénérable de son saint oncle lui avait gagné toutes les sympathies du clergé, selon l'expression d'Eadmer : *ab indigenis quasi unus eorum diligebatur*[1]. Anselme remit le Pallium à Radulph avec la plus grande pompe, le V des calendes de juillet de l'année 1111. Après s'être arrêté encore quelque temps en Angleterre, il repartit pour Rome.

L'heureux résultat de ce voyage engagea le pape, quelques années après, (vers l'an 1115) à renvoyer Anselme en Angleterre en qualité de Légat, avec mission de pleins pouvoirs apostoliques dans toute l'étendue de ce royaume. Cette mesure déplut au clergé et blessa l'amour-propre tant de l'archevêque que du roi lui-même : celui-ci voyait une atteinte aux droits de sa couronne; celui-là, comme

[1] Eadm. *Hist. nov.* lib. V, pag. 110.

primat, se croyait investi de la dignité de légat dont avaient joui ses prédécesseurs immédiats Lanfranc et Anselme. Cet incident donna lieu à des négociations fort longues et animées, qui retardèrent longtemps le départ d'Anselme-le-Jeune. Enfin, après de longues discussions, on termina le différend par un moyen terme. Dans la conférence qui eut lieu entre le roi Henri et le pape Calixte II à Gisort, en l'an 1119, peu de temps après la clôture du concile de Reims, présidé par ce même pontife ; celui-ci avait accordé à Henri le privilége de ne recevoir dans ses états aucun légat du Saint-Siége, attendu que cette dignité était de nouveau confirmée au primat d'Angleterre. Durant le laps de six ans que durèrent ces discussions, Anselme-le-Jeune était demeuré en Normandie, ne pouvant ni aller en Angleterre, ni exercer aucune fonction de sa dignité de légat. Dès que la conférence de Gisors eut rétabli l'accord entre Henri et le pape, Anselme-le-Jeune, voyant que celui-ci s'était refroidi dans la confiance dont ses prédécesseurs Pascal II et Gelan II l'avaient honoré, résolut de quitter la Normandie[1]; renonçant à sa qualité de légat, il revint en Italie : *ad sua regressus est.*

Dès que Anselme-le-Jeune eut ainsi quitté le théâtre de la vie active, l'histoire n'a plus conservé aucune trace du reste de ses jours : on ignore quels furent les rapports qu'il conserva avec sa patrie et sa famille depuis que sa pieuse mère Richère eut fini ses jours en odeur de sainteté dans le monastère de Marcigny. Il est probable que s'étant rendu à son abbaye de *Saint-Saba* à Rome, il y mourut dans un âge peu avancé.

IX

(Pag. 59.)

ATTON, ÉVÊQUE DE VERCEIL.

Atton, né vers l'an 905, s'était rendu célèbre dans la première moitié du X[e] siècle : on ignore sa patrie et sa famille ; dans une de ses lettres il se dit étranger à l'Eglise de Verceil, et appelé de loin par l'esprit de Dieu. Il occupa cet ancien et illustre siége épiscopal depuis l'an 945 jusqu'en 960, et il fut le successeur immédiat de Ragembert. On pense qu'Atton était de la famille des marquis d'Ivrée[2] : il était fils d'*Aldé-*

[1] Eadm. loc. cit. lib. V, *Hist. nov.* p. 118.
[2] Rossot in *Syllabo.* — D. D'Achery, in *Spicil.* — Ferd. Ughelli, *Italia sacra.*

gaire. On voit par son testament[1] qu'il descendait de Didier roi des Lombards, qu'il comptait parmi ses ancêtres les ducs *Ermenulf*, *Aresprand*, *Eberard*, le comte *Guy* qu'il appelle son bisaïeul, *Anscaire qui fut marquis* (incontestablement d'Ivrée). Son père *Aldégaire* (*Aldegarii alias Ermenulfi patris mei*) fut enseveli dans l'Eglise de Saint-Satyre à Milan. Dans ce même testament, il fait mention de sa mère *Marie*, de sa sœur *Inilde* inhumée dans l'Eglise de Sainte-Marie-Majeure, de *Félinde* son aïeule, de *Rodelinde* sa bisaïeule, et d'une autre sœur *Bertrade*, abbesse de cet insigne monastère.

Cet homme justement célèbre a laissé un grand nombre d'ouvrages très-importants. Déjà, en 1602, Mgr Jean Etienne Ferrero, évêque de Verceil, en avait dressé le catalogue[2]. Mais le premier qui les publia fut le vénérable cardinal Jean Bona, piémontais; cette première édition fut faite à Rome en 1664, d'après les manuscrits du Vatican : mais cette collection était incomplète. D. Luc D'Achery mit beaucoup de soin à en faire une autre qu'il enrichit de nouveaux manuscrits récemment découverts, en tête de laquelle il donna une courte *notice* sur Atton. Le docte Muratori lui-même s'est occupé très-activement de rechercher et d'illustrer les écrits de ce célèbre prélat[3]. M. l'abbé Charles Buronzo del Siguore, de Verceil, édita une nouvelle collection des œuvres d'Atton qu'il enrichit de *l'expositio in Epistolas S. Pauli* qui venait d'être découverte dans les archives capitulaires de cette église : cette nouvelle édition précédée de la biographie d'Atton, est dédiée à Victor-Amédée duc de Savoie. Enfin, l'infatigable abbé Migne vient de publier, dans sa Patrologie, une collection des œuvres d'tAton beaucoup plus complète que toutes les précédentes, puisqu'il l'a enrichie de tous les écrits que le célèbre cardinal Maï a découverts dans la bibliothèque Vaticane et qu'il a inséré au tome VI de sa précieuse *collectio nova script. vet.* Cette collection comprend les ouvrages suivants : *Capitulare. — De pressuris Ecclesiasticis. — Epistolæ. — Expositio in Epistolas S. Pauli. — Sermones. — Polypticum. — Testamentum Attonis.*

[1] Ce testament est rapporté par le card. Mai, *Script. Vet. collectio nova*, ex codice Vaticano, tom. VI. — Ab. Migne, *Patrologia*, tom. 134 pag. 894 seq.

[2] In D. Eusebii Vita. — Romæ, 1602.

[3] Muratori, *Annal. It.* an. 958-959. — V. Nat. Alex. *Hist. Eccl.* tom. II, fol. 338, edit. Paris, 1743. — Pagi, *Annal.* ad annum 960. — Fleuri, *Hist. Eccl.* t. XII, lib. 55, § 54. — Cave, *Hist. littér.* t. II, p. 99, edit. Basil. — Dupin, *Hist. Eccl.* vol. VIII, p. 26 — Card. Mai, *Script. Vet. Collectio nova*, tom. VI. — Migne, *Patrologia*, tom. 134.

X

(Pag. 365.)

SAINT BRUNON D'ASTI, ÉVÊQUE DE SEGNI.

Brunon, de l'illustre famille des Solar, naquit à Asti où il fut élevé dans le monastère de Sainte-Perpétue. Il passa à Bologne pour y achever le cours de ses hautes études, et il acquit bientôt, à cette célèbre école, une réputation distinguée auprès des maîtres et parmi les élèves. Il se rendit de là à Segni pour y occuper la chaire de jurisprudence et de droit ecclésiastique, et déjà il s'était rendu célèbre dans toute l'Italie centrale par son savoir et par son éloquence, si bien que l'évêque de Segni l'admit au nombre des chanoines de son église cathédrale.

Quelque temps après, il vint à Rome, et assista au concile qui s'y tint contre Bérenger, en 1079; il prit une part très-active et honorable dans la confutation des doctrines de cet hérésiarque, et il fut, dit-on, le rédacteur de la formule de foi qu'on lui fit souscrire. Le Pape Grégoire VII, ayant eu alors occasion de le connaître, d'apprécier ses hauts mérites, et d'être satisfait de la manière dont il avait défendu le mystère de l'Eucharistie, résolut de se l'attacher, et il le fit Evêque de Segni malgré sa répugnance. La haute intelligence de Brunon, la douleur profonde qu'il éprouvait à la vue des maux qui affligeaient l'Eglise et la société à cette époque, l'avaient associé aux plans régénérateurs de cet immortel Pontife; il comprit que la mission providentielle d'Hildebraud était de sauver la liberté de l'Eglise, et par elle l'ordre et le droit contre les excès de la brutalité de la force. Urbain II, continuateur de l'œuvre de Grégoire, partagea aussi bien la haute estime que son prédécesseur avait eue pour Brunon ; il se l'attacha même plus étroitement en le faisant son secrétaire intime, le dépositaire de ses pensées les plus secrètes, et il le prit pour compagnon, lorsqu'il se rendit en France en 1095. Brunon figura avec éclat au Concile de Clermont, où son éloquence contribua beaucoup à faire proclamer la première croisade.

Cependant le tumulte des affaires l'avait plutôt dégoûté que fatigué : homme d'étude et de conseil plutôt que d'action, il se sentait plus enclin aux douceurs laborieuses de la solitude ; cette inclination prévalut, et le poussa à se démettre de son Evêché pour se faire moine au Mont-Cassin. Mais le clergé de Segni, à peine eut-il avis de cette abdication,

fit auprès du Pape les plus vives instances pour qu'il l'obligeât à reprendre le soin de son Eglise (1104). Le Pape Pascal II le lui ordonna ; mais Brunon employa la médiation des cardinaux et de Oderise abbé de Mont-Cassin pour obtenir du Saint-Père l'autorisation de rester dans ce cloître : le Pape le lui accorda pour un temps limité. Comme il avait pour lui la plus haute considération, il le chargea de plusieurs légations, entre autres de venir présider le Concile de Poitiers, en 1105 ou 1106. Ce fut en cette occasion qu'il se rendit à Rouen avec Marc Boemond prince d'Antioche, fils aîné de Roberd Guiscard : alors il vit de nouveau saint Anselme, qu'il connaissait déjà, et ils se vouèrent mutuellement la plus vive amitié.

Etant revenu à Rome, il retourna au Mont-Cassin. Après la mort d'Odéris, ces moines avaient élu abbé à sa place un certain Otton, dont la dureté révolta bientôt tout le monastère, la mort en délivra ces pieux cénobites. En 1107, ils élurent Brunon lui-même qui gouverna ce célèbre monastère pendant plus de quatre ans. Il y était encore en 1111 lorsque l'Empereur Henri V contraignit le Pape, à force de violence, à lui accorder *les investitures.* Tous les cardinaux que l'Empereur n'avaient pu faire prisonnier avec le Pape, désapprouvèrent hautement sa conduite : le plus ardent était Brunon, qui lui écrivit à ce sujet une longue lettre conçue en termes assez vifs. Cette vivacité de langage fit naître dans l'esprit de Pascal la pensée que Brunon pouvait être l'ame du parti des mécontents ; il en conçut même une grande irritation contre lui, et il lui ordonna de quitter sur-le-champ le Mont-Cassin pour retourner à son église de Segni, disant qu'un évêque ne pouvait cumuler une abbaye avec son évêché, et il enjoignit en même temps aux moines d'élire un autre abbé. Cédant à cet ordre, Brunon déposa sur l'autel du Mont-Cassin la crosse abbatiale, et retourna à Segni où il mourut au mois de juillet de l'an 1125. Le Pape Lucien III l'a mis au rang des saints, cinquante-huit ans après sa mort, c'est-à-dire en 1183 : son nom est placé au martyrologe de l'église d'Asti.

Brunon était doué d'une éloquence entraînante, il était versé dans les lettres aussi bien que dans les sciences divines : il a laissé un grand nombre d'ouvrages dont le style est très-pur et même élégant, surtout des Lettres, des Sermons et des Commentaires sur l'Ecriture-Sainte.

Les Bollandistes ont donné sa vie sur ce qu'en avaient écrit Léon d'Ostie et Pierre Diacre[1].

[1] Mabillon, Acta SS. ord. S. Bened. — Annal. lib. 65, n. 53. — Lib. 70, n. 87. — Lib. 71, n. 39. — D. Cellier, *Hist. des Aut. eccl.* pag. 101.

XI

(Pag. 403.)

HUGUES, ARCHEVÊQUE DE LYON.

Hugues descendait des ducs de Bourgogne, et il naquit dans les premières années du XI[e] siècle. Les chronistes ne sont pas d'accord sur sa première profession; mais il y a lieu de croire que dès sa plus tendre jeunesse, il s'était consacré à la vie religieuse : Mabillon dit qu'il fut prieur du monastère de Saint-Marcel de Châlons-sur-Sâone[1]. Pagi pense qu'il était chambrier de l'Eglise de Lyon, lorsqu'il fut élevé à la dignité épiscopale[2].

Ayant entrepris par dévotion le voyage de Rome, Hugues passait par Die, où l'on venait de déposer Lancelin qui en était évêque. Le légat du Saint-Siége Giraud, tenait en ce temps une assemblée du clergé et des notables de la ville, afin de procéder à l'élection d'un successeur à ce prélat déposé. Au moment où cette assemblée était réunie, quelqu'un, pressé de mettre un terme aux vives discussions suscitées par l'ambition des compétiteurs, se lève, aperçoit dans un coin de l'église, Hugues qui faisait sa prière, il le nomme, bien qu'il ne l'eût jamais connu jusqu'alors, il le présente à l'assemblée et au légat qui agréent cette présentation comme inspirée d'en haut. Hugues eut beau s'opposer fortement à cette élection dont il était malgré lui l'objet : le légat l'oblige d'accepter : l'élection se fit le 9 octobre 1073.

Jusques-là, Hugues n'avait été initié à aucun ordre : il dut songer à se faire ordonner dans les différents grades hiératiques. Mais craignant de ne rencontrer en France aucun évêque qui ne fût souillé et frappé de censures pour cause de simonie, il se détermina à aller à Rome pour se faire ordonner et consacrer par le pape. C'était le grand pape Grégoire VII qui occupait alors le siége pontifical. Le pape, sachant que Hugues n'avait que la tonsure, lui conféra d'abord tous les ordres jusqu'à la prêtrise exclusivement (décembre 1073), pour laquelle il le renvoya au samedi de la première semaine du carême suivant : le lendemain, dimanche, il lui donna la consécration épiscopale. Hugues

[1] Gallia, Christ. nova, pag. 97, n. 4.

[2] Pagi, Annal. ad an. 1073, n. 9, pag. 250. — Hug. Flav. Chron. pag. 194.

s'arrêta quelque temps à Rome : dans les rapports fréquents que le pape eut avec lui, il découvrit les qualités éminentes qui brillaient en lui, il reconnut ses talents et ses mérites distingués ; aussi voulut-il l'associer à ses grandes entreprises de réforme : il le nomma son légat en France et en Bourgogne ; après quoi, il le renvoya, chargé d'honneurs, à son église qu'il gouverna jusqu'en l'an 1082 ou 1083. Ce fut alors qu'il fut promu au siége métropolitain de Lyon, à la place de saint Gebouin ou Jubin[1]. Depuis lors, le renom et l'influence de Hugues s'étaient considérablement accrus, et il était bientôt devenu un des personnages les plus importants de l'Eglise catholique ; si bien que Grégoire VII, sur son lit de mort, avait désigné au choix des cardinaux Hugues de Lyon, avec Didier, abbé de Mont-Cassin, et Otton de Lagéri, natif de Châtillon-sur-Marne, moine de Cluny, comme les trois sujets les plus dignes de la tiare. Le premier choix tomba sur Didier qui résista longtemps à cette élection : ces hésitations avaient donné à Hugues quelqu'espoir d'être élu lui-même ; mais cet espoir se dissipa devant l'acceptation de Didier, qui prit le nom de Victor III. Hugues eut la faiblesse d'en éprouver un vif mécontentement, il le poussa même jusqu'au point de chercher de le supplanter : cette faiblesse d'un amour-propre froissé, pouvait rallumer le schisme : le pape Victor se vit forcé de le frapper de censure (août 1087) au concile de Benevent. Mais cette censure fut levée au mois de mars de l'année suivante par le nouveau pape Urbain II, Otton de Cluny, qui venait de remplacer Victor III. Le pape le rétablit dans ses fonctions de légat du Saint-Siége, dont il s'était acquitté avec tant d'honneur sous le pontificat de Grégoire VII ; il les remplit avec autant de zèle et d'éclat sous Urbain II. Hugues avait compris la pensée vaste et profonde de Hildebrand, et il s'était attaché à cette grande œuvre avec toutes les forces de son ame : son zèle pour la réforme de l'Eglise était infatigable : à cette fin, il convoqua plusieurs conciles qu'il présida lui-même, et dont il inspira les décisions : il assista au concile de Clermont en 1095 où il joua un grand rôle.

Avant d'aller à ce concile, Hugues avait fait le pèlerinage de Saint-Jacques de Galice. En l'an 1101, il obtint du pape Pascal II, de faire celui de Jérusalem. Avant son départ, il réunit un concile à Anse, où il convoqua non-seulement ses suffragants, mais encore les évêques de la Gaule lyonnaise : son but était de leur demander des subsides pour l'accomplissement de son dessein. Les difficultés qu'il rencontra ne le déconcertèrent point : il partit pour la Terre-Sainte (1100) :

[1] Lyon, par M. Grandperret, pag. 131, 1852.

Hngues remit à saint Anselme le soin de son Eglise pendant son absence, et il partit investi des pouvoirs de légat du pape en Orient. Ce voyage dura presque trois ans, il ne revint en France qu'en 1103.

Peu de temps après, le pape Pascal II l'invita à intervenir au grand concile qu'il avait convoqué à Guastalla pour le 22 octobre 1106 : Hugues s'empressa de se rendre à la voix du Pontife ; il se mit en route. Mais ce voyage au milieu des frimas d'un hiver précoce et très-rigoureux, à travers des vallées alpestres et dangereuses, lui fut fatal. A peine eut-il franchi le Mont-Cénis, qu'il tomba malade à Suse, où il mourut le 7 du mois d'octobre de cette même année 1106. Il fut enseveli avec une grande pompe dans l'église de l'abbaye de Saint-Just, où Baudri, abbé de Bourgueil, son compagnon, lui fit une épitaphe[1]. L'église de Suse, une des plus anciennes du Piémont, conserve encore une grande vénération pour cet homme célèbre, auquel elle a décerné *ab immemorabili* le culte des saints, bien qu'il ne soit resté aucune trace de ses actions : mais la tradition locale porte que ce grand homme fut surpris par la mort à son passage à Suse : on en fait la fête le 10 octobre, mais avec l'office commun, sans leçons propres, et ses restes sont conservés dans une urne, parmi les reliquaires dont cette église cathédrale est richement dotée[2].

Hugues de Lyon entretenait une vaste correspondance avec les personnages les plus marquants dans l'Eglise à cette époque, entre autres avec saint Anselme, avec lequel il était lié de la plus étroite amitié. Les lettres de Hugues roulent principalement sur les affaires de l'Eglise, et sur la réforme du clergé. Baluze[3] et d'Achéry[4] en ont recueilli un grand nombre.

XII

(Pag. 164.)

DENIER DE SAINT-PIERRE. — CENS DE ROME.

Les rois de race saxonne avaient toujours eu pour la ville de Rome et pour le Saint-Siége apostolique, une grande vénération, qui

[1] Grandperret, Op. cit. pag. 132.
[2] Duchênes, *Rer. Franc. Script.* t. IV, pag. 258, où il rapporte cette épitaphe.
[3] Déclaration de M. l'abbé Sciandra, grand-vicaire de Suse, sa lettre du 29 décembre 1857.
[4] *Miscellanea*, tom. II, pag. 273. [5] *Spicilegium*, tom. V, pag. 552.

se traduisait souvent en de riches offrandes, ou en des tributs annuels auxquels on donna le nom de cens de Rome, soit denier de saint Pierre[1]. C'est ainsi que le roi Ethelwulf, en 855, se conduisit envers la cour pontificale. Il avait envoyé à Rome le plus jeune et le plus aimé de ses fils, Alfred, auprès du pape Léon IV, pour qu'il reçût de ses mains le sacrement de confirmation et l'onction royale. Dès qu'Alfred fut de retour en Angleterre, son père résolut de faire le pèlerinage au tombeau des saints Apôtres, il partit avec une suite brillante et nombreuse. Ce prince était d'une grande libéralité en faveur de l'Eglise; et de même qu'il avait donné aux églises de son royaume *le dixième* des biens de la couronne, de même il déploya à Rome une générosité, une munificence plus que royale : il promit au pape un tribut annuel de 100 *marcuses*(qui valait 1 fr. 75 de notre monnaie), et 300 pour l'entretien des lampes devant le tombeau et l'autel des saints Apôtres[2] : bien plus, il rebâtit à ses frais à Rome *l'école ou l'hôpital* des Saxons, qui venait d'être détruit par un incendie.

Les rois de race danoise ne restèrent pas inférieurs en pieuses largesses. Knut-le-Grand, prince zélé pour la religion, et qui avait été élevé au rang des saints, fonda des églises, des monastères, dans cette Angleterre qu'il avait conquise : il remit en vigueur la contribution d'un denier que chaque chef de famille devait payer au pape : c'était le *denier de saint Pierre*[3].

Mais ce tribut ne fut pas toujours fondé sur un titre gratuit, comme une simple largesse de la part des princes anglais : il ne fut pas non plus le fruit de la spontanéité de leur piété : mais il eut souvent le caractère et la valeur d'un pacte synallagmatique : il fut le corrupectif de quelques concessions du pape en matière non spirituelle, ou bien un acte de générosité dont les bénéfices, en dernière analyse, revenaient aux nationnaux. Ainsi, lorsqu'en 1030, le roi Knut fit un pèlerinage à Rome[4], mu par le désir de rendre à ses sujets plus faciles les pèlerinages aux tombeaux des Saints Apôtres, il obtint plusieurs priviléges des princes qu'il eut occasion de rencontrer : ainsi, il obtint de l'empereur Henri-le-Noir, en faveur de ses sujets, l'exemption du droit de péage et de barrière aux frontières et sur les terres de l'empire. Ce

[1] Chron. Saxon. 77.

[2] Cantu, *Hist. univ.* t. X, p. 99, Lingard, *Hist. d'Angl.* t. I, p. 243.

[3] Ib. t. IX, pag. 108. — Augustin Thierri, *Hist. de la Conq.*, liv. I, pag. 83.

[4] Lingard, loc. cit. p. 429, lettre du roi Knut-le-Grand à ses peuples d'Angleterre.

fut dans le même but qu'il obtint de la cour pontificale en faveur des Anglais qui se trouvaient à Rome, des avantages et une assistance particulière dans un *hospice* qui devait être entretenu, partie par le pape, partie par le *denier de saint Pierre*. Ce même tribut était aussi le correspectif de la renonciation que fit la cour de Rome à certains droits qui s'étaient perçus jusques-là des archevêques d'Angleterre quand ils obtenaient le *Pallium*.

Mais dès que le royaume d'Angleterre eut été délivré de la domination danoise, la loi du roi Knut, pour la perception du *denier de saint Pierre*[1] avait eu le sort des autres lois sanctionnées par les étrangers : les papes ne cessèrent de réclamer la perception d'un droit fondé sur les traités : à ces instances les rois d'Angleterre rarement se prêtèrent, plus souvent ils firent la sourde oreille.

XIII

(pag. 61-335.)

CHARTE DE DONATION AU PRIEURÉ DU BOURGET PAR HUMBERT II-LE-RENFORCÉ COMTE DE SAVOIE[1].

Notum sit omnibus S. matris Ecclesiæ fidelibus, quod *Humbertus nobilissimus Comes atque Marchisius* dedit pro amore Dei et sanctorum Apostolorum Petri et Pauli Cluniacensi cœnobio, et loco qui *Burgetum* dicitur et monachis in eodem loco manentibus atque mansuris mansum Gutini cum omnibus suis appendicibus possidendum perenniter, et habendum in primis pro remedio animarum *patris sui Amedei* et omnium antecessorum suorum, et pro suî consolatus, et sua imploranda et impetranda a Deo gubernatione *in suo viatico ultramarino*. — Actum fuit hoc apud Hyenam burgum S. Ranneberti in domo Odilardi, anno ab Incarnatione Domini MXCVII. Quod donum ipse Comes per digitum proprium, quem pollicem appellamus, fecit in manu *Petri* prioris ipsius, qui mulam optimam propter hoc dedit comiti. — Sign. Humberti comitis qui hoc donum fecit. Sig. Nantelini de Carboneriis. Sig. Vidonis de mirebello in Lugdunensi pago. Sig.

[1] August. Thierri, op. cit. lib. III, p. 219.
[2] Archiv. de Cluny. — Guichenon, *Hist. gén. de la maison de Savoie*, tom. IV, pag. 27.

Ioffredi de Grandimonte. Sig. Aymonis de camera. Sig. Valterii de Assa.

XIV

(pag. 47-87.)

LETTRE DE SAINT PIERRE DAMIEN A ADELAÏDE DE SUSE.

Le pape Nicolas II (Gérard de Tarentaise) avait envoyé saint Pierre Damien en qualité de Légat en Lombardie et en Piémont pour y réformer les mœurs du clergé. (Bardessan. *Hist. Eccl. Pedem.* lib. XXII.) Le saint Docteur écrivit à Adelaïde la lettre suivante, pour réclamer son concours pour le succès de sa mission. Cette lettre est un témoignage éclatant de la puissance et des hautes vertus de cette princesse.

« Quum in ditione tua, quæ in duorum regnorum Italiæ et Burgundiæ porrigitur non leve confinium, plures episcopantur antistites; ideo non indignum videbatur ut Tibi potissimum scriberem, cui videlicet ad corrigendum idoneam sentio non deesse virtutem. Præsertim quod, ad laudem Dei dixerim, cum virile robur regnet femineo in pectore et ditior sis bona voluntate quam terrena potestate.

. . . . In Fructuariensi certe Monasterio, ubi per decem fere die hospitium tenui, quam humanus quamque suavis tuus principatus esset ecclesiis, evidenter agnovi, ubi nimirum ita securi sub tuæ protectionis umbraculo Deo deserviunt fratres, ac si sub maternis aliis pulli confoveantur implumes.

. . . . De cætero, Venerabilis Soror, contende semper de bonis ad meliora conscendere... Esto circa delinquentes quadam librati examinis arte discreta, ut nec ad vindictam præcipitanter inferveas, nec ad parcendum sis omnino remissa, quatenus nec ad ulciscendum immoderatus te Zelus accendat, nec nimia pietas ab exercendæ disciplinæ Vigore te cohibeat... : is, qui tuum tenet nunc in suis manibus spiritum, de terreno te ad cœlestis gloriæ provehat principatum. Monasterium præterea Fructuariensi, tuæ magis ac magis commendo custodiæ, ut per te cœlestis ille Sponsus tuus in eo suaviter requiescat. Omnipotens Deus *te ac tuos regiæ scilicet indolis filios*, benedicat eosque non modo ad ætatis, sed etiam sanctitatis incrementa perducat.

Sit nomen Domini benedictum.

(*S. Petri Damiani op. om. T. III. Opusc.* 18. *p.* 180. *Seq.*)

XV

(1182.)

BULLA ALEXANDRI III DE CANONISATIONE S. ANSELMI CONCESSA S. THOMÆ CANTUARIÆ ARCHIEPISCOPO.

Alexander episcopus, servus servorum Dei, venerabili patri nostro Thomæ Cantuariæ archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictionem. — Constitutus olim in præsentia nostra suppliciter nos et devote rogasti ut illum sanctæ recordationis virum Anselmum videlicet quondam Cantuariæ archiepiscopum, cujus vitam et veneranda miracula nobis præsentare curasti in concilio Turonensis, canonizare vellemus. Nos vero pro eo quod plures illuc convenerant qui pro aliis sanctis viris illud idem instanter expetebant (quod) rogaveras duximus differendum. Nunc autem de honestate et prudentia tua plenam in omnibus fiduciam obtinentes negotium istud tuæ curæ, tuæque discretioni committimus : per apostolica tibi scripta mandantes, quatenus fratres episcopos nostros, suffraganeos tuos, et abbates, atque alias religiosas personas in tuæ provinciæ constitutas, ante tuam præsentiam convoces et coram eis omnibus prædicti viri sancti vita ejus perlecta et miraculorum serie publice declarata, cum concilio et consensu convenientium fratrum super illo canonizando, secundum quod in concilio eorum inveneris, nostra fultus auctoritate procedas; sciens quod nos illud quod tu super hoc cum dictis fratribus provideris statuendum, auctore Domino, ratum et firmum habebimus. — Dat. Turon. V idus junii.

XVI

(1183)

CULTE DÉCERNÉ A SAINT ANSELME DANS LE DIOCÈSE D'AOSTE.

L'on ne dit rien ici de ce qui se trouve dans le grand nombre des auteurs imprimés qui ont parlé de saint Anselme. L'on se borne à remarquer qu'il résulte que le diocèse d'Aoste a rendu un culte public

dans les offices du bréviaire cinq cents ans après sa mort. Ce culte public, cette vénération religieuse envers ce grand saint Docteur ne s'est jamais démentie, au contraire elle n'a fait que s'accroître à travers les siècles.

L'édition du bréviaire d'Aoste, approuvée par l'évêque Gazin en 1533, commence à donner l'office sous le rite de trois leçons, dans l'édition du même bréviaire approuvée le 20 septembre 1612, par l'évêque Marsini.

Les Révérends pères Capucins, établis à Aoste le 7 avril 1619, ont choisi pour patron de leur Eglise saint Anselme dont ils ont fait depuis lors annuellement la solennité.

Par acte du 16 mars 1640 et du 8 mars 1663, le Révérend Jean Louis Desbernard chanoine de la cathédrale d'Aoste et official du diocèse a fondé, dans ladite Eglise, une chapellainie sous le titre de Saint-Joseph et de Saint-Anselme.

L'évêque Bailly, dans ses Constitutions Synodales du 7 mai 1664, a ordonné que le jour de saint Anselme serait une fête chômable et que son office se ferait sous le rite double qu'il a conservé jusqu'à l'année 1728 : à cette époque, il se trouve dans le bréviaire d'Aoste sous le rite quadruple qui équivaut au double de la seconde classe du bréviaire romain.

Le 14 septembre 1720, Jean-Baptiste Duchatellard, chanoine d'Aoste et prieur commendataire de Chambave, a fondé un canonicat et prébende sous le titre de Saint-Anselme dans ladite Eglise cathédrale.

Le 6 juin 1746, le Révérendissime Seigneur évêque d'Aoste, Pierre François de Sales, a érigé dans la partie supérieure de la terre de Challand, une église paroissiale sous le titre de Saint-Anselme.

Le 20 avril 1763, la fête de saint Anselme a été mise dans le nombre des plus solennelles pour la cathédrale et pour le diocèse : cette détermination n'a souffert aucun changement dans le mandement de suppression des fêtes donné par le Ill^me^ et R^me^ évêque d'Aoste le 1er avril 1766.

Les Vals d'Aostains invoquent avec confiance ce saint patriote, comme un puissant protecteur auprès de Dieu, comme l'ange tutélaire de cette ancienne et illustre église.

XVII

EPITAPHIUM SANCTI ANSELMI[1].

Nobilis et sapiens, bonus et sermone refulgens
Abbas Beccensis, post præsul Cantuariensis
Ingenio clarus, scripturæ cognitor altus
Physicus et logicus, moralibus et bene doctus,
Rerum dispositor, verique frequens speculator
Contemplata stylo, scribens dictamine compto,
Compos consilii collator et ejus egenti :
De se sollicitus, simul omnibus omnia factus :
Se salvare volens, aliosque post ponère nolens.
Mu ndi despector, Christi perfectus amator
Ora rigans lacrymis nimia dulcedine cordis.
Cum mœstis mœstus, cum lætis exhilaratus
Injustis rigidus, mansuetis mitis ut agnus.
Effectum voti cito præstans recta volenti
Largiter attribuens, sibi vix aliena reposcens;
Factis compositus, verbo gravis atque facetus
Efficiens precibus, miracula multa precatus
Contemptor laudis, tot præditus appreciandis
Undecimo mayas, resolutus carne calendas
Creditur Anselmus cœlestibus associandus.

Quid sis et quid eris, lector si noscere quæris[2].
   Per me scire potes, si mea fata noris.
Istud idem fatum, tibi credas esse paratum,
   Cum sit terra, cinis materies hominis
Religio morum probitas et splendor avorum.
   Littera, deliciæ, formaque cum facie
Vivere si facerent, non sic mea membra jacere
   Hac constricta domo, sic erit omnis homo.

[1] Ex M. S. Vict. Paris. — Et ex M. S. Beccens.
[2] Ex M. S. Vict. Paris : *cuivis*.

Quisquis districtam complecti nitere vitam,
Insigne meritis, hunc speculare virum.
Moribus iste tuis speculum vitale ministrat,
Hujus adesto viri, hunc properato sequi.
Hære siste gradum, qui curris ad impia fræno
Justitiæ cohibens, hujus ad instar equum :
Mente sacrum, carne nitidum, parumque dicavit,
Gratia santificans, hunc penetrale sibi.
Doxa, decus mundi subito surgentia casu,
Cœlica captanti, displicuere viro,
Tempore quæ cadunt, decernit rescienda :
Mente, manu, lingua, summa petenda docens
Virtutum jubare decorabat climata cosmi.
Luce sacra rutilans, nubila nostra fugat.
Huncregnare quidem super æthera lividus hostis
Condoleat, quoniam, victus ad ima redit,
Cui superi cedunt, applaudit curia cœli.
Hujus ovans titulos, prædicet ecclesia
Exultet tellus, tam claro fulta patrono,
Tanto consorte stellans axis ovet.
Signifer iste Dei, donatus honore trophæi,
Arma docet fidei, signifer iste Dei.

XVIII

CARMEN IN LAUDEM SANCTI ANSELMI ARCHIEPISCOPI CANTUARIENSIS.

Haud habiture parem sumas pater alme salutem.
Quam mea disparibus musa vehet pedibus.
Quod mea musa pedes tibi scribens non habet aequos,
Paupertate mei contigit ingenii.
Laudari proles procerum pede debet Homeri.
Da veniam, timui pondera tanta pati,
Materiae, fateor, sum tantae pondere pressus
Nec mea musa rei sustinet hujus onus.
Indefective iam si mea pectora clament,
Et mea centenis vocibus ora sonent.
Fonte Caballino si me respergat Apollo.
Ad te laudandum non satis unus ero.

Tu generosus homo, magnisque parentibus ortus,
Exuperas morum nobilitate genus.
Jam tua fama domum solis replevit utramque,
Et talem mundus gaudet habere patrem.
Axis et Australes te novit hyperborensque,
Parsque tuis mundi nulla caret meritis.
Fulta tuis meritis si non foret Anglica terra,
Corrueret vitii pondere quassa sui.
Illa tuis meritis, fateor, valet atque valebit,
Atque tuis precibus ne cadat efficitur.
Quis te non norit mensura vivere recti?
Quis te sanctorum nescit habere fidens,
Tu delinquentes castigas verbere dulci,
Ne peccare velint, ipse mones homines.
Argues ut debes homines peccata lucrantes,
Te mercede caret judice curta fides.
Judice te dives peccator vivit egenus,
Et dominus nequaquam sat miser est famulus,
Solus in hoc aevo pater es laudabilis aevo,
Solus habes vitae, vir venerande, modum.
Solus es in terris deflens peccata malorum,
Tu solus timidis es medicina reis.
His quoque pro meritis merito, pater optime, toto
Est propagatum nomen in orbe tuum.
Intereunt casu quae primum magna fuerunt,
Nec quemquam certo limite fata regunt.
Qui modo dives erat, fortunae corruit ictu,
Atque modo cum sim, non reor esse Diu.
Hoc non attendunt quos mundi gloria ducit.
Quosque fefellit amor non satiatus opum.
At tu, praeteritum qui spectas quod segniturque,
Scis quia, quae modo sunt, interitum capient.
Haec quae per spatium vix durant unius horae
Credis perpetuis aequiparanda bonis,
Naturae paret quidquid mortale creatur,
Quodque fuit quondam, desinit esse modo.
Tu quoque parebis morti, sed dispare tractu;
Nec tu cum reprobis ipse locandus eris.
Tu cum mutabis terram, cœlo potieris,
Et tamen in terris ipse superstes eris
Excipiet primo quoniam te gaudens curia coeli,

Et tibi promissa sede locatus eris.
Credo tuis hominum nullus succedet et habenis,
In bonitate tua qui moderetur eas.
Cum Deus omnipotens protoplastum fecit abyle,
Te nostris nasci temporibus voluit.
Cur tamen hoc voluit, nisi quod te noverat ante,
Posse cruentalis froena parare lupis?
Ecce cruentatus lupus alsistit, aggrediturque,
Caulas, quae firmae te vigilante manent.
Si quam crudus ovem casu lupus ore cruentat,
Evadit fauces te properante lupi.
Mundi tempestas aliquem ei depulit ad te,
Armanienta ratis, ne pereant, reficis.
Divinis armis instantem percutis hostem,
Divinis armis tuta quiescit ovis.
Quod nolles ovium periit tamen una tuarum;
Nec perit ex toto si vigilare velis
Haec de qua dico, bahalans est presbyter Hugo,
Abstulit in scopulos quem sua stultitia.
Sed quoniam, pater, est miseris pietas tua vallum,
Auxilium, quaero, sentiat ille tuum.
Hoc quod vivit adhuc, quod non est lumina fossus,
Effectum cura, quis neget esse tua!
Nam si te rabies timuis, et saeva luporum,
Quem non carcer habet, crux habitura foret,
Est grave, confiteor, quod commisit miser ille.
Sed non excedit culpa gravis veniam.
Quis quam primus homo peccavit acerbius unquam?
Illius interiit culpa tamen venia.
Altius incipiani, quis erit judae sceleri par,
Huic, reor, esse comes nulla potest venia.
Caede tamen sacra malidus si poenituisset,
Qui pius est cunctis, non ferus esset ei.
Tu debere manum dicis supponere nauti,
Ne demergat eum quae venit unda maris.
Mergitur hic, puppium magna feriente procella,
Et ni jam properes, vita relinquit eum.
Ex illo toto solum caput enim et undis,
Quod si mergatus, hei mihi! vita fugit.
Illius ergo precor fracto securre phaselo,
Quae nullum, nisi des, litus habere potest.

Aut igitur properans tua cura medebitur illi,
   Aut nullo certe tempore sanus erit.
Ille fuit multis et magnis fultus amicis,
   Dum ridebat ei quae stat in orbe Dea :
Quae postquam visum subitum contraxit in iram,
   Illos non puduit quin retro terga darent.
Illum nonnulli, non cum ratione remordent,
   Nec quia decipuit, nosce fatentur eum.
At, puto, cum poterat sanus vitare ruinam,
   Hac incede viam, dicere debuerant.
Nunc illi fracta navi quid dicere prodest,
   Currere cautius hoc per mare debueras.
Ergo communis cum sis tutela reorum,
   Illum, sancte pater, quaeso tuere reum.
Sancte Dei cultor, fidei fons, pecus amator,
   Spes, decus, auxilium, vita, salus hominum,
Usque quod est dicam, patriae totius asylum,
   Unica scala poli, nec ruitura, vale.

FIN.

TABLE.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

APPENDICE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DOCUMENTS HISTORIQUES.

FIN DE LA TABLE.

Typographie de H. Casterman.

